image
not
available

Digitized by Google

H.E. 371. - 12

Digitized by Google

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

Ad Conv. monac. ad Em. S. P. Augu

Par Mr. FLEURY,

Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, cy-devant Sous-precepteur du Roy d'Eſpagne, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne & de Monſeigneur le Duc de Berry.

TOME DOUZIÉME.

Depuis l'an 925. juſques à l'an 1053.

A BRUXELLES,

Chez EUGENE HENRY FRICX, Imprimeur de Sa Majeſté, vis-à-vis de l'Egliſe de la Madelaine. 1722.

Avec Privilege & Approbations.

Digitized by Google

Bayerische
Staatsbibliothek
München

Digitized by Google

SOMMAIRE
DES LIVRES.

LIVRE CINQUANTE-CINQUIÉME.

1. HUgues enfant archevêque de Reims. II. Mort de Jean X. Leon VII. & Etienne VII. Papes. III. Bennon Evêque de Mets. IV. Saint Odon abbé de Clugni. V. Mort d'Etienne VII. Jean XI. pape. VI. Rathier évêque de Verone. VII. Artaud archevêque de Reims. VIII. Concile d'Erford. IX. Saint Ulric évêque d'Augsbourg. X. Eglise d'Espagne. XI. Alberic Maître de Rome. XII. Theophylacte patriarche de C. P. XIII. Etat de l'Orient. XIV. Mort de Jean XI. Leon VII. pape. XV. Saint Odon à Rome. XVI. Sarrasins en Italie. XVII. Lettre du pape pour la Baviere. XVIII. Mort d'Henri l'oiseleur. XIX. Eglise du Nort. XX. Otton roi de Germanie. XXI. Saint Venceslas. XXII. Hongrois en France. XXIII. Artaud chassé de Reims. XXIV. Fin de saint Odon de Clugni. XXV. Saint Gerard de Brogne. XXVI. Saint Jean de Gorze. XXVII. Eglise de Normandie. XXVIII. Saint Odon de Cantorberi. XXIX. Commencemens de saint Dunstan. XXX. Image miraculeuse d'Edesse. XXXI. Simeon Metaphraste. XXXII. Fin de Romain Lecapene. XXXIII. Turcs convertis. XXXIV. Saint Luc le jeune. XXXV. Artaud rétabli à Reims. XXXVI. Concile d'Ingelheim. XXXVII. Concile de Treves. XXXVIII. Saint Mayeul abbé de Clugni. XXXIX.

An. 925. 926. 931. 932. 933. 934. 936. 937. 939. 942. 944. 948.

Digitized by Google

Turquetul abbé de Croïland. XL. *Adaldagne archevêque de Breme.* XLI. *Converſion des Sclaves.*
952. XLII. *Concile d'Ausbourg.* XLIII. *Saint Brunon archevêque de Cologne.* XLIV. *Rathier évêque de Lie-*
953. *ge.* XLV. *Augsbourg défendu par ſaint Ulric.* XLVI.
955. *Sa regle de vie.* XLVII. *Egliſe d'Eſpagne.* XLVIII. *Ambaſſade de Jean de Gorze.* XLIX. *Suite de l'Ambaſſade.* L. *Mort d'Agapit II. Jean XII. pape* LI.
956. *Mort de Theophylacte. Polyeucte patriarche de C. P.*
959. LII. *Saint Paul de Latre.* LIII. *Fin de Conſtantin prophyrogenete.* LIV. *Lettres d'Atton de Verceil.* LV. *Lettres de diſcipline.* LVI. *Autres écrits.*

LIVRE CINQUANTE-SIXIÈME.

962. I. OTton *empereur d'Occident.* II. *Magdebourg*
963. *metropole.* III. *Saint Dunſtan archevêque de Cantorberi.* IV. *Odalric archevêque de Reims.* V. *Jean XII. ſe revolte contre l'empereur.* VI. *Con-*
964. *cile de Rome.* VII. *Jean depoſé. Leon VIII. pape.* VIII. *Mort de Romain. Nicephore Phocas empereur.*
965. IX. *Jean XII. depoſe Leon.* X. *Mort de Jean XII. Benoît V. pape.* XI. *Jean XIII. pape.* XII. *Fin de ſaint Brunon de Cologne.* XIII. *Converſion des Polo-*
966. *nois.* XIV. *Frodoard & ſes écrits.* XV. *Jean XIII. rétabli.* XVI. *Concile de Ravenne.* XVII. *Saint Adal-*
968. *bert archevêque de Magdebourg.* XVIII. *Evêché de Prague.* XIX. *Sainte Mathilde Reine.* XX. *Ambaſſade de Luitprand à C. P.* XXI. *Nonces du pape maltraités.* XXII. *Retour de Luitprand.* XXIII. *Conquê-*
969. *tes de Nicephore Phocas.* XXIV. *Sa mort. Jean Zimiſques empereur.* XXV. *Commencemens de ſaint Nicon d'Armenie.* XXVI. *Nouveaux archevêchés en Italie.* XXVII. *Fermeté de ſaint Dunſtan.* XXVIII. *Pe-*
972. *nitence du roi Edgar.* XXIX. *Ses loix.* XXX. *Concile*
973. *en Angleterre.* XXXI. *Saint Ethelvolde de Vincheſtre.*
975. XXXII. *Saint Oſuald de Vorcheſtre.* XXXIII. *Démiſſion*

de

de ſaint Ulric. XXXIV. *Mort d'Otton. Otton II. empereur.* XXXV. *Mort de ſaint Ulric.* XXXVI. *Mort de Jean XIII. Benoît VI. Benoît VII. papes.* XXXVII. *Fin d'Aimard abbé de Clugni.* XXXVIII. *Saint Mayeul abbé.* XXXIX. *Il eſt pris par les Sarraſins.* XL. *Il refuſe d'être pape.* XLI. *Sainte Adelaïde imperatrice.* XLII. *Saint Volfang évêque de Ratisbone.* XLIII. *Plaintes de Rathier contre ſon clergé.* XLIV. *Son ſynode.* XLV. *Autres écrits.* XLVI. *Sa fin.* XLVII. *Egliſe d'Eſpagne.* XLVIII. *Saint Rudeſind.* XLIX. *Fin de Zimiſques. Baſile & Conſtantin empereurs.* L. *Egliſe de C. P.* LI. *Egliſe d'Angleterre.* LII. *Fin de l'abbé Turquetul.* LIII. *Saint Edouard martyr.* LIV. *Saint Harold martyr.* LV. *Mort de ſaint Adalbert de Magdebourg.* LVI. *Saint Adalbert de Prague.* LVII. *Mort d'Otton II. empereur.* LVIII. *Bernouard precepteur d'Otton III.* 978. 980. 983.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIEME.

I. *Commencemens de ſaint Romuald.* II. *Converſion de Pierre Urſeole.* III. *Romuald en Catalogne.* IV. *Converſion du C. Oliban.* V. *Commencemens de ſaint Nil de Calabre.* VI. *Sa vie éremitique.* VII. *Ses premiers diſciples.* VIII. *Il eſt viſité par Theophylacte & Leon.* IX. *Converſion d'Eupraxius.* X. *Autres actions de ſaint Nil.* XI. *Il ſe retire au Mont-Caſſin.* XII. *Mort de Benoît VII. Jean XIV. Jean XV. papes.* XIII. *Fin de ſaint Dunſtan.* XIV. *Saint Adalbert quitte Prague.* XV. *Il vient à Rome.* XVI. *Libentius archevêque de Breme.* XVII. *Converſion des Ruſſes.* XVIII. *Hugues Capet roi de France.* XIX. *Arnoul archevêque de Reims.* XX. *Commencemens de Gerbert.* XXI. *Concile de Reims.* XXII. *Plaintes contre l'archevêque Arnoul.* XXIII. *Preuves contre lui.* XXIV. *Ses défenſes.* XXV. *Diſcours d'Arnoul d'Orleans.* XXVI. *Reflexions ſur ce diſcours.* 984. 988. 989. 990. 991.

Digitized by Google

XXVII. *Arnoul de Reims au concile.* XXVIII. *Sa confession & sa renonciation.* XXIX. *Adalger deposé.*
993. XXX. *Gerbert archevêque de Reims.* XXXI. *Commen-*
994. *cemens d'Abbon de Fleury.* XXXII. *Canonisation de saint Ulric.* XXXIII. *Lettres de Gerbert contre Arnoul.* XXXIV. *Fin de saint Mayeul de Clugny.* XXXV.
995. *Monasteres par lui reformés.* XXXVI. *Fin de saint Volfang de Ratisbone.* XXXVII. *Concile de Mouson.* XXXVIII. *Adalberon II. évêque de Mets.* XXXIX. *Saint Bernouard évêque d'Hildesheim.* XL. *Saint Adalbert rappellé en Boheme.* XLI. *Nauson abbé du Mont-Cassin.* XLII. *Eglise de C. P.* XLII. *Fin de saint Nicon d'Armenie.* XLIV. *Apologie d'Abbon.*
996. XLV. *Son recueil des canons.* XLVI. *Mort de Jean XV. Gregoire V. pape.* XLVII. *Saint Adalbert renvoïé en Boheme.* XLVIII. *Son martyre.* XLIX. *Jean XVI. antipape.* L. *Saint Nil à Rome.* LI. *Son monastere près de Gaëte.* LII. *Saint Romuald près l'empereur.* LIII. *L'empereur visite saint Nil.* LIV. *Francon & Rouchard évêques de Wormes.* LV. *Abbon de Fleury à Rome.* LVI. *Gerbert archevêque de Ravenne.* LVII.
998. *Concile de Rome.* LVIII. *Eglise d'Espagne.* LIX.
999. *Mort de Gregoire V. Silvestre II. pape.* LX. *Fin de sainte Adelaïde.* LXI *Archevêché de Gnesne.*

LIVRE CINQUANTE-HUITIÈME.

1000. I. *Dernier voïage d'Otton III. en Italie.* II. *Saint Bernoüard d'Hildesheim à Rome.* III. *Concile en sa faveur.* IV. *Autres conciles en Allemagne.* V. *Saint Heribert de Cologne.* VI. *Mort d'Otton III.*
1002. *Saint Henri roi de Germanie.* VII. *Conversion des*
1003. *Hongrois.* VIII. *Saint Etienne roi de Hongrie.* IX. *Fin*
1004. *de saint Nil.* X. *Concile de Rome.* XI. *Mort de Silvestre II. Jean XVII. pape.* XII. *Saint Henri roi d'Italie.* XIII. *Mort de saint Abbon de Fleury.* XIV. *Concile de Poitiers. &c.* XV. *Hervé tresorier de Tours.*

Digitized by Google

Tours. XVI. *Egliſe de Loches.* XVII. *Reforme de Feſcamp.* XVIII *Robert archevêque de Roüen.* XIX. *Leutard fanatique.* XX. *Autre fanatique.* XXI. *Mort de Giſilier. Tagmond archevêque de Magdebourg.* XXII. *Vigbert évêque de Mersbourg.* XXIII. *Bamberg évêché.* XXIV. *Saint Aufrid évêque d'Utrecht.* XXV. *Religion du roi Robert.* XXVI. *Saint Boniface martyr chez les Ruſſes.* XXVII. *Mort de Jean XVIII. Sergius IV. pape.* XXVIII. *Egliſe du ſaint Sepulcre abatuë.* XXIX. *Califes Fatimites.* XXX. *Egliſes d'Orient.* XXXI. *Concile de Leon.* XXXII. *Saint Elfege de Cantorbery.* XXXIII. *Son martyre.* XXXIV. *Geron archevêque de Magdebourg.* XXXV. *Mort de Sergius IV. Benoît VIII. pape.* XXXVI. *Mort de ſaint Libentius. Unvan archevêque de Breme.* XXXVII. *Egliſe de Saxe affligée.* XXXVIII. *Saint Henri couronné empereur.* XXXIX. *Concile de Ravenne.* XL. *Religion de ſaint Henri.* XLI. *Saint Meinverc de Paderborn.* XLII. *Le pape reponſſe les Sarraſins.* XLIII. *Normans en Italie.* XLIV. *Egliſe d'Allemagne.* XLV. *Egliſe de Pologne.* XLVI. *Le pape en Allemagne.* XLVII. *Concile de Pavie.* XLVIII. *L'empereur reconcilié avec ſaint Heribert.* XLIX. *Victoires de l'empereur en Italie.* L. *Il va au Mont-Caſſin.* LI. *Concile de Selingſtat.* LII. *Bouchard de Wormes. Son decret.* LIII. *Manichéens en France.* LIV. *Concile d'Orleans.* LV. *Manichéens brulés.* LVI. *Gauſlin archevêque de Bourges.* LVII. *Fulbert évêque de Chartres.* LVIII. *Guillaume duc d'Aquitaine.* LIX. *Pieté du roi Robert.* LX. *Richard abbé de Verdun.* LXI. *Enguerran abbé de ſaint Riquier.*

LIVRE CINQUANTE-NEUVIÉME.

I. *Egliſe d'Allemagne.* II. *Mort de ſaint Henri. Conrad roi.* III. *Mort de Benoît VIII. Jean XIX. pape.* IV. *Egliſe de C. P.* V. *Synode d'Arras.* VI. *Retraite de ſainte Cunegonde.* VII. *Concile d'Anſe.* VIII. *Sui-*

1007. 1009. 1010. 1012. 1013. 1014. 1015. 1016. 1019. 1020. 1022. 1024. 1025. 1027.

VIII. *Suite de la vie de saint Romuald.* IX. *Ses divers monasteres.* X. *Sa fin.* XI. *Gui d'Areze Musicien.* XII. *Brunon évêque de Toul.* XIII. *Conrad empereur.* XIV. *Canut roi de Danemarc & d'Angleterre.* XV. *Saint Olaf roi de Norvege.* XVI. *Constitution du patriar.*

1028. *Alexis.* XVII. *Monasteres en commande.* XVIII. *Mort de Constantin. Romain Argyre empereur.* XIX. *Fin de Fulbert de Chartres.* XX. *Dedicace de saint Agnan d'Orleans.* XXI. *Fin de l'abbé Guillaume de Dijon.*

1029. XXII. *Mort du roi Robert. Henri I.* XXIII. *Concile de Bourges.* XXIV. *Concile de Limoges. Saint Martial.*

1031. XXV. *Paix ordonnée.* XXVI. *Absolutions du pape.* XXVII. *Saint Simeon de Treves.* XXVIII. *Tentatives*

1033. *pour la paix.* XXIX. *Remontrances de Gerard de Cambrai.* XXX. *Saint Bardon archevêque de Maïence.* XXXI. *Mort de Jean XIX. Benoît IX. pape.* XXXII.

1035. *Fin de saint Simeon de Treves.* XXXIII. *Saint Poppon abbé de Stavelo.* XXXIV. *Mort de Romain. Michel*

1036. *Paphlag empereur.* XXXV. *L'empereur Conrad en Ita-*

1038. *lie.* XXXVI. *Sa mort. Henri II. roi.* XXXVII. *Fin de*

1041. *saint Etienne roi de Hongrie.* XXXVIII. *Saint Gonthier ermite.* XXXIX. *Casimir moine roi de Pologne.* XL. *Alebrand puis Adalbert archevêque de Hambourg.* XLI. *Treve de Dieu.* XLII. *Saint Odilon refuse l'archevêché de Lyon.* XLIII. *Fin de Richard abbé de Verdun.* XLIV. *Michel Calafate empereur, puis Constantin Monomaque.* XLV. *Revolution en Hongrie.*

1043. XLVI. *Saint Gerard évêque.* XLVII. *Silvestre III. puis*

1044. *Gregoire VI. papes.* XLVIII. *Commencemens de saint*

1046. *Pierre Damien.* XLIX. *Gregoire VI. cede. Clement II. pape.* L. *Halinard archevêque de Lyon.* LI. *Concile de Rome.* LII. *Martyre de Gerard de Hongrie.* LIII.

1047. *Saint Barthelemi de Tusculum.* LIV. *Damase II. pape,*

1049. *puis Leon IX.* LV. *Concile de Rome.* LVI. *Fin de saint Odilon.* LVII. *Commemoration des trépassez.* LVIII. *Saint Hugues abbé de Clugni.* LIX. *Le pape Leon en France.* LX. *Dedicace de l'église de saint Remi.* LXI. *Concile de Reims. Premiere session.* LXII. *Seconde session.*

Digitized by Google

ſion. LXIII. *Troiſiéme ſeſſion.* LXIV. *Concile de Mayence.* LXV. *Hereſie de Berenger.* LXVI. *Concile de Rome.* LXVII. *Conference de Briône.* LXVIII. *Mauger archevêque de Rouen.* LXIX. *Concile de Verceil.* LXX. *Lettre à Berenger.* LXXI. *Concile de Paris.* LXXII. *Commencemens de Lanfranc.* LXXIII. *Hellouin abbé du Bec.* LXXIV. *Egliſe d'Eſpagne.* LXXV. *Actions de Leon* 1051.
IX. LXXVI. *Ecrit de P. Damien contre les clercs im-* 1052.
pud. LXXVII. *Livre* Gratiſſimus. LXXVIII. *Egliſe de*
France. LXXIX. *Fin d'Halmard archevêque de Lyon.* 1053.
LXXX. *Le pape en Allemagne.* LXXXI. *Conciles en Italie.* LXXXII. *Le pape pris par les Normands.*

Approbation de Monſieur Courcier, Docteur de la Faculté de Sorbonne, & Theologal de Paris.

J'Ai lû, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit, qui eſt le douziéme volume de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique* de Monſieur l'Abbé FLEURY. Fait à Paris le 18. Mai 1706.

COURCIER, Theologal de Paris.

Approbation de Monſieur Paſtel, Docteur & Profeſſeur de Sorbonne.

J'Ai lû, par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit, qui a pour titre le douziéme volume de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique* de Monſieur l'Abbé FLEURY. Je n'y ai rien trouvé qui ne ſoit conforme à la foi catholique & aux bonnes mœurs; & j'ai continué à y admirer la ſincerité & l'exactitude de l'auteur, & le fonds d'érudition qu'on admire dans les volumes precedens. Fait à Paris le 18. Mai 1706.

PASTEL, Profeſſeur de Sorbonne.

PRI-

Digitized by Google

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre. A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut: Pierre Auboüyn & Pierre Emery, Syndics de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de nôtre bonne ville de Paris, nous aïant fait exposer, qu'ils desireroient faire imprimer un Livre intitulé *Histoire Ecclesiastique*, par le Sieur Abbé Fleury, ci-devant Sous-Precepteur de nos très-chers petits fils les Roi d'Espagne, Ducs de Bourgogne & de Berry, s'il nous plaisoit leur accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires: NOUS avons permis & permettons par ces presentes auſdits Auboüyn & Emery, de faire imprimer ledit Livre, en telle forme, marge caractere & autant de fois que bon leur semblera, & de le vendre & faire vendre & debiter par tout nôtre Roïaume, pendant le tems de vingt années consecutives, à compter du jour de la date desdites presentes. Faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles puissent être, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nôtre obéissance; & à tous Imprimeurs, Libraires & autres d'imprimer, faire imprimer & contrefaire ledit Livre, sans la permission expresse & par écrit desdits Exposans, ou de ceux qui auront droit d'eux; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans; dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers auſdits Exposans, & tous pé-

Digitized by Google

dépens, dommages & interêts; à la charge que ces preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion ſera faite dans nôtre Roïaume & non ailleurs, & ce en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'expoſer en vente, il en ſera mis deux exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique; un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre très-cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Philypeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Preſentes. Du contenu deſquelles, vous mandons & enjoignons de faire joüir leſdits Expoſans, ou leurs aïans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulans que la copie deſdites preſentes, qui ſera imprimée au commençement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenuë pour duëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergeant, de faire pour l'execution d'icelles, tous actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & lettres à ce contraires: Car tel eſt nôtre plaiſir. Donné à Paris le vingt-ſixiéme jour de Janvier l'an de grace mil ſept cent cinq, & de nôtre Regne le ſoixante-deuxiéme, ſigné, Par le Roi en ſon Conſeil. LE COMTE'.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris N°. 308. page 412. conformement aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conſeil du 13. Août 1703. A Paris le 27. Janvier mil ſept cent cinq. Signé, *P. EMERY. Sindic.*

E X-

EXTRAIT DU PRIVILEGE.

CHARLES, par la grace de Dieu, Empereur des Romains toûjours Auguſte, Roy de Caſtille, de Leon, &c. a octroyé à EUGENE HENRY FRICX, de pouvoir lui ſeul imprimer, vendre & diſtribuer ce Livre, intitulé : *Hiſtoire Eccleſiaſtique, par Mr. Fleury, &c.* Défendant bien expreſſément à tous autres Imprimeurs & Libraires, de contrefaire ou imprimer ledit Livre, ou ailleurs imprimé ou contrefait, porter ou vendre en ce Pays, pendant le terme de neuf ans, à commencer de la date de cette, à peine de perdre leſdits Livres, & d'encourir l'amende de trente florins pour chaque exemplaire, comme il ſe void plus amplement és lettres patentes, données à Bruxelles le 13. Novembre 1713.

Signé,

LOYENS.

HISTOIRE

Digitized by Google

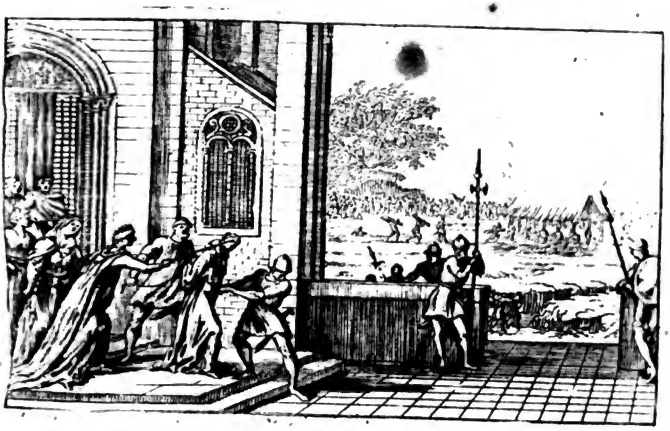

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CINQUANTE-CINQUIÉME.

AN. 925. I. Hugues enfant archevêque de Reims. *Frod. Chr. an. 925. & IV. hist. c. 19. Sup. liv. LIV. n. 57.*

SEULFE archevêque de Reims mourut l'an 925. après trois ans & cinq jours d'épiſcopat ; & le bruit courut qu'il avoit été empoiſonné par les gens de Hebert comte de Vermandois. En effet il vint auſſi-tôt à Reims, & y fit venir Abbon évêque de Soiſſons, & Bovon de Châlons : avec leſquels il traita de l'élection d'un archevêque, & rangea le clergé & le peuple à ſa volonté : leur faiſant craindre que les biens de l'archevêché ne fuſſent diviſés & donnés à des étrangers. Hebert eut aſſez d'autori-

Digitized by Google

An. 926. té pour faire élire archevêque de Reims ſon cinquiéme fils nommé Hugues, quoiqu'il n'eût pas encore cinq ans : puis ils allerent en diligence trouver le roi Raoul, pour avoir ſon agrément. Le roi par le conſeil des deux évêques approuva l'élection de cet enfant, & donna au comte Hebert ſon pere l'adminiſtration de l'archevêché. Le comte Hebert envoïa à Rome des deputés de l'égliſe de Reims avec Abbon évêque de Soiſſons, pour demander la confirmation de cette élection dont ils portoient le decret. Ils obtinrent du pape Jean X. ce qu'ils deſiroient; & il commit l'évêque Abbon, pour exercer les fonctions épiſcopales dans l'archevêché de Reims.

II. Mort de Jean X. Leon VI. & Etienne VII. papes. *Frod. Chr* 926. *Sup. liv. LIV. n.* 58. *Luitpr. III. c.* 4.

Tandis qu'ils étoient à Rome, ils furent témoins de la revolution qui y arriva. Car les Italiens aïant chaſſé Rodolfe roi de Bourgogne, après qu'il eut regné deux ans en Italie, appellerent en 926. Hugues comte d'Arles fils du comte Thibaut & de Berte fille du roi Lothaire & de Valdrade. Hugues vint par mer en Italie, & arriva à Piſe, où ſe trouverent des deputés du pape Jean & de la plûpart des ſeigneurs, qui l'inviterent à accepter le gouvernement du païs; & il fut reconnu roi à Pavie d'un commun conſentement : puis le pape le vint trouver à Mantouë, où il fit alliance avec lui. Hugues regna vingt ans en Italie : il étoit brave, ruſé, liberal, protegeant les lettres & la religion : mais adonné aux femmes.

Son roïaume ne s'étendoit guere hors la Lombardie, & il n'étoit point maître de Rome. C'étoit Gui ſon frere uterin, qui y commandoit. Car Berte ſa mere épouſa en ſecondes nôces Adalbert marquis de Toſcane, & en eut ce fils, qui lui ſucceda. Il étoit donc maître de Rome avec Marozie, qu'il avoit épou-

Digitized by Google

épouſée, quoique de ſon pere Adalbert elle eût un fils nommé Adalberic. Gui & Marozie reſolurent de ſe défaire du pape Jean : étant jaloux du pouvoir qu'il donnoit à Pierre ſon frere. Un jour donc que le pape étoit avec lui & quelque peu d'autres, dans le palais de Latran, des ſoldats de Gui & de Marozie entrerent, qui tuerent Pierre aux yeux du pape, le prirent lui-même, & le mirent en priſon : où il mourut quelque tems après en 929. aïant tenu le ſaint ſiege un peu plus de quatorze ans. On dit qu'on l'étouffa en lui mettant un oreiller ſur le viſage. Son ſucceſſeur fut Leon VI. qui mourut après ſept mois & cinq jours de pontificat : puis Etienne VII. tint le ſaint ſiege deux ans.

AN. 926.

Luitpr. III. c. 12.

Frod. Chr an. 928.

Id. verſ. p. 607.

III. Bennon évêque de Mets.

Cependant Vigeric évêque de Mets étant mort en 927. le roi Henri, ſans s'arrêter à l'élection des citoïens, donna l'évêché à un ermite, nommé Bennon, qui vivoit en grande reputation de ſainteté, ſur le mont Eccel près de Zuric. Il avoit ſuccedé dans ce deſert à ſaint Meinard ou Meginrad tué par des voleurs en 861. Bennon quitta l'égliſe de Strasbourg, dont il étoit chanoine, pour paſſer à cette ſolitude, & y demeura près de vingt ans : pendant leſquels il défricha le lieu, & en fit un monaſtere. Mais comme il avoit été pourvû de l'évêché de Mets, par l'autorité du roi, malgré les habitans, dès l'année ſuivante 928. des méchans le ſurprirent ſecrettement, lui arracherent les yeux & d'autres parties, & le mirent hors d'état d'exercer ſes fonctions. On tint un concile à Duisbourg ſur le Rhein, pour ce ſujet, où tous les auteurs du crime furent excommuniés, mais Bennon ſouffrit avec grande patience l'injure qui lui avoit été faite : il renonça volontairement à ſon

Acta SS. Ben. ſæc. 5. p. 122. Frod. Chr. 927. 28. 29.

siege, & on lui donna une abbaïe pour subsister.

An. 926. *Acta SS. Ben. sæc. 5. p. 379.*

Par la permission du roi, on élut canoniquement Adalberon, qui fut ordonné évêque de Mets dans le même concile. Il étoit de race roïale, frere de Frederic duc de Lorraine, & eut un grand zele pour la reformation des monasteres, dont il ôta les clercs seculiers qui les occupoient pour la plûpart, y mit des moines reglés, & leur fit rendre les biens usurpés. Il prit le même soin des monasteres de religieuses.

IV. Saint Odon abbé de Clugny. *Sup. liv. LIV. n. 45. Acta SS. Ben. sæc. 5. p. 86. Boll. 13. Jan. to. 1. p. 828.*

A Clugny l'abbé Bernon se voïant près de sa fin, appella les évêques voisins, en presence desquels il se deposa de toute superiorité : reconnoissant avec larmes, qu'il en avoit toûjours été indigne. Et pour ne pas laisser les abbaïes qu'il gouvernoit vacantes & exposées à l'usurpation des seigneurs : il les partagea, du consentement des moines, à deux de ses disciples Vidon ou Gui son parent & Odon ou Eude qu'il n'aimoit pas moins. Il les fit tous deux élire & ordonner abbés, pour en faire les fonctions après sa mort. C'est ce qui paroît par son testament, où il donne à Vidon les monasteres de Gigni, la Baume, Ethic, & la celle ou prieuré de saint Lautein. Il donne à Odon Clugny, Massay & Deols. Il les exhorte tous deux, & les freres qui leur sont soûmis, à l'union entre eux, & à l'uniformité de l'observance. Vidon & Odon souscrivirent en qualité d'abbés à ce testament, qui est datté de la quatriéme année du regne de Raoul : c'est-à-dire de l'an 926. Bernon mourut le treiziéme Janvier de l'année suivante. On voit par le partage qu'il fit de ses monasteres, qu'il ne pensoit point encore à former un corps de congregation ; & c'est Odon qui a proprement commencé celle, qui depuis a porté le nom de Clugny.

Il

Il nâquit au païs du Maine l'an 879. son pere Abbon étoit un seigneur d'une pieté singuliere : qui sçavoit l'hiſtoire & le droit Romain, au moins les Novelles de Juſtinien : car les ſeigneurs rendoient alors la juſtice en perſonne. Abbon s'en acquittoit ſi bien, qu'on le prenoit pour arbitre de tous les differends ; & il étoit cheri de tout le monde, particuliérement de Guillaume le pieux duc d'Aquitaine, qui fut le fondateur de Clugny. Abbon faiſoit toûjours lire l'évangile à ſa table, & obſervoit exactement les vigiles des fêtes, paſſant ces nuits ſans dormir, particuliérement celle de Noël. Ce fut en celle-ci qu'il obtint par ſes prieres d'avoir ce fils, quoique ſa femme fut déja avancée en âge ; & comme il étoit au berceau il l'offrit à ſaint Martin. D'abord il le donna à un prêtre de ſa dépendance, pour commencer à l'inſtruire des lettres : Enſuite il le vit ſi bien fait, qu'il changea le deſſein de le conſacrer à l'égliſe ; & le mit au ſervice du duc Guillaume, pour apprendre les exercices des armes. *Mais le* jeune Odon commença bien-tôt à craindre qu'il ne fût pas dans la voïe où Dieu le vouloit : la chaſſe n'étoit pour lui qu'une fatigue & il ne goûtoit point les divertiſſemens de ſon âge. Il avoit près de ſeize ans, quand un jour de Noël il fut ſaiſi d'un mal de tête ſi violent, qu'il crut être à la mort ; & ce mal lui dura trois ans. On le ramena chez ſon pere, & pendant deux ans on lui fit inutilement toutes ſortes de remedes. Enfin ſon pere crut que ſaint Martin le redemandoit : lui-même en fut perſuadé, il ſe fit couper les cheveux, & ſe mit entre les chanoines de ſaint Martin de Tours, la dix-neuviéme année de ſon âge l'an 898. ſa reception fut ſolemnelle, & il y eut un grand concours de ſeigneurs, entre autres Foulques le

Vita lib. 1. ſac. 5. Ben. & bibl. Clun.

le bon comte d'Anjou, qui l'avoit nourri quelque tems ; & qui lui donna auſſi-tôt un logis auprès de l'égliſe, & une penſion ſur le revenu de l'abbaïe.

Odon commença alors à s'appliquer à la priere & à l'étude : priant la nuit, & liſant preſque tout le jour. Après avoir étudié la longue grammaire de Priſcien, il fut detourné de la lecture de Virgile, par un ſonge où il vit un vaſe très-beau en dehors, mais plein de ſerpens ; & laiſſant les poëtes, il ſe donna tout entier à l'étude des interpretes de l'écriture ſainte. Les autres chanoines le trouvoient mauvais, demandant pourquoi il s'embaraſſoit de tant de lectures ; & voulant qu'il ſe contentât de ſçavoir les pſeaumes par cœur. Mais il les laiſſoit dire, & joignoit à l'étude la pauvreté & la mortification. Car il donna aux pauvres tout ce qu'il avoit apporté avec lui, & couchoit ſur une natte tout vêtu. Entre ſes lectures fut celle de la regle de ſaint Benoît, qu'il commença dès-lors à pratiquer, autant que ſon état le permettoit Il jeûnoit frequemment, ne mangeant qu'une demi-livre de pain avec une poignée de féves, & bûvant très-peu.

Comme il y avoit un grand concours de devotion à ſaint Martin de Tours, enſorte que les rois mêmes & les princes de diverſes nations y venoient avec des offrandes : pluſieurs perſonnes s'adreſſoient au chanoine Odon, tout jeune qu'il étoit ; & il leur donnoit à tous les avis convenables pour la correction de leurs mœurs. Ils lui offroient de grands preſens ; mais il les refuſoit conſtamment ; & le comte Foulques l'aïant contraint à recevoir cent ſols d'or, il les diſtribua auſſi-tôt aux pauvres. Il alla enſuite à Paris, où il étudia ſous Remi d'Auxerre, qui lui fit lire la dialectique de ſaint Auguſtin

guſtin & le traité des arts liberaux de Marcien. On croit que cette pretenduë dialectique de ſaint Auguſtin eſt le traité des dix categories, qui lui étoit attribué dès le tems d'Alcuin. Remi, fameux docteur de ce tems-là, étoit un moine de ſaint Germain d'Auxerre : qui avoit eu pour maître Heric moine de la même communauté, diſciple de Loup de Ferrieres & de Haimon d'Halberſtat, qui tous deux l'avoient été de Raban, & celui-ci d'Alcuin. Car il eſt important de montrer la ſucceſſion de la doctrine.

To. 1. S. Auguſt. edit. Bened. app. p. 21.

Mabill. præf. ſæc. 5. n. 43. Item elog. Frod. n. 2. p. 325.

Odon étant revenu à Tours, s'appliqua à la lecture des morales de ſaint Gregoire ſur Job, & y prit tant de plaiſir, qu'il en fit un abregé, que nous avons. Les chanoines de ſaint Martin reduits à cent cinquante, au lieu de trois cens moines, gardoient encore beaucoup de regularité. Ils s'acquittoient fidélement des heures ſeparées, auſquelles on avoit reſtraint la pſalmodie perpetuelle. Les femmes n'entroient point dans le cloître; & quelques années après, comme on s'étoit relâché de cette obſervance, le pape Leon VII. écrivit à Hugues le grand, comte de Paris & abbé de ſaint Martin, pour la faire rétablir.

Leon. epiſt. 1. To. 9. conc. p. 594.

Par la lecture des peres, & particulierement de la regle de ſaint Benoît, Odon conçût un grand deſir de pratiquer la vie monaſtique : & il fut ſecondé en ce deſſein par un chevalier, nommé Adegrim, qui quitta le ſervice du comte Foulques, & vint demeurer avec lui. Par tous les lieux de France où ils apprirent qu'il y avoit eu des monaſteres celebres, ils y allerent eux-mêmes, ou y envoïerent, & n'en trouvant point où ils puſſent vivre avec la regularité qu'ils cherchoient, ils revenoient triſtes à leur cellule. En effet depuis ſoixante ans les guerres civiles & les ravages des Normans avoient ruiné la

Vita n. 22.

Mabill. Elog. Od. n. 16.

la plûpart des monaſteres. Les moines avoient été partie tués, partie mis en fuite, emportant leurs reliques, & le peu qu'ils pouvoient ſauver de leurs livres & du treſor de leurs égliſes. Ils ſe retiroient aux lieux le plus ſûrs, ou demeuroient errans, menant une vie vagabonde & mépriſable. S'ils pouvoient reſpirer quelque part, ils y bâtiſſoient des cabanes, où ils cherchoient plûtôt à ſubſiſter qu'à pratiquer leur regle. Quelques maiſons abandonnées par les moines, furent occupées par quelque peu de clercs, qui ne laiſſerent pas de les garder quand les tems furent devenus meilleurs.

Vita n. 22. Les deux amis ne trouvant point en France de monaſteres à leur gré : Adegrim reſolut d'aller à Rome. Mais en paſſant par la Bourgogne, il arriva à la Baume, ce nouveau monaſtere de l'abbé Bernon. Il y fut reçû ſelon la regle de ſaint Benoît, dans la maiſon des hôtes, & voulut y demeurer quelque tems, pour apprendre les mœurs & les uſages de ce monaſtere. C'étoit les inſtitutions de l'abbé Eutychus, c'eſt-à-dire Benoît d'Aniane. Adegrim les aïant conſiderées en donna avis à Odon : qui auſſi-tôt l'alla trouver, portant ſes livres au nombre de cent volumes. Adegrim ſe renferma dans une cellule par la permiſſion de l'abbé Bernon & y demeura trois ans : Odon comme ſçavant fut chargé de l'école, c'eſt-à-dire, de la conduite des enfans qu'on élevoit dans le monaſtere. Il avoit alors trente ans : ce qui montre que c'étoit l'an 909. Adegrim ſuivant ſon attrait pour la ſolitude ſe retira avec permiſſion en un deſert & ſe logea dans une petite caverne. Il vêcut ainſi plus de trente ans, venant ſeulement les dimanches
n. 28. au monaſtere de Clugny, dont il n'étoit qu'à deux milles. Il y prenoit de la farine pour faire ſon pain & quelque peu de féves, & retournoit

Sup. liv. LIV. n. 45.

noit auſſi-tôt à ſon deſert, ſouffrant les incommodités du chaud & du froid, & quelquefois des tentations violentes d'ennui & de deſeſpoir.

Pour Odon, il eut beaucoup à ſouffrir dans le monaſtere, de la part de quelques mauvais moines, qui pour ébranler ſa vocation ſe plaignoient de la dureté de l'abbé Bernon, ou lui faiſoient à lui-même des reproches & des inſultes, dont il ne ſe défendoit que par une extrême patience. Il les tiroit à part, leur demandoit pardon proſterné à leurs pieds; & ne laiſſoit pas enſuite de leur enſeigner ce qu'ils deſiroient & leur faire tous les plaiſirs qu'il pouvoit. *n.* 29. *n.* 34.

Aïant un grand zele pour la converſion de ſes parens, il obtint la permiſſion d'aller chez ſon pere, & l'amena au monaſtere où il le fit recevoir. Il fit auſſi prendre le voile à ſa mere. L'abbé Bernon prévoïant qu'Odon ſeroit un jour un homme illuſtre, le fit ordonner prêtre contre ſon gré par Turpion évêque de Limoges, prélat diſtingué par ſa vertu & par ſa ſcience. Bernon lui aïant envoïé Odon à quelque occaſion, l'évêque eut avec lui un grand entretien ſur la dignité du ſacerdoce & ſur l'état preſent de l'égliſe. Odon s'étendit beaucoup à deplorer les deſordres des prêtres, & Turpion fut ſi touché de ce diſcours, qu'il le pria de le lui donner par écrit. Odon refuſa de le faire ſans l'ordre de ſon abbé : mais l'évêque l'aïant facilement obtenu, il redigea ce diſcours en trois livres qui portent le titre de conferences. *n.* 37.

Bernon ſe voïant, comme j'ai dit, près de ſa fin, pria les freres de lui choiſir un ſucceſſeur; & ils lui amenerent Odon comme par force, criant tous qu'il devoit être leur abbé. Comme il ne ſe rendoit pas encore : il ceda à la menace d'excommunication des évêques qui étoient preſens. Il reçut la benediction abbatiale *Bibl. Clun. p.* 160. *Vita n.* 38.

étant âgé de quarante-huit ans, & après la mort de Bernon il vint s'établir à Clugny le principal des trois monaſteres dont il avoit la conduite, & en acheva les bâtimens, avec des ſecours qu'il crut miraculeux, entre autres trois mille ſous qui lui vinrent de Gothie. Dès-lors le monaſtere de Clugny commença à ſe diſtinguer de tous les autres, par l'exacte obſervance de la regle, l'émulation de vertu entre les freres, l'étude de la religion, & la charité envers les pauvres.

Vitalis lib 11. n. 1. 2.

V. Mort d'Etienne VII. Jean XI. pape.

Cependant le pape Etienne VII. mourut en 931. aïant tenu le ſaint ſiege deux ans, un mois & douze jours. Alors la praticienne Marie ou Marozie ſe ſervit du pouvoir abſolu qu'elle avoit à Rome avec Gui marquis de Toſcane ſon époux, pour faire ordonner pape un fils nommé Jean, qu'elle avoit eu du pape Sergius III. quoiqu'outre le vice de ſa naiſſance il ne fût âgé que d'environ vingt-cinq ans. Auſſi n'eut-il aucune autorité ni aucun éclat, faiſant ſeulement les ceremonies de la religion. Peu de tems après ſon ordination Gui mourut, & Marozie ſe trouvant veuve, envoïa propoſer à Hugues roi de Lombardie de l'épouſer, promettant de le rendre maître de Rome. Il accepta la propoſition, vint à Rome, prit poſſeſſion du château ſaint Ange, & y épouſa Marozie, qui y demeuroit pour ſa ſûreté.

Flod. verſ. p. 607. Luitpr. III. c. 12. Sup. liv. LV. n. 42.

VI. Rathier évêque de Verone.

Avant que le roi Hugues vint à Rome, il avoit donné l'évêché de Verone à Hilduin, qui avoit pretendu à l'évêché de Liege, & aïant été obligé de ceder à Richer, s'étoit retiré auprès de ce prince. Rathier moine de Lobes, un des plus ſçavans hommes de ſon ſiecle, avoit ſuivi Hilduin, pour lequel il s'étoit toûjours déclaré; & le roi Hugues, en donnant à Hilduin l'évêché de Verone, promit à Rathier de le lui don-

Chron. Lobienſ. n. 19. Mabill. Ac. 5. act. p. 478. Sup. liv. LIV. n. 56.

Digitized by Google

donner, quand Hilduin ſeroit élevé à une plus grande place. Il devint en effet archevêque de Milan : & Rathier fut envoïé à Rome demander le pallium, qu'il lui apporta, avec des lettres du pape Jean, par leſquelles il prioit que Rathier fût ordonné évêque de Verone. Mais le roi Hugues avoit changé de diſpoſition à ſon égard, & vouloit donner cet évêché à un autre : c'eſt pourquoi cette priere du pape lui fut très-deſagréable. Toutefois elle l'emporta à la ſollicitation de l'archevêque Hilduin & des grands du roïaume, & Rathier fut ordonné évêque de Verone : mais le roi jura qu'il ne s'en réjouiroit de ſa vie, & ne ceſſa de le perſecuter depuis. Il lui envoïa un état de ce qu'il devoit prendre comme évêque ſur les revenus de ſon égliſe ; voulant qu'il s'engageât par ſerment à n'en jamais demander davantage du vivant de Hugues & de Lambert ſon fils. Rathier refuſa cet engagement comme indigne ; & le roi ſous quelque pretexte le mit en priſon dans une tour à Pavie, où il demeura deux ans & demi.

VII. Artaud archevêque de Reims. *Sup. n.* 1. *Libell. Art. to.* 9. *conc. p.* 617.

Le pape Jean XI. envoïa auſſi le pallium à Artaud nouvel archevêque de Reims. Le comte Hebert avoit joui pendant plus de ſix ans du temporel de cette égliſe ſous le nom du petit Hugues ſon fils. Mais, quoiqu'il eût promis au roi Raoul, quand il obtint de lui cet archevêché, d'en bien uſer tant avec les clercs qu'avec les vaſſaux laïques, & de conſerver à chacun ſes droits : il diſpoſa de tout comme il lui plut. Il dépouilla pluſieurs clercs de leurs benefices, c'eſt-à-dire, des fonds dont les évêques precedens leur avoient donné l'uſufruit en conſideration de leurs ſervices, & il donna ces terres à qui bon lui ſembla. Pour faire les fonctions ſpirituelles Hebert reçut en l'égliſe de Reims Odalric archevêque d'Aix en Provence, qui avoit quitté ſon *Frod. hiſt.* 4. *c.* 20. *c.* 22.

ſiege à cauſe des incurſions des Sarraſins ; & il lui donna l'abbaïe de ſaint Timothée avec la prebende, c'eſt-à-dire la portion d'un clerc. C'étoit en 928. Cependant Hebert jouiſſoit de tout le temporel, logeant même dans l'évêché avec ſa femme. Enfin la ſeptiéme année de cette invaſion qui étoit l'an 931. il ſe brouilla avec le roi Raoul, qui reſolut de ſatisfaire aux plaintes des évêques; car ils lui témoignoient leur indignation de voir ſi long-tems cette égliſe ſans paſteur. Raoul envoïa donc à Reims des lettres au clergé & au peuple pour proceder à l'élection d'un archevêque : mais ils répondirent qu'ils ne le pouvoient, puiſqu'ils en avoient déja fait une qui ſubſiſtoit. Sur ce refus le roi Raoul avec Hugues comte de Paris, pluſieurs autres ſeigneurs & quelques évêques vinrent aſſieger Reims en l'abſence du comte Hebert. La troiſiéme ſemaine du ſiege, tous les clercs & les laïques du dioceſe qui étoient hors de la ville & une partie de ceux qui étoient dedans, s'accorderent à élire Artaud moine de l'abbaïe de ſaint Remi, qui avoit quitté le parti de Hebert pour s'attacher au comte Hugues. Alors les vaſſaux de l'égliſe ouvrirent les portes au roi ; & il fit ordonner Artaud par dix-huit évêques qu'il avoit aſſemb és tant de France que de Bourgogne. Il fut inthroniſé par les évêques de la province, & reconnu par le clergé & le peuple : puis il envoïa à Rome demander le pallium, mais ſes deputés ne revinrent qu'un an après ſon ordination, c'eſt-à-dire en 933.

Frod. Chr.

Rd. 4. c. 24.

VIII. Concile d'Erford. *to. 4. conc. p. 591.*

En Allemagne le roi Henri fit tenir un concile à Erford le premier jour de Juin 932. la quatorziéme année de ſon regne indiction cinquiéme, par les conſeils d'Hildebert archevêque de Maïence, qui avoit ſuccedé à Heriger mort en 925. Hildebert étoit auparavant abbé de

Fal-

Fulde, où il avoit été nourri & instruit. C'étoit un prelat de grande vertu & d'un grand esprit naturel cultivé par l'étude. On lui attribuoit même le don de prophetie. Deux autres archevêques assisterent au concile d'Erford. Rutger ou Roger de Treves, qui mourut deux ans après, & Unni de Hambourg. Il y avoit dix évêques, sçavoir ceux de Verden, de Constance, de Paderborn, d'Halberstat, d'Ausbourg, de Strasbourg de Virsbourg, d'Osnabruc, de Munster & de Minden. On y fit cinq canons, qui portent, que l'on celebrera les fêtes des douze apôtres, & que l'on jeûnera les vigiles observées jusqu'alors. Mais il est défendu de s'imposer un jeûne sans la permission de l'évêque : parce que c'étoit une superstition pour deviner. L'on ne tiendra point les audiences ou assemblées seculieres les dimanches, les fêtes ou les jours de jeûne ; & le roi défend aux juges de faire citer personne à leurs audiences sept jours devant Noël, depuis la quinquagesime jusques à l'octave de Pâques, & sept jours devant la saint Jean. On ne sera sujet à aucun ban ou citation de la puissance publique allant à l'église, y étant ou en revenant.

An. 932. *Mabill. sæc. 5. act. p.* 19.

c. 2.

c. 5.

c. 2.

c. 3.

IX. S. Udalric évêque d'Ausbourg.

L'évêque d'Ausbourg qui assista à ce concile étoit saint Udalric un des ornemens de son siecle. Il nâquit l'an 893. d'une des plus nobles familles de la haute Allemagne, & fut élevé dans l'abbaïe de saint Gal, où il fit ses études. Les jours de fêtes il alloit visiter sainte Viborade la recluse, qui lui parlant par sa fenêtre lui donnoit de saintes instructions, particulierement pour conserver la pureté ; & pour marque de cette vertu elle lui donna sa ceinture avec une partie de son cilice pour lui servir d'oreiller en dormant. L'affection pour cette sainte, qu'il nommoit sa nourrice, lui fit prolonger ses études : il la consulta s'il devoit se faire moine à saint

Vita sæc. 5. Act. B. p. 415. *Sup. lib. LIV. n.* 57.

Vita S. Vit. n. 17.

ſaint Gal, comme il y étoit invité par les freres qui vouloient l'avoir pour abbé : mais elle lui dit, qu'il étoit deſtiné à être évêque ſur un fleuve plus à l'Orient, & qu'il y ſouffriroit de grandes peines.

Udalric aïant achevé ſes études à ſaint Gal, retourna chez ſes parens; & ils le mirent au ſervice d'Adalberon évêque d'Ausbourg, qui rempliſſoit ce ſiege depuis l'an 887. Il étoit ſçavant, particulierement en muſique, & le roi Louis fils d'Arnoul lui donnoit grande part au gouvernement de l'état. Il donna à Udalric entre autres bienfaits la charge de chambrier de ſon égliſe : & c'étoit lui qui diſtribuoit les habits au clergé & aux pauvres. Dans ce tems-là Udalric alla en pelerinage à Rome, où le pape lui apprit la mort d'Adalberon ſon évêque, & lui predit qu'il lui ſuccederoit un jour. C'étoit l'an 909. Hiltin fut alors ordonné évêque d'Ausbourg; & Udalric ne le trouvant pas d'aſſez grande qualité pour demeurer à ſon ſervice, ſe retira près de ſa mere devenuë veuve, pour prendre ſoin d'elle.

L'évêque Hiltin mourut quinze ans après, c'eſt-à-dire l'an 924. & alors à la ſollicitation de Burchard duc d'Allemagne neveu d'Udalric & d'autres de ſes parens, il fut preſenté au roi Henri pour être pourvû de cet évêché, que le roi lui accorda en conſideration de ſa doctrine. On l'amena à Ausbourg, où il fut ordonné le jour des Innocens. Il s'appliqua d'abord à rebâtir ſon égliſe brûlée ſous ſon predeceſſeur : ce qu'il eut bien de la peine à executer, parce que les païens, c'eſt-à-dire les Hongrois, avoient brûlé & pillé les villes voiſines, tué la plus grande partie des ſerfs de l'égliſe, & laiſſé les autres dans une extrême pauvreté. Cependant

pendant l'évêque alloit de tems en tems à la cour rendre ſes ſervices au roi.

X. Egliſe d'Eſpagne. *Sampir. p. 66. 67.*

En Eſpagne Alfonſe IV. aïant regné quelques années, reſolut de quitter le monde & d'embraſſer la vie monaſtique. Comme ſon fils Ordogne étoit en bas âge, il envoïa querir ſon frere Ramir, lui découvrit ſon deſſein, lui ceda le roïaume & ſe retira au monaſtere de ſaint Fagon. Mais quelque tems après aïant voulu reprendre la couronne, il fut pris par ſon frere qui lui fit crever les yeux. Alfonſe le moine, car le nom lui en eſt demeuré, regna en tout ſept ans & ſept mois. Ramir II. ſon frere recommença à regner l'an 933. Ere 971. Il conſacra à Dieu ſa fille Geloire ou Eluire, & bâtit pour elle dans la ville de Leon un grand monaſtere en l'honneur de ſaint Sauveur. Il bâtit encore quatre autres monaſteres, & à la fin de ſa vie par les inſtantes prieres des évêques & des abbés il reçut la confeſſion, c'eſt-à-dire l'habit monaſtique, & mourut après avoir regné dix-huit ans & près de trois mois. Son fils Ordogne III. lui ſucceda l'an 945. Ere 983.

V. Cang. gloſſ. conſeſſ. Moral. XVII. c. 19.

XI. Alberic maître de Rome. *Luitp. IV. c. 12.*

A Rome le roi Hugues croïant ſa domination bien affermie, commença à mépriſer les Romains & particulierement Alberic, fils de Marozie ſa nouvelle épouſe & du marquis Adalbert. Comme par ordre de ſa mere il donnoit à laver au roi ſon beau-pere, celui-ci lui donna un ſoufflet, parce qu'il lui avoit trop verſé d'eau. Alberic outré de cet affront, aſſembla les Romains, & les excita ſi violemment contre Hugues & contre ſa propre mere, qu'ils choiſirent Alberic même pour leur chef, & allerent auſſi-tôt attaquer le château ſaint Ange pour ne pas donner le tems à Hugues d'aſſembler ſes troupes. Il fut tellement épouvanté qu'il ſe ſauva par l'endroit où la forteresſe joignoit les murs

AN. 933. murs de la ville. Alberic ainſi maître de Rome tint enfermés dans le château Marozie ſa mere & le pape Jean ſon frere.

XII. Theophylacte patriarche de C.P.

On dit que tandis qu'il le tenoit ainſi captif dans une chambre, il l'obligea à accorder le pallium à Theophylacte patriarche de C. P. & à ſes ſucceſſeurs à perpetuité. Nicolas le myſtique mourut l'an 925. indiction treiziéme le quinziéme jour de Mai, après avoir tenu le ſiege de C. P. quatorze ans depuis ſon rétabliſſement arrivé en 911. Etienne metropolitain d'Amaſée, qui étoit eunuque, fut reconnu patriarche au mois d'Août de la même année 925. mais il ne jouit de cette dignité que deux ans & onze mois, & mourut le quinziéme de Juillet l'an 928. Son ſucceſſeur fut le moine Tryphon, qui étoit en reputation de ſainteté; & toutefois il ſouffrit contre les regles de n'être ordonné que pour un tems, juſqu'à ce que Theophylacte fils de l'empereur Romain Lecapene fût en âge de recevoir la dignité patriarchale, qui lui étoit deſtinée; & c'eſt le premier exemple illuſtre de cet abus, nommé depuis confidence.

Luitpr. leg. Poſt. Th p. 254. n. 19. Sim. Mag. n 32.

Sur. liv. LIV. n. 47.

Anon. n. 32. p. 261.

Tryphon fut ordonné patriarche de C. P. le quatorziéme de Decembre 928. & ſon tems étant expiré, il fut depoſé au mois d'Août de l'indiction quatriéme qui étoit l'an 931. Il ſe retira à ſon monaſtere, où il mourut; & le ſiege de C. P. demeura vacant pendant un an & cinq mois, parce que Theophylacte étoit encore trop jeune. Enfin il fut ordonné le jour de la Purification ſecond de Février l'an 933. indiction ſixiéme; & cette ordination ſe fit du conſentement du pape, qui avoit envoïé des legats avec une lettre ſynodique pour l'autoriſer. Theophylacte tint le ſiege de C. P. vingt-trois ans. C'eſt Luitprand qui étoit à C. P. trente-cinq ans après, qui dit que le pape lui accorda le pal-

n. 34. Sim. Mag. 43.

pallium à perpetuité : mais il ne paroît pas que jusqu'alors les patriarches ou les autres évêques d'Orient eussent reçû du pape le pallium. AN. 933.

La même année 933. Christodule patriarche Melquite d'Alexandrie mourut après vingt-six ans de pontificat, & fut enterré à Fostat capitale d'Egypte depuis la conquête des Musulmans. Son successeur fut Eutychius medecin de la même ville. Il étoit âgé de soixante ans quand il fut ordonné patriarche le huitiéme jour du second mois Arabe l'an de l'hegire 321. de Diocletien 649. la premiere année du calife Alcaher. Le nom Arabe de ce patriarche étoit Said qui signifie heureux, & le nom grec d'Eutychius en est la traduction. Nous avons de lui un abregé d'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à son tems écrit en Arabe, qui étoit sa langue naturelle ; cet abregé, bien qu'il ne soit pas exact, ne laisse pas d'être precieux ; & c'est d'où j'ai tiré la suite des patriarches Melquites d'Alexandrie, que je ne pourrai plus continuer. Le pontificat d'Eutychius ne fut que de sept ans, pendant lesquels il fut presque toûjours en division avec son peuple, dont la plûpart étoient Jacobites. Mais Acchid fils de Taage, qui commandoit alors en Egypte, exigea d'eux de si grosses sommes, & leur fit tant d'avanies, qu'il les mit d'accord avec leur patriarche, & les reduisit à s'assembler dans la même église. Eutychius mourut l'an 940. 328. de l'hegire.

XIII. Etat de l'Orient. *Eut. to. 2. p. 524. Sup. liv. LIV. n. 41.* *Eut. to. 2. p. 527. Bibl. Or. p. 736.* *Elmac. lib. 3. c. 1. p. 208.*

Le patriarche Jacobite d'Alexandrie étoit Gabriël ordonné l'an 916. après les quatorze ans de vacance. Il imposa un dinar d'or de tribut par an à chacun de ceux de son obéissance tant hommes que femmes, & tint le siege vingt-un an & demi jusqu'en 938. Nous avons toute la suite de ces patriarches Jacobites d'A-

Chr. Or. p. 111.

le-

lexandrie. A Antioche le patriarche Melquite Elie mourut l'an 317. de l'hegire au ſixiéme mois, c'eſt-à-dire l'an 929. Le ſiege vaqua quatre ans, & la premiere année du Calife Radi 323. de l'hegire, 935. de JESUS-CHRIST, on ordonna patriarche Theodoſe autrement nommé Etienne. Il étoit cateb ou écrivain, & avoit été à Bagdad avec l'eunuque Mounés treſorier du calife. Le patriarche de Jeruſalem étoit Chriſtofle, qui avoit deux fils & deux filles. De ſon tems les Muſulmans aïant excité du tumulte dans l'égliſe de Conſtantin, en brûlerent les portes vers la fête de Pâques l'an 325. 937. & pillerent l'égliſe du ſaint Sepulcre.

Eut. p. 523. *p. 528.* *p. 531.*

Elm. lib. 2. c. 19. Quant aux califes, après Moctafi qui mourut l'an 295. 908. ſucceda ſon frere Jafar Aboulfadel, ſous le nom d'Almouctadir-billa. Il n'avoit que treize ans & en regna vingt-cinq, ce qui n'étoit encore arrivé à aucun calife. De ſon tems commença la ſecte ou plûtôt le parti des Fatimites. En 298. 910. Mahomet, autrement Obéïdalla, Arabe ſortit de la province d'Irac, prétendant être de la race d'Ali & de Fatima fille du prophete, vint en Afrique à Segelmeſſe & ſe fit reconnoître Emir-almoumenin, c'eſt-à-dire, prince des fidéles: ſe donnant le titre de Mehedi reſpecté parmi eux. Il ſe rendit maître de tout ce que les Muſulmans avoient en Afrique & de la Sicile, ne reconnoiſſant point le calife de Bagdad; & cette puiſſance paſſa à ſa poſterité. En Arabie Aboutaher Carmatien, ſecte qui s'étoit élevée ſous le calife precedent, défit en 312. 924. la caravane de la Mecque, enſorte que le pelerinage ceſſa pendant douze ans. Il prit la même ville de la Mecque & enleva la pierre noire, l'objet de la devotion des Muſulmans, qui fut rachetée une ſomme immenſe. En 315. 927. commença en Perſe un nouveau roïaume nom-

Id. p. 187. Bibl. Orient. Fathemiah. p. 342. Mahadi p. 531.

nommé Dilem. Ainſi ſe diviſoit l'empire des Muſulmans. Le calife Mouctadir fut tué en 320. 932. âgé de trente-huit ans, & on mit à ſa place Mahomet Aboulmanſor ſous le nom d'Alcaher-billa : mais il ſe gouverna ſi mal, qu'après dix-huit mois il fut depoſé par les ſoldats qui pillerent Bagdad. Il vêcut encore onze ans reduit à demander l'aumône dans la moſquée.

Son ſucceſſeur fut ſon neveu Ahmed Aboulabas fils du calife Mouctadir. On nomma celui-ci Arradi-billa, & il regna près de ſept ans depuis 322. 934. juſques en 329. 940. De ſon tems la puiſſance des califes tomba entierement, & tout ce grand empire ſe diviſa entre pluſieurs ſeigneurs, qui faiſoient porter à leur treſor l'argent des tributs, prenoient les armes & les quittoient quand il leur plaiſoit, & ne laiſſoient au calife que le nom de ſouverain. Car ils le reconnoiſſoient toûjours pour chef de la religion & de l'empire : ils le nommoient à la priere publique, & mettoient ſon nom ſur la monnoïe : enfin ils recevoient de lui l'inveſtiture dont le ſigne étoit un étendart : mais il ne la refuſoit jamais à celui qui ſe trouvoit le plus fort. L'Egypte donc & la Syrie avoient un maître, le Diarbecre ou Meſopotamie un autre, l'Arabie un autre, la Perſe un autre, & ainſi du reſte. Bagdad même où le calife reſidoit avoit un autre ſeigneur ſous le titre d'Emir des Emirs. Il y avoit long-tems que les Muſulmans d'Eſpagne étoient independans, & ceux d'Afrique commençoient auſſi à l'être ſous le fils de Mehedi, qui prit le nom de Caimbiamrilla, c'eſt-à-dire établi par l'ordre de Dieu. Je ne nommerai donc plus ces fantômes de califes qui reſidoient à Bagdad, & qui durerent encore pluſieurs ſiecles : & ſi je ſuis obligé de parler de quel-

AN. 936. quelques-uns de ces princes Muſulmans, je nommerai celui qui avoit l'autorité effective. Radi fut le dernier calife de Bagdad, qui fit dans la moſquée la priere ſur la tribune le vendredi, qui diſpoſa des armées & des finances, qui eut des officiers pour ſa bouche & pour les autres ſervices domeſtiques comme ſes predeceſſeurs; & il mourut, comme pluſieurs d'entre eux, de debauches avec les femmes.

XIV. Mort de Jean XI. Leon VII. pape. *Fr. verſ. p. 607. Id. Chr. 936.*

Jean XI. ne porta le nom de pape qu'environ deux ans : ſoit qu'il ne fût plus regardé comme tel depuis ſa priſon, ſoit qu'il fût mort dès l'an 933. auquel cas il y auroit eu trois ans de vacance : car Leon VII. ſon ſucceſſeur ne fut ordonné qu'en 936. C'étoit un ſerviteur de Dieu : qui bien loin de rechercher cette dignité, fit ce qu'il pût pour l'éviter, & y fut élevé malgré lui. Il continua ſa maniere de vivre, appliqué à la priere & à la meditation des choſes celeſtes; affable, ſage & agréable dans ſes diſcours. Frodoard qui le décrit ainſi l'avoit vû, mangé & converſé avec lui. Leon tint le ſaint ſiege trois ans & demi, Alberic étant toûjours maître de Rome, nonobſtant les vains efforts de Hugues pour la reprendre.

XV. S. Odon à Rome. *Vita Od. lib. 1. n. 27.*

Le pape voulant les accorder, fit venir à Rome la même année 936. Odon abbé de Clugny, dont le credit étoit grand auprès du roi Hugues. Odon viſita en paſſant le ſolitaire Adegrim ſon ancien ami : qui lui dit, qu'à une telle heure d'un tel jour ſaint Martin lui avoit apparu, & lui avoit dit, qu'il venoit de Rome & alloit en France aſſiſter au ſacre du roi Loüis, qui ſe devoit faire le même jour. Odon marqua le jour & l'heure, & trouva depuis que la revelation étoit veritable. Le roi Charles le ſimple étoit mort dès l'an 929. le ſeptiéme d'Octobre à Peronne, où le comte Hebert le tenoit en priſon; mais

mais sa mort n'apporta aucun changement aux affaires, du vivant de Raoul, qui étoit reconnu pour roi. Celui-ci mourut le quinziéme de Janvier 936. & alors les seigneurs rappellerent en France Loüis fils de Charles le simple : que sa mere Ogive avoit emmené en Angleterre près du roi Edelstan son frere. Il fut sacré à Laon par Artaud archevêque de Reims en presence des seigneurs & de plus de vingt évêques, le dimanche dix-neuviéme de Juin 936. Son sejour en Angleterre l'a fait depuis nommer Loüis d'Outremer. AN. 936. *Chr. Fr. 936. & hist. 4. c. 26.*

L'abbé Odon étant arrivé à Rome procura la paix entre le roi Hugues & Alberic, à qui le roi donna sa fille en mariage. Le prince Alberic conçut tant de respect pour Odon, qu'il voulut faire couper les mains à un païsan qui avoit pensé le frapper : mais le saint abbé l'en empêcha. Le pape & tout le clergé de Rome l'obligerent à rétablir le monastere de saint Paul comme il avoit été autrefois ; & il y faisoit ordinairement sa demeure tant qu'il fut à Rome. En ce voïage Odon fit paroître sa patience & sa charité répandant par tout des aumônes abondantes. Passant à Sienne où la famine étoit, il vit dans la ruë trois hommes qui paroissoient de qualité ; & pour leur épargner la honte de recevoir l'aumône, il fit semblant d'avoir envie des grains de laurier qu'il trouva à leur porte, & les acheta bien cher. *Laitpr. IV. c. 1. Vita lib. II. n. 9.* *Lib. I. n. 27.* *Lib. II. n. 7.*

XVI. Sarrasins en Italie. *Laitpr. I. c. 1.*

Depuis environ cinquante ans les Sarrasins s'étoient établis en Lombardie à Frassinet, sur le Po entre Casal & Valence. Ils ne furent d'abord que vingt, qui venant d'Espagne dans une barque, furent poussés en Italie malgré eux par le vent contraire. Aïant trouvé le lieu avantageux, ils firent venir cent autres des leurs ; & profitant de la division des habitans du païs, ils s'y

s'y maintinrent & s'y accrurent, de ſorte qu'occupant les paſſages des Alpes, ils rendoient le
Id. IV. c. 2. chemin fort dangereux aux pelerins qui alloient à Rome. Cette année s'étant avancés juſqu'à Aqui à cinquante milles de Pavie ils furent battus : mais d'autres venant d'Afrique avec une
Fr. Chr. grande flotte ſurprirent Genes, tuerent tout ex-
936. 940. cepté les femmes & les enfans ; & emporterent
951. ſur leurs vaiſſeaux tous les treſors des égliſes & les richeſſes de la ville. Cette même année 936. ils tuerent pluſieurs pelerins en revenant d'une courſe qu'ils avoient faite pour piller la haute Allemagne. En 940. une troupe d'Anglois & de Gaulois qui alloient à Rome furent obligés de s'en revenir, quelques-uns d'entre eux aïant été tués par les Sarraſins, qui avoient pris Agaune & brûlé le fameux monaſtere de ſaint Maurice. Enfin ils s'accorderent à laiſſer paſſer les pelerins en païant tribut.

Manaſſés archevêque d'Arles voulant profiter de la puiſſance du roi Hugues dont il étoit parent, abandonna ſon égliſe & vint en Italie, où le roi, pour affermir lui-même ſa domination, lui donna les évêchés de Verone, de Mantouë & de Trente, avec le gouvernement du Trentin : ce qui l'engagea à devenir guerrier plûtôt qu'évêque. Il prétendoit juſtifier cette pluralité d'évêchés, en diſant que ſaint Pierre avoit paſſé d'Antioche à Rome, qui étoit alors la plus puiſſante ville du monde : qu'enſuite il avoit donné à ſaint Marc ſon diſciple le gouvernement de l'égliſe d'Antioche, ſans préjudice de celle d'Aquilée que le même ſaint Marc fonda, & de celle d'Alexandrie où il paſſa bien-tôt. Tant Manaſſés étoit ſçavant dans l'hiſtoire eccleſiaſtique.

XVII. Lettre du pape pour la Baviere.

Gerard archevêque de Lorc, dont le ſiege fut depuis transferé à Juvave ou Salsbourg, étant venu à Rome, conſulta le pape ſur pluſieurs abus

abus qui regnoient en Baviere & dans les païs voiſins ; & rapporta une lettre adreſſée aux rois, aux ducs, aux évêques de Juvave, de Ratiſbonne, de Friſingue & de Sebone ou Siben, dont le ſiege fut depuis transferé à Brixen. Le pape Leon dans cette lettre répond ainſi aux conſultations de l'archevêque Gerard : On demande ſi on doit mettre en penitence ceux qui ont fait mourir des devins, des enchantereſſes ou des ſorciers. Réponſe. Quoique l'ancienne loi les condamne à mort, le jugement eccleſiaſtique leur ſauve la vie, pour faire penitence : mais s'ils ne s'y ſoumettent pas, ils ſont ſujets aux loix humaines, dont la rigueur ſera innocemment exercée contre eux. *Epiſt. 3. to. 9. conc. p. 596.*

L'évêque doit-il dire *Pax vobis*, ou *Dominus vobiſcum* ? vous devez ſuivre l'uſage de l'égliſe Romaine : où nous diſons *Pax vobis* les dimanches & les fêtes : mais non aux jours de jeûne. Il défend de dire l'oraiſon dominicale à la benediction de la table, comme devant être reſervée au ſacrifice : mais l'uſage contraire l'a emporté. L'archevêque Gerard nous a rapporté, continuë le pape, un deſordre déplorable, que les prêtres ſe marient publiquement ; & a demandé ſi leurs enfans peuvent être promûs aux ordres. On voit combien ces mariages ſont criminels par le concile de Nicée, qui défend aux prêtres de loger même avec des femmes ; & le concile de Neocesarée ordonne de dépoſer un prêtre qui ſe marie, ce que nous voulons qui ſoit executé : mais les enfans ne doivent point porter l'iniquité de leurs peres ſuivant le prophete. Les chorévêques (il y en avoit donc encore) ne doivent ni conſacrer les égliſes, ni ordonner des prêtres, ni donner la confirmation. Il eſt défendu d'épouſer ſa marraine ou ſa filleule. Ceux qui étant parens au troiſiéme *Exech. XVIII. 20.*

ou

An. 936. ou au quatriéme degré ſe ſont mariés ſans le ſçavoir, doivent être ſoumis à penitence. A la fin de la lettre le pape ordonne aux évêques d'obéïr à l'archevêque Gerard comme ſon vicaire, & il enjoint à Eberard duc de Baviere de lui prêter ſecours.

XVIII. Mort de Henri l'Oiſeleur. *Regin. Contin.* 934. *Herm. Marian. &c. Vitiq. lib.* 1.

La Germanie venoit de changer de maître, par le decés de Henri l'Oiſeleur, qui après avoir regné dix-ſept ans, mourut le ſamedi ſecond jour de Juillet 936. Deux ans auparavant il avoit remporté ſur les Hongrois une inſigne victoire, que l'on attribuë à ſa pieté. Car avant que de leur déclarer la guerre, pour s'affranchir du tribut qu'il leur païoit, il aſſembla ſon peuple, & dit : Je vous ai dépouillés juſqu'ici vous & vos enfans, pour remplir les treſors des Hongrois. Maintenant je ſuis obligé de dépouiller les égliſes & leurs miniſtres. Que me conſeillez-vous ? Prendrai-je l'argent deſtiné au ſervice de Dieu, pour le donner à ſes ennemis, & nous racheter de leurs mains ; ou n'attendrons-nous d'être rachetés que de Dieu ? Le peuple s'écria, qu'il n'attendoit ſon ſalut que de Dieu, & levant les mains au ciel, il promit de ſervir en cette guerre. On refuſa le tribut aux Hongrois, ils attaquerent la Saxe & la Turinge : ils furent defaits par tout ; & le roi Henri appliqua au ſervice de Dieu & au ſoulagement des pauvres le tribut qu'on leur païoit.

Le grand étendart du roi Henri qu'il faiſoit porter devant lui dans les combats, avoit le nom & l'image d'un ange ; & ce prince avoit grande confiance en une lance, que l'on diſoit avoir été celle du grand Conſtantin, ornée en forme de croix des cloux de N. S. Cette lance étoit en la poſſeſſion de Rodolfe II. roi de Bourgogne, à qui le roi Henri la fit demander, offrant

Vita S. Ger. Bron. Act. B. ſæc. 5. *p.* 264. *Luitpr. lib. IV. c.* 12.

offrant une grande recompenſe. Rodolfe répondit qu'il ne s'en déferoit jamais : mais Henri l'aïant menacé de deſoler tout ſon roïaume par le fer & par le feu, il ſe rendit ; & le roi Henri ravi d'avoir enfin ce treſor, donna au roi Rodolfe de grands preſens en or & en argent, & une bonne partie de la Souabe. AN 936.

XIX. Egliſes du Nord.

Le roi Henri travailla auſſi à la converſion des infidéles, & fit baptiſer un roi des Abodrites & un roi des Danois ou Normans. Il reprima leur roi Gourm, ce grand ennemi des Chrétiens, & le reduiſit à demander la paix : puiſqu'il mit à Sleſvic une colonie de Saxons & un marquis ou gouverneur de frontiere. Alors *Unni* archevêque de Brême, voïant la porte ouverte à l'évangile, entreprit de rétablir l'égliſe de Hambourg negligée depuis long-tems. Il reſolut de faire par lui-même la viſite de ſon vaſte dioceſe ; & le peuple de Brême le ſuivit, ne pouvant ſouffrir ſon abſence, & prêt à s'expoſer à tout avec lui. Unni étant arrivé chez les Danois, ne pût rien gagner ſur leur roi Gourm : mais il convertit ſon fils Harold, enſorte qu'il permit la profeſſion publique du Chriſtianiſme, quoiqu'il ne fût pas encore baptiſé.

Reg. Cont. an 931. Herim. Mar. Sigeb. 930. Adam. Brem. c. 48. Helm. Chr. Sl. 1. c. 8. Adam. c. 44.

L'archevêque aïant donc ordonné des prêtres dans chaque égliſe de Danemarc, recommanda les fidéles au roi Harold ; & avec ſon ſecours & un ambaſſadeur de ſa part, il parcourut les iſles des Danois : prêchant l'évangile aux infidéles, & affermiſſant dans la foi les Chrétiens qu'il trouvoit captifs. Puis, ſuivant les traces de ſaint Anſcaire ſon predeceſſeur, il paſſa la mer Baltique & vint au port de Birça. Car pendant ſoixante-dix ans qui s'étoient écoulés depuis la mort de ſaint Anſcaire, aucun miſſionnaire n'avoit oſé paſſer en Suede, que le ſeul prêtre Rimbert.

c. 50.

Sup. liv. XLVIII. n. 31. Sup. liv. L. n. 38.

An. 936. L'archevêque Unni y étant donc arrivé, trouva que la religion Chrétienne y avoit été entierement oubliée pendant les regnes courts & ſanglans de pluſieurs rois : ainſi il eut bien de la peine à ſe faire écouter. Il avoit achevé ſa miſſion, & ſe preparoit au retour, quand il fut attaqué de maladie, & mourut vers la mi-Septembre l'an 936. indiction neuviéme. Ses diſciples enterrerent ſon corps à Birca où il étoit mort, & emporterent ſon chef à Brême, où ils l'enterrerent à ſaint Pierre devant l'autel. Il avoit tenu ce ſiege dix-huit ans. Son ſucceſſeur fut Adaldague qui le tint cinquante-quatre ans. Il étoit de famille noble, parent & diſciple d'Adaluard évêque de Verden, qui prêchoit chez les Sclaves, dans le tems que l'archevêque Unni prêchoit chez les Suedois. Adaluard étoit connu à la cour d'Allemagne, & y fit connoître le jeune Adaldague, qui étoit bien fait de ſa perſonne, mais plus aimable par ſes mœurs. On le tira du chœur de l'égliſe d'Hildesheim; & une rencontre ſinguliere contribua à ſa promotion. La reine Mathilde voïant le roi Henri ſon époux à l'extremité, alla ſe mettre en priere dans l'égliſe; & les cris du peuple lui aïant appris qu'il étoit mort, elle demanda s'il y avoit quelque prêtre encore à jeûn, qui pût celebrer la meſſe pour lui. Adaldague s'y offrit : la reine lui donna ſur le champ des bracelets d'or qu'elle portoit : elle lui ſçut gré toute ſa vie, d'avoir dit la premiere meſſe pour l'ame du roi ſon époux, & l'archevêque Unni étant mort deux mois après, elle obtint pour lui du roi Otton ſon fils l'archevêché de Brême. Elle fit porter le corps du roi Henri à Quedlimbourg près d'Halberſtat, où elle avoit reſolu avec lui de fonder un monaſtere de filles, ce qu'elle executa incontinent. C'étoient toutes perſonnes no-

Vita B. Math. c. 2. n. 9

Boll. 14. Mart. to. 7. p. 361.

nobles, & Mathilde se retira avec elles pour y achever ses jours. AN. 936.

Elle avoit été élevée dans son enfance au monastere d'Erford près de son ayeule, qui en étoit abbesse, pour y apprendre la religion & les ouvrages convenables à son sexe. Elle en fut tirée pour épouser Henri vers l'an 913. Depuis son mariage elle avança toûjours en vertu, ornée au dehors de soye & de pierreries, mais pleine de compassion & d'humilité. Pour prier la nuit, elle se levoit d'auprès du roi son époux, qui faisoit semblant de l'ignorer. Ils gardoient la continence les jours marqués par l'église, suivant l'usage observé encore alors religieusement. Toutefois un jeudi saint, le roi Henri aïant pris plus de vin qu'à l'ordinaire, obligea la reine malgré elle à violer cette regle: ce que les historiens ont remarqué comme une tache en la vie de ce prince; & delà vint leur fils Henri duc de Baviere, pour qui Mathilde eut une prédilection singuliere, mais ce fut la source de grands malheurs. *Acta Se. 5. Ben. p. 347.* *Vita c. 2. n. 7.*

XX. Otton roi de Germanie.

Car après la mort du roi Henri, la reine souhaitoit de faire reconnoître ce fils pour son successeur; & il y avoit un pretexte de le preferer à Otton son aîné, en ce que celui-ci étoit né avant que le pere fût roi. Otton déja designé par le pere, l'emporta suivant le suffrage des François Orientaux & des Saxons: mais Henri garda toûjours des prétentions, & se revolta plusieurs fois. Ils avoient un troisiéme frere nommé Brunon, qui dès l'enfance fut appliqué à l'étude, & destiné au service de l'église.

Le lieu du couronnement d'Otton fut marqué à Aix-la-Chapelle: où premierement les seigneurs lui prêterent serment de fidelité hors de l'église, dans laquelle Hildebert archevêque de Mayence l'attendoit avec tout le clergé. L'ar- *Vitiq lib. 2.*

An. 936. chevêque de Treves, à cauſe de l'antiquité de ſon ſiege & celui de Cologne comme dioceſain, prétendoient faire cette ceremonie : mais ils cederent au merite de l'archevêque de Mayence. Celui de Cologne étoit Vicfred qui avoit ſuccedé à Herman, mort en 925. L'archevêque de Treves étoit Robert oncle d'Otton, & frere de la reine Mathilde ſa mere, qui avoit ſuccedé à Roger mort en 934. Quand Otton entra dans l'égliſe, l'archevêque de Mayence s'avança & lui toucha la main droite, puis ſe tournant vers le peuple qui rempliſſoit les galeries hautes & baſſes, il dit : Voici Otton que je vous amene, Dieu l'a choiſi, le roi Henri l'a deſigné depuis long-tems, tous les ſeigneurs viennent de le faire roi. Si cette élection vous eſt agréable, témoignez-le en levant les mains au ciel : tout le peuple leva la main, avec de grands cris, pour ſouhaiter au nouveau prince toute ſorte de proſperité.

Alors l'archevêque s'avança avec le roi, qui étoit revêtu d'une tunique étroite à la françoiſe, & le mena derriere l'autel ſur lequel étoient les ornemens roïaux : ſçavoir, l'épée avec le ceinturon, le manteau avec les bracelets, le bâton avec le ſceptre & le diadéme. L'archevêque prit l'épée, & ſe tournant vers le roi, lui dit : Recevez cette épée pour repouſſer tous les ennemis de JESUS-CHRIST, barbares & mauvais Chrétiens, puiſque Dieu vous donne la puiſſance de tout l'empire François pour affermir la paix des Chrétiens. Il prononça des prieres ſemblables en lui donnant les autres ornemens : il lui fit l'onction de l'huile ſainte ; & enfin lui & l'archevêque de Treves le couronnerent. Ils le menerent au thrône élevé entre deux colomnes de marbre, afin qu'il fût vû de tout le peuple ; & la meſſe aïant été celebrée, le

roi

roi descendit au palais, & s'assit à la table de marbre avec les évêques pour le festin solemnel, étant suivi par les ducs. C'étoit en 936. & Otton regna trente-six ans. Mais Hildebert archevêque de Mayence ne survêcut pas longtems à cette ceremonie : il mourut l'an 937. le dernier de Mai, & son successeur fut Frideric aussi moine de Fulde. AN. 936.

Ce fut par le conseil de ce prelat, d'Adaldague archevêque de Brême, & de plusieurs autres évêques, que le roi Otton voulant établir la religion Chrétienne chez les Sclaves voisins de l'Elbe qu'il avoit vaincus, fortifia la ville de Magdebourg, & y fonda un monastere : à quoi il fut excité & aidé par la pieuse reine Edithe son épouse. Il y fit apporter les reliques de saint Innocent martyr, apparemment celui de la legion Thebéene, qui lui furent envoïées par Rodolfe roi de Bourgogne. Le monastere fut établi le vingt-troisiéme de Septembre 937. la seconde année du regne d'Otton, & dedié à saint Pierre, saint Maurice & saint Innocent; & mis sous la protection du saint siege. Magdebourg fut aussi nommé Parthenopolis, c'est-à-dire la ville de la vierge. Le premier abbé du nouveau monastere fut Annon, depuis évêque de Wormes. *Mabill. act. sæc. 6. p. 573.*

XXI. Saint Venceslas. *Ditmar. lib. 2. Sigeb. Chr. an. 938. Vita ap. Sur. 28. Sept. Sup. liv. LIII. n. 26.*

Le roi Otton dès le commencement de son regne fit la guerre à Boleslas duc des Sclaves de Bohême, qui avoit fait mourir son frere le duc Venceslas. Ils étoient fils de Vratislas & petits fils de Borivoï premier Chrétien entre les ducs de Bohême. Drahomire leur mere étoit païenne, & avoit élevé Boleslas : Venceslas avoit été élevé par Ludmille son ayeule Chrétienne & très-pieuse. Le duc Vratislas aïant laissé ses enfans en bas âge, Drahomire s'empara du gouvernement, abolit l'exercice de la reli-

An. 937. gion Chrétienne, & excita une violente perſecution. Ludmille pour en arrêter le progrés fit declarer duc Venceſlas, & on fit un partage des états de Bohême entre lui & ſon frere. Venceſlas étoit non ſeulement Chrétien, mais très-pieux, & la religion étoit floriſſante dans ſon partage. Ce que Drahomire ne pouvant ſouffrir, elle fit aſſaſſiner Ludmille ſa belle-mere, qui eſt comptée pour ſainte & martyre. Enfin Boleſlas voulant ſecoüer le joug du roi Otton, à qui ſon frere Venceſlas étoit fidéle, ſe laiſſa emporter à l'envie, à l'ambition & à la haine du Chriſtianiſme, juſques à entreprendre ſur la vie de ſon frere Venceſlas; & on dit même qu'il le tua de ſa main. Enſuite craignant un prince voiſin, il lui declara la guerre. Celui-ci envoïa en Saxe demander du ſecours : le roi Otton lui envoïa, & commença ainſi une guerre contre Boleſlas, qui dura juſques à la quatorziéme année du regne d'Otton, c'eſt-à-dire l'an 950. Saint Venceſlas eſt honoré le vingt-huitiéme de Septembre, & a été canoniſé de nos jours par Clement X. en 1670.

Martyr. R. 28. Sept.

XXII. Hongrois en France, &c.

Les Hongrois s'efforcerent d'entrer dans la partie occidentale de la Saxe, d'où le roi Otton les repouſſa vigoureuſement. Mais ils firent de grands ravages dans la Franconie, la haute Allemagne, la Gaule, juſques à l'Ocean & la Bourgogne. L'an 937. ils entrerent en France par la Champagne, ravagerent le païs, brûlerent pluſieurs maiſons & pluſieurs égliſes, & emmenerent un grand nombre de captifs. Il y eut toutefois quelques égliſes qu'ils ne purent brûler, comme celle de ſainte Macre à Fiſmes, & celle de ſaint Baſle; & un moine d'Orbais, qu'ils avoient pris, ne pût jamais être bleſſé de leurs fleches ni de leurs épées. Ce que Frodoard rapporte comme des miracles. De Bourgogne les

Vitich. lib. 2.
Herm. Chr. 937. Id. in fi.
Fled. an. 937.
Chr. Caſſin. c. 55.

Digitized by Google

les Hongrois passerent en Italie, & vinrent jusques à Capoüe, à Benevent & à Nole. Ils enleverent plusieurs serfs de l'abbaïe du mont Cassin ; & pour les racheter on donna quantité de vases d'argent & d'ornemens d'étoffes precieuses, dont le prix marqué montoit à plus de cent cinquante besans d'or. Mais étant entrés chez les Marses dans l'Abrusse d'aujourd'hui, & y faisant les mêmes ravages : ces peuples avec les Peligniens en tuerent la plus grande partie, & retirerent un grand butin. AN. 940.

XXIII. Artaud chassé de Reims. *Fl. Chr. an. 940. hist. IV. c. 28. Libel. Artaldi. to 9. conc. p. 628. C.*

Après qu'Artaud eut gouverné l'église de Reims huit ans & sept mois, Hugues comte de Paris & Hebert comte de Vermandois, *indignés* de son attachement au roi Louis, qu'il avoit sacré, vinrent assieger Reims avec Guillaume duc de Normandie, & quelques évêques de France & de Bourgogne. Le siege ne dura que six jours ; & Artaud abandonné de presque tous ses vassaux, fut obligé de se rendre. Le comte Hebert étant entré dans la ville, le fit venir à saint Remi, devant les seigneurs & les évêques : où, partie par persuasion, partie par crainte, on le fit renoncer à l'administration de l'archevêché de Reims, se contenter des abbaïes de saint Basle & d'Avenai ; & demeurer à saint Basle. C'étoit l'an 940. Quelque tems après Artaud se retira auprès du roi Louis, avec quelques-uns de ses parens, à qui Hebert avoit ôté les benefices ou fiefs qu'ils tenoient de l'église.

L'année suivante 941. les comtes Hugues & Hebert assemblerent les évêques de la province de Reims, & firent tenir un concile à Soissons dans l'église de saint Crespin, pour regler le gouvernement de l'archevêché. Ils envoïerent Hildegaire évêque de Beauvais, qu'Artaud

An. 941. *Libell. Artald.*

taud lui-même avoit ordonné en 933. avec quelques autres deputés vers Artaud, qui étoit à Laon à la cour du roi Louis : lui ordonnant de ſe rendre au concile. Il répondit qu'il ne pouvoit aller où ſes ennemis étoient aſſemblés ; & ils convinrent d'un autre lieu pour conferer enſemble. Là il ſe jetta à leurs pieds, les priant pour l'amour de Dieu, de lui donner un conſeil convenable à eux & à lui. Ils le preſſerent de conſentir à l'ordination de Hugues, promettant d'obtenir pour lui quelque partie des biens de l'archevêché. Artaud après avoir long-tems differé de répondre, les voïant fermes dans leur reſolution, ſe leva, & leur declara tout haut, qu'il leur défendoit ſous peine d'excommunication, d'ordonner un archevêque de Reims de ſon vivant : s'ils le faiſoient, il appelloit au ſaint ſiege. Cette proteſtation les aïant irrités, pour ſe retirer de leurs mains & pouvoir retourner à Laon, il adoucit ſa réponſe, & les pria d'envoïer avec lui quelqu'un, qui pût leur rapporter la reſolution qu'il prendroit avec la reine & ſon conſeil : car le roi n'y étoit pas. Ils envoïerent Derolde évêque d'Amiens : mais quand Artaud ſe vit à Laon en ſûreté devant la reine & les ſeigneurs de ſa cour, il reïtera la menace d'excommunication & d'appellation au pape : excommuniant Derolde lui-même, en cas qu'il ne fît pas un rapport fidéle de ce qu'il venoit d'entendre.

Le concile de Soiſſons ne laiſſa pas de paſſer outre. On prétendit qu'Artaud, aïant une fois renoncé avec ſerment à l'adminiſtration de ſon égliſe, ne pouvoit plus y revenir. On fit valoir les plaintes du clergé & de la nobleſſe ſur la vacance de ce ſiege : enfin l'on jugea, qu'on devoit ordonner archevêque Hugues fils du comte Hebert, qui y avoit été deſtiné depuis long-tems,

tems, & qui étoit demandé par le clergé & par le peuple, c'eſt-à-dire, par une partie. Il n'avoit qu'environ vingt ans, & pendant les quinze années qui s'étoient paſſées depuis ſon élection, il avoit demeuré à Auxerre & y avoit fait ſes études auprès de l'évêque Gui, qui l'avoit ordonné diacre, & Gui, évêque de Soiſſons, l'ordonna prêtre trois mois après ſon retour à Reims; ce dernier Gui étoit fils de Foulques comte d'Anjou; & après avoir été chanoine de ſaint Martin de Tours, il fut ordonné évêque en 937. Suivant la reſolution du concile de Soiſſons, les évêques ſe tranſporterent à Reims, & en ordonnerent Hugues archevêque dans l'égliſe de ſaint Remi. AN. 942. *Sup. n. 1.* *Fr. Chr.*

Il envoïa à Rome des deputés pour demander le pallium, & ils s'adreſſerent au pape Etienne VIII. car Leon VII. étoit mort en 939. aïant tenu le ſaint ſiege trois ans & demi. Comme Etienne étoit Allemand de naiſſance, les Romains le prirent en telle averſion, qu'ils lui decouperent le viſage, & le defigurerent de ſorte, qu'il n'oſoit plus paroître en public. Il tint toutefois le ſaint ſiege trois ans & quatre mois. Il accorda le pallium à Hugues pour l'archevêché de Reims; & ſes deputés vinrent en 942. avec un évêque nommé Damaſe, que le pape envoïa legat en France. Il portoit des lettres aux ſeigneurs & à tous les habitans de France & de Bourgogne, pour reconnoître le roi Loüis, & envoïer des deputés à Rome, avec menace d'excommunication, s'ils ne ſatisfaiſoient avant Noël, & s'ils continuoient de lui faire la guerre. Sur quoi les évêques de la province de Reims, aïant conferé avec le comte Hebert, le prierent d'interceder auprès du comte Hugues, pour lui faire reconnoître le roi: car c'étoit ſon plus puiſſant adverſaire. *Baron. an. 940. Papebr. Conat.*

An. 942. XXIV. Fin de ſaint Odon.

La même année 942. le pape Etienne fit venir à Rome pour la troiſiéme fois ſaint Odon abbé de Clugny, afin de procurer la paix entre Hugues roi d'Italie & le patrice Alberic : car la guerre continuoit toûjours entre-eux. Pendant que ſaint Odon fut à Rome, Alberic lui donna le monaſtere de ſaint Elie à Suppenton près de Nepi, pour y établir la reforme. Il y mit pour abbé un de ſes diſciples nommé Theodart, qui voïant ces anciens moines fort attachés à manger de la chair, leur faiſoit apporter à grands frais du poiſſon des lieux d'alentour. Mais un torrent, qui paſſoit près du monaſtere, forma un étang, qui les exempta de cette peine. Ce qui fut regardé comme un miracle, & attribué aux prieres de ſaint Odon.

Elog. Odm. n. 38. ſæc. 5. Act. B. p. 141. Vita per Jo. lib. III. n. 7.

n. 12.

Etant à Rome il fut attaqué d'une fievre violente & continuë, qui le reduiſit à l'extrêmité ; mais comme il ſouhaitoit ardemment de finir ſes jours au tombeau de ſaint Martin, où il avoit commencé de goûter la pieté : il vit en ſonge un perſonnage venerable, qui lui dit : que ſa mort étoit proche, & que toutefois ſaint Martin lui avoit obtenu un delai, pour retourner en ſon païs. En effet il ſe porta mieux, & eut aſſez de force pour venir juſques à Tours, où il arriva près le tems de la fête du ſaint. Il la celebra avec une devotion extraordinaire : le quatriéme jour la fievre le reprit, & il mourut le jour de l'octave dix-huitiéme de Novembre 942. âgé de ſoixante-quatre ans ; la quinziéme année depuis qu'il fut abbé de Clugny. L'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Julien de Tours par l'archevêque Theotilon, qui par ſon ſecours avoit rétabli ce monaſtere, fondé par ſaint Gregoire ſon predeceſſeur, & ruiné par les Normans. Theotilon mourut trois ans après en revenant

Martyr. R. 18 Nov.

Digitized by Google

venant de Laon pour procurer la paix entre le roi & les princes ; & fut enterré dans la même égliſe de ſaint Julien. *Fr. Chr.* 945.

Entre les monaſteres reformés par ſaint Odon, les plus connus ſont les ſuivans. Aurillac en Auvergne, fondé depuis peu par ſaint Gerauld : Fleury ſur Loire, reformé à la ſollicitation du comte Eliſiard, qui obtint cette abbaïe de Raoul roi de France, pour la donner à ſaint Odon ; & alla avec deux autres comtes & deux évêques l'en mettre en poſſeſſion, nonobſtant la reſiſtance des anciens moines, qui ſe défendirent à main armée. Saint Odon reforma auſſi le monaſtere de Sarlat en Perigord, & celui de Tulle en Limouſin, depuis érigés en évêchés : Saint Pierre le vif à Sens : ſaint Julien à Tours : Romans-Mouſtier au dioceſe de Lauſane : Charlieu au dioceſe de Mâcon. On le reconnoiſſoit pour abbé de toutes ces maiſons : mais il mettoit en chacune un abbé particulier, qui étoit comme ſon vicaire. En Italie il reforma le monaſtere de ſaint Paul à Rome, ceux de Suppenton, de Salerne, de ſaint Auguſtin à Pavie : établiſſant par tout le même ordre, c'eſt-à-dire, la même obſervance qui ſe pratiquoit à Clugny. Il ne negligeoit pas le temporel, dont le ſoin eſt une ſuite ordinaire de la regularité. De ſon tems le monaſtere de Clugny reçut des donations ſi conſiderables, qu'il en reſte juſqu'à cent quatre-vingt-huit chartres. *Mabill. elog. p.* 133. *Sup. liv. LIV. n.* 22.

Il reſte auſſi de lui pluſieurs écrits, qui montrent ſa ſcience & ſa pieté. L'abregé des morales de ſaint Gregoire ſur Job ; des hymnes & des antiennes en l'honneur de ſaint Martin ; les trois livres du ſacerdoce, depuis nommés ſes occupations, & à preſent ſes conferences. Etant abbé il écrivit en quatre livres la vie de ſaint Gerauld *Mabill elog. n.* 46. *Sup. n.* 4. *Bibl. Clun. p.* 160.

rauld comte d'Aurillac. L'hiſtoire du retour des reliques de ſaint Martin, rapportées de Bourgogne, qu'il compoſa à la priere de Foulques le bon comte d'Anjou, & pluſieurs diſcours à la loüange de ce ſaint. Un entre-autres ſur l'incendie de ſon égliſe arrivé de ce tems-là, pour montrer qu'il ne doit ſcandaliſer perſonne, ni diminuer la devotion des fidéles envers ſaint Martin. On attribuë encore à ſaint Odon la vie de ſaint Gregoire de Tours.

Sup. liv. LIII. n. 56.

En pluſieurs endroits de ſes ouvrages, mais principalement dans ſes conferences, il déplore les mœurs corrompuës des Chrétiens : entre-autres l'impureté, la violence & le mépris manifeſte de la juſtice. Il ſe plaint en particulier de l'abus de la ſainte euchariſtie par les communions indignes. Ce myſtere, dit-il, n'étoit pas celebré ſi frequemment dans les commencemens de l'égliſe : mais plus il étoit rare, plus on y apportoit de religion. Il dit que les reliques de ſainte Valburge aïant été miſes ſur l'autel, les miracles ceſſerent ; & qu'elle apparut à un malade, & lui dit : Vous ne gueriſſez pas, parce que mes reliques ſont ſur l'autel, qui ne doit ſervir que pour les divins myſteres. On ôta les reliques, & les miracles recommencerent. Parlant des moines, il traite d'apoſtaſie le mépris de la nourriture & de l'habit preſcrit par la regle, & la proprieté, ſous pretexte de laiſſer pour l'ornement de l'égliſe.

II. Coll. n. 28.

Le ſucceſſeur de ſaint Odon & le troiſiéme abbé de Clugny fut Aimard, qu'il avoit fait élire dès l'année 941. avant ſon dernier voïage de Rome. Aimard étoit de baſſe naiſſance, mais d'une grande vertu. Il fut très-zelé pour l'obſervance, & augmenta conſiderablement le temporel, comme on voit dans les archives de Clu-

Eloge. hiſt. ſ. ord. Ben. p. 316.

Clugny, par 278. chartres de ſon tems, qui ne fut que de ſix ans.

XXV. S. Gerard de Brogne. *Vita ſæc. 5. act. B. p.* 248.

Du tems même de ſaint Odon, la diſcipline monaſtique fut rétablie dans la Gaule Belgique par ſaint Gerard de Brogne, né ſur la fin du neuviéme ſiecle d'une famille noble près de Namur. Son pere deſcendoit du comte Haganon favori de Charles le ſimple, & ſa mere étoit ſœur d'Etienne évêque de Tongres. Gerard fut d'abord au ſervice de Berenger comte de Lomage; & dès ce tems il rebâtit l'égliſe de Brogne dans une terre à lui, voulant y fonder un monaſtere; & en attendant il y établit des clercs, pour faire l'office. C'étoit l'an 918. Le comte Berenger l'aïant envoïé à Robert comte de Paris & depuis roi, il logea à l'abbaïe de ſaint Denis, où il fut touché du deſir de quitter le monde. Etant de retour, il obtint la permiſſion du comte Berenger & de l'évêque Etienne ſon oncle & ſon paſteur, qui lui donna l'abſolution de ſes pechés. Il revint donc à ſaint Denis, prit l'habit monaſtique, & demanda la permiſſion de commencer ſes études, c'eſt-à-dire, d'apprendre à lire: ce qu'il fit avec l'humilité d'un enfant, quoiqu'il fût déja en âge d'homme. En peu de jours il eut appris le pſautier, & s'avança dans la connoiſſance de l'écriture ſainte, faiſant en même tems un grand progrés dans l'obéiſſance & les autres vertus. La ſeconde année de ſa converſion il fut ordonné acolythe par Theodulphe évêque de Paris, la troiſiéme année ſousdiacre, la quatriéme diacre par Fulrad ſon ſucceſſeur, & la neuviéme année prêtre par Adelheme ſucceſſeur de Fulrad.

Après dix ans de ſejour à ſaint Denis, il en ſortit l'an 928. pour venir établir ſon monaſtere

ſtere de Brogne, apportant des reliques de ſaint Eugene martyr. Le clergé de Tongres & l'évêque même s'oppoſerent d'abord au culte de ce ſaint, qu'ils ne connoiſſoient point; mais l'évêque le permit enfin, & ſa tranſlation ſe celebre encore à Brogne. Gerard chaſſa les clercs qu'il y avoit mis, & y mit des moines qu'il gouverna quelque tems: mais ne pouvant ſouffrir le concours du peuple, il s'enferma dans une cellule près de l'égliſe, pour vaquer à la priere avec plus de liberté.

Mo'an. ad Uſuard. 18. Aug.

Quelque tems après l'évêque de Cambray l'obligea de prendre ſoin du monaſtere de ſaint Guiſlain en Hainault, à la ſollicitation de Giſlebert duc de Lorraine un des plus puiſſans ſeigneurs de ce tems-là, gendre du roi Henri l'Oiſeleur. Le monaſtere de ſaint Guiſlain n'étoit alors occupé que par quelques clercs dereglés & intereſſés, à la place deſquels Gerard établit une communauté de moines, dont il fut abbé, ſans ceſſer de l'être de Brogne. Arnould le vieux comte de Flandres, croïant avoir été gueri de la pierre par ſes prieres, lui offrit de grands preſens, & l'obligea enfin de recevoir la dîme de ſes biens, pour la diſtribuer aux monaſteres & aux pauvres, & de ſe charger du gouvernement de toutes les abbaïes qu'il avoit ſous ſa puiſſance.

Gerard reforma entre-autres le monaſtere de Blandinberg ou ſaint Pierre de Gand, fondé par ſaint Amand, & occupé depuis plus de cent ans par des clercs ſeculiers; que Gerard en chaſſa pour leur déreglement, ſans avoir égard à la nobleſſe dont ils ſe vantoient, & mit à la place des moines très-reguliers. Les clercs furieux attenterent à ſa vie, & vinrent l'attaquer juſques dans l'égliſe, comme il étoit à l'autel: mais il les étonna par ſa conſtance,

& leur pardonna. Il fit cette reforme l'an 941. & la communauté devint nombreuse en peu de tems. Trois ans après il fit apporter à saint Pierre de Gand les reliques de saint Vandrille, de saint Ansbert & de saint Vulfran, qui avoient été transportées à Bologne sur la mer en 858. pendant les ravages des Normans. Vicfrid évêque de Teroüanne voulut s'opposer à cette translation, & conserver ce tresor dans son dioceſe : mais il fut obligé de ceder à la volonté du comte Arnould. On nomme jusques à dix-huit monasteres que Gerard reforma, & dont les plus connus sont saint Pierre & saint Bavon de Gand, saint Martin de Tournai, Marchienne, saint Vaast d'Arras, saint Riquier, saint Bertin, saint Omer & saint Amand. D'ailleurs il est certain que Gerard gouverna les monasteres de saint Remi à Reims & de Mouson. Sur la fin de sa vie il mit des abbés ou d'autres superieurs dans tous ces monasteres, & se retira à Brogne, pour en prendre un soin particulier. Enfin il y mourut en 959. le troisiéme d'Octobre, jour auquel l'église honore sa memoire.

Hist. transl. Ben. p. 200.

Mabill. obs. 26. p. 250.

Martyr. R. 3. Oct.

XXVI. S. Jean de Gorze. *Vita n. 9. p. 368.*

Un autre moine illustre du même tems, étoit Jean, depuis abbé de Gorze. Il nâquit à Vendieres entre Mets & Toul, & étudia fort bien la grammaire, l'écriture sainte, les canons & les loix civiles. S'étant donné à Dieu, il fit une confession generale, & reçut la penitence que lui imposa Humbert reclus à Verdun, renommé par sa vertu & sa science; & depuis ce tems Jean ne mangea point de viande, & pratiqua des jeûnes très-rigoureux. Aïant oüi parler d'un solitaire nommé Lambert, qui vivoit dans la forêt d'Argonne, il alla le trouver, desirant ardemment de mener la vie d'ermite. Mais Lambert étoit un homme rustique & ignorant, dont

dont la pieté conſiſtoit à s'accabler de travail ; quelquefois hors de raiſon : vivant d'une façon ſi extraordinaire, qu'il étoit difficile de le voir ſans rire. Il ne ſe mettoit point en peine de couvrir ſon corps, même pour ſatisfaire à la pudeur. Pour ſa nourriture il faiſoit ſouvent un pain qui lui duroit deux mois, & dont il rompoit tous les jours à coups de cognée un morceau qu'il prenoit au poids. Il mangeoit quand il n'en pouvoit plus, après deux ou trois jours de jeûne, de jour ou de nuit, ſans aucune heure reglée. Quand la fantaiſie lui prenoit, il alloit dans les villes & les villages, puis tout d'un coup il ſe renfermoit dans ſa cellule. Il commençoit quelquefois la meſſe à minuit, quelquefois le ſoir ou à la pointe du jour.

Jean de Vendieres ne laiſſa pas de vivre quelque tems avec ce ſolitaire, s'étant enfermé dans une cellule, où pluſieurs perſonnes de Verdun le venoient voir pour s'édifier par ſes diſcours. Ils lui conſeillerent de quitter cet extravagant ; & de l'avis de Humbert il fit le voïage de Rome : alla juſques au mont Gargan, & viſita en paſſant le Mont-Caſſin & les monaſteres voiſins de Naples. A ſon retour il demeura chez lui, ne trouvant point de lieu où il pût vivre à ſon gré en communauté ; & pratiqua en ſon particulier la vie monaſtique : veillant, priant & jeûnant rigoureuſement. Humbert le fit connoître à Einolde ou Eginolde, qui menoit à peu près la même vie de ſon côté. Il avoit été primicier de l'égliſe de Toul, puis archidiacre ; & aïant donné tout ſon bien aux pauvres, il paſſa quelque tems dans une caverne. Enfin ils ſe joignirent ſept, & reſolurent de paſſer en Italie, pour y pratiquer la perfection de la vie monaſtique ; vivant

vant du travail de leurs mains, dans les païs fertiles, mais abandonnés, que Jean avoit remarqués aux environs de Benevent. Mais Adalberon évêque de Mets en aïant eu connoiſſance, leur donna l'abbaïe de Gorze, qui avoit été ruinée par les Normans. Ils y entrerent l'an 933. & élûrent pour abbé Einolde, & Jean pour cellerier.

Il étoit très-propre à cette charge, entendant parfaitement le menage de la campagne & l'adminiſtration du temporel. Auſſi dès le commencement, voïant l'abbé Einolde embaraſſé de ces ſoins exterieurs, il offrit de l'en ſoulager, l'exhortant à s'appliquer uniquement à la vie interieure ſuivant ſon attrait. Jean, quoique très-ferme en ſes reſolutions, obéiſſoit ponctuellement au moindre mot de l'abbé : qui l'éprouva pluſieurs fois, en lui faiſant changer exprés d'obedience. Il le fit prevôt du monaſtere, puis l'obligea à s'en demettre : enſuite il le fit doïen, puis cellerier. Il lui donna la charge du veſtiaire, de l'hoſpitalité de l'infirmerie, & le trouva prêt à tout. Il lui rendoit un compte exact de toute la dépenſe juſques à un obole, quoique l'abbé voulut s'en rapporter à lui. *Vita Jo. Gorz. n 72.*

Outre les études qu'il avoit faites avant ſa converſion, il fit encore beaucoup de lectures dans le monaſtere. Premierement des morales de ſaint Gregoire, qu'il lût pluſieurs fois de ſuite, en ſorte que preſque tous ſes diſcours en étoient tirés. Il lût auſſi ce qui lui tomba entre les mains de ſaint Auguſtin, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Jerôme & des autres peres : mais les livres étoient alors difficiles à trouver, par le refroidiſſement des études. Il lût tout au long les traités de ſaint Auguſtin ſur ſaint Jean, ſur les pſeaumes & de la cité de Dieu. Enfin il travailla beaucoup ſur les livres de la Trinité ; & à l'occaſion n. 81.

de

de ce qui y eſt dit des relations des perſonnes divines, il ſe mit à étudier les categories, l'introduction de Porphyre, & toute la dialectique. Il s'y appliqua long-tems & fortement : mais l'abbé Einolde, qui ſçavoit par experience la difficulté & le peu de fruit de cette étude, trancha court, en lui défendant de s'y appliquer davantage ; & lui ordonnant d'étudier plûtôt l'écriture ſainte. Il s'y mit tout entier, & étudia beaucoup ſaint Gregoire ſur Ezechiel : car il aimoit ſingulierement ce ſaint docteur. Il liſoit les vies des peres pour les imiter, & ſçavoit preſque par cœur celle de ſaint Jean l'aumônier : ſans que toutes ces études le détournaſſent de ſes occupations exterieures.

n. 86. Comme ſa charge de cellerier l'obligeoit à converſer avec les ſeculiers, il ſe plaignoit que pour peu qu'il fût avec eux, il ſe relâchoit de ſon obſervance ordinaire ; & que les repas que la bienſeance obligeoit de leur donner, étoient toûjours de grande dépenſe à la maiſon. Car il en menageoit les biens avec tant de ſoin, qu'on l'accuſoit d'avarice : quoiqu'il n'emploïât jamais aucune mauvaiſe voïe pour les augmenter. Il jeûna long-tems au pain & à l'eau tous les jours, excepté les fêtes. Enſuite l'abbé voïant qu'il alteroit ſa ſanté, le reduiſit à ne jeûner ainſi que les deux carêmes avant Pâques & avant Noël : mais il commençoit ce dernier au treiziéme de Septembre. Outre l'abbaïe de Gorze, l'évêque Adalberon reforma les monaſteres de ſaint Clement & de ſaint Arnould de Mets.

n. 92.

XXVII. Egliſe de Normandie.

Les Normans n'étoient pas ſi bien convertis, qu'il ne ſe trouvât encore chez eux des païens. Leur duc Guillaume Longue-épée aïant été tué en trahiſon par Arnoul comte de Flandres en 943. Hugues le grand duc de France combat-

Fr. Ch. 943.

tit

tit ſouvent avec les Normans païens qui étoient entrés dans le païs, ou qui retournoient au paganiſme ; & ils tuerent grand nombre de ſon infanterie Chrétienne. Toutefois il prit Evreux malgré eux, à la faveur des Normans Chrétiens qui étoient dedans. Le roi de France Loüis d'Outre-mer marcha vers Roüen, & combattit contre Tourmond Normand apoſtat, qui vouloit ramener les autres à l'idolâtrie, même le jeune duc Richard fils de Guillaume, & conſpiroit contre le roi avec un roi païen nommé Setric : mais ils furent vaincus, & Tourmond tué. L'archevêque de Roüen n'aidoit pas au progrés du Chriſtianiſme. C'étoit Hugues moine de ſaint Denis, que le duc Guillaume avoit mis ſur ce grand ſiege en 942. Il étoit d'illuſtre naiſſance, mais il oublia tellement la ſainteté de ſa profeſſion, qu'il s'abandonna à la débauche, & eut grand nombre d'enfans. Il diſſipa les biens de l'égliſe, & donna à Raoul ſon frere, ſeigneur très-puiſſant, une terre conſiderable du domaine de l'archevêché. Hugues tint le ſiege de Roüen quarante-ſept ans, & ne moutut qu'en 989.

Order. lib. 5. c. 43. Acta arch. Roth. tom. 2. Analect. p. 437.

XXVIII. S. Odon de Cantorberi. *Sup. liv. LIV. n. 8. Acta SS. Ben. ſæc. 5. p. 40. Vita ibid. p. 288.*

En Angleterre Plegmond, archevêque de Cantorberi, mourut vers l'an 922. aïant tenu ce ſiege trente-quatre ans. Son ſucceſſeur fut Athelme pendant trois ans, à qui ſucceda Vulfelme en 925. & à celui-ci ſaint Ode ou Odon en 942. Il étoit fils d'un ſeigneur Danois païen établi en Angleterre, qui lui voïant de l'inclination pour la religion Chrétienne, l'en détournoit autant qu'il pouvoit : ne voulant pas même ſouffrir qu'il nommât JESUS-CHRIST. Le jeune Odon ne laiſſoit pas de continuer à frequenter les égliſes, & de rapporter au logis les bonnes inſtructions qu'il y entendoit : de quoi ſon pere outré de colere, le desherita : & le jeune hom-

Digitized by Google

homme, ravi de perdre pour Dieu tout ce qu'il pouvoit eſperer ſur la terre, quitta ſes parens, & ſe mit au ſervice d'Athelme, un des principaux ſeigneurs & des plus pieux de la cour du roi Alfrede. Celui-ci voïant la bonne inclination d'Odon, le reçut avec une affection de pere, lui donna tous les ſecours neceſſaires & le fit bien étudier. Etant baptiſé, il reçut la tonſure clericale & les ordres juſques au ſousdiaconat; où il demeura quelques années, à cauſe de ſa jeuneſſe: mais depuis qu'il fut ordonné prêtre, il fut en grande veneration au duc Athelme & aux autres ſeigneurs qui ſe confeſſoient à lui, & recevoient ſes conſeils.

Odon fit avec ce duc le voïage de Rome, pendant lequel il le guerit par ſes prieres, lui faiſant boire du vin ſur lequel il avoit fait le ſigne de la croix. Après la mort du duc Athelme & du roi Alfrede, il fut en grande eſtime auprès du roi Edoüard ſon fils & du roi Edelſtan fils d'Edoüard, qui le fit évêque de Schireburne, malgré ſa reſiſtance, par le choix du clergé & du peuple; & Vulfelme alors archevêque de Cantorberi le conſacra avec joïe. Edelſtan crut devoir à ſes prieres une grande victoire qu'il remporta ſur les païens l'an 938. quatorziéme de ſon regne. Ce prince mourut trois ans après en 941. Son frere Edmond lui ſucceda, & l'évêque Odon ne lui fut pas moins cher. Vulfelme archevêque de Cantorberi étant mort peu de tems après, le roi preſſa Odon de prendre ſa place: mais il s'en défendit par l'autorité des canons, qui condamnent les tranſlations. Le roi lui repreſenta, que ſaint Pierre avoit été transferé d'Antioche à Rome, & pluſieurs autres rapportés dans l'hiſtoire, ſans toutefois les nommer: enfin qu'en Angleterre même ſaint Mellit avoit paſſé de Londres à Cantorberi

beri & S. Juſt de Rocheſter. Odon ſe rendit à ces exemples, mais il oppoſa une autre difficulté. Tous ceux, dit-il, qui ont rempli le ſiege de Cantorberi depuis la converſion des Anglois, ont été moines : je ne veux pas violer une ſi ſainte & ſi ancienne coûtume, auſſi bien deſirai-je depuis long-tems d'embraſſer la profeſſion monaſtique. Le roi loüa ſon humilité & ſa pieté ; & l'on envoïa en diligence au monaſtere de Fleury ſur Loire ; qui étoit alors en très-grande reputation pour la regularité de l'obſervance ; au lieu qu'elle étoit fort tombée en Angleterre. L'abbé de Fleury vint lui-même apporter à Odon l'habit monaſtique ; & après l'avoir reçû, il prit poſſeſſion du ſiege de Cantorberi vers l'an 942.

Quelque tems après il fit des conſtitutions pour la conſolation du roi Edmond & l'inſtruction de ſon peuple, compriſes en dix articles. Il y recommande l'immunité des Egliſes, défendant de les charger d'aucun tribut : il marque les devoirs du roi & des ſeigneurs, particulierement l'obéiſſance aux évêques. Les devoirs des évêques, ſur tout la viſite du dioceſe tous les ans : les devoirs des prêtres, des clercs & des moines, recommandant à ceux-ci la ſtabilité & le travail des mains. Le reſte regarde tout le peuple. On trouve auſſi une lettre ſynodale à ſes ſuffragans, qui ſemble être du même tems. *Tom. 9. conc. p. 609.* *c. 1.* *c. 2.* *c. 3.* *c. 4. 5.* *c. 6.*

Le roi Edmond de ſon côté fit des loix, dont pluſieurs regardent la religion. Il y recommande la continence aux clercs, ſous peine de perdre leurs biens temporels & la ſepulture après leur mort. Il charge les évêques des reparations des égliſes, & promet ſûreté à ceux qui s'y refugient. C'eſt que les meurtres & les violences n'étoient pas moins frequens en Angleterre qu'en *Ibid. p. 612.* *c. 1.* *c. 5.* *p. 616.*

qu'en France : comme il paroît par ces mêmes loix.

XXIX. Commencement de ſaint Dunſtan.

Ce roi connoiſſant le merite de l'abbé Dunſtan, le fit venir auprès de lui pour l'aider de ſes conſeils ; mais quelque tems après ſur de faux rapports, il le chaſſa de ſa cour. Au bout de trois jours étant à la chaſſe, il penſa tomber dans un precipice ; & croïant que c'étoit une punition de ſa faute, il promit à Dieu de rappeller Dunſtan, & fut auſſi-tôt délivré de ce peril. Il l'envoïa querir, lui promit une amitié perpetuelle, & lui donna la terre de Gleſton ou Glaſtembury au païs d'Oüeſſex, aujourd'hui dans le comté de Sommerſet. C'étoit un très-ancien monaſtere, près duquel Dunſtan étoit né la premiere année du regne d'Edelſtan, qui fut l'an 924. Ses parens étoient de la premiere nobleſſe, & dès l'enfance ils le firent élever dans cette maiſon de Glaſtembury, où demeuroient quelques Hibernois qui inſtruiſoient la jeuneſſe. Mais il n'y avoit plus de moines, & les rois s'en étoient approprié les domaines. Dunſtan y aïant commencé ſes études & reçû les ordres mineurs, paſſa à Cantorbery auprès de l'archevêque Athelme ſon oncle paternel, qui le recommanda au roi Edelſtan & le mit à ſon ſervice. Comme il réüſſiſſoit parfaitement en tout, ſon merite lui attira des envieux, qui l'accuſerent auprès du roi d'être magicien, & d'avoir commerce avec les demons. On dit que le fondement de ce reproche fut, qu'en une certaine occaſion, Dunſtan aïant pendu ſa harpe contre une muraille, elle joüa toute ſeule, & chanta une antienne.

Vita Dunſt. n. 18 Act. Ben. ſæc. 5. p. 669.

Monaſt. Angl. to. 1. p. 1. Vita 3. p. 660. & ap. Boll. 19. Mai. to. 7. p. 344.

Il quitta la cour de lui-même, ſans attendre d'être congedié, & ſe retira près d'Elfege évêque de Vincheſtre ſon parent, qui l'exhorta à embraſſer la vie monaſtique : mais le jeune hom-

homme y reſiſta quelque tems, croïant devoir ſe marier. Une maladie qui le reduiſit à l'extremité, le détermina; & en étant revenu, il reçut l'habit monaſtique de la main de l'évêque, qui enſuite l'ordonna prêtre après les interſtices canoniques, lui donnant pour titre l'égliſe de Nôtre-Dame de Glaſtemburi. Car les moines, non plus que les autres, n'étoient point ordonnés ſans titre. Après avoir reçû quelque tems les inſtructions de l'évêque Elfege, pour ſe fortifier contre les tentations : il retourna à Glaſtemburi ſervir l'égliſe de ſon titre, près de laquelle il ſe fit une cellule, ou plûtôt une cave ſi étroite, qu'elle reſſembloit à un ſepulchre. Elle n'avoit que cinq pieds de long, deux & demi de large, & la hauteur neceſſaire pour y pouvoir être debout. La porte faiſoit un des côtés, & avoit de petites fenêtres par où il recevoit du jour pour travailler. Il jeûnoit & prioit aſſiduëment, & cette maniere de vie lui attira bien-tôt des viſites de toutes ſortes de perſonnes, qui publioient ſes vertus. *Mab. hic. p. 666.*

Son pere & ſa mere étant morts, il ſe trouva leur ſeul heritier : car en Angleterre, comme ailleurs, les moines n'étoient point exclus des ſucceſſions. Dunſtan donna à l'égliſe de Glaſtemburi les terres les plus proches qui ſe trouverent être à lui, & du reſte de ſon patrimoine, il fonda en divers lieux cinq monaſteres, où ſe formerent depuis par ſes ſoins de grandes communautés. Le roi Edelſtan lui aïant donné tout ce qui étoit de ſon domaine à Glaſtemburi, il commença peu de jours après à y jetter les fondemens d'une égliſe plus magnifique, & à y bâtir des lieux reguliers. Quand tout fut achevé, il y aſſembla une grande communauté de moines, dont il fut le premier abbé, & les conduiſit à une grande perfection. La doctrine

&

& la pieté reluiſoient tellement dans ce monaſtere, que l'on en tira dans la ſuite un grand nombre d'évêques & d'abbés : enſorte que ſaint Dunſtan fut le principal reparateur de la religion par toute l'Angleterre.

XXX. Image miraculeuſe d'Edeſſe. *Poſt Th. p. 268. n. 48. Gr. Ap. Combef. Sur. 16. Aug.*

En Orient l'empereur Romain Lecapene fit venir d'Edeſſe l'image miraculeuſe de JESUS-CHRIST que l'on y gardoit, & il la fit apporter à C. P. Or nous voïons ce que l'on croïoit de cette image, par un diſcours de l'empereur Conſtantin Porphyrogenete, qui en raconte ainſi l'hiſtoire. Abgar ſeigneur d'Edeſſe avoit un ſerviteur nommé Ananias, qui paſſant par la Paleſtine pour aller en Egypte, vit JESUS-CHRIST, & fut touché de ſes diſcours & de ſes miracles. A ſon retour il s'en informa plus exactement, eſperant qu'il gueriroit ſon maître affligé de la goutte & de la lepre noire. Sur ſon rapport Abgar écrivit une lettre à JESUS-CHRIST où il le prioit de venir chez lui, lui offrant ſa ville pour retraite contre la mauvaiſe volonté des Juifs. Ananias fut chargé de la lettre, & comme il ſçavoit peindre, Abgar lui ordonna, que s'il ne pouvoit amener JESUS-CHRIST, il apportât au moins ſon portrait. Ananias étant arrivé en Judée, trouva JESUS-CHRIST environné d'une ſi grande foule, qu'il ne pût en approcher. C'eſt pourquoi il s'aſſit ſur une pierre élevée, & commença à faire ſon portrait ſur un papier, JESUS connoiſſant en eſprit ce qui ſe paſſoit, le fit appeller par ſaint Thomas, & quand il fut devant lui, avant que d'avoir vû la lettre, il lui dit le ſujet de ſon voïage. Puis il fit réponſe à Abgar par une lettre, où il promettoit de lui envoïer un de ſes diſciples pour le guerir.

JESUS aïant donné ſa lettre à Ananias, vit qu'il étoit en peine d'accomplir l'autre commandement de ſon maître touchant le portrait. C'eſt pourquoi

pourquoi s'étant lavé le visage avec de l'eau, il l'essuïa d'un linge où son image se trouva aussitôt imprimée, & il le donna à Ananias. En retournant il arriva à Hierapolis, où il logea hors de la ville, & cacha le linge dans un monceau de briques neuves : mais à minuit il y parut un grand feu qui sembloit menacer toute la ville. Les habitans allarmés aïant trouvé Ananias, l'obligerent à dire ce qu'il portoit, & on trouva sur une brique qui avoit touché le linge un portrait semblable, qu'ils retinrent, & que l'on gardoit encore à Hierapolis. Ananias continua son chemin, & apporta à Edesse la lettre & l'image. On comptoit encore la chose d'une autre maniere. On disoit que lorsque JESUS sua du sang avant sa passion, un de ses disciples lui donna ce linge dont il s'essuïa & y imprima son image, & le donna à garder à saint Thomas, de qui saint Thadée le reçut, & le porta à Edesse. Car on assûroit que JESUS après son ascension avoit envoïé saint Thadée à Edesse avec cette image ; & qu'Abgar avoit été bien-tôt averti de son arrivée par le bruit de ses miracles. Quand l'apôtre vint devant lui, il portoit l'image miraculeuse attachée à son front, & il en sortoit une lumiere que les yeux ne pouvoient souffrir. Abgar étonné se leva de son lit & courut au-devant, ne se sentant plus de son mal. Il prit la sainte image, la mit sur sa tête, sur ses lévres, sur ses yeux, sur tout son corps, & se trouva parfaitement gueri, excepté un peu de lepre qui lui resta sur le front : mais elle s'effaça, quand il reçut le baptême. Il y avoit à la porte d'Edesse une idole, que tous ceux qui y entroient étoient obligés d'adorer. Abgar la fit ôter, & mit à la place la sainte image collée sur une planche & ornée d'or ; & elle y fut honorée pendant tout son regne & celui de son fils. Mais

ſon petit-fils étant retourné à l'idolâtrie, voulut ôter la ſainte image & rétablir l'idole. L'évêque pour conſerver la ſainte image, fit continuer la muraille devant la niche où elle étoit, après avoir mis dedans une lampe allumée & une tuile deſſus : ainſi elle demeura pluſieurs ſiecles cachée & inconnuë.

Sup. liv. XXXIII. n. 8. Environ cinq cens ans après le tems d'Abgar, Coſroës roi de Perſe aſſiegea Edeſſe. Il l'alloit prendre quand l'évêque nommé Eulalius apprit par revelation, qu'il y avoit une image miraculeuſe & le lieu où elle étoit. Il trouva la lampe encore allumée, & ſur la tuile qui couvroit l'image, une autre image toute pareille. L'huile de cette lampe brûla les mineurs & les machines des Perſes, & la preſence de l'image tourna contre eux le feu qu'ils avoient allumé contre la ville : enfin Coſroës fut contraint de lever le ſiege. Quelque tems après ſa fille étant poſſedée, le demon dit, qu'il ne ſortiroit point, ſi on ne faiſoit venir l'image d'Edeſſe. Coſroës en aïant écrit au gouverneur & à l'évêque, ils craignirent quelque ſurpriſe, & firent faire une copie fidéle de l'image, qu'ils envoïerent, gardant l'original. A peine fut-elle entrée en Perſe, que le demon promit de ſortir, pourvû qu'elle retournât : ainſi Coſroës la renvoïa avec des preſens. L'hiſtorien Evagre, qui vivoit du tems de Coſroës, attribuë auſſi à l'image miraculeuſe la levée du ſiege d'Edeſſe; & c'eſt le premier qui parle de cette image. L'empereur Conſtantin aïant ainſi raconté l'origine & la découverte de cette image, vient à ce qui s'étoit paſſé de ſon tems, quatre cens ans après l'ancien Coſroës ; & le raconte ainſi.

Evag. IV. hiſt. c. 27.

L'empereur Romain Lecapene deſiroit paſſionnément de faire venir la ſainte image à C. P. où étoient déja tant de precieuſes reliques. Il avoit

avoit plusieurs fois envoïé à Edesse, demander l'image & la lettre de N. S. offrant en échange deux cens Sarrasins captifs, & douze mille pieces d'argent. Enfin l'an du monde 6452. qui est de J. C. 944. l'Emir d'Edesse envoïa dire, qu'il acceptoit ces conditions, demandant de plus une bulle d'or, par laquelle l'empereur promit, que jamais les Romains n'attaqueroient les quatre villes de Roha, Charres, Saroze & Samosate, & ne pilleroient leur territoire. L'empereur envoïa Abraham évêque de Samosate pour recevoir la sainte image & la lettre; & de peur de surprise, il emporta l'image miraculeuse & ses deux copies : celle qui avoit été faite pour envoïer en Perse, & une autre que l'on honoroit dans l'église des Nestoriens : mais on les renvoïa depuis, ne gardant que l'original. Les Chrétiens d'Edesse firent beaucoup de bruit, ne pouvant se resoudre à perdre ce tresor, qu'ils regardoient comme la sauve-garde de leur ville : mais l'Emir des Sarrasins les obligea partie de gré partie de force à tenir le traité.

L'histoire Orientale parle aussi de cette translation : & dit, que sur la proposition des Romains les habitans de Rouha, c'est ainsi qu'ils nomment Edesse, écrivirent au calife Moctafi qui regnoit alors; & qu'il ordonna au visir d'assembler tous les cadis & les grands pour déliberer sur cette affaire. Quelques-uns dirent, qu'il étoit honteux aux Musulmans, de donner cette image aux Romains : d'autres soûtinrent, qu'il étoit loüable de racheter à ce prix des Musulmans captifs, & cet avis l'emporta. *Elmac. lib. III. c. 2. p. 213.*

L'empereur Constantin raconte ensuite comment la sainte image fut apportée à C. P. Elle y arriva le quinziéme d'Août l'an 944. & fut d'abord deposée dans l'église de Nôtre-Dame

de Blaquernes, où l'empereur celebroit la fête de l'Aſſomption. Le lendemain on la porta ſolemnellement à ſainte Sophie, & enfin elle fut miſe dans l'égliſe du Phare, la principale des chapelles du palais. Il raconte un grand nombre de miracles arrivés à cette occaſion, tant pendant tout le voïage, qu'à C. P. & c'eſt le contenu de ce diſcours attribué à l'empereur Conſtantin Porphyrogenete. L'égliſe Grecque celebre la fête de cette tranſlation le même jour ſeiziéme d'Août.

Cang. C. P. lib. IV. 6. n. 37.

XXXI. Simeon Metaphraſte.

C'eſt le tems de Simeon Metaphraſte, ſi fameux par ſon recueil de vies des ſaints. Il naquit à C. P. d'une famille illuſtre, & aïant été élevé avec grand ſoin, fit beaucoup de progrés dans l'étude des belles lettres. Dans la ſuite il parvint aux grandes charges, il fut maître des offices & logothete ou grand treſorier, & emploïé à diverſes negociations importantes. Etant encore jeune, il alla dans l'iſle de Crete à la ſuite d'Hirmerius grand capitaine, ſous le regne de Leon le philoſophe, & vers l'an 900. & ce fut dans ce voïage qu'il apprit la vie de ſaint Theoctiſte de Lesbos, aſſez ſemblable à celle de ſainte Marie Egyptienne. Il l'apprit d'un ſaint moine nommé auſſi Simeon, qui lui recommanda de l'écrire, & lui predit pluſieurs choſes qui lui arriverent enſuite. Ce fut donc par là qu'il commença à écrire les vies des ſaints.

Boll. præf. gen. to. 1. c. 1. 6. 3. Pſell. ap. Allat. de Simeon. Item ap. Sur. 27. Novemb. Ap. Sur. 20. Nov.

Enſuite il entreprit d'en recueillir autant qu'il pourroit, & y fut exhorté par l'empereur même, apparemment Conſtantin Porphyrogenete. Simeon avoit toutes les commodités neceſſaires pour un ſi grand deſſein, entre autres de grands biens, pour ne manquer ni de livres ni de copiſtes. Mais il ne ſe contenta pas de raſſembler les vies originales: il en changea le ſtile, & les refit pour la plûpart, les trouvant trop ſimples

Digitized by Google

ples & trop éloignées du goût de ſon ſiecle, qui n'étoit pas celui du vrai & du naturel, mais du brillant & du merveilleux. Ainſi rapportant les actes des martyrs, il ne les donne pas dans leur premiere ſimplicité, mais il les abrege ou les amplifie : il fait dire aux ſaints, non pas ce qu'ils ont dit en effet, mais ce qu'il juge qu'ils devoient dire, & retranche ſouvent des paroles importantes. On en peut voir la difference en pluſieurs actes, dont les originaux ont été trouvés de nos jours, comme ceux des martyrs Tharaque, Probus & Andronic. *Ap. Sur. 12. Octob. Ruinart. acta ſinc. Sup. liv. IX. n. 1. 2. &c.*

Simeon ne s'eſt pas contenté de changer le ſtile des actes, il y a ſouvent ajoûté des miracles & d'autres faits qu'il a crû édifians, ſoit qu'il les ait inventés ou pris d'ailleurs. Nous en avons un exemple dans l'hiſtoire de ſaint Demetrius de Theſſalonique : en la comparant avec celle qu'Anaſtaſe le bibliothecaire & Photius en avoient données dans le ſiecle precedent. Ainſi comme il eſt difficile de démêler ce que Metaphraſte a ajoûté du ſien aux vies qui ont paſſé par ſes mains, elles ſont toutes ſuſpectes aux habiles critiques ; & on ne peut s'y fier, qu'autant qu'elles ſont appuïées par d'autres monumens plus certains. Or il a recueilli un très-grand nombre de vies : & comme il étoit devenu très-celebre par cet ouvrage, on lui a encore attribué pluſieurs autres vies auſquelles il n'avoit point travaillé. C'eſt de cet ouvrage que lui eſt venu le nom de Metaphraſte, qui ſignifie traducteur, mais avec plus d'étenduë, & comprend auſſi la gloſe & la paraphraſe. *Ap. Sur. 8. Octob. Mabill. to. 1. Analect. p. 65. Phot. bibl. c. 255. v. Tillem. to. 5. p. 149.*

Romain Lecapene, qui avoit pris tant de ſoin de faire apporter cette image, ne la vit pas long-tems à C. P. car la même année 944. l'indiction troiſiéme étant commencée le vingtiéme de Decembre, l'empereur Etienne ſon fils, AN. 944. XXXII. Fin de Romain Lecapene.

AN. 945. *Anon. poſt Theoph p.* 270. 271. *Luitp. IV.* 6. 9. *p.* 259. *n.* 27. ne pouvant ſouffrir ſa ſeverité, le fit enlever du palais & emmener dans l'iſle Proté, où on lui coupa les cheveux, & on l'obligea à prendre la vie monaſtique tout vieux & infirme qu'il étoit. Il avoit regné vingt-ſix ans. On loue ſa charité pour les pauvres, dont on rapporte des exemples remarquables : il avoit grande confiance aux moines, & fonda des monaſteres. Mais ces bonnes œuvres ſont obſcurcies par ſon ingratitude envers l'empereur Conſtantin ſon gendre, & l'intruſion irreguliere de ſon fils Theophylacte ſur le ſiege de C. P. Outre qu'on l'accuſoit de mauvais commerce avec l'imperatrice Zoé mere de Conſtantin, & qu'il laiſſa un bâtard nommé Baſile d'une concubine Bulgare. *Cang. fam. Byz.*

Romain fut vengé peu de tems après de ſes deux fils Etienne & Conſtantin. Car l'empereur Conſtantin Porphyrogenete, averti qu'ils avoient auſſi conſpiré contre lui, & jugeant bien qu'ils l'épargneroient moins qu'ils n'avoient épargné leur pere, les fit arrêter le vingt-ſeptiéme de Janvier ſuivant, l'an 945. comme ils étoient à table avec lui. Ils furent emmenés en exil dans les iſles voiſines, & on leur fit couper les cheveux comme à des clercs. Peu de tems après aïant obtenu permiſſion d'aller voir leur pere, ils vinrent à l'iſle Proté, & le voïant revêtu de l'habit monaſtique, ils furent ſenſiblement touchés. Le vieillard pleura, & dit ces paroles de l'écriture : J'ai engendré & élevé des enfans, & ils m'ont mépriſé. Il fut conſolé dans ſon exil par deux moines de grand merite Sergius & Polyeucte. Celui-ci fut depuis patriarche. Sergius étoit neveu du fameux Photius : mais plus illuſtre par ſa vertu que par ſa naiſſance, & ſa ſcience n'étoit pas moindre que ſa vertu. Il avoit un *Iſa.* 1. 2. *Anon. in Rom. n.* 50. 51. *p.* 269.

grand

Digitized by Google

grand diſcernement, une grande fermeté, beaucoup d'agrément dans ſes manieres & dans ſes diſcours & une grande humilité. Romain étant encore empereur l'avoit toûjours auprès de lui, & l'honoroit comme ſon pere ſpirituel.

Conſtantin ſon fils aïant voulu ſe revolter dans ſon exil, tua celui qui commandoit ſes gardes, & fut tué lui-même. Ce que Romain aïant vû en ſonge le même jour, il envoïa à tous les monaſteres & à toutes les laures, juſques à Jeruſalem & à Rome; & aïant aſſemblé trois cens moines au lieu où il étoit, le jeudi ſaint il ſe preſenta dans l'égliſe ſans tunique & ſans manteau, lorſque le prêtre alloit faire l'élevation du pain ſacré. Il tenoit un papier où étoient écrits tous ſes pechés, & les déclara devant tout le monde. Les moines crierent *Kyrie eleiſon* en verſant des larmes; & Romain leur demanda l'abſolution s'inclinant à chacun d'eux. Ils la lui donnerent, il communia; & comme ils alloient ſe mettre à table, il donna à un petit garçon une corde & un foüet, dont il lui frappoit les pieds en diſant: Entre mauvais vieillard; & il s'aſſit après tous les autres, pleurant & gemiſſant. Il envoïa ſa confeſſion cachetée aux autres caloïers ou moines, particulierement à Dermocaïte abbé du mont Olympe avec deux cens livres d'or. Celui-ci fit jeûner tous ſes moines pendant deux ſemaines, après leſquelles on prétend qu'il eut revelation, que les pechés de Romain étoient effacés, & qu'ouvrant ſa confeſſion il ne trouva qu'un papier blanc. Il le montra à tous les moines, qui envoïerent à Romain une abſolution par écrit, & elle fut enterrée avec lui. n. 3 p. 272. n. 4.

Nonobſtant cette penitence, Romain ne laiſſa pas de conſentir à une conjuration, que for-

ma le patriarche Theophylacte son fils avec quelques autres pour le rétablir dans le palais. Mais la conjuration fut découverte & les coupables punis. Enfin le vieux Romain mourut le quinziéme de Juin, indiction sixiéme, qui est l'an 948. dans l'isle Proté lieu de son exil. Constantin Porphyrogenete regnoit seul depuis trois ans, c'est-à-dire depuis qu'il eut fait arrêter Etienne & Constantin ; & il regna encore onze ans.

XXXIII. Turcs convertis. *Cedr. to. 2. p. 636.*

Vers ce tems-là, un capitaine Turc nommé Boulosoudes ou plûtôt Boulogoudes vint à C. P. & feignant d'embrasser la foi Chrétienne, fut baptisé & levé des fonts par l'empereur Constantin, qui lui donna la dignité de patrice & de grands biens : après quoi il retourna chez lui. Peu de tems après un autre capitaine Turc nommé Gylas vint à C. P. se fit baptiser & reçut les mêmes honneurs & les mêmes bienfaits. Il emmena avec lui un moine nommé Hierothée, qui étoit en reputation de pieté, & que le patriarche Theophylacte avoit ordonné évêque pour la Turquie, où étant arrivé il convertit plusieurs infidéles. Gylas persevera dans la foi ; il ne fit plus de courses sur les Romains, il prenoit soin des Chrétiens captifs, il les rachetoit & les mettoit en liberté. Mais Boulogoudes apostasia, attaqua souvent les Romains & les Francs, qui le prirent, & le roi Otton le fit pendre.

L'Emir de Tarse marchant contre les Romains, envoïa des troupes fourager à une bourgade, où un prêtre nommé Themel celebroit le saint sacrifice. Voïant approcher les Sarrasins il quitta l'autel, & revêtu comme il étoit, prit à ses mains le marteau qui sert aux Grecs de cloche ; & s'en servit si bien qu'il blessa plusieurs des ennemis, en tua quelques-uns, & mit

mit les autres en fuite. Il fut interdit par ſon évêque, & ne pouvant obtenir l'abſolution de cette cenſure, il paſſa chez les Sarraſins, abjura le Chriſtianiſme, & fit avec eux des courſes en Cappadoce & dans les provinces voiſines juſques à celle d'Aſie proprement dite, & commit des maux incroïables.

XXXIV. S. Luc le jeune. *Boll. 7. Feb. to. 4. p. 83. Combef. auct. to. 2. p. 969.*

C'eſt le tems de ſaint Luc le jeune ſolitaire fameux en Grece. Ses parens, originaires de l'iſle d'Egine, paſſerent dans la terre ferme pour ſe garantir des incurſions des Arabes, & il nâquit en Theſſalie vers l'an 890. Dès l'enfance il pratiqua l'abſtinence & le jeûne, ne mangeant ni chair, ni œufs, ni fromage, vivant ordinairement de pain d'orge & de legumes, & ne bûvant que de l'eau. Son pere l'occupant à garder un troupeau, il donnoit aux pauvres ſa nourriture & ſes habits, enſorte qu'il revenoit quelquefois au logis tout nud. Il entra d'abord dans un monaſtere à Athenes, & y prit le petit habit : mais ſa mere l'en retira, & lui permit enſuite de vivre en ſolitude plus près d'elle ſur le mont de ſaint Joannice, & il s'y établit à l'âge de dix-huit ans. Ce fut là qu'il reçut le grand habit monaſtique, de deux moines venerables qui alloient à Rome en deputation, & qu'il logea en paſſant, car il exerçoit volontiers l'hoſpitalité. Il augmenta enſuite ſes jeûnes & ſes autres exercices de pieté, & reçut le don des miracles & de prophetie : enſorte qu'il predit l'incurſion des Bulgares, qui ravagerent quelque tems après tout le païs.

Il dit un jour à ceux qui étoient avec lui : Il nous vient un homme qui porte un peſant fardeau & qui ſouffre beaucoup : puis il ſe retira ſur la montagne. Incontinent après vint un homme ſeul qui ne portoit rien, & demandoit Luc, diſant avoir beſoin de ſon ſecours. Il ar-

tendit sept jours, après lesquels le saint homme parut, & le regardant de travers, lui dit d'un ton rude : Qu'as-tu affaire dans ce desert ? pourquoi laisses-tu les pasteurs de l'église pour venir chercher des hommes rustiques & ignorans ? Comment oses-tu paroître étant chargé de si grands crimes ? Declare publiquement le meurtre que tu as commis, afin que Dieu te pardonne. Le pecheur effraïé dit : Homme de Dieu, pourquoi me demandez-vous ce que vous sçavez déja, quoique je l'aïe fait en secret ? mais pour vous obéïr je dirai tout. Alors il déclara toutes les circonstances de son crime, & se jetta aux pieds du saint, le priant de ne le pas dédaigner. Luc le releva, lui donna les avis & les regles qu'il crut convenables : lui ordonnant entre autres choses, d'aller à la sepulture du mort, y répandre beaucoup de larmes, lui faire celebrer honorablement le service du troisiéme, du neuviéme & du quarantiéme jour : y faire, s'il pouvoit, au moins trois mille genuflexions, sur tout de pleurer son peché tout le reste de sa vie, & l'avoir toûjours devant les yeux. Nous avons vû dans le huitiéme concile, que les pecheurs s'adressoient à des moines, pour leur demander le remede de leurs pechés : mais ces penitences imposées par des laïques n'étoient que des preparations à l'absolution sacramentelle. Aussi Luc marque-t-il d'abord à ce meurtrier, qu'il devoit s'adresser aux prêtres.

Sess. 9. Sup. liv. L. n. 42.

Après qu'il eut passé sept ans au desert de saint Joannice, il fut obligé de quitter le païs avec tous les autres habitans, par la crainte des Bulgares, qui sous leur roi Simeon vinrent le ravager vers l'an 915. Luc se retira dans une isle, où les barbares étant encore passés, il s'en sauva à la nage, & vint à Corinthe. Là le desir de lire l'écriture sainte le fit aller à l'école avec

les

les enfans, quoiqu'il eût de la barbe & fût âgé d'environ vingt-cinq ans : mais les mauvaiſes mœurs des écoliers le dégoûterent bien-tôt de l'étude, & il ſe mit auprès d'un Stylite qu'il ſervit dix ans : pêchant pour lui, portant du bois, & lui faiſant ſa cuiſine. La paix étant rétablie ſous Pierre roi des Bulgares, Luc revint au mont ſaint Joannice. Aïant appris que l'archevêque de Corinthe paſſoit par là, il alla le trouver, & lui porta des herbes de ſon jardin. L'archevêque s'étant informé qui il étoit, voulut voir ſa cellule, & fort édifié de ſa maniere de vivre, il lui fit donner une certaine quantité d'or. Le ſaint homme le refuſa diſant : Seigneur, je n'ai point beſoin d'or, mais ſeulement de prieres & d'inſtruction. Toutefois voïant le prelat affligé de ſon refus, il prit une piece d'or. Puis il lui dit avec une grande humilité : Seigneur, nous autres que nos pechés ont reduits à demeurer dans les deſerts & les montagnes, comment pouvons-nous participer aux myſteres terribles ſans avoir de prêtres ? L'archevêque répondit : Il faut avoir un prêtre autant qu'il ſe peut. S'il eſt abſolument impoſſible, il faut mettre le vaſe des préſanctifiés ſur la ſainte table, ſi c'eſt dans un oratoire : ſi c'eſt dans une cellule, ſur un banc très-propre. Enſuite aïant déplié le voile, vous mettrez deſſus les ſaintes particules. Vous ferez brûler de l'encens, puis vous chanterez les pſeaumes des Typiques ou le Triſagion avec le ſymbole de la foi. Après avoir fait trois genuflexions, vous joindrez les mains, & vous prendrez avec la bouche le corps de JESUS-CHRIST, en diſant *Amen*. Au lieu du precieux ſang, vous boirez du vin dans une coupe qui ne ſervira à aucun autre uſage. Vous renfermerez avec le voile les autres particules

dans le vaſe, & vous prendrez bien garde qu'il n'en tombe pas le moindre fragment, qui puiſſe être foulé aux pieds.

Luc fut encore obligé de changer quelquefois de demeure : mais enfin il ſe fixa dans l'Attique en un lieu nommé Soterion, c'eſt-à-dire ſalutaire, & par abregé Sterion, où il y avoit une fontaine & du bois qu'il defricha, & en fit un jardin agréable, mais il en éloigna ſa cellule afin d'être plus caché. Ce fut là qu'il mourut ſaintement vers l'an 946. & y fut enterré : on changea ſa cellule en oratoire, & il s'y fit quantité de miracles, comme il en avoit fait pluſieurs de ſon vivant. L'égliſe Grecque l'honore le ſeptiéme de Février, & le nomme ſaint Luc le jeune, non par rapport à l'évangeliſte, mais pour le diſtinguer d'un autre Luc abbé en Sicile près le mont Etna, plus ancien au moins d'un ſiecle.

XXXV. Artaud rétabli à Reims.

En France l'archevêché de Reims étoit toûjours diſputé par Hugues & Artaud, & l'un ou l'autre prenoit le deſſus, ſelon que le prince qui le ſoutenoit étoit plus puiſſant. Car cette affaire regardoit autant l'état que l'égliſe, à cauſe des grands biens de cet archevêché & de ſa ſituation aux frontieres de France & de Lorraine.

Fr. chr. 943. & hiſt. IV. c. 30.

Le comte Hebert, pere de l'archevêque Hugues, mourut l'an 943. & le roi Louis reçut en ſes bonnes graces les enfans de ce comte, à la priere de Hugues comte de Paris leur oncle maternel. Le premier qui ſe reconcilia avec le roi fût l'archevêque Hugues, & le roi conſentit qu'il gardât le ſiege de Reims, à condition de rendre à Artaud les abbaïes qu'il avoit laiſſées, & de lui procurer un autre évêché. On devoit auſſi rendre à ſes freres les fiefs qu'ils tenoient de l'égliſe de Reims. Ainſi l'archevêque Hugues demeura pour lors en poſſeſſion.

Mais

Mais l'année ſuivante 944. les enfans de Hebert ſe brouillerent de nouveau avec le roi Loüis, qui fit piller par ſes vaſſaux les terres de l'égliſe de Reims. En 945. il vint aſſieger la ville, amenant l'archevêque Artaud. Enfin par la mediation du comte de Paris, le roi convint de lever le ſiege, à condition que l'archevêque Hugues ſe repreſenteroit à un parlement, pour rendre compte au roi de tout ce qu'il lui demandoit. Le roi Louis fut enſuite pris par les Normans, qui le tinrent près d'un an priſonnier de concert avec le comte de Paris. Etant délivré en 946. il vit venir à ſon ſecours Otton roi de Germanie, dont il avoit épouſé la ſœur Gerberge; & ils aſſiegerent enſemble la ville de Reims. L'archevêque Hugues vit bien qu'il ne pouvoit reſiſter, & ſes amis lui repreſenterent, que s'il laiſſoit forcer la ville, on ne pourroit empêcher les rois de lui faire arracher les yeux. Il ſe rendit donc après trois jours de ſiege, à condition de ſortir ſain & ſauf, avec ceux qui le voudroient ſuivre. Alors les rois entrerent dans Reims, & Artaud fut remis dans ſon ſiege par deux archevêques, Robert de Treves & Frideric de Mayence, qui le tenoient par les deux mains.

An. 946.

c. 31.

c. 32.

c. 33.

L'archevêque Hugues ſe retira à Mouſon, & tenta inutilement l'année ſuivante de reprendre Reims avec le ſecours du comte de Paris. Mais Derolde évêque d'Amiens étant mort, il ordonna à ſa place un clerc de Soiſſons nommé Tetbauld. La même année 947. les deux rois Louis & Otton tinrent un parlement, où l'affaire des archevêques de Reims fut examinée par les évêques. Hugues y produiſit de pretendues lettres d'Artaud au pape, portant qu'il renonçoit à l'archevêché : mais Artaud proteſta, qu'il ne les avoit jamais dictées ni ſouſcrites. On ne pût ter-

Libell. Artal. p. 630. B.

An. 947. terminer l'affaire en cette aſſemblée, parce que ce n'étoit pas un concile, & on en indiqua un pour la mi-Novembre. Cependant on ordonna qu'Artaud demeureroit en poſſeſſion du ſiege de Reims, & on permit à Hugues de demeurer à Mouſon. Le concile ſe tint à Verdun : Robert archevêque de Treves y préſida avec Artaud & Odolric archevêque d'Aix refugié à Reims : les évêques étoient Adalberon de Mets, Goſlin de Toul, Hildebalde de Munſter & Iſraël évêque dans la grande Bretagne : c'étoit ſept en tout. Brunon abbé frere du roi Otton & deux autres abbés y aſſiſterent. L'archevêque Hugues cité à ce concile par deux évêques, n'y aïant pas voulu venir : On confirma à Artaud la poſſeſſion du ſiege de Reims ; & on indiqua un autre concile pour le treiziéme de Janvier.

Frod. c. 34. Tom. 9 conc. p. 622.

Il ſe tint à S. Pierre près de Mouſon par Robert archevêque de Treves avec les évêques de ſa province, & quelques-uns de celle de Reims. L'archevêque Hugues vint lui parler ſans vouloir entrer dans le concile : mais il envoïa aux évêques de prétendues lettres du pape Agapit, par un de ſes clercs qui les avoit apportées de Rome. Elles contenoient ſeulement un ordre de rendre à Hugues le ſiege de Reims, & ne parurent point conformes aux canons. Les évêques aïant pris le conſeil des abbés & des autres habiles gens qui étoient au conſeil, répondirent : qu'ils avoient un autre ordre du pape apporté par Frideric archevêque de Mayence, & reçû par Robert de Treves en preſence des rois & des évêques de Gaule & de Germanie ; & qu'ils l'avoient déja en partie executé. Il n'eſt donc pas raiſonnable, ajoûterent-ils, d'avoir plus d'égard à des lettres ſurpriſes par l'adverſaire d'Artaud ; & il faut achever la procedure canoni-

que

que que nous avons commencée. On fit lire le canon dix-neuviéme du concile de Carthage touchant l'accuſateur & l'accuſé ; & en conſequence on jugea qu'Artaud devoit conſerver la communion eccleſiaſtique & la poſſeſſion du ſiege de Reims : mais que Hugues, qui étant appellé à deux conciles, avoit refuſé d'y venir, devoit être privé de la communion & du gouvernement de l'égliſe de Reims, juſques à ce qu'il vint ſe juſtifier devant un concile general, qui étoit indiqué au premier jour d'Août. Les évêques firent écrire en leur preſence le canon du concile de Carthage, y ajoûtant leur decret, & l'envoïerent à Hugues. Il renvoïa le lendemain ce papier à Robert : lui mandant ſeulement de bouche, qu'il n'obéïroit point à leur jugement. L'archevêque Artaud envoïa auſſi ſes plaintes à Rome par les ambaſſadeurs du roi Otton. Ils trouverent Agapit II. ſur le ſaint ſiege. Car Etienne VIII. mourut en 943. après l'avoir tenu trois ans & quatre mois ; & Marin II. lui ſucceda. Pendant trois ans & demi que dura ſon pontificat, il ne s'appliqua qu'aux devoirs de la religion, à reparer les égliſes & à aſſiſter les pauvres. Il mourut en 946. & eut pour ſucceſſeur Agapit, qui tint le ſaint ſiege neuf ans & ſept mois.

AN. 948.

Libell. Art. p. 631.

Papebr. Conat.

Frod. Chr.

XXXVI. Concile d'Ingelheim.

Ce pape envoïa au roi Otton pour legat Marin évêque de Polymarthe ou Bomarzo en Toſcane, afin d'aſſembler un concile general ; & il y appella par ſes lettres quelques évêques de Gaule & de Germanie. Le concile ſe tint à Ingelheim dans l'égliſe de ſaint Remi le ſeptiéme de Juin 948. indiction ſixiéme, en preſence des deux rois Otton & Louis. Le legat Marin y preſidoit, & il y avoit trente-deux évêques lui compris, ſçavoir cinq archevêques, Vicfred de Cologne, Frideric de Mayence, Robert de Tre-

To. 9. p. 623. Frod. c. 35.

An. 948. Treves, Artaud de Reims, Adaldague de Hambourg ; & vingt-ſix évêques, dont les plus connus ſont ſaint Udalric d'Ausbourg & Adalberon de Mets : la plûpart étoient d'au-delà du Rhin. Il y avoit bon nombre d'abbés, de chanoines & de moines. Le legat lut la lettre de ſa commiſſion, où le pape lui donnoit toute ſon autorité, & à laquelle les rois, les évêques & tous les aſſiſtans declarerent qu'ils étoient prêts d'obéïr.

Enſuite le roi Louis ſe leva d'auprès du roi Otton, & de ſon conſentement propoſa ſa plainte au concile contre Hugues comte de Paris, diſant : J'ai été appellé d'Angleterre par les deputés de Hugues & des autres ſeigneurs de France, pour prendre poſſeſſion du roïaume qui m'étoit échû par la mort de mon pere. J'ai été reconnu & ſacré roi par les ſuffrages & les acclamations de tous les ſeigneurs & de toute la nobleſſe de France. Hugues toutefois m'a chaſſé, m'a pris frauduleuſement, & m'a retenu priſonnier un an entier : & je n'ai pû obtenir ma liberté, qu'en lui laiſſant la ville de Laon, qui reſtoit ſeule à la reine Gerberge pour y tenir ſa cour avec mes ſerviteurs. Si on prétend que j'aie commis quelque crime qui meritât un tel traitement, je ſuis prêt à m'en purger au jugement du concile, & ſuivant l'ordre du roi Otton, ou par le combat ſingulier.

Après que le roi Louis eut fait ſa plainte, l'archevêque Artaud ſe leva & fit lire la ſienne en forme de lettre adreſſée au legat Marin & à tout le concile. Il y deduit tout au long ce qui s'étoit paſſé touchant l'archevêché de Reims depuis la mort d'Hervé & l'ordination de Seulfe : l'intruſion de Hugues, ſon ordination, ſon expulſion, la perſecution qu'Artaud avoit ſouf-

p. 627.

Sup. liv. LIV. n. 57.

ferte,

ferte, juques à être reduit à vivre vagabond & se cacher dans les bois, parce qu'il ne vouloit pas renoncer à son siege, & rendre son pallium. Enfin il rapportoit ce qui s'étoit fait aux deux conciles de Verdun & de Mouson. Après que ce libelle eut été lû & expliqué en langue Tudesque en faveur des rois, Sigebolde diacre de l'archevêque Hugues entra dans le concile avec des lettres qu'il avoit apportées de Rome, & déja presentées au concile de Mouson : disant qu'il les avoit reçûës à Rome du legat Marin qui étoit present. Marin montra les lettres que Sigebolde avoit portées à Rome & les fit lire devant le concile. Elles contenoient que Gui évêque de Soissons, Hildegaire de Beauvais, Raoul de Laon & les autres évêques de la province de Reims, les avoient envoïées pour demander au pape le rétablissement de Hugues & l'expulsion d'Artaud. Mais Raoul de Laon qui étoit nommé dans cette lettre & Fulbert de Cambrai soûtinrent que jusques-là ils ne l'avoient jamais vûë, ni consenti à l'envoïer à Rome. Sigebolde ne pût leur répondre rien de solide, quoiqu'il criât beaucoup & les chargeât de calomnies. Sur quoi le legat Marin demanda qu'il fût jugé canoniquement. Après qu'il eut été convaincu d'avoir avancé des fausletés, on lut les canons contre les calomniateurs, & le concile jugea qu'il devoit être depose du diaconat, & envoïé en exil. Au contraire Artaud qui s'étoit presenté à tous les conciles sans jamais fuir le jugement, fut maintenu dans la possession de l'archevêché de Reims. An. 948. p. 631.

Le second jour du concile, Robert archevêque de Treves demanda que l'on jugeât l'usurpateur du siege de Reims, & le legat Marin l'ordonna. On lût les canons & les decrets

des

An. 948. des papes : en vertu deſquels Hugues fut excommunié. On traita pendant les jours ſuivans pluſieurs articles de diſcipline, & on dreſſa dix canons.

c. 1. Il eſt défendu, ſuivant le concile de Tolede, d'attaquer la puiſſance roïale à force ouverte ou en trahiſon. C'eſt pourquoi Hugues (c'eſt le comte de Paris) ſera excommunié, pour avoir attaqué les états du roi Louis, s'il ne ſe ſoumet au jugement d'un concile. Artaud archevêque de Reims a été canoniquement rétabli
c. 2. dans ſon ſiege dont il avoit été chaſſé : Hugues qui l'avoit uſurpé a été excommunié ; & ceux qui l'ont ordonné ou qu'il a ordonnés, ſeront auſſi excommuniés, s'ils ne viennent faire ſatisfaction au concile, qui ſe tiendra à Tre-
c. 3. ves le ſixiéme de Septembre. Le comte Hugues eſt encore menacé d'excommunication, pour avoir chaſſé de ſon ſiege Raoul évêque de Laon, parce qu'il étoit fidele au roi Louis.

c. 4. On renouvelle les défenſes aux laïques, c'eſt-à-dire aux patrons, de mettre des prêtres dans les égliſes, ou de les en ôter, ſans la permiſſion de l'évêque. Souvent il y avoit de la ſimonie, & cet abus regnoit principalement au de-là du
c. 8. Rhin. Défenſe aux laïques de ſe rien attribuer des oblations des fidéles, ni des dîmes ; & la
c. 9. connoiſſance n'en appartient pas aux juges ſeculiers, mais au concile. On fêtera la ſemaine entiere à Pâques, & à la Pentecôte le lun-
c. 6. di, le mardi & le mercredi. On jeûnera la grande litanie, c'eſt-à-dire le jour de ſaint Marc comme les Rogations. On les jeûnoit donc encore.

XXXVII. Concile de Treves. *Frod. Chr. & hiſt. IV. c. 36.* L'archevêque Artaud ſe rendit à Treves pour le concile avec Gui évêque de Soiſſons, Raoul de Laon & Vicfred de Teroüanne. Ils trouverent le legat Marin qui les y attendoit avec Ro-

Robert archevêque de Treves : mais point d'évêques de Lorraine ni de Germanie. Quand ils furent assemblés, le legat demanda aux évêques de France, comment depuis le concile d'Ingelheim, le comte de Paris s'étoit conduit à leur égard & à l'égard du roi Louis. Ils répondirent, qu'il leur avoit encore fait beaucoup de maux & à leurs églises. Le legat demanda, si on avoit rendu au comte ses lettres de citation. Artaud répondit, qu'encore qu'il y en eût eu d'interceptées, il avoit été suffisamment appellé, tant par lettres que de vive voix. On demanda s'il y avoit quelque deputé de sa part ; & comme il ne s'en trouva point, on ordonna d'attendre jusqu'au lendemain. AN. 948. *To. 9. conc. p. 632.*

Le lendemain il ne se trouva personne pour lui ; & tous, tant les clercs que les seigneurs laïques, crioient qu'il le falloit excommunier : mais les évêques donnerent encore un délai de trois jours. On parla des évêques, qui étant appellés n'étoient pas encore venus, & de ceux qui avoient eu part à l'ordination de l'archevêque Hugues. Gui de Soissons se prosterna devant le legat Marin & l'archevêque Artaud, se declarant coupable : mais les deux archevêques Robert & Artaud intercederent pour lui auprès du legat, & il fut absous. On trouva que Vicfred de Teroüanne n'avoit point eu de part à cette ordination. Un prêtre deputé de Transmar évêque de Noyon declara qu'il n'avoit pû venir à ce concile, parce qu'il étoit griévement malade ; & les évêques de France qui étoient present en rendirent témoignage.

Enfin le troisiéme jour, sur les pressantes instances de Ludolfe chapelain & deputé du roi Otton, Hugues comte de Paris fut excommunié : mais seulement jusques à ce qu'il *Fr. c. 37.*

vînt

An. 948. vînt à reſipiſcence, & qu'il fît ſatisfaction en preſence du legat ou des évêques qu'il avoit offenſés : ſinon il devoit aller à Rome demander ſon abſolution. On excommunia auſſi deux prétendus évêques ordonnés par l'archevêque Hugues, ſçavoir Tetbauld d'Amiens & Yves de Senlis. On excommunia un clerc de Laon, accuſé par ſon évêque, d'avoir fait entrer dans l'égliſe Tetbauld excommunié. Le legat Marin fit expedier des lettres pour citer Hildegaire évêque de Beauvais à comparoître devant lui, ou aller à Rome rendre compte de l'ordination de ces deux prétendus évêques, à laquelle il avoit aſſiſté. On cita auſſi Hebert frere de l'archevêque Hugues, pour venir à ſatisfaction des maux qu'il faiſoit aux évêques. C'eſt ce qui fut fait au concile de Treves. Les évêques s'en retournerent chez eux, & le chapelain Ludolfe mena le legat au roi Otton ſon maître. Il conſacra l'égliſe de Fulde rebâtie de neuf, après avoir été brûlée l'an 937. & quand l'hyver fut paſſé il retourna à Rome. A ſon retour l'an 949. le pape Agapit tint un concile à S. Pierre, où il confirma la condamnation de l'archevêque Hugues, prononcée au concile d'Ingelheim, & excommunia le prince Hugues ſon oncle, juſques à ce qu'il ſatisfît au roi Louis.

Regin. Cont. Herm. Frod. Chr. 949.

XXXVIII. Saint Mayeul abbé de Clugny. *Elog. ſec. 5. AS. B. p.* 322. *p.* 762. *Boll.* 11. *Maj. to* 13. *p.* 657.

Cependant Aimard abbé de Clugny aïant perdu la vûë, prit pour coadjuteur Mayeul né à Avignon, vers l'an 906. Poucher ſon pere étoit de la premiere nobleſſe, & ſi riche qu'il donna au monaſtere de Clugny vingt terres avec les égliſes qui en dépendoient, ſituées dans les dioceſes de Riés, d'Apt, d'Aix & de Siſteron. Mayeul étoit encore jeune quand il perdit ſon pere & ſa mere ; & ſes terres aïant été ravagées par les barbares, il fut obligé de quitter ſon

Digitized by Google

ſon païs & d'aller en Bourgogne, où il ſe retira à Mâcon. Ces barbares étoient les Sarraſins & les Hongrois : mais principalement les Sarraſins, qui de leur forteresſe de Fraſſinet faiſoient des courſes dans tous les païs voiſins. Le jeune Mayeul fut reçû à Mâcon par un ſeigneur de ſes parens ; & après quelque ſéjour l'évêque nommé Bernon connoiſſant ſon beau naturel, le mit entre ſes chanoines, & lui recommandoit en ſecret de ſe conſerver dans la pureté, comme il fit. Aïant appris qu'il y avoit à Lyon un docteur fameux, Antoine abbé de l'Iſle-Barbe, il alla étudier ſous lui, & y profita beaucoup pour les mœurs auſſi-bien que pour la doctrine. Car Lyon étoit alors l'école la plus celebre du païs : & on y étudioit ſerieuſement les arts liberaux & la philoſophie. AN. 948. *Sup. n. 6.*

Mayeul en étant revenu, fut promû par tous les degrés juſqu'au diaconat par l'évêque de Mâcon, qui le fit même archidiacre. Dans cette dignité il fit paroître principalement ſa charité envers les pauvres, s'appliquant auſſi à inſtruire les clercs qui venoient le trouver de divers lieux. Sa reputation devint telle, que l'archevêché de Bezançon venant à vaquer, il fut élû par un commun conſentement du prince, du clergé & du peuple : mais il le refuſa conſtamment ; & conçut même dès-lors la penſée de quitter le monde. Comme le monaſtere de Clugny eſt dans le voiſinage de Mâcon, Mayeul y faiſoit de frequentes viſites, du tems de l'abbé Aimard, & y avoit ſouvent des entretiens ſpirituels avec les moines : qui de leur côté le ſouhaitoient pour confrere, comme un homme capable de les gouverner un jour. Celui qui contribua le plus à l'y attirer, fut Hildebrand prevôt du monaſtere, qui refuſa deux

An. 948. deux fois d'en être abbé. Enfin vers l'an 943. Mayeul embraſſa la vie monaſtique dans cette ſainte communauté.

Il ne s'y diſtingua que par ſes vertus, ſur tout l'obéïſſance & l'humilité. L'abbé le fit bibliothecaire & apocriſiaire : la premiere charge lui donnoit l'intendance des études, & il s'en ſervoit pour détourner les moines de la lecture des poëtes profanes, même de Virgile. La fonction d'apocriſiaire comprenoit la garde du treſor de l'égliſe & des offrandes, & le ſoin des affaires du dehors. Mayeul fut envoïé à Rome en cette qualité, & pendant ce voïage étant à Yvrée, il guerit par l'onction de l'huile ſainte le moine Heldric qui l'accompagnoit. Il avoit été des premiers de la cour du roi d'Italie : mais attiré par la reputation de Mayeul, il quitta ſa femme, ſes biens qui étoient grands & ſa charge, & vint ſe rendre moine à Clugny.

La ſixiéme année depuis que Mayeul y fut entré, c'eſt-à-dire l'an 948. l'abbé Aimard ſe ſentant vieux & aveugle, & craignant que ſes infirmités ne fuſſent cauſe de quelque relâchement dans l'obſervance : le declara abbé du conſentement de toute la communauté. Et afin que Mayeul ne pût s'en excuſer, il prit le conſeil de quelques évêques & de quelques abbés. Nous avons l'acte autentique qu'il en fit dreſſer, où il declare, qu'il lui donne le gouvernement du monaſtere de Clugny avec toutes les abbaïes & les autres lieux qui en dépendent. Cet acte fut ſouſcrit par Mainbolde évêque de Mâcon & par deux autres évêques, par deux abbés, & par cent trente moines, ſoit de Clugny, ſoit des monaſteres voiſins. Letolde comte de Mâcon, & avoüé ou protecteur de l'abbaïe de Clugny, donna ſes lettres d'approbation. Par cet acte Aimard prenoit plûtôt

Mayeul

Mayeul pour coadjuteur que pour ſucceſſeur: car on trouve Aimard nommé comme abbé dans pluſieurs chartres des années ſuivantes juſques en 964. AN. 948.

La même année 948. ſe tint un concile à Londres, où Turquetul fut fait abbé de Croiſland pour rétablir ce monaſtere. Il étoit neveu du roi Edoüard le vieux, fils d'Etelvard ſon frere, & nâquit l'an 887. Le roi ſon oncle lui propoſa pluſieurs mariages avec des filles de ducs & de comtes, qu'il refuſa toutes par l'amour de la continence : c'eſt pourquoi le roi jugeant qu'il ſerviroit utilement l'égliſe, le vouloit preferer à tous les autres pour remplir les principaux ſieges d'Angleterre. Il lui offrit l'évêché de Vincheſtre : mais Turquetul s'en declarant indigne, le fit donner à Frideſtan ſon frere de lait. Le roi lui offrit encore l'évêché de Dorcheſtre par le conſeil de l'archevêque Plegmond : mais il le refuſa avec la même fermeté, & le fit donner à Ceolulfe ſon chapelain. XXXIX. Turquetul abbé de Croiſland. *Vita ſec. 5. Act. B. p. 507. ex Ing.*

Le roi voïant donc que content de ſon patrimoine il étoit ſans ambition & ſans interêt, le fit ſon chancelier, comme très-capable par ſa ſageſſe & ſa fidelité de regler toutes les affaires temporelles & ſpirituelles du roïaume; & ce fut par ſon conſeil qu'en un même jour il donna à ſept égliſes des évêques, qui furent ſacrés enſemble par l'archevêque Plegmond. Après la mort d'Edoüard, Turquetul continua de ſervir le roi Edelſtan ſon fils, & même à la guerre, où il montra une valeur ſinguliere; & toutefois il fut aſſez heureux pour ne tuer perſonne. Il ſervit de même le roi Edmond, & ce fut par ſon conſeil qu'il rappella S. Dunſtan: car ce ſaint prêtre étoit l'ami intime & le confeſſeur du chancelier. *Sup. liv. LIV. n. 38.*

Le

An. 948. Le roi Edmond fut tué le vingt-ſixiéme de Mai 946. après avoir regné ſix ans & demi, & eut pour ſucceſſeur ſon frere Edrede troiſiéme fils du roi Edoüard. La ſeconde année de ſon regne il envoïa le chancelier Turquetul à Yorck, pour maintenir à ſon ſervice la Northumbre, où il craignoit une revolte. Le chancelier logea en paſſant au monaſtere de Croiſland ruiné par les Normans plus de ſoixante & quinze ans auparavant. Toutefois il reſtoit encore cinq des anciens moines, dont deux s'étoient retirés en d'autres communautés : les trois qui étoient demeurés à Croiſland, eſperoient toûjours que Dieu leur envoïeroit quelqu'un pour rétablir leur maiſon. Ils allerent donc au devant du chancelier ; & comme le jour finiſſoit, ils le prierent d'entrer chez eux. Ils le menerent d'abord faire ſa priere au petit oratoire, qu'ils avoient dreſſé en un coin de leur égliſe ruinée, lui montrerent les reliques de ſaint Gutlac, & lui conterent l'hiſtoire de leur deſolation, dont il fut ſenſiblement touché. Puis le menant à leur hoſpice, ils emploïerent toutes leurs proviſions à le traiter lui & toute ſa ſuite le mieux qu'il leur fut poſſible : le priant d'interceder auprès du roi pour rétablir cette maiſon, ſuivant la volonté du roi Edelſtan ſon frere. Le chancelier le promit, & d'y donner même du ſien. Depuis ce jour il leur fut uni d'une affection fort tendre, & publioit par tout leur charité.

Sup. n. 28. Sup. liv. LL n. 54.

Au retour d'Yorck il y logea encore, & eur donna vingt livres d'argent : puis aïant rendu compte au roi du ſuccés de ſon voïage, il l'entretint auſſi de ce monaſtere, & lui fit promettre de le rétablir. Alors il declara devant tout le monde qu'il vouloit s'y rendre moine lui-même : de quoi le roi fut ſurpris, lui repreſenta qu'étant

qu'étant déja avancé en âge, & aïant juſques là vêcu delicatement, il auroit de la peine à pratiquer une vie ſi auſtere : de plus qu'il lui étoit neceſſaire pour les affaires de ſon roïaume. Le chancelier répondit : Seigneur, j'ai ſervi les rois vos freres & vous avec la fidelité que je devois ſelon mon pouvoir, permettez que je ſerve Dieu du moins en ma vieilleſſe : tant que je vivrai mes conſeils ne vous manqueront jamais : mais certainement je ne porterai plus les armes. Sa retraite étant reſoluë, il fit crier par les ruës de Londres, que ceux à qui il devoit ſe trouvaſſent tel jour en tel lieu pour être païés, & que s'il avoit fait tort à quelqu'un, il le repareroit au triple. Après avoir ſatisfait tout le monde, il donna au roi ſoixante terres dont il étoit ſeigneur, à la reſerve de ſix voiſines de Croiſland, qu'il donna au monaſtere pour offrir à Dieu la dîme de ſes biens. An. 948.

Il vint à Croiſland avec le roi la veille de l'Aſſomption quatorziéme d'Août 948. Il fit avertir les deux anciens moines qui s'étoient retirés ailleurs, & qui étoient recommandables par leur ſcience & leur vertu. Ils revinrent avec joïe ; & le jour de ſaint Barthelemy le chancelier Turquetul quitta l'habit ſeculier, & ſe revêtit du monaſtique au milieu des cinq anciens. Auſſi-tôt le roi lui donna le bâton paſtoral, & Cedulfe évêque de Dorceſtre, qui étoit le dioceſain, lui donna la benediction abbatiale. Le même jour le nouvel abbé & les cinq anciens, qui faiſoient toute la communauté, remirent le monaſtere entre les mains du roi, qui donna les ordres neceſſaires pour rebâtir l'égliſe & les lieux reguliers.

Enſuite le roi, l'abbé Turquetul & deux de ſes moines allerent à Londres, où l'on tint un concile le jour de la Nativité de la ſainte Vier-

An. 948. *To. 9. conc. p. 634.*

ge, & là le roi donna ſolemnellement au nouvel abbé le monaſtere de Croiſland, afin de lui en aſſûrer la poſſeſſion à l'avenir. L'acte de cette donation eſt de l'an 948. ſouſcrit par les deux archevêques Vulſtan d'Yorck & Odon de Cantorberi : & par quatre évêques & deux abbés, dont l'un eſt ſaint Dunſtan. Turquetul ne voulut point rétablir l'ancien droit d'immunité ou d'aſyle de ce monaſtere : pour ne point participer aux crimes de ceux qui viendroient y chercher l'impunité. Pluſieurs hommes lettrés le ſuivirent dans ſa retraite, & dix prirent l'habit monaſtique : les autres craignant l'auſterité de la regle garderent leur habit ſeculier, demeurant toutefois dans le monaſtere, car ils ne pouvoient ſe reſoudre à quitter le ſaint abbé. Dans la ſuite il leur donna un logement ſeparé avec une chapelle, où ils faiſoient l'office du jour & de la nuit aux mêmes heures que les moines. Leur habit étoit uniforme & noir, mais ils n'obſervoient de la regle que la continence & l'obéiſſance. La plûpart finirent leurs jours dans cette communauté.

XL. Saint Adaldague archevêque de Brême. *Sup. Adam. lib. II. c. 1.*

En Saxe Adaldague aïant été choiſi pour l'archevêché de Brême dès l'an 936. reçut le bâton paſtoral du roi Otton & le pallium du pape Leon VII. mais il fut ordonné comme ſes predeceſſeurs par l'archevêque de Mayence ; parce que ſon ſiege n'avoit point encore de ſuffragans. Il commença par obtenir du roi la liberté & l'immunité de la ville de Brême, contre l'oppreſſion des ſeigneurs : enſuite il s'appliqua à la miſſion qu'il avoit reçûë du ſaint ſiege comme ſes predeceſſeurs, pour la converſion des infidéles. Son zele fut appuïé par celui du roi Otton, auprès duquel il avoit un grand credit, enſorte qu'il le quittoit rarement, ſans préjudice toutefois du ſervice de ſon dioceſe & de ſa miſſion.

Les

Les Danois s'étant revoltés contre Otton, ce prince leur fit la guerre avec avantage, & reduisit leur roi Harold à demander la paix, à condition de relever de lui son roïaume, & de recevoir la religion Chrétienne en Danemarc. Harold se fit aussi-tôt baptiser avec sa femme & son fils encore enfant, dont le roi Otton fut parrain. On rapporte aussi un miracle qui contribua à la conversion du roi Harold. Dans un festin où il étoit, il y eut contestation sur le culte des Dieux. Les Danois disoient, que JESUS-CHRIST à la verité étoit un Dieu, mais qu'il y en avoit de plus grands, parce qu'ils montroient aux hommes de plus grands prodiges. Un prêtre nommé Poppon, qui fut depuis évêque, soutint que JESUS-CHRIST étoit le seul Dieu avec le Pere & le Saint-Esprit. Le roi Harold lui demanda, s'il vouloit donner en sa personne la preuve de cette créance. Il le promit, & le roi le fit garder. Le lendemain matin il fit rougir un fer très-pesant, & commanda à Poppon de le porter en témoignage de la foi Chrétienne. Il le prit sans hesiter, après l'avoir beni, le porta autant que le roi voulut : puis montra à tout monde sa main saine & entiere : le roi Harold ordonna qu'on rejetteroit les idoles, & qu'on n'adoreroit que JESUS-CHRIST. AN. 948. *Vitiq. lib. 3. p. 35. Ditmar. lib 2. p. 18.*

Alors le Jutland, ou Danemarc de deça la mer, fut divisé en trois évêchés soumis à l'archevêché de Hambourg ; mais le roi Otton les donnoit comme souverain du roi de Danemarc. Le pape Agapit confirma à l'église de Hambourg tous les privileges accordés par ses predecesseurs, & donna le pouvoir à l'archevêque Adaldague, d'ordonner des évêques, tant pour le Danemarc que pour le reste du Nord. L'archevêque ordonna donc les premiers évêques pour les trois églises de Slesvic, de Rippen & d'Arhus ;

An. 950. hus, & il leur recommanda les églises qui étoient au-delà de la mer Baltique en Finlande, en Zelande, en Schonen & en Suede. C'étoit la douziéme année de son épiscopat, c'est-à-dire l'an 948. & depuis cet établissement, la religion Chrétienne fit de grands progrés dans tout le Nord.

XLI. Conversion des Sclaves. *Regin. Contin. 950. Sigeb. 950. Adam. II. c. 3. Chr. Mess. ap. Mabill. sac. 5. p. 574.*

Vers le même tems, c'est-à-dire l'an 950. le roi Otton soumit Boleslas duc de Boheme après une guerre de quatorze ans, ce qui produisit la conversion de la plûpart des Sclaves, qui promirent de païer tribut & de se faire Chrétiens; & on bâtit chez eux plusieurs nouvelles églises, & plusieurs monasteres d'hommes & de femmes. Le païs fut divisé en dix-huit cantons, qui embrasserent tous la foi chrétienne, à la reserve de trois.

Hadumar abbé de Fulde étant allé à Rome en pelerinage, le pape Agapit apprit de lui le differend qui étoit entre Herolde archevêque de Salsbourg & Gerard archevêque de Lorc ou Laureac, dont chacun se prétendoit metropolitain de toute la Pannonie. Pour terminer cette querelle, le pape écrivit une lettre à Gerard, où il declare que son église de Laureac a toûjours été metropolitaine, & seulement pour les deux Pannonies, jusques aux incursions des Huns, qui ruinerent cette ville, & obligerent l'archevêque à transferer son siege : que depuis Arnon fut établi premier archevêque de Salsbourg : mais que la tranquillité étant rétablie dans le païs, l'un & l'autre doit garder sa dignité, ensorte que l'archevêque de Salsbourg ait juriſdiction sur la Pannonie Occidentale, & celui de Lorc sur l'Orientale avec le païs des Avares, des Moraves & des Sclaves convertis ou à convertir : sous peine à l'archevêque de Salsbourg de perdre

Tom. 9. conc. p. 618.

perdre sa juriſdiction, s'il ne ſe ſoûmet à ce jugement. AN. 952.

Cet abbé de Fulde Hadumar étoit fort conſideré du roi Otton, & par ſon ordre il retint en priſon dans ſon monaſtere Frideric archevêque de Mayence, coupable de conjuration. On crut que ce fut par reſſentiment, que lui & quelques autres évêques émûrent en 946. une forte perſecution contre les moines; ſoûtenant qu'il valoit mieux en avoir peu d'excellens, qu'un grand nombre de negligens. Ils attaquerent d'abord les petits monaſteres, & vinrent enſuite aux grands. Pluſieurs moines ſentant leur propre foibleſſe, quitterent l'habit & leurs maiſons; mais cette entrepriſe n'eut pas de ſuite. *Mabill. act. ſæc. 5. p. 120. Vitiq. lib. 2. p. 24.*

XLII. Concile d'Ausbourg.

Le même Frideric archevêque de Mayence preſida à un concile, que le roi Otton fit tenir à Ausbourg l'an 952. ſeiziéme de ſon regne, indiction dixiéme le ſeptiéme jour d'Août. Vingt-quatre évêques y aſſiſterent, tant de Germanie que de Lombardie, dont Otton venoit de ſe rendre maître. Dès l'année 945. le roi Hugues abandonné des Italiens, avoit cedé le roïaume à ſon fils Lothaire, & s'étoit retiré avec ſes treſors en Provence, où il mourut. Quatre ans après, c'eſt-à-dire, l'an 950. Lothaire fut empoiſonné, & Berenger ſon competiteur demeura maître de l'Italie. Mais Adelaïde veuve de Lothaire appella le roi Otton qui étoit auſſi veuf, promettant de l'épouſer. Il vint, il chaſſa Berenger, & ſon fils Adalbert; épouſa Adelaïde, & joignit à ſes états la Lombardie vers la fin de l'an 951. & c'eſt ainſi que les Allemands commencerent à regner en Italie. *Tom. 9. conc. p. 635. Frod. Chr. Luitpr. V. c. 13. &c. Chr. Caſſ. lib. 1. c. 61.*

A la tête du concile d'Ausbourg, on voit quatre archevêques, Frideric de Mayence, Herold

An. 952. Sup. n. 16. de Juvave, ou Salsbourg, Manaſſés de Milan, qui avoit tant d'évêchés, & Pierre de Ravenne. Entre les évêques, le plus illuſtre eſt ſaint Udalric de la ville même d'Ausbourg. Le roi fut prié d'aſſiſter au concile, & y fut reçû avec l'honneur convenable. L'archevêque de Mayence ſe leva de ſon ſiege, & propoſa ce qui avoit été reſolu, priant le roi de l'appuïer de ſon autorité, & il le promit avec un grand zele. On fit en ce concile onze canons, portant premierement défenſe à tous les clercs depuis l'évêque
c. 1. juſques au ſousdiacre de ſe marier, ou d'uſer
c. 11. de leurs femmes, ſous peine de depoſition; &
c. 4. à tous les clercs d'avoir chez eux des femmes ſous-introduites : autrement permis à l'évêque de faire fuſtiger & tondre la femme ſuſpecte.
c. 11. Enfin ce concile veut que tous les clercs étant venus en âge de maturité, ſoient contraints,
c. 2. même malgré eux, à garder la continence. Dé-
c. 3. fenſe aux évêques & aux clercs d'avoir des
c. 5. chiens ou des oiſeaux pour la chaſſe, ou de joüer
c. 6. aux jeux de hazard. Les moines ne ſe mêleront point d'affaires & ne ſortiront point du cloître ſans congé de l'abbé; & tous les monaſteres ſeront ſous la conduite de l'évêque diocesain : mais les évêques n'empêcheront point les clercs d'embraſſer la vie monaſtique. En ce concile on cite ſouvent les anciens canons.

Contin. Regin. an. 952. C'étoit auſſi un parlement où aſſiſtoient les ſeigneurs de tous les états du roi Otton. Berenger s'y trouva avec ſon fils, ſe reconnut vaſſal du roi, & fut renvoïé pour gouverner l'Italie : mais il continua d'y maltraiter les évêques & les ſeigneurs comme auparavant.

XLIII. S. Brunon archevêque de Cologne. L'année ſuivante 953. Brunon frere du roi Otton fut élû archevêque de Cologne, & devint un des grands ornemens de l'égliſe d'Allemagne. Dès l'âge de quatre ans il fut envoïé

à

à Utrecht pour étudier sous la conduite de l'évêque Baudri. Après qu'il eut appris les premiers élemens de la grammaire, on lui fit lire le poëte Prudence, qu'il goûta merveilleusement : ensuite il parcourut tous les auteurs de la littérature Grecque & Latine. Ni les richesses, ni la foule de ceux qui l'environnoient, ne le détournerent point de l'étude ; & il aimoit tellement ses livres, qu'il ne souffroit point qu'on les gâtât, ou qu'on les maniât negligemment. Otton son frere étant devenu roi le fit venir à sa cour, où il fut un modéle de doctrine & de vertu. Il renouvella l'étude des sept arts liberaux : il étudia les historiens, les orateurs, les poëtes & les philosophes, avec les hommes les plus sçavans Grecs & Latins, leur servant quelquefois d'interprête ; & le roi son frere étoit souvent témoin de leurs doctes entretiens. Israël évêque Ecossois, qui étoit un de ses maîtres, en parloit comme d'un saint : les Grecs qu'il faisoit venir pour l'instruire l'admiroient, & rapportoient chez eux les merveilles de sa conduite.

AN. 953. *Vita ap. Sur. 11. Oct. p. 785. Mabill. Sæc. 5. p. 334. Vita c. 4.*

Il étoit fort occupé à secourir les malheureux, qui sans cesse recouroient à lui, sans toutefois se détourner de ses études. Il composoit, il dictoit, il cultivoit l'élegance de la langue latine & l'inspiroit aux autres : mais sans faste & avec une gravité polie. Il s'appliquoit même après les repas à la lecture & à la meditation, & menageoit très-soigneusement les matinées. Il lisoit serieusement jusques aux comedies : ne s'attachant qu'au stile & comptant pour rien la matiere. Comme la cour du roi son frere étoit ambulante, il faisoit porter avec lui sa bibliotheque, & gardoit sa tranquillité au milieu de cette agitation, s'occupant même dans les marches. Il étoit très-attentif aux divins offices ; c. 8.

& voïant ſon frere Henri s'entretenir pendant la meſſe avec Conrad duc de Lorraine, il predit que leur amitié produiroit de grands maux. Tout ce qu'il y avoit en ce tems-là d'évêques ou d'hommes pieux qui avoient quelque grand deſſein pour la religion, regardoient Brunon comme leur appui, & ne croïoient pas leur autorité ſuffiſante pour faire le bien, ſans le ſecours de la ſienne.

n. 9. Son premier gouvernement eccleſiaſtique fut la conduite de quelques monaſteres qu'il reçut étant encore fort jeune. Il s'en ſervit pour les réduire à l'obſervance reguliere, partie de gré, partie de force; & pour les rétablir dans leurs anciens privileges par l'autorité du roi ſon frere: ne ſe reſervant rien du revenu pour lui ou pour les ſiens, que ce que les ſuperieurs lui offrirent volontairement. Entre ces monaſteres étoit celui de Loresheim, que le roi Henri avoit refuſé à un ſeigneur qui le demandoit à contretems. Car dans la guerre que lui fit au commencement de ſon regne Giſlebert duc de Lorraine, ſoutenu par le roi de France, un comte très-puiſſant, & qui lui avoit amené de grandes troupes de ſes vaſſaux, voïant le roi abandonné de pluſieurs des ſiens, crut qu'en une telle occaſion il ne lui pourroit rien refuſer. Il lui envoïa donc demander l'abbaïe de Loresheim, dont les grands revenus lui aideroient à entretenir ſes troupes. Le roi dit, qui lui feroit réponſe de bouche: le comte accourut, croïant avoir obtenu ce qu'il demandoit. Le roi lui dit en preſence de tout le monde: Les biens des monaſteres ne ſont pas deſtinés à entretenir des gens de guerre; & d'ailleurs vôtre demande eſt plûtôt une menace qu'une priere: c'eſt pourquoi je ne vous accorderai jamais ni cette grace, ni aucune autre. Si vous voulez vous retirer avec

Luitpr. IV. hiſt. c. 15.

avec ceux qui manquent à la fidelité qu'ils me doivent, retirez-vous au plûtôt. Le comte chargé de confusion, se jetta aux pieds du roi, reconnoissant la grandeur de sa faute. AN. 953.

Vicfrid archevêque de Cologne étant mort en 953. le clergé, les nobles & tout le peuple s'accorderent à desirer que Brunon lui succedât. Sa jeunesse étoit balancée par la maturité des mœurs : l'éclat de sa naissance par l'humilité & la douceur, sa science par la sagesse & la modestie, ses richesses, par sa liberalité. Il fut donc élû tout d'une voix : mais on craignoit que cette place ne parût au-dessous d'un si grand prince. L'élection se fit selon la coûtume avant que le predecesseur fût enterré, & on envoïa au roi Otton quatre deputés du clergé de la cathedrale, & quatre laïques, pour lui demander son consentement, qu'il accorda, & envoïa aussitôt Brunon son frere à Cologne. Il y fut reçû avec une joïe extrême, ordonné évêque & inthronisé dans son siege. Le roi lui donna en même tems le gouvernement du roïaume de Lothaire. Les premiers soins de l'archevêque Brunon furent d'établir l'union entre toutes les communautés qui dépendoient de son siege : retrancher la superfluité des habits & la diversité des usages, & faire celebrer l'office divin avec toute la decence possible. *Chr. Frod. Vita c. 11.* *c. 12.* *c. 19.*

XLIV. Rathier évêque de Liege.

Cependant l'évêché de Liege vint à vaquer, & l'archevêque Brunon le donna à Rathier chassé de Verone, dont il faut reprendre l'histoire. Hugues roi d'Italie son perseeuteur aïant été chassé en 945. il fut délivré de prison, puis arrêté de nouveau par Berenger, alors maître de l'Italie, à la poursuite de Manassés archevêque de Milan. On le tint trois mois & demi en prison, puis on le mena à Verone, où Milon, qui y avoit été intrus à sa place & ordonné évêque, *Folcuin. c. 21.* *Sup. n. 6.* *Mabill. sæc. 5. p. 479.* *Rath. epist. ad J. pap.*

le reçut par artifice, pour exclure Manassés ; craignant qu'il ne rappellât le roi Hugues. Milon feignoit de reconnoître Rathier pour legitime évêque de Verone, mais en effet il lui donnoit tous les chagrins qu'il pouvoit : protegeant contre lui les clercs, les vassaux & les serfs de l'église, ensorte que Rathier ne pouvoit ni tenir de synode, ni assister au chapitre, ni rien ordonner, ni seulement parler de rien corriger ; & étoit si mépriſé, qu'un jour comme il faisoit une ordination, l'archidiacre & tout le clergé le laisserent seul, & s'en allerent dans une autre église. Enfin l'archevêque Manassés ordonna évêque de Verone un clerc de son diocese d'Arles. Milon, qui étoit l'auteur de tous ces mauvais traitemens, feignoit cependant si bien d'être le protecteur de Rathier, que dans le roïaume de Lombardie la plûpart le regardoient comme son meilleur ami.

Rathier souffrit deux ans cette persecution, qui lui sembloit plus rude que celle du roi Hugues : mais il craignoit d'abandonner son troupeau comme un pasteur mercenaire. Enfin le roi Lothaire lui envoïa dire, qu'il sortît de la ville pour ceder la place à Manassés, qui vouloit envahir le siege de Verone, outre tant d'autres qu'il avoit déja. Le roi ajoûtoit : Je vous avertis en ami de vous retirer, plûtôt que de vous exposer à être mutilé ou tué par la trahison de Milon, ou tout au moins arrêté & emmené où vous ne voudriez pas. Rathier quitta donc Verone & se retira en Provence chez un seigneur nommé Rostaing, dont il instruisit le fils, & composa pour lui une grammaire qu'il intitula *serva-dorsum* : voulant dire, qu'elle garantiroit les écoliers du foüet. Pour recompense de ce service, on donna à Rathier un évêché en Provence : mais il le quitta

Falcuin. c. 20. t. 22.

ta pour retourner à l'abbaïe de Lobes vers l'an 941. AN. 953.

Richer qui étoit alors évêque de Liege le reçut favorablement ; & quelque tems après le Roi Otton l'appella pour servir à l'instruction de Brunon son frere. Il fut regardé comme le premier des sçavans de cette cour, & Brunon crut lui avoir tant d'obligation de ses instructions, qu'après la mort de Farabert il lui procura l'évêché de Liege en 953. vers le même tems qu'il fut lui-même ordonné archevêque de Cologne. Il crut que Rathier par sa doctrine & son éloquence seroit utile non seulement à l'église de Liege, mais encore à plusieurs autres des environs. Outre qu'en ces quartiers-là il y avoit des évêques, qui s'appuïant trop sur la puissance temporelle, scandalisoient le peuple par leurs divisions. Il sembloit donc que Rathier seroit inviolablement attaché au prince par un tel bienfait, & que d'ailleurs sa vie irreprochable fermeroit la bouche à la médisance. Mais Rathier n'avoit pas le talent de se faire aimer. Son peuple le prit en aversion, & ne cessa de le persecuter. Enfin comme il celebroit magnifiquement la fête de Noël dans l'abbaïe de Lobes, il s'éleva à Liege contre lui une conspiration si violente, que Brunon, bien qu'il eût toute l'autorité temporelle dans le païs, fut obligé de ceder à la necessité des affaires & d'ôter Rathier de Liege, pour y mettre Baudri issu de la noblesse du païs. C'étoit l'an 956.

c. 22.

Vita Brun. c. 38. Folc. c. 23.

Dès l'année 953. Liutolfe fils du premier lit du roi Otton s'étoit revolté contre lui, & avoit excité une guerre civile en Allemagne. Le plus grand effort fut en Baviere. Ausbourg fut pris & pillé, mais saint Udalric qui en étoit évêque, quoique beaucoup plus foible que les rebelles, fut

XLV. Ausbourg défendu par saint Udalric.

Regin. Contin.

An. 954. *Herman, &c. Vita S. Udalr. t. 10. ſac. 5. act. Ben. p. 436. c. 12.*

fut toûjours fidéle au roi Otton; & comme l'armée de ce prince & celle de ſon fils étoient en preſence & prêtes d'en venir aux mains, ce prelat prenant avec lui Harbert évêque de Coire, negocia la paix entre-eux ſi heureuſement, qu'il les mit d'accord l'an 954.

L'année ſuivante les Hongrois inonderent l'Allemagne avec une armée innombrable, & ravagerent tout le païs depuis le Danube juſques à la forêt noire. Ils aſſiegerent Ausbourg qui n'avoit que des murailles baſſes ſans tours: mais le ſaint évêque avoit dedans un grand nombre de très-bonnes troupes de ſes vaſſaux. Ils combattirent avec avantage devant une des portes de la ville, aïant avec eux l'évêque, qui ſans autres armes que ſon étole, ne laiſſoit pas de s'expoſer aux coups de pierre & de trait, dont toutefois il ne fut point bleſſé. Le combat fini, après avoir donné les ordres pour la défenſe de la ville, il paſſa la nuit en prieres, & excita les femmes pieuſes à ſe partager en deux troupes; dont l'une feroit le tour de la ville en dedans, portant des croix & priant Dieu à haute voix: l'autre proſternée ſur le pavé d'égliſe, implôreroit le ſecours de la ſainte Vierge. Il fit auſſi apporter tous les enfans à la mammelle, & les fit étendre à terre autour de lui devant les autels, afin que par leurs cris ils priaſſent à leur maniere.

Après avoir pris un peu de repos, il celebra la meſſe au point du jour, donna la communion à tous les aſſiſtans, & les exhorta à ne mettre leur eſperance qu'en Dieu. Le jour venu, comme les Hongrois étoient prêts à donner l'aſſaut, leur roi apprit que le roi Otton approchoit: ce qui l'obligea de quitter la ville, pour aller à lui, eſperant la prendre ſans reſiſtance après l'avoir défait. L'évêque Udalric,

le

le comte Tietbalde ſon frere & pluſieurs autres, ſortirent la nuit & s'allerent joindre au roi Otton : qui pour ſe preparer au combat, ſe proſterna devant Dieu, ſe reconnoiſſant le plus coupable de tous ; & fit vœu de fonder un évêché à Mersbourg, ſi Dieu lui donnoit la victoire. S'étant relevé, il oüit la meſſe & communia de la main du ſaint évêque ſon confeſſeur : puis il prit le bouclier & la ſainte lance, marcha contre les ennemis, & les défit par la victoire la plus ſignalée qui eût encore été remportée ſur eux. C'étoit le jour de ſaint Laurent dixiéme d'Août 955. AN. 955. *Dithmar. lib. 2. p. 17. Frod. Chr. an. 955.*

XLVI. Regle de vie de S. Udalric. *Vita c. 3. n. 13.*

Depuis la mort d'Henri l'Oiſeleur, ſaint Udalric s'étoit diſpenſé d'aller à la cour, & de mener ſes troupes en perſonne au ſervice du roi, s'étant dechargé de ce devoir ſur Adalberon ſon neveu. Il ſe donnoit donc tout entier à ſes fonctions ſpirituelles ; & voici le reglement de ſa vie. Il diſoit tous les jours l'office avec le clergé de ſa cathedrale, & de plus l'office de la Vierge, celui de la Croix, & un troiſiéme de tous les ſaints : outre pluſieurs autres pſeaumes & le pſautier qu'il recitoit entier tous les jours, autant qu'il pouvoit. Il diſoit tous les jours une, deux ou trois meſſes, ſelon qu'il en avoit le tems.

Il gardoit toûjours les obſervances monaſtiques, couchant ſur une natte, ne portant point de linge & ne mangeant point de chair, quoiqu'il en fit ſervir abondamment à ceux qui mangeoient avec lui. Le premier ſervice de ſa table étoit pour la plus grande partie diſtribué aux pauvres, outre les invalides de toutes ſortes, qu'il faiſoit nourrir tous les jours en ſa preſence. Il exerçoit l'hoſpitalité avec joïe envers tout le monde, principalement les clercs, les moines & les religieuſes, & prenoit grand ſoin

An. 955. soin de l'éducation & de l'instruction de son clergé. Il écoutoit avec bonté les plaintes des serfs de sa dépendance, soit contre leurs seigneurs ses vassaux, soit contre les autres serfs, & leur faisoit rendre justice avec fermeté. Il n'étoit jamais oisif, mais toûjours occupé ou à regler ses chanoines & son école, ou à pourvoir à l'entretien de sa famille, ou à reparer & orner son église, ou à fortifier sa ville contre les insultes continuelles des Hongrois.

c. 4. L'auteur de sa vie, qui rapporte ce qu'il avoit vû de ses yeux, décrit au long sa maniere de passer le carême; & voici ce que j'y trouve de plus remarquable. Tous les jours de carême après vêpres & avant dîner il lavoit les pieds de douze pauvres. Les trois premiers jours de la semaine sainte il tenoit son premier synode, au lieu de le tenir après la troisiéme semaine de Pâques. Car la regle étoit d'en tenir deux par an, ce premier, & un second le quinziéme d'Octobre. Tout le peuple communioit le jeudi, le vendredi & le samedi saint; & on gar-
n. 23. doit le corps de Nôtre-Seigneur dans un linge avec une pierre dessus, dans une autre église, d'où le jour de Pâques on le rapportoit solem-
n. 21. nellement à la cathedrale. Le vendredi saint on ne dressoit point de table pour l'évêque, seulement il prenoit le soir dans sa chambre du pain & de la biere, & en faisoit donner à ceux qui étoient avec lui. Il ne se baignoit que trois fois pendant le carême, le premier samedi, à la mi-carême & le samedi saint. Ce jour-là, après la benediction des fonts, il baptisoit trois enfans, & après la messe solemnelle, il mangeoit en grande compagnie. Le jour de Pâques après la benediction de la table, il distribuoit aux assistans de l'agneau & du lard, qui avoit été beni à la messe, suivant une formule que l'on voit dans

dans les anciens ſacramentaires. Après le dîner on chantoit trois répons, pendant leſquels on donnoit à boire, ce qui s'appelloit donner la charité. AN. 955. *V. Cang. gloſſ.*

Il faiſoit regulierement la viſite de ſon dioceſe dans un chariot traîné par des bœufs, non pas tant qu'il eût peine d'aller à cheval, que pour être ſeul avec un chapelain & chanter des pſeaumes en liberté. Car il avoit toûjours une grande ſuite de prêtres & d'autres clercs, de laïques d'entre ſes vaſſaux, de ſerfs choiſis de ſa famille & de pauvres, & il les défraïoit tous largement. Dans la viſite il prêchoit, il écoutoit les plaintes, il examinoit les prêtres des lieux, il donnoit la confirmation, & continuoit quelquefois la nuit aux flambeaux, pour ne pas renvoïer le peuple. Telle étoit la vie ordinaire de ſaint Udalric.

XLVII. Egliſe d'Eſpagne.

En Eſpagne Ordogne III. roi de Leon mourut l'an 955. après avoir regné cinq ans & ſept mois. Il quitta ſa femme Urraque, & épouſa Eluire, dont il laiſſa un fils nommé Bermond : mais comme il étoit encore en bas âge, ſon oncle Sanche le gros frere d'Ordogne fut reconnu roi & regna douze ans. Il envoïa à Cordouë Velaſco évêque de Leon avec d'autres ambaſſadeurs, pour traiter de la paix & demander le corps de ſaint Pelage martyriſé en 924. *Sup. n. 10. Sampir. p. 68. p. 69. Sup. liv. LIV. n. 54.*

Du tems de ces rois vivoit Dulquite abbé d'Albelada, monaſtere fondé en 924. par Sanche roi de Navarre près la ville de Logrogne. Il avoit pluſieurs monaſteres ſous ſa conduite, & gouvernoit plus de deux cens moines. Godeſcalc évêque du Pui en Velai, allant en pelerinage à ſaint Jacques en Galice, paſſa par le monaſtere de Hilde, un de ceux qui dépendoient de Dulquite, & obtint de lui une copie du livre de ſaint Ildefonſe de Tolede ſur la virginité *Mabill. ſæc. 5. act. p. 297. To. 3. act. B. p. 477.*

Sup. liv. XXXIX. n. 40.

té de Marie. Cette copie fut écrite par un prêtre du monaſtere nommé Gomeſan, & l'évêque Godeſcalc l'emporta au mois de Janvier Ere 989. qui eſt l'an 951.

Le ſucceſſeur de Dulquite fut Salvus ou Salvius abbé d'Albelada, homme ſçavant & éloquent : qui dreſſa une regle pour les religieuſes, par où l'on voit qu'il en avoit auſſi ſous ſa conduite. Il compoſa des hymnes, des oraiſons & des meſſes, dont le ſtile inſpiroit beaucoup de devotion. Il étoit de petite taille & d'une foible complexion, mais d'un eſprit fervent, d'une converſation fort agréable : plus diſtingué encore par ſes bonnes œuvres que par ſa ſcience. Il mourut du tems de Garcias I. roi d'Arragon, & de Theodemir évêque de Najare le dixiéme de Fevrier Ere mille qui eſt l'an 962. Entre ſes diſciples on remarque un évêque nommé Velaſco & un moine nommé Vigila, qui en 976. écrivit un volume contenant ſoixante & un conciles, cent une decretales & quelques autres ouvrages.

XLVIII. Ambaſſade de Jean de Gorze.

Roderic. hiſt. Arab. c. 30. Vitic. Vita S. Joh. Gorz. n. 115. ſæc. 5. Ben. p. 404.

Le prince des Muſulmans d'Eſpagne étoit Abderame ſurnommé Almounacer-ledinilla, qui regna cinquante ans, depuis l'an 300. de l'hegire 912. de JESUS-CHRIST juſqu'à 350. 962. Il paſſa les vingt premieres années en guerres continuelles & les trente autres en paix. En 955. il envoïa à Otton roi de Germanie une ambaſſade, dont le chef étoit un évêque, qui fut reçû avec grand honneur & retenu longtems à la cour d'Ottón où il mourut. On delibera qui on envoïeroit à ſa place, pour porter en Eſpagne la réponſe à la lettre d'Abderame. Car encore qu'il y demandât à Otton ſon amitié, il y avoit mis quelques termes injurieux à la religion Chrétienne : ce qui fit reſoudre d'envoïer vers lui des hommes ſçavans, pour ajou-

ajoûter de vive voix aux lettres d'Otton ce qu'ils jugeroient à propos ; & convertir même le prince infidéle, ſi Dieu leur en ouvroit le chemin.

Adalberon évêque de Mets ſe trouvoit alors à la cour ; & l'archevêque Brunon frere du roi, qui avoit part à tous les conſeils, crut que perſonne ne pouvoit mieux, que cet évêque, donner des gens propres pour l'ambaſſade d'Eſpagne. Il s'adreſſa à l'abbé de Gorze, qui lui donna deux de ſes moines, mais l'un aïant manqué, Jean de Vendieres s'offrit genereuſement, pour remplir la place, & fut agréé du roi. Etant arrivé à Barcelone avec ceux qui l'accompagnoient, ils attendirent quinze jours, pour envoïer à Tortoſe qui étoit la premiere ville de l'obéiſſance des Muſulmans. Auſſi-tôt le gouverneur leur manda de venir en diligence : les aïant reçûs, il leur fournit abondamment toutes les choſes neceſſaires, & les retint un mois : juſqu'à ce que le prince eût donné ſes ordres pour les bien recevoir par tout où ils devoient paſſer. Quand ils furent à Cordouë, qui étoit ſa capitale on les logea à une maiſon éloignée de deux milles du palais, où on les traita magnifiquement, mais on les fit encore attendre quelques jours. *Sup. n. 26.*

Comme ils demanderent à ceux qui prenoient ſoin d'eux la raiſon de ce retardement ; on leur répondit, que les ambaſſadeurs d'Abderame avoient été retenus trois ans par Otton : c'eſt pourquoi ils devoient être trois fois autant ſans voir Abderame : c'eſt-à-dire neuf ans. Cependant il venoit des gens du palais pour les voir & s'informer du ſujet de leur voïage ; mais quelque artifice qu'ils emploïaſſent, ils n'en purent tirer autre choſe, ſinon qu'ils diroient leur charge au roi en perſonne, & qu'il ne leur étoit pas permis de la dire à d'autres.

Les

Les Arabes diſoient : Nous ſçavons déja tout, vous apportez au roi des lettres contraires à nos loix ; & vous êtes menacés du dernier peril, car ces lettres ſont venuës à la connoiſſance du roi. Ils diſoient vrai. Car un prêtre qui avoit accompagné l'évêque Eſpagnol envoïé par Abderame, étant revenu avec les François, avoit fait enſorte de prendre copie des lettres d'Otton, & étant arrivé devant à Cordouë, les avoit fait connoître à la cour.

Les François apprirent que chez les Muſulmans le roi étoit ſoumis aux loix comme le peuple, & que la premiere étoit la défenſe de parler contre leur religion. Si un étranger le faiſoit, il étoit puni de mort ſans remiſſion. Si le roi l'aïant oüi differoit la punition au lendemain il étoit lui-même puni de mort. Donc Abderame craignant pour lui ſur le bruit de ces lettres, qu'il ſçavoit être veritable, envoïa aux ambaſſadeurs François un Juif nommé Haſdeu, qui s'adreſſa à Jean, parce qu'il étoit reconnu pour le porteur des ordres du roi ſon maître. Il commença par le raſſûrer, en lui diſant, qu'ils ne ſouffriroient aucun mal, & qu'on les renvoïeroit avec honneur dans leur païs. Il leur donna pluſieurs avis touchant les mœurs de la nation, & la maniere de ſe conduire avec eux. Qu'ils empêchaſſent les jeunes gens de leur ſuite de faire ou dire aucune inſolence, parce que tout ſeroit auſſi-tôt rapporté au roi ; & qu'ils s'obſervaſſent ſur tout à l'égard des femmes, qu'ils n'excedaſſent en rien ce qui leur ſeroit preſcrit. L'ambaſſadeur Jean le remercia de ſes bons avis, & après pluſieurs diſcours, inſenſiblement le Juif entra en matiere, & demanda le ſujet de l'ambaſſade. Jean le lui découvrit enfin & lui dit la ſubſtance de la lettre. Il eſt dangereux, dit le Juif, de la preſenter au roi : prenez gar-

garde même à ce que vous direz à ceux qui viendront de ſa part. Je crois que vous ſçavez la ſeverité de la loi des Muſulmans.

Quelques mois après on leur envoïa un évêque nommé Jean, qui leur propoſa de la part du roi de venir à ſon audience avec les preſens ſeulement. Que deviendront donc les lettres de nôtre maître ? dit l'ambaſſadeur Jean. N'eſt-ce pas principalement pour les apporter que je ſuis venu, & pour refuter les blaſphêmes contenus dans celle de vôtre roi ? L'évêque répondit : Il faut s'accommoder au tems & à la condition où nous ſommes reduits pour nos pechés. L'apôtre nous défend de reſiſter aux puiſſances, & nous devons d'autant moins le faire ici, qu'on nous permet de vivre ſelon nos loix. Les Arabes eſtiment même ceux d'entre nous qu'ils voïent fidéles à obſerver nôtre religion, & mangent volontiers avec eux, au lieu qu'ils s'éloignent des Juifs avec horreur. Nous tenons donc pour maxime, d'avoir de la complaiſance pour eux en tout ce qui ne nuit point à la religion. C'eſt pourquoi vous devez plûtôt ſupprimer cette lettre, que de vous attirer de mauvais traitemens ſans neceſſité. L'ambaſſadeur répondit avec quelque émotion : Ce diſcours conviendroit mieux à un autre qu'à vous qui paroiſſez évêque, & qui en cette qualité devez enſeigner & défendre la foi. Un Chrétien doit plûtôt ſouffrir la faim, que de manger avec les infidéles au ſcandale des autres. J'apprends d'ailleurs, que vous vous circonciſez comme eux, & que vous vous abſtenez par complaiſance des mêmes viandes qu'eux contre les défenſes expreſſes de l'apôtre. L'évêque répondit : La neceſſité nous y contraint, parce qu'autrement nous n'aurions pas la liberté de demeurer avec eux ; & nous tenons cet

Gal. V. 2.
1. Tim. IV. 3.

cet uſage de nos ancêtres. Je n'approuverai jamais, reprit l'ambaſſadeur, que par crainte ou par reſpect humain, on viole les ordonnances des apôtres. Et puiſque vous avouez que je ne ſuis point dans cette neceſſité, je ſuis reſolu de ne me point écarter des ordres que j'ai reçûs du roi mon maître. Je n'irai donc à l'audience de vôtre roi, qu'avec la lettre du mien, ſans en ôter un ſeul trait; & s'il dit quelque choſe contre la foi catholique, je lui reſiſterai en face, quand il m'en devroit coûter la vie.

XLIX. Suite de l'ambaſſade.

Tout cela fut rapporté en ſecret à Abderame, & comme c'étoit le plus ruſé de tous les hommes, il emploïa toutes ſortes d'artifices pour ébranler l'ambaſſadeur. On ne lui permettoit d'aller à l'égliſe que les dimanches & les principales fêtes; & on le menoit à la plus proche dediée à S. Martin, environné de douze gardes. Un dimanche donc comme il y alloit, on lui apporta une lettre du roi contenant quantité de menaces, & enfin celle-ci: Si tu m'obliges à te faire mourir, je ne laiſſerai pas un Chrétien en vie dans toute l'Eſpagne: penſe de combien de vies tu répondras devant Dieu, s'ils periſſent par ton obſtination. Jean répondit par une lettre, qu'il executeroit fidélement les ordres de ſon maître. Quand vous devriez, diſoit-il, me faire démembrer peu à peu, me couper aujourd'hui un doigt, demain un autre, puis un bras, un pied, une jambe, & ainſi du reſte de jour en jour: vous ne m'ébranlerez pas. Que ſi vous faites mourir à cauſe de moi les autres Chrétiens, ce ne ſera point à moi que Dieu l'imputera, mais à vôtre cruauté, qui nous procurera par ce moïen une meilleure vie.

Cette lettre, loin d'irriter le roi, l'appaiſa. Car il étoit bien informé de la puiſſance d'Otton, & ne vouloit pas s'attirer un tel ennemi.

Il

Il fit donc dire à Jean, qu'il dit lui-même ce qu'il jugeoit à propos de faire : Jean répondit : A la fin vous avez pris le bon parti : ſi vous aviez fait d'abord cette propoſition, vous nous auriez épargné & à vous auſſi-bien du tems & du chagrin. L'expedient eſt facile : que vôtre roi envoïe au nôtre demander ce que je dois faire : j'obéïrai ponctuellement.

La propoſition fut acceptée, mais on avoit peine à trouver quelqu'un qui voulût entreprendre ce voïage, quoiqu'Abderame promit une grande recompenſe. Il y avoit à ſa cour un Chrétien nommé Recemond, ſçavant dans les deux langues le Latin & l'Arabe, du nombre de ceux qui écrivoient les plaintes ou les demandes des particuliers au roi & ſes réponſes : car à cette cour tout ſe traitoit par écrit. Il s'offrit pour aller vers le roi Otton, & étant agréé, il vint trouver Jean, & s'informa des mœurs de ce prince & de la nation. Jean l'aſſura qu'il ſeroit très-bien reçû, & lui promit des lettres pour ſon abbé. En ce tems il vaquoit un évêché en Eſpagne, Recemond le demanda pour recompenſe, & l'obtint facilement : ainſi de laïque il devint tout d'un coup évêque.

En deux mois & demi il arriva à l'abbaïe de Gorze, où il fut reçû avec joïe : puis il alla à Mets & fut bien traité par l'évêque Adalberon, juſqu'à ce qu'il fût tems de le preſenter au roi Otton, ce qui ſe fit à Francfort. On loüa la fermeté de l'ambaſſadeur Jean, & on lui renvoïa des lettres plus douces avec ordre de ſupprimer les premieres, de conclure à quelque prix que ce fût un traité de paix & d'amitié avec Abderame, pour arrêter les courſes des Sarraſins, & de revenir au plûtôt. Recemond étant arrivé à Cordouë avec un nouvel envoïé d'Otton nommé Dudon, ils demanderent audience :

dience : mais Abderame dit qu'il vouloit auparavant la donner aux premiers ambaſſadeurs & voir ce moine ſi opiniâtre. Ainſi au bout d'environ trois ans il fut reſolu que Jean auroit audience.

On vouloit qu'il prît des habits magnifiques pour paroître devant le roi, ſuivant la coûtume de la nation, & comme il s'en défendoit, le roi croïant que c'étoit par pauvreté, lui fit donner dix livres de monnoïe. Jean les reçut avec action de graces, à deſſein de les donner aux pauvres : mais il dit qu'il ne quitteroit point ſon habit monaſtique. Je reconnois en tout ſa fermeté, dit le roi, qu'il vienne s'il veut revêtu d'un ſac, je ne l'en aimerai que mieux. Le jour de l'audience étant venu, les François furent conduits & reçûs au palais avec grand appareil. Le roi qui étoit ſeul dans ſa chambre, aſſis ſur un tapis precieux, donna à Jean ſa main à baiſer en dedans, qui étoit le plus grand honneur, puis il lui fit ſigne de s'aſſeoir ſur un ſiege qui lui étoit preparé. Après quelque éclairciſſement ſur le long retardement de l'audience, Jean donna les preſens de ſon maître, & demanda auſſitôt ſon congé. Abderame en fut ſurpris; & dit qu'après une ſi longue attente, il ne falloit pas ſe ſeparer ſi promptement. A une ſeconde audience, il lui parla beaucoup ſur la puiſſance & les actions du roi Otton : témoignant une grande eſtime pour lui, mais deſapprouvant l'autorité qu'il laiſſoit aux ſeigneurs. Là finit l'unique exemplaire qui eſt reſté de la vie de ſaint Jean de Gorze, écrite dans le tems même par Jean abbé de ſaint Arnoul de Mets ſon diſciple, homme ſenſé & judicieux. On ſçait d'ailleurs, que Jean au retour de cette ambaſſade fut abbé de Gorze vers l'an 960. & mourut l'an 973. qui étoit le quarantiéme de ſa profeſſion monaſtique.

Mabill. ſæc. 5. Ben. p. 364.

Le

Le pape Agapit II. mourut l'an 956. après avoir tenu le saint siege près de dix ans. Le patrice Alberic étoit mort dès l'an 954. & son fils Octavien, quoique clerc, lui avoit succedé en sa dignité & son autorité dans Rome. Après la mort d'Agapit les Romains l'exciterent à se faire élire pape, quoiqu'il ne fût âgé que de dix-huit ans au plus. Il prit le nom de Jean XII. & c'est le premier pape qui ait changé de nom. Comme il avoit joint cette dignité à la puissance temporelle dès l'année suivante 957. il assembla une armée, tant de ses troupes, que des secours qu'il tira du duché de Spolete, & marcha contre Pandolfe prince de Capouë, qui secouru par Gisulfe prince de Salerne, resista au pape Jean, & l'obligea à retourner chez lui. Le pape envoïa ensuite demander la paix au prince de Capouë, qui l'accepta, & ils firent alliance.

AN. 956. L. Mort d'Agapit II. Jean XII. pape. *Frod. Chr.* 954. *V. Baron. an.* 955. *Baron. in Mſ. an.* 977.

A C. P. le patriarche Theophylacte mourut le vingt-septiéme de Fevrier indiction quatorziéme, l'an du monde 6464. de JESUS-CHRIST 956. aïant tenu le siege vingt-trois ans, & vêcu environ quarante. Car il fut mis en possession de cette dignité dès l'âge de seize ans. Tant qu'il demeura sous la conduite d'autrui, il parut sage & moderé : mais dès qu'il fut en âge d'agir par lui-même, il s'abandonna aux actions les plus criminelles & les plus honteuses. Il mettoit en vente tous les ordres de l'église & les promotions des évêques. Il étoit passionné jusques à la folie pour la chasse & pour les chevaux, dont il avoit plus de deux mille, & ne les nourrissoit pas de foin & d'orge, mais de pignons, de noisettes, de pistaches, de dattes, de raisins secs & de figues trempées dans d'excellent vin, avec les parfums les plus exquis. Un jour de jeudi saint, comme il celebroit

LI. Mort de Theophylacte. Polyeucte patriarche de C. P. *Ced. p.* 638. *c. Sup. n.* 12.

Digitized by Google

An. 956. broit la meſſe, celui qui avoit le ſoin de ſon écurie, vint lui apporter la nouvelle qu'une telle cavale, celle qu'il eſtimoit le plus, venoit de mettre bas. Il en fut ſi ravi, qu'aïant achevé la liturgie le plus vîte qu'il pût, il alla tout courant à l'écurie voir le nouveau poulain, & revint à la grande égliſe achever le reſte de l'office. Il introduiſit la mauvaiſe coûtume de danſer dans les égliſes aux grandes fêtes avec des contorſions indecentes, des éclats de rire, & des chanſons triviales. Enfin courant à cheval, il ſe froiſſa contre une muraille & cracha du ſang. Après avoir été à la mort, il ſe porta mieux, mais il ne ſe corrigea pas, & continua de vendre les évêchés, d'aimer ſes chevaux, & mener une vie molle & indigne de ſon rang. Il traîna ainſi deux ans, & ſon mal ſe tourna en hydropiſie dont il mourut.

Poſt Theoph. p. 276. n. 12.

Son ſucceſſeur fut Polyeucte eunuque, né & élevé à C. P. Il embraſſa dès l'enfance la vie monaſtique & la pratiqua long-tems avec reputation : auſſi les motifs qui porterent l'empereur Conſtantin à le choiſir pour patriarche, furent ſa ſcience non commune, ſa vertu & ſon amour pour la pauvreté. Il fut ordonné le troiſiéme jour d'Avril la même année *956.* par Baſile archevêque de Ceſarée en Cappadoce ; car l'empereur irrité pour quelque ſujet contre Nicephore archevêque d'Heraclée, ne lui permit pas de faire cette ordination. On en blâma fort l'empereur, l'archevêque de Ceſarée & même le patriarche Polyeucte, comme n'aïant pas dû ſouffrir d'être ordonné contre les regles. Car Byzance n'étoit originairement qu'un évêché ſuffragant d'Heraclée : c'eſt pourquoi quand il fut devenu ſiege patriarchal, l'archevêque d'Heraclée conſerva ſon droit d'ordination. Mais en cas que le ſiege d'Heraclée fut vacant, l'ordination

dination du patriarche de C. P. appartenoit au metropolitain de Cesarée comme protothrone, c'est-à-dire évêque du premier siege. Car ceux qui étoient exarques avant l'érection du patriarchat de C. P. ne furent depuis que protothrones. AN. 956.

Le patriarche Polyeucte parla avec beaucoup de liberté, contre l'avarice des parens du vieil empereur Romain : & le samedi saint, comme l'empereur Constantin vint à l'église, il l'exhorta à en faire justice : ce qui ne lui plut pas comme étant gendre de Romain. Basile premier chambellan de l'empereur, qui étoit fils de Romain & d'une esclave, agit si fortement par le moïen de sa sœur l'imperatrice Helene, que Constantin se repentit d'avoir fait Polyeucte patriarche, & chercha quelque pretexte de le déposer : y étant d'ailleurs puissamment excité par Theodore archevêque de Cyzique. La premiere année de son pontificat, Polyeucte mit dans les diptyques le nom d'Euthymius son predecesseur, qui avoit reçû à la communion l'empereur Leon le philosophe, après son quatriéme mariage. Quelques évêques le trouverent mauvais, & peu s'en fallut qu'ils ne renonçassent à la communion de Polyeucte : mais ils se soûmirent si promptement à la volonté de l'empereur, qu'ils se firent moquer d'eux. Vers le même tems on apporta d'Antioche à C. P. une main de saint Jean Baptiste, derobée par un diacre nommé Job. Quand elle fut arrivée à Calcedoine, l'empereur envoïa la galere imperiale avec les plus considerables du Senat ; le patriarche Polyeucte alla aussi au devant avec tout le clergé, on porta le luminaire & l'encens, & on mit la relique dans le palais. *Cedr. p. 640.* *Sup. liv. LIV. n. 40.*

La même année 956. mourut S. Paul de Latre anacorete fameux & très-estimé de l'empereur LII. Saint Paul de Latre.

Mſ. bibl. Reg. n. 2450. fol. 204.

reur Conſtantin. Il étoit né en Aſie à Elée près de Pergame : ſon pere Antiochus officier ſur la flote aïant été tué à la guerre contre les Muſulmans, ſa mere Eudocie ſe retira en Bithynie près de Marycate d'où étoit ſaint Joannice. Elle avoit deux fils Baſile & Paul dont nous parlons. Elle maria Baſile, mais ſur le point des nôces il s'enfuit au mont Olympe & ſe fit moine dans la laure de S. Elie : puis ſe trouvant importuné des viſites de ſes parens & de ſes amis, il ſe retira plus avant à Brachiane près du mont de Latre. De-là il envoïa chercher ſon frere, qui depuis la mort de leur mere étoit tombé dans une telle pauvreté, qu'il étoit reduit à garder les pourceaux. Il le mena au mont de Latre, & le mit entre les mains de Pierre, abbé du monaſtere nombreux de Carye, que lui-même avoit fondé. Cet abbé voïant les excellentes diſpoſitions du jeune Paul, le retint pour le ſervice de ſa perſonne. Baſile retourna au mont Olympe, & mourut abbé de la laure de S. Elie.

Sup. liv. XLVIII. n. 23.

Paul s'exerçoit à matter ſon corps, & particulierement à vaincre le ſommeil. On ne le vit jamais couché pour dormir, il s'appuïoit ſeulement contre un arbre ou contre une pierre. On ne lui entendit jamais dire une parole oiſeuſe. Etant appliqué à la cuiſine, le ſouvenir du feu de l'enfer lui faiſoit verſer des larmes. L'abbé Pierre lui refuſa toûjours, à cauſe de ſa jeuneſſe, la permiſſion de ſe retirer dans le deſert, qu'il lui demandoit inſtamment : mais après la mort de l'abbé, Paul communiqua ſon deſſein à Demetrius ſon ami, & ils ſe retirerent enſemble à la cime du mont de Latre près la laure des Cellibares. Paul s'arrêta à une grotte nommée de la mere de Dieu. Demetrius vouloit ſe mettre plus près de la laure, pour trouver de quoi ſubſiſter. Non, dit Paul, il faut

faut demeurer ici. Et de quoi vivrons-nous, dit Demetrius ? Du fruit de ces arbres, reprit Paul, montrant des chesnes chargés de gland. Des pourceaux n'en mangeroient pas, répondit-il, à present qu'ils ne sont pas mûrs. Vous parlez, dit Paul, suivant la prudence de la chair. Après avoir été huit jours sans manger, ils essaïerent de manger de ces glands, qui les firent vomir jusqu'au sang. Hé bien, mon pere, dit Demetrius, ne vous l'avois-je pas bien dit ? Paul répondit : Ils nous ont délivré de nos mauvaises humeurs, nous ne serons plus malades.

Demetrius n'y pouvant tenir, se rapprocha de la laure, & se joignit à un vieil anacorete nommé Matthieu, homme d'une grande sainteté. Il lui compta ce qui lui étoit arrivé avec Paul, & comme il étoit demeuré sans aucun secours humain : Mathieu lui dit : Demeurez ici, mon fils, & portez-lui dans le tems qu'il voudra quelque partie de la nourriture que Dieu nous donne. Demetrius aïant rapporté ce discours à Paul, il dit, pleurant de joïe : Vous voïez, mon frere, que Dieu ne delaisse point ceux qui s'abandonnent à lui : Paul demeura donc huit mois dans cette caverne, pratiquant des veilles & des jeûnes extraordinaires, faisant des genuflexions sans nombre, & souffrant des tentations violentes du demon.

Ensuite Paul & Demetrius revinrent à leur monastere de Carye par ordre de l'abbé : mais peu de jours après il permit à Paul d'en sortir encore. Il retourna au mont de Latre, où il trouva Athanase, qui après avoir gouverné un monastere, vivoit en retraite près la laure du Sauveur. Paul le pria de lui faire bâtir une colomne près de la laure, & Athanase lui indiqua une colomne naturelle, c'est-à-dire une roche

che très-élevée, au haut de laquelle étoit une grotte. Un autre Athanaſe du tems des Iconoclaſtes, aïant quitté Conſtantinople pour éviter la perſecution, avoit paſſé vingt-deux ans dans cette caverne. Paul y entra ſans aucune proviſion : mais un laboureur cherchant deux de ſes chevres, trouva Paul, & prit ſoin de lui porter à manger avec les petits meubles neceſſaires, une lampe, une pierre à fuſil, un peu d'huile. Ce laboureur s'étant retiré pour la recolte de ſes fruits, Paul demeura pluſieurs jours ſans manger : enfin reſpirant à peine, il ramaſſa ſes forces & but l'huile & l'eau de ſa lampe, ce qui le remit un peu. Enſuite Athanaſe ſe ſouvint de lui, & lui apporta la nourriture neceſſaire, car il n'en vouloit pas davantage ; & Demetrius aïant appris comme il vivoit, prit auſſi ſoin de lui. Paul demeura douze ans dans cette caverne, où il ſouffrit encore de grandes tentations des demons pendant trois ans. Comme il avoit un grand deſir d'y faire celebrer le ſaint ſacrifice, Athanaſe prepara une échelle, & un prêtre y monta avec quelques autres. Après l'élevation, tous cederent à Paul l'honneur de communier le premier ; & il arriva un tremblement de terre & un mouvement des roches qui effraïa les aſſiſtans : mais ceux qui étoient demeurés en bas ne s'en apperçurent point. Paul aïant beſoin d'eau, fit ſortir près de ſa caverne une fontaine qui coula toûjours depuis.

Dès-lors il devint celebre : pluſieurs venoient recevoir ſes inſtructions, & il ſe forma une laure près de ſa caverne. Les uns y bâtirent des cabanes, les autres ſe logerent dans des cavernes voiſines : puis on bâtit un petit oratoire ſous le nom de ſaint Michel. Paul ſi peu ſoigneux de ſa ſubſiſtance, pourvût abondamment

ment à celle de ſes diſciples, pour leur ôter tout pretexte de relâchement. Il diſtingua ceux qui devoient demeurer ſeuls ou vivre en communauté. Ils n'avoient rien de caché pour lui, n'alloient nulle part ſans ſon congé, n'oſoient cuire leur pain ou faire la moindre choſe ſans ſa benediction, & ne poſſedoient rien en propre.

Paul aïant demeuré douze ans dans cette caverne, & importuné des viſites de ſes diſciples & des autres, en ſortit ſecrettement, & ſe retira ſur le plus deſert de la montagne. Là n'aïant pour compagnie que les bêtes, il ſouffroit le chaud, le froid & toutes ſortes d'incommodités. Il venoit de tems en tems à la laure encourager les freres, les avertiſſant ſur tout de ne ſe point confier en eux-mêmes : celui qui le ſervoit lui portoit de tems en tems quelque nourriture. Demetrius ſe plaignoit un jour à lui, qu'on ne voïoit plus de ces grands hommes, & de ces graces merveilleuſes des derniers ſiecles. Paul lui répondit en ſouriant : Il ſemble que vous ne croïez pas que Dieu ſoit toûjours le même : puis il lui conta pluſieurs merveilles qui lui étoient arrivées. Un autre de ſes diſciples, nommé Simeon, lui demandoit pourquoi il paroiſſoit tantôt gay & tantôt triſte. Il répondit : Quand rien ne me detourne de la contemplation, je me voi environné d'une lumiere ſi agréable, que j'oublie la nourriture & toutes les choſes terreſtres : mais on m'afflige lorſqu'on m'interrompt & qu'on m'oblige à parler. Auſſi quand il marchoit avec ſes diſciples, il s'avançoit ſeul aſſez loin, pour chanter les loüanges de Dieu & penſer continuellement à lui. Outre qu'il voïoit toûjours ſon bon ange.

Le deſir d'une plus grande retraite lui fit

prendre le deſſein de paſſer à l'iſle de Samos. Etant prêt à s'embarquer, il vit dix ſoldats priſonniers pour deſertion ; & dit d'un ton ferme à l'officier qui les conduiſoit, de les laiſſer en liberté. Celui-ci voïant un petit homme mal vêtu, le prit d'abord pour un païſan : mais il fut touché de ſa hardieſſe & de la ſageſſe qui paroiſſoit ſur ſon viſage. Le ſaint homme lui dit : Dites au gouverneur, que le moine Paul vous les a enlevés de force. Il délivra ainſi ces malheureux. Etant arrivé à Samos, il ſe retira au mont Cercés dans une caverne, où on diſoit qu'avoit vêcu le philoſophe Pythagore. Comme il fut bien-tôt connu, on venoit de tous côtés recevoir ſes inſtructions ; & par ſes exhortations on rétablit les trois laures de cette iſle, que les Sarraſins avoient ruinées. Cependant les moines de Latre cherchoient Paul de tous côtés ; & enfin aïant appris qu'il étoit à Samos, ils lui écrivirent par un des leurs, qui le ramena auſſi-tôt, car il ne tenoit à rien. Depuis ce retour il avança encore dans la perfection.

Sa reputation s'étendoit de tous côtés & juſques à Rome. Le pape envoïa exprés un moine avancé en âge pour le voir, examiner ſa maniere de vivre & lui en faire le rapport. Pierre roi des Bulgares lui écrivoit ſouvent pour ſe recommander à ſes prieres. L'empereur Conſtantin Porphyrogenete lui écrivit pluſieurs lettres, que l'on garda long-tems depuis dans la laure. Ce prince voulant envoïer en Crete une armée navale contre les Sarraſins, conſulta le ſaint, qui lui fit réponſe que cette entrepriſe n'étoit pas agréable à Dieu : mais l'empereur ne voulant pas perdre la dépenſe de cet armement, ſuivit ſon deſſein & s'en repentit : ce qui lui arriva plus d'une fois. L'empereur lui en-

envoïa un jour le patrice Photius un de ſes principaux miniſtres, avec ordre de bien obſerver ſon viſage & tout ſon exterieur : mais quand le patrice vouloit regarder le ſaint homme, il ne pouvoit ſoûtenir l'éclat de ſon viſage : ce qui arriva encore à d'autres. Toutefois cette lumiere n'étoit viſible qu'à ceux que Dieu vouloit en favoriſer. Paul pria ce patrice, d'appliquer ſur la ſainte image d'Edeſſe un linge de même grandeur & le lui envoïer. Quand on l'eut apporté & deplié, le ſaint homme y vit clairement l'image ſemblable à l'original : mais les autres n'y virent rien. Il emploïa ſon credit auprès de l'empereur, pour faire bannir loin de Cibyrreote & de Milet les plus conſiderables & les plus dangereux des Manichéens.

Paul avoit accoûtumé de faire un feſtin le dimanche de l'octave de Pâques, & d'y convier beaucoup de monde. L'œconome de la laure ſe trouva une année fort embaraſſé, n'aïant ni farine, ni vin, ni legumes. Il en avertit le ſaint, qui lui reprocha ſon peu de foi ; & dès le matin vinrent des mulets chargés de pain blanc, de vin, de fromage, d'œufs, & de quantité d'autres proviſions, envoïés par les voiſins, entre-autres par l'évêque d'Amazone & ſon clergé. On voit par-là quels étoient les mets delicieux de ces feſtins. Une des fêtes que Paul celebroit avec plus de ſolemnité, étoit celle de ſaint Aicaterine martyre, que l'on croit être la même que Catherine ; & c'eſt la preuve la plus ancienne que l'on trouve de ſon culte. Il avoit une telle affection pour l'aumône, qu'il donnoit tout, juſqu'à ſa nourriture & à ſes habits ; & enfin il voulut une fois ſe faire vendre comme eſclave en païs inconnu, pour donner le prix aux pauvres.

Sentant approcher ſa fin, il appella ſon diſci-

An. 956. ple, & lui dicta des regles pour les moines de la laure, puis il retourna à la montagne juſqu'au jour de ſaint Nicolas ſixiéme de Decembre, qu'il revint à la laure & fit celebrer la meſſe plûtôt qu'à l'ordinaire. Puis il ſe coucha ſur un lit contre ſa coûtume, & la fiévre le prit : mais il ne ceſſa point de prier Dieu & d'exhorter ſes moines, ſans vouloir nommer ſon ſucceſſeur, qu'il laiſſa à leur choix. Il mourut l'an du monde 6464. indiction quatorziéme, qui eſt l'an de grace 956. le quinziéme de Decembre, jour auquel l'égliſe Grecque honore ſa memoire. Il étoit de petite taille, chauve, la barbe courte, le viſage pâle, mais très-agréable.

Un des moines aïant été délivré à ſon tombeau du demon qui le poſſedoit : Simeon indigné du tumulte qu'il avoit cauſé dans l'égliſe, s'approcha du tombeau du ſaint, & lui dit, comme s'il eût été vivant : Eſt-ce là donc vôtre averſion pour la gloire humaine ? Vôtre amour pour la ſolitude & pour la tranquillité ? Vous allez nous jetter dans des troubles infinis. Ce lieu ſera bien-tôt rempli d'hommes, de femmes & d'enfans : & qu'elle liberté après cela, quel repos aurons-nous ? Si vous pretendez nous troubler ainſi par vos miracles, faites-le nous ſçavoir promptement : nous vous deſcendrons de la montagne, & vous laiſſerons en bas faire ce qu'il vous plaira. Depuis cette remontrance le ſaint ne guerit en public aucun poſſedé, quoiqu'il fît pluſieurs miracles ſur les malades & les autres qui l'invoquoient : comme il en avoit fait grand nombre durant ſa vie.

LIII. Fin de Conſtantin Porphyrogenete. Leâv. p. 635.

Conſtantin regna encore quinze ans, depuis qu'il fut demeuré ſeul empereur, délivré de Romain & de ſes enfans ; mais il ne remplit pas l'attente qu'on avoit conçûë de lui. Il étoit

étoit ſujet au vin, fuïant le travail, difficile à appaiſer dans ſa colere, & puniſſant ſans miſericorde. Sa pareſſe lui faiſoit donner ſans choix les charges & les emplois : dequoi l'imperatrice Helene & ſon frere le chambellan Baſile profitoient pour les vendre. Ce que Conſtantin eut de meilleur, fut l'amour des ſciences & des arts, tombés en decadence par la negligence de ſes predeceſſeurs. Il s'appliqua donc à les rétablir, chercha ceux qui y excelloient, & les chargea de les enſeigner. Il donna l'intendance de l'école de philoſophie à Conſtantin protoſpataire & myſtique : celle de rethorique à Alexandre metropolitain de Nicée : celle de geometrie au patrice Nicephore : celle d'aſtronomie au ſecretaire Gregoire. Il prenoit grand ſoin des étudians, s'entretenoit ſouvent avec eux, leur donnoit de l'argent, les faiſoit même manger à ſa table : ainſi les études firent en peu de tems un grand progrés. L'empereur ne negligeoit pas les arts : il avoit une telle connoiſſance de la peinture ſans l'avoir appriſe, qu'il corrigeoit les maîtres même, & ainſi les orfevres, les forgerons, les tailleurs de pierres, deſcendant juſqu'aux arts mecaniques. Il avoit beaucoup de religion, au moins exterieure, & jamais n'alloit à l'égliſe aux jours ſolemnels ſans donner de magnifiques offrandes, des vaſes d'or ornés de pierreries & des ornemens d'étoffes precieuſes.

Poſt Th. p. 278. n. 14.

p. 280. n. 22.

Dès l'année 949. il avoit fait couronner empereur Romain ſon fils : qui dix ans après en aïant déja vingt, & s'ennuïant d'attendre, fit donner à ſon pere du poiſon dans une medecine : mais n'en aïant pris qu'une petite partie, il en fut ſeulement malade. Au mois de Septembre de l'an du monde 6468. de JESUS-CHRIST 959. l'indiction troiſiéme étant commencée,

Cedr. p. 635.

p. 641.

l'empereur Conſtantin alla au mont Olympe en Natolie, ſous pretexte de ſe recommander aux prieres des ſolitaires, avant que de marcher en Syrie contre les Muſulmans : mais en effet pour prendre des meſures avec Theodore de Cyzique touchant la dépoſition du patriarche Polyeucte. Là il retomba malade ; & ſentant de grandes douleurs, il ſe fit rapporter à C. P. où il mourut le neuviéme d'Octobre âgé de cinquante-quatre ans, dont il avoit regné quarante-huit depuis la mort de ſon oncle Alexandre. Son fils Romain lui ſucceda ; & on le nomme Romain le jeune, pour le diſtinguer de ſon aïeul maternel.

XIV. Lettres d'Atton de Verceil.

En Italie Berenger & ſon fils Adalbert ſe rendoient de jour en jour plus odieux par leur gouvernement tyrannique ; & prévoïant une revolte, ils voulurent obliger les évêques à leur donner des ôtages, pour s'aſſûrer de leur fidelité. Atton évêque de Verceil écrivit ſur ce ſujet à ſes confreres, pour les prier de lui écrire leurs avis : parce qu'ils ne pouvoient conferer enſemble librement. Je demande, diſoit-il, ſi nous devons donner ces ôtages, s'ils doivent ſçavoir à quoi ils s'obligent & y conſentir, quelles ſûretés nous devons prendre ; & ſi cette convention doit ſe faire par écrit ou verbalement. Si on doit y mettre un terme ; & ſi le prince a été prévenu contre nous par de faux rapports, comment nous pouvons nous juſtifier. Je vous avouë mon ignorance, juſques ici je n'ai trouvé dans les docteurs eccleſiaſtiques ni autorité ni exemple ſur ce point : & ſi quelqu'un m'en peut montrer, je la ſuivrai inviolablement.

Att. epiſt. 11. to. 8. Spicil. p. 132.

Je tiens que nous devons garder en tout la fidelité aux rois nos maîtres, & que ſi nous y manquons, nous nous rendons coupables devant

Digitized by Google

vant Dieu. Mais nous devons les ſervir comme ont fait nos predeceſſeurs ; ſans rien ajoûter de nouveau, ſi ce n'eſt pour quelque grande utilité : par l'autorité du pape & le conſeil des plus ſages évêques. Or l'écriture nous apprend, que chacun doit porter la peine de ſon peché, & que le fils ne doit pas ſouffrir de l'iniquité du pere. Comment donc expoſerons-nous des ôtages à perir pour nôtre faute ? Celui qui les aura reçûs dira : Tout ce que je ferai à cet homme, eſt ſur le compte de celui qui me l'a donné. Il eſt vrai : mais vous n'en êtes pas dechargé pour cela : Vous êtes tous deux coupables, lui de l'avoir mal donné, vous de l'avoir mal reçû. Mais qu'a fait ce pauvre ôtage, pour être mis à mort ? S'il s'eſt offert par charité pour la liberté d'un autre, il eſt digne de loüange : s'il s'eſt expoſé au peril par interêt, ils ſont tous trois coupables. Je crains d'ailleurs que nous ne promettions plus que nous ne pouvons tenir ; & que par foibleſſe, ou autrement, nous ne changions d'avis, après avoir engagé des innocens. Si on peut demander de telles ſuretés, c'eſt à ceux qui n'ont point la crainte de Dieu : un homme ſage & chrétien ne fera pas pour des ôtages, ce qu'il ne fera pas pour la crainte de Dieu & le ſalut de ſon ame. Je crois donc que tous les chrétiens doivent l'éviter : mais principalement des évêques, qui ſont obligés à s'expoſer eux-mêmes pour les autres. Enfin ſi les aſſurances que nos predeceſſeurs avoient données aux princes, ne ſont plus jugées ſuffiſantes : on dira que les princes ou les évêques ſont devenus plus mauvais. Il conclut de prier pour la conſervation des princes & la tranquillité publique. *Ezech. XVIII. 18.*

Atton écrivit vers le même tems à Valdon, que leroi Berenger avoit fait évêque de Come, *Luitpr. V. hiſt. c. 13. VI. c. 6. & Att. ep. 1.*

& qui fut des premiers à ſe revolter contre lui. Atton l'exhorte à ſe reconcilier avec ce prince, par les paſſages de l'écriture, qui ordonnent d'être ſoûmis même aux mauvais princes. Il y joint l'autorité de ſaint Gregoire & des conciles de Tolede. Il fait ſouvenir Valdon de ſon ſerment de fidelité; & l'exhorte à retenir ſes vaſſaux dans le devoir, ſous peine de ſe rendre reſponſable de leur perte devant Dieu.

LV. Lettres de diſcipline. *Epiſt.* 2. 3.

Nous avons quelques autres lettres d'Atton de Verceil ſur divers ſujets de diſcipline. Il défend à ſes dioceſains de croire aux augures, aux ſignes du ciel & aux predictions de quelques impoſteurs, qu'ils nommoient prophetes. Il défend de fêter le vendredi : ſuperſtition, qui pouvoit venir du commerce avec les Muſulmans. Il ſoûtient que le filleul ne peut épouſer *Ep.* 4. *Ep.* 5. la fille de ſon parrain; & applique à cette adoption ſpirituelle, ce que les loix diſent de l'adoption civile. Sur quoi il cite les Inſtitutes, le Code & les Novelles. Ambroiſe prêtre de Milan l'aïant conſulté ſur les noms de prêtreſſes & de diaconeſſes, qui ſe trouvent dans quel- *Ep.* 8. ques canons : il répond, que dans les premiers tems le miniſtere des femmes étoit neceſſaire pour inſtruire plus familierement les autres femmes, & les deſabuſer des erreurs du paganiſme & de la philoſophie. Qu'elles ſervoient auſſi à leur adminiſtrer le baptême avec la bienſéance convenable. Ce qui n'eſt plus neceſſaire depuis que l'on ne baptiſe que des enfans. Il ajoûte, que l'on a nommé prêtreſſes & diaconeſſes, les femmes que les prêtres & les diacres avoient épouſées avant leur ordination.

Ep. 9. 10. Il y a deux lettres pour reprimer l'incontinence de ſon clergé. Quelques-uns, dit-il, ſont tellement eſclaves de ce vice, qu'ils ont chez eux des concubines, avec leſquelles ils mangent

&

& demeurent publiquement. Elles gouvernent leur maiſon, & après leur mort heritent de ce qu'ils ont amaſſé des biens de l'égliſe & des aumônes des fidéles. La pauvreté leur fait feindre d'abord de garder la continence : puis quand ils ſont reçûs au ſervice de l'égliſe, ils entretiennent ces malheureuſes aux dépens des pauvres. C'eſt une occaſion aux officiers de juſtice d'entrer dans la maiſon des clercs, ſous pretexte d'en enlever ces femmes & leurs enfans ; & les clercs tremblans leur promettent tout ce qu'ils veulent. C'eſt que les canons condamnoient ces concubines à la ſervitude. Ainſi, continuë Atton, le nom du Seigneur eſt blaſphemé. Car quand ces femmes ou leurs bâtards prennent querelle avec quelqu'un du voiſinage, les clercs viennent au ſecours, déclarant ainſi leur infamie. De plus, pour enrichir ces honteuſes familles, ils deviennent intereſſés, avares, pillards, uſuriers & trompeurs. Ce qui refroidit la devotion du peuple à païer les dîmes ou apporter des offrandes, au préjudice de leurs ames ; & les clercs viennent à une telle pauvreté, qu'à peine peuvent-ils ſubſiſter.

Conc. Hiſp. c. 3. Sup. liv. XXXV. n. 11.

Quand les évêques les reprennent de ce deſordre, ils ſe revoltent contre eux, au mépris de leur ſerment ; cherchent la protection des puiſſances ſeculieres, & ſouvent prennent le parti des ennemis de l'égliſe. Quelques-uns diſent pour excuſe, que ſans le ſecours de ces femmes ils ne pourroient ſubſiſter. Ce qui n'eſt qu'un vain pretexte : puiſqu'elles-mêmes ont beſoin du ſecours des hommes, & ſont une charge & un embarras. Mais quand on en pourroit tirer quelque utilité, il faut preferer la ſainteté de nôtre miniſtere & les regles de l'égliſe. Evitez donc, mes chers freres, non ſeulement le crime, mais tout ce qui vous y peut mener : c'eſt-

à-

à-dire toute attention à la beauté des femmes, à leur parure, à la douceur de leur entretien : en un mot tout commerce avec elles.

Tom. 8. Spicil. p. 1. Atton fit auſſi un capitulaire ou inſtruction generale à ſon clergé & à ſon peuple, diſtribuée en cent articles, & tirée principalement du capitulaire de Theodulfe & des conciles. Il ordonne à tous les prêtres, les diacres & les ſousdiacres, de ſçavoir par cœur la foi catholique : c'eſt-à-dire, ſuivant le ſtile du tems, le ſymbole attribué à ſaint Athanaſe. Il recommande les calendes, c'eſt-à-dire, les conferences des curés & des clercs au commencement de chaque mois, pour s'inſtruire de leurs devoirs : ce qui ſemble n'avoir commencé qu'au ſiecle precedent, comme on voit par les ſtatuts ſynodaux de Riculfe de Soiſſons. Les prêtres doivent proportionner les penitences à la qualité des perſonnes & des pechés. S'il s'eſt commis un peché public, le curé doit s'en informer avec ſoin, & mettre le fait par écrit. Il avertira le coupable de ſe ſoumettre à la penitence, & de venir pour cet effet devant l'évêque. Le curé ne manquera point d'y venir le mercredi des cendres avec ſa relation par écrit. Si le penitent s'y trouve, le curé écrira la penitence qui lui ſera impoſée, & aura ſoin de lui, pour obſerver les marques qu'il donne de converſion. S'il lui voit accomplir ſa penitence avec grande ferveur, ou s'il le trouve en peril ; il aura recours à l'évêque, & en ſon abſence aux cardinaux, c'eſt-à-dire, aux prêtres de la cathedrale, pour obtenir ſon abſolution. Regulierement il viendra le jeudi ſaint avec les penitens, pour apprendre & écrire ce qui leur ſera ordonné à leur abſolution. Le dernier article de ce capitulaire, eſt le decret du pape Gelaſe touchant les livres approuvés ou apocryphes.

c. 4.

c. 29.

Sup. liv. LIV. n. 4. c. 90.

Sup. liv. XXX. n. 35.

Nous

LVI. Autres écrits d'Atton. p. 44.

Nous avons encore un traité d'Atton de Verceil touchant les ſouffrances de l'égliſe, diviſé en trois parties. La premiere eſt des jugemens des évêques, où il prétend qu'ils ne doivent avoir pour accuſateurs ou pour témoins, que des perſonnes irreprochables, ni pour juges que ceux qu'ils auront eux-mêmes choiſis; & qu'ils ne peuvent être condamnés que par le pape, quoique l'inſtruction de leur procés puiſſe être faite par le concile de la province. Mais il n'établit ces maximes que ſur les fauſſes decretales. Enſuite il ſe plaint de deux abus, c'eſt-à-dire, de deux ſortes de juſtification, que l'on exigeoit des évêques au défaut de preuves, le ſerment & le duel. On les obligeoit non ſeulement à jurer, contre la défenſe de l'évangile & la tradition de l'antiquité: mais à faire jurer avec eux un grand nombre de leurs confreres. Comme ſi un homme étoit coupable, faute de trouver quelqu'un qui jure de ſon innocence: ou comme s'il ne ſuffiſoit pas pour abſoudre un accuſé qu'il n'y ait point contre lui de preuve. Quant au duel, quoiqu'on n'oblige pas les évêques à ſe battre en perſonne, mais ſeulement à donner un champion: cette voïe de ſe juſtifier ne laiſſe pas d'être injuſte. C'eſt tenter Dieu, qui n'eſt pas obligé de faire des miracles, pour donner toûjours la victoire à la bonne cauſe: c'eſt rendre les évêques coupables du ſang qu'ils font répandre, contre les canons, qui leur défendent de prendre part à la mort des hommes, & leur faire commettre un vrai crime, pour ſe décharger d'une fauſſe accuſation. Les eccleſiaſtiques ſeront-ils donc impunis? Non; mais il faut les corriger ſelon les regles & par le miniſtere des évêques: auſquels ſeuls il appartient de les juger; & les laïques ne doivent s'en mêler, qu'à leur priere.

Digitized by Google

priere. Mais à preſent la puiſſance ſeculiere opprime ſouvent l'autorité de l'égliſe ; & il arrive par la faute des mauvais juges, que le crime ne fait point perdre la dignité épiſcopale, &
p. 65. que cette dignité ne met point à couvert de l'accuſation.

La ſeconde partie de ce traité eſt des ordinations des évêques. Celles qui ſe font ſelon les canons, doivent être comptées comme venant de Dieu même : mais les princes peu religieux mépriſant ces regles, veulent que leur ſeule volonté l'emporte ; & trouvent très-mauvais qu'un évêque ſoit élû par d'autres que par eux, quelque merite qu'il ait, ou que l'on rejette celui qu'ils ont choiſi, quelque indigne
p. 73. qu'il ſoit. Ils n'y conſiderent que les richeſſes, la parenté, ou les ſervices : l'une de ces qualités leur ſuffit. S'ils ne vendent pas les évêchés pour de l'argent, ils les donnent à leurs parens, ou à ceux qui leur font la cour. D'autres ſont tellement aveuglés, qu'ils élevent des enfans à l'épiſcopat : & font juges & docteurs ceux qui ont encore beſoin des premieres inſtructions. On ne les loüe que de leur chaſteté, qui eſt encore ſans merite. On oblige le peuple de rendre témoignage à un enfant, dont l'indignité eſt connuë de tout le monde. La plûpart rient, les uns de joïe pour l'honneur qu'ils reçoivent, les autres en ſe moquant d'une illuſion ſi manifeſte. On interroge le pauvre enfant ſur quelques articles, qu'il a appris par cœur, ou qu'il lit en tremblant dans un papier, plus par la crainte d'avoir le foüet, que de perdre l'épiſcopat. Ceux qui
p. 86. l'interrogent, ſçavent bien qu'il n'entend pas ce qu'il dit ; & ne le font pas pour l'examiner, mais pour garder la forme canonique, & aſſurer la fraude par l'apparence de la verité.

Ces

Ces évêques ordonnés contre les regles, ſont auſſi accuſés ſans reſpect, opprimés injuſtement, chaſſés avec perfidie, & quelquefois cruellement mis à mort. p. 90.

La troiſiéme partie eſt touchant les biens des égliſes. Nous ne pouvons paſſer ſous ſilence, dit l'auteur, qu'après la mort ou l'expulſion d'un évêque, les biens de l'égliſe ſont donnés au pillage à des ſeculiers. Car qu'importe qu'on les pille de ſon vivant ou après ſa mort ? & à quoi ſert de garder le treſor de l'égliſe, ſi l'on pille les granges, les celliers & tout le reſte ? On diſſipe tout ce qui ſe trouve en nature, on vend p. 93. les fruits à recueillir, ſous le nom de l'évêque futur, on differe ſon ordination juſqu'à ce que l'on ait tout conſumé; & enfin on donne l'évêché à celui qui en offre le plus. Enſorte qu'il n'y a point de terres ſi ſouvent pillées & venduës, que celles de l'égliſe. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans les écrits d'Atton évêque de Verceil.

LIVRE CINQUANTE-SIXIÉME.

AN. 960.

I. Otton empereur d'Occident.

LE pape Jean XII. ne pouvant plus ſouffrir la tyrannie de Berenger & d'Adalbert ſon fils, envoïa en Allemagne deux legats l'an 960. Jean cardinal diacre & Azon ſcriniaire de l'égliſe Romaine, prier le roi Otton de les venir délivrer de leur oppreſſion. Valbert archevêque de Milan y vint incontinent après, ſe plaignant qu'ils avoient donné ſon égliſe contre toute ſorte de droit à Manaſſés archevêque d'Arles. Valdon évêque de Come le ſuivit, faiſant une plainte pareille : il y vint auſſi des laïques & il n'y eut preſque aucun évêque ni aucun comte en Italie, qui n'envoïât à Otton des lettres ou des deputés. Il reſolut donc de paſſer en Italie, & *Suppl. Regin. Herm. &c. Luitp. VI. hiſt. c. 6.*

Digitized by Google

& on rapporte un ſerment qu'il fit avant que
AN. 961. de partir, où il promet au pape Jean de lui con-
Diſt. 63. c. 33. ſerver la vie & les membres & ſa dignité, de ne prendre à Rome aucune reſolution qui regarde le pape ou les Romains ſans ſa participation, & de lui rendre tout ce qu'il aura conquis des terres de ſaint Pierre. Il aſſembla un parlement à Wormes en 961. où il fit élire roi Otton ſon fils du ſecond lit, qui n'avoit encore que ſept ans. De ſon premier mariage il avoit eu deux fils : Luitolfe, qui mourut en 957. & Guillaume qu'Otton fit ordonner archevêque de Maïence en 964. après la mort de Frideric. Aïant donc fait reconnoître roi le jeune Otton, il le laiſſa ſous la conduite des archevêques de Cologne & de Maïence ſon oncle & ſon frere; & entra en Italie, où il fut reçû ſans reſiſtance. Il paſſa l'hyver à Pavie, & envoïa cependant à Rome Atton abbé de Fulde lui preparer les logis.

Mar. Scot. Chr. an. 954.

Le roi y marcha l'année ſuivante 962. & y fut reçû avec un grand appareil, aux acclamations du clergé & du peuple. Le pape Jean le couronna empereur, avec l'onction ſacrée; & lui fit ſerment ſur le corps de ſaint Pierre avec tous les citoïens & les grands, de ne jamais renoncer à ſon obéïſſance, & ne donner aucun ſecours à Berenger ni à Adalbert. Otton de ſon côté rendit à l'égliſe Romaine, ce qui lui avoit été ôté dans toute l'Italie; & fit au pape en particulier de grands preſens d'or & de pierreries. Il confirma par un acte autentique les donations de Pepin & de Charlemagne, comprenant la ville de Rome, ſon duché, & ſes dépendances; pluſieurs villes de Toſcane, l'Exarcat de Ravenne, la Pentapole, pluſieurs autres places de Lombardie, pluſieurs de Campanie, le duché de Spolete & celui de Benevent, l'iſle de Corſe,

Frod. Chr. Suppl. Reg. an. 962. Luitpr. Vl. c. 6.

Sup. liv. XLIII. n. 18. Liv. XLIV. n. 5. & 42.

ſe, le patrimoine de Sicile : Si Dieu le met entre nos mains, dit l'empereur : car elle étoit au pouvoir des Sarraſins. Cette donation eſt copiée preſque mot à mot de celle de Loüis le debonnaire : mais Otton y ajoûte de ſon roïaume de Lombardie Rieti, Amiterne & cinq autres villes. A la fin eſt la clauſe importante : Sauf en tout nôtre puiſſance & celle de nôtre fils & de nos deſcendans. An. 962. *Liv. XLVI. n. 26 to. 7. conc. p 1515. to. 9. p. 643. ap. Bar. an. 962.*

On regle enſuite l'élection du pape. Tout le clergé & la nobleſſe de Rome s'obligera par ſerment à la faire canoniquement, & le pape élû ne ſera point ſacré, qu'il n'ait promis publiquement en preſence des commiſſaires de l'empereur de conſerver les droits de tous. Perſonne ne troublera la liberté de l'élection, ſous peine d'exil. Enfin il eſt dit, qu'il y aura toûjours des commiſſaires du pape & de l'empereur, qui lui rapporteront tous les ans comment les ducs & les juges rendent la juſtice. Ils porteront premierement au pape les plaintes qu'ils recevront, & il choiſira ou d'y faire remedier auſſi-tôt, ou de ſouffrir qu'il y ſoit remedié par les commiſſaires de l'empereur. Cette clauſe montre bien, que l'empereur ſe reſervoit toûjours la ſouveraineté & la juriſdiction en dernier reſſort ſur Rome & ſur tout le contenu en cette donation, & la ſuite de l'hiſtoire le fera voir. En cet acte l'empereur Otton parle tant en ſon nom que du roi ſon fils. Après ſa ſouſcription ſont celles de dix évêques : ſçavoir : Adaldague archevêque de Hambourg & ſept évêques d'Allemagne, puis trois de Lombardie, Hatton abbé de Fulde, & un autre abbé Allemand : cinq comtes & quelques autres ſeigneurs. La datte eſt du treiziéme de Fevrier l'an 962. indiction cinquiéme, la vingt-ſeptiéme année du regne d'Otton. L'original

ginal écrit en lettres d'or, eſt gardé à Rome au château S. Ange.

An. 962. *Baron. an. 962.*

Dans le même tems l'empereur obtint du pape l'érection de Magdebourg en metropole. Il y avoit fondé un monaſtere, comme nous avons vû dès l'an 937. Et l'an 961. il y fit apporter le corps de ſaint Maurice & ceux de quelques-uns de ſes compagnons. Dans la bulle d'érection, le pape Jean XII. dit en ſubſtance. L'empereur Otton nous a repreſenté, qu'après avoir vaincu les Sclaves, il les a amenés à la foi Chrétienne : nous priant de ne les pas expoſer à retomber faute de paſteur ſous la puiſſance du demon. C'eſt pourquoi nous ordonnons, que le monaſtere de Magdebourg bâti en Saxe ſur l'Elbe, comme étant le plus proche de ces nations, ſoit érigé en ſiege archiepiſcopal, qui puiſſe gouverner tout ce troupeau par ſes ſuffragans. Nous voulons auſſi, qu'en execution du vœu fait par l'empereur pour avoir défait les Hongrois, le monaſtere de Mersbourg ſoit érigé en ſiege épiſcopal ſoumis à celui de Magdebourg : parce qu'un ſeul paſteur ne peut ſuffire pour tant de nations. Nous voulons que le cens & la dîme de tous les peuples que l'empereur a fait baptiſer, ou qui le feront par les ſoins de ſes ſucceſſeurs, puiſſent être diſtribués aux ſieges de Magdebourg, de Mersbourg & à tel autre qu'ils voudront. Nous ordonnons aux archevêques de Mayence, de Treves, de Cologne, de Salsbourg & de Hambourg, de favoriſer de tout leur pouvoir ces deux érections. Et quand Dieu, par le miniſtere de l'empereur & ſes ſucceſſeurs, aura amené au Chriſtianiſme de Sclaves voiſins : nous voulons qu'ils établiſſent des évêchés aux lieux convenables, dont les évêques ſoient conſacrés par l'archevêque de Magdebourg & deviennent ſes ſuffragans. Cette bulle eſt du dou-

II. Magdebourg metropole. *Sup. liv. IV. n. 20. Ditm. lib. 2. p. 19. Ap. Makill. ſec. 5 p. 375.*

Sup. liv. LV n. 45.

douziéme de Fevrier indiction cinquiéme, la ſeptiéme année du pontificat de Jean, la premiere d'Otton en qualité d'empereur, qui eſt l'an 962. mais elle ne fut executée que ſix ans après. AN. 962.

III.
S. Dunſtan archevêque de Cantorberi.

Vers le même tems S. Dunſtan vint à Rome, demander le pallium en qualité d'archevêque de Cantorberi. Après la mort du roi Edmond, qui fut aſſaſſiné l'an 946. Edrede ſon frere & ſon ſucceſſeur, qui étoit un prince très-pieux, mit en l'abbé Dunſtan ſa principale confiance : lui donna la garde de ſes treſors & de ſes chartes, & gouverna le roïaume par ſes conſeils. Il voulut lui donner l'évêché de Vincheſtre après la mort d'Elfege, & il l'en fit preſſer inſtamment par la reine ſa mere : mais Dunſtan demeura ferme à le refuſer. Le roi Edrede étant mort, eut pour ſucceſſeur en 955. ſon neveu Edui prince jeune & ſans conduite, qui ne ſuivoit que ſes paſſions & les conſeils des jeunes gens. Il proſcrivoit les riches pour les dépoüiller de leurs biens, ſur tout s'ils étoient vertueux; il pilloit les égliſes, mépriſoit la religion, chargeoit les villes d'exactions. Il maltraitoit ſes parens, même la reine ſon aïeule, & s'abandonnoit aux femmes avec excés. Dunſtan aïant eſſaïé de le corriger, & voïant ſes avis mépriſés, ſe retira à ſon monaſtere de Glaſtemburi.

Sup. liv. LV. n. 29. Vita n 21. 22. ſec. 5. all. Ben.

n. 23.

n. 25.

n. 25.

n. 26.

Il aſſiſta toutefois au ſacre du jeune roi : qui le jour même quitta bruſquement les prelats & les ſeigneurs avec leſquels il avoit dîné, pour s'enfermer avec une femme qu'il entretenoit. Ils en furent honteux & affligés, & Odon archevêque de Cantorberi propoſa d'envoïer quelques-uns d'entre-eux pour ramener le roi. On choiſit l'abbé Dunſtan avec un évêque ſon parent : il alla trouver le roi, le tira par force d'entre les bras de cette malheureuſe, & lui aïant remis la couronne ſur la tête, l'amena devant l'archevêque

n. 27.

Vita Od. n. 12.

Digitized by Google

vêque Odon. La femme ne lui pardonna pas ; & ne laiſſa point le roi en repos qu'il ne l'eut envoïé en exil. Il fit donc premierement un édit, pour ôter les biens à tous les monaſteres ; enſuite on vint à Glaſtemburi, & après avoir fait l'inventaire de tout ce qui appartenoit à cette maiſon, on enleva Dunſtan au milieu des plaintes des moines, de ſes amis & des pauvres. Il s'embarqua & paſſa en Flandre, où le comte le reçût favorablement, & il ſe retira au monaſtere de ſaint Pierre de Gand, le plus eſtimé de tous, pour la pieté & les études.

Vita Od. n. 13. L'archevêque Odon voïant que le jeune roi n'écoutoit point ſes remontrances : envoïa des gens de guerre tirer par force de ſa cour cette concubine, qu'il aimoit le plus, & après qu'on l'eut defigurée au viſage, & marquée d'un fer chaud, il l'envoïa en exil en Irlande. Elle en ſortit quelque tems après & vint à Gloceſtre : mais les gens de l'archevêque la prirent, lui couperent les jarets, & peu de jours après la firent mourir miſerablement. Telle étoit la puiſſance & la ſeverité du prelat.

Vita Dunſt. n. 28. Le roi Edui lui-même, devenu inſupportable pour ſa mauvaiſe conduite, fut chaſſé, & on reconnut pour roi ſon frere Edgar en 957. Peu de jours après ſon élection, il tint une aſſemblée generale de tout ſon roïaume, où il caſſa toutes les loix injuſtes de ſon frere, & repara toutes ſes violences. Il rappella glorieuſement l'abbé Dunſtan de ſon exil, & lui rendit plus d'honneur que les rois ſes predeceſſeurs. Quelque tems après l'évêché de Vorcheſtre étant venu à vaquer, il l'obligea à l'accepter, & il vint à Cantorberi ſe faire ſacrer. L'archevêque Odon le fit avec plaiſir ; mais dans la ceremonie, au lieu de nommer Dunſtan évêque de Vorcheſtre, il le nomma archevêque de

de Cantorberi, comme s'il l'eût ordonné pour ſon égliſe. Les aſſiſtans croïant que c'étoit par mégarde, le lui firent remarquer, & il leur répondit : Je ſçai, mes enfans, ce que Dieu opere en moi : de mon vivant il ſera évêque de Vorcheſtre, mais après ma mort il gouvernera toute l'Angleterre. L'évêque de Londres étant mort, le roi Edgar, les ſeigneurs & les habitans de la ville, preſſerent Dunſtan de prendre encore cette égliſe. Il s'en défendit par l'autorité des canons, qui ne permettent pas de donner deux égliſes à un même évêque : mais on lui repreſenta que l'apôtre ſaint Jean avoit gouverné ſept égliſes & leurs évêques, & que ſaint Paul avoit eu le ſoin de toutes les égliſes. Dunſtan ſe rendit à ces raiſons : comme ſi la miſſion extraordinaire des apôtres devoit être tirée à conſéquence pour la conduite ordinaire de l'égliſe. Il gouverna donc les deux égliſes de Londres & de Vorcheſtre, comme évêque de l'une & de l'autre.

L'archevêque Odon mourut l'an 961. le quatriéme de Juillet, après avoir tenu vingt ans le ſiege de Cantorberi ; & il eſt compté entre les ſaints. Le roi pria Dunſtan de prendre ſa place, & ne pût lui perſuader. A ſon refus Elfin évêque de Vincheſtre, aïant gagné par argent les ſeigneurs les plus puiſſans de la cour du roi Edgar, ſe fit donner cette dignité, qu'il deſiroit depuis long-tems : mais comme il alloit à Rome querir ſon pallium, il mourut de froid, en paſſant les Alpes. Le roi pria encore Dunſtan d'accepter le ſiege de Cantorberi, & il le refuſa encore. On choiſit donc pour le remplir Berthelin ou Birthelm évêque de Dorſet : bon homme, mais ſi peu capable, qu'au bout de quelques jours le roi le renvoïa à ſon évêché; & revint pour la troiſiéme fois à Dunſtan.

Vita Od. n. 15. Vita Dunſt. n. 32.

Tous

Digitized by Google

Tous les évêques ſe joignant au roi, ils lui perſuaderent enfin de paſſer au ſiege de Cantorberi. Auſſi-tôt il partit pour aller à Rome, où le pape Jean lui donna le pallium avec la lettre ordinaire, contenant les devoirs d'un évêque. Il lui donna la lettre de ſa main, mais il lui fit prendre le pallium ſur l'autel de ſaint Pierre.

Sæc. 5. act. Ben. p 658 to. 9. conc. p. 641.

IV. Odairic archevêque de Reims.

Le pape fut conſulté vers le même tems, touchant la cauſe du ſiege de Reims. L'archevêque Artaud étant mort le dernier jour de Septembre 961. Hugues fils de Hebert de Vermandois, ſoutenu par ſes freres, prétendit rentrer dans ce ſiege, & mit le roi Lothaire dans ſes interêts. Car le roi Louis d'outremer étoit mort en 954. le quinziéme d'Octobre, après avoir regné dix-huit ans, & en avoir vécu trente-cinq, & ſon fils Lothaire âgé de treize ans lui avoit ſuccedé. Sa mere Gerberge eut au commencement de l'an 962. une conference avec Brunon archevêque de Cologne, dont elle étoit ſœur; & il lui recommanda d'empêcher, que Hugues ne rentrât dans l'archevêché de Reims. On tint pour ce ſujet un concile dans le dioceſe de Meaux, où ſe trouverent treize évêques des deux provinces de Reims & de Sens, dont l'archevêque y preſida. Hugues avoit quelques évêques pour lui : mais les plus oppoſés à ſon rétabliſſement étoient Roricon de Laon & Guibuin de Châlons, qui ſoutenoient qu'un homme excommunié par tant d'évêques, ne pouvoit être abſous par un moindre nombre. On convint de conſulter le pape, qui la même année declara, que Hugues avoit été excommunié, tant par lui que par tout le concile de Rome, & par un autre concile tenu à Pavie. Brunon archevêque de Cologne aïant fait ſçavoir au clergé de Reims cette réponſe du pape, on élût pour archevêque Odalric fils d'un comte,

Frod. chr. 961.

Id. 954.

Id. 962.

To. 9. conc. p. 647.

te, nommé Hugues, & cette élection fut approuvée & ſoûtenuë par le roi Lothaire, la reine ſa mere, & l'archevêque Brunon ſon oncle. Odalric fut donc ordonné à Reims par Guy évêque de Soiſſons, Roricon de Laon, Guibuin de Châlons, Hadulfe de Noyon & Vicfred de Verdun. Celui-ci avoit été ordonné au concile de Meaux, quoique Berenger évêque de Verdun fût encore vivant & en poſſeſſion; & cela ſans la participation de l'archevêque de Treves ſon métropolitain, parce que ces évêques regardoient Berenger comme leur ennemi, qui ne vouloit point aſſiſter à leurs conciles. An. 963. *Chr. Hug. Flavin. p. 134.*

V. Jean XII. ſe revolte contre l'empereur.

Le pape Jean XII. oubliant bien-tôt le ſerment qu'il avoit fait à l'empereur Otton, envoïa à Adalbert, qui s'étoit retiré à Freſſinet chez les Sarraſins, & lui promit avec ſerment de l'aider contre l'empereur. L'empereur qui étoit à Pavie, extrêmement ſurpris de cette reconciliation du pape, avec un homme qu'il haïſſoit ſi fort auparavant, envoïa à Rome pour en ſçavoir la verité. Les citoïens Romains dirent tous d'une voix à ſes envoïés: Le pape Jean haït l'empereur, qui l'a délivré d'Adalbert, par la même raiſon que le diable haït ſon créateur. L'empereur ne cherche qu'à plaire à Dieu, & à procurer le bien de ſon égliſe & de l'état, le pape Jean fait tout le contraire. Témoin la veuve de Rainier ſon vaſſal, à qui par la paſſion aveugle qu'il a pour elle, il a donné le gouvernement de pluſieurs villes: & de plus des croix & des calices d'or de l'égliſe de ſaint Pierre. Témoin Etienette qui vient de mourir, en ſe délivrant de l'enfant qu'elle avoit eu de lui. Le palais de Latran, autrefois l'habitation des ſaints, eſt devenu un lieu infame, où il loge ſa concubine, ſœur de celle de ſon pere. Il n'y a plus de femmes étrangeres qui oſent venir viſi- *Luitpr. VI. c. 6. Supl. Regin. an. 963.*

ter l'égliſe des apôtres : ſçachant que depuis
An. 963. quelques jours il a abuſé par force de quelques-unes, mariées, veuves & vierges. Tout lui eſt bon, belles ou non, riches ou pauvres. Les égliſes des apôtres tombent en ruine, il pleut ſur les autels, & ceux qui y entrent ne ſont pas en ſûreté de leur vie. Voilà pourquoi Adalbert convient mieux au pape que l'empereur.

Otton aïant appris cette réponſe des Romains, dit en parlant du pape : Il eſt jeune, il pourra ſe corriger par les exemples & les avis des gens de bien. L'empereur alla enſuite aſſieger Montefeltro, où Adalbert s'étoit enfermé. Le pape lui envoïa Leon protoſcriniaire de l'égliſe Romaine, & Demetrius le premier des grands de Rome, promettant de ſe corriger de ce qu'il avoit fait par emportement de jeuneſſe: & ſe plaignant que l'empereur avoit reçû un évêque nommé Leon, & un diacre cardinal nommé Jean, qui étoient infidéles au pape. Il ſe plaignoit encore que l'empereur manquoit à ſa promeſſe, en ſe faiſant prêter ſerment à lui-même, & non au pape, dans les lieux qu'il reduiſoit à ſon obéiſſance.

L'empereur répondit aux envoïés du pape : J'ai promis de rendre à l'égliſe toutes les terres de ſaint Pierre, qui viendroient ſous ma puiſſance; & c'eſt à cette fin que je veux chaſſer Berenger de cette fortereſſe. Quant à l'évêque Leon & au cardinal Jean, que le pape m'accuſe d'avoir reçûs : J'ai appris qu'on les a arrêtés à Capouë, comme ils alloient à C. P. où le pape les envoïoit à mon préjudice. On a pris avec eux un Bulgare nommé Salec, élevé chez les Hongrois, ami très-familier du pape, & Zachée méchant homme & ignorant, que le pape a depuis peu conſacré évêque, & l'a envoïé chez

chez les Hongrois, pour les exciter à nous attaquer. Je ne l'aurois pas crû ſi je n'avois pas vû les lettres du pape ſcellées en plomb avec ſon nom. AN. 963.

Après cette réponſe l'empereur envoïa Landohard évêque de Munſter, & Luitprand évêque de Cremone à Rome, avec les envoïés du pape, pour juſtifier auprès de lui la conduite de l'empereur : avec ordre aux vaſſaux de ces évêques qui les accompagnoient, de prouver ſon innocence par le duel, ſi le pape ne recevoit pas ſes excuſes. Les deux évêques envoïés par l'empereur étant arrivés à Rome, virent bien à la reception que leur fit le pape, combien il étoit aliené de leur maître. Il ne voulut recevoir ſa juſtification ni par le ſerment, ni par le duel ; & huit jours après il renvoïa avec eux Jean évêque de Narni & Benoît cardinal diacre, pour amuſer encore l'empereur, pendant qu'il invitoit Adalbert à revenir. Celui-ci partit donc de Freſſinet, & vint à Centumcelles, & de-là à Rome, où le pape le reçut avec honneur.

L'empereur aïant paſſé tout l'été au ſiege de Montefeltro, vint à Rome, où la plûpart des ſeigneurs l'appelloient, s'étant ſaiſis du château de ſaint Paul, & lui avoient même donné des ôtages. Le pape & Adalbert craignant ſa venuë s'enfuirent, emportant une grande partie du treſor de ſaint Pierre ; & Rome ſe trouva diviſée, car quelques-uns tenoient le parti du pape : mais ils diſſimulerent à tous, reçûrent l'empereur avec l'honneur convenable, & ſe ſoûmirent à lui. Il entra donc à Rome avec tous les ſiens : les citoïens lui promirent fidelité, & jurerent de ne jamais élire ou faire ordonner de pape ſans ſon conſentement, ou celui du roi ſon fils.

An. 963. VI. Concile de Rome. *To. 9. conc. p. 648.*

Trois jours après, à la priere des évêques Romains & du peuple, on tint un grand concile dans l'égliſe de ſaint Pierre. L'empereur y aſſiſta avec environ quarante évêques. Angelfrid patriarche d'Aquilée étant tombé malade à Rome où il mourut quelque tems après, un diacre tenoit ſa place. Valbert archevêque de Milan y étoit en perſonne, avec Pierre de Ravenne & Adaldague de Brême, qui avoit ſuivi l'empereur. Après ces trois archevêques étoient trois évêques Allemands: les autres étoient de diverſes parties de l'Italie. Il y avoit treize cardinaux prêtres, trois cardinaux diacres, pluſieurs autres clercs officiers de l'égliſe Romaine: & quelques laïques des plus nobles, avec toute la milice des Romains. Quand on eut fait ſilence, l'empereur dit: Il ſeroit bien ſéant au pape Jean d'aſſiſter à un ſi venerable concile: dites-nous donc pourquoi il l'a évité. Le concile répondit: Nous ſommes ſurpris que vous nous demandiez, ce que perſonne n'ignore pas, même aux Indes. Ses crimes ſont ſi publics qu'il n'uſe d'aucun detour pour les cacher. L'empereur dit: Il faut propoſer les accuſations en particulier.

Luitpr. VI. c. 7.

Alors Pierre cardinal prêtre ſe leva & dit, qu'il l'avoit vû celebrer la meſſe ſans communier. Jean évêque de Narni & Jean cardinal diacre dirent, qu'ils l'avoient vû ordonner un diacre dans une écurie & hors des tems ſolemnels. Benoît cardinal diacre lût une accuſation au nom de tous les prêtres & les diacres, portant que le pape Jean faiſoit les ordinations des évêques pour de l'argent, & qu'il avoit ordonné pour évêque à Todi un enfant de dix ans. Ils dirent ſçavoir certainement, qu'il avoit abuſé de la veuve de Rainier, d'Etienette concubine de ſon pere, d'une autre veuve nommée Anne & de ſa niece; qu'il avoit fait du

ſacré

ſacré palais un lieu de debauche : qu'il avoit été publiquement à la chaſſe : qu'il avoit fait crever les yeux à Benoît ſon pere ſpirituel, qui étoit mort auſſi-tôt : qu'il avoit fait mourir Jean cardinal ſousdiacre, après l'avoir fait eunuque : qu'il avoit fait faire des incendies ; & avoit paru l'épée au côté, portant le caſque & la cuiraſſe. Tous tant clercs que laïques declarerent, qu'il avoit bû du vin pour l'amour du diable : qu'en joüant aux dez il avoit invoqué le ſecours de Jupiter, de Venus & des autres faux dieux ; qu'il n'avoit dit ni matines, ni les heures canoniales, & n'avoit point fait ſur lui le ſigne de la croix. AN. 963.

Comme les Romains n'entendoient pas la langue Saxone que parloit l'empereur, il fit dire à l'aſſemblée par Luitprand évêque de Cremone : Il arrive ſouvent, & nous le ſçavons par experience, que ceux qui ſont conſtitués en dignité ſont calomniés par leurs envieux ; ce qui me rend ſuſpecte cette accuſation qui vient d'être lûë par le diacre Benoît. C'eſt pourquoi je vous conjure au nom de Dieu qu'on ne peut tromper, & de ſa ſainte mere, & par le corps de ſaint Pierre dans l'égliſe duquel nous ſommes, que l'on n'avance rien contre le pape qu'il n'ait effectivement commis, & qui n'ait été vû par des hommes très-dignes de foi. Les évêques, le clergé & le peuple de Rome dirent tous d'une voix : Si le pape Jean n'a pas commis ce que le diacre Benoît vient de lire, & encore pluſieurs autres crimes & plus honteux, que ſaint Pierre ne nous délivre point de nos pechés, que nous ſoïons chargés d'anathême, & mis à la gauche au dernier jour. Si vous ne nous croïez pas, croïez au moins vôtre armée, qui l'a vû il y a cinq jours l'épée au côté, portant le bouclier, le caſque & la cuiraſſe. Il n'y avoit c. 8.

An. 963. que le Tibre entre deux, qui empêcha qu'il ne fût pris en cet équipage. L'empereur dit : Il y en a autant de témoins que de ſoldats dans mon armée.

i. 9. On envoïa au pape une lettre, au nom de l'empereur, en ces termes : Etant venus à Rome pour le ſervice de Dieu, comme nous demandions aux évêques & aux cardinaux la cauſe de vôtre abſence ; ils ont avancé contre vous des choſes ſi honteuſes, qu'elles ſeroient indignes de gens de theatre, Tous tant clercs que laïques vous ont accuſé d'homicide, de parjure, de ſacrilege, d'inceſte avec vos parentes & avec deux ſœurs, d'avoir bû du vin pour l'amour du diable, & d'avoir invoqué dans le jeu Jupiter, Venus & les autres demons. Nous vous prions donc inſtamment de venir vous juſtifier ſur tous ces chefs. Si vous craignez l'inſolence du peuple, nous vous promettons avec ferment, qu'il ne ſe fera rien que ſelon les
i. 10. canons. La datte étoit du ſixiéme de Novembre. Le pape aïant lû cette lettre, répondit par écrit, s'adreſſant aux évêques : Nous avons oüi dire que vous voulez faire un autre pape : ſi vous le faites, je vous excommunie de la part de Dieu tout-puiſſant, en ſorte que vous n'aïez le pouvoir d'ordonner perſonne ni de celebrer la meſſe.

Cette réponſe fut lûë dans la ſeconde ſeſſion du concile tenuë plus de quinze jours après la precedente, ſçavoir le vingt-deuxiéme de Novembre, où ſe trouverent Henri archevêque de Treves & les évêques de Modene, de Tortone & de Plaiſance, qui n'avoient pas été à la premiere ſeſſion. De leur avis on écrivit une ſeconde lettre au pape, portant en ſubſtance : Vous n'avez rien répondu de ſolide à nôtre premiere lettre, ni envoïé des deputés, comme vous de-

deviez, pour dire vos raiſons. Si vous venez au concile pour vous juſtifier, nous defererons à vôtre autorité : mais ſi vous refuſez d'y venir, ſans avoir d'empêchement ni d'excuſe legitime, nous mépriſerons vôtre excommunication, & la retournerons contre vous-même. Judas avoit reçû avec les autres apôtres le pouvoir de lier & de délier, mais après ſon crime il ne pût lier que lui-même. Si les évêques vouloient dire, que le pape eût perdu par ſes crimes le pouvoir des clefs, c'eſt une erreur manifeſte. Adrien cardinal prêtre, & Benoît cardinal diacre, furent chargés de cette ſeconde citation; & étant arrivés au Tibre ils ne trouverent plus le pape Jean, qui s'en étoit allé dans la plaine, portant un carquois; & perſonne ne pût leur dire où il étoit. An. 963.

Ils rapporterent donc la lettre au concile aſſemblé pour la troiſiéme fois. On devoit, ſelon les regles, envoïer une troiſiéme citation, mais peut-être la regarda-t-on, comme une formalité inutile, ne ſçachant où l'adreſſer. Quoi qu'il en ſoit, l'empereur parla ainſi : Nous l'avons attendu pour propoſer nos plaintes contre lui en ſa preſence. Mais comme nous ſçavons certainement qu'il ne viendra point, nous vous prions de conſiderer ſa perfidie. Etant opprimé par Berenger & Adalbert revoltés contre nous, il nous a envoïé des deputés en Saxe, nous priant pour l'amour de Dieu de venir en Italie, & de le délivrer de leurs mains. Vous voïez ce que j'ai fait avec l'aide de Dieu. Cependant oubliant la fidelité qu'il m'avoit jurée ſur le corps de ſaint Pierre, il a fait venir à Rome le même Adalbert, il l'a ſoûtenu contre moi, a fait des ſeditions, & à la vûë de mes troupes, il eſt devenu chef de guerre, & s'eſt revêtu d'une cuiraſſe

VII. Jean depoſé. Leon VIII. pape.

An. 963. & d'un caſque. Que le concile declare ce qu'il ordonne.

Le concile dit : Il faut un remede extraordinaire pour un tel mal. Si par ſes mœurs corrompuës il ne nuiſoit qu'à lui-même, on devroit le tolerer : mais combien ſon exemple en a-t-il perverti d'autres ? Nous vous prions donc que ce monſtre ſoit chaſſé de la ſainte égliſe Romaine, & qu'on mette à ſa place un homme qui nous donne bon exemple. Nous le voulons, dit l'empereur, & rien ne nous ſera plus agréable, que de pouvoir trouver un digne
n. 11. ſujet pour mettre ſur le ſaint ſiege. Ils dirent tous d'une voix, & par trois fois : Nous choiſiſſons pour paſteur le venerable Leon protoſcriniaire de l'égliſe Romaine, homme d'un merite éprouvé. L'empereur y conſentit : ils menerent Leon au palais de Latran avec les cardinaux, ſelon la coûtume : il fut ordonné pape au mois de Decembre, en un jour convenable dans l'égliſe de ſaint Pierre, & ils lui jurerent fidelité. C'eſt Leon VIII. qui tint le ſaint ſiege un an & quatre mois. Il étoit Romain fils de Jean protoſcriniaire comme lui. Il fit une ordination dans le même mois de Decembre 963. où il ordonna ſept prêtres & deux diacres. Au reſte nous n'avons pas les actes du concile, où il fut élû, mais ſeulement le recit qui s'en trouve à la fin de l'hiſtoire de Luitprand.

Vita Joan. XII. ap. Pagobr.

VIII. Mort de Romain. Nicephore Phocas empereur. *Cedr. p. 645. p. 642.*

En Orient l'empereur Romain le jeune mourut le quinziéme de Mars, la même année 963. du monde 6471. indiction ſixiéme, aïant regné trois ans & quatre mois ; pendant leſquels il ne ſongea qu'à ſon plaiſir, & ſe laiſſa gouverner. Il reprit à ſon ſervice un clerc eunuque nommé Jean, que l'empereur Conſtantin ſon pere avoit chaſſé pour quelques actions honteuſes,

teuſes, & qui avoit pris l'habit monaſtique : mais Romain lui fit reprendre l'habit clerical. Le patriarche Polyeucte le trouva mauvais, & preſſa l'empereur de le chaſſer de ſon ſervice, comme un moine apoſtat : mais il ſoûtint qu'il avoit ſeulement feint d'embraſſer la vie monaſtique par la crainte de l'empereur Conſtantin, ſans avoir reçû la benediction d'aucun prêtre. Il trompa ainſi le patriarche, & vêcut en ſeculier juſqu'à la mort de Romain, après laquelle il reprit l'habit monaſtique ſans changer de mœurs. AN. 963. p. 642.

Romain, à la ſuggeſtion de ſa femme, chaſſa du palais l'imperatrice Helene ſa mere & ſes ſœurs, qu'il ſepara d'elle, & les fit raſer comme religieuſes. Helene en mourut de déplaiſir : mais ſi-tôt que Romain fut mort, ſes ſœurs quitterent l'habit monaſtique & mangerent de la chair, comme n'étant point religieuſes. Il mourut à l'âge de vingt-quatre ans, ou de poiſon, ou pour s'être épuiſé par les plaiſirs infames ; & laiſſa deux fils, Baſile & Conſtantin, qui ne regnerent pas ſi-tôt, à cauſe de leur bas âge. On reconnut empereur Nicephore Phocas grand capitaine, qui avoit remporté des avantages conſiderables ſur les Sarraſins. Il fut couronné dans la grande égliſe de C. P. par le patriarche Polyeucte le dimanche ſeiziéme d'Août de la même année 963. indiction ſixiéme. Le vingtiéme de Septembre ſuivant, il épouſa Theophanie veuve de Romain, qu'il avoit feint d'éloigner ; & recommença à manger de la chair, dont il s'étoit abſtenu depuis la mort de Bardas ſon fils du premier lit, qu'il avoit perdu par un accident funeſte. La celebration de ſon ſecond mariage ſe fit dans l'égliſe neuve du palais : mais comme il vouloit entrer dans le ſanctuaire, le patriarche Polyeucte p. 645. p. 648. D.

An. 963. le prit par la main, & le retint près du baluſtre, diſant, qu'il ne lui permettroit point de paſſer outre, qu'il n'eût reçû la penitence des ſecondes nôces. Cette oppoſition fit de la peine à Nicephore, & il en voulut du mal au patriarche toute ſa vie. D'ailleurs on publia que Nicephore avoit levé des fonts un des enfans de Theophanie; & ſur ce bruit Polyeucte voulut l'obliger à quitter ſa femme, ou à ne point entrer dans l'égliſe. Nicephore prit ce dernier parti, tant il étoit attaché à Theophanie. Il aſſembla les évêques qui ſe trouverent à C. P. & des ſenateurs choiſis, pour examiner l'affaire. Ils dirent tous, que c'étoit une loi de Copronyme, qu'il ne falloit point obſerver, & donnerent à Nicephore des lettres d'abſolution. Comme Polyeucte faiſoit encore difficulté de communiquer avec l'empereur; le Ceſar Bardas, pere de l'empereur, aſſura qu'il n'avoit été parrain d'aucun des enfans de l'imperatrice: & Stylien protopape du palais, c'eſt-à-dire, premier prêtre, que l'on diſoit avoir été l'auteur de ce bruit, jura qu'il n'avoit ni vû ni oüi dire, que Bardas ou Nicephore euſſent été parrains. Alors Polyeucte, quoiqu'il ſçut bien que Stylien avoit fait un faux ſerment, n'inſiſta plus ſur cette affinité ſpirituelle. On ne voit point pourquoi ces évêques attribuoient à une loi de Copronyme, ce qui étoit de l'ancienne diſcipline de l'égliſe.

IX. Jean XII. depoſe Leon. *Sup'. Regin. Luitpr. VI. c. 11.*

L'empereur Otton celebra à Rome la fête de Noël 963. & comme il avoit renvoïé la plus grande partie de ſes troupes, pour n'être pas à charge aux Romains: ils conjurerent de nouveau contre lui, à la ſuſcitation du pape Jean, & voulurent même le faire mourir. Mais aïant découvert leur deſſein, il les prévint, & en fit tuer un grand nombre le troiſieme de Janvier 964. Ils lui jurerent encore fidelité: mais huit jours

jours après il ſortit pour aller à Spolete, & leur rendit leurs ôtages à la priere du pape Leon. Alors ils firent rentrer le pape Jean : Leon ſe ſauva à peine auprès de l'empereur, & Jean fit couper la main droite à Jean cardinal diacre, la langue, le nez & deux doigts à Azon protoſcriniaire. AN. 964.

Incontinent après ſon retour & le vingt-ſixiéme de Fevrier 964. indiction ſeptiéme, il tint un concile dans l'égliſe de ſaint Pierre avec ſeize évêques tous d'Italie & des terres de l'égliſe, & douze prêtres cardinaux. Les uns & les autres avoient aſſiſté pour la plûpart au concile, où il fut depoſé trois mois auparavant. En celui-ci le pape ouvrit la premiere ſeſſion, en diſant : Vous ſçavez, mes chers freres, que j'ai été chaſſé de mon ſiege pendant deux mois, par la violence de l'empereur. C'eſt pourquoi je vous demande, ſi ſelon les regles on peut appeller concile celui qui a été tenu dans mon égliſe en mon abſence le quatriéme de Decembre par l'empereur Otton avec ſes archevêques & ſes évêques ? Le concile répondit : C'eſt une proſtitution en faveur de Leon l'adultere & l'uſurpateur. Nous devons donc le condamner, dit le pape. Nous le devons, dit le concile, par l'autorité des peres. Le pape le condamna, puis il dit : les évêques ordonnés par nous ont-ils pû faire une ordination dans nôtre palais patriarchal ? Non, répondit le concile. Le pape reprit : Que jugez-vous de Sicon, que nous avons ſacré évêque il y a long-tems, & qui dans nôtre palais a ordonné Leon officier de cour neophyte & parjure envers nous, le faiſant portier, lecteur, acolythe, ſousdiacre, diacre, & tout d'un coup prêtre ? enfin il a oſé le conſacrer dans nôtre ſiege apoſtolique, ſans aucune épreuve, contre toutes les ordonnances des Peres. Le *To. 9. conc. p. 653.*

AN. 964. concile dit : il faut depoſer & l'ordinateur & celui qu'il a ordonné. Le pape dit : On ne ſçait où il eſt caché. Qu'on le cherche ſoigneuſement, dit le concile, juſqu'à la troiſiéme ſéance : ſi on ne le trouve pas, qu'il ſoit condamné ſelon les canons.

Le pape ajoûta : Que jugez-vous donc de ces deux évêques que nous avons ordonnés, Benoît de Porto & Gregoire d'Albane, qui ont prononcé les oraiſons ſur l'uſurpateur ? Le concile répondit : Qu'ils ſoient punis de même, cependant nous les laiſſons à vôtre diſcretion, juſques à la troiſiéme ſéance. Qu'ordonnez-vous donc, dit le pape, touchant l'uſurpateur de nôtre ſiege ? Le concile dit : Qu'il ſoit abſolument condamné, afin que deſormais aucun des officiers de cour, des neophytes, des juges ou des penitens publics, ne ſoit aſſez hardi pour aſpirer au degré ſuprême de l'égliſe. Alors le pape Jean prononça la ſentence contre Leon, le declarant depoſé de tout honneur ſacerdotal & de toute fonction clericale ; avec menace d'anathême perpetuel, s'il continuoit d'en faire aucune, ou s'efforçoit de rentrer dans le ſaint ſiege, & pareille menace contre ceux qui lui donneroient aide ou conſeil. Le pape ajoûta : Que jugez-vous de ceux qu'il a ordonnés ? Le concile répondit : Qu'ils ſoient depoſés. Alors le pape ordonna qu'ils entraſſent dans le concile revêtus de chaſubles & d'étoles, & fit écrire par chacun d'eux dans un papier : Mon pere n'avoit rien à lui, & ne m'a rien donné. Ainſi il les remit au rang qu'ils tenoient auparavant.

A la ſeconde ſeſſion du concile tenuë le lendemain, le pape dit, que l'on avoit cherché avec ſoin l'évêque Sicon ſans le trouver, & le concile ordonna, que ſa condamnation ſeroit differée juſques à la troiſiéme ſeſſion. Alors le pape

pape appella deux évêques qui avoient ordonné Leon, sçavoir Benoît de Porto & Gregoire d'Albane, & leur fit lire à chacun dans un papier : Moi tel, du vivant de mon pere j'ai consacré à sa place Leon officier de cour neophyte & parjure, contre les ordonnances des peres. Puis leur jugement fut remis à la troisiéme session. Le pape ajoûta : Que jugez-vous de ceux qui ont prêté de l'argent au neophyte, pour achêter la grace de Dieu, qui ne se peut vendre ? Le concile dit ; si c'est un évêque, un prêtre ou un diacre, qu'il perde son rang : si c'est un moine ou un laïque, qu'il soit anathematisé. Quant aux abbés dépendans du pape, qui avoient assisté au concile precedent, on les laissa à son jugement. Puis il dit : Ordonnez que jamais l'inferieur n'ôtera le rang à son superieur, sous peine d'excommunication ; & que les moines, sous la même peine, demeurent dans les lieux où ils ont renoncé au siecle. Le concile l'ordonna. AN. 964.

A la troisiéme session le pape prononça par contumace sentence de déposition contre Sicon évêque d'Ostie, un des ordinateurs de Leon, sans esperance de restitution ; & remit en leur premier rang ceux que Leon avoit ordonnés, comme n'aïant rien reçû de lui : alleguant l'exemple du pape Etienne III. contre ceux qui avoient été ordonnés par Constantin. Enfin on défendit à aucun laïque, de se tenir pendant la messe autour de l'autel, ou dans le sanctuaire. Tel est ce concile, dont la procedure semble encore moins reguliere que celle du precedent, puisque Leon absent y est condamné dès la premiere session, sans avoir été cité une seule fois ; sans qu'il paroisse contre lui d'accusateur ni de témoins. Il est toutefois remarquable, que ce concile, comme tous les autres, allegue souvent les canons & l'autorité des peres. *Sup. liv. XLIII. n. 58.*

Le

AN. 964. X.

Mort de Jean XII. Benoît V. pape.

Luitpr. VI. hiſt. c. 11. Supl. Regin. an. 964.

Le pape Jean XII. ne ſurvêcut pas trois mois à ce concile : car comme il étoit une nuit hors de Rome, abandonné à ſon plaiſir avec une femme mariée : il fut frappé dans les temples ſi rudement, qu'il mourut au bout de huit jours, ſans recevoir le viatique. C'étoit le quatorziéme de Mai, & il avoit tenu le ſaint ſiege en tout huit ans & près de deux mois. Alors les Romains craignant l'empereur Otton, & oubliant les ſermens qu'ils lui avoient faits, à lui & au pape Leon, élurent & firent ordonner pape Benoît cardinal diacre de l'égliſe Romaine, lui promettant avec ſerment de ne le jamais abandonner, & de le défendre contre l'empereur. On le nomme Benoît V.

A ces nouvelles Otton aſſembla ſes troupes & vint aſſieger Rome, n'en laiſſant ſortir perſonne ſans le mutiler de quelque membre. Le pape Benoît animoit les Romains à la défenſe, & monta lui-même ſur la muraille, pour menacer d'excommunication l'empereur & ſes ſerviteurs. Mais l'empereur preſſa ſi vivement le ſiege, que la famine contraignit les Romains de lui ouvrir les portes la veille de ſaint Jean, vingt-troiſiéme de Juin 964. Ils lui abandonnerent Benoît, & reçurent pour pape Leon VIII. que Jean avoit depoſé.

To. 9. conc. p. 659. ex Luitp.

Alors on tint un concile dans l'égliſe de Latran, où preſida le pape Leon : l'empereur Otton y aſſiſtoit avec les évêques Romains, Italiens, Lorrains, Saxons, le clergé & le peuple de Rome. Le pape Benoît revêtu d'ornemens pontificaux, fut amené par les mains de ceux qui l'avoient élû, & Benoît cardinal archidiacre lui dit : De quelle autorité, de quel droit, ô uſurpateur, t'es-tu attribué ces ornemens pontificaux pendant la vie du venerable pape Leon, que nous voïons ici, & que tu as choiſi avec nous,

nous, après avoir rejetté Jean ? Peus-tu nier que tu n'aïes promis par ſerment à l'empereur ici preſent, que jamais toi ni les autres Romains n'éliriez ou n'ordonneriez de pape, ſans ſon conſentement, ou du roi Otton ſon fils ? Benoît répondit : Si j'ai failli, aïez pitié de moi. L'empereur fondant en larmes, pria le concile qu'on ne portât aucun préjugé contre Benoît, & qu'il répondît s'il pouvoit aux queſtions qu'on lui avoit faites ; & s'il ſe reconnoiſſoit coupable, qu'on lui fît grace pour la crainte de Dieu. Benoît ſe jetta aux pieds du pape Leon & de l'empereur, criant qu'il avoit peché, & qu'il étoit uſurpateur du ſaint ſiege. Enſuite il ôta ſon pallium, & le rendit à Leon avec la ferule ou bâton paſtoral qu'il avoit à la main. Le pape Leon rompit la ferule en pluſieurs pieces, qu'il montra au peuple. Il fit aſſeoir à terre Benoît, lui ôta la chaſuble & l'étole, & dit aux évêques : Nous privons de tout honneur du pontificat & de la prêtriſe Benoît uſurpateur du ſaint ſiege : mais en conſideration de l'empereur, qui nous y a rétablis, nous lui permettons de garder l'ordre de diacre, à la charge qu'il ne demeurera plus à Rome, mais qu'il ira en exil. AN. 964.

On trouve un decret de ce concile, par lequel le pape Leon avec tout le clergé & le peuple de Rome accorde & confirme à Otton, & à ſes ſucceſſeurs, la faculté de ſe choiſir un ſucceſſeur pour le roïaume d'Italie : d'établir le pape, & de donner l'inveſtiture aux évêques ; enſorte qu'on ne pourra élire ni patrice, ni pape, ni évêque, ſans ſon conſentement. Le tout ſous peine d'excommunication, d'exil perpetuel & de mort. C'eſt qu'en ce concile la puiſſance temporelle étoit jointe à la ſpirituelle, puiſque le peuple Romain y aſſiſtoit auſſi bien que le cler-

Ivo. Pann. lib. VIII. c. 136.
Grat. diſt. 63. c. 23.

Digitized by Google

An. 965. clergé. Le decret porte que c'est à l'exemple du pape Adrien, qui accorda à Charlemagne avec la dignité de patrice l'ordination du saint siege & l'investiture des évêques : mais il n'en est point fait mention dans les auteurs de ce tems-là, quoiqu'il soit certain que depuis Charlemagne, comme devant, le consentement des empereurs étoit necessaire pour l'ordination du pape.

V. Marca VIII. conc. c. 12. & c. 19. n. 6.

Supl. Reg. an. 964. Après que l'empereur Otton eut passé à Rome la fête de saint Jean & celle de saint Pierre & saint Paul ; il en sortit, & demeura le reste de l'année en Italie, où son armée fut attaquée d'une peste violente. Elle emporta plusieurs seigneurs, entre-autres, Henri archevêque de Treves, dont le successeur fut Thierri diacre de la même église. L'empereur aïant celebré à Pavie la fête de Noël, repassa en Allemagne, demeura en Franconie pendant tout le carême de l'an 965. & celebra la Pâque à Ingelheim. Ensuite il retourna en Saxe, emmenant avec lui le pape Benoît, qui venoit d'être deposé, & qu'il mit à la garde d'Adaldague archevêque de Brême & de Hambourg. Ce prelat avoit suivi l'empereur en Italie, & apporta de Rome plusieurs reliques, qu'il distribua dans son diocese : Il fit garder le pape Benoît à Hambourg, le traitant avec grand honneur : car Benoît étoit sçavant & vertueux, & digne d'être pape, si son élection eût été plus reguliere. Il édifia les Saxons par son bon exemple & ses instructions, & l'empereur étoit prêt à le rendre aux Romains, qui le demandoient, quand il mourut à Hambourg le cinquiéme de Juillet 965. On y voit encore son tombeau dans la cathedrale, mais fait plusieurs siecles après.

Ibid. an. 965. 22.

Adam. lib. II. c. 6.

Ditm. lib. II. p. 22.

Apud Papebr. conat.

XI. Jean XIII. pape. Le pape Leon VIII. étoit mort dès le commencement du mois d'Avril, après un an & qua-

quatre mois de pontificat. Alors les Romains envoïerent à l'empereur Otton, Azon protoſcriniaire & Marin évêque de Sutri, qui le vinrent trouver en Saxe, pour ordonner pape celui qu'il voudroit. L'empereur les reçut honorablement : & renvoïa avec eux Oger évêque de Spire, & Linzon évêque de Cremone, qui étant arrivés à Rome, on élût d'un commun conſentement Jean évêque de Narni, & on l'inthroniſa dans le ſaint ſiege, qu'il tint près de ſept ans, ſous le nom de Jean XIII. Il étoit Romain & fils d'un évêque nommé auſſi Jean : mais dès le commencement de ſon pontificat, il traita les premiers de Rome avec tant de hauteur, qu'il s'attira leur inimitié. Rofrede comte de Campanie & le prefet Pierre, aidés des chefs du peuple, l'arrêterent & l'enfermerent au château ſaint Ange : puis ils l'envoïerent en Campanie, où il demeura onze mois.

AN. 965. *Sup. Regin.*

M. S. ap. Pagebr.

XII. Fin de S. Brunon archevêque de Cologne.

Quand le roi Otton paſſa en Italie, il laiſſa, comme j'ai dit, l'Allemagne & le jeune Otton ſon fils, ſous la conduite de ſon frere Brunon archevêque de Cologne & duc de Lorraine, c'eſt-à-dire gouverneur du roïaume de Lothaire. Mais les occupations temporelles n'empêcherent jamais Brunon de s'appliquer aux exercices de religion, & à la lecture qu'il aimoit paſſionnément, & y excitoit tous ceux qui étoient auprès de lui : enſorte qu'il avoit moins de confiance en ceux qui n'avoient point d'affection pour l'étude. Il haïſſoit le luxe & les divertiſſemens, dont les grands s'occupent ; & s'il y donnoit quelque peu par complaiſance, il lui en coûtoit enſuite beaucoup de larmes. Degoûté de la vie preſente & de tout ce qu'elle a de plus flateur, il n'aſpiroit qu'au bonheur de la vie future, pour laquelle on l'entendoit ſouvent

Sup. n. 1. vita Brun. c. 40. c. 25.

vent ſoupirer dans ſon lit. Souvent il ne man-
An. 965. geoit point dans les repas où il paroiſſoit plus gay que les autres. Au milieu de ſes officiers & de ſes vaſſaux ornés de pourpre & d'or, il portoit un habit ſimple & des fourures communes; & il ſe baignoit rarement, quoique accoûtumé dès le berceau à la propreté & la delicateſſe convenable à ſa naiſſance.

c. 26. 27. *&c.* Il eut grand ſoin de chercher des reliques pour en enrichir ſon dioceſe : il bâtit ou re-
c. 32. para grand nombre d'égliſes & de monaſteres : il eut un ſoin particulier des reclus, pour les attacher à certaines égliſes, & pourvoir à leur ſubſiſtance : il prêchoit la parole de Dieu, & expliquoit les écritures avec beaucoup d'éten-
c. 37. duë & de ſubtilité. Dans la partie Occidentale du roïaume de Lorraine, le clergé étoit tombé dans un grand deſordre, envieux, indoci-
c. 38. le & incapable de conduire les peuples. Brunon s'appliqua à y établir des évêques habiles &
c. 39. vertueux. Il pacifia le roïaume de Lorraine, & y adoucit les eſprits : il ſoûtint le roi de France Lothaire ſon neveu contre les entrepriſes des ſeigneurs.

c. 41. L'empereur Otton, après ſon retour d'Italie, la trentiéme année de ſon regne, c'eſt-à-dire l'an 965. celebra la fête de la Pentecôte à Cologne avec l'archevêque ſon frere ; & ce fut la plus grande aſſemblée & la plus ſolemnelle qu'on eut vû depuis long-tems. En ſe ſeparant ils s'embraſſerent avec beaucoup de larmes, & l'archevêque vint à Compiegne, pour remettre la paix entre ſes neveux, le roi Lothaire & les enfans de Hugues le grand. Tandis qu'il y travailloit, il tomba malade & ſe fit porter à Reims, s'occupant de la lecture pendant tout le chemin.

c. 42. Odalric archevêque de Reims le reçût avec grand honneur, & lui donna tous les ſoulagemens poſſibles.

ſibles. Brunon appella deux évêques qui l'avoient ſuivi, Theodoric de Mets ſon neveu, qui avoit ſuccedé à Adalberon mort l'année precedente, & Vicfrid de Verdun. Il les prit pour témoins de ſon teſtament, par lequel il diſpoſa de tous ſes biens : marquant dans un état ſeparé, ce qu'il laiſſoit pour les bâtimens des égliſes. Enſuite il ſe confeſſa aux mêmes évêques, & aïant fait apporter le ſacrement du corps & du ſang de Nôtre-Seigneur, il ſe proſterna de tout le corps pour le recevoir. Il conſola les évêques, les ſeigneurs & les autres qui ſe lamentoient autour de lui : dit vêpres avec les aſſiſtans, & quand la nuit fut bien avancée il dit complies. Enfin il mourut, univerſellement regretté, l'onziéme d'Octobre, âgé ſeulement de quarante ans le douziéme de ſon pontificat. Son corps fut reporté à Cologne, & enterré ſuivant ſon ordre au monaſtere de ſaint Pantaleon, qu'il avoit fondé. Son ſucceſſeur fut Folcmar diacre & œconome de la même égliſe, qui fit écrire ſa vie, lorſque la memoire en étoit encore recente.

AN. 965. *Sigeb. Chr. an. 964. & 965. c. 43. & 44. c. 45. & 46. Prolog.*

XIII. Converſion des Polonois. *Ditm. lib. 4. p. 45.*

On rapporte à cette année 965. la converſion de Miſeco ou Miciſlas duc de Pologne. Il avoit épouſé la ſœur de l'ancien Boleſlas duc de Boheme, car ces deux peuples Bohemiens & Polonois étoient Sclaves. Cette princeſſe nommée Dobrave, c'eſt-à-dire bonne; étoit chrétienne, & voïant le duc ſon époux encore païen, elle ſongea comment elle pourroit le convertir. Le premier carême qui ſuivit ſon mariage elle ceda à ſes prieres, & mangea de la viande; & le gagna ſi bien par ſa complaiſance & par ſes exhortations continuelles, qu'il reçut le baptême. Pluſieurs de ſes ſujets ſe convertirent, & leur premier évêque nommé Jourdain travailla beaucoup avec le duc & la ducheſſe pour

An. 966. pour l'établiſſement de la religion. Ils eurent un fils nommé Boleſlas qui ſucceda à ſon pere. Mais ce prince après la mort de Dobrave épouſa une religieuſe Allemande nommée Oda fille du marquis Thierri. Cette action déplût fort à tous les évêques, & principalement à Hillibart d'Halberſtat, dans le dioceſe duquel elle étoit religieuſe : mais il n'en fit point d'éclat, de peur de rompre la paix & nuire au païs. Oda repara en quelque façon ſa faute, en procurant l'accroiſſement de la religion, & délivrant quantité de captifs. Elle eut trois fils du duc ſon mari, qui mourut l'an 992.

XIV. Frodoard & ſes écrits. *Elog. ſæc. 5. Bened. p. 325. Sup. liv. LV. n. 4. n. 14.*

En France Flodoard ou Frodoard mourut l'an 966. & l'égliſe Gallicane perdit en lui ſon plus grand ornement pour ce ſiecle. Il nâquit vers l'an 894. à Epernay ſur Marne, fut inſtruit dans l'école de Reims par les diſciples de Remi & d'Hubauld, dont j'ai parlé en leur lieu, & fut chanoine de Reims & curé de Cormicy. Il alla à Rome vers l'an 936. & le pape Leon VII. lui donna des marques particulieres d'eſtime. Comme Flodoard n'approuvoit pas l'intruſion du jeune Hugues dans le ſiege de Reims, il fut maltraité, & même retenu quelque tems comme priſonnier chez les chanoines de Reims, par le comte Hebert. Au contraire il fut toûjours attaché à l'archevêque Arnaud, aſſiſta avec lui au concile de Verdun en 947. & eut part à l'élection d'Odalric en 962. Il avoit été lui-même élû évêque de Noyon : mais il fut obligé de ceder à Foucher doïen de ſaint Medard, comme il paroît par une lettre d'Adaldague archevêque de Brême. Frodoard vêcut ſoixante & treize ans, & mourut l'an 966. le vingt-huit de Mars, auſſi eſtimé pour ſa pureté & ſes autres vertus que pour ſa doctrine.

Les écrits imprimés ſont ſon hiſtoire & ſa chro-

chronique : l'hiſtoire de l'égliſe de Reims, diviſée en quatre livres, en comprend toute la ſuite depuis ſa fondation juſques au tems de l'auteur, qui l'a tirée de ſes archives dont il étoit gardien, des actes des martyrs & des autres ſaints, des actes des conciles, des lettres des papes & des autres pieces originales. Elle eſt dediée à un évêque, que l'on croit être Raoul de Laon. La chronique comprend tout ce qui s'eſt paſſé de plus memorable de ſon tems en France & dans les païs voiſins rangé par années : elle commençoit à l'an 917. & finiſſoit en 965. mais nous ne l'avons que depuis 919. avec une continuation juſqu'en 978. Frodoard avoit écrit en vers des hiſtoires des Saints, qui ſe trouvent manuſcrites, & dont on a donné, il y a quelques années, ce qui regarde les papes depuis Gregoire II. juſques à Leon VII. AN. 966. *Tom. 4. act. SS. Ben. p. 509.*

XV. Jean XIII. rétabli. *Supl. Regin. 966.*

L'empereur Otton vint en Italie pendant l'automne de l'année 966. & envoïa priſonniers en Allemagne Sigolfe évêque de Plaiſance, & quelques comtes Italiens, qui l'année precedente s'étoient declarés contre lui pour Adalbert. Alors les Romains craignant l'arrivée de l'empereur, rappellerent le pape Jean XIII. demandant pardon du paſſé à l'empereur, qui celebra la fête de Noël à Rome, & fit pendre douze des premiers de la ville qui avoient été les auteurs de l'expulſion du pape. Quant à leur chef Pierre prefet de Rome, il l'abandonna au pape, qui lui fit couper la barbe & le fit pendre par les cheveux au cheval de Conſtantin, pour l'expoſer en ſpectacle. Enſuite on le dépoüilla & on le mit à rebours ſur un âne, qui avoit une clochette au cou : le patient en portant une outre ſur ſa tête & deux à ſes cuiſſes. On le promena ainſi par *Mſ. ap. Baron. & Pagebr.*

An. 967. par toute la ville de Rome, le foüettant & s'en joüant : on le mit en priſon, où il demeura long-tems, enfin on l'envoïa de-là les monts. L'empereur fit déterrer les os du comte Rofrede qui avoit fait arrêter le pape, & d'Etienne Veſtiaire.

XVI. Conci'e de Ravenne. *To. 9. conc. p. 674.*

Enfin l'empereur alla à Ravenne, où il celebra avec le pape la fête de Pâques de l'an 967. qui étoit le trente-uniéme de Mars. Il y fit tenir un concile dans l'égliſe de ſaint Severe, où ſe trouverent pluſieurs évêques d'Italie, de Germanie & de Gaule ; & on y regla pluſieurs choſes pour l'utilité de l'égliſe. L'empereur y rendit au pape la ville & le territoire de Ravenne, qui lui avoit été ôté, ou plûtôt en confirma la reſtitution. Il reſte deux actes de ce concile de Ravenne : le premier eſt de la dépoſition d'Herolde archevêque de Salsbourg. On lui avoit fait perdre la vûë en punition de ſes crimes, pour avoir dépoüillé les égliſes, & donné leurs treſors aux païens, avoir conſpiré avec eux pour tuer & piller les Chrétiens, & s'être revolté contre l'empereur. Les papes precedens l'avoient depoſé, & fait ordonner à ſa place Frideric, ſur le choix de tous les nobles de Baviere, clercs & laïques. Cependant Herold, aveugle & depoſé, continuoit de celebrer la meſſe & de porter le pallium. C'eſt pourquoi le pape Jean en ce concile confirma ſa dépoſition & l'ordination de Frideric, excommuniant tous les adherans de Herold. Cet acte eſt datté du vingt-cinquiéme d'Avril, indiction dixiéme, qui eſt l'an 967. & eſt ſouſcrit par cinquante-ſept évêques, le pape compris. L'empereur ſouſcrivit après le pape, puis Rodoalde patriarche d'Aquilée, Pierre archevêque de Ravenne, Valpert de Milan, Landuard évêque de Minden, Otger de Spire : les autres ſont d'Italie.

L'au-

L'autre acte de ce concile eſt l'érection de la metropole de Magdebourg, ou plûtôt la confirmation de ce qui avoit été fait à Rome pour cet effet en 962. & qui fut alors executé. AN. 967. *Sup. liv. LV. n.* 48.

XVII. S. Adalbert archevêque de Magdebourg.

Les premiers qui travaillerent à la converſion des Sclaves furent des moines de la nouvelle Corbie, qui aïant parcouru pluſieurs de leurs provinces, paſſerent juſques à l'iſle de Rugen, qu'ils convertirent toute entiere, & y fonderent une égliſe en l'honneur de ſaint Vitus leur patron. C'étoit du tems de l'empereur Louis le Germanic. Mais le plus fameux apôtre des Sclaves fut ſaint Adalbert premier archevêque de Magdebourg, qui prêcha auſſi aux Ruſſes. Olga reine de cette nation, étant allée à Conſtantinople du tems de l'empereur Conſtantin Porphyrogenete, y reçût le baptême & le nom d'Helene. Elle envoïa des ambaſſadeurs en 959. au roi Otton pour lui demander un évêque & des prêtres, ce qu'il accorda avec plaiſir, & choiſit pour leur évêque Libutius moine de ſaint Alban de Mayence, qui l'année ſuivante 960. fut ſacré par Adaldague archevêque de Breme, pour être évêque des Rugiens ou Ruſſiens, car on leur donne l'un & l'autre nom. Le voïage de Libutius fut retardé juſques à l'année ſuivante, & il mourut ſans être parti le quinziéme de Fevrier 961. *Mabill. act. ſac. 5. p.* 576. *Sup. liv. XLVII. n.* 51.

On choiſit à ſa place Adalbert moine de ſaint Maximin de Treves, car ce monaſtere aïant été rétabli ſous le roi Henri l'oiſeleur, fut pendant long-tems une école celebre pour les lettres & pour la pieté, & il en ſortit en ce ſiecle pluſieurs grands évêques. Adalbert en fut tiré par le conſeil de Guillaume archevêque de Treves, qui vouloit l'éloigner, étant peut-être jaloux de ſon merite. Le roi Otton lui donna liberalement tout ce qui étoit neceſſaire pour *Mabill. ſæc. 5. Ben. p.* 342.

ſon

An. 968. ſon voïage : il fut ordonné évêque des Rugiens, & partit pour executer ſa miſſion. Mais voïant qu'elle étoit ſans aucun fruit & qu'il ſe fatiguoit inutilement, il revint dès l'an 962. Il y eut de ſes gens tués au retour, il échappa lui-même à grande peine ; & il parut ainſi que les Ruſſes n'avoient pas demandé ſincerement une miſſion. Adalbert à ſon retour fut reçû avec beaucoup d'amitié par le roi Otton & par l'archevêque Guillaume ſon fils : qui le traita comme un frere, pour reparer le mal qu'il lui avoit fait en lui attirant ce fâcheux voïage.

Trois ans après, c'eſt-à-dire en 966. mourut Ercambert abbé de Vicembourg au dioceſe de Spire, & par le choix des moines, Otton leur donna pour abbé l'évêque Adalbert : mais il ne gouverna ce monaſtere que deux ans. Car l'empereur voulant executer l'érection de la metropole de Magdebourg, choiſit pour ce ſiege Adalbert, & l'envoïa à Rome demander le pallium. Le pape Jean XIII. le lui accorda auſſi-tôt l'an 968. le jour de ſaint Luc dix-huitiéme d'Octobre, indiction douziéme, lui permettant de garder ſon abbaïe de Vicembourg.

Il accorda en même tems pluſieurs privileges au nouvel archevêque de Magdebourg : le declarant le premier des archevêques de Germanie, & l'égalant à ceux des Gaules, c'eſt-à-dire de Cologne, de Mayence & de Treves. Il lui donna rang entre les évêques cardinaux de Rome, & pouvoir d'ordonner douze prêtres, ſept diacres & vingt-quatre cardinaux, ſuivant l'uſage de l'égliſe Romaine. Il l'établit metropolitain de toute la nation des Sclaves, au delà des fleuves Elbe & Sala, & ordonna que l'on fonderoit des évêchés dans les villes, où la ſuperſtition des barbares avoit été le plus en vigueur, ſçavoir Cizi, Miſni, Merſebourg, Brandebourg.

Digitized by Google

debourgh, Havelberg, Poznam : dont les évêques ſeroient ſuffragans du nouvel archevêque. AN. 968. Tout cela fut ordonné par le pape en concile. Enſuite il renvoïa l'archevêque Adalbert accompagné de deux legats, Gui évêque de ſainte Rufine & bibliothecaire de l'égliſe Romaine, & Benoît cardinal, pour l'inthroniſer avec Hildivard évêque d'Halberſtad. L'empereur Otton les reçut avec grande joïe, & les envoïa avec ſes lettres de recommandation à Magdebourg : où tous les évêques, les marquis & les ſeigneurs de Saxe s'aſſemblerent par ordre de l'empereur. Ils élurent de nouveau l'archevêque par leurs acclamations, & en élevant les mains : il y eut un grand concours de peuple, & la joïe fut generale. Les évêques & les ſeigneurs y celebrerent la fête de Noël avec l'archevêque Adalbert, qui en leur preſence ordonna trois nouveaux évêques, Boſon à Mersbourg, Burchard à Miſne ou Meiſſen, & Hugues à Cize ou Ceits, dont le ſiege fut depuis transferé à Naumbourg. De plus deux anciens évêques, Dudon de Havelberg & Dudelin de Brandebourg, auparavant ſuffragans de l'archevêque de Maïence, paſſerent, de ſon conſentement & à la priere de l'empereur, ſous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, qui eut ainſi cinq ſuffragans. Quelques-uns y ajoûterent Jourdain évêque de Poznanie, qui feroit le ſixiéme : Les moines de Magdebourg furent transferés près d'une égliſe de S. Jean hors la ville.

Boſon, premier évêque de Mersbourg, avoit été moine à ſaint Emmeran de Ratisbonne, d'où il fut appellé au ſervice du roi. Pour recompenſe le roi lui donna l'égliſe de Cize, près de laquelle il fonda un monaſtere ; & comme par ſes predications continuelles à l'Orient de la Saxe, il avoit converti & baptiſé grand nombre *Sæc. 5. act. Ben. p. 112.*

d'infidéles, l'empereur lui donna le choix des trois nouveaux évêchés, dont il choiſit celui de Mersbourg : mais il ne le gouverna qu'un an, & mourut le premier de Novembre 970. Son ſucceſſeur fut Giſiler, nommé par l'empereur à la recommandation d'Annon évêque de Wormes.

XVIII. Evêché de Prague. *Chr. Saxo. ap. Mabill. ſæc. 5. p. 833.*

L'évêché de Prague fut érigé vers le même tems. Boleſlas le cruel, duc de Boheme, qui avoit tué ſon frere S. Venceſlas, mourut en 967. laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils nommé auſſi Boleſlas, que ſa vertu fit ſurnommer le bon. Il étoit ſincerement Chrétien, d'une foi pure & d'une grande charité, protecteur des veuves & des orfelins, des clercs & des étrangers : il fonda juſques à vingt égliſes, & leur donna tout ce qui leur étoit neceſſaire. Il avoit une ſœur nommée Mlada vierge conſacrée à Dieu, & ſçavante, qui alla en pelerinage à Rome, & fut favorablement reçûë par le pape Jean XIII. Elle y apprit la diſcipline monaſtique; puis le pape en faveur de la nouvelle égliſe de Boheme, du conſeil des cardinaux, lui donna la benediction d'abbeſſe, changeant ſon nom en celui de Marie, & lui mettant en main la regle de S. Benoît & le bâton paſtoral. Il lui donna auſſi une lettre pour le duc Boleſlas ſon frere, où il dit : Vôtre ſœur nous a demandé, entre autres choſes de vôtre part, nôtre conſentement pour l'érection d'un évêché dans vôtre principauté. Nous en avons rendu graces à Dieu, qui étend & glorifie ſon égliſe chez toutes les nations. C'eſt pourquoi nous accordons & autoriſons qu'à l'égliſe des martyrs S. Vitus & S. Venceſlas on faſſe un ſiege épiſcopal, & à l'égliſe de S. George un monaſtere de religieuſes ſous la regle de S. Benoît & la conduite de nôtre fille Marie vôtre ſœur. Toutefois vous ne ſui-

ſuivrez pas le rit des Bulgares ou des Ruſſes, & n'uſerez pas de la langue Sclavone; mais vous prendrez pour évêque un clerc bien inſtruit des lettres latines, & capable de cultiver ce nouveau champ de l'égliſe. C'eſt que le pape ne vouloit pas que les Bohemiens ſuiviſſent le rit grec, comme les Bulgares & les Ruſſes, mais le rit latin, qu'ils ont en effet ſuivi. AN. 968.

En execution de cette bulle, on choiſit pour premier évêque de Prague un moine de Saxe nommé Ditmar, qui étoit prêtre ſçavant & éloquent, & qui étant venu à Prague par devotion, avoit gagné l'amitié du duc; & on le choiſit principalement, parce qu'il ſçavoit en perfection la langue Sclavone. Le duc Boleſlas envoïa des deputés pour l'amener: puis aïant aſſemblé le clergé & les grands du païs, il fit enſorte par ſes exhortations qu'ils l'élurent pour évêque. Alors il l'envoïa à l'empereur Otton avec des lettres, par leſquelles il le prioit de le faire ordonner: ce que l'empereur accorda en faveur de la nouvelle égliſe, par le conſeil des ſeigneurs & des évêques. Ditmar fut donc conſacré par l'archevêque de Maïence, & enſuite reçû à Prague avec les acclamations du clergé & du peuple. Il dédia pluſieurs égliſes bâties en divers lieux par les fidéles, & baptiſa un grand nombre de païens.

XIX. Sainte Mathilde reine.

La même année 968. mourut la reine Mathilde mere de l'empereur Otton. Après la mort du roi Henri l'Oiſeleur ſon époux, elle ſe retira au monaſtere de Quedlimbourg, qu'elle avoit fondé. Là elle obſervoit toute la diſcipline, & conſervant une dignité merveilleuſe dans ſes actions & ſes diſcours, elle ne laiſſoit pas de montrer une modeſtie & une pudeur, qui l'auroit fait paſſer pour une vierge, ſi on n'avoit vû les princes ſes enfans. La nuit, outre l'office

Sup. liv. LV. n. 19. Vita n. 14. ap. Boll. 14. Mart. tom. 7. p. 362. Mabill. ſæc. 5. act. p. 348.

où elle aſſiſtoit, elle prioit long-tems devant & après. Jamais elle n'approcha de l'autel les mains vuides, ſoit du vivant du roi ſon époux, ſoit après ſa mort. Tous les jours elle preſentoit au prêtre ſon offrande de pain & de vin pour le ſalut de toute l'égliſe : mais depuis qu'elle fut veuve, elle ne ceſſa point de faire offrir le ſaint ſacrifice pour les pechés du roi ſon époux, en quoi elle ſurpaſſa toutes les femmes de ſon tems. Elle obſerva toute ſa vie le huitiéme jour de la mort de ce prince, le trentiéme & l'anniverſaire.

Laitpr. IV. hiſt. c. 7.

Vers l'an 946. elle ſoutint une rude perſecution de la part des princes ſes enfans. Comme elle faiſoit de grandes aumônes, on leur rapporta qu'elle avoit conſumé des ſommes immenſes des revenus de l'état ; & la choſe alla ſi loin, que le roi Otton envoïoit des eſpions pour arrêter ceux par qui la reine ſa mere envoïoit ſes liberalités, les leur ôter, & les maltraiter. On vouloit qu'elle abandonnât les terres qu'elle avoit reçûës en doüaire, & qu'elle prît le voile de religieuſe. Pour comble d'affliction ; le prince Henri, qu'elle aimoit uniquement, s'accordoit avec le roi Otton contre elle. Comme elle vit augmenter de jour en jour leurs mauvais traitemens, elle laiſſa tout ce que le roi Henri lui avoit donné pour ſon doüaire, & ſe retira dans l'Angrie, qui faiſoit partie de la Weſtfalie d'aujourd'hui. Mais quelque tems après le roi Henri aïant eu de mauvais ſuccés à la guerre, ceda aux exhortations de la reine Edithe ſon épouſe, des évêques & des ſeigneurs ; rappella la reine ſa mere, lui demanda pardon, & lui rendit les terres qu'il lui avoit ôtées. Le prince Henri ſe reconcilia auſſi avec elle, & elle ne l'aima pas moins que devant.

La reine Mathilde étant rétablie dans ſa premiere

miere autorité, s'appliqua plus qu'auparavant aux aumônes & à toutes ſortes de bonnes œuvres; & avec le ſecours du roi ſon fils, elle fonda pluſieurs égliſes & cinq monaſteres, entre autres celui de Palide ou Polden dans le duché de Brunſwic, où elle aſſembla trois mille moines. Le roi Otton confirma cette donation par ſes lettres de l'an 955.

La même année arriva la mort de Henri duc de Baviere, dont la reine Mathilde ſa mere fut ſi affligée, qu'elle quitta le peu d'ornemens qu'elle avoit gardés pendant ſa viduité, & ne parut plus qu'en habit de deuil. Elle ne voulut plus entendre aucune chanſon profane, ni voir aucun jeu : elle n'écoutoit que des cantiques tirés de l'écriture ſainte, ou des vies des ſaints. Elle faiſoit donner à manger aux pauvres deux fois par jour, & leur en diſtribuoit encore pendant ſon repas. Dans ſes voïages elle faiſoit porter des cierges pour diſtribuer aux égliſes, & de la nourriture pour les pauvres; & avoit chargé une religieuſe qui la ſervoit nommée Richburge, de n'en laiſſer paſſer aucun ſans aumône. En toutes les villes où elle ſejournoit l'hiver, elle faiſoit allumer un grand feu pour les pauvres, qui duroit toute la nuit. Elle redoubloit ſes charités le ſamedi, parce que c'étoit le jour de la mort du roi ſon époux : le matin elle faiſoit preparer un bain pour les pauvres & les paſſans, & quelquefois elle les ſervoit de ſes propres mains : puis elle les faiſoit entrer dans une chambre où elle leur donnoit de la nourriture ou des habits, ſelon leur beſoin. Elle obſervoit exactement de faire tous les jours quelque ouvrage de ſes mains.

En 967. le 22. de Decembre, la reine Mathilde partit de Northauſe en Turinge où elle avoit fondé un monaſtere, pour aller à celui de

An. 968. Quedlimbourg. Y étant arrivée, elle tomba malade ; & voïant que ſa mort étoit proche, elle fit appeller Richburge alors abbeſſe de Northauſe, afin qu'elle l'aſſiſtât juſques à la fin. Quantité de perſonnes vinrent la viſiter pendant cette maladie; entre autres Guillaume archevêque de Maïence ſon petit fils, qu'elle reçût avec une grande joie, & lui dit : Je ne doute pas que Dieu ne vous envoïe ici : puiſque perſonne n'eſt plus propre que vous à m'aſſiſter à la mort, après la perte de mon fils Brunon : maintenant commencez par entendre ma confeſſion & me donner l'abſolution, puis vous irez à l'égliſe dire la meſſe pour mes pechés, pour l'ame du roi Henri mon ſeigneur, & pour tous les fidéles.

Après que l'archevêque eut dit la meſſe, il revint la trouver, lui donna une ſeconde abſolution, puis l'onction de l'huile ſainte, & le viatique. Il demeura encore trois jours auprès d'elle, & voïant qu'elle n'étoit pas ſi près de ſa fin, il lui demanda la permiſſion de s'en retourner. Comme elle avoit tout donné, elle ne trouva point d'autre preſent à lui faire, qu'un drap mortuaire de ceux qu'elle avoit reſervés pour ſa propre ſepulture, diſant qu'il en avoit plus beſoin qu'elle, parce qu'il entreprenoit un voïage difficile. En effet l'archevêque Guillaume étant en chemin mourut ſubitement.

La reine Mathilde lui ſurvêcut douze jours, & le ſamedi de la premiere ſemaine de carême dès le point du jour, elle fit appeller les prêtres & les religieuſes ; & comme une grande multitude de l'un & de l'autre ſexe étoit accouruë pour la voir, elle ordonna de laiſſer entrer tout le monde ; elle leur donna pluſieurs avis ſalutaires, & particulierement à Mathilde abbeſſe de Quedlimbourg fille de l'empereur

ſon

ſon fils. Enſuite elle fit approcher les prêtres & les religieuſes pour oüir ſa confeſſion, & demander à Dieu la remiſſion de ſes pechés. Elle ordonna que l'on celebrât la meſſe, & qu'on lui apportât le corps de N. S. Elle ſe fit coucher à terre ſur un cilice, ſe mit de la cendre ſur la tête de ſes propres mains, & mourut ainſi ce même jour quatorziéme de Mars 968. jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Elle fut enterrée au monaſtere de Quedlimbourg dans l'égliſe de S. Servais. AN. 968. *Martyr. R. 14. Mart.*

XX. Ambaſſade de Luitpr. à C. P.

Cependant l'empereur Otton étoit en Italie, où il avoit fait venir le jeune Otton ſon fils, que le pape Jean XIII. avoit couronné empereur à Rome le jour de Noël 967. L'année ſuivante il envoïa Luitprand évêque de Cremone à Conſtantinople demander à l'empereur Nicephore Phocas, pour le jeune Otton, Anne fille de l'empereur Romain le jeune & de l'imperatrice Theophanie, que Nicephore avoit épouſée. Luitprand écrivit la relation de ſon ambaſſade, où l'on voit pluſieurs particularités curieuſes.

Il arriva à Conſtantinople le quatriéme de Juin 968. & on l'enferma dans un palais comme en priſon, ſans communication avec perſonne. Le ſeptiéme du mois qui fut le jour de la pentecôte, il eut ſa premiere audience de l'empereur Nicephore; & voici le portrait qu'il en fait. Il étoit de très-petite taille, la tête groſſe, les yeux petits, le teint fort brun, la barbe large, les cheveux longs, le ventre gros, les jambes courtes. A ſa gauche, mais plus bas, étoient aſſis les deux jeunes princes Baſile & Conſtantin ſes beaux fils. L'empereur Nicephore dit à Luitprand: J'aurois voulu vous recevoir dignement, mais le mauvais procedé de vôtre maître ne l'a pas permis. Il a pris Rome com-

An. 968. comme une ville ennemie, fait mourir, contre toute juſtice, Berenger & Adalbert : fait perir pluſieurs Romains par le fer ou par la corde, ôté les yeux aux uns, banni les autres : il s'eſt efforcé de ſe ſoumettre par force pluſieurs villes de mon empire ; & n'y aïant pû réüſſir, il vous envoïe nous épier ſous pretexte de paix.

L'évêque Luitprand répondit : Mon maître n'a point uſurpé la ville de Rome par violence ; au contraire il l'a délivrée du joug des tyrans. N'étoit-elle pas ſous la puiſſance des hommes effeminés & des femmes proſtituées ? Je penſe que vos predeceſſeurs étoient alors endormis, eux qui portoient le nom d'empereurs Romains, ſans l'être en effet. Les papes n'ont-ils pas été les uns relegués, les autres maltraités, enſorte qu'ils manquoient du neceſſaire, & qu'on ne le leur donnoit pas même par aumône ? Adalbert n'a-t-il pas envoïé des lettres injurieuſes à Romain & à Conſtantin vos predeceſſeurs ? N'a-t-il pas pillé les égliſes des ſaints apôtres ? Qui de vous autres empereurs a été pouſſé de zele pour venger cet attentat, & remettre l'égliſe en ſon premier luſtre ? Vous l'avez negligée, mais mon maître n'en a pas uſé de même. Il eſt venu des extremités de la terre délivrer Rome des méchans, & rendre tout l'honneur & toute la puiſſance aux ſucceſſeurs des apôtres. Enſuite quand il s'eſt élevé des rebelles contre lui & contre le pape, il les a punis comme des parjures & des ſacrileges, ſuivant les loix de Juſtinien, de Valentinien, de Theodoſe, & des autres empereurs. S'il ne l'avoit fait, il ſeroit lui-même un tyran, injuſte & cruel. Il eſt clair que Berenger & Adalbert étoient devenus ſes vaſſaux, & qu'ils avoient reçû de lui le roïaume d'Italie avec un ſceptre d'or en preſence de vos ſerviteurs.

Digitized by Google

teurs. Nicephore ſe plaignit enſuite, de ce qu'Otton avoit attaqué les terres de ſon empire en Italie, c'eſt-à-dire les dépendances de Benevent & de Capouë : à quoi Luitprand répondit, & fit la propoſition du mariage entre le jeune empereur Otton & la princeſſe Anne. Mais Nicephore differa d'y répondre, & dit que la ſeconde heure étoit paſſée, & qu'il étoit tems d'aller à la proceſſion. AN. 968.

Elle ſe fit ainſi. Depuis le palais juſques à l'égliſe de ſainte Sophie une grande multitude de marchands & de gens du petit peuple étoient rangés en haye des deux côtés, armés de dards & de petits boucliers, & nuds pieds pour la plûpart. Les grands qui accompagnoient l'empereur en cette proceſſion avoient des habits de ceremonie, mais ſi vieux & ſi uſés, qu'ils auroient été mieux au gré de Luitprand en leurs habits ordinaires. Il n'y avoit que l'empereur qui portât de l'or & des pierreries : mais les ornemens imperiaux dont il étoit chargé lui ſeioient mal, aïant été faits pour des hommes de grande taille. Quand il paſſa, des chantres placés à un lieu élevé commencerent à chanter : Voici venir l'étoile du matin, l'aurore ſe leve, la mort des Sarraſins, le prince Nicephore : longues années à Nicephore. Peuples adorez-le, ſervez-le, ſoumettez-vous à ſa puiſſance. Ce jour-là l'empereur fit manger l'ambaſſadeur avec lui ; & entre autres diſcours il lui dit : Vous n'êtes pas des Romains, vous n'êtes que des Lombards. Luitprand répondit : Nous autres Lombards, Saxons & Francs, n'avons pas de plus grande injure à dire à un homme, que de l'appeller Romain. Ce nom ſignifie parmi nous tout ce qu'on peut imaginer de baſſeſſe, de lâcheté, d'avarice, d'impureté & de fourberie.

An. 968. L'ambaſſadeur eut enſuite une conference avec Leon curopalate frere de l'empereur & quelques autres officiers : qui lui dirent, que pour parvenir à l'alliance qu'il propoſoit, il falloit qu'Otton remît à Nicephore Ravenne, Rome & tout le reſte de l'Italie vers la Grece : ou que s'il vouloit avoir ſon amitié ſans faire de mariage, il laiſſât Rome en liberté, & abandonnât les princes de Capouë & de Benevent. Luitprand répondit : Qui tient Rome en ſervitude ? à qui païe-t-elle tribut ? L'empereur Conſtantin, fondateur de cette ville, a donné à l'égliſe Romaine quantité de biens, non ſeulement en Italie, mais dans tout l'Occident & l'Orient : en Grece, en Judée, en Perſe, en Meſopotamie, en Chaldée, en Egypte & en Lybie, comme témoignent ſes lettres que nous avons. Pour ce qui eſt en Italie, en Saxe, en Baviere dans tous les roïaumes de mon maître appartenant à l'égliſe Romaine, il a tout remis au pape ; & s'il en retient aucune ville ou village, ou vaſſaux, ou ſerfs, je ne ſuis pas chrétien. Pourquoi l'empereur vôtre maître n'en uſe-t-il pas de même, en remettant à l'égliſe Romaine les biens qui ſont dans ſes états, pour la rendre plus libre & plus riche ? Baſile un des commiſſaires Grecs répondit : Il le fera, quand il diſpoſera à ſa volonté de Rome & de l'égliſe Romaine.

Une autrefois Luitprand mangeant encore à la table de l'empereur avec pluſieurs évêques & le patriarche : L'empereur lui propoſa diverſes queſtions de l'écriture, puis il lui dit. Quels conciles recevez-vous ? Luitprand répondit : Ceux de Nicée, de Calcedoine, d'Epheſe, d'Antioche, de Carthage, d'Ancyre, de C. P. L'empereur reprit en riant : Vous avez oublié de nommer celui de Saxe : mais il eſt ſi nouveau, que nous ne l'avons pas encore dans nos livres.

Luit-

Digitized by Google

Luitprand répondit : comme on applique le remede ſur la partie malade, il a fallu tenir ici les conciles, parce que les hereſies y ont pris naiſſance. Il eſt vrai que la foi eſt nouvelle en Saxe, auſſi y eſt-elle vigoureuſe & ſoutenuë par les œuvres : ici il ſemble que la vieilleſſe l'ait affoiblie & renduë mépriſable. Dans un autre repas où étoit Luitprand, l'empereur Nicephore fit lire une homelie de ſaint Jean Chryſoſtome ſur les actes. AN. 968.

XXI. Nonces du pape maltraités à C. P. *Manol. 20. Jul.*

Le vingtiéme de Juillet les Grecs celebrerent la fête du prophete Elie, c'eſt-à-dire ſon enlevement au ciel, & la celebrerent, dit Luitprand, par des jeux de theatre. Il dit que ce jour étoit un lundi, ce qui marque l'an 968. A la fête de l'Aſſomption de la ſainte Vierge, arriverent à C. P. des nonces du pape Jean, avec des lettres, par leſquelles il prioit l'empereur Nicephore, de faire avec l'empereur Otton le traité d'alliance & le mariage propoſé. Les Grecs furent extrêmement irrités, de ce que le pape dans ſes lettres donnoit à Otton le titre d'empereur des Romains, & ne qualifioit Nicephore qu'empereur des Grecs. Quelle inſolence, diſoient-ils, à un miſerable barbare ? comment la mer a-t-elle ſouffert un tel blaſphême, ſans abîmer le vaiſſeau qui le portoit ? Mais que ferons-nous à ces malheureux nonces ? ce ſont des gueux couverts de haillons, des eſclaves ruſtiques : nous nous deshonorerions de tremper nos mains dans un ſang ſi abject. On les mit donc en priſon, juſques au retour de l'empereur, qui étoit abſent.

On retenoit toûjours Luitprand, quoiqu'il eût eu ſon congé dès la fin de Juillet ; & à peine put-il obtenir d'aller adorer la vraïe croix le jour de l'Exaltation. Enfin le dix-ſeptiéme de

An. 968. Septembre il eut audience du patrice Christofle eunuque, qui lui dit : Vous ne devez pas trouver mauvais si nous vous retenons. Le pape de Rome, si on doit nommer pape un homme qui a communiqué avec le fils d'Alberic, tout apostat, adultere & sacrilege qu'il étoit : le pape, dis-je, a écrit des lettres à l'empereur, où il le traite d'empereur des Grecs ; & il n'y a pas de doute qu'il l'a fait par le conseil de vôtre maître. Mais le pape est si impertinent, qu'il ne sçait pas que quand Constantin transfera ici l'empire, il y amena tout le senat & la noblesse Romaine, & ne laissa à Rome que de vils esclaves, des pêcheurs, des cuisiniers & une semblable populace. Luitprand répondit : Le pape, loin d'offenser l'empereur, a crû lui faire plaisir. Comme vous avez changé la langue, les mœurs & l'habit des Romains, il a crû que le nom de Romains vous déplaisoit aussi ; mais il changera à l'avenir la suscription de ses lettres. Luitprand appaisa les Grecs par cette réponse ; & ils lui donnerent deux lettres, une de l'empereur Nicephore à l'empereur Otton, une autre du frere de l'empereur scellée d'argent, en disant : Nous ne jugeons pas vôtre pape digne de recevoir des lettres de l'empereur, le curopalate lui écrit une lettre qui lui convient, & l'envoïe, non par ses pauvres nonces, mais par vous. S'il ne se corrige, il doit sçavoir qu'il est perdu sans ressource.

XXII. Retour de Luitprand.

En racontant son retour en Italie, Luitprand se plaint du peu de secours qu'il reçût dans cette route des évêques Grecs. Je n'ai point trouvé, dit-il, chez eux d'hospitalité. Ils sont eunuques pour la plûpart, riches par l'argent qu'ils gardent dans leurs coffres, & pauvres par leur maniere de vivre. Ils mangent seuls à une

une petite table nuë. Leur repas eſt un biſcuit de mer avec quelques laituës & de l'eau chaude dans de petits verres. Eux-mêmes vendent & achetent, ouvrent & ferment leurs portes. Ils ſont eux-mêmes leurs maîtres d'hôtel & leurs palfreniers. Je crois qu'ils vivent ainſi, parce que leurs égliſes ſont tributaires. L'évêque de Leucate me jura, que la ſienne païoit tous les ans à l'empereur Nicephore cent ſous d'or, & les autres à proportion.

Luitprand, qui fit cet ambaſſade pour l'empereur Otton, étoit avant ſon épiſcopat diacre de l'égliſe de Pavie, & il ne prend que cette qualité dans l'hiſtoire, qu'il écrivit à la priere de Raymond évêque d'Elvire en Eſpagne. Il y raconte les évenemens qui s'étoient paſſés de ſon tems & à ſes yeux, principalement en Italie, commençant à la priſe de Freſſinet par les Sarraſins en 891. & finiſſant au concile de Rome, où le pape Jean XII. fut dépoſé en 963. *Sup. liv. LV. n. 16.* Le ſtile de Luitprand témoigne plus d'eſprit & d'érudition que de jugement. Il affecte, d'une maniere puerile, de montrer qu'il ſçavoit le Grec. Il mêle ſouvent des vers à ſa proſe : il eſt par tout extrêmement paſſionné, chargeant les uns d'injures, les autres de loüanges & de flateries. Il fait quelquefois le plaiſant & le bouffon aux dépens même de la pudeur : comme quand il rapporte les plaintes d'une femme Greque contre Thibaud marquis de Spolete, & la priſe de Guille femme de Boſon. Cependant c'eſt un diacre qui parle, dans une hiſtoire qu'il dédie à un évêque. La relation de l'ambaſſade eſt du même ſtile que l'hiſtoire, & nous n'avons que ces deux ouvrages qui ſoient veritablement de Luitprand.

n. 7.

Lib. IV. hiſt. c. 4. & 5.

L'empereur Nicephore ne ſurvêcut à cette ambaſſade qu'environ dix-huit mois. Il étoit homme

XXIII. Conquêtes de Nicéph.

Phocas. *Post. Theoph. p. 30. Cedr. p 643.*

homme de guerre, & remporta des avantages considerables sur les Musulmans, par lui-même & par ses capitaines. Avant que d'être empereur & sous le regne de Romain le jeune, il reprit l'isle de Crete, & la ville de Candie, que les infidéles en avoient fait la capitale. La seconde année de son regne au mois de Juillet indiction septiéme, qui est l'an 964. il passa en Cilicie & prit Anazarbe, Rosse & Adane : puis Mopsuestie & Tarse, & apporta à Constantinople les portes de l'une & de l'autre. Il rapporta aussi de Tarse des croix, autrefois prises sur les Romains, & les mit à sainte Sophie. La même année 964. les Romains reprirent l'isle de Chypre, & en chasserent les Sarrasins, sous la conduite du patrice Nicetas. L'année suivante 965. troisiéme de son regne, l'empereur Nicephore passa en personne en Syrie. Il eût pû prendre Antioche ; mais il ne voulut pas, à cause d'une opinion répanduë dans le peuple, que sitôt qu'elle seroit prise l'empereur mourroit. Car tous ces Grecs étoient étrangement frappés des prédictions. Il ne laissa pas de faire de grands progrés en Syrie & en Phenicie ; il alla jusques au mont Liban, prit Laodicée & Alep, & mit Tripoli & Damas à contribution. Il laissa une garnison au mont Taurus, commandée par le patrice Michel Bourtze, avec ordre de tenir Antioche bloquée, sans l'attaquer. Mais le patrice ne pût se resoudre à perdre une si belle occasion, & se rendit maître d'Antioche. Les Sarrasins furent tellement irrités de ces conquêtes, qu'ils firent mourir Christofle patriarche d'Antioche, & brûlerent Jean patriarche de Jerusalem : croïant que Nicephore avoit marché contre eux à sa persuasion. Ils brûlerent aussi la belle église du saint sepulcre.

L'em-

L'empereur Nicephore, au lieu de ſçavoir gré au patrice Michel de la conquête d'Antioche, le chargea d'injures, lui ôta ſa charge, & lui ordonna de demeurer chez lui. Cette injuſtice mit le comble à la haine que l'on avoit déja conçûë pour diverſes cauſes contre l'empereur. Voici celles qui ſont de mon ſujet. Il retrancha entierement les penſions que les empereurs avoient données aux égliſes & aux maiſons de pieté ; & fit une loi pour défendre aux égliſes d'accroître leurs immeubles : diſant, que les évêques emploïoient mal le bien des pauvres, & que l'on manquoit de fonds pour les troupes. Ce qui parut de pire fut une loi à laquelle ſouſcrivirent quelques évêques flateurs : qu'aucun évêque ne ſeroit élû ni ordonné ſans ordre de l'empereur. Quand un évêque étoit mort, il envoïoit un homme pour regler les frais funeraires, & il appliquoit le reſte à ſon profit. Il vouloit faire une loi pour déclarer martyrs les ſoldats morts à la guerre ; & preſſa le patriarche & les évêques d'y conſentir. Mais quelques-uns d'entr'eux y reſiſterent courageuſement, & lui repreſenterent le canon de ſaint Baſile, qui conſeille à ceux qui ont tué des ennemis à la guerre, de s'abſtenir de la communion pendant trois ans.

Cedr. p. 661. D.

Cedr. p. 658.

Baſil. ad Amphil. c. 13.

Sup. liv. XVII. n. 14.

XXIV. Mort de Nicephore. Jean Zimiſqués empereur.

Enfin l'imperatrice Theophanie ne pouvant plus ſouffrir Nicephore ſon époux, appella Jean Zimiſqués grand capitaine, qui en qualité de domeſtique avoit remporté pluſieurs victoires ſur les Sarraſins. Mais Nicephore ſur quelque ſoupçon lui avoit ôté cette dignité, avec ordre de demeurer chez lui ſans en ſortir. L'imperatrice obtint une lettre pour le rappeller ; & quoique Nicephore eût ordonné qu'il demeurât à Calcedoine, elle le fit venir à C. P. la nuit de l'onziéme de Decembre, indiction treiziéme, l'an

An. 969. l'an du monde 6478. de J. C. 969. il aborda lui ſixiéme au port qui étoit ſous le palais, & on les y monta dans une corbeille. Ils trouverent Nicephore endormi, le tuerent, lui couperent la tête, & la montrerent par une fenêtre à ceux qui venoient à ſon ſecours. Ainſi mourut l'empereur Nicephore Phocas, après avoir regné ſix ans, trois mois & vingt-ſix jours.

Jean Zimiſqués fut auſſi-tôt reconnu empereur, avec les deux jeunes princes Baſile & Conſtantin fils de Romain le jeune, encore enfans. Zimiſqués rappella ceux que Nicephore avoit exilés; & premierement les évêques, qui n'avoient pas voulu ſouſcrire à la loi qu'il avoit faite, au mépris de l'égliſe. La même nuit que Nicephore fut tué, Jean Zimiſqués alla avec peu de ſuite à la grande égliſe, voulant recevoir le diadême des mains du patriarche Polyeucte. Mais le patriarche dit: Qu'il étoit indigne d'entrer dans le temple de Dieu, aïant les mains encore dégoutantes du ſang tout fumant de ſon parent: qu'il fît penitence, & qu'enſuite il pourroit être reçû dans la maiſon du Seigneur. Zimiſqués reçût modeſtement la reprimande, & promit de faire avec ſoumiſſion tout ce qui lui ſeroit ordonné. Mais il repreſenta, qu'il n'avoit point mis la main ſur Nicephore, & que tels & tels l'avoient tué, par ordre de l'imperatrice. Le patriarche ordonna qu'elle fût chaſſée du palais & releguée dans une iſle: que les meurtriers de Nicephore fuſſent bannis, & la loi qu'il avoit dreſſée au préjudice de l'égliſe, caſſée. Tout cela fut executé; & Zimiſqués promit encore de donner aux pauvres, pour l'expiation de ſes pechés, tous les biens qu'il avoit comme particulier. Ainſi il fut couronné le jour de Noël.

Le patriarche Polyeucte ne ſurvêcut que trente-cinq

cinq jours, & eut pour successeur Basile Scamandrin moine, qui étoit en reputation d'une vertu parfaite. Pour remplir le siege d'Antioche, qui étoit aussi vacant, l'empereur Zimisqués nomma un moine de grande vertu, nommé Theodore, qui lui avoit prédit l'empire, & l'avoit prié de transporter en Occident les Manichéens qui infectoient tout l'Orient, répandant leur detestable superstition, & de les mettre dans des lieux deserts. Ce que l'empereur executa depuis, & les mit en Thrace près de Philippopolis au grand malheur de l'Occident.

XXV. Commencemens de saint Nicon d'Armenie. *Vita ap. Baron. an. 961.*

La conquête de l'isle de Crete sur les Sarrasins donna lieu d'y rétablir la religion chrétienne, & ce fut principalement par les travaux de saint Nicon, surnommé *Metanoëite*, parce qu'il avoit toûjours à la bouche ce mot, qui signifie en Grec : Faites penitence. Il étoit né dans le Pont, de parens considerables ; mais dès qu'il fut un peu grand, il s'enfuit à leur insçû au monastere de la Pierre d'or, dans les confins du Pont & de la Paphlagonie. L'observance y étoit exacte, & Nicon y demeura douze ans, pratiquant parfaitement la vie monastique. Ensuite son abbé aïant eu revelation qu'il étoit appellé à la conversion de plusieurs peuples, le fit sortir du monastere, & l'envoïa en Orient, où il fit de grands fruits, particulierement chez les Armeniens, qu'il délivra de plusieurs erreurs.

Depuis il fut inspiré de passer en l'isle de Crete, qui, bien que délivrée de la domination des Sarrasins, étoit encore pleine de leurs superstitions, qui avoient pris racine pendant les cent trente ans qu'ils en avoient été les maîtres. Saint Nicon commença par y crier à son ordinaire : Faites penitence : mais les insulaires étonnés & cho-

Sup. nb. XLVII. n. 16.

choqués de cette nouvelle maniere de prêcher ; s'irriterent furieuſement contre lui, & étoient prêts à le maltraiter. Il changea donc de methode, & prenant en particulier les plus ſenſés & les plus dociles, il les appaiſa premierement par des paroles douces, puis il les toucha, en leur découvrant leurs pechés, & leurs actions les plus ſecrettes. Alors leur colere ſe tourna en veneration : ils le regarderent comme un apôtre envoïé de Dieu, ſa reputation ſe répandit par toute l'iſle : on venoit à lui de tous côtés. Ils embraſſerent la foi qu'il leur propoſoit, & reçûrent tous le baptême. On rebâtit par tout des égliſes, on établit des prêtres, des diacres & des portiers, & on regla les ſaintes ceremonies. Après plus de deux ans de ſejour, ſaint Nicon s'embarqua & paſſa en Epidaure.

XXVI. Nouveaux archevêchés en Italie.

L'empereur Nicephore, par jalouſie contre les Latins, ordonna au patriarche Polyeucte d'ériger Otrante en archevêché, & de ne plus permettre qu'on celebrât en latin les divins myſteres dans la Poüille & la Calabre : mais ſeulement en Grec, diſant que les papes de ce tems là n'étoient que des marchands & des ſimoniaques. Polyeucte envoïa donc à l'évêque d'Otrante des lettres, par leſquelles il le faiſoit archevêque, & lui donnoit pouvoir de conſacrer des évêques à Acirentola, Turcico, Gravina, Maceria & Tricario.

Luitp. legat.

Chr. Caſſ. lib. 11. c. 9.

Le pape Jean XIII. de ſon côté érigea deux nouveaux archevêchés dans cette partie meridionale de l'Italie, qui juſques-là n'avoit point eu d'autre metropole que Rome. Car ce pape étant chaſſé de Rome, ſe retira à Capouë, & enſuite, à la priere de Pandolfe, qui en étoit prince, il érigea ce ſiege en archevêché, & en conſacra premier archevêque Jean frere du même

même prince l'an 968. L'année ſuivante dans un concile tenu à Rome en preſence de l'empereur Otton, le même pape Jean XIII. érigea auſſi en archevêché le ſiege de Benevent, à la priere du même Pandolfe, qui en étoit ſeigneur; & en conſideration du corps de ſaint Barthelemi qui y repoſoit. Le pape accorda donc à Landolfe, déja évêque de Benevent, le pallium & le droit de conſacrer ſes ſuffragans au nombre de dix, ſçavoir les évêques de ſainte Agathe, Avellino, Quintodecimum, autrement Eclane, Ariano, Aſcoli, Bovino, Volturara, Larina, Teleſe & Alifa. A la charge toutefois, que l'évêque de Benevent viendroit à Rome recevoir la conſecration & le pallium. La bulle eſt ſouſcrite par le pape, l'empereur & vingt-trois évêques, & dattée du vingt-ſixiéme de Mai 969. indiction douziéme, la quatriéme année du pontificat de Jean XIII.

AN. 969.

To. 9. conc. p. 238. Ital. ſac. tom. 8. p. 92.

Dans le même tems un ſeigneur cheri de l'empereur Otton fut ſaiſi du demon en preſence de tout le monde, enſorte qu'il ſe déchiroit lui-même à belles dents. L'empereur le fit mener au pape, pour lui mettre autour du cou la chaîne de ſaint Pierre : mais des clercs le tromperent, & lui mirent juſqu'à deux fois une autre chaîne, qui ne fit aucun effet. Enfin on apporta la veritable ; & quand on l'eut miſe au cou du furieux, il fut délivré du demon, écumant & jettant de grands cris. Thierri évêque de Mets, qui étoit preſent, ſe ſaiſit de la chaîne, & dit qu'il ne la quitteroit point, ſi on ne lui coupoit la main. Enfin l'empereur termina le differend, & obtint du pape, que l'on ſepareroit un chaînon pour le donner à Thierri. Cet évêque, parent de l'empereur, & cheri de lui plus que tous les autres, l'accompagna trois ans, le ſervant à ſa guerre d'Italie, & à ſon retour il emporta

Chr. Saxo. an. 968. Sigib. an. 969.

porta de divers lieux pluſieurs corps ſaints & d'autres reliques, dont il enrichit ſon égliſe, & les mit à l'abbaïe de S. Vincent qu'il avoit fondée.

XXVII. Fermeté de ſaint Dunſtan.

Sup. n. 3. *Vita n.* 34. *ſæc.* 5. *Ben. p.* 679.

En Angleterre depuis que S. Dunſtan fut placé ſur le ſiege de Cantorbery, il viſitoit toutes les villes du roïaume & de ſes dépendances, pour prêcher la foi à ceux qui ne la connoiſſoient pas, s'il en trouvoit encore quelques-uns, & inſtruire les fidéles de la pratique des bonnes œuvres. Il n'étoit pas aiſé de lui reſiſter, tant il y avoit dans ſes diſcours de ſageſſe & d'éloquence. Quand il avoit quelque repos, il le donnoit à la priere & à la lecture de l'écriture, dont il corrigeoit les exemplaires : enfin il étoit continuellement occupé de ſes devoirs. Tantôt il jugeoit des differends, tantôt il appaiſoit les hommes emportés, il refutoit les erreurs des heretiques, il ſeparoit les mariages illegitimes, il reparoit les anciens bâtimens, ou en faiſoit de nouveaux, il emploïoit les revenus de l'égliſe à aſſiſter les veuves, les orfelins & les étrangers. Un comte très-puiſſant avoit épouſé ſa parente, & ne vouloit point s'en ſeparer, quoique S. Dunſtan l'en eût averti juſques à trois fois : il lui défendit l'entrée de l'égliſe, & le comte alla trouver le roi, implorant ſa protection contre la ſeverité exceſſive de l'archevêque. Le roi lui manda de laiſſer le comte en paix, & de lever la cenſure. Dunſtan étonné qu'un roi ſi pieux ſe fût ainſi laiſſé ſeduire, s'efforça de faire entendre raiſon au comte & de l'exciter à penitence, lui repreſentant qu'il avoit ajoûté à ſon premier crime une calomnie auprès du prince : mais voïant qu'il ne faiſoit que s'emporter davantage, il prononça contre lui l'excommunication, juſques à ce qu'il ſe corrigeât. Le comte outré de colere, envoïa à Rome, & par ſes largeſſes aïant gagné quelques

Alia vi. n. 31. *p.* 702.

Ro-

Romains il obtint des lettres du pape, par leſquelles il étoit enjoint à l'archevêque de reconcilier abſolument ce comte à l'égliſe. Saint Dunſtan répondit : Quand je le verrai ſe repentir, j'obéirai au pape : mais à Dieu ne plaiſe que demeurant dans ſon peché, il s'exempte de la cenſure de l'égliſe, & nous inſulte encore : ou qu'aucun homme mortel m'empêche d'obſerver la loi de Dieu.

Le comte voïant Dunſtan inflexible, touché de la honte de l'excommunication & du peril qu'elle attiroit quelquefois : ſe rendit enfin, renonça à ſon mariage illicite, & reçut la penitence : & comme ſaint Dunſtan tenoit un concile general de tout le roïaume, le comte vint au milieu de l'aſſemblée nuds pieds, ne portant que des habits de laine & tenant des verges à la main. Il ſe jetta aux pieds de l'archevêque en gemiſſant. Tous les aſſiſtans en furent attendris, & Dunſtan plus que les autres : mais il le diſſimula quelque tems, & montra un viſage ſevere, juſques à ce que cedant aux prieres de tout le concile, il laiſſa couler ſes larmes, pardonna au comte penitent, & leva l'excommunication, au grand contentement de tous.

Le roi Edgar avoit une entiere confiance en l'archevêque Dunſtan, & recevoit ſes paroles comme des oracles celeſtes. Par ſon conſeil il chaſſa de ſon roïaume tous les larrons, les ſacrileges, les parjures, les empoiſonneurs, ceux qui avoient conſpiré contre l'état, les parricides, les femmes qui avoient fait mourir leurs maris : en un mot, tous ceux qui pouvoient attirer la colere de Dieu. Par ſon conſeil il punit ſeverement tous les miniſtres de l'égliſe qui au mépris de leur profeſſion s'adonnoient à la chaſſe ou à des emplois lucratifs, ou vivoient dans l'incontinence ; & s'ils ne ſe corrigeoient,

il

il les chaſſoit de leurs égliſes. Cette exactitude dans la diſcipline releva tellement en Angleterre l'état eccleſiaſtique, que pluſieurs des plus nobles l'embraſſoient ; & chacun s'étudioit à l'envi d'avancer dans la vertu, comme le ſeul moïen d'arriver aux dignités.

XXVIII. Penitence du roi Egar. *Alia vi. n.* 38.

L'autorité de l'archevêque ſur le roi parut ſenſiblement en cette occaſion. Ce prince étant allé à un monaſtere de filles ſitué à Vilton, fut épris de la beauté d'une perſonne noble, qui y étoit élevée entre les religieuſes, ſans avoir reçû le voile. Il voulut l'entretenir en particulier ; & comme on la lui amenoit, elle qui craignoit ce qui arriva, prit le voile d'une religieuſe & le mit ſur ſa tête, eſperant que ce lui ſeroit une ſauve-garde. Le roi la voïant ainſi voilée, lui dit : Vous êtes bien-tôt devenuë religieuſe. Il lui arracha le voile malgré ſa reſiſtance ; & enfin il abuſa d'elle. Le ſcandale fut grand, & d'autant plus, dit l'hiſtorien, que le roi étoit marié. Saint Dunſtan l'aïant appris, en ſentit une douleur amere, & vint trouver le roi, qui s'avança à ſon ordinaire, lui tendant la main pour le faire aſſeoir ſur ſon thrône. L'archevêque retira ſa main, & regardant le roi d'un œil terrible, lui dit : Vous oſez toucher la main qui immole le Fils de la Vierge avec vôtre main impure, après avoir enlevé à Dieu une vierge qui lui étoit deſtinée, Vous avez corrompu l'épouſe du Créateur, & vous croïez appaiſer par une civilité l'ami de l'époux. Je ne veux pas être ami d'un ennemi de JESUS-CHRIST.

Le roi, qui ne croïoit pas que Dunſtan eût connoiſſance de ſon peché, fut frappé de ce reproche, comme d'un coup de foudre. Il ſe jetta aux pieds du prelat, avoüant ſon crime avec larmes, & lui demandant humblement par-

Digitized by Google

pardon. Dunſtan étonné de ſa ſoumiſſion, le releva fondant en larmes comme lui. Il adoucit ſon viſage, entretint familierement le roi du ſalut de ſon ame, lui exagera la grandeur de ſon peché; & l'aïant diſpoſé à toute ſorte de ſatisfaction, il lui impoſa une penitence de ſept ans, pendant leſquels il ne porteroit point la couronne, il jeûneroit deux jours de la ſemaine, & feroit de très-grandes aumônes. De plus il lui ordonna de fonder un monaſtere de filles, pour rendre à Dieu pluſieurs vierges au lieu d'une, & de chaſſer des égliſes les clercs mal vivans, & mettre des moines à leur place: de faire des loix juſtes & agréables à Dieu, qui ſeroient obſervées par tout ſon roïaume. Le roi accomplit exactement tout ce qui lui étoit preſcrit; & la ſeptiéme année, ſa penitence étant finie, il aſſembla tous les ſeigneurs, les évêques & les abbés de ſes états, & en leur preſence & de tout le peuple, S. Dunſtan lui remit la couronne ſur la tête avec une allegreſſe publique. C'étoit l'an 973. *Reg. p.* 416

XXIX. Loix du roi Edgar. *Te. 9. conc. p. 680.*

Nous avons pluſieurs loix du roi Edgar touchant les matieres eccleſiaſtiques, qui ſemblent être celles qu'il fit en cette occaſion. Elles contiennent entre autres des canons ou regles de conduite pour les paſteurs, au nombre de ſoixante-ſept: où je remarque ce qui ſuit. Il eſt ordonné de baptiſer les enfans dans les trente-ſept nuits après leur naiſſance: d'abolir avec grand ſoin les reſtes d'idolâtrie, comme la necromantie, les divinations, les enchantemens, les honneurs divins rendus à des hommes: défendu à tout prêtre de dire pluſieurs meſſes par jour, ſinon trois tout au plus: défenſe à tout Chrétien de manger du ſang: ordonné aux prêtres de chanter des pſeaumes en diſtribuant aux pauvres les aumônes du peuple. Suivent les *n. 15.* *n. 16.* *n. 37.* *n. 53.* *n. 56.* *p. 687.*

les regles touchant la confeſſion, tant pour les confeſſeurs, que pour les penitens : un formulaire de confeſſion generale & des canons penitentiaux. Pour l'homicide volontaire & pour
n. 6. 20. l'adultere, on ordonne ſept années de jeûne, trois ans au pain & à l'eau, les quatre autres à la diſcretion du confeſſeur ; puis on ajoûte : Après ces ſept ans il doit encore pleurer ſon peché autant qu'il lui ſera poſſible, puiſqu'il eſt inconnu aux hommes de quelle valeur ſa penitence a été devant Dieu. Pour la volonté de tuer, ſans execution, trois années de penitence, dont une au pain & à l'eau. On appelle
p. 694. n. 10. 11. profonde penitence celle d'un laique, qui quitte les armes, va en pelerinage au loin marchant nuds pieds, ſans coucher deux fois en un même lieu, ſans couper ſes cheveux ni ſes ongles, ſans entrer dans un bain chaud ni dans un lit mollet : ſans goûter de chair, ni d'aucune boiſſon qui puiſſe enyvrer : allant à tous les lieux de devotion, ſans entrer dans les égliſes : le tout accompagné de prieres ferventes & de contrition.

n. 17. On marque ainſi comment un malade pouvoit racheter le jeûne qui lui étoit preſcrit. Un jour de jeûne eſt eſtimé un denier : c'étoit apparemment de quoi nourrir un pauvre, ſelon la monnoie du tems. On peut auſſi racheter un jour de jeûne par deux cens vingt pſeaumes ou ſoixante genuflexions & ſoixante paters. Une meſſe vaut douze jours de jeûne. Ainſi l'on commençoit à commuer & à racheter la penitence. Un homme puiſſant pouvoit ſe faire aider en ſa penitence, faiſant jeûner pour lui autant d'hommes qu'il en falloit pour accomplir en trois jours les jeûnes de ſept ans : mais on lui preſcrit d'ailleurs pluſieurs œuvres penibles & de grandes aumônes.

En

En 969. l'archevêque Dunſtan convoqua par l'autorité du pape un concile general de tout le roïaume. Le roi Edgar y aſſiſta, & fit ce diſcours aux évêques touchant le déreglement du clergé. Je ne parle point de la tonſure qu'ils ne portent pas aſſez grande, mais leurs habits diſſolus, leur geſte indécent, leurs paroles ſales, montrent que le dedans n'eſt pas reglé. Quelle eſt leur negligence pour les divins offices ? A peine daignent-ils aſſiſter aux vigiles, & ils ſemblent venir à la meſſe pour badiner & pour rire plûtôt que pour chanter. Je dirai ce qui fait pleurer les bons & rire les méchans. Ils s'abandonnent aux débauches de la table & du lit, enſorte que l'on regarde les maiſons des clercs comme des lieux infames & des rendez-vous de farceurs. C'eſt-là que l'on joue aux jeux de hazard, que l'on danſe, que l'on chante & que l'on veille juſqu'à minuit, avec un bruit ſcandaleux. Voilà comment on emploïe les patrimoines des rois & des particuliers, qui ſe ſont épuiſés pour donner de quoi ſoulager les pauvres.

XXX. Concile d'Angleterre. *Reg. Hoved. p. 426. Tom. 9. conc. p. 696.*

Pour exciter le zele des évêques contre ces abus, il ajoûte : J'ai en main le glaive de Conſtantin, & vous celui de Pierre. Joignons les enſemble, pour purger le ſanctuaire. Il s'adreſſe en particulier à Dunſtan, & finit en lui diſant : Vous avez ici Ethelvolde évêque de Vincheſtre, & Oſuald évêque de Vorcheſtre, je vous donne à tous trois cette commiſſion : afin que joignant enſemble l'autorité épiſcopale & la roïale, vous chaſſiez des égliſes les prêtres qui la deshonorent par leur vie honteuſe, pour en mettre à la place de bien reglés. En ce concile donc ſaint Dunſtan ordonna par un decret ſolemnel, que tous les chanoines, les prêtres, les diacres & les ſous- 730.

Vita S. Oſual. n. 7. ſec. 5. act. SS. Ben. 2.

ſousdiacres gardaſſent la continence ou quittaſſent leurs égliſes, & en donna l'execution aux deux évêques que le roi lui avoit marqués, & qui furent avec lui les reſtaurateurs de la diſcipline monaſtique en Angleterre.

XXXI. S. Ethelvolde de Vincheſtre. *Vita ſec. 5. S. Ben. p. 609.*

Ethelvolde étoit né à Vincheſtre de parens Chrétiens & verteux du tems du roi Edoüard le vieux. Il fut élevé à la cour du roi Edelſtan, qui le donna à ſaint Elfege évêque de Vincheſtre; & ce prelat quelques années après l'ordonna prêtre en même tems que ſaint Dunſtan, & leur predit à l'un & l'autre qu'ils ſeroient évêques & de quels ſieges. Saint Ethelvolde ſe retira à Glaſtemburi ſous la conduite de ſaint Dunſtan, & reçut de lui l'habit monaſtique. Là il étudia la grammaire & enſuite l'écriture ſainte & les peres, & pratiqua la regle avec une telle ferveur, que l'abbé Dunſtan l'établit doïen.

Sup. liv. LV. n. 28.

Du tems du roi Edrede ſaint Ethelvolde voulut paſſer la mer, c'eſt-à-dire venir en France, pour ſe perfectionner dans la ſcience des écritures & l'obſervance monaſtique : mais la reine Edvige, mere du roi, lui conſeilla de ne pas laiſſer ſortir de ſon roïaume un homme d'un ſi grand merite, & de lui donner pour le retenir un lieu nommé Abbendon, où il y avoit un petit monaſtere ancien, mais pauvre & negligé. Ethelvolde en fut donc établi abbé du conſentement de Dunſtan vers l'an 944. & fit venir de Corbie en France des hommes parfaitement inſtruits de la diſcipline monaſtique. Enſuite il envoïa le moine Oſgar, qui l'avoit ſuivi de Glaſtemburi, pour apprendre dans l'abbaïe de Fleury ſur Loire l'obſervance reguliere, & l'apporter à Abbendon. Enfin le ſiege de Vincheſtre étant venu à vaquer, le roi Edgar choiſit pour le remplir l'abbé Ethelvolde, qui

qui fut ſacré par l'archevêque Dunſtan le premier dimanche de l'Avent vingt-huitiéme de Novembre 963.

Il trouva une grande corruption dans les chanoines de la cathedrale, qui étoient glorieux, inſolens & debauchés : enſorte que non-ſeulement ils prenoient des femmes contre les loix de l'égliſe, mais ils les quittoient pour en prendre d'autres, s'adonnant ſans ceſſe au vin & à la bonne chere. Le ſaint évêque commença par eux à executer le decret du concile & l'ordre du roi. Car après les avoir avertis pluſieurs fois de ſe corriger, voïant qu'ils promettoient toûjours ſans effet : il fit venir des moines d'Abbendon pour mettre à leur place. Comme ils étoient à la porte de l'égliſe prêts à entrer, la meſſe finiſſoit, & l'on chantoit pour la communion ces paroles du ſecond pſeaume : Servez le ſeigneur en crainte, & ce qui ſuit. Car c'étoit le ſamedi avant le premier dimanche de carême, où nous chantons encore cette communion. Les moines d'Abbendon la prirent pour un bon augure, principalement à cauſe de ces mots : Recevez la diſcipline, de peur que vous ne periſſiez de la voïe juſte. Ils crurent que Dieu même les exhortoit à entrer. Le roi avoit envoïé avec l'évêque un de ſes officiers, qui ordonna aux chanoines de choiſir l'un des deux, ou de quitter la place aux moines, ou de prendre l'habit monaſtique. Cette propoſition les effraïa, & refuſant avec horreur de ſe faire moines, ils ſe retirerent auſſi-tôt : mais trois revinrent & embraſſerent la vie reguliere. Il n'y avoit alors en Angleterre de regularité parfaite qu'aux deux monaſteres de Glaſtemburi & d'Abbendon.

Le monaſtere de la cathedrale de Vincheſtre

s'augmenta conſiderablement, de ceux que le bon exemple des moines y attiroit. Ce que les clercs qui en avoient été chaſſés ne pouvant ſouffrir, ils firent donner du poiſon à l'évêque Ethelvolde, comme il mangeoit avec les hôtes. Il ſe leva & ſe jetta ſur ſon lit, ſe croïant frappé à mort. Puis il dit en lui même : Où eſt ta foi ? JESUS-CHRIST n'a-t-il pas dit de ceux qui croiroient en lui : S'ils boivent un poiſon mortel, il ne leur nuira point ? Dès-lors il ne ſentit plus de mal, il ſe trouva gueri, & pardonna à celui qui l'avoit empoiſonné.

XXXII. S. Oſuald de Vorcheſtre. *Vita ſec. 5. Act. SS. Ben. p. 728.*

Saint Oſuald étoit très-noble, fils du frere de ſaint Odon archevêque de Cantorberi, à qui ſes parens le donnerent à inſtruire dans les lettres & la pieté. Il le fit chanoine de Vincheſtre, & peu de tems après il en fut doïen : mais voïant qu'il travailloit inutilement à corriger les mœurs dereglées des chanoines, il renonça à ſa dignité, & reſolut de quitter le monde, paſſa en France, & vint à Fleury ſur Loire, chargé de lettres & de preſens de l'archevêque ſon oncle, qui y étoit fort connu. C'étoit alors la coûtume des Anglois qui vouloient ſuivre l'obſervance la plus exacte, de la chercher en ce monaſtere, qu'ils regardoient comme une ſource. Oſuald y prit donc l'habit monaſtique, & fit un grand progrés dans la vertu & dans la pratique de l'oraiſon mentale. Saint Odon ſon oncle l'aïant appris, en rendit à Dieu de grandes actions de graces, & envoïa beaucoup de preſens à l'abbé & aux moines de Fleury pour les en remercier. Il declara auſſi à ſon neveu, qu'il deſiroit ardemment de le revoir : tant parce que ſon âge avancé lui faiſoit connoître que ſa mort étoit proche, que parce qu'il ſe propoſoit de ſe ſervir de lui pour in-

Sup. liv. LV. n. 27.

inſtruire les Anglois de la diſcipline monaſtique.

Les moines de Fleury renvoïerent Oſuald à regret : lui-même écrivit pluſieurs fois à ſon oncle, s'excuſant ſur le peu de tems qu'il avoit paſſé dans l'obſervance monaſtique ; & il n'y eut que la nouvelle de la maladie de ſon oncle qui le determina à partir. Il apprit ſa mort à Douvres, & s'en ſeroit retourné auſſitôt à Fleury, ſi ceux qui l'accompagnoient ne lui euſſent repreſenté, qu'il devoit ſon ſecours à ſa famille. Il revint donc en Angleterre l'an 961.

Après avoir rendu les derniers devoirs à ſaint Odon, il ſe retira auprès d'Oſquetil évêque de Dorcheſtre, dont il étoit auſſi parent ; & qui charmé de ſes vertus, le retint avec lui pluſieurs années. Mais Oſquetil aïant été transferé à l'archevêché d'Yorck, ſaint Dunſtan fit connoître le merite de ſaint Oſuald au roi Edgar, qui le prit en amitié, & lui donna l'évêché de Vigorne, c'eſt-à-dire de Vorcheſtre. Oſuald étant évêque, établit premierement un monaſtere de douze moines à Veſtburi, où il ſe retiroit ſouvent lui-même ; enſuite un autre plus conſiderable à Ramſei, dont l'égliſe fut dediée l'an 974. Tel étoit donc ſaint Oſuald, qui, en execution du concile où preſidoit ſaint Dunſtan, établit dans ſon dioceſe ſept monaſteres, mettant des moines à la place des clercs mal vivans. Il reforma de même hors de ſon dioceſe l'égliſe de ſaint Alban & celle d'Eli, & viſitoit ſouvent toutes ces communautés. Enfin il mourut le vingt-neuviéme de Fevrier 992. la trentiéme année de ſon épiſcopat.

XXXIII. Demiſſion de S. Udalric.

Cependant ſaint Udalric évêque d'Ausbourg fit ſon dernier voïage de Rome, quoiqu'il ſentit ſes forces diminuer de jour en jour : enfor-

An. 972. *Vita ſec. 5. Ben. n. 21. p. 447. Sup. liv. IV. n. 44.*

te qu'après avoir fait un peu de chemin en chariot à ſon ordinaire, il fallut le mettre ſur une eſpece de litiere où il étoit couché. Aïant fait ſes prieres à Rome, reçû des indulgences & pris congé du pape, il paſſa à Ravenne ; & ſçachant que l'empereur Otton y étoit, il envoïa l'avertir de ſon arrivée, & ſans attendre la réponſe, il vint à la porte de la chambre. L'empereur courut le recevoir, n'aïant qu'un pied chauſſé, & fit appeller l'imperatrice Adeleïde. Ils s'entretinrent quelque tems familierement ; & l'évêque profitant de cette occaſion, pria l'empereur de donner à ſon neveu Adalberon l'adminiſtration du temporel de ſon évêché d'Ausbourg pendant ce qui lui reſtoit de vie ; afin qu'il eût plus de liberté de s'appliquer à la priere & à ſes fonctions ſpirituelles : le priant de donner à ce neveu après ſa mort le titre même & la chaire épiſcopale. L'empereur lui accorda ce qu'il demandoit, lui donna pluſieurs livres d'or, & pourvût à la commodité de ſon voïage juſques à la frontiere de la province. Adalberon accompagnoit l'évêque ſon oncle, & quand ils furent arrivés à Ausbourg, il aſſembla tous les vaſſaux & les ſerfs de l'évêque, & ſe fit prêter ſerment de fidelité en ſa preſence. Saint Udalric commença dès-lors à porter un habit ſemblable à celui des moines, dont il pratiquoit déja la regle : mais Adalberon portoit publiquement la ferule ou bâton paſtoral, pour ôter toute eſperance à ceux qui prétendoient à cet évêché.

n. 22.

n. 23. L'empereur Otton étant revenu d'Italie, on tint un concile à Ingelheim l'an 972. où ſaint Udalric fut appellé avec ſon neveu Adalberon. Les évêques furent indignés de ſçavoir, qu'il portoit publiquement le bâton paſtoral, & diſoient que s'étant attribué contre les canons les hon-

honneurs de l'épiſcopat du vivant de l'évêque, il s'étoit rendu indigne de l'être jamais. Adalberon l'aïant appris, n'entra point dans le concile le premier jour ; & Udalric y étant on examina ſon affaire. Comme il avoit la voix trop foible pour ſe faire entendre, on fit venir un de ſes clercs nommé Gerard, à qui on demanda ce que deſiroit ſon maître. Il répondit en latin, car on ne parloit point autrement dans le concile, quoique compoſé d'Allemands, & parla ainſi : Le deſir de mon maître eſt d'attendre la mort en menant la vie contemplative & pratiquant la regle de ſaint Benoît, comme vous pouvez connoître par ſon habit. Il ajoûta d'autres diſcours pour expliquer les intentions de ſaint Udalric, & enfin ſe proſterna aux pieds de l'empereur & des évêques, les priant de ne le pas refuſer. Quelques évêques prenoient le parti d'Adalberon, & toutefois après de longues diſputes, ils convinrent tous, qu'il ſeroit exclu de l'épiſcopat, s'il ne juroit qu'il n'avoit point ſçû que c'étoit une hereſie d'en uſurper la puiſſance en prenant le bâton. Ils appelloient hereſie le mépris formel des canons. AN. 972.

Le lendemain Adalberon vint au concile avec ſon oncle, & fit le ſerment qu'on lui demandoit. Gerard demanda réponſe au nom de ſon maître ſur la demande de faire ordonner évêque ſon neveu, & d'embraſſer la vie monaſtique. Quoique cette propoſition ne plût pas aux évêques, ils ne voulurent pas la rejetter ouvertement dans le concile. Mais par un commun avis, les plus habiles d'entre-eux prirent Udalric en particulier, & lui dirent : Vous qui ſçavez ſi bien les canons & qui avez toûjours vêcu ſans reproche, vous ne devez pas donner occaſion à un tel abus, que du vivant d'un évêque on en ordonne un autre à ſa place : autre-

An. 973. ment pluſieurs bons évêques ſeront expoſés à de grands inconveniens de la part de leurs neveux & de leurs clercs. Il vaut mieux que vous demeuriez en place. A l'égard d'Adalberon, nous vous promettons qu'après vôtre decés nous n'ordonnerons point d'autre évêque d'Ausbourg. Udalric ſe rendit à leurs avis, & du conſentement de tous les évêques l'empereur chargea Adalberon de prendre ſoin de ſon oncle, & de gouverner ſous lui l'évêché.

c. 24. Ce concile fut tenu en automne, & l'année ſuivante 973. après la fête de Pâques, qui fut le vingt-troiſiéme de Mars, le ſaint évêque accompagné d'Adalberon alla paſſer quelques jours à Dilingue chez le comte Rivin ſon neveu. Là Adalberon s'étant fait ſaigner, & aïant enſuite ſoupé avec l'évêque, mourut ſubitement la même nuit. Il fut regretté non ſeulement de ſon oncle, mais de tout le dioceſe pour ſes bonnes qualités. Car il étoit inſtruit, appliqué au ſervice de Dieu, liberal & bienfaiſant.

XXXIV. Mort d'Otton I. Otton II. empereur. *Vitic. lib. 3. in fin.* Peu de tems après ſaint Udalric apprit la mort de l'empereur Otton, arrivée le mercredi d'avant la Pentecôte ſeptiéme jour de Mai 973. Il avoit aſſiſté à matines & à la meſſe & fait ſes aumônes à l'ordinaire. Etant à vêpres, après le magnificat il ſe trouva mal : les ſeigneurs qui étoient preſens le firent aſſeoir ſur un banc. Il pancha la tête comme s'il fût déja paſſé : on le fit revenir : on lui donna le Corps & le Sang de Nôtre Seigneur ; & après l'avoir reçû il expira tranquillement. Il avoit regné trente-ſix ans comme roi de Germanie, & onze ans comme empereur, & eſt connu ſous le nom d'Otton le grand. Le lendemain matin ſon fils Otton II. déja couronné empereur par le pape, fut de nouveau élû par tout le peuple, qui lui fit ſerment de

de fidelité, puis il fit porter le corps de ſon pere à Magdebourg où il fut enterré. AN. 973.

Pendant deux mois que ſaint Udalric lui ſurvêcut, il fit beaucoup d'aumônes & de prieres pour ce prince, & continua de dire la meſſe tous les jours, tant que ſes forces lui permirent de ſe tenir debout : quand il ne pût plus dire la meſſe, il ſe faiſoit mener tous les jours à l'égliſe pour l'entendre. Puis étant aſſis dans ſa chambre après avoir achevé l'office & tout le pſautier ; il ſe faiſoit lire les vies des peres & les dialogues de ſaint Gregoire, par Gerard prevôt de ſon égliſe, & s'en entretenoit avec lui. Un jour il dit, comme s'éveillant d'un profond ſommeil : Helas ! helas ! je voudrois n'avoir jamais vû mon neveu Adalberon : parce que j'ai conſenti à ſon deſir, ils ne veulent pas me recevoir en leur compagnie, que je n'en aïe été puni. XXXV. Mort de ſaint Udalric. *Vita c. 26.*

Le jour de la ſaint Jean, il ſe fit habiller dès le matin & revêtir des ornemens, & alla à l'égliſe où il celebra deux meſſes de ſuite, ce qu'il regarda comme un miracle. La veille de ſaint Pierre, qui étoit un dimanche, avant que l'on commençât vêpres, s'étant baigné & revêtu des habits qu'il avoit preparés pour ſes funerailles, il attendoit la mort : mais elle n'arriva que le vendredi ſuivant. La ſentant approcher, il fit étendre de la cendre en croix & jetter deſſus de l'eau benite, puis y demeura couché juſques à ce qu'il expirât. C'étoit le quatriéme de Juillet 973. il avoit quatre-vingt-trois ans & cinquante ans d'épiſcopat. Il fut enterré à ſainte Afre, & ſaint Volfang évêque de Ratisbonne officia à ſes funerailles. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau & l'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort. Il eſt connu ſous le nom de ſaint Ulric. *c. 26.* *Sup. Lv. Lv. n. 9. Martyr. R. 4. Jul.*

AN. 975. XXXVI. Mort de Jean XIII. Benoît VI. Benoît VII. Papes. *Epitaph. ap. Baron. Papebr. in Bened. VI.*

Le pape Jean XIII. étoit mort l'année precedente 972. le ſixiéme de Septembre, après avoir tenu le ſaint ſiege près de ſept ans. Son ſucceſſeur fut Benoît VI. Romain de naiſſance fils d'Hildebrand. On croit qu'il fut ordonné le dimanche 22. de Septembre 972. & il tint le ſaint ſiege dix-huit mois. Ce pape étant devenu odieux aux Romains, fut pris par Centius ou Creſcentius fils de la fameuſe Theodora & du pape Jean X. on enferma Benoît au château ſaint Ange; & on ordonna pape de ſon vivant Francon fils de Ferrutius, & diacre de l'égliſe Romaine; mais quelque tems après Benoît VI. fut étranglé dans ſa priſon. Après ſa mort on chaſſa Francon, qui avoit pris le nom de Boniface VII. & il s'enfuit à C.P. Alors on élût Donus II. que quelques-uns mettent devant Benoît; & que d'autres ne comptent point entre les papes; car ſon pontificat eſt très-obſcur. Enfin le 28. de Decembre 975. on mit dans le ſaint ſiege Benoît VII. évêque de Sutri, parent d'Alberic ſeigneur de Rome, & il tint le ſaint ſiege huit ans & demi.

XXXVII. Fin d'Aimard abbé de Clugny. *Sup. liv. LV. n. 36. Sæc. 5. Ben. p 324.*

On rapporte à ce tems de trouble dans l'égliſe Romaine, le refus que fit ſaint Mayeul abbé de Clugny de la dignité de pape, que l'empereur Otton II. & l'imperatrice Adeleïde ſa mere le preſſerent d'accepter. Nous avons vû que dès l'an 948. Aimard troiſiéme abbé de Clugny, étant devenu aveugle, prit Mayeul pour coadjuteur, & le fit reconnoître abbé, ſans ceſſer de l'être lui-même. Il arriva quelque tems après qu'Aimard étant logé à l'infirmerie, comme un ſimple moine, envoïa celui qui le ſervoit demander du fromage. Le cellerier occupé à pluſieurs choſes, le refuſa durement, ſe plaignant qu'il ne pouvoit ſouffrir tant d'abbés & tant de maîtres. Aimard ſentit vive-

vivement ce mépris, & le lendemain matin il se fit mener au chapitre, & dit à Mayeul : Mon frere, je ne vous ai pas mis au-dessus de moi pour me maltraiter, mais pour compatir à mes infirmités, comme mon fils. Etes-vous pas mon moine ? Oüi, répondit Mayeul, je le suis autant que je l'ai jamais été. Si vous l'êtes, reprit Aimard, quittez vôtre chaire, & reprenez la place que vous aviez auparavant. Mayeul obéït aussi-tôt, & reprit son ancienne place de simple moine. Alors Aimard se mit dans la chaire abbatiale, & proclama le cellerier, qui s'étant prosterné, il lui fit une forte reprimande, & lui imposa la penitence qu'il voulut. Puis il quitta le siege, & ordonna à Mayeul de le reprendre : à quoi il obéït aussi-tôt. On voit en cet exemple la vigueur d'Aimard, qui passoit pour homme simple, & l'humilité de Mayeul.

XXXVIII. S. Mayeul abbé.

Aimard mourut comme l'on croit l'an 965. & Mayeul gouverna seul l'abbaïe de Clugny pendant près de trente ans. La lecture des livres saints faisoit ses delices, en voïage même & à cheval il avoit le plus souvent un livre à la main. Il ne mépriſoit pas toutefois les philosophes & les auteurs profanes, pour en tirer ce qu'il y trouvoit d'utile. Il ne cedoit à personne dans la connoissance de la discipline monastique, des canons & des loix. Il joignoit à la doctrine une grande facilité de parler ; & on l'écoutoit avec plaisir quand il faisoit quelque discours de morale. Comme il avoit gardé la virginité, il avoit grand soin de conserver la pureté de ses moines. Il reprenoit les fautes avec zele, mais ensuite il adoucissoit la correction par tous les moïens possibles. Plusieurs hommes riches & puissans touchés de ses exhortations, embrasserent la vie monastique & augmenterent considerablement la communauté de

Vita per Syr. lib. III. c. 3.

Digitized by Google

Clugny : ſans que l'union y fût alterée par la diverſité des nations. L'abbé Mayeul cherchoit toûjours la retraite, même dans les voïages ; & prioit avec une telle componction, que le plus ſouvent on trouvoit la terre trempée de ſes larmes. Il déploroit ſes moindres fautes comme des crimes.

Il avoit auſſi le don des miracles. Etant allé par devotion au Puy en Vellai viſiter l'égliſe de Nôtre-Dame, entre pluſieurs pauvres qui lui demandoient l'aumône, il vint un aveugle, qui dit avoir eu revelation de ſaint Pierre, qu'il recouvreroit la vûë, en lavant ſes yeux de l'eau dont l'abbé Mayeul auroit lavé ſes mains. L'abbé le renvoïa avec une forte reprimande ; & ſçachant qu'il avoit demandé de cette eau à ſes domeſtiques, il leur défendit avec menaces de lui en donner. L'aveugle ne ſe rebuta point, mais après avoir été refuſé pluſieurs fois, il attendit l'abbé ſur le chemin, prit ſon cheval par la bride, & jura qu'il ne le quitteroit point, qu'il n'eût obtenu ce qu'il demandoit. Et afin qu'il n'y eût point d'excuſe, il portoit de l'eau dans un vaiſſeau pendu à ſon cou. Le Saint en eut pitié, il deſcendit de cheval, benit l'eau ſelon l'uſage de l'égliſe, en fit le ſigne de la croix ſur les yeux de l'aveugle, puis avec les aſſiſtans ſe mit à genoux, & pria la ſainte Vierge avec larmes. Avant qu'il ſe fût relevé, l'aveugle recouvra la vûë. Syrus, auteur de la vie du ſaint, dit avoir appris ce miracle de ceux qui en furent témoins. Dans une terre de l'abbaïe de Clugny, un païſan s'étant fait donner ſecrettement de l'eau dont l'abbé avoit lavé ſes mains, en lava les yeux de ſon fils aveugle, qui recouvra la vûë auſſi-tôt. Le ſaint homme l'aïant ſçû, faiſoit depuis répandre en ſa preſence l'eau dont il s'étoit lavé : mais on ne laiſſoit pas de lui en dérober

qui

Digitized by Google

qui gueriſſoit les malades. On raconte de lui pluſieurs autres miracles.

Il augmenta conſiderablement les biens temporels de Clugny, & en étendit l'obſervance à pluſieurs monaſteres, qu'on le chargea de reformer en France & ailleurs. L'empereur Otton le grand, connoiſſant ſon merite par le rapport de pluſieurs perſonnes, deſiroit ardemment de le voir. Car les ſoins de l'état ne l'empêchoient pas d'avoir une grande affection pour les monaſteres; & il gemiſſoit ſouvent de voir les moines mener une vie ſeculiere. Heldric, qui, comme j'ai dit, après avoir été un ſeigneur conſiderable en Italie, avoit tout quitté pour ſe rendre moine à Clugny, procura à l'empereur la connoiſſance particuliere de l'abbé Mayeul. Ce prince le fit donc venir près de lui; & le prit tellement en affection, qu'il voulut lui donner le gouvernement de tous les monaſteres qui dépendoient de lui en Italie & en Germanie. L'imperatrice auroit voulu le ſervir comme la moindre femme: il étoit reſpecté & aimé de tous les ſeigneurs, c'étoit le confident de l'empereur, & tous ceux qui avoient des affaires auprès du prince, recherchoient ſa mediation. En ce tems là, c'eſt-à-dire, vers l'an 966. il reforma l'abbaïe de Claſſe près de Ravenne dediée à ſaint Apollinaire, & y mit un abbé; & à la priere de l'imperatrice, il rétablit le monaſtere de ſaint Sauveur près de Pavie nommé du ciel d'or, fondé par le roi Luitprand, & fameux par les reliques de ſaint Auguſtin.

Elog. Maj. ſæc. 5. Ben. n. 21. & ſ. p. 769.

Vita per Syr. lib. 2. c. 20.

Sup. liv. LV. n. 38.

Sup. liv. XLI. n. 40.

XXXIX. S. Mayeul pris par les Sarraſins.

Saint Mayeul fit un autre voïage à Rome en 973. & à ſon retour il prédit aux freres qui l'accompagnoient, que l'empereur Otton le grand mourroit cette même année. Au paſſage des Alpes il fut pris par les Sarraſins de Freſ-

Syr. lib. III. c. 10. ibid. c. 11.

Freſſinet, avec une grande troupe de gens de divers païs, qui ſe croïoient en ſureté à la ſuite d'un ſi ſaint homme. Les Sarraſins mirent aux fers tous ceux qu'ils prirent, & le ſaint abbé en voïant un, qui du haut d'une roche lançoit un dard ſur un de ſes ſerviteurs, mit la main au-devant, reçut le coup, & en porta la cicatrice toute ſa vie. Il ne craignoit point la mort : mais il étoit ſenſiblement affligé de ne pouvoir ſecourir tant de captifs arrêtés à ſon occaſion. Toutefois il obtint par ſes prieres envers Dieu, qu'ils n'en firent mourir aucun. Comme ils le menoient à leur logement, les principaux d'entre-eux lui rendoient honneur, d'autres s'en moquoient & parloient avec mépris de la religion chrêtienne.

Alors le ſaint abbé commença à leur montrer par de fortes raiſons l'excellence de nôtre religion & la fauſſeté de la leur : ce qui les irrita à tel point qu'ils lui mirent les fers aux pieds, & l'enfermerent dans une grotte affreuſe. Là il demandoit à Dieu la grace du martyre : mais il eut un ſonge, qui lui fit croire qu'il ſeroit delivré ; & il trouva ſur lui le traité de l'aſſomption de la ſainte Vierge, attribué dès-lors à ſaint Jerôme, que les Sarraſins lui avoient laiſſé par mégarde, en lui ôtant les autres livres. Il compta combien il reſtoit de jours juſques à l'aſſomption, & il trouva qu'il y en avoit vingt-quatre, c'eſt-à-dire, que c'étoit le vingt-troiſiéme de Juillet. Alors il pria la ſainte Vierge d'intercéder auprès de ſon fils, afin qu'il celebrât cette fête avec les Chrétiens, après quoi il s'endormit, & à ſon reveil il ſe trouva libre de ſes fers. Les infidéles étonnés de ce miracle, n'oſerent l'attacher davantage & commencerent à le reſpecter. Ils lui demanderent s'il étoit aſſez riche dans ſon païs, pour ſe racheter lui & les ſiens.

ſiens. Il répondit, qu'il ne poſſedoit rien en ce monde qui lui fut propre, mais qu'il commandoit à des gens qui avoient de grandes terres & beaucoup d'argent. Alors ils l'exhorterent eux-mêmes à envoïer un des ſiens pour apporter ſa rançon, & la taxerent à mille livres peſant d'argent, afin que chacun d'eux en eût une livre. L'abbé Mayeul envoïa donc un de ſes moines avec une lettre de ſa main, qui ne contenoit que ces mots : A mes ſeigneurs & mes freres de Clugny, frere Mayeul malheureux captif. Les torrens de Belial m'ont environné, les filets de la mort m'ont prévenu. Maintenant donc envoïez, s'il vous plaît, la rançon pour moi & pour ceux qui ſont avec moi. Cette lettre aïant été apportée à Clugny, y cauſa une extrême affliction & dans tout le païs. On vendit tout ce qui ſervoit à l'ornement du monaſtere; pluſieurs gens de bien contribuerent de leurs liberalités, & on amaſſa promptement la ſomme promiſe. *Pſ. XVII. 5. 6.*

Cependant le ſaint abbé s'attiroit de plus en plus la veneration des barbares. L'heure du repas étant venuë, ils lui offrirent de ce qu'ils mangeoient, c'eſt-à-dire, de la chair & du pain très-rude. Il répondit : Si j'ai faim, c'eſt au Seigneur à me nourrir : ce que vous m'offrez n'eſt pas à mon uſage. Alors un d'eux en eut compaſſion : il releva ſes manches, lava ſes mains & un bouclier, ſur lequel il paîtrit un pain aſſez proprement en preſence de l'abbé, le fit promptement cuire & le lui apporta. L'abbé le reçût, fit ſa priere & le mangea avec action de graces. Un autre Sarraſin voulant polir un bâton, mit le pied ſur une bible que Mayeul portoit toûjours avec lui. Le ſaint homme en gemit ; & les autres reprirent leur camarade, diſant qu'il ne falloit pas traiter ainſi les paroles

des

des grands prophetes. Le même jour ce Sarrasin aïant pris querelle avec d'autres, ils lui coupèrent le pied dont il avoit foulé la bible. Enfin la rançon étant venuë, saint Mayeul fut delivré, & tous ceux qui avoient été pris avec lui, & il celebra la fête de l'assomption chez les Chrétiens, comme il l'avoit demandé. Les Sarrasins ne demeurerent pas long-tems sans être entierement chassés de leur poste de Fresſinet, par les troupes de Guillaume duc d'Arles : ce qui fut regardé comme une punition divine de la prise du saint abbé. On lui renvoïa ses livres qui furent trouvés dans leur bagage.

XL. S. Mayeul refuse d'être pape. *Vita per Syr. lib. 3. c. 8.*

Quelque tems après le retour de saint Mayeul à Clugny, l'empereur Otton II. & l'imperatrice Adeleïde sa mere l'aïant fait venir, le prierent instamment d'accepter le saint siege de Rome, qui étoit vacant. On croit que c'étoit après la mort de Benoît VI. & de Donus, pour empêcher la faction de Francon de le rétablir. L'abbé Mayeul refusa constamment cette dignité, disant qu'il vouloit vivre pauvre & ne quitter jamais son petit troupeau. Comme l'empereur & l'imperatrice le pressoient fortement, il demanda du tems pour y penser. Il se mit en priere & se trouva ensuite fortifié dans sa resolution. Il dit donc aux seigneurs & aux évêques, qui vouloient lui persuader de se rendre au desir de l'empereur : Je sçai que je manque des qualités necessaires à une si haute dignité, & les Romains & moi nous sommes autant éloignés de mœurs que de païs. Enfin il demeura ferme dans son refus ; & ce n'est peut-être pas le moindre de ses miracles.

XLI. Sainte Adeleïde imperatrice. *Vita per Odil. Bibl.*

On vit un exemple illustre de son autorité dans la reconciliation du roi Otton II. avec l'imperatrice Adeleïde sa mere, que sa vertu fait compter entre les saintes de ce siecle. Elle étoit

étoit fille de Raoul II. roi de Bourgogne & ſœur du roi Conrad le pacifique & de Bouchard évêque de Lauſane, depuis archevêque de Lyon. Dès l'âge de ſeize ans elle épouſa Lothaire fils de Hugues roi d'Italie, & en eut Emme qui épouſa Lothaire roi de France. Adeleïde demeura veuve après trois ans de mariage, & fut cruellement perſecutée par Berenger nouveau roi d'Italie & Guille ſa femme. On lui coupa les cheveux, elle fut ſouvent battuë à coup de pied & de poing, & enfermée dans une obſcure priſon, avec une ſeule ſervante. S'en étant ſauvée de nuit comme par miracle, elle fut conduite au roi Otton I. qui étant veuf de ſon côté l'épouſa, & elle ne lui ſervit pas peu à conquerir le roïaume d'Italie. Depuis elle remercioit Dieu ſouvent de lui avoir envoïé ces perſecutions, pour la preſerver des tentations, que ſon état de veuve eût pû lui attirer dans une ſi grande jeuneſſe. *Ulm. p. 342. Elog. ſac. 5. Ben. p. 889.*

Après la mort d'Otton le grand, elle gouverna avec beaucoup de ſageſſe & de bonheur pendant le bas âge de ſon fils Otton II. Mais lorſqu'il fut devenu grand, des gens mal intentionnés lui donnerent de la jalouſie de l'imperatrice ſa mere : qu'ils lui repreſenterent comme une princeſſe ambitieuſe, qui ſe vouloit attribuer toute l'autorité, & ne ſçavoit pas en uſer. Elle crut devoir ceder à l'envie, & ſe retira en Bourgogne chez le roi Conrad ſon frere, qui faiſoit ſa reſidence à Vienne. Tous les gens de bien étoient affligés de ſa diſgrace ; & enfin le roi Otton ſon fils ſe repentit de l'avoir ainſi traitée ; & envoïa au roi Conrad ſon oncle & à l'abbé Mayeul, les prier de le reconcilier avec ſa mere, & de l'amener à Pavie pour cet effet. Elle y vint par leur conſeil, le ſaint abbé l'accompagna, & repreſenta au

au roi Otton le devoir d'honorer ſes parens, par exemple de JESUS-CHRIST même. Le jeune prince en fut ſi touché, qu'il ſe jetta aux pieds de ſa mere : elle ſe proſterna de ſon côté, ils répandirent beaucoup de larmes, & demeurerent toûjours unis.

XLII. S. Wolfang évêque de Ratisbonne. *Vita ſec. 5. Ben. p. 812.*

La ſeconde année du regne d'Otton II. c'eſt-à-dire l'an 974. ſaint Wolfang, une des lumieres de ce ſiecle, fut ordonné évêque de Ratisbonne. Il nâquit en Souabe de parens mediocres, & fut nommé au baptême Wolfang, qu'il traduiſoit en latin *Lupambulus*, c'eſt-à-dire Pas-de-loup. Après avoir commencé ſes études au monaſtere de Richenou, il paſſa à Virsbourg avec Henri frere de Poppon, qui en étoit évêque, & qui avoit fait venir d'Italie un très-habile maître nommé Etienne. Peu de tems après, c'eſt-à-dire l'an 956. le roi Otton I. donna l'archevêché de Treves à Henri qui étoit ſon parent, & le nouveau prelat emmena avec lui ſon ami Volfang. Il voulut le combler de biens & d'honneurs, & lui donner après lui la plus grande autorité dans le dioceſe : mais Wolfang ne voulut point d'autre emploi que d'inſtruire la jeuneſſe : encore le faiſoit-il gratuitement, refuſant même ce qu'on lui offroit, & nourriſſant à ſes dépens les écoliers pauvres. Il n'avoit pas moins ſoin des mœurs de ſes diſciples, que de leur inſtruction ; & lui-même s'abſtenoit de la chair, jeûnoit, veilloit & prioit beaucoup, & ne portoit point d'habits precieux. Il refuſa des abbaïes, dont l'archevêque Henri voulut lui donner la conduite ; & accepta ſeulement d'être doïen de quelques chanoines, qu'il reduiſit à la vie commune & à l'étude.

L'archevêque Henri étant mort en 964. Wolfang avoit reſolu de ſe retirer en ſon païs, pour quitter le monde entierement, comme il deſiroit de-

depuis long-tems. Mais Brunon, frere de l'empereur & archevêque de Cologne, le fit venir auprès de lui, & lui offrit toutes ſortes d'avantages. Wolfang les refuſa conſtamment : toutefois il demeura quelque tems auprès de ce prince, & témoigna ſouvent depuis, qu'il n'avoit gueres vû de vertu pareille à la ſienne. Enfin Brunon lui permit de ſuivre ſon inclination : il retourna en Souabe, il fut reçû avec une très-grande joïe par ſes parens, qui le regardoient comme le ſoutien de la famille, & lui offroient toutes les commodités temporelles : mais il les quitta, pour aller ſe cacher dans le monaſtere d'Enſidlen au fond d'une obſcure forêt; & y embraſſa la vie monaſtique, ſous la conduite de l'abbé Gregoire Anglois de naiſſance, qui avoit tout quitté pour y venir ſervir Dieu. *V. Mabill. ſæc. 5. act. p. 241. & 841.*

La reputation de Wolfang lui attira bien-tôt pluſieurs diſciples, qui venoient des monaſteres voiſins, recevoir ſes inſtructions; & ſaint Udalric étant venu viſiter à ſon ordinaire les moines d'Enſidlen, goûta tellement le merite de Wolfang, qu'il le prit en affection ſinguliere, & quelque tems après l'ordonna prêtre malgré ſa reſiſtance. Un jour comme Wolfang étoit en priere, ſaint Otmar, à qui il ſe recommandoit ſouvent, lui apparut, & lui dit : Vous ſortirez pauvre de cette province, & dans une autre, où vous ſerez exilé pour la cauſe de Dieu, vous ſerez pourvû d'un aſſez riche évêché. Si vous y faites vôtre devoir, vous entrerez dans la vie éternelle au bout de vingt-deux ans, & vous ſortirez de cette vie dans un lieu où on honore ma memoire.

Encouragé par cette viſion & pouſſé du zele de la converſion des infidéles, il ſortit du monaſtere avec la permiſſion de l'abbé, & paſſa dans la Pannonie, pour prêcher les Hongrois en 972. Mais

Mais Piligrim évêque de Paſſau, voïant qu'il n'y faiſoit point de fruit, le retira de cette entrepriſe, & le retint quelques jours auprès de lui. Pendant ce ſéjour il reconnut ſi bien le merite de Wolfang, qu'il diſoit à ſes confidens : O qu'heureuſe ſera l'égliſe qui aura un tel évêque ! Je veux demander pour lui l'évêché de Ratisbonne. On lui répondit : Comment cet homme pauvre & inconnu pourra-t-il obtenir cette dignité preferablement à tant de perſonnes illuſtres & connuës de l'empereur ? Les jugemens de Dieu, reprit l'évêque, ſont bien differens de ceux des hommes. Je m'adreſſerai au marquis, en qui l'empereur a grande confiance, & je le prierai de faire enſorte, que ſans avoir égard aux brigues, en vûë de la recompenſe éternelle, on mette en cette place cet homme ſi digne, de quelque condition qu'il ſoit. La choſe fut ainſi executée. L'empereur Otton II. par le conſeil du marquis envoïa ordre d'élire Wolfang pour évêque de Ratisbonne, & enſuite le lui amener bon gré mal gré à Francfort, où il devoit paſſer la fête de Noël.

Les envoïés de l'empereur trouverent encore Wolfang auprès de l'évêque de Paſſau, mais il ne ſongeoit qu'à partir pour retourner en ſon païs. Aïant appris l'ordre du roi, il vit bien que cette affaire étoit l'ouvrage de l'évêque. Il ſe rendit à Ratisbonne avec les envoïés, où le clergé & le peuple d'un conſentement unanime l'élurent canoniquement, & l'envoïerent à la cour avec une deputation de leur part. Etant en preſence de l'empereur il ſe proſterna à ſes pieds, proteſtant de ſon indignité; mais le prince malgré ſa repugnance l'inveſtit de l'évêché par le bâton paſtoral. Wolfang retourna à Ratisbonne, où il fut inthroniſé par le clergé & le peuple: & ſacré par ſon metropolitain Frideric archê-

archevêque de Salsbourg, accompagné de ſes ſuffragans. Saint Wolfang garda l'habit & la vie monaſtique dans l'épiſcopat.

XLIII. Plaintes de Rathier contre ſon clergé.

Rathier évêque de Verone, tant de fois chaſſé & rétabli, mourut enfin en cette année 974. Aïant été obligé de quitter Liege en 956. il demeura deux ans en repos, & en 958. il retourna en Italie : où quelque tems après l'archevêque Brunon, par l'autorité de l'empereur Otton I. ſon frere, lui procura ſon rétabliſſement dans le ſiege de Verone. Rathier écrivit en ce tems-là un traité qu'il intitula Phrenefie, parce qu'il s'y emportoit furieuſement contre Baudri ſon ſucceſſeur dans la chaire de Liege. Car Rathier ne feignoit pas de ſe traiter lui-même d'inſenſé, & de ſe dire des injures. Nous n'avons plus ce traité, mais nous en avons deux autres de Rathier écrits dans le même tems : l'un du mépris des canons, adreſſé à Hubert évêque de Parme, l'autre eſt la concluſion priſe à Liege, c'eſt-à-dire une proteſtation contre ſon expulſion de cette égliſe, où il rapporte ſes raiſons de n'y pas renoncer volontairement. Le premier traité eſt diviſé en deux parties. Dans la premiere Rathier ſe plaint que le clergé de Verone l'a autrefois chaſſé, le voulant reduire pour toute fonction à la conſecration & l'application du ſaint chrême. Il rapporte pluſieurs canons, pour montrer que l'évêque doit gouverner le temporel de l'égliſe auſſi-bien que le ſpirituel, & ſoutient qu'il doit pourvoir à la ſubſiſtance de ſon clergé, pour en être le vrai paſteur, & avoir moien de s'en faire craindre ou aimer. Ce ſont, dit-il, les clercs qui partagent entr'eux les revenus de l'égliſe, mais à leur gré, ſelon qu'ils ſont les plus puiſſans. Il n'y a que les prêtres & les diacres qui y ont part, pour

Spicil. tom. 2. p. 161. & 194.

p. 163.

pour avoir de quoi s'enrichir & ſe revolter contre l'évêque : pour ſe rendre maîtres des autres, & les obliger à ſe ranger de leur parti, ſous peine de les chaſſer de l'égliſe. Cependant les ſousdiacres, les acolythes & les autres moindres clercs n'ont pas de quoi vivre, de quoi ſervir & garder l'égliſe, de quoi étudier ; & ils s'en conſolent, en ne faiſant point leurs fonctions, & eſperant à leur tour traiter de même les autres, quand ils ſeront devenus diacres ou prêtres. On voit ici comment les fonctions des moindres ordres ont commencé à s'anéantir faute de retribution, parce que le clergé ſuperieur s'eſt attribué tout le revenu des égliſes.

Rathier s'objecte : Eſt-ce donc le miniſtere d'un évêque de meſurer du bled & du vin, & de diſtribuer de l'argent à des clercs ? Il répond, qu'il n'eſt pas neceſſaire qu'il le faſſe par lui-même : & qu'il doit le faire par des prêtres ou des diacres, ſuivant l'ancienne inſtitution. Il cherche enſuite d'où vient ce mépris ſi general des canons, depuis le moindre laïque juſques à l'évêque ; & en trouve la cauſe dans le refroidiſſement de la charité & la corruption des mœurs, qui fait regarder comme impoſſible l'obſervation des regles. Il rapporte pluſieurs exemples de la corruption du clergé. Quand je fus, dit-il, transferé à Liege ; un évêque m'objectoit les canons contre les transſlations, & lui même étoit adonné au vin & au jeu, avoit des chiens & des oiſeaux pour la chaſſe, & n'obſervoit point la reſidence. J'en ai vû deux ſe reprocher mutuellement, que l'un portoit les armes, & l'autre avoit une concubine : que l'un avoit commis un adultere avant ſon ordination, & que l'autre après l'ordination s'étoit marié. Et enſuite : Suppoſez qu'un

p. 170.

Digitized by Google

qu'un homme bigame avant la clericature, après le ſacerdoce abandonné à pluſieurs femmes, guerrier, parjure, chaſſeur, yvrogne, ſoit mis ſur le ſiege apoſtolique de Rome, comme Dieu le peut permettre : ſi je vais me plaindre à lui de quelque injuſtice, & qu'il écrive pour ma défenſe à celui qui m'a fait tort : celui-ci ne dira-t-il pas qu'il voit une paille dans l'œil de ſon frere, & ne voit pas une poutre dans le ſien ? Mais un tel pape ne le fera pas, il *Matth. VII.* 3. n'oſera condamner celui dont les ſentimens ſont conformes aux ſiens. Voilà d'où vient ce mépris ſi general des canons & de l'évangile même. On croit inutile d'obſerver les moindres p. 177. preceptes, quand on ſe ſent coupable d'avoir violé les plus grands. Que gagnera-t-on à n'avoir point de chiens de chaſſe, ſi on a pluſieurs concubines ? Si on s'abſtient de donner des coups de poing ou de bâton ; & que l'on tuë les ames par des abſolutions injuſtes, ou par le ſcandale ?

Il releve enſuite le malheur de ceux qui non ſeulement negligent le miniſtere de la predication, mais ſe l'interdiſent eux-mêmes par leurs *Pſ. XLIX.* 16. crimes ſuivant le reproche de l'écriture. Enſuite p. 185. il ajoûte : Faut-il après cela nous étonner, que les ſeculiers ne ſoient point frappés des menaces que nous tirons de l'écriture ou des canons, quand ils voïent que nous rions en les liſant, & que nous nous obſtinons à les mépriſer ? C'eſt auſſi pourquoi ils font peu de cas de nos excommunications & de nos abſolutions, parce qu'ils voïent que nous ſommes nous-mêmes excommuniés par les canons.

Dans la ſeconde partie de ce traité, Rathier p. 187. inſiſte ſur l'incontinence du clergé, comme ſur la principale cauſe du mépris des canons. Car a peine, dit-il, trouve-t-on quelqu'un digne d'être

d'être élû évêque, ou d'impoſer les mains à celui qui eſt élû. Ne voulant pas quitter ce vice d'incontinence, ils comptent le reſte pour rien; & de-là vient que de toutes les nations baptiſées, ce ſont les Italiens qui mépriſent le plus les canons : parce qu'ils ſont les plus impudiques, & fomentent ce vice par l'uſage des ragoûts & l'excés du vin : enſorte que les clercs n'y ſont diſtingués des laïques, qu'en ce qu'ils ſe raſent la barbe & le haut de la tête, & font à l'égliſe quelque ſervice, pour plaire aux hommes plûtôt qu'à Dieu.

Rathier étant rétabli à Verone, n'y demeura pas en repos. Il ne pouvoit s'empêcher de reprendre, ſuivant le devoir de ſa charge, ſon clergé, qui ne vouloit pas ſe corriger, car il n'y en avoit aucun qui ne fût concubinaire public, ou encore pis. Ils étoient choqués de ſon premier traité adreſſé à l'évêque de Parme; & comme Rathier les preſſoit de quitter leurs femmes; ſuivant les canons & l'ordre de l'empereur : la plûpart alleguoient leur pauvreté, qui leur rendoit ce ſecours neceſſaire, parce que l'égliſe ne leur donnoit point de gages. *p.* 222. Pour y remedier Rathier prit connoiſſance des biens de l'égliſe de Verone; & il trouva qu'ils étoient ſuffiſans, s'ils euſſent été bien partagés. Mais ceux qui rendoient le moins de ſervice à l'égliſe en avoient de reſte, tandis que ceux qui ſervoient le plus en recevoient peu ou rien. Et ſi quelqu'un vouloit s'en plaindre, ils lui diſoient: J'ai attendu la mort de mes predeceſſeurs pour joüir de ce que j'ai maintenant : attendez auſſi la mienne. Il avoit beau leur citer les canons, ils oppoſoient leur coûtume.

XLIV. Synode de Rathier. C'eſt ce qui l'embaraſſoit, quand il voulut tenir un ſynode. Car, dit-il, parlant à ſon clergé, on tient les ſynodes pour corriger ce qui s'eſt

s'eſt fait contre les canons : & quand je les regardois, je trouvois que vous n'en obſerviez aucun. Je voïois parmi vous des bigames, des concubinaires, des conſpirateurs, des parjures, des yvrognes, des uſuriers. Les enfans même étoient irreguliers comme bâtards. En un mot la cauſe de la perte de tout mon peuple eſt le clergé. Car comment oſerois-je dans mon ſynode reprendre un laïque d'adultere, de parjûre, ou de quelqu'autre crime, le ſouffrant dans mes eccleſiaſtiques ? Vous ſçavez que j'avois convoqué un ſynode, où pendant deux jours l'archiprêtre & l'archidiacre devoient examiner en mon abſence ceux qui viendroient, & le troiſiéme jour me rapporter tout ce qu'il y auroit à corriger. Je trouvai qu'on ne les avoit examinés que ſur les pſeaumes, & qu'on avoit trouvé qu'ils ne les ſçavoient pas mal, & la plûpart mieux que moi. Voilà le fruit du ſynode. *Itiner. p. 270.*

Je les interrogeai ſur leur créance, & je trouvai que pluſieurs ne ſçavoient pas même le ſymbole des apôtres. C'eſt ce qui m'obligea d'écrire la lettre ſynodique à tous les prêtres, où je leur ordonne d'apprendre les trois ſymboles, celui des apôtres, celui que l'on chante à la meſſe & celui de ſaint Athanaſe. Nous avons cette lettre ſynodique de Rathier : où il recommande l'obſervation du dimanche ; & montre la ſignification morale de la paraſceve & du ſabat, c'eſt-à-dire du vendredi & du ſamedi. Il dit dans cette lettre : Je veux ſçavoir de chaque prêtre s'il eſt né libre ou de condition ſervile. S'il eſt né ou ordonné dans mon dioceſe, & pour quel titre. S'il a été ſerf, qu'il montre ſa lettre d'affranchiſſement : s'il eſt d'un autre dioceſe, qu'il montre ſon dimiſſoire. Chacun de vous aura, s'il ſe peut, une explication du ſymbole & de l'oraiſon dominicale, ſuivant la tra- *p. 156. To. 9. conc. in fi.* *p. 263.*

Digitized by Google

dition des peres, pour en inſtruire le peuple. C'eſt ce que nous appellons un catechiſme. Enſuite entre les formules de l'adminiſtration des ſacremens, compriſe aujourd'hui dans le rituel, il marque l'ordre de reconciliation des penitens, ſuivant la meſure reſervée aux prêtres par les canons : ce qui montre qu'il y avoit des cas reſervés à l'évêque ; & il dit enſuite expreſſément, que les prêtres peuvent donner la penitence pour les pechés ſecrets : mais quant aux pechés publics, ils doivent en faire leur rapport à l'évêque. Sçachez, ajoûte-t-il, que nous n'ordonnerons perſonne qui n'ait paſſé quelque tems dans un monaſtere, ou auprès d'un homme ſçavant, & ne ſoit un peu inſtruit.

XLV. Autres écrits de Rathier.

Une autre plainte du clergé de Verone contre Rathier, c'eſt qu'il avoit emploïé la part des revenus eccleſiaſtiques deſtinée aux pauvres, à rebâtir les égliſes brûlées par les païens, ou tombées en ruine par la negligence des mauvais évêques. C'eſt à quoi il répond dans le livre intitulé apologetique ; & il ſoûtient que les pauvres pouvant alors ſe paſſer de ce ſecours, il a dû emploïer les biens de l'égliſe à un beſoin plus preſſant. Cette diviſion avec ſon clergé arriva après la mort de Jean XII. par l'ordre duquel il avoit été rétabli, par conſequent après l'an 964. Et c'eſt en ce tems qu'il écrivit l'itineraire, où il déclare à ſon clergé, qu'il veut aller à Rome pour ſe trouver au concile qui s'y doit aſſembler, & le conſulter touchant la conduite qu'il doit tenir avec eux. Car, dit-il, où pourrois-je m'inſtruire mieux qu'à Rome ? Que ſçait-on ailleurs touchant les dogmes eccleſiaſtiques qui ſoit ignoré à Rome ? C'eſt-là que les ſouverains docteurs de tout le monde & les princes de l'égliſe univerſelle ont brillé. Là ſont les decretales des papes, là on examine les canons,

p. 265.

p. 267.

Digitized by Google

nons, on approuve les uns, & on rejette les autres : ce qui eſt caſſé ne ſubſiſte nulle part, & on ne caſſe nulle part ce qui ſubſiſte. Ajoûtez que Dieu nous a donné un empereur très-juſte & très-ſage, qui a inſtitué à Rome le pape Jean très-digne de cette place, c'eſt Jean XIII. Je crois, ajoûte-t-il, qu'ils aſſembleront cet automne un concile univerſel. Il témoigne la peine où il ſe trouve pour ſon clergé, qui étant coupable tout entier, devroit tout entier faire penitence publique : après laquelle il ne lui ſeroit plus permis de faire aucune fonction, ainſi le peuple demeureroit ſans ſacremens. Puis il ajoûte : que ferai-je donc de vous, mes freres? Si vous ne confeſſez pas vos pechés, je crains que vous ne ſoïez pas ſauvés : ſi vous les confeſſez, il ne vous ſera plus permis d'offrir le ſaint ſacrifice. *p.* 277.

Une petite abbaïe nommée Magozian aïant été brûlée par les Hongrois, il n'y étoit reſté que l'abbé, qui loin de pratiquer la regle, ne vouloit pas même quitter ſa femme, & avoit offert de l'argent à Rathier pour ſe maintenir en poſſeſſion. Rathier donna cette abbaïe à des prêtres ſeculiers, ordonnant qu'il y en eût au moins trois, afin que l'on y celebrât tous les jours la meſſe : qu'il y eût un diacre, un ſous-diacre & quelques petits clercs. Pour leur ſubſiſtance, il leur aſſigne non pas des terres, mais certaine quantité de bled, de vin & de legumes; & ordonne qu'ils chanteront tout l'office divin aux heures reglées. Un des clercs de Verone avoit marié ſon fils en carême, & le mariage s'étoit fait la nuit du dimanche, en violant doublement les canons. L'évêque Rathier leur impoſe & à tous ceux qui avoient commis des fautes ſemblables une penitence de quarante jours ; declarant qu'il l'accomplira avec eux, pour ne *p.* 256. *p.* 238.

Digitized by Google

les avoir pas repris plûtôt. Il exhorte ſes clercs, puiſqu'il ne peut les reſoudre à quitter leurs femmes, à ne pas engager leurs fils dans la clericature, & marier leurs filles à des laïques : afin de ne pas perpetuer le deſordre dans l'égliſe.

p. 281. id. epiſt. Syn. p. 264. Nous avons quelques ſermons de Rathier, dont le premier & le plus grand eſt ſur le carême. Il y blâme ceux qui alternativement paſſoient un jour ſans manger & un ſans jeûner : ou qui jeûnant tous les jours juſques au ſoir, *n. 6. 9.* ſe donnoient la liberté de manger la nuit avec excés : ou qui mangeant avant none, qui étoit l'heure preſcrite, croïoient jeûner pourvû qu'ils ne fiſſent qu'un repas. Il défend de donner le ſamedi ſaint le baptême ſolemnel avant la dixiéme heure, c'eſt-à-dire, quatre heures du ſoir. *n. 19.* Il reprend l'erreur de ceux qui diſoient, que tous les baptiſés ſeroient ſauvés ; & refute amplement & ſolidement ceux qui s'imaginoient Dieu corporel, renouvellant l'hereſie des Anthropomorphites. *n. 29. Sup. liv. XXI. n. 1. Rath. n. 32.* Vous fabriquez, dit-il, des idoles dans vôtre cœur, & oubliant l'immenſité de Dieu, vous vous le figurez comme un grand roi aſſis ſur un thrône d'or, & les anges *n. 33.* comme des hommes aîlés & vêtus de blanc, tels que vous les voïez peints contre les murailles. Enſuite il refute ceux qui croïoient que ſaint Michel celebroit la meſſe devant Dieu le lundi, & par cette raiſon alloient à ſon égliſe ce jour-là plûtôt qu'un autre de la ſemaine.

XLVI. Fin de Rathier. *Chr. Laub. tom. 6. ſpic. Sup. liv. LV. n. 42.* Enfin Rathier ne pouvant vivre en repos à Verone, & ne s'y trouvant pas en ſûreté : la quitta pour la derniere fois, & revint à l'abbaïe de Lobes près de Liege, où il avoit paſſé ſes premieres années. Baudri évêque de Liege étoit mort dès l'an 959. & Brunon archevêque de Cologne avoit mis à ſa place Eracle doïen de

de Bonne. L'abbé de Lobes étoit Folcuin, qui nous en a laiſſé la chronique. Rathier lui envoïa un écrit contenant les raiſons qui le faiſoient douter s'il retourneroit à Lobes : mais en même tems il demandoit des chevaux & des gens pour l'y conduire. On lui en envoïa, il vint, & quelque tems après il obtint du roi de France Lothaire l'abbaïe de ſaint Amand : où aïant à peine demeuré une nuit, il revint à une terre que l'évêque lui avoit donnée. Enſuite il obtint l'abbaïe d'Haumont, & y donna ce qu'il avoit d'ornemens & de meubles precieux. Il ſe broüilla avec l'abbé Folcuin, qui dans ſon hiſtoire l'accuſe de legereté, & même de ſimonie; & la choſe vint à un tel point, que Rathier étant ſoûtenu par l'évêque de Liege, Folcuin fut obligé de quitter la place. Mais l'évêque étant mort en 971. Notger ſon ſucceſſeur rétablit l'abbé Folcuin, & Rathier ſe reconcilia avec lui. Enfin étant à Namur avec le comte en 974. il y mourut, & fut enterré à Lobes ſolemnellement en évêque. *Sigib. chr.* 974.

Dans les derniers tems de ſa vie il fit ſon portrait dans un écrit, qu'il appelle Conjecture. C'eſt une ironie perpetuelle, où il ſe loüe en effet, rapportant & feignant d'approuver les reproches que lui faiſoient ſes ennemis. On y peut remarquer ce qui ſuit. Il étoit fils d'un charpentier, c'eſt pourquoi il aimoit tant à bâtir ou à reparer des égliſes. Il étoit trop pauvre pour avoir ni chapelain ni valet. Il étoit mal propre en ſes habits & en ſa chauſſûre. Il couchoit le plus ſouvent à terre ou ſur un banc. Il faiſoit manger avec lui toutes ſortes de gens, & jeûnoit ſouvent juſques à none, afin de faire penitence pour les autres. Il ne ſouffroit point qu'on lui baiſât les pieds. Il ne ſe mettoit point en peine des mediſances, & donna une fois dou- *Spic. tom.* 2. *p.* 199.

ze ſous d'argent à un homme qui lui avoit dit des injures. Il étoit tout occupé de la lecture, fuïoit la multitude, aimoit la ſolitude, & ne dédaignoit pas les travaux ſerviles. Il n'alloit point voir le roi ou les grands, ne leur demandoit rien, & refuſoit même leurs preſens. Il reprenoit tout le monde, & mettoit par écrit les défauts, principalement du clergé. Ce ſont les principaux traits du tableau de Rathier fait de lui-même. Il dit qu'il y a environ quarante ans qu'il a commencé à rechercher la puiſſance, c'eſt-à-dire, l'épiſcopat, & fait l'éloge de l'empereur Otton, ce qui convient à l'an 972.

Spicileg. to. 12. p. 37. Nous avons une lettre importante de Rathier à un nommé Patric au ſujet de l'euchariſtie. Vous demandez, dit-il, ſi j'ai dit la meſſe pendant une telle ſemaine : je laiſſe à l'apôtre à juger, qui de nous deux s'expoſe à un plus grand danger, en recevant indignement l'euchariſtie : moi très-rarement, vous tous les jours. On m'a dit auſſi que vous êtes ſcandaliſé, de ce que j'ai pris le bain la veille de la circonciſion, comme ſi on ne devoit pas ſe purifier autant qu'il eſt poſſible, pour toucher les choſes ſaintes. Mais ce qui m'afflige, c'eſt que vous connoiſſez ſi peu un ſacrement, que vous celebrez ſi ſouvent, & que vous le preniez pour une ſimple figure. Croïez-moi, mon frere, comme à Cana de Galilée l'eau fut changée en vin veritable & non figuratif : ainſi ce vin devient de vrai ſang, & ce pain de vraie chair. Que ſi le goût & la couleur qui demeurent, vous perſuadent autre choſe : ne croïez-vous pas à l'autorité de l'écriture, qui dit, que l'homme fut formé du limon de la terre? L'homme toutefois n'a point la figure de la terre & du limon, il n'en a que la ſubſtance. Croïez ici

Gen. III. 19.

que

que c'eſt le contraire, & qu'encore que la couleur & la ſaveur demeurent, ce que vous prenez eſt de vraïe chair & de vraí ſang. Mais vous demandez de quel corps eſt cette ſubſtance, d'où elle eſt tirée, & ſi le pain eſt ôté inviſiblement ou changé en chair : car voila ce qui frappe la curioſité humaine. Interrogeons l'évangile. Il rapporte les paroles de l'inſtitution de l'euchariſtie, & conclut : Voilà de quel corps eſt cette chair & ce ſang ; d'autant plus certainement que nous l'apprenons par la bouche de la verité même. Ne vous mettez point en peine du reſte, puiſqu'on vous dit, que c'eſt un myſtere & un myſtere de foi. Si c'eſt un myſtere, on ne peut le comprendre ; s'il eſt de foi, on doit le croire & non pas l'examiner. *Matth. XXVI. 26. 1. Cor. XI. 24.*

XLVII. Egliſe d'Eſpagne.

En Eſpagne le roi Sanche le gros mourut après douze ans de regne en 967. & Ramir III. ſon fils lui ſucceda. Mais comme il n'avoit que cinq ans, ſa tante Eluire princeſſe pieuſe & prudente, qui s'étoit conſacrée à Dieu, gouverna pour lui. Il eut paix avec les Sarraſins, & retira d'eux le corps du martyr S. Pelage, que ſon pere leur avoit demandé, & l'enterra à Leon avec les évêques. Les comtes de Galice, de Leon & de Caſtille, ennuïés du gouvernement foible de Ramir, reconnurent pour roi Bermond ou Veremond ſon couſin, fils d'Ordogne III. ce qui cauſa une guerre civile : mais Ramir mourut la quinziéme année de ſon regne, & Bermond II. demeura ſeul roi en 982. Ce roi donna à l'égliſe de Compoſtelle les biens d'un martyr tué par les Sarraſins. Car les infidéles aïant pris Simanca dans le roïaume de Leon, paſſerent au fil de l'épée la plûpart des habitans, & emmenerent captif le peu qui reſtoit, les chargerent de chaînes, & les tinrent en priſon deux ans & demi : pendant leſquels ils loüoient *Sampir. p. 70.* *Sup. liv. LV. n. 46.* *Baron. an. 975. ex Ambr. Mor.*

Dieu, & demeurant fermes dans la foi, ils furent enfin mis à mort par ordre du roi, & ſouffrirent le martyre. Un d'eux, nommé Saraſin & au baptême Dominique, avoit quelques heritages à Zamora; & comme il n'avoit point d'heritiers, le roi Ramir s'en empara. Mais le roi Bermond les donna à l'égliſe de Compoſtelle, par une charte dattée du mois de Fevrier Ere 1013. l'an 975. & cinq évêques ſouſcrivirent.

XLVIII. S. Rudeſinde. *Boll. 1. Mart. to. 6. Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 522.*

Du tems de ces rois vivoit ſaint Rudeſinde ou Roſende évêque de Dume. Il étoit de la plus haute nobleſſe, fils de Gutiere Mendés, & petit fils d'Ermenegilde, parent du roi Alfonſe le grand. La mere de Rudeſinde étoit Ilduara ou Aldara, illuſtre par ſa pieté comme par ſa naiſſance. Dans ſon épitaphe ſon fils la nomme Confeſſe, c'eſt-à-dire, religieuſe, ſuivant le ſtile du tems, où l'on nommoit auſſi les moines confeſſeurs. Rudeſinde nâquit l'an 907. & fut inſtruit dans les lettres & la pieté par Savaric évêque de Dume: qui mourut vers l'an 920. Après Rodrigue ſon ſucceſſeur, Rudeſinde fut ordonné évêque du même ſiege, quoiqu'il n'eût encore, dit-on, que dix-huit ans. Il fonda l'an 935. le monaſtere de Celle-neuve en Galice, & y mit pour abbé Franquilan, qui avoit déja gouverné un autre monaſtere. Rudeſinde fit depuis ce tems ſa reſidence à celui de Celle-neuve, dont on croit que les moines étoient ſon clergé, & le ſoulageoient dans ſes fonctions.

Siſenand parent de Rudeſinde étoit alors évêque d'Iria, dont le ſiege fut depuis transferé à Compoſtelle. Comme il negligeoit ſes fonctions, ne s'adonnant qu'aux jeux & aux vanités du ſiecle, ſes deſordres le rendirent odieux, non ſeulement à ſon clergé & à ſon peuple, mais aux grands

Digitized by Google

grands & au roi Sanche le gros : qui après l'avoir averti pluſieurs fois, le mit enfin en priſon, & du conſentement du clergé & du peuple lui ſubſtitua Rudeſinde. C'eſt-à-dire, qu'il l'obligea à prendre ſoin de cette égliſe, & à ſuppléer à l'abſence de ſon paſteur : mais Rudeſinde n'en fut jamais paſteur titulaire, & dans tous les actes qui reſtent de lui, il ne ſe nomme qu'évêque de Dume. La Galice étant alors attaquée par les Normans, & le Portugal par les Arabes, Rudeſinde en l'abſence du roi aſſembla des troupes, marcha contre les ennemis, chaſſa les Normans de Galice, & repouſſa les Arabes dans leurs frontieres. Après quoi il rentra victorieux à Compoſtelle aux acclamations du peuple.

Le roi Sanche étant mort, l'évêque Siſenand rompit ſes fers, ſortit de ſa priſon, & la nuit de Noël vint trouver Rudeſinde comme il dormoit, le menaçant l'épée à la main de le tuer s'il ne quittoit la ville & ne lui cedoit la place. Rudeſinde le reprit avec beaucoup de gravité, & lui predit qu'il mourroit bien-tôt de mort violente. Pour lui il ſortit ſur le champ de Compoſtelle, & ſe retira au monaſtere de ſaint Jean de Cabrere qu'il avoit fondé. Cependant la cinquiéme année du regne de Ramir III. c'eſt-à-dire, l'an 971. cent bâtimens Normans ſous la conduite de leur roi Gondrede aborderent en Galice, y firent de grands ravages autour de Compoſtelle, & tuerent l'évêque Siſenand. Rudeſinde eut ſoin de lui faire donner un ſucceſſeur.

Il continua de vivre dans ſon monaſtere de Celle-neuve : où l'on dit même qu'il renonça à ſa dignité, prit l'habit monaſtique, & ſe ſoûmit à l'obéiſſance de l'abbé Franquilan ; après la mort duquel il fut lui-même élû abbé de ce mo-

naſtere. Il en gouverna pluſieurs autres en Galice & en Portugal ; & aïant établi Mamillan pour ſon ſucceſſeur à Celle-neuve, il mourut âgé de ſoixante & dix ans le jeudi premier jour de Mars 977. On raconte un grand nombre de miracles faits à ſon tombeau.

Boll. 22. Apr. to. 11. Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 584.

Segnorine ſa parente étoit abbeſſe de Baſte au dioceſe de Brague. Elle avoit été élevée à Vicira par Godine ſa tante, qui en étoit abbeſſe, & ſe conſacra à Dieu, refuſant la recherche d'un comte qui la vouloit épouſer. Etant abbeſſe elle transfera le monaſtere à Baſte : & vêcut en grande liaiſon avec ſaint Rudeſinde : dont on dit même qu'elle apprit la mort auſſi-tôt par revelation. Elle mourut à cinquante-huit ans le 22. d'Avril 982.

XLIX. Fin de Zimiſqués, Baſile & Conſtantin empereurs.

Cedren. p. 683.

En Orient l'empereur Jean Zimiſqués aïant remporté de grandes victoires ſur les Bulgares & les Ruſſes, revint à C. P. où le patriarche avec le concile, j'entends les évêques qui ſe trouvoient preſens, vinrent au-devant de lui, & toutes les perſonnes conſtituées en dignité, chantant des cantiques de joïe. Ils lui preſentoient des couronnes, & le prioient de monter ſur un char magnifique, attelé de quatre chevaux blancs, qu'ils avoient preparé pour ſon triomphe. Mais il ſe contenta de recevoir les couronnes, & de monter ſur un cheval blanc, pour faire ſon entrée : faiſant marcher devant lui le char de triomphe où on avoit mis par ſon ordre les habits des rois des Bulgares, & au-deſſus une image de la ſainte Vierge, comme patrone de Conſtantinople. Enſuite il ſuſpendit dans la grande égliſe la couronne qu'il avoit ôtée au roi des Bulgares. Zimiſqués fut le premier qui fit mettre l'image du Sauveur ſur la monoïe, avec cette inſcription : JESUS-CHRIST roi des rois ; & il reſte encore de ces monoïes.

En-

Digitized by Google

Enfin au retour d'une campagne en Syrie, paſſant dans la Cilicie, & voïant quantité de belles terres, il demanda à qui elles appartenoient ; & aïant appris que c'étoit à l'eunuque Baſile, accubiteur ou premier chambellan, il jetta un profond ſoupir, & dit : Il eſt triſte de voir le treſor épuiſé, les armées Romaines ſouffrir, l'empereur obligé à faire de grands voïages, & que le fruit de tant de travaux ſoit d'enrichir un ſeul eunuque. Baſile aïant appris ce diſcours, ne le pardonna pas à l'empereur. Mais aïant gagné l'officier qui lui ſervoit à boire, il le fit empoiſonner. Ainſi étant de retour à C. P. il mourut après avoir regné ſix ans & demi : laiſſant pour ſucceſſeurs Baſile & Conſtantin fils de Romain le jeune, qui commencerent à regner au mois de Decembre l'an du monde 6484. indiction quatriéme, c'eſt-à-dire l'an de Jesus-Christ 975. Baſile étoit âgé de vingt ans, & Conſtantin de dix-ſept ; & ils regnerent enſemble cinquante ans. Mais dans ces commencemens c'étoit l'accubiteur Baſile qui gouvernoit avec l'imperatrice Theophanie leur mere, qu'il fit revenir de ſon exil. An. 975.

Quelque tems auparavant le patriarche Baſile aïant été accuſé de quelque crime, fut depoſé dans un concile, & Antoine Studite ordonné à ſa place patriarche de Conſtantinople : mais il renonça à ſa dignité pendant la revolte de Bardas, ſurnommé Sclerus, c'eſt-à-dire Dur, grand capitaine maltraité par l'eunuque Baſile ; & le ſiege de C. P. demeura quatre ans ſans paſteur. Enfin après la mort d'Antoine, & vers l'an 980. on ordonna patriarche Nicolas Chryſoberge, c'eſt-à-dire Verge-d'or, qui tint le ſiege de C. P. douze ans & demi. La même revolte de Sclerus fut cauſe qu'Agapius évêque d'Alep, aïant reduit Antioche à l'obéïſſance de l'empereur, L. Egliſe de C. P. *Cedr. p. 683. p. 694.* *Elmac. lib. III. c. 5. p. 214.*

pereur, en devint patriarche. Mais Sergius metropolitain de Damas en étant chaſſé ſe retira à Rome : où trouvant l'égliſe de S. Boniface & S. Alexis preſque abandonnée, il la demanda au pape Benoît VII. pour y établir un monaſtere ; & l'aïant obtenuë, il y mit des moines vivant ſelon la regle de S. Benoît. Il s'y retira avec eux, y vêcut quatre ans, & mourut l'onziéme de Novembre 981. âgé de ſoixante & quatorze ans.

Petr. Dam. epiſc 19. p. 192.

Epitaph. ap Baron. an. 977.

LI. Egliſe d'Angleterre.

En Angleterre le roi Edgar étant mort en 975. ſon fils Edoüard lui ſucceda, malgré la reſiſtance de la reine ſa belle-mere & de quelques ſeigneurs, qui vouloient faire regner Ethelrede fils de cette princeſſe. Mais ſaint Dunſtan, faiſant porter à l'ordinaire ſa croix devant lui, vint au milieu de l'aſſemblée, leur preſenta Edoüard, le fit élire, le ſacra & lui tint lieu de pere, tant que ce jeune prince regna, qui ne fut que deux ans & demi. Alors les clercs qui avoient été chaſſés des égliſes cathedrales pour leur vie ſcandaleuſe, renouvellerent leurs plaintes : diſant qu'il étoit bien rude de ſe voir chaſſés de leurs anciennes demeures par des nouveaux venus ; & que chacun avoit ſujet d'en craindre autant. Ils étoient appuïés de pluſieurs ſeigneurs, entre autres d'Alfier très-puiſſant dans le païs des Merciens, qui renverſa preſque tous les monaſteres qu'avoit établis ſaint Ethelvolde évêque de Vincheſtre. On attaquoit principalement ſaint Dunſtan, comme l'auteur de cette reforme.

Sup. n. 28. Vita Malmesb. Il. reg. c. 9.

Pour appaiſer ce trouble, on aſſembla un concile à Vincheſtre, & S. Dunſtan y preſida. Les clercs y perdirent leur cauſe ; & ne pouvant ſoûtenir leur prétention par aucun droit, ils en vinrent aux prieres ; & faiſant interceder pour

Vita S. Dunſt. n. 36. To. 9. conc. p. 721.

pour eux le jeune roi & les seigneurs, ils supplierent S. Dunstan de les rétablir. Le saint homme demeura quelque tems en suspens sans leur répondre : mais il fut déterminé par un miracle. Il y avoit un crucifix attaché contre la muraille, au fond du refectoir où se tenoit le concile. On dit que ce crucifix parla, & dit distinctement : Il n'en sera rien, il n'en sera rien. Le roi & les seigneurs saisis de fraïeur jetterent de grands cris, & commencerent à loüer Dieu : les clercs furent confondus.

LII. Fin de l'abbé Turquetul.

La même année 975. mourut Turquetul abbé de Croiland. Neuf ans auparavant, c'est-à-dire en 966. il fit un dernier voïage à Londres, où il fut reçû avec une joïe incroïable par saint Dunstan son éleve & son ancien ami, & par Osquetul son parent archevêque d'Yorck. En ce voïage il obtint deux privileges pour la liberté & la sureté de son monastere, l'un du roi Edgar pour le temporel, l'autre des deux archevêques pour le spirituel. Osquetul archevêque d'Yorck mourut six ans après en 972. & eut pour successeur saint Osuald évêque de Vorcheſtre. Le roi Edgar & l'archevêque Dunstan l'obligerent à prendre cette dignité ; & ce saint voulut qu'il gardât son évêché, afin que les moines qu'il avoit mis dans la cathedrale perseverassent dans leur profession : outre que les Danois avoient ravagé le Northumbre.

Sup. liv. LV. n. 37. Vita Turq. n. 17. act. SS. Ben. sæc. 5. p. 512. Vita Os. n. 12. Vita Turq. n. 19.

Depuis ce voïage de Londres, l'abbé Turquetul ne sortit plus de Croiland : mais il s'entretenoit tous les jours avec les cinq anciens touchant le premier état de cette maison ; & sur leur rapport il en fit écrire l'histoire, que nous avons, recuëillie & continuée par Ingulfe. Il établit dans son monastere un reglement digne de servir de modele à d'autres. Il divisa toute

n. 20.

la communauté en trois ordres : les jeunes depuis l'entrée juſques à la vingt-quatriéme année de profeſſion, les autres juſques à la quarantiéme année, les anciens juſques à la cinquantiéme. Les jeunes portoient tout le travail du chœur, du refectoir & des autres offices, s'appliquant en tout à gagner les bonnes graces des ſuperieurs : que s'il s'en trouvoit quelqu'un de rebelle ou de contentieux, il étoit ſeparé & ſeverement puni. Ceux du ſecond ordre étoient diſpenſés de la plûpart des offices, & appliqués principalement aux affaires & au gouvernement de la maiſon. Les anciens étoient déchargés des fonctions du chœur, excepté les meſſes, & diſpenſés d'aller au cloître ou au refectoir, & de toutes les obediences exterieures, comme de proviſeur, de procureur, de cellerier ; mais pour ceux qui avoient cinquante ans de profeſſion & que l'on nommoit Sempectes, on leur donnoit à chacun une chambre dans l'infirmerie, avec un garçon pour les ſervir, & un jeune frere, qui mangeoit avec le pere, tant pour ſon inſtruction que pour la conſolation du vieillard ; & celui-ci alloit au chœur, au refectoir & par toute la maiſon, quand & comme il lui plaiſoit. On ne lui parloit d'aucune affaire fâcheuſe, & on lui laiſſoit attendre en paix la fin de ſa vie.

Tels étoient les cinq qui avoient vû la ruine du premier monaſtere de Croiland, & qui vécurent plus de cent ans, le premier nommé Clerembault alla juſques à cent quarante-huit : & tous eurent la conſolation de mourir entre les bras de l'abbé Turquetul. Il les ſuivit de près, & ſur la fin il n'étoit plus occupé que de priere & d'œuvres de charité. Toutefois il viſitoit tous les jours les jeunes enfans nobles, que l'on élevoit chez les clercs dépendans du monaſtere ;

&

& pour encourager ces enfans, il faisoit porter des figues, des raisins secs & d'autres fruits, dont il leur donnoit de petites recompenses. Enfin il mourut l'onziéme de Juillet 975. laissant sa communauté de quarante-sept moines & quatre freres convers.

LIII. S. Edouard martyr. *Vita ap. Boll.* 18. *Mart. to.* 7. *p.* 638.

Le jeune roi Edoüard étant un jour à la chasse, s'écarta de ses gens, & se trouva seul près d'un château, où la reine Elfrithe sa belle-mere faisoit alors sa residence avec son fils Ethelrede. Edoüard aïant grande soif, s'approcha de la maison pour demander à boire : Elfrithe vint au devant, & lui en presenta avec de grandes caresses ; mais tandis qu'il buvoit, elle le fit frapper d'un couteau dans le ventre. Se sentant blessé, il piqua son cheval pour s'éloigner, & tomba mort peu de tems après. Elfrithe le fit d'abord enterrer dans un lieu caché : mais on pretend qu'il fut découvert par une lumiere celeste, & qu'il y arriva plusieurs miracles. Ce qui le fit transporter à une sepulture plus honorable & compter entre les martyrs. L'église en fait memoire le jour de sa mort dix-huitiéme de Mars. C'étoit l'an 978. Edoüard avoit quinze ans & en avoit regné deux & demi. La passion de faire regner Ethelrede porta Elfrithe à ce crime : mais elle en fit une rude penitence, portant le cilice pendant plusieurs années, couchant sur la terre & pratiquant d'autres austeritez ; & de plus elle fonda deux monasteres de filles.

Martyr. R. 18. *Mart.*

Le roi Edoüard avoit une sœur, qui est aussi honorée comme sainte ; sçavoir Edite ou Edgite fille du roi Edgar & de Vilfrede dont il abusa, quoiqu'elle eût pris le voile pour s'en garantir, comme il a été dit. Si-tôt qu'elle eut fait ses couches, elle se retira dans le monastere de Vilton, où elle reçut l'habit de la main de saint

Act. S. Ben. Sec. 5. p. 636. *Sup. n.* 28.

ſaint Ethelvolde, & fut depuis abbeſſe. Elle prit ſoin de l'éducation de ſa fille Edithe, & du conſentement du roi, lui donna l'habit monaſtique. Edithe ne ſe diſtingua dans le monaſtere que par ſes vertus : elle refuſa trois abbaïes, que le roi ſon pere lui voulut donner, & mourut à l'âge de vingt trois ans, le ſeiziéme de Septembre 984. L'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort, & on compte pour ſaintes trois autres princeſſes du même nom, qui vêcurent en Angleterre dans le même ſiecle.

Martyr. R. 16. Sept.

Après la mort de ſaint Edoüard, ſon frere Ethelrede fut reconnu roi. Saint Dunſtan repugnoit fort à cette élection, tant à cauſe du crime qui y avoit donné lieu, qu'à cauſe de la jeuneſſe de ce prince : toutefois il ne voulut pas s'y oppoſer, parce que c'étoit le plus proche heritier : mais le jour du ſacre lui mettant la couronne ſur la tête, on dit qu'il lui fit cette prediction : Parce que vous avez aſpiré au roïaume par le meurtre de vôtre frere, le glaive ne ceſſera point de frapper dans vôtre maiſon, & de détruire vôtre race : juſqu'à ce que vôtre roïaume paſſe à des étrangers, dont vos ſujets ne connoiſſent ni les mœurs ni la langue. Ce furent les Danois, comme on verra dans la ſuite.

Sous ce regne, qui fut de plus de trente-ſept ans, les enfans des clercs qui avoient été chaſſés des égliſes d'Angleterre : renouvellerent la prétention de leurs peres qui étoient morts. Ils avoient à leur tête un évêque Ecoſſois hardi & grand parleur, avec lequel ils vinrent trouver ſaint Dunſtan. Le ſaint archevêque affoibli par l'âge & par les grands travaux qu'il avoit ſoufferts pour l'égliſe, ne s'appliquoit plus qu'à la priere. Il leur dit : Puiſque vous renouvellez cette

cette querelle après un si long-tems, & venez m'attaquer lorsque je ne cherche que le repos & le silence : je ne veux point disputer contre vous, je laisse à Dieu à juger la cause de son église. Aussi-tôt la maison croula, le plancher de la chambre manqua sous leurs pieds, ces seditieux tomberent, plusieurs furent écrasés par les poutres : mais l'endroit où Dunstan étoit avec les siens ne fut point endommagé.

LIV. Saint Harold martyr. *Ad. Brem. lib.* 2. 18.

En Danemarc le roi Harold avoit soutenu & étendu la religion chrétienne : mais son fils Suen, qui étoit demeuré païen, le voïant vieux & affoibli par l'âge, chercha les moïens de le priver du roïaume ; & prit conseil de ceux que son pere avoit contraints à embrasser le christianisme. La conjuration éclata tout d'un coup ; & les Danois renonçant à la religion chrétienne, reconnurent Suen pour leur roi, & declarerent la guerre à Harold. Quelque repugnance qu'il eût à prendre les armes contre ses sujets, & contre son fils, il resolut de se défendre, mettant sa confiance en Dieu, comme il avoit toûjours fait. Toutefois il fut vaincu & blessé dans le combat ; & s'étant embarqué, il se sauva à une ville des Sclaves, qui bien que païens, le reçurent, contre son esperance : & quelques jours après il mourut de sa blessure, toûjours fidéle dans la foi de JESUS-CHRIST. Il avoit regné cinquante ans, il fut le premier qui établit le christianisme chez les Danois, & remplit le Septentrion d'églises & de predicateurs de l'évangile. Sa mort arriva le jour de la Toussaints 980. son corps fut reporté dans son roïaume à Roschild, & enterré dans l'église de la sainte Trinité, qu'il avoit bâtie : la cause de sa mort le fit regarder comme martyr.

Epitaph. ap. Baron.

L'an-

Digitized by Google

LV. Mort de S. Adalbert archevêque de Magdebourg. *Sup. n. 16. Act. Bened. ſæc. 5. p. 581.*

L'année ſuivante 981. mourut ſaint Adalbert premier archevêque de Magdebourg : c'étoit la treiziéme année de ſon pontificat ; & il avoit obtenu de l'empereur Otton II. un privilege, par lequel les moines qui compoſoient le chapitre de Magdebourg avoient la permiſſion d'élire l'archevêque. Après la mort de ſaint Adalbert, le clergé & le peuple élut tout d'une voix pour archevêque le moine Ochtric, fameux pour ſon ſçavoir, qui étoit au ſervice de l'empereur : quoique ſaint Adalbert eût declaré publiquement, qu'il ne ſeroit point ſon ſucceſſeur. Car il ne s'accommodoit point de ſes manieres: ce qui fit que pluſieurs ſe retirerent de la communauté, parce qu'Ochtric étoit maître de l'école. Les deputés du chapitre de Magdebourg allerent en Italie trouver l'empereur Otton II. & s'adreſſerent à Giſiler évêque de Merſbourg, qui avoit grand credit auprès de ce prince : ils lui dirent le ſecret de leur deputation, & il leur promit ſes bons offices. Mais aïant dit à l'empereur la nouvelle de la mort de ſaint Adalbert : il ſe jetta à ſes pieds, & lui demanda pour lui-même l'archevêché de Magdebourg, comme la recompenſe qu'il attendoit depuis ſi long-tems pour ſes ſervices. L'empereur lui accorda auſſitôt.

Quand il fut ſorti, Ochtric & les autres deputés lui demanderent ce qu'il avoit fait dans l'affaire qu'ils lui avoient confiée. Il leur répondit, qu'il avoit bien de la peine à faire les ſiennes propres, tant la cour étoit corrompuë par l'interêt, & principalement les Romains. Enfin il leur dit la choſe en ſecret. Enſuite il pourſuivit publiquement ſa pretention devant le pape Benoît VII. pour faire autoriſer ſa tranſlation. Le pape aſſembla un concile, & demanda ſi Giſiler pouvoit paſſer à l'archevêché de Magde-

Magdebourg, attendu qu'il n'avoit point de ſiege, & que celui de Mersbourg lui avoit été ôté par l'évêque Hildevard. Les juges, qui étoient gagnés, prononcerent qu'il le pouvoit : ainſi il eut l'archevêché ; & l'évêché de Mersbourg fut ſupprimé, & réüni à celui d'Halberſtat. Ochtric étant enſuite allé à Benevent y tomba malade & y mourut, avec un grand regret d'avoir quitté ſon monaſtere, pour ſatisfaire à ſon ambition. AN. 983.

LVI. Saint Adalbert évêque de Prague.

Le plus illuſtre diſciple de ſaint Adalbert de Magdebourg fut ſaint Adalbert de Prague. Il naquit en Boheme, & ſon pere nommé Slaving étoit comte & ſeigneur de pluſieurs grandes terres. Le fils fut nommé au baptême Voytiech, nom qui ſignifioit en Sclavon la conſolation de l'armée. Ses parens l'aïant voüé à Dieu dans une maladie, qui lui ſurvint en ſon enfance, ſon pere l'envoïa à Magdebourg, pour être inſtruit par les ſoins de l'archevêque Adalbert ; & il eut pour maître le moine Ochtric, qui avoit quantité de diſciples. C'étoit environ l'an 973. & il fut neuf ans dans cette école. L'archevêque lui changea de nom à la confirmation, & le nomma Adalbert comme lui. Pendant ſes études il ſe déroboit la nuit pour viſiter les pauvres, & leur faiſoit de grandes aumônes, & donnoit à la priere le tems des recréations. Il ſe rendit fort ſçavant dans la philoſophie humaine.

Après la mort du ſaint archevêque, il retourna en Boheme, rapportant beaucoup de livres, & entra dans le clergé de Prague ſous l'évêque Dithmar, qui mourut peu de tems après, ſçavoir l'an 983. le ſecond jour de Janvier. Le jeune Adalbert, qui n'étoit encore que ſousdiacre, ſervoit avec les autres aux funerailles de l'évêque. On s'aſſembla pour l'élection

Chr. Magd. ſæc. 5. act. Ben. p. 834.

An. 983. ction du ſucceſſeur près de la ville de Prague, & le duc de Boheme Boleſlas le pieux y aſſiſtoit avec les ſeigneurs du païs : tous convinrent qu'ils ne pouvoient choiſir d'évêque plus digne qu'Adalbert leur compatriote, & malgré ſa reſiſtance ils l'élûrent le dix-neuviéme de Février la même année 983. Ils envoïerent des deputés à l'empereur qui étoit à Verone, au retour de la guerre contre les Sarraſins, pour lui demander la confirmation de cette élection. Adalbert étoit avec eux, & ils portoient la demande du clergé & du peuple avec les ordres du duc. L'empereur leur accorda ce qu'ils demandoient, & donna à Adalbert l'anneau & le bâton paſtoral : puis il le fit ſacrer par Villigiſe archevêque de Mayence, dont il étoit ſuffragant, & qui ſe trouva preſent. Etant de retour il entra à Prague nuds pieds, & fut introniſé avec une grande joïe de tout le peuple.

LVII. Mort d'Otton II. Otton III. empereur. *Dlum. lib. 3.*

La ſuppreſſion de l'évêché de Mersbourg fut regardée par quelques-uns comme la cauſe des malheurs qui arriverent cette année à l'empereur Otton ; on prétendit que ſaint Laurent patron de cette égliſe en vengeoit le deshonneur, & qu'il s'en étoit expliqué à un ſaint perſonnage, à qui il avoit apparu. Ce qui eſt certain ; c'eſt que l'empereur aïant livré bataille en Calabre aux Grecs & aux Sarraſins venus à leur ſecours, fut défait & eut grande peine à ſe ſauver.

Vita S. Udal. n. 78. n. 84. Sæc. 5. act. Ben. p. 456. &c.

En ce combat perit Henri évêque d'Ausbourg, fils du comte Bouchard, qui après la mort de ſaint Udalric lui procura cet évêché par de mauvaiſes voïes. Il n'y fut jamais paiſible, étant continuellement attaqué par les ſeigneurs voiſins, qui uſurpoient le temporel de ſon égliſe. Enfin pour s'attirer la protection de l'em-

l'empereur, il s'attacha à ſon ſervice, juſques à le ſuivre dans ſes voïages de guerre. Il fit donc avec lui cette campagne; mais il ne parut plus après le combat, & on ne pût ſçavoir s'il avoit été tué ou pris par les Sarraſins. L'empereur après cette défaite revint en Lombardie, & tint une aſſemblée à Verone, où il fit élire empereur ſon fils Otton III. qui étoit en Allemagne, & qui fut couronné à Aix-la-chapelle le jour de Noël la même année par Villigiſe archevêque de Mayence & Jean archevêque de Ravenne. AN. 983.

Cependant l'empereur Otton II. retourna à Rome, où il tomba malade, & ſe ſentant à l'extrêmité, il partagea en quatre tout ſon argent. Il en donna un quart aux égliſes, un aux pauvres, un à ſa chere ſœur Mathilde, & le quatriéme à ſes ſerviteurs. Enſuite il fit ſa confeſſion en latin devant le pape & les prêtres; & aïant reçû d'eux l'abſolution, il mourut le vendredi ſeptiéme de Decembre, aïant regné dix ans & ſept mois, depuis la mort de ſon pere. Il fut enterré dans le parvis de l'égliſe de ſaint Pierre, & devant ſon ſepulcre, qui eſt de porphyre, on peignit en moſaïque un Chriſt debout, qui donnoit ſa benediction à ceux qui entroient dans l'égliſe. Ce prince étoit fort inferieur en merite à l'empereur Otton I. ſon pere.

LVIII. Bernoüard precepteur d'Otton III. *Vita ſæc. 6. act. Ben. p. 202.*

Otton III. n'avoit que quatre ans quand il fut couronné roi de Germanie; & quelque tems après l'imperatrice Theophanie ſa mere lui donna pour precepteur le prêtre Bernoüard. Il étoit de la premiere nobleſſe de Saxe, neveu de Folcmar, qui fut évêque d'Utrecht en 977. & tint ce ſiege douze ans. Cet oncle donna le jeune Bernoüard à Oſdag évêque d'Hildesheim, qui le mit ſous la conduite de Tangmar chef

chef de ſon école ; celui-ci cultiva avec grand ſoin le beau naturel du jeune homme, en qui il trouva une merveilleuſe ouverture pour les ſciences & pour toutes ſortes d'arts. Car il écrivoit bien, il peignoit, il entendoit les bâtimens, il étoit propre aux affaires, c'étoit un genie univerſel. Villigiſe archevêque de Mayence le tint quelque tems auprès de lui, & lui donna les ordres, même la prêtriſe. Après quoi Bernoüard retourna auprès d'Adalbeton comte Palatin ſon aïeul maternel, qui bien qu'il eût beaucoup d'enfans avoit pour lui une affection particuliere. Bernoüard étoit jour & nuit auprès de ce vieillard, lui rendant tous les ſervices que demandoient ſes infirmités & ſon grand âge ; & l'aſſiſta ainſi juſques à la fin.

Après ſa mort il vint à la cour du roi Otton, qui avoit alors ſept ans ; & gagna tellement les bonnes graces de l'imperatrice Theophanie, que du conſentement de tous les grands elle mit ſous ſa conduite le jeune prince. Bernoüard s'en acquitta ſi bien, que le roi fit en peu de tems de grands progrés. Tous les autres le flatoient & l'excitoient aux divertiſſemens, auſquels il n'étoit que trop porté par ſon âge : l'imperatrice elle-même, craignant de perdre l'affection de ſon fils, avoit une complaiſance exceſſive pour toutes ſes inclinations. Bernoüard étoit le ſeul qui s'y oppoſoit, & retenoit ſon diſciple par la crainte : mais avec tant d'art, qu'il ne perdoit rien de ſon amitié ; & qu'après la mort de l'imperatrice Theophanie, le jeune Otton la lui donna toute entiere, comme à celui qui lui tenoit lieu de pere & de mere. Bernoüard lui faiſoit examiner les conſeils que lui donnoient ſes flateurs, l'accoûtumant de bonne heure à découvrir les artifices

ces de la diſſimulation. Auſſi le prince avoit en lui ſa principale confiance, & lui faiſoit rendre par tous les autres le reſpect que meritoit ſa vertu.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIÉME.

I. Commencement de ſaint Romuald. *Vita per Petr. Dam. Act. Ben. ſæc. 6. p. 281. Boll. 7. Febr. to. 4. p. 101.*

CEpendant s'élevoient en Italie deux grands ſolitaires, Romuald en Lombardie, & Nil en Calabre. Romuald nâquit à Ravenne de l'illuſtre famille des ducs; & dans ſa premiere jeuneſſe cedant au penchant de l'âge, & abuſant de la commodité des richeſſes, il s'abandonna à l'impureté. Toutefois aïant la crainte de Dieu il s'efforçoit ſouvent de ſe relever, & ſe propoſoit de faire quelque choſe de grand. Quand il étoit à la chaſſe, s'il trouvoit dans le bois un lieu agréable, il diſoit en lui-même: Que des ermites ſeroient bien ici! qu'ils y ſeroient en repos & à couvert des agitations du ſiecle! Son pere nommé Sergius étoit homme du monde, & fort attaché à ſes interêts. Il avoit pris querelle avec un de ſes parens pour un pré qu'ils ſe diſputoient; & voïant que ſon fils Romuald molliſſoit dans cette affaire, & avoit une extrême horreur de faire mourir ce parent: il le menaça de le desheriter. Enfin on en vint aux mains, & le parent fut tué de la main de Sergius. Quoique Romuald n'eût eu autre part au meurtre que d'y avoir été preſent: il en voulut faire penitence pendant quarante jours, & ſe retira pour cet effet au monaſtere de ſaint Apollinaire de Claſſe.

Là touché par les exhortations d'un frere convers, il reſolut de ſe donner entierement à Dieu, & demanda l'habit monaſtique: mais les

les moines craignant la dureté de ſon pere ; n'oſoient le lui accorder. Romuald s'adreſſa donc à Honeſtus archevêque de Ravenne, qui avoit été abbé de Claſſe. Ce prelat l'exhorta à ſuivre ſon ſaint deſir, & commanda aux moines de le recevoir ſans heſiter : ce qu'ils firent appuïés d'une telle autorité. Romuald avoit alors vingt ans, & Honeſtus étoit entré dans le ſiege de Ravenne l'an 971. d'où il s'enſuit que Romuald ne pouvoit être né plûtôt que vers l'an 952. Il demeura environ trois ans au monaſtere de Claſſe : mais voïant que l'obſervance y étoit relâchée ; il commença à reprendre ſeverement les moines, leur mettant la regle devant les yeux. Indignés de la hardieſſe de ce jeune homme, ils reſolurent ſa mort ; & comme il ſe levoit la nuit avant les autres pour prier : ils vouloient le precipiter d'une terraſſe : mais étant averti par un des complices, il évita le peril.

Vita num. 101. *Rub. hiſt. Rav p.* 262. *Vita n.* 7.

Comme il avançoit de plus en plus dans le deſir de la perfection, il apprit qu'il y avoit près de Veniſe un ermite nommé Marin d'une haute ſpiritualité. Aïant donc demandé le conſentement de l'abbé, & des moines de Claſſe, qui lui fut facilement accordé, il s'embarqua pour l'aller trouver, & ſe mit ſous ſa conduite. Marin étoit un homme d'une grande ſimplicité & d'une grande pureté, mais qui n'avoit point eu de maître dans la vie ſolitaire. Il recitoit tous les jours le pſautier, & comme Romuald ne ſçavoit rien quand il quitta le monde, à peine pouvoit-il encore lire en ce tems-là. Marin lui donnoit des coups de baguette ſur la tête du côté gauche pour le corriger, & Romuald après l'avoir long-tems ſouffert, lui dit enfin : Mon maître frappez-moi s'il vous plaît du côté droit, car je n'entends preſque plus de l'oreille gauche

gauche. Marin admira sa patience, & le traita plus doucement.

II. Conversion de Pierre Urseole.

Pierre Urseole, alors duc de Venise, étoit monté à cette dignité par le crime. Vital Candidien son predecesseur étant devenu suspect aux Venitiens, ils conspirerent contre lui & resolurent de l'attaquer dans son palais & le tuer avec toute sa famille. Mais comme il se tenoit sur ses gardes, ils s'aviserent de brûler la maison de Pierre Urseole contiguë au palais, & l'y firent consentir, en lui promettant de le faire duc : ce qui fut executé. Pierre aïant ainsi satisfait à son ambition, fut touché du remors de son crime ; & demanda conseil à un abbé nommé Guerin, qui étoit venu de Catalogne, allant en divers lieux faire des pelerinages de devotion. Il consulta aussi Marin & Romuald : & tous trois convinrent, que Pierre devoit renoncer, non seulement à sa dignité mal acquise, mais au monde, & embrasser la vie monastique. Il se deroba donc secrettement à sa femme & à sa famille, avec un de ses amis nommé Jean Gradenic : ils allerent joindre les trois autres, & s'étant embarqués tous cinq, ils arriverent en Catalogne au monastere de saint Michel de Cusan, que Guerin gouvernoit dès l'an 973. Pierre Urseole & Jean Gradenic s'en rendirent moines, mais Marin & Romuald demeurerent près du monastere, continuant à mener la vie éremetique, à laquelle ils étoient accoûtumés, & au bout d'un an les deux autres se joignirent à eux.

Acta SS. Ben. sæc. 5. p. 877. sæc. 6. p. 312.

III. Saint Romuald en Catalogne.

Romuald se distingua tellement par son zele, qu'il devint bientôt leur maître, & Marin lui-même se soûmit à sa conduite. Pendant un an Romuald ne prit pour nourriture par jour qu'une poignée de poix chiches cuits, & pendant trois ans lui & Jean Gradenic vêcurent

Digitized by Google

du bled qu'ils recueilloient en labourant à la main, redoublant ainſi par leur travail la rigueur du jeûne. Romuald aïant lû dans la vie des
n. 13. peres, que quelques-uns jeûnoient toute la ſemaine, hors le ſamedi & le dimanche, entreprit de les imiter, & vêcut ainſi plus de quinze ans. Enſuite il remit au jeudi le ſoulagement qu'il prenoit le ſamedi : tant pour ſe conformer à l'uſage de l'égliſe Romaine, que pour rendre le jeûne plus ſupportable, n'étant que de deux ou trois jours de ſuite. Il fit depuis la regle des ermites de jeûner tous les jours, hors le jeudi & le dimanche, auſquels ils pouvoient manger des herbes & uſer de toute ſorte de boiſſon : mais pendant les deux carêmes de l'année, ils jeûnoient toute la ſemaine. Il défendoit aux autres de paſſer un jour entier ſans manger, quoiqu'il le fît ſouvent lui-même ; & diſoit que quiconque aſpire à la perfection, doit manger tous les jours, enſorte qu'il aïe tous les jours faim.

Vita Rom. Le comte Oliban, à qui le monaſtere de
n. 18. Cuſan avoit appartenu, étoit un ſeigneur de Catalogne chargé de grands pechés. Il vint un jour voir ſaint Romuald, & lui raconta toute ſa vie, comme en confeſſion, après quoi le ſaint homme lui dit, qu'il ne pouvoit ſe ſauver qu'en embraſſant la vie monaſtique. Le comte en fut ſurpris, & dit, que les hommes ſpirituels à qui il s'étoit déja confeſſé, ne lui avoient jamais conſeillé une ſi rude penitence. Il fit venir des évêques & des abbés qui l'avoient accompagné, & après avoir délibéré tous enſemble, ils vinrent à l'avis de Romuald : avoüant que la crainte les avoit empêché juſques-là de donner au comte ce conſeil. Alors Oliban convint avec Romuald d'aller au mont Caſſin, ſous pretexte de pelerinage

rinage, & d'y embraſſer la vie monaſtique.

Cependant Sergius, pere de Romuald, ſe fit moine au monaſtere de ſaint Severe près de Ravenne, mais quelque tems après il s'en repentit & voulut retourner au monde. Les moines en donnerent auſſi-tôt avis à Romuald, qui reſolut d'aller au ſecours de ſon pere; & chargea l'abbé Guerin & Jean Gradenic, de conduire le comte Oliban au mont Caſſin. Les Catalans apprenant que Romuald ſongeoit à quitter leur païs, en furent extrêmement affligés; & après avoir cherché un moïen de prevenir cette perte, ils n'en trouverent point de plus ſûr, que d'envoïer des gens le tuer: afin d'avoir au moins ſes reliques, pour la protection du païs. Romuald en étant averti, ſe raſa entierement la tête, & comme les meurtriers approchoient de ſa cellule, il ſe mit à manger dès le grand matin. Ils crurent qu'il avoit perdu l'eſprit, & ſe retirerent ſans lui faire aucun mal.

S'étant ainſi ſauvé de leur devotion brutale, il partit nuds pieds un bâton à la main, & arriva à Ravenne; où trouvant ſon pere reſolu au retour au ſiecle, il lui mit les pieds dans des entraves, les chargea de fers & le frappa rudement, juſques à ce qu'en maltraitant ſon corps il eût gueri ſon ame, & l'eût fait revenir à ſa premiere reſolution. Il y perſevera & mourut ſaintement quelque tems après.

IV. Converſion du comte Oliban.

Pour le comte Oliban, aïant laiſſé ſes terres à ſon fils, il partit pour l'Italie avec l'abbé Guerin, Jean Gradenic & Marin, car Pierre Urſeole étoit déja mort. Oliban menoit avec lui quinze mulets chargés de ſon treſor: mais étant arrivé au mont-Caſſin, il renvoïa ſes gens fort ſurpris & fort affligés. Marin s'en alla peu de tems *Chr. Caſſ. lib. II. c. 19.*

tems après en la Poüille, & y demeura dans la ſolitude, où il fut enfin tué par des coureurs Arabes. L'abbé Guerin accoûtumé aux pelerinages, reſolut d'aller à Jeruſalem & Jean Gradenic avec lui : mais Oliban l'aïant appris, les priâ avec larmes de ne le pas abandonner, puiſque Romuald le leur avoit recommandé. Ils partirent toutefois, mais à peine entroient-ils dans la plaine, quand le cheval de Guerin rompit la jambe à Gradenic : qui fut ainſi obligé de revenir au mont-Caſſin, & s'étant fait bâtir une cellule près du monaſtere, y vêcut près de trente ans, & y finit ſaintement. Oliban fut dans la ſuite abbé de Cuſan, puis évêque d'Alzone, qui n'eſt plus qu'un village entre Carcaſſone & ſaint Papoul.

Act. SS. Ben ſæc. 6. p. 313.

V. Commencement de S. Nil de Calabre. *Vita interpr. Caryoph. p. 3.*

Saint Nil vint auſſi au mont-Caſſin vers l'an 980. Il étoit né à Roſſane capitale de la Calabre, la ſeule ville que les Grecs y avoient conſervée, le reſte du païs étant deſolé par les courſes des Sarraſins. Son beau naturel fut cultivé par l'étude : il liſoit continuellement l'écriture ſainte, & prenoit un plaiſir ſingulier aux vies des peres. Ce qui lui inſpira une grande averſion du vice & des mauvaiſes curioſités : comme des caracteres & des paroles ſuperſtitieuſes contre divers accidens. Aïant perdu ſes parens, il demeura ſous la conduite d'une ſœur aînée, qui étoit auſſi très-pieuſe : mais étant arrivé à la fleur de la jeuneſſe, il attira les deſirs de toutes les filles par ſa beauté & l'agrement de ſa voix ; & de ſon côté il fut épris de la plus belle d'entre-elles, quoiqu'elle fût de baſſe naiſſance, & le premier fruit de leur union fut une fille. Toutefois la penſée de la mort & des ſupplices éternels commença à le relever de cette chûte ; & ces ſentimens devinrent bien plus vifs dans une fiévre violente dont il fut attaqué.

p. 6.

Un

Un jour donc, sans avoir rien dit à personne, il alla chez des gens qui lui devoient de l'argent, & leur dit, qu'il avoit trouvé une très-belle vigne, & qu'il vouloit l'acheter. Il prit d'eux ce qu'ils avoient, & nonobstant sa fiévre il partit accompagné d'un moine nommé Gregoire, qui le conduisit à son monastere. En passant une riviere, il fut tout d'un coup délivré de sa maladie : ce qu'il prit pour une marque assûrée, que ce voïage étoit agréable à Dieu. Il arriva donc aux monasteres de Mercure, & entre-autres grands personnages il y trouva Jean, Fantin & Zacarie. Il fut surpris de leur exterieur & de la pauvreté de leurs habits ; & son zele pour la perfection en fut plus ardent. Eux de leur côté, voïant la sageſſe de ce jeune homme, la douceur de sa voix dans la lecture, & la penetration de son esprit : jugerent dès-lors, que non seulement il feroit un grand progrés dans la vertu, mais qu'il seroit utile au salut de plusieurs autres.

Mais peu de tems après il vint des lettres menaçantes de la part du gouverneur de la province, portant que si quelqu'un étoit assez hardi pour imposer les mains à ce jeune homme, il auroit le poing coupé, & le monastere seroit confisqué. Les superieurs resolurent donc de l'envoïer sous une autre domination, pour recevoir le saint habit, & il se determina à entrer dans le monastere de saint Nazaire. En chemin il rencontra un Sarrasin, qui lui demanda qui il étoit, d'où il venoit & où il alloit. Nil lui dit simplement la verité, & le *p.* 10. Sarrasin fut surpris de lui voir prendre une telle resolution étant si jeune : car il n'avoit pas trente ans, & il portoit encore son habit seculier, qui étoit très-riche. Tu devois attendre, dit-il, à la vieilleſſe, pour t'engager dans la vie

monaſtique, ſi tu l'as reſolu. Non, répondit-il, Dieu ne veut pas que nous ſoïons bons par neceſſité : un vieillard n'a plus la force de le ſervir, non plus que de porter les armes pour ſon prince. Je veux ſervir Dieu dans ma jeuneſſe, afin qu'il honore ma vieilleſſe. Le Sarraſin touché de ce diſcours, lui montra le chemin; & le quitta en lui donnant des benedictions, & l'encourageant à ſuivre ſon deſſein. Nil fut ſaiſi de crainte, ſongeant au peril qu'il avoit évité; & ſa peur augmenta, quand il entendit le Sarraſin revenir en courant, & criant qu'il l'attendît. Celui-ci l'aïant joint, lui donna des pains fort blancs qu'il avoit apportés, voïant qu'il n'avoit aucune proviſion, & lui fit excuſe de n'avoir rien de meilleur à lui donner : mais en même tems il blâma ſa crainte & la mauvaiſe opinion qu'il avoit de lui.

p. 13. Etant près du monaſtere il rencontra un cavalier qui voulut le détourner d'y entrer, diſant mille maux des moines : les traitant d'avares, de glorieux, de gourmans. Je tiendrois, dit-il, tout entier avec mon cheval dans une des chaudieres de leur cuiſine. Nil vouloit lui répondre; mais il s'enfuit ſans l'écouter; & Nil entra enfin dans le monaſtere de S. Nazaire. L'abbé & les moines le reçûrent avec grande charité, & le voïant fatigué du chemin, ils lui donnerent du poiſſon & du vin : mais il ſe contenta de pain & d'eau. Il pria qu'on lui donnât l'habit monaſtique, à condition toutefois qu'au bout de quarante jours il retourneroit au monaſtere, où il avoit d'abord été reçû. L'abbé vouloit auſſi-tôt qu'on l'eut fait moine lui donner le gouvernement d'un autre monaſtere : mais Nil trouva cette propoſition ſi étrange, que dès-lors il fit ſerment de n'accepter jamais aucune dignité.

VI. Vie eremitique de S. Nil.

Le tems étant accompli, il retourna au monaſtere de Mercure, où les peres le reçûrent avec une grande joïe : particulierement Fantin, avec lequel il lia une amitié très-étroite. On en parla quelque tems après à Jean ſuperieur de tous ces monaſteres, qui aïant éprouvé ſon obéïſſance en pluſieurs manieres, en demeura très-ſatisfait, & le retint quelque tems auprès de lui. Enſuite, du conſentement des peres, il ſe retira près du monaſtere dans une caverne où étoit un autel dedié à S. Michel. Là il s'impoſa cette maniere de vie : depuis le matin juſqu'à Tierce il s'appliquoit à écrire, car il écrivoit bien & vîte. Depuis Tierce juſques à Sexte, il ſe tenoit devant la croix, recitant le pſautier & faiſant mille genuflexions. Depuis Sexte juſques à None, il demeuroit aſſis, liſant & étudiant l'écriture ſainte & les peres. Après avoir dit None & Vêpres, il ſortoit de ſa cellule pour ſe promener & ſe relâcher : ſans toutefois ſe detourner de Dieu, qu'il conſideroit dans ſes créatures, meditant quelques paſſages des peres. Après le ſoleil couché il ſe mettoit à table, & mangeoit ou du pain ſec, ou ſans pain des herbes cuites, ou du fruit ſelon la ſaiſon. Sa table étoit une groſſe pierre, & ſon plat un morceau de pot de terre, il ne bûvoit que de l'eau & par meſure. Il eſſaïoit d'imiter toutes les manieres de vivre qu'il liſoit dans les anciens. Ainſi il paſſa juſques à vingt jours ſans manger que deux fois, & fit trois fois cette experience. Pendant un an il ne bût qu'une fois le mois, quoiqu'il ne mangeât que du pain ſec : mais il quitta cette pratique, pour ne ſe pas deſſecher le poulmon : car la ſoif ne l'incommodoit que les premiers huit jours. Toutefois il paſſoit ſouvent le carême ſans boire & ſans manger, ne

p. 18.

p. 25.

p. 28.

prenant que la ſainte communion. La nuit il donnoit une heure au ſommeil, pour la digeſtion : enſuite il recitoit le pſautier, faiſant cinq cens genuflexions, puis il diſoit les prieres des nocturnes & des matines. Car il étoit perſuadé qu'un ermite doit faire beaucoup plus d'exercices de pieté que celui qui vit en communauté. Son habit étoit un ſac de poil de chevre, qu'il portoit un an ; & ſa ceinture étoit une corde, qu'il n'ôtoit qu'une fois l'année, ſouffrant patiemment la vermine qui le rongeoit. Il n'avoit ni lit ni ſiege, ni coffre ni ſac : ſon encrier étoit de la cire appliquée ſur du bois. Tel étoit ſon amour pour la pauvreté.

p. 37. Un des freres le pria de trouver bon qu'il demeurât avec lui, & l'aïant obtenu à grande peine, il lui dit : Mon pere, j'ai trois pieces d'argent, que voulez-vous que j'en faſſe ? Nil lui dit : Donnez-les aux pauvres, & ne gardez que vôtre pſautier. Il le fit : mais après avoir demeuré quelque tems avec le ſaint homme, il s'ennuïa de cette vie ſi auſtere ; & commença à chercher querelle pour le mettre en colere. *2. Cor. VII.* 15. Nil lui dit doucement : Mon frere, le Seigneur nous a appellés en paix. Si vous ne pouvez plus me ſouffrir, allez à la bonne heure où il vous plaira. Car je vois que vous ne pouvez vous défaire de l'ambition & du deſir du ſacerdoce. L'autre lui dit tout en colere : Rendez-moi mes trois pieces d'argent, & je m'en irai. Qu'avois-je affaire de les donner aux pauvres ? Nil lui répondit : Mon frere, écrivez ſur un morceau de papier, que j'en recevrai la recompenſe dans le ciel, & le mettez ſur l'autel, & je vous les rendrai auſſi-tôt. L'autre voulut voir comment Nil, qui n'avoit pas une obole, accompliroit ſa promeſſe, & fit ce qu'il deſiroit. Nil aïant reçû ſon écrit, deſcendit au

mo-

monaſtere de Caſtel, & y emprunta trois pieces d'argent qu'il lui donna. Le mauvais moine ſe retira, ſuivit ſes deſirs, & mourut quelque tems après. Mais Nil étant rentré dans ſa caverne, écrivit en douze jours trois pſautiers & acquitta ſa dette.

Quelques années après le bienheureux Fantin p. 45.
tomba dans une eſpece d'égarement d'eſprit, qui parut ſurnaturel à ceux qui connoiſſoient ſa vertu. Car il ſortit de ſon monaſtere & alloit de côté & d'autre, faiſant des lamentations continuelles ſur les égliſes, les monaſteres & les livres. Il diſoit que les égliſes étoient pleines d'ânes & de mulets, qui les profanoient par leurs ordures : les monaſteres brûlés & perdus, les livres moüillés & devenus inutiles, enſorte qu'on n'auroit plus de quoi lire. Quand il rencontroit un des freres de ſon monaſtere, il le pleuroit comme mort ; & diſoit : C'eſt moi qui t'ai tué mon enfant. En parlant ainſi il ne vouloit ni loger ſous un toit, ni prendre de nourriture ordinaire, mais errant par les deſerts, il vivoit d'herbes ſauvages. On crut que c'étoit une prediction de l'incurſion des Sarraſins, qui deſolerent le païs peu de tems après ; ou plûtôt de la decadence des monaſteres, & du relâchement de la diſcipline. Nil ſenſiblement affligé de voir l'abbé Fantin en cet état, le ſuivoit & s'efforçoit de lui perſuader de rentrer dans le monaſtere : mais Fantin l'aſſura qu'il n'y retourneroit point, & qu'il mourroit bien-tôt, comme il arriva en effet.

Nil étant revenu à ſa caverne, les peres du monaſtere de Fantin vinrent le prier de vouloir bien venir & leur choiſir un abbé. Car ils le connoiſſoient aſſez pour n'oſer lui propoſer de l'être lui-même. Il entra dans le monaſtere & aſſembla la communauté dans l'égliſe : mais

après la priere, Luc frere du défunt abbé Fantin prit Nil par les pieds, le conjurant au nom de la ſainte Trinité & de tout ce qu'il y a de plus ſaint, d'être leur abbé. Nil tourna contre Luc ſes propres conjurations, & le fit élire abbé : car quoiqu'il ne fût pas fort ſçavant dans les ſaintes écritures, il avoit le talent de gouverner & une grande vertu. C'eſt ainſi que Nil évita cette tentation.

VII. Premiers diſciples de ſaint Nil.

Pendant qu'il étoit encore dans ſa caverne, il lui vint un diſciple nommé Etienne, homme d'une grande ſimplicité, mais d'une patience & d'une obéïſſance merveilleuſe. Les Sarraſins aïant couru pendant un an toute la Calabre, le bruit ſe répandit qu'ils viendroient auſſi au canton de Mercure, & qu'ils n'épargneroient ni monaſteres ni moines. Tous ſe refugierent dans les châteaux les plus proches ; & Etienne ſe trouvant au monaſtere de S. Fantin, ſuivit les moines, n'aïant pas le tems de retourner à la caverne. Nil lui-même voïant déja la pouſſiere qui marquoit la marche des ennemis, ne voulut pas tenter Dieu, & ſe cacha dans un lieu détourné : puis il revint le jour ſuivant à ſa caverne, d'où ils avoient emporté le cilice qu'il avoit pour changer. Etant deſcendu au monaſtere, il trouva qu'ils y avoient tout ravagé ; & croïant qu'ils avoient enlevé Etienne, il reſolut de ſe rendre eſclave avec lui. Mais il apprit qu'il s'étoit ſauvé avec les moines ; & après que les Sarraſins furent paſſés, Nil & Etienne retournerent à leur caverne, & reprirent leur premiere façon de vivre.

p. 49. *p.* 54.

p. 58.

Quelque tems après Nil aïant envoïé Etienne à Roſſane pour acheter du parchemin : il en revint accompagné d'un vieillard nommé George des principaux de la ville, qui croïoit être appellé de Dieu à mener la vie ſo-

ſolitaire, & s'offrit à Nil pour faire ce qui lui plairoit. Nil lui répondit : Mon frere, ce n'eſt p. 60.
pas pour nôtre vertu que nous demeurons dans ce deſert : mais parce que nous ne pouvons porter la regle de la vie commune, nous nous ſommes ſeparés des hommes, comme des lepreux. Vous faites bien de chercher vôtre ſalut : allez donc à quelque communauté, où vous trouverez le repos de l'ame & du corps. Mais George demeura ferme & ne voulut point quitter le ſaint, qui conçût pour lui une affection filiale.

Enfin comme les Sarraſins revenoient de tems p. 63.
en tems en ces quartiers-là, & que la caverne étoit ſur leur paſſage : Nil & ſes diſciples jugerent qu'ils ne pouvoient y demeurer. Il vint donc s'établir auprès de Roſſane en un lieu qui étoit à lui, où il y avoit un oratoire de ſaint Adrien. Là il lui vint encore quelques diſciples, & par la ſuite du tems ils ſe trouverent juſques à douze & plus : enſorte que ce lieu devint un monaſtere. Il y avoit deux freres dans le voiſinage, qui touchés d'envie commencerent à médire de ſaint Nil, & le traiter d'hypocrite & d'impoſteur : mais il ne s'en défendit qu'en leur donnant des benedictions & des loüanges ; & un jour qu'ils l'avoient extrêmement maltraité, il vint les trouver comme ils mangeoient, ſe mit à genoux & leur demanda pardon. Enfin il les gagna tellement, que l'aîné en mourant lui donna tout ſon bien, & lui recommanda ſon frere. Il ne vouloit point que ſon monaſtere eût rien au de-là du neceſſaire, diſant que ce ſurplus n'étoit qu'avarice. Trois p. 69.
de ſes moines aïant un jour mangé hors de la maiſon, il leur dit : Etes vous mes eſclaves, pour vous cacher ainſi de moi ? Vous êtes mes freres, nôtre pain eſt vôtre travail ; & perſon-

ne ne vous contraint à rien faire contre vôtre
p. 71. volonté. Sa communauté croiſſant, il ne voulut jamais prendre le titre d'abbé ou d'hegumene, pour mieux obſerver le precepte de l'évan-
Matth. XXIII. 8. gile de ne point ſe nommer maître : mais il donna le titre d'hegumene à d'autres, dont le premier fut Proclus, homme très-ſçavant dans les auteurs ſacrés & profanes, & qui laiſſa lui-même pluſieurs écrits.

p. 72. Un grand tremblement de terre, qui arriva
V. Chr. Caſſ. lib. II. c. 11. dans la Campanie & la Calabre, aïant preſque renverſé la ville de Roſſane : Saint Nil voulut aller voir ce déſaſtre de ſa patrie. Mais pour ſe déguiſer, il mit autour de ſa tête une peau de renard, qu'il avoit trouvée en chemin, & portoit ſur l'épaule ſon manteau pendu à ſon bâton. Les enfans lui jettoient des pierres, & crioient après lui : Au caloyer Bulgare, d'autres l'appelloient Franc ou Armenien. Le ſoir s'étant remis en ſon état ordinaire, il entra dans la grande égliſe, pour prier la ſainte Vierge ſa patrone, & fut reconnu de quelques prêtres, qui ſe jetterent à ſes pieds, fort ſurpris de ſon arrivée. Après les avoir conſolés par ſes diſcours de pieté, il demeura avec un nommé Caniſcas, dont il avoit été diſciple : l'exhortant à quitter le monde, car il avoit toûjours mené une vie fort pure. Mais il ne pût le perſuader, à cauſe de l'avarice qui le dominoit ; & il mourut quelque tems après, avec un repentir inutile de ne l'avoir pas écouté.

Il faiſoit ſouvent reflexion ſur la douceur
p. 78. de la ſolitude, & le dégagement de la parfaite pauvreté, ſans ſoins comme ſans biens, & il trouvoit qu'en vivant avec les autres, loin d'avancer dans la vertu on recule : leur converſation même lui étoit à charge, parce qu'elle le dé-

détournoit de la contemplation & de l'occupation interieure. A ces penſées il oppoſoit ce precepte de l'apôtre : Que perſonne ne cherche ſon avantage, mais celui des autres, pour leur ſalut. Il reſolut donc d'éprouver ſes diſciples par quelque commandement déraiſonnable ; & s'ils y obéïſſoient ſans examen, prendre le parti de demeurer avec eux. Un jour après l'office du matin, il leur dit : Mes peres, nous avons planté trop de vignes, & ce n'eſt qu'avarice d'avoir plus que le neceſſaire : venez en couper une partie. Ils y conſentirent, & aïant pris la coignée ſur ſon épaule, il les mena à la plus bélle de leurs vignes & du plus grand rapport. Ils le ſuivirent tous, & ſe mirent à couper depuis le matin juſques à Tierce. Alors voïant leur obéïſſance, il promit à Dieu de ne les quitter de ſa vie. Mais le bruit de cette action s'étant répandu d'un côté juſques au mont Athos, & de l'autre juſques en Sicile, perſonne n'y pouvoit rien comprendre, & on l'interpretoit diverſement. 1. Cor. X. 24.

VIII. Il eſt viſité par Theophylacte & Leon. p. 82.

Un jour comme il étoit à Roſſane un peu indiſpoſé, Theophylacte metropolitain de Calabre & le domeſtique Leon, tous deux gens d'eſprit & ſçavans, vinrent le voir avec des magiſtrats, des prêtres & une grande partie du peuple : à deſſein de lui faire des queſtions ſur l'écriture, plûtôt pour l'éprouver que pour s'inſtruire. Après qu'ils ſe furent ſalués & aſſis, Nil donna au domeſtique un livre qu'il avoit à la main, & lui fit lire cette ſentence : que de dix mille ames, à peine s'en trouve-t-il une dans le tems preſent qui ſorte entre les mains des anges. Ils commencerent à dire tous d'une voix : A Dieu ne plaiſe, cela n'eſt pas vrai : celui qui l'a dit eſt heretique. C'eſt donc en vain que nous avons été baptiſés, que nous adorons la croix, que

que nous communions & portons le nom de chrétiens. Nil voïant, que le metropolitain & le domeſtique ne diſoient rien à ceux qui parloient ainſi, répondit doucement : Que direz-vous ſi je vous montre que ſaint Baſile, ſaint Chryſoſtome, ſaint Ephrem, ſaint Theodore Studite, ſaint Paul même, & l'évangile diſent la même choſe ? Dieu ne vous a point d'obligation de ce que vous venez de dire. Vous n'oſeriez faire profeſſion d'aucune hereſie, le peuple vous lapideroit. Mais ſçachez, que ſi vous n'êtes vertueux & très-vertueux, vous n'éviterez point la peine éternelle. Ils furent touchés de ce diſcours, & commencerent tous à ſoupirer & à dire : Malheur à nous pecheurs que nous ſommes.

Nicolas protoſpataire lui dit : Mon pere, pourquoi l'évangile dit-il : Gelui qui donnera à un de ces moindres un verre d'eau froide, ne perdra pas ſa recompenſe ? Il répondit : Cela eſt dit pour ceux qui n'ont rien, afin que perſonne ne s'excuſe ſur ce qu'il n'a pas de bois pour faire chauffer l'eau. Un autre lui dit : Mon pere, je voudrois ſçavoir ſi Salomon eſt ſauvé ou damné. Nil ſçachant que c'étoit un debauché lui dit : Et moi je voudrois ſçavoir, ſi vous ſerez ſauvé ou damné. Que nous importe à vous & à moi que Salomon le ſoit ? C'eſt pour nous qu'il eſt écrit : Quiconque regarde une femme pour la deſirer a déja commis l'adultere. Quant à Salomon, nous ne trouvons nulle part dans l'écriture, qu'il ſe ſoit repenti, comme nous le trouvons de Manaſſes.

Matth. X. 42.

Matth. V. 28.

Un prêtre ſe leva enſuite & dit : Mon pere ? dequel arbre Adam mangea-t-il dans le paradis, Il répondit : D'un pommier ſauvage. Tous ſe prirent à rire, & Nil leur dit : N'en riez pas, la

la réponſe eſt conforme à la demande. Comment vous dirions-nous ce que l'écriture ne nous a point découvert ? Au lieu de penſer comment vous avez été formé, comment vous avez été mis dans le paradis, les preceptes que vous avez reçûs & que vous n'avez pas gardés, ce qui vous a fait chaſſer du paradis & comment vous pourrez y rentrer : au lieu de tout cela vous me demandez le nom d'un arbre, & quand vous l'auriez appris, vous demanderiez enſuite quelle en étoit la racine, ou les feuilles ou l'écorce, & s'il étoit grand ou petit. Après quelques autres entretiens, ils ſe retirerent, & le metropolitain lui-même dit, que ce caloyer étoit un grand perſonnage.

IX. Converſion d'Eupraxius. p. 80.

Eupraxius gouverneur de Calabre avoit fondé à Roſſane un monaſtere de filles, qui étant tombé en décadence, lorſqu'Eupraxius fut retourné à C. P. ſaint Nil avoit pris ſoin de le rétablir. Toutefois des gens mal intentionnés dirent à Eupraxius, que Nil avoit pillé ce monaſtere : ce qui lui fit écrire des lettres menaçantes contre le ſaint. Il revint en Calabre comme gouverneur, & tous les abbés de la province vinrent avec des preſens le complimenter & lui demander ſa protection. Il n'y eut que Nil qui n'y alla point, & demeura en paix dans ſon monaſtere, priant Dieu pour le ſalut du gouverneur. Ce qui augmenta beaucoup ſon indignation, & il cherchoit les moïens de la ſatisfaire. Mais il lui vint un ulcere, qui le tourmenta pendant trois ans, & lui conſuma les parties que l'on ne nomme point, avec une infection inſupportable. Il reconnut que c'étoit la punition de ſes débauches, ſe repentit de ſes emportemens contre le ſaint abbé, & l'envoïa prier de le venir voir & lui donner ſa benedi ction. Le ſaint homme ſe fit prier p. 91.

Digitized by Google

prier long-tems pour l'humilier à ſon tour ; & n'y alla qu'au bout de trois ans, lorſqu'il ſçût que le mal attaquoit déja les parties nobles.

Le gouverneur lui embraſſa les pieds fondant en larmes, & Nil l'aïant relevé, il lui fit la confeſſion de tous ſes pechés, & le conjura de lui donner l'habit monaſtique ; diſant qu'il avoit fait vœu d'être moine. Le ſaint
p. 95. lui répondit : Tous ceux qui ont peché après le baptême, ſont obligés ſans aucun vœu à embraſſer la penitence : mais quant à vous donner l'habit, je ne ſuis qu'un ſimple moine ſans aucun ordre eccleſiaſtique. Voici un metropolitain, c'étoit celui de ſainte Severine, voici des évêques & des archimandrites, c'eſt à eux d'accomplir vôtre ſouhait. Toutefois Eupraxius le pria tant, qu'il lui coupa les cheveux de ſa main, & le revêtit de l'habit monaſtique en preſence des évêques & des abbés. Alors le gouverneur les pria à manger, & les ſervit à table lui-même, tant il ſe trouva de force. Puis il diſtribua de ſa main aux pauvres tout ce qu'il avoit, ou le légua aux égliſes : il affranchit tous ſes eſclaves, & mourut trois jours après plein de componction & d'eſperance. Il avoit fait Nil executeur de ſon teſtament : mais le ſaint homme ne voulut point s'embaraſſer dans tant d'affaires & s'en déchargea ſur le metropolitain.

X. Autres actions de ſaint Nil.

Il délivra pluſieurs poſſedés, en leur faiſant faire l'onction de l'huile par les prêtres, ou les envoïant à Rome aux tombeaux des apôtres :
p. 101. mais il ne vouloit pas leur faire le moindre ſigne de croix de ſa main. Quelque repugnance qu'il eût à venir dans le monde, & en voir le tumulte, il ne laiſſoit pas dans l'occaſion d'in-
p. 107. terceder pour le peuple auprès des magiſtrats : afin de ſauver les malheureux opprimés, & quel-

Digitized by Google

quelquefois les coupables. Et il ne craignoit point de souffrir pour cet effet la fatigue de marcher à pied & les incommodités des saisons. Plusieurs des officiers, qui venoient en Italie, lui offroient de grandes sommes d'argent, pour la subsistance de sa communauté, ou pour les pauvres : mais il leur disoit : Mes freres seront heureux, suivant le pseaume, s'ils vivent du travail de leurs mains ; & les pauvres crieront contre vous, comme retenant leur bien, & m'admireront comme possedant tout sans rien avoir. *p.* 109. *Ps.* 127.

Un eunuque de la chambre de l'empereur, l'aïant prié de le venir voir, lui dit : Je n'ai point de parens, & j'ai de grands biens : j'ai resolu de les donner à Dieu & de fonder un monastere. Venez avec moi à Constantinople, je prendrai le saint habit de vôtre main, & je vous ferai converser familierement avec les empereurs, comme vous êtes ici avec moi. Nil fit selon sa coûtume le signe de la croix sur sa poitrine, & répondit à l'eunuque : Vôtre dessein est beau & agréable à Dieu, mais il ne me convient pas de quitter mon desert & les pauvres qui souffrent avec moi, pour me promener dans les villes & me charger d'affaires. Manque-t-on à Constantinople de moines & d'abbés, pour donner l'habit à ceux qui veulent quitter le monde ? Que si vous voulez absolument que je vous le donne, venez marcher dans la voïe étroite avec nous. L'eunuque insistoit à accomplir son dessein, & le saint abbé l'aïant quitté, remercioit Dieu de l'avoir délivré de ce piege de l'ennemi. *p.* 122.

L'archevêque de Rossane étant mort, tous s'accorderent qu'il falloit surprendre l'abbé Nil, & le forcer à remplir cette place. Les magistrats & les principaux du clergé marchoient déja *p.* 115.

pour

pour executer leur deſſein : mais quelqu'un les prevint, croïant porter au pere une agréable nouvelle. Il le remercia & lui fit même donner un preſent : mais il ſe retira au fonds d'une montagne avec un des moines, & ſe cacha ſi bien qu'on ne pût jamais le trouver. Les prêtres & les magiſtrats qui étoient venus au monaſtere, après avoir bien cherché & longtems attendu, s'en retournerent fort affligés ; & furent contraints d'élire un autre archevêque.

p. 120. Quelque tems après les Sarrafins aïant fait une incurſion dans la Calabre, ſaint Nil ſe retira dans la fortereſſe avec ſes moines ; excepté trois, qui étant demeurés dans le monaſtere, furent pris & emmenés en Sicile. Saint Nil ſongea à les retirer, & aïant amaſſé cent tarins d'or des revenus du monaſtere, il les envoïa à Palerme par un frere fidéle : avec un mulet qu'on lui avoit donné, & une lettre adreſſée à l'écrivain de l'Emir, qui étoit chrétien & pieux. Il lût la lettre à l'Emir ſon maître, qui admira la ſageſſe & la vertu du ſaint abbé ; & aïant fait venir les moines, il les traita avec honneur, & retint ſeulement le mulet pour ſe ſouvenir d'eux : mais il les renvoïa avec l'argent & pluſieurs peaux de cerfs, les chargeant d'une lettre, où il diſoit : C'eſt ta faute de ce que tes moines ont été maltraités ; ſi tu t'étois fait connoître à moi, je t'aurois envoïé une ſauvegarde, avec laquelle tu n'aurois pas eu beſoin de ſortir de ton monaſtere ; & ſi tu voulois bien venir chez moi, tu pourrois t'établir dans tout le païs, & je te traiterois avec toutes ſortes d'honneur & de reſpect.

XI. Saint Nil ſe retire au mont-Caſſin. *p.* 123.

Le ſaint homme prévoïant que toute la Calabre alloit être ravagée par les Sarrafins, reſolut d'en ſortir : mais il ne voulut pas aller en

en Orient, craignant la grande opinion que l'on avoit de lui : car ſa reputation étoit venuë juſques aux empereurs. Il aima donc mieux demeurer chez les Latins, où il croïoit être inconnu : mais il étoit par tout regardé comme un apôtre. Car étant venu à Capouë, il fut reçû avec très-grand honneur par le prince Pandolfe & les premiers de la ville, juſques-là qu'ils vouloient le faire leur évêque, & l'euſſent fait, ſi le prince ne fût mort. Mais ils appellerent Aligerne abbé du mont-Caſſin, & lui enjoignirent de donner au ſaint abbé un des monaſteres de la dépendance du ſien tel qu'il voudroit.

Saint Nil étant donc allé voir le fameux monaſtere du mont-Caſſin, toute la communauté vint au-devant de lui juſques au pied de la montagne, les prêtres & les diacres revêtus de leurs ornemens comme un jour de fête, portant des cierges & des encenſoirs. Il guerit toutes leurs maladies corporelles & ſpirituelles, & admira le bel ordre & la regularité de cette maiſon, qu'il trouva au deſſus de celle des Grecs. Enſuite l'abbé Aligerne & les principaux d'entre les moines le conduiſirent au monaſtere qui lui étoit deſtiné : ſçavoir S. Michel en Valdeluce, où il demeura quinze ans. L'abbé & les moines le prierent de venir avec toute ſa communauté au grand monaſtere, & d'y celebrer l'office en Grec. D'abord il s'en excuſoit par humilité, mais enfin il l'accorda. Il compoſa un hymne en l'honneur de S. Benoît, comprenant tous ſes miracles ; & prenant toute ſa communauté, qui étoit de plus de ſoixante moines, il monta au mont-Caſſin, & y celebra les vigiles d'un chant fort harmonieux, car il y en avoit pluſieurs qu'il avoit inſtruits à lire & à chanter parfaitement.

Après

Après l'office tous les moines Latins vinrent le trouver avec la permiſſion de leur abbé, & lui firent diverſes queſtions, ſur les devoirs des moines & ſur des paſſages de l'écriture : & il
p. 131. leur répondit en latin. Un lui demanda : Si une fois l'année je mange de la viande par condeſcendance pour mon corps, quel mal y aura-t-il ? S. Nil répondit : Si vous vous portez bien toute l'année, & qu'une ſeule fois vous tombiez & vous rompiez une jambe, quel mal y aura-t-il ? Ils l'interrogerent auſſi touchant le
Rom. XIV. 3. jeûne du ſamedi. Il répondit : Que celui qui mange ne mépriſe point celui qui ne mange pas, & que celui qui ne mange pas ne condamne point celui qui mange. Si vous nous reprenez de ce que nous ne jeûnons pas le ſamedi, prenez garde de ne pas combattre les colomnes de l'égliſe, S. Anaſtaſe, S. Baſile, S. Gregoire, S. Chryſoſtome & les conciles mêmes. Nous faiſons bien de ne pas jeûner le ſamedi, pour nous oppoſer aux Manichéens, qui s'affligent ce jour-là en haine de l'ancien teſtament; mais nous ne nous abſtenons pas du travail, pour ne nous pas conformer aux Juifs. Vous avez auſſi raiſon de jeûner ce jour-là, pour vous preparer au dimanche.

Aligerne abbé du mont-Caſſin avoit ſuccedé à Majelpot en 949. & gouverna pendant trente-
Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 645. ſept ans. Il étoit de Naples, & avoit été moine à ſaint Paul de Rome ſous l'abbé Baudoüin. Il s'appliqua à rétablir le monaſtere, qui ne s'étoit pas encore relevé de la deſolation arrivée
Sup. liv. LIII. n. 47. ſous l'abbé Berthier. Aligerne fit revenir pluſieurs terres uſurpées par des ſeigneurs voiſins, ce qui lui attira des mauvais traitemens : mais il fut protegé par Pandolfe prince de Capoüe. Il repeupla les terres deſertes, rebâtit l'égliſe & les lieux reguliers, enſorte que le mont-Caſſin

fut

Digitized by Google

fut comme renouvellé de son tems. Il mourut l'an 986. AN. 984.

XII. Mort de Benoît VII. Jean XIV. Jean XV. papes. *Baron. an. 984. Papeb. comment. p. 167.*

A Rome le pape Benoît VII. mourut le dixiéme de Juillet 984. indiction douziéme, après huit ans & demi de pontificat, & fut enterré à sainte croix de Jerusalem. Son successeur fut Pierre évêque de Pavie, qui avoit été chancelier de l'empereur Otton II. Il changea de nom par respect, comme l'on croit, pour S. Pierre, & prit celui de Jean XIV. Il ne tint le siege que huit mois : car Francon, qui s'étoit fait ordonner pape dix ans auparavant sous le nom de Boniface VII. revint de C. P. sur la nouvelle de la mort de Benoît VII. Sa faction étant la plus puissante, Jean XIV. fut arrêté & mis au château S. Ange, puis deposé ; & au bout de quatre mois il mourut de faim & de misere dans cette prison le vingtiéme d'Août 985. Ainsi Boniface fut reconnu pape & tint le siege onze mois, au bout desquels il mourut subitement. Les siens mêmes le haïssoient tellement, qu'après sa mort ils le percerent à coups de lances, le traînerent par les pieds, & le laisserent tout nud dans la place devant le cheval de Constantin. Mais le lendemain matin quelques clercs ramasserent ce cadavre dechiré, & l'ensevelirent. On élut ensuite Jean, Romain de naissance, fils de Robert, qui tint le S. siege quatre mois sans être sacré ; c'est pourquoi il n'est point compté entre les papes. Enfin on élut Jean XV. aussi Romain, fils de Leon prêtre, qui fut sacré le vint-cinquiéme d'Avril 986. & tint le saint siege dix ans.

Sup. liv. LVI. n. 36.

Mss. ap. Papebr.

XIII. Fin de S. Dunstan. *Vita Dunst. n. 38 sec. 5. Ben. p. 682.*

De son tems mourut S. Dunstan la lumiere de l'Angleterre. Quatre ans auparavant saint Ethelvolde de Vincheſtre étant venu à Cantorberi avec l'évêque de Rocheſtre, Dunstan les reçût avec grande joïe, parce que c'étoit par ſes

ſes ſoins qu'ils avoient été nourris ; inſtruits & élevés aux premiers honneurs de l'égliſe. Après avoir paſſé pluſieurs jours enſemble en douces converſations, l'archevêque les conduiſit hors la ville ; & quand il falut ſe ſeparer, il commença à fondre en larmes, enſorte qu'elles lui coupoient la parole. Les deux évêques étonnés lui en demanderent la cauſe. C'eſt que je ſçai, dit-il, que vous devez mourir bien-tôt. En effet l'évêque de Rocheſtre étant à peine rentré dans ſa ville, fut attaqué d'une maladie violente, qui l'emporta en peu de jours ; & l'évêque de Vincheſtre tomba malade avant même que d'arriver chez lui. Il mourut le premier jour d'Août l'an 984. la vingt-deuxiéme année de ſon épiſcopat. L'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort ; & on lui attribuoit pluſieurs écrits que nous n'avons plus.

Sæc. 5. Bened. p 607. 622. Martyr. R. 1. Aug. Vita S. Elfegi n. 3. Sæc. 5. Ben. p. 116. Sup. liv LVI. n. 30.

Après la mort de S. Ethelvolde, il y eut une grande diviſion pour l'élection du ſucceſſeur, entre les clercs qui avoient été chaſſés de l'égliſe de Vincheſtre pour leurs dereglemens, & les moines qui avoient été mis à leur place, car chaque parti en vouloit un de ſon corps. Saint Dunſtan s'étant mis en priere pour demander à Dieu de lui faire connoître celui qui étoit digne de remplir ce ſiege : ſaint André lui apparut, & lui ordonna de prendre Elfege abbé de Bath, & le ſacrer évêque de Vincheſtre. C'étoit un grand perſonnage ; & il fut depuis archevêque de Cantorberi.

Vita n. 42.

Le jour de l'Aſcenſion 17. de Mai 988. après la lecture de l'évangile, S. Dunſtan prêcha à ſon ordinaire : puis il continua la meſſe & donna la benediction ſolemnelle avant la communion. Il exhorta encore ſon peuple à ſe détacher des choſes de la terre ; & après avoir donné le baiſer de paix, il ne pût ſe contenir davantage, & leur dit

dit de ſe ſouvenir de lui, & que le jour étoit proche où Dieu l'appelleroit. Alors il s'éleva de grands cris, on vit couler des torrens de larmes; & un prêtre nommé Elgar docte & vertueux, qui fut depuis évêque, declara que le matin même il avoit vû des anges dire à Dunſtan qu'il ſe tînt prêt pour partir le ſamedi. AN. 988.

Après le dîné l'archevêque revint à l'égliſe & marqua le lieu de ſa ſepulture. Comme il remontoit pour aller ſe repoſer, ainſi qu'il avoit accoûtumé pendant l'été : ceux qui le ſuivoient en grand nombre le virent élevé de terre & monter en l'air. Ils en furent effraïés, & étant revenu à bas, il leur dit : Vous voïez où Dieu m'appelle; & perſonne ne doit deſeſperer de venir au ciel en ſuivant mes traces. Cherchez en tout à pratiquer la volonté de Dieu. Ne vous mettez pas en peine de paroître bons, mais de l'être : ni de ne paroître pas méchans, mais de ne l'être pas. Je vous predis que la nation Angloiſe ſouffrira beaucoup & long-tems de la part des étrangers : mais à la fin la miſericorde de Dieu ſe répandra ſur elle. En parlant ainſi, le ſaint prelat ſentit que les forces de ſon corps diminuoient peu à peu. Néanmoins il continua tout ce jour-là & le vendredi ſuivant à inſtruire & conſoler tous ceux qui venoient ſe recommander à lui, & lui demander ſa benediction.

Le ſamedi dix-neuviéme de Mai il fit celebrer devant lui les ſaints myſteres, & aïant reçû le viatique, il fit une fervente priere d'action de graces, après laquelle il expira. Il fut enterré dans l'égliſe de S. Sauveur ſa cathedrale, au lieu qu'il avoit marqué devant les degrés de l'autel. Les regrets de ſon peuple furent extrêmes; & il ſe fit depuis à ſon tombeau un grand nombre

An. 988. *Sæc. 5. p. 689.* bre de miracles, dont nous avons une hiſtoire fidéle, par le moine Osberne qui vivoit dans le ſiecle ſuivant, & qui écrivit le premier la vie du ſaint. Saint Dunſtan rétablit les lettres en Angleterre auſſi bien que la diſcipline monaſtique : on lui attribuë pluſieurs écrits, dont il reſte peu qui ſoient certainement de lui. L'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort. *Martyr. R. 19. Mai.*

XIA. S. Adalbert quitte Prague. *Sup. liv. LVI. n. 56. Vita n. 11. ſæc. 5. act. Een. p. 853.*

L'année ſuivante 989. Saint Adalbert de Prague vint à Rome, conſulter le pape comment il ſe devoit conduire, attendu l'indocilité de ſon peuple. Depuis qu'il étoit évêque il avoit mené une vie exemplaire, & s'étoit parfaitement acquitté de tous ſes devoirs. Il partagea en quatre les revenus de l'égliſe ſelon les canons, la premiere pour les reparations & les ornemens de l'égliſe, la ſeconde pour les chanoines, la troiſiéme pour les pauvres, & la quatriéme pour lui. Il diſtribuoit de grandes aumônes à toutes les fêtes, & nourriſſoit tous les jours douze pauvres. Il avoit un lit de parade, mais il couchoit ſur la terre & tout au plus ſur un cilice, dormant peu & paſſant la plûpart de la nuit en prieres. Il obſervoit comme les moines le ſilence depuis complies juſqu'à prime : après prime il donnoit audience, puis il travailloit de ſes mains, ou liſoit l'écriture ſainte avec ſes chapelains. Il viſitoit ſoigneuſement les priſonniers & les malades. Il prêchoit aſſiduëment & mêloit dans ſa conduite la ſeverité & la douceur.

n. 14. Mais ſon peuple profitoit peu de ſes inſtructions : la plûpart ſembloient affecter de commettre les deſordres dont il vouloit les retirer, & s'obſtiner à leur perte. Voïant donc, que loin de leur être utile, il ſe nuiſoit à lui-même : il reſolut de les quitter, principalement pour trois ſortes de pechés : la pluralité des femmes,

mes, les mariages des clercs, la vente des esclaves Chrétiens aux Juifs. Dans le même tems qu'Adalbert étoit prêt à partir pour Rome, il se rencontra que le moine Straquaz vint à Prague. Il étoit fils de Boleslas le cruel & frere de Boleslas le pieux, qui regnoit alors en Boheme. Le pere pour expier la mort de S. Venceslas, donna ce fils à S. Emmeran de Ratisbonne, où il embrassa la vie monastique. Il étoit donc venu après plusieurs années, par la permission de son abbé, voir son païs, ses parens & le duc son frere. L'évêque Adalbert l'aïant pris en particulier, lui fit de grandes plaintes de la malice de son peuple, des mariages incestueux & des divorces, de la desobéïssance & de la negligence du clergé, de l'arrogance & de la puissance intolerable des seigneurs. Enfin il lui découvrit son dessein d'aller à Rome consulter le pape, & ne jamais revenir à ce peuple indocile.

An. 989.

Chr. Magdeb. ap. Mabill. p. 869.

Il se rencontre heureusement, ajoûta-t-il, que vous êtes frere du duc, ils vous obéïront plûtôt qu'à moi, vous pourrez les reduire par l'autorité de vôtre frere : vôtre noblesse, vôtre science & la sainteté de vôtre profession vous rendent digne de l'épiscopat, je vous le cede volontiers ; & je solliciterai le pape de vous l'accorder de mon vivant. En parlant ainsi, il lui mit entre les bras le bâton pastoral qu'il tenoit. Mais Straquaz le jetta par terre avec indignation, & dit : Je ne suis ni digne ni capable de l'épiscopat : je suis moine & mort au monde ; l'évêque lui répondit : Sçachez, mon frere, sçachez que ce que vous ne voulez pas faire maintenant à propos, vous le ferez ensuite, & ce sera à vôtre perte.

Adalbert vint à Rome en 989. & le pape Jean XV. lui conseilla de quitter son peuple rebelle, plûtôt que de se perdre avec lui. Aïant donc

XV. S. Adalbert à Rome.

An. 989. donc reſolu de paſſer le reſte de ſa vie en païs étranger, il commença par diſtribuer tout ſon argent aux pauvres. L'imperatrice Theophanie mere d'Otton II. qui regnoit alors, ſe trouva dans le même tems à Rome ; & ſçachant que l'évêque Adalbert vouloit aller en pelerinage à Jeruſalem, elle le fit venir ſecrettement & lui donna tant d'argent, que le jeune Gaudence frere d'Adalbert le pouvoit à peine lever de terre. Elle l'obligeoit à le prendre pour la dépenſe de ſon voïage : mais le ſaint évêque le diſtribua tout aux pauvres la nuit ſuivante.

Aïant renvoïé ſes gens en Boheme, il changea d'habit, acheta un âne, pour porter le bagage, & ſe mit en chemin avec trois perſonnes ſeulement, pour aller à Jeruſalem. Il paſſa au mont Caſſin, & y fut reçû avec honneur, ſans être connu. Quelques jours après comme il en vouloit partir, l'abbé Manſon ſucceſſeur d'Aligerne le vint trouver avec les principaux du monaſtere, & lui dit : Vous entreprenez un long voïage & plein de grandes diſtractions : il eſt bon de quitter le monde, mais il n'eſt pas avantageux de changer de place tous les jours. Il vaut mieux ſe fixer en un lieu, ſuivant les maximes de nos peres. Adalbert reçut ce conſeil comme venu du ciel, & reſolut de s'arrêter au Mont-Caſſin, pour y paſſer le reſte de ſa vie.

Chr. Caſſ. lib. II. c. 17.

Mais un des principaux du monaſtere lui dit un jour, avec plus d'affection que de diſcretion : Mon pere, vous ferez très-bien de prendre ici l'habit monaſtique, & demeurer avec nous ; car comme vous êtes évêque, vous conſacrerez nos égliſes, & ordonnerez nos clercs. Adalbert voïant qu'il étoit découvert, fut ſenſiblement affligé de ce diſcours ; & auſſi-tôt il alla à Valdeluce conſulter S. Nil ſur ce qu'il avoit

avoit à faire. S. Nil connut d'abord par quel mouvement il agiſſoit, & dit depuis, qu'il n'avoit jamais vû perſonne plus fervent dans l'amour de Dieu que ce jeune homme. Mais il lui dit : Je vous recevrois, mon fils, dans ma communauté, ſi ce n'étoit lui nuire ſans vous ſervir. Vous voïez à ma barbe & à mon habit que je ſuis Grec & étranger ; & le lieux que nous habitons appartient à ceux que vous quittez : ſi je vous reçois ils me chaſſeront, & vous ſerez encore plus incertain du lieu de vôtre retraite. Je vous conſeille de retourner à Rome, & d'aller trouver de ma part l'abbé Leon : avec une lettre par laquelle je le prierai de vous garder chez lui, ou du moins de vous recommander à l'abbé de ſaint Sabas.

Adalbert étant revenu à Rome, s'informa du monaſtere de l'abbé Leon, & apprit que c'étoit celui de ſaint Alexis. Leon voulant l'éprouver le rebuta d'abord, & lui parla durement : mais le voïant ferme, il le mena au pape, pour ne rien faire que de ſon conſentement, & de l'avis des cardinaux. Enfin il lui donna l'habit le jeudi ſaint l'an 990. ſans ſçavoir qui il étoit. Deux de ceux qui avoient ſuivi Adalbert l'abandonnerent, voïant qu'il vouloit ſe faire moine : il n'y eut que ſon frere Gaudence, qui lui demeura fidéle, & embraſſa la même profeſſion. Adalbert s'exerçoit à l'obéïſſance & à l'humilité, ſervant aux travaux les plus bas dans le monaſtere. *Chr. Magd. Mſ. ap. Mabill.*

XVI. Libentius archevêque de Breme.

Adaldagus archevêque de Breme étoit mort dès l'an 988. indiction premiere le vingt-huitiéme d'Avril, après cinquante-trois ans d'épiſcopat ; & Libentius lui avoit ſuccedé. Ce prelat, très-ſçavant & très vertueux, étoit venu d'Italie avec l'évêque Adaldagus, & le pape Benoît V. lorſqu'il fut relegué en Saxe ; & Adaldagus ne *Act. SS. Ben. ſæc. 6. ex Ada lib. II. c. 19.*

trouva que Libentius, à qui il pût confier le gouvernement du dioceſe de Hambourg. Il reçût le pallium du pape Jean XV. & le bâton paſtoral de l'empereur Otton III. & fut le premier archevêque de Brême conſacré par ſes ſuffragans. Car juſques là cet archevêque étoit ſacré par celui de Mayence : mais Adaldague aïant obtenu du pape Agapet le pouvoir d'ordonner des évêques en Danemarc & dans les autres païs ſeptentrionaux, ſes ſucceſſeurs furent ordonnés par les évêques de leur dépendance.

Adam c. 50. 51. Mabill. p. 128.

Libentius ſe trouve auſſi nommé Lievizo, par une corruption de ſon nom, venuë apparemment de la prononciation des barbares. Sa pureté étoit telle, qu'il ne ſe laiſſoit voir aux femmes que rarement : ſes jeûnes le rendoient toûjours pâle, ſon humilité le faiſoit paroître dans le cloître comme un ſimple moine : car c'étoit des moines qui ſervoient l'égliſe de Breme, comme les autres qu'ils avoient fondés. Il ſe contentoit des biens de ſon égliſe, & n'alloit guere à la cour pour les augmenter. Il demeuroit en repos chez lui, tout occupé à gouverner ſon dioceſe & à gagner des ames; & tenoit dans une exacte diſcipline toutes les communautés de ſa dépendance. Il prenoit ſoin par lui-même des hôtes & des malades, & les ſervoit en perſonne; quoiqu'il eût chargé ſon neveu Libentius du gouvernement de l'hôpital. Tant que le païs des Sclaves fut en paix, il viſita ſouvent les peuples de de-là l'Elbe, & s'acquitta fidélement de ſa miſſion chez les païens.

Cependant comme Suen roi de Danemarc perſecutoit violemment les Chrétiens, l'archevêque Libentius lui envoïoit ſouvent des deputés avec des preſens pour l'appaiſer : mais il demeura inexorable. Quelque tems après faiſant la guerre aux Sclaves, il fut pris par deux fois, &

Digitized by Google

& emmené chez eux; & les Danois le rachetérent par deux fois. Enſuite Heric roi de Suede entra en Danemarc avec une armée innombrable, & Suen lui aïant livré un combat naval, fut vaincu, dépoüillé de ſon roïaume, & reduit à s'enfuir. Tous ces malheurs furent regardés comme une punition divine de ſon parricide, & de la perſecution qu'il avoit faite aux Chrétiens. Heric étant ainſi maître des deux roïaumes de Danemarc & de Suede, Poppon évêque de Sleſvic alla vers lui en ambaſſade de la part de l'empereur & de l'archevêque de Hambourg, pour traiter de la paix. C'étoit un ſaint homme; & comme les barbares lui demandoient un mirable à leur ordinaire, on dit que ſans heſiter il prit un fer chaud avec la main, & n'en fut point brûlé. Pour les perſuader encore mieux, il ſe revêtit d'une chemiſe cirée, & ſe tenant au milieu du peuple, il y fit mettre le feu. Enſuite levant les yeux & les mains au ciel, il la laiſſa brûler entierement, & d'un viſage gai aſſura qu'il n'en avoit pas même ſenti la fumée. Pluſieurs milliers de païens ſe convertirent à ce miracle, & le nom de Poppon demeura celebre chez les Danois.

Sup. liv. LVI. n. 54.

Un autre miſſionaire illuſtre de Danemarc fut Odincar l'ancien, qui prêcha en Finlande, en Zelande, en Schonen & en Suede, & convertit pluſieurs infidéles. Odincar le jeune ſon neveu & ſon diſciple, étoit de la race des rois de Danemarc, & ſi riche en fond de terre, que de ſon patrimoine il fonda l'évêché de Ripen en Jutlande. Comme il étudioit à Breme, l'archevêque Adaldague le baptiſa de ſa main; & ſon ſucceſſeur Libentius l'aïant ordonné évêque pour la converſion des gentils, il mit ſon ſiege à Ripen. La ſainteté de ſa vie le rendoit agreable à Dieu & aux hommes, & il ſoûtint courageuſe-

ment la religion en Danemarc. D'autres ſaints perſonnages allerent juſques en Norvege, & y firent pluſieurs Chrétiens.

XVII. Converſion des Ruſſes.

Voy. d'Olear. p. 136. Cedr. 699. t. 719. A. Ditm. lib. 7. p. 104.

On rapporte à ce tems-là, c'eſt-à-dire à l'an 989. la converſion de Vladimer ou Vlodomir prince des Ruſſes premier Chrétien. Il épouſa Anne ſœur des empereurs Baſile & Conſtantin, que Ditmar nomme Helene, & il ajoûte, que Vlodomir embraſſa la foi Chrétienne, par les exhortations de cette princeſſe : mais que ſes mœurs ne répondirent pas à ſa creance, & qu'il ne laiſſa pas d'être fort adonné aux femmes & fort cruel. Il eut trois fils, dont une épouſa la fille de Boleſlas duc de Pologne, & avec elle ce duc envoïa en Ruſſie un ſaint homme nommé Reinbern évêque de Colberg en Pomeranie, qui n'avoit pas moins de doctrine que de vertu. Il brûla les temples des idoles, & pour abolir la ſuperſtition d'une mer conſacrée aux demons, il y jetta de l'eau benite, & quatre pierres, ſur leſquelles il avoit fait l'onction du ſaint chrême. Il pratiquoit une grande abſtinence & beaucoup de veilles, & gardoit un grand ſilence. Mais Vlodomir aïant avis que ſon fils vouloit ſe revolter, pouſſé par le duc de Pologne ſon beaupere : le fit arrêter avec la princeſſe ſa femme, & l'évêque Reinbern, qui mourut dans ſa priſon continuellement appliqué à la priere.

Le roi Vlodomir fit de grandes aumônes pour racheter ſes pechés, & après être arrivé à une extrême vieilleſſe, il mourut & fut enterré dans la grande ville de Kiovie en l'égliſe de ſaint Clement près de la reine ſon épouſe, & leurs tombeaux étoient élevés au milieu de l'égliſe.

Ephemer. ap. Boll. to. 12.

Les Moſcovites, qui ſont les Ruſſes, comptent ce prince entre leurs ſaints, & honorent ſa memoire le quinziéme de Juillet, le regardant comme l'apôtre de leur nation. Car encore que la reli-

religion chrétienne fût entrée chez les Russes dès le siecle precedent sous Ignace patriarche de C. P. on trouve que vers l'an 940. ils exercerent de grandes cruautés contre les Chrétiens : particulierement les prêtres à qui ils percoient la tête avec des cloux. Aussi on ne comte l'établissement solide du christianisme, & la conversion entiere de la nation, que depuis le regne de Vlodomir & la fin du dixiéme siecle. Ils ont toûjours gardé le rit Grec dans les ceremonies de la religion.

Sup. liv. L. n. 56. LII. n. 19. Cedr. p. 630. n.

En France il étoit arrivé depuis peu d'années une grande revolution. Le roi Lothaire mourut le second jour de Mars 986. à l'âge de quarante-cinq ans, après en avoir regné trente-un, depuis la mort de son pere. Il laissa pour successeur Louis son fils âgé d'environ dix-huit ans; qui mourut après quinze mois de regne le vingt-deuxiéme de Juin 987. sans laisser d'enfans. Il est connu sous le nom de Louis le faineant, parce qu'il ne fit rien de memorable. Il laissa un oncle nommé Charles fils de Louis d'outremer, que la couronne regardoit selon le droit de la succession : mais il étoit odieux aux seigneurs, parce qu'il avoit quitté la France, pour s'attacher à l'empereur Otton. C'est pourquoi ils aimerent mieux reconnoître pour roi Hugues Capet comte de Paris, fils de Hugues le grand, petit-fils de Robert, qui avoit regné du tems de Charles le simple, & arriere-petit-fils de Robert le fort. Ainsi la seconde race des rois & la posterité de Charlemagne cessa de regner en France; & on vit commencer la troisiéme race, qui regne encore aujourd'hui. Hugues Capet avoit environ quarante-sept ans, quand il fut élû roi à Noyon, & sacré à Reims le troisiéme de Juillet 987. par l'archevêque Adalberon, & il regna dix ans. Le premier de Jan-

XVIII. Hugues Capet roi de France. *Chr. Alber.* 986. 987.

Chr. Virdun. p. 137.

Sup. liv. LIV. n. 17.

vier de l'année ſuivante 988. il fit auſſi couronner ſon fils Robert âgé de dix-huit ans, pour lui aſſûrer la ſucceſſion.

XIX. Arnoul archevêque de Reims.

Le roi Lothaire avoit laiſſé un fils naturel nommé Arnoul, qui étoit clerc de l'égliſe de Laon. Ce prince indigné de l'élection de Hugues Capet, rappella en France Charles ſon oncle, & lui livra la ville de Laon & Adalberon qui en étoit évêque. Arnoul fut condamné pour ce ſujet dans un concile des évêques de Gaule: mais l'évêque de Laon s'étant ſauvé de priſon, vint trouver Hugues, & reconcilia Arnoul avec lui: enſorte que le roi pour le gagner lui donna l'archevêché de Reims, qui vint à vaquer par le decés de l'archevêque Adalberon. L'élection d'Arnoul ſe fit dans les formes, par les évêques de la province aſſemblés avec le clergé & le peuple de la metropole, & du conſentement des rois Hugues & Robert: auſquels il prêta ſerment de fidelité par écrit.

Chr. Virdun. p. 137.

To. 9. conc. p. 734. Gerb. ep. 1. bis.

Mais peu de tems après le prince Charles ſon oncle ſurprit la ville de Reims, par la trahiſon d'un prêtre nommé Adalger, & emmena priſonnier Arnoul lui-même: qui fut ſoupçonné d'être d'intelligence, & s'être fait prendre exprés. Pour ſe juſtifier, il publia une excommunication accompagnée de malédictions terribles, contre ceux qui avoient pillé l'égliſe & la ville de Reims, juſques à ce qu'ils fiſſent reſtitution. Les évêques de la province de Reims ſuivirent ſon exemple, & s'étant aſſemblés à Senlis en 990. ils publierent un decret, par lequel ils mirent en interdit les égliſes cathedrales de Reims & de Laon: car celle-ci avoit auſſi été pillée, & l'évêque maltraité. Ils prononçerent anathême nommément contre le prêtre Adalger, les auteurs & les complices de la trahiſon, juſques à ce qu'ils vinſſent à penitence; & ils envoïerent

To. 9. p. 735.

voïerent ce decret aux évêques des autres provinces. AN. 990.

Mais Adalberon évêque de Laon livra à son tour cette ville au roi Hugues, avec le duc Charles & l'archevêque Arnoul, qui s'y étoient renfermés. Alors Hugues entreprit de faire juger canoniquement Arnoul par les évêques de la province; & sçachant que Hebert III. comte de Vermandois avoit envoïé à Rome en faveur d'Arnoul : il y envoïa aussi au mois d'Août de l'année 990. Hebert s'interessoit en cette affaire, parce que sa cousine Agnés avoit épousé le duc Charles. Le roi Hugues écrivit donc au pape, se plaignant de la perfidie d'Arnoul, qui au préjudice du serment qu'il m'a prêté, dit-il, & fait prêter par tous les nobles & les citoïens, a ouvert lui-même les portes aux ennemis : comme il est prouvé par des témoins très-veritables, & a livré le clergé & le peuple, qui lui étoit confié, à la captivité & au pillage. Que s'il prétend avoir été pris lui-même, pourquoi oblige-t-il ses dioceſains à fausser leur serment? pourquoi prend il les armes contre nous, & fortifie-t-il la ville & les châteaux? S'il est prisonnier, qu'il permette qu'on le délivre : s'il est en liberté, qu'il revienne à ma cour, où je l'appelle. Les évêques ses confreres l'invitent à venir avec eux, & il dit qu'il ne leur doit rien. Vous donc qui tenez la place des apôtres, ordonnez ce que l'on doit faire de ce nouveau Judas : de peur que vôtre silence & nôtre juste douleur ne nous oblige à ruiner la ville, & mettre en feu toute la province. *Conc. Rem. c. 27. to. 9. conc. p. 737.*

Les évêques de la province de Reims écrivirent aussi au pape, apparemment par ordre du roi. Ils s'excusent sur leur éloignement & sur la multitude des tyrans, qui les oppriment, de *p. 738.*

n'avoir pas conſulté plûtôt l'égliſe Romaine ; touchant la décadence de l'épiſcopat. Venant à l'archevêque Arnoul, ils diſent : Quoiqu'il ſoit fils de l'égliſe de Laon, il en a ſurpris l'évêque par fraude, & envahi ſon égliſe. Puis il a rendu captive ſa propre égliſe de Reims, avec ſon clergé & ſon peuple. Il mépriſe nos invitations & celles des archevêques ſes confreres, il ne tient compte de ſes ſermens. Par ſa faute pluſieurs égliſes demeurent ſans paſteurs, & un nombre infini de peuple perit ſans recevoir la confirmation ni la benediction épiſcopale. Condamnez-donc, ſaint pere, celui que toute l'égliſe a déja condamné : appuïez de vôtre autorité la dépoſition de cet apoſtat, & l'ordination d'un nouvel archevêque. On voit par cette lettre, qu'ils ne prétendoient pas que le pape dût juger cette cauſe à Rome, où les parties n'étoient pas : mais ſeulement qu'il la laiſſa juger ſur les lieux, ſuivant les canons.

XX. Commencement de Gerbert. *Gerb. epiſt. 252. Chr. Virdun. p. 137. Glab. l. 1. c. 4. Chr. Aurillac. to. 2. Analect. p. 241.*

Un grand acteur dans toutes ces affaires, étoit l'abbé Gerbert, qui prétendoit avoir été deſigné par Adalberon, pour lui ſucceder dans l'archevêché de Reims. Il étoit de baſſe condition, né en Aquitaine, c'eſt-à-dire en Auvergne : & avoit été élevé à Aurillac dans le monaſtere de ſaint Gerauld, où il avoit eu pour maître Raimond, qui en fut depuis abbé. Après qu'il eut appris la grammaire, Gerauld de ſaint Serein cinquiéme abbé d'Aurillac l'envoïa à Borel comte de Barcelone, qui le mit auprès d'un évêque nommé Haïton, pour étudier les mathematiques, où il ſe rendit très-ſçavant. Il ſuivit l'évêque & le comte Borel dans un voïage qu'ils firent à Rome ; & le comte le fit connoître à l'empereur Otton. L'archevêque Adalberon, qui ſe trouva en Italie, l'emmena avec lui à Reims, & l'année ſuivante il le rame-

na

na pour aller à Rome. Ils trouverent à Pavie l'empereur, accompagné d'Otric, fameux alors pour sa science chez les Saxons. Gerbert & lui eurent une grande conference de science, en presence de l'empereur & par son ordre, avec plusieurs autres sçavans. *Sup. liv. LVI. n. 55.*

L'empereur Otton II. donna à Gerbert la celebre abbaïe de Bobio, fondée par saint Colomban; & cette donation fut approuvée par le clergé & le peuple, & autorisée par les évêques & par le pape, duquel il reçût la benediction abbatiale. Mais il trouva les grands biens de cette abbaïe dissipés par des concessions libellatiques, ou par les usurpations des seigneurs voisins; ensorte que les moines étoient reduits à la mendicité. Il se plaint entre autres de Pierre évêque de Pavie, qui pilloit les biens de l'abbaïe, en même tems qu'il disoit du bien de l'abbé à l'empereur, dont il étoit chancelier. Toutefois cet évêque étant devenu pape sous le nom de Jean XIV. il lui porta aussi ses plaintes. *Sup. liv. XXXVII. n. 8. Gerb. epist. 23. Epist. 14. Ep. 1. 2. 3. 4. Ep. 5. Ep. 14. 23.*

Après la mort d'Otton III. voïant que l'Italie étoit sans maître, & qu'il falloit, ou se soumettre à une honteuse servitude sous plusieurs petits tyrans, ou lever des troupes, fortifier des places & faire la guerre: il quitta le païs sans renoncer à son abbaïe, où il laissa la plûpart de ses meubles, & vint en France se retirer à Reims près l'archevêque Adalberon. Il étoit toûjours attaché à l'empereur Otton III. à sa mere Theophanie & son aïeule Adelaïde; & il aidoit l'archevêque à soutenir les interêts du jeune empereur, contre les entrepriſes de Henri duc de Baviere & de Lothaire roi de France: comme l'on voit par les lettres, qu'il écrivoit partie en son nom, partie *Ep. 9. bis. Ep. 34. 35. Ep. 20. Ep. 33. 52. &c.*

au nom d'Adalberon, à Notger évêque de Liege, à Thierri évêque de Mets, à Ecbert archevêque de Treves, à Villigiſe archevêque de Mayence, & à d'autres.

Au milieu de tant d'affaires, il ne laiſſoit pas de cultiver les ſciences. Il gouvernoit l'école de Reims, & le jeune Robert depuis roi, fils de Hugues Capet, y fut envoïé par ſa mere, pour étudier ſous un ſi grand maître. Il amaſſoit des livres de tous côtés, & travailloit depuis long-tems à faire une bibliotheque. A Rome & dans le reſte de l'Italie, dans la Germanie & dans la Belgique, où il ſe trouvoit alors, il emploïoit beaucoup d'argent à païer des écrivains & acheter des exemplaires des bons auteurs, avec l'aide de ſes amis. Les auteurs qu'il nomme en diverſes lettres, ſont Pline, Eugraphius, Jules Ceſar, Suetone, Q. Aurelius, Ciceron, Victorin le retheur, Stace, Claudien, la dialectique & l'aſtrologie de Boëce: Manilius, un Eſpagnol nommé Joſeph, qui avoit écrit de l'arithmetique, un medecin nommé Démoſthene touchant les maladies des yeux. Il avoit lui-même compoſé un livre de rhetorique, & faiſoit des ſpheres de ſa main: ce qu'il marque comme un grand ouvrage. Il entendoit auſſi la medecine.

Helga'd. vita Rob. init.
Ep. 24. 44 72.
Ep. 7. 4. 8. 17. 25 40. 96. 113. 130. 148.
Ep. 92. *Ep* 134. *Ep.* 17. *bis*

Ep. 117. Entre les lettres de Gerbert, on en trouve une écrite au nom de l'archevêque Adalberon à l'imperatrice, où il lui demande un évêché pour Gerbert, comme ſerviteur très-fidéle de cette princeſſe. Cette lettre fait juger, que Gerbert n'étoit pas ſans prétentions; & dans une autre il dit expreſſément, qu'Adalberon l'avoit deſigné ſon ſucceſſeur, du conſentement de tout le clergé, de tous les évêques & de quelques-uns des

des vaſſaux. Il ne laiſſa pas de s'attacher d'abord à l'archevêque Arnoul, au nom duquel on a quelques lettres de lui. Il parût prendre l'interêt du duc Charles ſon oncle, juſques à dire, qu'il étoit l'heritier legitime du roi Lothaire, & ſe plaindre qu'il fut chaſſé du roïaume. Il fut même d'intelligence avec l'archevêque Arnoul, pour livrer à Charles la ville de Reims: mais il s'en répentit enſuite, & renonça ſolemnellement à l'amitié d'Arnoul: par une lettre où il déclare, qu'il paſſe ſous l'obéiſſance d'un autre prince, c'eſt-à-dire du roi Hugues; & qu'il prétend ſe reſerver les maiſons qu'il avoit fait bâtir à Reims avec leurs meubles. Auſſi trouve-t-on pluſieurs lettres de lui, écrites au nom du roi Hugues. Tel étoit l'abbé Gerbert, que nous verrons monter aux premieres dignités de l'égliſe.

AN. 991. *Epiſt. alia* 2. 3. *Ep.* 10. *Ep.* 13. 18. *Ep.* 24. *Ep.* 107. 111. 119.

XXI. Concile de Reims. *Edit. Franc.* 1600.

C'eſt lui qui a écrit l'hiſtoire du concile tenu près de Reims, pour juger l'archevêque Arnoul l'an 991. indiction quatriéme, la cinquiéme année du regne de Hugues & de Robert. Il s'y trouva ſix évêques de la province de Reims, ſçavoir Guy de Soiſſons, Adalberon de Laon, Hervé de Beauvais, Goteſman d'Amiens, Ratbod de Noyon, Odon de Senlis: de la province de Bourges l'archevêque Dâbert: de la province de Lyon Gauthier évêque d'Autun, Brunon de Langres, Milon de Mâcon: de la province de Sens l'archevêque Seguin, Arnoul évêque d'Orleans, & Hebert d'Auxerre: c'étoit en tout treize évêques.

Patriarch. Bitur. c. 56.

Daïbert ou Dâbert étoit archevêque de Bourges depuis l'an 987. & tint ce ſiege vingt-cinq ans. Il eſt loué pour ſa ſcience & pour ſa vertu. De ſon tems pluſieurs égliſes, qui étoient d'anciens monaſteres uſurpés par les ſeigneurs & ruinés, furent rétablies & converties en chapitres

An. 991. tres de chanoines ſeculiers : comme ſaint Urſin, ſaint Ambroiſe, ſaint Pierre le puellier, & N. Dame de Sales.

Chr. S. Ben. Tom. 1. ſpicil. p. 4. 19. Elog. 10. 1. bibl. Lab. p. 657.

Brunon évêque de Langres étoit fils de Renaud comte de Roucy & d'Albrade ſœur de Lothaire roi de France. Il étoit clerc de l'égliſe de Reims, quand le roi ſon oncle lui donna l'évêché de Langres, & il fut ſacré par Bouchard archevêque de Lyon l'an 981. n'aïant encore que vingt-quatre ans. Il s'acquitta de tous les devoirs d'un bon paſteur, & entre-autres choſes il prit grand ſoin du rétabliſſement des monaſteres. Il gouverna cette égliſe trente-cinq ans.

Hiſt. epiſc. Autiſſ. c. 47 ibid.

Hebert évêque d'Auxerre étoit frere du roi Hugues, fils naturel du duc Hugues le grand, & d'une concubine nommée Raingarde. Il vivoit en grand ſeigneur, adonné à la chaſſe & aux autres plaiſirs, & fit dans les terres de ſon égliſe deux fortereſſes, qui firent depuis beaucoup de mal au païs. Toutefois il traita bien le clergé, & encore mieux les moines. Il tint le ſiege d'Auxerre vingt-cinq ans.

Au concile de Reims aſſiſterent auſſi pluſieurs abbés. La preſidence fut donnée à Seguin archevêque de Sens, comme le plus ancien ; & Arnoul évêque d'Orleans, comme le plus ſçavant & le plus éloquent évêque des Gaules, fut chargé de conduire la procedure du concile, & de faire les propoſitions, c'eſt-à-dire, qu'il en fut le promoteur. Le lieu de la ſeance fut l'égliſe du monaſtere de ſaint Baſle, à quatre lieuës de Reims ; & le premier jour fut le dix-ſeptiéme de Juin. Après que l'on eut oüi les excuſes des évêques qui n'avoient pû ſe trouver au concile, l'évêque Arnoul exhorta les aſſiſtans à agir ſans paſſion, mais avec toute liberté : puis il propoſa ainſi le ſujet du concile. Lorſque je

Conc. Rem. c. 2.

tra-

travaillois à procurer la paix de mon égliſe, je fus ſurpris d'une étrange nouvelle. Que la celebre ville de Reims avoit été priſe par trahiſon & pillée, ſans épargner les choſes ſaintes. On diſoit que l'archevêque Arnoul avoit été l'auteur de ces maux, lui qui devoit les empêcher; & on en prenoit occaſion d'inſulter à tous les évêques. Maintenant, puiſque nous ſommes aſſemblés par le zele du ſereniſſime roi Hugues nôtre maître: nous devons voir ſi nôtre confrere Arnoul peut ſe purger des crimes dont on le charge, particulierement de celui de leze-majeſté. Car la honte de cette trahiſon retombe ſur nous tous. Si les évêques, dit-on, ſe gouvernent par de juſtes loix, & s'ils ſont fidéles à leur prince, que ne puniſſent-ils, ſelon leurs loix, un homme ſi coupable? On voit bien qu'ils veulent s'attribuer l'impunité. Dieu nous garde, mes freres, de tels ſentimens; & de vouloir défendre ou condamner perſonne contre les loix. Ecoutons ceux qui ſçavent comment la choſe s'eſt paſſée, ou qui ont quelque plainte à faire: puis aïant oüi les parties, nous jugerons ſelon les canons. AN. 991.

Alors Seguin archevêque de Sens dit: Je ne ſouffrirai point que l'on examine la cauſe d'un évêque, accuſé de leze-majeſté, ſi on ne promet de l'exempter du ſupplice, en cas qu'il ſoit convaincu. Sur quoi il fit lire le trente & uniéme canon du quatriéme concile de Tolede: qui défend aux évêques, ſous peine de dépoſition, de prendre connoiſſance du crime de leze-majeſté, par ordre du prince: s'il ne promet de faire grace du ſupplice, c'eſt-à-dire de la vie. Dâbert archevêque de Bourges appuïa cet avis. Mais, dit Hervé évêque de Beauvais, prenez garde de donner occaſion aux ſeculiers, de ne pas attendre des jugemens eccleſiaſtiques, & de nous c. 3. *Sup. liv. XXXVII. n.* 49.

Digitized by Google

AN. 991. nous traîner à leurs tribunaux. Car ils ne souffriront pas que les crimes demeurent impunis.

XXII. Plaintes contre l'archevêque Arnoul.

Brunon évêque de Langres dit : Personne n'est plus interessé que moi en cette affaire. C'est moi qui en reçois plus de reproches. On dit que j'ai precipité Arnoul dans ces malheurs, parce que contre l'avis de tous les gens de bien je me suis rendu sa caution, tant j'avois d'obligation au roi Lothaire, tant j'étois touché de la parenté. Et quoique je sçûsse qu'Arnoul avoit surpris Laon, & étoit l'auteur de toute la faction, j'essaïai de le ramener à son devoir, en lui procurant cette dignité, c'est-à-dire, l'archevêché de Reims. Mais voïez comme il m'a rendu le mal pour le bien. Par sa prison feinte il a fait veritablement prisonniers le comte Gilbert mon frere unique, le comte Guy mon cousin, & les autres dont l'amitié me faisoit honneur : il m'a laissé en peril de mort, & a encore l'impudence de nier ce qu'on ne peut cacher. Il est certain qu'il s'est obligé par serment en presence des évêques, du clergé & du peuple, de servir les rois selon son pouvoir contre Charles : de ne donner aucun secours à leurs ennemis, & de ne violer ce serment pour aucun serment precedent. Charles n'étoit-il pas ennemi, lui qui s'efforçoit d'envahir le roïaume ? Roger & Manasses n'étoient-ils pas ennemis, eux qui avoient pris à main armée son clergé & son peuple dans son église ? Il en a fait ses confidens & les premiers de ses amis : il les a enrichis des biens de ceux qui l'avoient élû & fait archevêque.

c. 6. Gotesman évêque d'Amiens pria Brunon de s'expliquer, sur ce qui avoit été dit du peril de se rendre coupables du sang d'Arnoul, si on le condamnoit. Brunon répondit : J'ai encore une raison particuliere de l'épargner, que vous taisez

ſez par diſcretion, c'eſt qu'il eſt fils du roi Lothaire mon oncle. Il conclut qu'il falloit examiner le procés; & qu'il ſeroit aiſé d'obtenir grace des princes pour éviter l'effuſion du ſang. Qu'on faſſe donc entrer, ajoûta-t-il, le prêtre qui a ouvert les portes de Reims, & qu'il diſe comment la choſe s'eſt paſſée. AN. 991.

Ratbod évêque de Noyon demanda qu'on examinât d'abord le ſerment de fidelité d'Arnoul: parce que pluſieurs diſoient qu'il ſuffiſoit pour ſa condamnation, & que d'ailleurs les Lorrains le revoquoient en doute. Il fut donc lû dans le concile. Enſuite le prêtre Adalger étant entré, dit: C'eſt Dudon vaſſal de Charles, qui m'a engagé dans cette trahiſon. Je lui demandai pourquoi entre tant d'autres, on choiſiſſoit un prêtre comme moi, pour trahir mon ſeigneur & mon évêque, à cauſe de Charles, avec lequel je n'avois aucune liaiſon. Il me dit, que je connoiſſois la foibleſſe & la ſottiſe de la plûpart des hommes, me flattant d'avoir de l'eſprit & du courage. Enfin, que c'étoit mon maître, c'eſt-à-dire l'archevêque Arnoul, qui le vouloit & qui le lui avoit ordonné. Je voulus m'en éclaircir par moi-même, & l'apprendre de la bouche de l'archevêque; & c'eſt ſon commandement & mon affection pour lui, qui m'ont précipité dans ce malheur. Pour donner un pretexte honnête à ma conduite, je fis ſerment à Charles: mais ce fut par ordre de l'archevêque, que je pris les clefs de la ville, & que j'en ouvris les portes. Si quelqu'un de vous ne m'en veut pas croire, qu'on faſſe l'épreuve par le feu, l'eau boüillante, ou le fer chaud. XXIII. Preuves contre Arnoul. c. 7. c. 8. c. 11.

Alors ſur la requiſition d'Odon évêque de Senlis, on lût dans le concile l'acte d'excommunication prononcée par l'archevêque Arnoul contre c. 12.

AN. 991. tre ceux qui avoient pillé la ville & l'égliſe de Reims. Guy évêque de Soiſſons dit enſuite : Nous nous étions aſſemblés à Senlis, nous tous qui ſommes ſuffragans de Reims, pour nous plaindre de la deſolation de l'égliſe nôtre mere. On diſoit que nôtre metropolitain étoit en la puiſſance des ennemis avec ſon clergé & ſon peuple : toutefois on parloit beaucoup de la tra-
Sup. n. 19. hiſon, dont on l'accuſoit. Ainſi d'un commun accord nous prononçâmes anathême contre les coupables. On lût encore cet acte dans le con-
c. 14. cile de Reims, puis Seguin archevêque de Sens
c. 15. dit : Cet écrit eſt-il venu à la connoiſſance d'Arnoul ? On répondit qu'oüi ; & Seguin ajoûta : S'eſt-il abſtenu de la communion de ceux qu'il ſçavoit être ſi juſtement condamnés ? Au contraire, dit-on, il les a admis à tout ce qui eſt de la communion des fidéles.

Seguin reprit : Je ne puis aſſez admirer ſon audace. Il a lui-même excommunié ceux qui l'avoient pillé, juſques à ce qu'ils fiſſent reſtitution & s'humiliaſſent devant l'égliſe de Reims. Cependant quelques-uns de nos freres m'ont dit, qu'on n'a point fait, ou très-peu de reſtitution, & qu'on n'a fait aucune penitence publique. Or on ne la peut faire ſecrette pour un
To. 6. conc. p. 1234. peché public. Enſuite il cita le chapitre dixiéme du douziéme concile de Tolede, contre ceux qui violent la franchiſe des égliſes. Il dit encore : Soit, Arnoul les a abſous, comment l'a-t-il pû faire ſans ſon clergé, qui étoit preſent quand il les excommunia ? Car il eſt écrit dans
Conc. Carth. IX. tom. 2. conc. p. 1202. le concile de Carthage chapitre vingt-troiſiéme : Que l'évêque n'examine aucune affaire qu'en preſence de ſon clergé, autrement ſa ſentence ſera nulle. Arnoul donc coupable de tant de crimes a bien oſé celebrer les ſaints myſteres dans l'égliſe que nos confreres avoient interdite.

On

Digitized by Google

On lira, s'il vous plaît, les canons sur ce sujet, afin qu'on voïe que ce n'est pas nous, mais les peres, qui le condamnent. AN. 991.

On lût le quatriéme canon du concile d'Antioche, & deux d'un autre concile de Carthage, contre ceux qui font leurs fonctions étant interdits : ou qui mépriſent l'excommunication, & contre les évêques, qui contreviennent à leurs promeſſes ſolemnelles. *c.* 16. *Tom.* 2. *conc. p.* 676.

XXIV. Défenſes d'Arnoul.

Enſuite Arnoul évêque d'Orleans dit, que ſi quelqu'un vouloit défendre l'archevêque Arnoul, il étoit raiſonnable de l'entendre ; & Seguin archevêque de Sens ordonna au nom de tout le concile de parler pour lui en toute liberté. Cette propoſition aïant été approuvée de tous les évêques, étonna pluſieurs des aſſiſtans, qui croïoient que le concile étoit déterminé à condamner Arnoul ; & quelques-uns conçûrent une grande eſperance de le ſauver. Trois hommes diſtingués par leur ſcience & leur éloquence ſe declarerent pour lui : Jean Scolaſtique d'Auxerre, Ranulfe ou Romulfe abbé de Sens, & Abbon de Fleury. Les défenſeurs d'Arnoul produiſirent la fauſſe lettre des évêques d'Afrique au pape Damaſe avec ſa réponſe, pour montrer que toutes les grandes affaires de l'égliſe doivent être reſervées au pape, principalement les jugemens des évêques. Ils lûrent enſuite des extraits de pluſieurs autres fauſſes decretales, touchant les mêmes jugemens, & ils reduiſirent la défenſe d'Arnoul à quatre propoſitions. Qu'étant ſpolié il devoit avant toutes choſes être rétabli : qu'il devoit être appellé juridiquement : que ſa cauſe devoit être ſignifiée au pape : que les accuſateurs, les témoins & les juges devoient être examinés en un grand concile. On répondoit de l'autre part : que l'accuſateur, c'eſt-à-dire, le prêtre Adalger, n'étoit point *c.* 17. *c.* 18. *c.* 19. *c.* 20. 21. *Tom.* 2. *conc. p.* 869 870. *c.* 23.

Digitized by Google

AN. 991. point auparavant ennemi d'Arnoul, & n'avoit pû être porté à l'accuſer ni par crainte ni par interêt, mais ſeulement par zele de religion. Qu'Arnoul avoit été appellé au concile par lettres canoniques & par deputés depuis plus d'un an. Qu'après ce terme il ne devoit plus être écouté, ſuivant le titre douziéme du concile d'Afrique; & par conſequent qu'il ſeroit inutile de le rétablir. Pour juſtifier ſon empriſonnement ils rapportoient l'exemple d'Hildeman évêque de Beauvais, qui fut gardé dans le monaſtere de ſaint Vaaſt en attendant le concile, ſous Loüis le Debonnaire; & d'Ebbon archevêque de Reims, qui fut mis dans l'abbaïe de Fulde. Et pour montrer que les évêques rebelles pouvoient être contraints par la puiſſance ſeculiere, ils allegueerent le recueil des conciles d'Afrique, titres trente-huit & quarante-trois.

Frod. II. hiſt. c. 20.

Sup. liv. XLVII. n. 47. c. 24.

c. 25. 26. Pour montrer que la cauſe avoit été portée au pape, on lût la lettre du roi Hugues à Jean XV. & celles des évêques que j'ai rapportées. Les défenſeurs d'Arnoul demanderent le tems de l'envoi de ces lettres, & le rapport des deputés. On répondit, qu'il y avoit onze mois qu'elles avoient été envoïées; & que les deputés les aïant renduës au pape, avoient été d'abord reçûs honnêtement. Mais, ajoûtoient-ils, après que les deputés du comte Hebert eurent preſenté au pape un beau cheval blanc avec d'autres preſens, on nous tint trois jours à la porte du palais, ſans nous laiſſer entrer, enſorte que fatigués de ce traitement nous ſommes revenus ſans rien faire. Les clercs de Brunon évêque de Langres ajoûtoient, qu'ils avoient été ſe plaindre au pape de ſon empriſonnement & demander une excommunication contre les coupables, mais que ſes officiers leur avoient demandé dix ſols d'or. Nous nous moquâmes d'eux,

Sup. n. 19 c. 27.

d'eux, continuoient-ils, & leur dîmes, que si nôtre évêque pouvoit être délivré par de l'argent, il ne tiendroit pas à mille mares, & enfin le pape lui-même nous répondit que celui pour qui il avoit été pris y donnât ordre. On concluoit que la consideration du pape ne devoit pas empêcher de passer outre au jugement de l'archevêque Arnoul; & on alleguoit l'exemple des évêques d'Afrique dans un concile de 217. évêques, entre lesquels étoient saint Augustin, qui s'étoient opposés au faste de Rome. C'étoit dans l'affaire du prêtre Apiarius. AN. 991. *Conc. Carth. VI. an. 419. Sup. liv. XXIV. n. 11. & 35.*

XXV. Discours d'Arnoul d'Orleans. *c. 28.*

Arnoul évêque d'Orleans parla beaucoup sur ce sujet, tant à tout le concile qu'en particulier à ceux qui étoient proche de lui: mais tout se reduisit à ce qui suit: Nous croïons qu'il faut toûjours honorer l'église Romaine, en memoire de saint Pierre, & nous ne prétendons point nous opposer aux decrets des papes: sauf toutefois l'autorité du concile de Nicée & des autres canons, qui doivent être éternellement en vigueur. Car nous devons prendre garde, que ni le silence du pape ni ses nouveaux decrets ne préjudicient aux anciens canons. Derogerons-nous donc au privilege du pape? Point du tout. S'il est recommandable par sa science & par sa vertu, nous n'avons rien à craindre de sa part, & nous le devons encore moins craindre s'il s'égare par ignorance ou par passion: ou s'il est opprimé par la tyrannie qui regne dans Rome, comme nous avons vû de nôtre tems.

Mais que Rome est à plaindre! qui après avoir produit tant de grandes lumieres de l'église vient de répandre des tenebres monstrueuses, dont on parlera dans les siecles à venir. Nous avons eu autrefois des Leons & des Gregoires, un pape Gelase, un pape Innocent, dont la sagesse

&

Digitized by Google

& l'éloquence étoit au-deſſus de toute la philoſophie humaine. Et toutefois dans ces tems heureux les évêques d'Afrique s'oppoſoient aux prétentions de Rome : plûtôt, comme je crois, par la crainte des maux que nous ſouffrons aujourd'hui, qu'en vûë du faſte de ceux qui preſidoient alors. Car que n'avons-nous point vû de nôtre tems ? Nous avons vû Jean ſurnommé Octavien, c'eſt-à-dire Jean XII. plongé dans les ſales voluptés, conjurer même contre Otton qu'il avoit fait empereur ; & après l'avoir chaſſé on fait pape Leon neophyte. C'eſt Leon VIII. Mais l'empereur Otton étant ſorti de Rome, Octavien y rentre, chaſſe Leon, fait couper le nés, les doigts de la main droite & la langue au diacre Jean, fait mourir pluſieurs des premiers de Rome, & meurt peu de tems après. Les Romains mettent à ſa place le diacre Benoît, ſurnommé le grammairien, c'eſt Benoît V. mais le neophyte Leon avec ſon empereur l'attaque peu de tems après, l'aſſiege, le prend, le dépoſe & l'envoïe en exil perpetuel en Germanie.

AN. 991.

Sup. LVI. n. 5. 7. 9. 10.

A l'empereur Otton ſuccede un autre Otton, c'eſt Otton II. & à Rome ſuccede dans le pontificat Boniface monſtre terrible, le plus méchant de tous les hommes, ſoüillé même du ſang de ſon predeceſſeur. C'eſt Francon autrement Boniface VII. Il fut auſſi chaſſé & condamné dans un concile : mais après la mort de l'empereur Otton il revient à Rome, dépoſe ſur la foi de ſes ſermens ce grand pape Pierre auparavant évêque de Pavie, c'eſt Jean XIV. & le fait perir en priſon. Eſt-il donc ordonné que tant d'évêques diſtingués par leur ſcience & par leur vertu, qui ſe trouvent dans tout le monde, ſeront ſoûmis à de tels monſtres, pleins d'infamie devant les hommes, & vuides de la ſcien-

Sup. LVI. n. 36.

Sup. n. 12.

science des choses divines & humaines? A qui nous en devons nous prendre, de ce que le chef des églises autrefois si élevé & couronné d'honneur & de gloire, est maintenant tellement abaissé & chargé de honte & d'ignominie? C'est nôtre faute, oüi la nôtre : c'est que nous ne cherchons que nos interêts & non ceux de JESUS-CHRIST. AN. 991.

Car si dans tous ceux que l'on choisit pour l'épiscopat, on examine la gravité des mœurs, la vertu & la science : que ne doit-on point chercher en celui, qui veut paroître le docteur de tous les évêques ? Pourquoi donc met-on dans le premier siege celui qui ne meriteroit pas la derniere place dans le clergé ? Qui pensez-vous que soit cet homme assis sur un thrône élevé, éclatant par l'or & par la pourpre, dont il est revêtu ? S'il est destitué de charité & seulement enflé par la science, c'est un Antechrist assis dans le temple de Dieu, & se montrant comme s'il étoit Dieu. Que s'il n'a ni charité, ni science, il est dans le temple de Dieu comme une idole, & le consulter c'est consulter le marbre. Attendons tant que nous pourrons la conversion de nos superieurs, & cependant voïons où nous pourrons trouver la nourriture de la parole divine. Quelques-uns de cette sainte assemblée sont témoins que dans la Belgique & la Germanie, provinces si proches de nous, on trouve des évêques excellens dans la religion. C'est pourquoi, si la division entre les rois ne nous en empêchoit, ce seroit plûtôt là qu'il faudroit chercher le jugement des évêques, qu'à Rome, où tout est venal, & où les jugemens se rendent au poids de l'or. Si quelqu'un dit, suivant Gelase, que l'église Romaine juge de toute l'église, & que personne ne la juge elle-même : 2. *Thess.* II. 4.

même : qu'il nous mette à Rome un pape dont
An. 991. le jugement ne puiſſe être reformé. Encore les évêques d'Afrique l'ont-ils jugé impoſſible, quand ils ont dit : Peut-on croire que Dieu inſpire la juſtice à quelqu'un d'entre nous, & qu'il la refuſe à une infinité d'évêques aſſem-
Epiſt. conc. Afr to 2. p. 1675. D. blés en concile ? Mais à preſent qu'à Rome il n'y a, dit-on, preſque perſonne qui étudie : de quel front oſeront-ils enſeigner, ce qu'ils n'ont pas appris ? Quand même on pourroit en quelque façon tolerer l'ignorance dans les autres évêques, elle eſt intolerable dans un pape, qui doit juger de la foi, des mœurs, de la conduite des évêques : en un mot de l'égliſe univer-
VII. epiſt. 65. Sup. liv. XXXVI. n. 15. ſelle. Saint Gregoire dit : Si quelque évêque ſe trouve en faute, je n'en ſçai point qui ne ſoit ſoûmis au ſaint ſiege : mais quand ils font leur devoir, l'humilité demande qu'ils ſoient tous égaux.

c. 20. Mais ſuppoſons qu'il y ait maintenant à Rome un Damaſe : qu'a-t-on fait contre ſon decret ? Il parle de la prétenduë lettre de ce pape aux évêques d'Afrique, & continuë ainſi : Son premier article, ſi je m'en ſouviens bien, étoit que les cauſes des évêques & toutes les grandes affaires de l'égliſe doivent être portées au pape. Celle-ci lui a été portée, non ſeulement par les évêques, mais par nôtre prince ; & on a donné au pape toute la liberté de s'inſtruire de la verité, & d'en rendre ſon jugement, pendant un très-long eſpace de tems. Nous n'avons entrepris de juger la cauſe, que quand nous n'avons plus eſperé qu'il la jugeât, preſſez de l'obligation de ſatisfaire aux beſoins du peuple par l'ordination d'un archevêque. Il eſt vrai que Damaſe ne laiſſe aux metropolitains que l'examen des cauſes majeures, & s'en reſerve la deciſion : mais ſaint Gregoire aïant

appris

appris la dépoſition de Paul évêque de Tiete, ne ſe plaint point qu'on l'ait depoſé ſans ſa participation. Arnoul apporte encore d'autres autorités ſemblables de ſaint Gregoire, pour montrer qu'il approuvoit, que les évêques coupables fuſſent jugés ſur les lieux, ſans avoir recours au ſaint ſiege. En effet le lecteur a pû voir dans toute cette hiſtoire, que c'étoit l'ancien droit; & qu'il n'avoit été troublé que par les fauſſes decretales. Mais Arnoul ne les ſçavoit pas diſtinguer des vraïes; & de là venoit ſon embarras. AN. 991.

Il continuë: Ne parlons point des cas où perſonne ne ſe plaint. Que ferons-nous ſi les ſeigneurs, qui ont les armes à la main, découvrent que l'on corrompe leurs femmes? ſi les rois irrités convainquent un évêque du crime de leze-majeſté; & qu'ils voïent, que par colluſion nous emploïons de longues procedures & des chicannes embarraſſées pour les joüer; emploïeront-ils de l'argent, pour ſe faire rendre juſtice à Rome? & le coupable manquera-t-il d'offrir aux Romains des montagnes d'or, s'il eſpere par là ſe tirer d'affaire? Il apporte enſuite les exemples de Gilles archevêque de Reims, ſous le roi Childebert, & d'Ebbon ſous Louis le debonnaire, depoſés ſans la participation du pape; & il conclut que les cauſes évidentes, & où il n'y a point d'appel au ſaint ſiege, doivent être terminées par le concile de la province. Sur ce que la prétenduë lettre de Damaſe dit, qu'il n'eſt pas permis de tenir un concile ſans l'autorité du ſaint ſiege, il dit: Quoi donc ſi les armes des barbares ôtent la liberté d'aller à Rome: ou ſi Rome ſujette à quelque barbare ſuit la paſſion de ſon maître, pour être alienée de quelque roïaume: il ne ſe tiendra point de conciles, ou tous les évê- p. 69. p. 72.

An. 991. ques du monde attendront, au préjudice de leurs princes, les ordres de leurs ennemis ? Le concile de Nicée, ſi reſpecté même par l'égliſe Romaine, ordonne de tenir les conciles deux fois l'année, ſans faire mention de l'autorité du pape.

Mais pour ne point diſputer, honorons l'égliſe Romaine plus que ne faiſoient les évêques d'Afrique, & la conſultons, ſi l'état des roïaumes le permet, comme on a fait en cette cauſe d'Arnoul. Si ſon jugement eſt juſte, nous le recevrons en paix : s'il ne l'eſt pas, nous ſuivrons ce que l'apôtre ordonne, de ne pas écouter un ange même contre l'évangile. Que ſi Rome ſe taît, comme elle fait à preſent, nous conſulterons les loix. Car où nous adreſſerions-nous, puiſque Rome ſemble abandonnée de tout ſecours divin & humain, & s'abandonner elle-même ? Depuis la chûte de l'empire elle a perdu l'égliſe d'Alexandrie & celle d'Antioche; & pour ne rien dire de l'Afrique & de l'Aſie, l'Europe même commence à la quitter, l'égliſe de C. P. s'eſt ſouſtraite, le dedans de l'Eſpagne ne connoît point ſes jugemens. C'eſt donc cette revolte dont parle l'apôtre, non ſeulement des nations, mais des égliſes. Car on voit les approches de l'antechriſt, dont les miniſtres ont déja envahi les Gaules, & nous accablent de toutes leurs forces. Il finit en diſant qu'on doit conſulter les canons, pour voir combien il faut d'évêques pour en juger un ; & comment on doit juger celui qui ne veut pas ſe défendre.

Gal. 1. 8.

2. *Theſſ.* 2. 3.

XXVI. Reflexions ſur ce diſcours.

Ce diſcours d'Arnoul d'Orleans pris à la rigueur, contient ſans doute quelques propoſitions exceſſives, & qui ſemblent tendre au mépris du ſaint ſiege. Mais nous ne trouvons guere en ce tems-là d'écrivains parfaitement exacts dans

dans leurs expreſſions, ni même dans leurs penſées; & il eſt juſte d'expliquer favorablement les paroles d'un évêque venerable par ſon âge & ſon ſçavoir, qui étoit comme l'ame de ce concile. Au fonds loin de conſeiller le ſchiſme, il commence par déclarer, qu'il faut reſpecter l'égliſe Romaine, & obéïr aux decrets du pape; & ailleurs il dit expreſſement, qu'il appartient au pape de juger de toute l'égliſe. Tous les gens de bien ne pouvoient manquer d'être indignés des affreux deſordres qui regnoient à Rome depuis un ſiecle, & cette indignation diminuoit le reſpect pour la perſonne des papes & pour leurs conſtitutions. Car encore que l'autorité ne dépende point abſolument des qualités perſonnelles, elles ne ſont pas indifferentes; & on obéït plus volontiers à un prelat, plus on le croit vertueux & éclairé. Quant au titre odieux d'antechriſt, ce n'eſt qu'une comparaiſon; & Arnoul dit ſeulement, qu'un prelat ſans charité eſt un antechriſt, comme un prelat ignorant reſſemble à une idole. Du moins il eſt clair qu'il ne veut pas dire, que quelqu'un des papes ait été l'antechriſt: puiſqu'il en marque un autre à la fin de ſon diſcours, dont il dit qu'on voit les approches, en ce que ſes miniſtres ont déja envahi les Gaules. Car il parle ſans doute de quelques barbares, ſoit les Hongrois, ſoit d'autres, que l'on regardoit comme les precurſeurs de l'antechriſt. Que ſi l'on veut attribuer ce diſcours à Gerbert, qui le rapporte: il ſera encore plus fort, puiſque Gerbert eſt devenu pape, ſans qu'il paroiſſe s'être retracté.

AN. 991.

p. 63.

p. 74.

XXVII. Arnoul de Reims au concile.

Après qu'Arnoul d'Orleans eut parlé, on lût quelques canons d'Afrique, touchant les jugemens des évêques: puis les défenſeurs d'Arnoul de Reims firent des excuſes au concile, & tous convinrent qu'il pouvoit y être jugé. On le fit donc

c. 19. *c.* 30.

An. 991. donc venir & aſſeoir entre les évêques. Arnoul d'Orleans lui repreſenta doucement les bienfaits qu'il avoit reçûs du roi, & le mal qu'il lui avoit fait. Arnoul de Reims dit, que loin d'avoir rien fait contre le ſervice du roi : c'étoit pour lui avoir été fidéle, qu'il avoit été pris par les ennemis dans ſa propre ville, ſans que le roi l'eût ſecouru. Arnoul d'Orleans lui répondit, que le prêtre qui avoit ouvert les portes par ſon ordre étoit preſent. Arnoul de Reims prétendit, que c'étoit un témoin faux & ſuborné. Mais le prêtre Adalger dit : Perſonne ne m'a pouſſé à vous accuſer, j'aurois pû m'enfuir, je vous ai toûjours été très-fidéle ; & je ne vous ai accuſé que pour me juſtifier de la trahiſon, parce que je n'ai fait que vous obéir.

Arnoul de Reims dit, qu'il étoit entre les mains de ſes ennemis, qu'il n'avoit jamais vû un évêque ainſi traité, & qu'il ne pouvoit répondre. Guy de Soiſſons lui demanda, pourquoi il avoit refuſé de répondre, aïant été tant de fois appellé par le roi & par les évêques. Moi-même, ajoûta-t-il, je vous ai offert une eſcorte ſuffiſante ; & ſur ce que vous me dites, que vous étiez priſonnier de Charles, & que vous lui aviez fait ſerment : je vous fis voir la colluſion de vôtre empriſonnement, & que vous étiez plus obligé aux ſermens que vous aviez prêtés volontairement à Hugues vôtre roi, qu'à ceux que vous prétendiez avoir faits par force à Charles vôtre ennemi.

On fit venir enſuite Rainier, qui avoit été ſon confident, & qui lui dit : Ne ſçavez-vous pas ce que vous me dites près la riviere d'Aiſne, avant la priſe de la ville ? que perſonne ne vous étoit plus cher que Louis fils de Charles, & que ſi je voulois vous faire plaiſir je

ſon-

ſongeaſſe à le ſauver. Allez donc confeſſer vos crimes aux évêques, pour ſauver au moins vôtre ame. Sinon je les publierai devant les évêques & devant tout ce peuple, qui eſt à la porte. Et afin qu'on me croïe, j'en ferai ſerment, & je donnerai un homme qui marchera ſur des fers rouges. Quelques abbés dirent, qu'il falloit permettre à l'archevêque Arnoul de ſe retirer, & de conſulter qui il lui plairoit : ce qui lui fut accordé. Il ſe leva donc, & prenant avec lui Seguin archevêque de Sens, Arnoul évêque d'Orleans, Brunon de Langres & Goteſman d'Amiens, ils allerent au fonds de la chapelle ſouterraine, dont on ferma bien les portes. AN. 991

En leur abſence on produiſit dans le concile pluſieurs canons du concile de Tolede contre les évêques infidéles à leur prince. Enfin les évêques qui s'étoient enfermés avec l'archevêque Arnoul appellerent les autres, & leur dirent, qu'il s'étoit jetté à leurs pieds, & avec larmes leur avoit declaré ſes crimes en confeſſion : diſant, qu'il vouloit renoncer à l'épiſcopat, pour l'avoir exercé indignement. Les évêques que l'on venoit d'appeller, voulurent oüir cette déclaration de ſa bouche ; & le conjurerent au nom de Dieu, que la crainte ne lui fît rien dire de faux contre lui-même. Puis ils firent venir environ trente des plus ſçavans & des plus pieux d'entre les abbés & les clercs, pour reſoudre avec eux ce qu'il falloit faire. On convint premierement, qu'il n'y avoit plus lieu de ſe plaindre, que l'on eût mépriſé le ſaint ſiege : puiſqu'Arnoul de Reims avoit choiſi des juges, & par conſequent ne pouvoit plus ſe pourvoir devant aucun autre tribunal. On demanda enſuite, quelle forme on devoit ſuivre dans ſa depoſition, celle des canons ou de la coûtume. XXVIII. Confeſſion d'Arnoul & ſa renonciation. c. 31. 32. 33. &c. c. 40.

AN. 991. Celle des canons ne conſiſtoit que dans la pro-
c. 41. 42. nonciation de la ſentence, qui déclaroit le
43. coupable privé du ſacerdoce : la coûtume y avoit ajoûté la ceremonie d'ôter les ornemens ſacerdotaux, ce que depuis on appella degradation.
c. 44. On déclara donc qu'Arnoul devoit rendre l'anneau, le bâton paſtoral & le pallium,
c. 45. ſans lui déchirer ſes habits, comme il ſe pra-
c. 47. tiquoit à Rome ; & que de plus il donneroit un libelle, pour approuver lui-même ſa depoſition. Ainſi finit la premiere ſeance du concile de Reims.

Le lendemain les évêques s'aſſemblerent encore dans l'égliſe de ſaint Baſle : & ne regardant plus Arnoul de Reims, que comme condamné, les uns avoient pitié de ſa nobleſſe, les autres de ſa jeuneſſe ; & tous étoient touchés de l'op-
c. 50. probre de leur confrere. Alors les deux rois Hugues & Robert entrerent dans le concile avec les principaux de leur cour, & remercierent les évêques de la fidelité qu'ils leur avoient témoignée en cette occaſion. Puis ils demanderent, qu'on leur fît un rapport ſommaire de ce qui s'étoit paſſé dans le concile. Arnoul d'Orleans dit : que l'archevêque de Reims avoit d'abord voulu nier ſon crime : mais que ſe voïant
c. 51. convaincu, il avoit pris conſeil, & enfin tout avoüé.

c. 52. On le fit venir, & en même tems on laiſſa entrer tout le peuple ; & après qu'on eut fait ſilence, Arnoul d'Orleans exhorta Arnoul de Reims à parler. Comme il parloit confuſement & peu intelligiblement, Arnoul d'Orleans lui demanda, s'il étoit encore de même avis que le ſoir precedent, & s'il vouloit renoncer à l'épiſcopat. Arnoul de Reims en convint, & qu'il avoit manqué de fidélité au roi : mais il pria Arnoul d'Orleans d'expliquer ſa cauſe. Le comte

Digitized by Google

comte Brochard vouloit qu'Arnoul de Reims avoüât publiquement ſa trahiſon : mais Arnoul d'Orleans ſoutint, que c'étoit aſſez qu'il ſe fût confeſſé aux évêques en ſecret, & qu'en public il ſe déclarât indigne du ſacerdoce. Puis il exhorta Arnoul de Reims à ſe proſterner devant les rois, & leur demander la vie. Il le fit, & ſe proſternant en forme de croix, avec de grands gemiſſemens, il tira les larmes de tous les aſſiſtans. Dâbert archevêque de Bourges ſe jetta auſſi aux genoux des rois, pour leur demander la grace d'Arnoul. Ils l'accorderent, & promirent qu'il ne perdroit point la vie, s'il ne retomboit dans un crime digne de mort. Quand il fut relevé, on lui demanda s'il vouloit faire ſa renonciation ſolemnellement ſelon les canons: ce qu'il laiſſa au choix des évêques. Il rendit donc au roi ce qu'il avoit reçû de lui : c'eſt-à-dire, comme je crois, l'anneau & le bâton paſtoral, & il rendit aux évêques les autres marques de ſa dignité, pour les garder au futur ſucceſſeur. Puis il lût au milieu de l'aſſemblée l'acte de renonciation, dreſſé ſur le modele de celle d'Ebbon, & portant en ſubſtance, que pour les pechés qu'il avoit confeſſés ſecrettement aux évêques, il ſe reconnoiſſoit indigne de l'épiſcopat, y renonçoit, & conſentoit qu'un autre fut ordonné à ſa place : promettant de ne jamais reclamer contre cet acte. Les évêques preſens y ſouſcrivirent, & Arnoul de Reims déchargea le clergé & le peuple du ſerment qu'ils lui avoient fait.

AN. 991.

c. 53.

c. 54.

XXIX. Adalger depoſé. c. 55.

Enſuite le prêtre Adalger ſe proſterna aux pieds des rois, ſe plaignant qu'il demeuroit excommunié pour avoir obéï à ſon archevêque, à qui il ne pouvoit reſiſter. Mais comme il avoüoit d'avoir ouvert les portes de Reims, & d'être entré hoſtilement dans l'égliſe : les

AN. 991. évêques ne jugerent pas que ſa condition dût être meilleure que celle de ſon évêque, & lui donnerent le choix, ou de ſouffrir un perpetuel anathême, ou de conſentir à ſa depoſition. Après avoir long-tems deliberé, il choiſit la depoſition; & les évêques l'aïant revêtu des habits ſacerdotaux, les lui ôterent l'un après l'autre, le depoſant de tous les ordres, juſques au ſousdiaconat: puis l'aïant reconcilié ils lui accorderent la communion laïque, & le mirent en penitence. Enfin ils renouvellerent l'anathême contre ceux qui avoient livré la ville de Reims, & n'étoient point venus à ſatisfaction. Ainſi finit ce concile, ſuivant le recit que nous en a laiſſé Gerbert.

XXX. Gerbert archevêque de Reims.

Deux autres hiſtoriens proches du tems en parlent autrement. L'un dit, que l'on donna le choix à l'archevêque Arnoul de ſe confeſſer parjure, ou d'avoir les yeux crevés. L'autre dit, que le roi Hugues voulant exterminer la race du roi Lothaire, fit degrader Arnoul, ſous pretexte qu'il étoit né d'une concubine; & le fit enſuite mettre en priſon à Orleans, où il gardoit déja le prince Charles ſon neveu. Cependant Seguin ne vouloit conſentir ni à la degradation d'Arnoul, ni à l'ordination de Gerbert, au contraire il en reprit fortement le roi, dont il s'attira l'indignation. Les autres évêques donnerent leur conſentement malgré eux, & par la crainte du roi. Ce recit eſt tiré d'une chronique de Hugues moine de Fleury ſur Loire, dont l'abbé étoit alors Abbon, l'un des défenſeurs d'Arnoul de Reims. Mais la ſuite fera voir, que la renonciation de ce prelat étoit forcée, ou qu'il s'en repentit bien-tôt.

Chr. Vird. p. 137. Frag. Chr. to. 4. Ducheſne p. 142. a. Aimoin. v. 6, 64.

To. 9. conc. p. 739.

Gerbert qui n'étoit encore que diacre fut donc élû & ſacré archevêque de Reims. Nous avons l'acte de l'élection, ſuivi de ſa profeſſion de foi, où

où il ne fait mention que de quatre conciles generaux. Il tint quelque tems après un concile avec les évêques de ſa province, dont il ne nous reſte qu'une monition contre ceux qui pilloient les biens des égliſes. Il y a une lettre de Gerbert, ſur ce même ſujet, à Foulques évêque d'Amiens un de ſes ſuffragans : jeune homme emporté, qui dans ſon propre dioceſe, ſous pretexte de pourſuivre ſes droits, avoit pillé des biens eccleſiaſtiques, & étoit entré dans une égliſe à main armée. L'archevêque Gerbert lui en fait une ſevere reprimande. Il étoit déja vieux, quand il fut mis en cette place, comme il le dit dans une lettre à l'abbé & aux moines de ſaint Gerauld d'Aurillac, où il gemit des embarras & des chagrins que lui attire ſa dignité.

AN. 991.

Ibid. p. 740. *Gerbert ep.* 40. *bis.* *Ibid.* & *Gerb. ep.* 470. *bis.*

Epiſt. 35. *bis.*

XXXI. Commencement d'Abbon de Fleury.

Abbon de Fleury, défenſeur d'Arnoul de Reims, étant un des grands perſonnages du tems. Il nâquit dans le territoire d'Orleans, de parens, non pas nobles, mais libres de race & craignans Dieu. Ils le lui offrirent ſuivant la regle de ſaint Benoît, dès l'enfance, dans l'abbaie de Fleury : où ſa mere avoit deux parens, & dont l'abbé étoit Vulfade, depuis évêque de Chartres. Il donna l'habit au jeune Abbon, & le mit aux écoles : où il fit de grands progrés dans les lettres & la pieté, cherchant autant qu'il pouvoit la compagnie des anciens. Il devint ſi ſçavant, qu'on lui donna la charge d'inſtruire les autres, & il l'exerça pendant quelques années. Etant ſuffiſament inſtruit dans la grammaire, l'arithmetique & la dialectique, & voulant y joindre les autres arts liberaux : il alla aux écoles fameuſes de Paris & de Reims, écouter ceux qui profeſſoient la philoſophie ; & il apprit ſous eux de l'aſtronomie, mais non pas tant qu'il deſiroit. Il revint à Orleans, où

Vita ſæc. 6. *Ben.* p. 38.

il apprit la muſique, pour beaucoup d'argent en cachette, à cauſe des envieux. Ainſi ſe trouvant inſtruit de cinq des ſept arts liberaux, il voulut apprendre les deux autres; pour la rhetorique, il lût Victorin, & il prit quelque teinture de geometrie. Il compoſa alors quelques écrits, ſur la forme des ſyllogiſmes, ſur le compas & les calculs aſtronomiques, & ſur le cours des planetes.

Sup. liv. LVI. p. n. 32. Cependant n'étant encore que diacre, il fut appellé en Angleterre par ſaint Oſuald évêque de Vorcheſtre; & il arriva au monaſtere de Ramſei, fondé par ce ſaint prelat, dont l'abbé nommé Germain avoit été tiré de Fleury ſur Loire. Abbon y demeura près de deux ans, & inſtruiſit quelques moines. Il ſalua le roi, dont il reçût des paroles d'honnêteté, & le duc Heloüin fondateur du monaſtere de Ramſei, qui lui fit de grands preſens. Il gagna l'amitié, non ſeulement de ſaint Oſuald alors archevêque d'Yorck, mais encore de ſaint Dunſtan; qui eurent enſemble une diſpute charitable, à qui le retiendroit.

Mais l'abbé de Fleury lui aïant écrit une lettre pleine de tendreſſe par laquelle il le prioit de revenir, il prit congé des deux prelats, qui le chargerent de preſens. Dunſtan lui donna de l'argenterie magnifique, pour offrir à ſaint Benoît. Oſuald l'ordonna prêtre, & lui donna tout ce qui étoit neceſſaire pour en exercer les fonctions, entre autres un calice d'or, & de plus beaucoup d'argent. Oïbold abbé de Fleury mourut peu de tems après le retour d'Abbon, que la plûpart de la communauté élût pour lui ſucceder. Il y eut toutefois de l'oppoſition de la part de quelques moines, qui élurent un mauvais ſujet, & eurent aſſez de crédit pour le mettre en poſſeſſion.

On

On le voit par pluſieurs lettres de Gerbert écrites vers l'an 987. au nom des abbés du dioceſe de Reims, de l'archevêque Adalberon & au ſien, tant aux moines de Fleury qu'à ſaint Majole abbé de Clugny, & à Ecbert ou Evrard abbé de ſaint Julien de Tours. Toutes ces lettres tendent à faire rejetter l'uſurpateur : mais heureuſement il mourut peu de tems après. Ainſi la plus grande & la plus ſaine partie de la communauté l'emporta pour Abbon, ſon élection fut confirmée par le conſentement du roi Hugues, & il commença à gouverner l'abbaïe de Fleury l'an 988.

Mabill. ſæc. 5. p. 776. 777. Gerb. epiſt. 70. 81. 87. 88. 89. 95.

Vita Abb. n. 7.

Il recommandoit l'étude à ſes moines, comme utile à la pieté, après l'oraiſon & le jeûne ; & lui-même ne ceſſoit point de lire, d'écrire, ou de dicter. Après la dialectique & l'aſtronomie, il s'appliqua auſſi à l'étude de l'écriture ſainte & des peres ; & en tira pluſieurs ſentences, dont il fit un recueil, pour avoir toûjours en main de quoi ſe défendre contre les prétentions d'Arnoul évêque d'Orleans. Ce prelat ſoûtenoit, que l'abbé de Fleury, outre la juriſdiction ſpirituelle, devoit encore lui faire ſerment de fidelité, comme ſon vaſſal : ce qu'Abbon refuſa toute ſa vie, prétendant que ſon monaſtere pour le temporel ne dépendoit que du roi. Ce fut une querelle generale, qui s'émût alors entre les évêques & les abbés ; & qui n'avoit pas commencé plûtôt, parce que les monaſteres étoient entre les mains des ſeigneurs laïques, ou d'autres évêques, qui auroient bien ſçû ſe défendre d'une telle pretention. Elle ſemble être venuë du ſerment que les évêques exigeoient des prêtres à leur ordination, & qui fut défendu au ſecond concile de Châlon en 813. Car c'étoit à la ceremonie de la benediction des abbés, que les évêques leur faiſoient prêter ce ſerment de fidelité.

Mabill. præf. ſæc. 6. c. 3.

Conc. Cabill. c. 13.

Sup. liv. XLVI. n. 5.

AN. 993. XXXII. Canoniſation de S. Udalric. *Tom. 9. conc. p. 741. Acta SS. Ben. ſæc. 5. p. 471.*

Le pape Jean XV. tint vers le même tems un concile, où ſaint Udalric fut mis au nombre des ſaints, vingt ans après ſa mort. Ce concile ſe tint à Rome au palais de Latran, le dernier jour de Janvier 993. indiction ſixiéme. Liutolfe évêque d'Ausbourg ſe leva au milieu de l'aſſemblée, & dit : On lira s'il vous plaît devant vous l'écrit, que j'ai entre les mains, de la vie & des miracles d'Udalric, jadis évêque d'Ausbourg, afin que vous ordonniez ce qu'il vous plaira. On croit que ce ſont les deux livres, que nous avons encore, compoſés par le prêtre Gerard diſciple du ſaint. Après qu'ils eurent été lûs dans le concile, il ordonna que la memoire de ſaint Udalric ſeroit honorée : déclarant que l'honneur que l'on rend aux ſaints & à leurs reliques, retourne au Seigneur, qui a dit : Qui vous reçoit, me reçoit ; & que cet honneur a pour but, que nous ſoïons aidés par leurs prieres & leurs merites. La bulle qui en fut expediée, eſt ſouſcrite du pape Jean, de cinq autres évêques des environs de Rome, de neuf prêtres cardinaux, & de trois diacres. C'eſt le premier acte autentique, qui reſte de canoniſation faite par le pape, quoiqu'on ne ſe ſervît pas encore de ce nom.

Ibid. p. 415.

Matth. X. 40.

Mabill. præf. ſæc. 5. n. 99.

XXXIII. Lettres de Gerbert contre Arnoul. *Frag. Chr. Duch. to. 4. Tom. 9 conc. p. 744. Poſt. conc. Rem. p. 146.*

Ce fut peut-être en ce même concile de Rome, que le pape Jean XV. caſſa la dépoſition d'Arnoul archevêque de Reims, & l'ordination de Gerbert. Car il eſt certain, que l'aïant appris, il trouva l'un & l'autre fort mauvais, & interdit tous les évêques qui y avoient eu part. Mais Gerbert ne crut pas devoir obéïr à ce decret, & en écrivit ainſi à Seguin archevêque de Sens : Nos adverſaires diſent, que pour la dépoſition d'Arnoul, il falloit attendre le jugement de l'évêque de Rome. Pourront-ils montrer que ſon jugement ſoit plus grand

grand que celui de Dieu ? C'eſt qu'il ſuppoſe que le jugement canonique des évêques, eſt le jugement de Dieu : mais la queſtion étoit ſi celui-ci devoit paſſer pour canonique. Il continuë : Je dis hardiment, que ſi l'évêque de Rome lui-même peche contre ſon frere, & étant averti pluſieurs fois n'obéit pas à l'égliſe, cet évêque de Rome, ſuivant le commandement de Dieu, doit être regardé comme un païen, & un publicain. Plus le rang eſt élevé, plus la chûte eſt dangereuſe.

Que s'il nous croit indignes de ſa communion, parce qu'aucun de nous ne veut juger contre l'évangile, il ne pourra pas pour cela nous ſeparer de la communion de JESUS-CHRIST, ni nous ôter la vie éternelle. On ne doit pas appliquer aux évêques ce que dit ſaint Gregoire : que le troupeau doit craindre la ſentence du paſteur, ſoit qu'elle ſoit juſte ou injuſte. Car les évêques ne ſont pas le troupeau, c'eſt le peuple. Vous n'avez donc pas dû être ſuſpendu de la communion, pour un crime que vous n'avez point confeſſé, & dont vous n'êtes point convaincu ; & on n'a pû vous traiter de rebelle, puiſque vous n'avez jamais évité les conciles. Il ne faut pas donner occaſion à nos ennemis de dire, que le ſacerdoce, qui eſt un par toute l'égliſe, ſoit tellement ſoûmis à un ſeul, que s'il ſe laiſſe corrompre par argent, par faveur, par crainte ou par ignorance, perſonne ne puiſſe être évêque, ſans ſe ſoûtenir auprès de lui par de tels moiens. La loi commune de l'égliſe, eſt l'écriture, les canons & les decrets du ſaint ſiege qui y ſont conformes. Quiconque ſe ſera écarté de ces loix par mépris, ſoit jugé ſuivant ces loix : qui les obſerve ſoit toûjours en paix. Gardez-

vous

Digitized by Google

vous donc de vous abſtenir des ſaints myſteres : ce ſeroit vous rendre coupable.

Poſt. conc. Rem. p. 113. Gerbert écrivit plus amplement ſur ce ſujet à Vilderode évêque de Strasbourg, qui l'avoit prié de l'inſtruire de ſon affaire. Il la raconte ainſi : Arnoul, qu'on dit être fils du roi Lothaire, après avoir circonvenu ſon évêque, & l'avoir livré avec ſa ville (c'eſt l'évêque de Laon) après beaucoup de ſang répandu, des pillages & des incendies, a été condamné dans un concile des évêques de toute la Gaule. Enſuite après la mort de l'archevêque Adalberon, aïant été réconcilié par le ſeul évêque *Sup. n. 19.* de Laon, il a obtenu le ſiege de Reims, en vûë de la paix, en faiſant aux rois ſerment de fidelité, avec des paroles terribles. Mais à peine y avoit-il ſix mois depuis ſon ordination, quand il livra la ville à l'ennemi : qui profana & pilla le ſanctuaire, & reduiſit le peuple en captivité. Arnoul prononça anathême contre ces pillards, & en fit prononcer autant par les évêques : mais il ôta les terres de l'égliſe à ſes vaſſaux, qui lui en avoient prêté la foi, pour les donner aux ennemis, & fit marcher des troupes contre ſon roi, ſous les enſeignes de Charles. Cependant on avertit le pape par des deputés & par des lettres ſynodiques, de remedier aux troubles de l'égliſe : mais il n'y donna aucun ordre. Ainſi par deliberation des évêques, Arnoul eſt adverti de ſe purger canoniquement, ſans le vouloir faire pendant dix-huit mois. Enfin ſe ſentant abandonné par ſes plus grands protecteurs, il vint trouver le roi, & lui aïant fait de nouveaux ſermens, il fut admis à ſa table. Alors il ſe crut juſtifié, & fauſſa de nouveau ſes ſermens. Ceux qui y avoient interêt, ne pou-

pouvant ſouffrir d'être trompés tant de fois, prennent la fortereſſe de Laon; Arnoul pris entre les ennemis du roi, eſt preſenté à un concile, & preſſé de rendre compte de tant de crimes. Après avoir long-tems conſulté en lui-même, & avec ſes amis, il confeſſe volontairement ſes pechés, & renonce à ſa dignité.

Gerbert aïant ainſi poſé le fait continuë: On convient aſſez entre les parties de ces crimes d'Arnoul, mais ſes défenſeurs ſe partagent en deux. Les uns diſent, que le roi lui a pardonné, & que depuis il n'a rien fait que de pardonnable. Les autres ſoûtiennent que l'on a fait injure au pape, en dépoſant Arnoul ſans ſon autorité. Pour y répondre, Gerbert diſtingue entre la loi & la coûtume. Ce qui fait loi en matiere eccleſiaſtique, c'eſt l'écriture ſainte, les canons des conciles & les écrits des peres. Si tous les évêques, ajoûte-t-il, gardoient p. 128. inviolablement les canons, la paix & la concorde regneroient par toutes les égliſes: il n'y auroit point de differends, ni ſur les biens, ni ſur les ordinations, ni ſur les privileges. Il traite enſuite de la difference des crimes & de p. 132. l'ordre judiciaire; & ſoûtient que les pechés d'Arnoul étant manifeſtes, les évêques n'ont fait qu'executer contre lui les loix établies; & que la contumace d'une année auroit ſuffi pour le condamner ſans l'entendre.

Quant au pape, continuë-t-il, on ne lui a point fait d'injure: puiſqu'étant invité pendant dix-huit mois, par lettres & par députés, il n'a point voulu répondre. Son ſilence ou ſes nouvelles conſtitutions ne doivent pas préjudicier aux loix déja établies. Vous qui voulez garder à vos rois la foi que vous leur avez promiſe, qui loin de trahir vôtre peuple & vôtre cler-

Digitized by Google

clergé, avez horreur de ces crimes : ſoïez favorable à ceux qui obéïſſent à Dieu, plûtôt qu'aux hommes. On dit qu'Arnoul étant évêque, n'a dû être jugé que par le pape : mais après ſa confeſſion les évêques ont dû le dépo-
p. 139. ſer, ſuivant le concile de Nicée, & cela quand même ſa confeſſion ſeroit fauſſe, puiſqu'il ſeroit au moins coupable de faux témoignage contre lui-même.

Quant à ceux qui alleguoient le pardon du roi pour la défenſe d'Arnoul : Gerbert leur répond, que le pouvoir des rois ne s'étend pas ſur les ames, mais celui des évêques, auſquels il appartient de lier & délier : c'eſt-à-dire d'impoſer les peines ſpirituelles, comme la dépoſition & l'excommunication. Ainſi la grace des rois ne donnoit pas à Arnoul la remiſſion de ſes pechés, & il ne s'étoit rendu que trop coupable depuis, par ſes parjures & ſes ſacrileges.
p. 143. Gerbert finit en priant Vilderode, de ne pas ajoûter foi aux calomnies, dont on le charge, d'avoir uſurpé le ſiege de Reims & fait prendre Arnoul. Au contraire, il le prie de le juſtifier auprès des évêques & auprès de ſon roi, c'eſt-à-dire Rodolfe III. roi de la haute Bourgogne.

To. 9. conc. Le roi Hugues écrivit au pape ſur le même ſujet en ces termes : Nous vous avons écrit
p. 743. Poſſ. con. Rem. in fi. mes évêques & moi par l'archidiacre de Reims, pour vous expliquer l'affaire d'Arnoul. Nous ajoûtons ceci, pour vous prier, de me faire juſtice à moi & aux miens; & ne pas recevoir pour certain, ce qui ne l'eſt pas. Nous n'avons rien fait contre vôtre ſainteté. Si vous voulez vous en éclaircir en preſence, vous pouvez venir à Grenoble, qui eſt aux confins de l'Italie & de la Gaule, & où les papes ont accoûtumé de venir trouver les rois de France.

Mais

Digitized by Google

Mais ſi vous voulez venir chez nous, nous vous recevrons avec grand honneur, & vous traiterons de même pendant le ſejour & le retour.

XXXIV. Fin de S. Mayeul de Clugny.

Vers le même tems le roi Hugues pria ſaint Mayeul abbé de Clugny, pour lequel il avoit une veneration ſinguliere, de venir reformer l'abbaïe de ſaint Denis. Il y avoit au moins trois ans, que le ſaint abbé s'étoit donné un coadjuteur. Car ſe ſentant chargé d'années & d'infirmités, il eut le même ſoin que ſes predeceſſeurs, de prévenir la vacance de l'abbaïe, en faiſant élire ſon ſucceſſeur de ſon vivant. Il choiſit Odilon né en Auvergne, de la famille des ſeigneurs de Mercœur. Dès ſon enfance il fut mis dans le clergé de ſaint Julien de Brioude : mais étant arrivé à un âge plus mûr, il fut touché d'un grand deſir de quitter le monde ; & ſaint Mayeul étant venu en Auvergne, on lui amena ce jeune homme, dont il conçût de grandes eſperances. Dès-lors ils ſe lierent d'une telle affection, que peu de tems après Odilon quitta Brioude, & vint à Clugny prendre l'habit monaſtique. Il fit ſi promptement de ſi grands progrés dans la perfection, que ſaint Mayeul le jugea digne de lui ſucceder. Ce fut vers l'an 991. comme il paroît par pluſieurs chartres des années ſuivantes, où il eſt nommé comme abbé. L'acte de ſon élection eſt ſemblable à celui de ſaint Mayeul, & marque la reſiſtance que l'on craignoit de la part d'Odilon. Cet acte eſt ſouſcrit par ſaint Mayeul, puis par Rodolfe roi de Bourgogne, par Bouchard archevêque de Lyon, Hugues évêque de Geneve, Henri de Lauſanne, Hugues de Mâcon, Vaultier d'Autun, & quelques autres prelats ou ſeigneurs, & cent ſoixante & dix-ſept moines, tant étoit nombreuſe la com-

Mabill. ſæc. 5. Ben. p. 780. c. 8.

Mabill. elog. S. Odil. ſæc. 6. p. 633.

Vita ibid. p. 681.

Tom. 6. ſpicil. p. 425.

communauté de Clugny. Cet uſage de faire
An. 994. aſſiſter aux élections des abbés tant de perſonnes conſtituées en dignité, avoit quelque fondement dans la regle de ſaint Benoît, & ſervoit à rendre ces actes plus autentiques. Saint Mayeul ne laiſſa pas d'être regardé comme abbé juſques à ſa mort, ce qui paroît par pluſieurs chartres.

Vita c. 19. Loin de ſe relâcher dans ſa vieilleſſe, il s'excitoit à ſervir Dieu avec une nouvelle ferveur. Deux ans avant ſa mort, ſentant diminuer ſes forces, il ne vouloit plus paroître en public, & ſe tenoit enfermé dans le monaſtere, ou dans quelqu'une des maiſons qui en dépendoient. Là il ne laiſſoit pas de donner aux freres des avis ſalutaires; mais il s'occupoit principalement à la priere ou à la lecture, ſouvent il pleuroit quand il penſoit aux hommes ſpirituels qu'il avoit connus, qui faiſoient fleurir la religion, & combattoient vigoureuſement pour la défenſe de l'égliſe. Par ce ſouvenir il ſe trouvoit deſtitué de toute conſolation en ce monde; & deſiroit plus ardemment d'être avec Jesus-Christ. Il étoit en cet état, quand le roi Hugues le preſſa de venir à ſaint Denis; & quoiqu'il ſentît ſa fin très-proche, il ne laiſſa pas de ſe mettre en chemin, croïant ne pouvoir mieux achever ſa courſe, que dans une ſi bonne œuvre. Mais étant en Auvergne à un monaſtere de ſon ordre, nommé alors Silviniac, aujourd'hui Souvigny, à deux lieuës de Moulins, & du dioceſe de Clermont, il fut attaqué d'une maladie qu'il jugea mortelle; & mourut tranquillement le vendredi lendemain de l'Aſcenſion onziéme de Mai
Sup. liv. LV. n. 38. l'an 994. après avoir gouverné l'abbaïe de Clugny quarante & un an. Il y fut enterré dans l'égliſe de ſaint Pierre, le roi Hugues aſſiſta à ſes funerailles, & fit de grands preſens à ſon tom-

tombeau, où il se fit quantité de miracles : depuis on y dressa un autel, & on leva le corps. L'église honore sa memoire le jour de sa mort. *Martyr. R. 11. Maj.*

XXXV. Monasteres reformés par S. Mayeul.

Saint Mayeul servit utilement l'église, par le grand nombre de ses disciples & des monasteres où il rétablit l'observance ; & ce fut pour cet effet qu'il profita de l'amitié des princes & des seigneurs. Car il fut cheri particulierement de l'empereur Otton, de l'imperatrice Adelaïde & d'Otton II. leur fils : de Conrard roi de Bourgogne frere de cette imperatrice & de Mathilde sa femme : de Henri duc de Bourgogne, de Guillaume duc d'Aquitaine & de Richard duc de Normandie : des princes d'Italie, de Guillaume duc de Provence, & d'Archembauld seigneur de Bourbon, bienfacteur de Souvigny. L'empereur Otton le grand mit sous la disposition de saint Mayeul les monasteres, qui lui étoient soûmis comme roïaux, tant en Italie qu'en Germanie. En Italie, il reforma le monastere de saint Apollinaire près de Ravenne, celui du Ciel-d'or près de Pavie & de saint Paul à Rome. En France il rétablit l'observance à Marmoutier, à saint Germain d'Auxerre, à saint Benigne de Dijon, à Fescam, à saint Maur des fossés. Ses quatre principaux disciples furent Odilon son successeur, Guillaume de Dijon, Teuton de saint Maur & Heldric d'Auxerre. Ce dernier aïant vêcu à la cour du grand Otton en Italie, quitta sa femme & ses grands biens, pour se rendre moine à Clugny ; ensuite Henri duc de Bourgogne frere de Hugues Capet donna à saint Mayeul l'abbaïe de saint Germain d'Auxerre, qui depuis long-tems étoit sans abbé, gouvernée par des prevôts. L'aïant reformée, il y mit Heldric pour abbé l'an 989. sa vertu le fit aimer cherement du duc Henri *Elog. c. 6. p. 773. c. 9. p. 785.*

Digitized by Google

Henri & de Hebert évêque d'Auxerre ſon frere, fils naturel de Hugues le grand.

Ce fut auſſi Bouchard comte de Paris, qui procura la reforme du monaſtere de ſaint Maur. *Vita Burc. tom.* Mainard qui en étoit alors abbé, étoit un homme de qualité, qui menoit une vie très-ſeculiere. Il étoit fort adonné à la chaſſe, & quand il ſortoit, il quittoit l'habit monaſtique, pour prendre des fourrures de grand prix : & un riche habilement de tête. Ses moines ſuivoient ſon exemple. Un d'eux toutefois nommé Adic, touché de ce ſcandale, alla ſecrettement trouver le comte Bouchard, & le pria d'y remedier : le comte s'adreſſa au roi Hugues, & lui demanda cette abbaïe, qui étoit roïale, ſeulement pour la reformer. L'aïant obtenuë il alla à Clugny, & pria inſtamment ſaint Mayeul de venir rétablir ce monaſtere. Le ſaint abbé lui répondit : Vous avez dans vôtre roïaume tant de monaſteres, que n'y cherchez-vous le ſecours que vous deſirez, plûtôt que de venir chercher ſi loin des inconnus comme nous ? C'eſt que Clugny étoit dans le roïaume de Bourgogne, & que la difference des dominations rendoit le commerce difficile.

Saint Mayeul toutefois ſe laiſſa vaincre aux inſtances du comte, qui ſe jetta pluſieurs fois à ſes pieds, & enfin il le ſuivit avec les plus parfaits de ſes moines. Quand ils furent arrivés ſur la Marne près de ſaint Maur, le comte ordonna à toute la communauté de le venir trouver au de-là de la riviere : ils obéïrent ſans ſe douter de rien, & il leur dit, que ceux qui vouloient demeurer avec l'abbé Mayeul, & ſe ſoûmettre à lui, pouvoient retourner au monaſtere : mais que ceux qui le refuſeroient s'en allaſſent où ils voudroient, ſans rien emporter que leurs habits. Ils aimerent mieux quitter, & Mainard fut fait

fait abbé de Glanfeuil alors dépendant de saint Maur, où saint Mayeul laissa pour abbé Teuton, qu'il avoit amené avec lui.

L'abbé Guillaume disciple de saint Mayeul étoit né en Italie, & aïant été voué à Dieu par ses parens, qui étoient nobles & riches, il fut élevé dans le monastere de saint Janvier de Locedia, près de Verceil. Sa mere étant morte, il persuada à son pere d'entrer dans la même communauté, où il mourut saintement. L'évêque de Verceil voulant ordonner diacre Guillaume, il refusa de lui prêter serment, soûtenant que c'étoit un abus & une espece de simonie. Sur ce qu'il avoit appris de la regularité, qui s'observoit à Clugny, il avoit déja un grand desir d'y aller, quand saint Mayeul vint à Locedia. Guillaume se découvrit à lui secrettement, & le saint abbé lui promit de le prendre à son retour de Rome. Ainsi Guillaume quittant son païs, sa famille & le voisinage de leurs grandes terres, suivit saint Mayeul à Clugny : où il fit un tel progrés, qu'au bout d'un an le saint abbé voulut le faire ordonner prêtre : mais il s'en jugea indigne. *Acta SS. Ben. sæc. 6. p. 322.*

Saint Mayeul l'envoïa ensuite reformer le monastere de saint Saturnin sur le Rhone, aujourd'hui saint Saurin. Mais dix-huit mois après il le rappella, pour l'envoïer à Dijon. Car Brunon évêque de Langres, voulant reformer le monastere de saint Benigne, alla trouver saint Mayeul, qui lui envoïa douze des principaux de ses moines, & Guillaume à leur tête. Henri duc de Bourgogne lui donna ensuite le monastere de Versi & celui de Beze, pour y mettre la reforme.

La même année que mourut saint Mayeul, mourut aussi saint Volfang évêque de Ratisbonne, après vingt ans d'épiscopat. Il rétablit dans son

XXXVI. Fin de S. Volfang de Ratisbonne.

Vita ſæc. Bened. c. 15. p. 819. 5. ſon dioceſe l'obſervance reguliere chez les chanoines, les moines & les religieuſes. Voïant à Ratisbonne même le relâchement des moines de ſaint Emmeran, il diſoit ſouvent : Si nous avions des moines, le reſte ne nous manqueroit pas. Et comme on lui diſoit, qu'il n'y avoit par tout que trop de moines : il répondit avec larmes : A quoi ſert la ſainteté de l'habit ſans les œuvres? Les moines reglés reſſemblent aux bons anges, les relâchés aux mauvais. Le deſordre venoit de ce que depuis long-tems les évêques de Ratiſbonne étoient auſſi abbés de ſaint Emmeran ; & s'approprioient les revenus de ce monaſtere, reduiſant les moines à pourvoir eux-mêmes à leur ſubſiſtance. Pour y remedier, ſaint Volfang fit venir de ſaint Maximin de Treves un ſaint moine nommé Ramuold, qui avoit été avec lui chapelain de l'archevêque Henri, & le fit abbé de ſaint Emmeran.

Vita S. Ramu. ſæc. 6. p. 3.

Quelques-uns du conſeil de l'évêque trouvoient mauvais, qu'il ôtât à ſes ſucceſſeurs un revenu, dont ſes predeceſſeurs avoient joui : mais il leur répondit : Je ne veux pas me charger au de-là de mes forces, c'eſt bien aſſez d'être évêque, ſans vouloir encore faire les fonctions d'abbé : loin de diſſiper les biens de ſaint Emmeran, je veux les emploïer aux uſages pour leſquels ils ont été donnés. Ainſi l'abbé Ramuold rétablit la regularité dans ce monaſtere, aïant de quoi fournir abondamment, non ſeulement à la ſubſiſtance des moines, mais à l'hoſpitalité & aux aumônes. Saint Volfang rétablit de même la regularité chez les religieuſes & chez les chanoines.

c. 17. 18. c. 19. Il prêchoit ſouvent ſon peuple, qui venoit l'écouter avec un grand empreſſement. Son diſcours étoit ſimple & intelligible, mais fort & touchant : il penetroit au fond des cœurs, & fai-

faiſoit couler des ruiſſeaux de larmes. Quand il *c.* 23.
viſitoit ſon dioceſe, il avertiſſoit ſoigneuſement les curés de leurs devoirs, entre autres de conſerver la pureté de vie; & de ne pas s'imaginer, comme quelques-uns, que la ſainte communion les purifiât de leurs pechés, ſans penitence precedente. Aïant appris, qu'il y en avoit, *c.* 24.
qui faute de vin celebroient la meſſe avec de l'eau pure, ou avec quelque autre boiſſon : il les en reprit ſeverement, & pour leur ôter tout pretexte, leur fit fournir du vin de ſon cellier pour cet uſage.

L'empereur Otton II. pour affermir la foi *c.* 29.
dans la Boheme, voulut établir un évêché dans un lieu de cette province, qui dépendoit du dioceſe de Ratisbonne; & pour cet effet, il envoïa des deputés à ſaint Volfang, le prier de prendre des terres en Boheme, en recompenſe de cette diminution de ſon dioceſe. Saint Volfang aſſembla ſon conſeil, qui s'oppoſoit à la demande de l'empereur : mais le ſaint homme ne fut pas du même avis, & ne voulut pas perdre une occaſion ſi precieuſe d'affermir une égliſe naiſſante. Non ſeulement il accorda l'échange, mais il en dreſſa lui-même les lettres. On ne dit pas *Sup. liv.*
quel étoit cet évêché, mais ce n'étoit pas celui *LVI. n.* 17.
de Prague, érigé dès l'an 969. ſix ans avant que ſaint Volfang fût évêque.

Enfin comme il étoit en chemin pour aller *c.* 38.
dans la Baviere orientale, la fievre le prit; & étant arrivé à un lieu nommé Pupping le long du Danube, il fut obligé de s'y arrêter, & ſe fit porter dans un oratoire de ſaint Otmar. Là s'étant trouvé un peu mieux, il ſe confeſſa, puis reçût le viatique, & demeura étendu par terre. Les officiers de l'égliſe, & ceux de ſa chambre vouloient faire ſortir tout le monde, excepté ſa famille : mais il leur dit : Ouvrez les portes, & laiſ-

Digitized by Google

laiſſez entrer ceux qui voudront : nous ne de-
AN. 994. vons rougir à la mort, que de nos mauvaiſes œuvres. JESUS-CHRIST, qui ne devoit rien à la mort, n'a pas eu honte de mourir nud ſur la croix. Que chacun voïe en ma mort ce qu'il doit craindre & éviter dans la ſienne. Dieu veüille avoir pitié de moi miſerable pecheur, qui vais ſouffrir la mort, & quiconque la regardera avec crainte & humilité. Aïant ainſi parlé il ferma les yeux, & mourut en paix le dernier jour d'Octobre l'an 994. il fut tranſporté à Ratisbonne, & enterré à ſaint Emmeran par Hartuic archevêque de Salsbourg, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau, comme il en
Martyr. R. 31. *Octob.* avoit fait pluſieurs de ſon vivant. L'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort.

XXXVII. Concile de Mouſon. *Tom. 9. conc. p. 747.* Le pape Jean XV. voulant terminer l'affaire de l'archevêché de Reims, envoïa pour legat en France Leon abbé de ſaint Alexis & ſaint Boniface à Rome, qui indiqua de ſa part un concile dans le dioceſe de Reims. Il s'aſſembla à Mouſon dans l'égliſe de Nôtre-Dame le ſecond jour de Juin indiction huitiéme; & il ne s'y trouva que Liutolfe archevêque de Treves & trois évêques, Aymon de Verdun, Notger de Liege & Sigefroi de Munſter, tous du roïaume de Germanie. Le legat Leon prit ſeance au milieu d'eux; & l'archevêque Gerbert vis-à-vis, comme devant rendre compte de ſon ordination. Il y avoit pluſieurs abbés, & Godefroi duc de Lorraine y aſſiſtoit avec quelques autres laïques. Quand on eut fait ſilence, Aymon évêque de Verdun ſe leva & parla en Gaulois, c'eſt-à-dire, comme je crois, en Roman ou Latin vulgaire d'où nôtre langue eſt venuë. Il dit que le pape Jean, aïant inutilement invité les évêques des Gaules à tenir un concile à Aix-la-Chapelle, puis venir à Rome :

Rome : avoit enfin indiqué le concile dans la province de Reims. Voulant apprendre par ſon legat ce que l'on diſoit de part & d'autre, touchant la dépoſition d'Arnoul & la promotion de Gerbert. Puis il tira une bulle ſcellée en plomb, qu'il ouvrit devant tout le monde, & en fit la lecture. AN. 995.

Enſuite Gerbert ſe leva, & dit : J'ai toûjours eu ce jour devant les yeux, & je l'ai toûjours deſiré, depuis qu'au peril de ma vie j'ai reçû le ſacerdoce, par le conſeil de mes freres. Tant j'étois touché du ſalut d'un peuple qui periſſoit, & de l'autorité par laquelle je me croïois en ſûreté. Je me ſouvenois avec plaiſir des témoignages de vôtre bienveillance, que j'avois tant de fois éprouvée : quand j'appris avec une grande ſurpriſe, que vous êtiez mal contens de moi ; & vôtre indignation me fut plus terrible, que ne l'avoit été le fer de mes ennemis. Maintenant, puiſque Dieu m'a fait la grace, de me trouver devant ceux à qui j'ai toûjours confié le ſoin de mon ſalut, je dirai en peu de mots ce qui montre mon innocence.

Après la mort de l'empereur Otton, je reſolus de ne point quitter le ſervice de mon pere Adalberon, qui à mon inſçû me choiſit pour le ſacerdoce, & en mourant me deſigna pour ſon ſucceſſeur, en preſence de perſonnes illuſtres. Mais la ſimonie fit qu'Arnoul me fut preferé ; & je ne laiſſai pas de le ſervir fidélement plus qu'il n'étoit à propos ; juſqu'à ce que connoiſſant clairement ſa revolte, je renonçai par écrit à ſon amitié, & je l'abandonnai avec ſes complices, ſans autre eſperance ni autre interêt que de ne point participer à ſes crimes. Après qu'il eut été long-tems pourſuivi & contumacé ſuivant les loix de l'égliſe, comme il ne reſtoit que *Epiſt. 24. bis.*

An. 995. de le punir par les loix du prince, & le chaſſer de ſon ſiege comme rebelle : mes confreres & les grands me preſſerent encore de prendre ſoin d'un troupeau diſperſé & déchiré. Je differai long-tems, & ne cedai qu'avec peine, ſçachant bien les maux qui me menaçoient. Voilà devant Dieu quelle a été la ſimplicité de ma conduite.

On m'accuſe d'avoir trahi mon maître, de l'avoir mis en priſon & uſurpé ſon ſiege. Etoit-il mon maître, lui à qui je n'ai jamais prêté aucun ſerment ? Si je l'ai ſervi pour un tems, je l'ai fait par ordre de mon pere Adalberon, qui me dit de demeurer dans l'égliſe de Reims, juſqu'à ce que je viſſe la conduite de celui qui en ſeroit évêque. Pendant que je l'obſervois, je devins la proye des ennemis, & je perdis tout ce que je tenois de vôtre liberalité & de celle des ſeigneurs : encore les ennemis m'aïant dépoüillé, eurent regret que je leur euſſe échappé en vie. Depuis que j'ai quitté ce rebelle, je n'ai eu aucun commerce avec lui ; & n'avois garde de le livrer, puiſque je ne ſçavois où il étoit. Quant à la priſon, j'ai depuis peu prié le roi mon maître en preſence de témoins dignes de foi, de ne le pas garder un moment en priſon à mon ſujet. Car ſi vôtre jugement dependoit de moi, Arnoul ſeroit reduit en état de ne me pas nuire : ſi vous jugiez contre moi, ce qu'à Dieu ne plaiſe, que m'importeroit qu'Arnoul ou un autre fût archevêque de Reims ?

Gerbert répond foiblement au reproche d'uſurpation, diſant qu'Arnoul ne doit pas être appellé l'époux d'une égliſe qu'il a pillée d'abord pour ſatisfaire à ſes paſſions ſimoniaques. Il demande comment un étranger ſans credit comme lui a pû ſe rendre maître d'une ville ſi grande & ſi peuplée ? Il s'objecte enſuite, qu'une affaire

de

de cette importance ne devoit pas être jugée sans consulter le saint siege. A quoi il répond, que le pape a été instruit de tout, & qu'on a attendu ses ordres pendant dix-huit mois. Qu'ensuite les évêques de Gaule ont encore eu ce respect pour le saint siege, de ne juger Arnoul que sur sa propre confession; après laquelle il n'étoit pas possible de le tenir pour innocent. Il revient à dire, que les évêques de Gaule l'ont chargé malgré lui de l'archevêché de Reims; & que si toutes les regles n'ont pas été observées en cette affaire, il faut s'en prendre au malheur du tems & aux hostilités publiques, dont les évêques même n'étoient pas à couvert. AN. 995.

Ce discours de Gerbert étoit plus éloquent que sincere, comme on peut juger par ce que j'ai rapporté, sur tout de ses lettres. Après qu'il l'eut prononcé, il le donna par écrit au legat, de qui il reçut la lettre du pape. Alors les évêques sortirent du concile & tinrent conseil avec le duc Godefroi. Puis ils appellerent Gerbert, & le prierent de faire conduire avec honneur aux rois de France Jean moine de l'abbé Leon. Gerbert le promit, & ils dénoncerent un concile que l'on devoit tenir à Reims le premier de Juillet. Celui de Mouson sembloit fini, quand des évêques vinrent dire à Gerbert de la part du legat Leon, qu'il eût à s'abstenir de l'office divin jusqu'au concile de Reims. Comme il s'en défendoit, ils vinrent trouver le legat; & Gerbert lui representa, qu'aucun évêque ou patriarche, ni le pape même, n'avoit le pouvoir d'excommunier personne, s'il n'étoit convaincu par sa propre confession ou autrement, ou s'il ne refusoit de comparoître: qu'on ne pouvoit rien lui reprocher de semblable, & qu'il étoit même le seul des évêques de Gaule qui fût venu au concile: enfin, que ne se sentant point coupa-

ble, il ne pouvoit ſe reſoudre à ſe condamner
An. 995. lui-même.

Nonobſtant ces raiſons, Gerbert ceda aux remontrances de Liudolfe archevêque de Treves, dont il connoiſſoit la probité & la modeſtie. Ce prelat l'exhorta fraternellement, à ne point donner à ſes ennemis occaſion de ſcandale, comme s'il vouloit reſiſter aux ordres du pape : lui conſeillant de s'abſtenir par obéïſſance de la celebration de la meſſe, juſqu'au premier de Juillet, où l'on devoit tenir l'autre concile. Gerbert y conſentit, & on ſe ſepara ainſi après le concile de Mouſon : mais celui de Reims ne ſe tint pas ſi-tôt ; & tant que le roi Hugues vêcut, Gerbert demeura archevêque de Reims, & Arnoul priſonnier à Orleans.

XXXVIII. Adalberon II. évêque de Mets.

Vita bibl. Labbe to. 1. p. 670. Mabill. ſæc. 6. Ben. p. 29.

L'évêque de Mets étoit alors Adalberon II. fils de Frideric duc de Lorraine & de Beatrix ſœur du roi Hugues Capet. Il fit ſes études à l'abbaïe de Gorze, & après la mort de l'évêque Thierri, ſa mere Beatrix obtint pour lui l'évêché de Mets de l'imperatrice Adelaïde, pendant le bas âge d'Otton III. Il fut élû le ſeiziéme d'Octobre 984. & ſacré le dimanche vingt-huitiéme de Decembre jour des Innocens par Ecbert archevêque de Treves. Il ſe fit aimer de tout le monde, même des Juifs ; & aima tellement les moines, que les ſeculiers ſe plaignoient qu'il leur donnoit tous ſes ſoins. Il rétablit le monaſtere de ſaint Symphorien & quelques autres, & l'hôpital de Mets, où il mit des religieuſes.

Il fit le voïage de Rome ſous le pontificat de Jean XV. qui le reçut avec grand honneur Jamais il ne celebroit la meſſe & n'adminiſtroit les ſacremens ſans porter un cilice ſous ſes ornemens. Aux vigiles des grandes fêtes il ne prenoit aucune nourriture, & paſſoit le carême

avec

avec des moines, ordinairement dans l'abbaïe de Gorze, attiré par la regularité de l'obſervance & la tranquillité du lieu. La maladie des ardens qui regnoit en Bourgogne, lui donna occaſion d'exercer ſa charité, en aſſiſtant ceux qui en étoient affligés, & quelquefois il en lavoit & panſoit de ſes mains juſques à cent par jour.

En un concile tenu au commencement du regne de ſaint Henri, il denonça hardiment Conrard duc d'Auſtraſie ſon parent, pour avoir épouſé ſa proche parente : s'expoſant à un grand peril, par le reſſentiment de ce ſeigneur. Il pourſuivoit vigoureuſement ceux qui pilloient les biens des égliſes & des pauvres ; & quand ils mépriſoient les cenſures eccleſiaſtiques, il emploïoit les armes materielles, faiſant ravager leurs terres & abattre leurs châteaux. Il ne faiſoit point de difficulté de promouvoir aux ordres les enfans des prêtres, quand il les en jugeoit dignes ; & ordonna plus de mille prêtres, ſans les clercs inferieurs. Après avoir ainſi gouverné vingt ans l'égliſe de Mets, il mourut le quinziéme de Decembre 1005. & fut enterré à ſaint Symphorien.

XXXIX. Saint Bernoüard évêque d'Hildesheim. *Vita n. 6. Act. Ben. ſæc. 6. p. 204. Sup. liv. LVI. n. 98.*

En Saxe Gerdag évêque d'Hildesheim étant mort, Bernoüard precepteur du roi Otton III. fut élû d'un commun conſentement pour lui ſucceder ; & preferé à pluſieurs autres nobles, qui ſervoient dans le clergé du palais. Il fut ſacré par Villegiſe archevêque de Mayence ſon metropolitain le quinziéme de Janvier de l'année 993. indiction ſixiéme. Quoiqu'il fût encore jeune, il paſſoit les vieillards en gravité, donnoit à la priere la plus grande partie des nuits, & aſſiſtoit aſſidûment aux offices divins. Après la meſſe ſolemnelle il donnoit audience, puis ſon aumônier venoit, & il faiſoit diſtri-

buer à plus de cent pauvres de la nourriture & quelquefois de l'argent. Il viſitoit les ouvriers qu'il faiſoit travailler ſur differentes matieres : à None il ſe mettoit à table avec beaucoup de clercs & de laïques ; mais en ſilence pour écouter la lecture ; & gardant une exacte frugalité.

Comme il avoit un grand talent pour les arts, il les cultiva avec ſoin lorſqu'il fut évêque. Il faiſoit écrire des livres, non ſeulement dans le monaſtere de ſa cathedrale, mais en pluſieurs autres lieux : en ſorte qu'il aſſembla une nombreuſe bibliotheque, tant de livres eccleſiaſtiques que de philoſophiques. Il cherchoit à perfectionner la peinture, la moſaïque, la ſerrurerie, l'orfevrerie : recueillant avec ſoin ce que les étrangers envoïoient au roi d'ouvrages les plus curieux ; & faiſant élever des jeunes gens de beau naturel pour les former à ces arts. Quoique très-appliqué à ſes fonctions eccleſiaſtiques, il ne laiſſoit pas de ſervir ſi bien le roi & l'état, qu'il attiroit l'envie des autres ſeigneurs. La Saxe étoit depuis long-tems expoſée aux courſes des pirates & des barbares. Il les avoit ſouvent repouſſés, tantôt par ſes ſeules troupes, tantôt avec le ſecours des autres : mais ils étoient maîtres des deux côtés de l'Elbe & de la navigation de cette riviere : en ſorte qu'ils ſe répandoient par toute la Saxe, & venoient preſques à Hildesheim. Pour les arrêter, il fit bâtir deux fortereſſes en deux divers endroits de ſon dioceſe, & y aïant mis garniſon, il procura la ſûreté du païs.

Nonobſtant ces dépenſes, il enrichit ſon égliſe par l'acquiſition de pluſieurs terres, cultiva les anciennes, & les orna de beaux bâtimens. Quant à ſon égliſe cathedrale, il decora de peintures exquiſes les murailles & les lambris ; il don-

donna quantité d'argenterie pour le ſervice, entre-autres un calice d'or du poids de vingt livres : il enferma le cloître de murailles & de tours. Enfin il bâtit une chapelle magnifique, pour y garder un morceau de la vraïe croix, que le roi Otton III. lui avoit donné, & que l'on crut avoir fait pluſieurs miracles. Bernoüard fit la dedicace de cette chapelle l'an 996. quatriéme de ſon ordination ; le dixiéme de Septembre.

XL. S. Adalbert rappellé en Boheme. *Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 870. Boll. 23. Apr. to. II. p. 183. Snd. Vita n. 25. p. 858.*

En Boheme le duc Boleſlas voïant le deſordre où cette égliſe étoit tombée depuis l'abſence de ſaint Adalbert, tint conſeil avec ſon clergé, & envoïa dire à Villegiſe archevêque de Mayence : Ou renvoïez-nous Adalbert nôtre paſteur, ce que nous aimons mieux, ou nous ordonnez un autre. L'archevêque craignant, que ce peuple nouvellement converti ne retombât dans ſes anciennes erreurs, envoïa à Rome deux deputés, ſçavoir Radla diſciple du ſaint & Zraquas moine, tous deux freres du duc, avec des lettres, par leſquelles il prioit le pape de renvoïer Adalbert. Le pape Jean XV. tint un concile à Rome pour ce ſujet l'an 994. Il y eut grande conteſtation entre les deputés, qui redemandoient leur évêque ; & les Romains, qui le vouloient retenir. Enfin les deputés l'emporterent, & le pape dit : Nous vous le rendons à condition que ſon peuple le conſervera, profitant de ſes inſtructions ; mais s'ils demeurent dans leurs pechés, il pourra les quitter en ſûreté.

Les députés ramenerent donc Adalbert, après qu'il eut mené cinq ans la vie monaſtique, & quand il arriva à Prague, tout le peuple vint au devant de lui, & le reçut avec une extrême joïe, promettant de ſuivre en tout ſes avis. Mais ils retomberent bien-tôt dans leur premiere negligence & dans tous leurs vices. La femme

d'un homme noble étant accuſée d'avoir commis adultere avec un clerc, les parens du mari vouloient la décapiter, ſuivant la coûtume. Elle s'enfuit à l'évêque, qui pour lui ſauver la vie, l'enferma dans un monaſtere de religieuſes dedié à ſaint Georges, & donna à un homme fidéle la clef de l'égliſe où elle étoit. Ceux qui pourſuivoient la femme, vinrent à la maiſon de l'évêque pendant la nuit : ſe plaignant qu'il vouloit empêcher l'execution des loix, & demandant la coupable avec menaces. Il embraſſa les freres qui étoient avec lui, ſe recommandant à leurs prieres, & ſe jetta au milieu de ces furieux, en diſant : Si c'eſt moi que vous cherchez, me voici. Un d'entre-eux lui dit : Tu te flates en vain de la gloire du martyre : mais ſi on ne nous rend promptement cette malheureuſe, nous avons tes freres, & nous nous vengerons ſur leurs femmes, ſur leurs enfans & leurs terres. Cependant un traître leur aïant découvert celui à qui l'évêque avoit confié la garde du lieu où étoit la femme : ils l'intimiderent tellement, qu'il leur en donna l'entrée ; ils arracherent la femme de l'autel, & lui firent couper la tête.

Alia vita n. 16. p. 867. Depuis ſon retour ſaint Adalbert commença à travailler à la converſion des Hongrois voiſins de la Boheme : il y envoïa des miſſionnaires, & y alla lui-même ; & y établit un foible commencement de chriſtianiſme. Leur duc étoit alors Geiſa, dont il baptiſa le fils Etienne, depuis illuſtre par ſa ſainteté.

Le ſaint évêque affligé de l'indocilité de ſon peuple, le quitta une ſeconde fois, & retourna à Rome, dans ſon monaſtere de ſaint Alexis & ſaint Boniface, ſous la conduite de l'abbé Leon, le même qui fut legat en France. En ce monaſtere il y avoit des Grecs qui ſuivoient la regle

regle de saint Basile, & des Latins qui suivoient celle de saint Benoît ; & de chacune des deux nations, on en remarque quatre distingués par leur merite. Les quatre Grecs, étoient l'abbé Gregoire, le pere Nil, j'entends saint Nil de Rossane, Jean infirme, Stratus homme d'une simplicité angelique. Les quatre Latins étoient, Jean remarquable par sa sagesse, Theodore par son silence, Jean par son innocence, Leon simple, mais toûjours prêt à prêcher. Ce dernier avoit été abbé de Nonantule en Lombardie ; & après avoir gouverné ce monastere deux ans, l'avoit remis à l'empereur Otton, lui rendant son bâton pastoral. Il étoit venu à Rome se rendre simple moine à saint Boniface, où il finit ses jours ; & il est compté entre les saints. Il ne faut pas le confondre avec Leon abbé du même monastere. *V. Mabill. sæc. 5. p. 898. 903.*

XLI. Manson abbé du mont Cassin.

Aligerne abbé du Mont-Cassin étant mort en 986. Manson lui succeda & gouverna ce monastere pendant dix ans. Il étoit abbé de saint Magne près de Fondi, & fut élû abbé du Mont-Cassin, plûtot par le credit de Pandolfe prince de Capouë son cousin, que par le consentement des moines : en sorte que quelques-uns des principaux aimerent mieux sortir, que de demeurer sous sa conduite. De ceux-là deux furent depuis abbés du Mont-Cassin, trois allerent à Jerusalem, cinq en Lombardie, où ils fonderent cinq monasteres de leur observance. L'abbé Manson prit grand soin du temporel de l'abbaïe, & en augmenta les biens par plusieurs donations faites de son tems : mais il vivoit plûtôt en seigneur qu'en moine. Il avoit plusieurs cavaliers à son service, & plusieurs domestiques vêtus de soye, & alloit souvent à la cour de l'empereur. *Sup. n. 11. Chr. Cass. lib. II. c. 12. Mabill. sæc. 5. p. 652.*

Un jour saint Nil l'étant venu voir, le trouva au monastere de saint Germain, qui étoit au bas *Vita Nili p. 149.*

de la montagne, dans une ſituation agréable, & environné de belles eaux. Là Manſon après s'être baigné dînoit avec les principaux du grand monaſtere; & comme ſaint Nil l'attendoit dans l'égliſe, il oüit joüer de la harpe dans la ſale du feſtin, & dit à ſes compagnons: Souvenez-vous de ce que je vous dis, mes freres, la colere de Dieu ne tardera pas à venir ſur ces gens-ci. Allons, ſortons de ce lieu. L'année n'étoit pas encore paſſée, quand on vit l'accompliſſement de ſa prediction.

Liv. c. 16. Car l'abbé Manſon ſe rendit ſi odieux aux habitans de Capoue, principalement à cauſe d'une forteresſe qu'il avoit fait bâtir, qu'ils reſolurent ſa perte, prétendant qu'il vouloit s'attribuer la principauté. Ils furent appuïés dans ce deſſein par Adalberic évêque des Marſes, qui aïant donné ſon évêché à un fils bâtard qu'il avoit, vouloit avoir pour lui-même l'abbaïe du Mont-Caſſin. Il traita donc avec quelques méchans moines & avec quelques citoïens de Capouë, & leur promit cent livres d'argent monnoïe de Pavie, s'ils le rendoient maître de l'abbaïe du Mont-Caſſin, après avoir fait perdre la vûë à Manſon. Il devoit leur païer comptant la moitié de la ſomme, & l'autre moitié quand ils lui mettroient dans la main les yeux de l'abbé.

Pour executer cette convention, ils allerent trouver Manſon, & le prierent de venir à Capouë, pour terminer par les voïes de la juſtice les differends qu'il pouvoit avoir avec eux. Comme il refuſoit d'y aller, ſe défiant d'eux, ils lui jurerent ſur les évangiles, qu'ils le meneroient à Capouë, & le rameneroient ſain & ſauf à ſaint Benoît. On nommoit d'ordinaire ainſi le monaſtere du Mont-Caſſin, mais ils entendoient une égliſe de ſaint Benoît dans Capouë. Trompé par cet équivoque il les ſuivit: mais quand

ils

ils l'eurent mené à cette église, ils lui arrachèrent les yeux ; & les aïant enveloppés soigneusement dans un linge, ils les envoïerent aux gens de l'évêque Adalberic, qui se mirent en chemin pour les porter à leur maître. Mais comme ils s'étoient arrêtés pour manger & se reposer, un passant à qui ils demanderent s'il y avoit quelque nouvelle, leur dit : L'évêque de ce païs est mort. Ils s'en moquerent d'abord, & n'en voulurent rien croire : mais il leur dit la chose si affirmativement, & leur marqua si precisément le jour & l'heure, que n'en pouvant plus douter, ils enterrerent sur le lieu les yeux qu'ils portoient, & montant à cheval ils arriverent en diligence à la maison de l'évêque, qui n'étoit pas loin, & trouverent qu'il étoit mort à la même heure que l'on arrachoit les yeux à l'abbé. Il mourut environ trois mois après qu'il eut perdu la vûë, sçavoir le huitiéme de Mars 996.

XLII. Eglise de Constantinople.

A Constantinople le patriarche Nicolas Chrysoberge mourut après douze ans & huit mois de pontificat. Plusieurs prêtres & plusieurs moines, nonobstant la réünion faite en 920. s'étoient encore *separés* des autres, à cause des quatriémes nôces de l'empereur Leon le philosophe : mais ils se réünirent sous ce patriarche, dans un concile, dont il ne reste que des acclamations. En voici les principales. Longues années aux empereurs orthodoxes Basile & Constantin. Longues années à Nicolas très-saint patriarche œcumenique. Ensuite on souhaite une memoire éternelle aux defunts empereurs & aux défunts patriarches, au nombre desquels on nomme Photius entre Ignace & Etienne. On anathematise tout ce qui a été fait contre la tradition des peres, & ceux qui calomnioient l'église, comme aïant approuvé les quatriémes nôces

Cedr. tom. 2. p. 702. Sup. liv. LIV. n. 55.

Jus Græco-Rom. lib. 2. p. 108.

& ſoüillé la pureté de la diſcipline, à cauſe de la diſpenſe accordée à l'empereur Leon, & de la réünion precedente. Après la mort de Nicolas, Siſinnius maître des offices fut ordonné patriarche de C.P. l'an du monde 6503. de JESUS-CHRIST 995. *Cedr. ibid.* indiction huitiéme. Il étoit ſçavant & excellent medecin, & tint le ſiege trois ans. Son ſucceſſeur fut Sergius abbé du monaſtere de Manuel *p. 717. C.* de la famille de Photius, qui tint le ſiege vingt-ans.

XLIII. Fin de S. Nicon d'Armenie. *Sup. liv. LVI. n. 15. Vita ap. Baron. an. 981.*

Les premieres années de ſon pontificat furent les dernieres de S. Nicon d'Armenie. Depuis qu'il eût quitté l'iſle de Crete pour paſſer en Epire, il ſe retira à Lacedemone. Là il s'acquit une telle reputation, que vers l'an 981. Baſile Apocauque gouverneur de la province le pria de venir le trouver à Corinthe, pour le conſoler dans la maladie, dont il étoit affligé & dans l'alarme où il étoit, à cauſe des Bulgares, qui aïant ravagé l'Epire menaçoient le Peloponeſe. S. Nicon vint à Corinthe, & guerit le gouverneur, non ſeulement de ſa maladie, mais de ſa crainte : l'aſſurant que les Bulgares avoient tourné leur marche d'un autre côté.

Ibid. an. 918.

Peu de tems après le S. homme s'étant retiré à Amycles autre ville du Peloponeſe : pluſieurs des principaux de Lacedemone l'allerent trouver, le priant inſtamment de venir ſecourir leur ville affligée de la peſte. Nicon y conſentit, mais à condition qu'ils chaſſeroient les Juifs de leur ville, & il leur promit même à ce prix de paſſer chez eux le reſte de ſa vie. La choſe fut executée, & on voïoit tous les jours les malades venir en troupes de tout le Peloponeſe chercher le ſaint homme, qui en les gueriſſant les exhortoit à penitence. Un nommé Jean Aratus étoit le ſeul qui ſe plaignoit de l'expulſion des Juifs, & il murmuroit hautement contre Nicon. Il

oſa

oſa même en faire entrer un dans la ville, ſous pretexte de quelque ouvrage : mais Nicon s'y oppoſa vigoureuſement, & aïant pris un bâton qu'il rencontra, il en maltraita le Juif, & le mit dehors : car il ne pouvoit ſouffrir cette nation. Aratus furieuſement irrité de cette action, commença à charger Nicon d'injures : mais il lui dit ſans s'émouvoir : Reviens à toi, pleure tes pechés, tu ſentiras bien-tôt quel eſt le fruit de l'arrogance. La nuit ſuivante Aratus eut un ſonge terrible, où il ſe vit foüetté & mis en priſon, pour avoir injurié le ſerviteur de Dieu. A ſon reveil la fievre le prit, il demanda pardon à Nicon, & mourut le troiſiéme jour. Cet exemple répandit une grande crainte à Lacedemone, & accrut beaucoup l'autorité de S. Nicon.

Un dimanche pendant les vêpres le gouverneur nommé Gregoire joüoit à la paume autour de l'égliſe, enſorte que les cris des joüeurs & des ſpectateurs troubloient le ſervice. Nicon ſortit, & les reprit avec beaucoup de liberté. Gregoire, qui aimoit le jeu & perdoit, le chargea d'injures, & le fit chaſſer de la ville. Mais ſi-tôt qu'il voulut lever la main pour recevoir la balle, il fut frappé de paralyſie par tout le corps avec de cruelles douleurs. N'y trouvant point de remede il appella S. Nicon, par le conſeil de l'évêque, & lui demanda pardon. Le ſaint homme ſans lui faire aucun reproche lui pardonna, & le guerit ; & depuis ce tems Gregoire fut un de ſes meilleurs amis. Saint Nicon mourut vers l'an 998. le vingt-ſixiéme de Novembre, jour auquel l'égliſe, tant Grecque que Latine, honore ſa memoire. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau dans ſon monaſtere de Lacedemone, & l'on y gardoit ſon portrait, fait par miracle, à ce que l'on croïoit, & ſur lequel l'auteur de ſa vie le décrit ainſi. Il étoit de

Ibid. an. 987.

Martyr. R. & Menolog. 26. *Nov.*

Ap. Baron. an. 998. de grande taille, le poil noir, les cheveux negligés, vêtu d'un habit d'ermite fort uſé, tenant à la main un bâton, terminé en haut par une croix. Cette vie fut écrite environ cent cinquante ans après la mort du ſaint par un abbé du même monaſtere.

XLIV. Apologie d'Abbon. *Vita Abb. c. 8.* En France, le differend entre Arnoul évêque d'Orleans, & l'abbé de Fleury Abbon, pour le ſerment que l'évêque lui demandoit, s'échauffoit de plus en plus. Comme Abbon alloit à Tours pour la fête de ſaint Martin, des gens de l'évêque l'attaquerent de nuit, & lui firent inſulte, juſques à bleſſer à mort des gens de ſa ſuite. L'évêque voulant faire ſatisfaction à l'abbé, lui amena quelques-uns des coupables, pour être battus de verges en ſa preſence : mais l'abbé ne voulut pas prendre vengeance de cette injure.

c. 6. Tom. 9. conc. p. 771. Vers le même tems on tint un concile de pluſieurs évêques à ſaint Denis en France, où on parla d'ôter les dîmes aux laïques & aux moines qui les poſſedoient, & les rendre aux évêques : Abbon y reſiſta fortement, & excita contre les évêques les moines de ſaint Denis & leurs ſerfs. La ſedition fut telle, que les évêques furent contraints de ſe ſauver, ſans avoir rien fait. Seguin archevêque de Sens, venerable par ſon âge & ſa dignité, fuïant comme les autres, reçut un coup de coignée entre les épaules, & eut peine à ſe ſauver tout couvert de boüe. Comme tout le monde rejettoit ſur Abbon la cauſe de cette violence, il écrivit pour s'en juſtifier une apologie adreſſée aux deux rois Hugues & Robert.

Poſſ. Ind. canon. Pithœi. p. 396. Il ſe plaint, que parce qu'il s'efforce de ſoûtenir les interêts de l'ordre monaſtique, on en veut même à ſa vie ; & declare qu'il ſe ſoûmet ſuivant les canons au jugement des évêques. Il diſtin-

distingue trois ordres entre les Chrétiens, les laïques, les clercs & les moines : mais il ne compte pour clercs que les diacres, les prêtres & les évêques ; & prétend que ceux des ordres inferieurs, aïant la liberté de se marier, ne sont nommés clercs qu'abusivement. Enfin il soûtient que l'état des moines est le plus parfait, parce qu'ils ne sont occupés qu'à vaquer, comme Marie, à l'unique necessaire. Il dit que l'é- *Luc. X. 42*
glise n'étant qu'à Dieu, personne ne doit dire qu'une église lui appartient : par où il veut sans doute combattre la prétention des évêques, & conclure qu'il n'importe que les églises soient servies par des clercs ou par des moines. Delà il prend occasion de parler contre la simonie ; & de refuter la mauvaise défaite de ceux qui disoient, qu'ils n'achetoient pas la grace de l'ordination, mais les biens temporels de l'église. C'est, dit-il, comme qui voudroit avoir le feu sans la matiere qui le nourrit.

Venant ensuite aux plaintes formées contre *p. 400.*
lui, il dit : On m'accuse d'avoir eu des sentimens contraires aux canons, d'avoir excité les moines contre les évêques, d'avoir fait perdre vos bonnes graces à mon propre évêque, & d'avoir communiqué avec des excommuniés. Mais à quel canon ai-je contredit, dans ce concile, où à peine ai-je vû ouvrir un livre ? Il parle du concile de S. Denis. Qu'avoient fait les évêques contre moi en particulier, pour me donner seulement la pensée de leur nuire ? Vû que celui qui a été le plus en peril m'étoit affectionné, & celui à qui j'avois le plus d'obligation. C'est Seguin archevêque de Sens.

Il vient à Arnoul d'Orleans, & dit : Par quels discours vous ai-je seduits, pour ôter vos bonnes graces à ceux qui les meritent ? Suis-je Dieu, qui change les cœurs ? C'est vous mêmes

mes qu'il accuſe d'ingratitude, c'eſt vous-mêmes qu'il a offenſés en uſurpant nos biens, dont vous êtes les protecteurs & les maîtres. Quant à ce qu'il dit, que j'ai communiqué avec des excommuniés : il m'en a donné l'exemple, puiſqu'il a reçû les méchans, qui m'avoient attaqué de nuit, après qu'ils furent anathematiſés par Seguin ſon archevêque, par Eudes évêque de Chartres, & par d'autres perſonnages de grande vertu. Abbon s'étend enſuite ſur les regles de l'excommunication, ſe plaignant de l'abus que l'on en faiſoit, & exhortant les rois à y apporter remede. Car, dit-il, à peine ſe trouve-t-il quelqu'un dans vôtre roïaume qui ne ſoit excommunié, pour avoir mangé avec un excommunié, ou lui avoir donné le baiſer de paix.

Il les avertit encore de quelques autres abus. Premierement, dit-il, dans le ſymbole de ſaint Athanaſe, au lieu de dire que le ſaint Eſprit n'eſt ni fait, ni créé, ni engendré, quelques-uns diſent ſeulement qu'il n'eſt ni fait ni créé : ſous pretexte que dans la lettre ſynodique de ſaint Gregoire, il eſt dit que le ſaint Eſprit n'eſt ni engendré ni non engendré. Secondement, touchant la fin du monde, en ma premiere jeuneſſe j'ai oüi prêcher devant le peuple dans l'égliſe de Paris, qu'auſſi-tôt que les mille ans ſeront finis l'antechriſt viendra, & peu de tems après le jugement univerſel. Je me ſuis oppoſé de toute ma force à cette opinion, par les évangiles, l'Apocalypſe & le livre de Daniel ; & l'abbé Richard, d'heureuſe memoire, aïant reçû des lettres de Lorraine ſur ce ſujet, m'ordonna d'y répondre. Car le bruit s'étoit répandu preſque par tout, que quand l'Annonciation arriveroit le vendredi ſaint, le monde finiroit infailliblement. Richard étoit abbé de Fleury dès l'an 962. & cette rencontre de l'annonciation

avec

avec le vendredi saint arriva l'an 992. Pâques étant le vingt-septiéme de Mars. Abbon remarque pour troisiéme abus, qu'encore que l'avent ne doive avoir que quatre semaines, quelques-uns le commençoient avant le vingt-septiéme de Novembre.

XLV. Recueil des canons d'Abbon. *Tom. 2. Analect. p. 248. Ibid. p. 341.*

Après cette apologie Abbon dédia aux rois Hugues & Robert un recueil de canons, contenant les devoirs des rois & ceux des sujets : pour affermir la nouvelle domination de ces princes, & les droits de l'ordre monastique dont ils étoient les défenseurs. Il est certain que le roi Hugues eut toûjours grande devotion à S. Benoît & grande affection pour les moines. Il leur rendit plusieurs monasteres occupés par des chanoines seculiers, & les rétablit dans la liberté d'élire leurs abbés. Le recueil des canons est divisé en cinquante-deux articles, où je remarque ce qui suit.

Les avoüés de l'église, en latin *advocati*, étoient des gentilshommes, à qui les évêques ou les abbés avoient donné en fief des terres de leurs églises, à la charge de les proteger & les défendre contre ceux qui les attaquoient. Abbon en rapporte l'origine, tirée des conciles d'Afrique, qui avoient ordonné de demander aux empereurs des scholastiques, c'est-à-dire, des avocats, pour soûtenir les interêts de l'église devant les tribunaux seculiers ; & on les nommoit défenseurs des églises. Mais depuis la chûte de l'empire François, & les hostilités universelles, ces défenseurs ou avoüés ne défendoient plus l'église que par les armes ; & Abbon se plaint, qu'au lieu de la défendre ils la pilloient. Ils laissent, dit-il, ses biens en proïe aux ennemis, sans leur resister même de paroles ; & après, que les ennemis se sont retirés, ils achevent de consumer le reste : agissant, non

art. 2. Sup. liv. XXI. n. 14.

Digitized by Google

non en protecteurs, mais en maîtres, reduiſant en pauvreté ceux qui cultivoient ces terres, & maltraitant les clercs & les moines. De là vient que nous voïons tant d'égliſes détruites & de monaſteres ruinés : parce que pluſieurs ſe preſentent pour être leurs avoüés, & prendre ſous ce pretexte la plus grande partie de leurs revenus.

art. 4. 10. Conc. Tol. IV. c. 11. Spic. liv. XXXVII. n 50. Pour montrer la fidelité que les ſujets doivent à leur ſouverain, il rapporte l'autorité du quatriéme concile de Tolede, & il marque les devoirs de tous ceux qui portent les armes. Il ſoûtient, que la neceſſité diſpenſe des loix, & en apporte pour exemple les tranſlations d'évêques, qui commençoient à devenir frequentes. Il ne manque pas de rapporter des canons contre les entrepriſes des évêques, ſur la liberté des monaſteres & ſur les droits des autres évêques. Il met auſſi des autorités pour la continence des clercs. Il en rapporte de ſaint Gregoire & d'autres, touchant la frequente celebration du ſaint ſacrifice, la frequente communion, & les diſpoſitions neceſſaires à ce ſacrement : en quelques-uns de ces paſſages il eſt dit, que l'on ne differe point la communion aux moines, comme aux autres penitens. Il cite quelquefois le livre des loix, c'eſt-à-dire, les Novelles de Juſtinien.

art. 50. 51. art. 9. a. 15. 23. a. 28. a. 39. 40. a. 43. 49.

XLVI. Mort de Jean XV. Gregoire V. pape. *Vita c. 11.*

Abbon fit le voïage de Rome avec un équipage convenable à ſa dignité, pour faire renouveller & confirmer les privileges de ſon monaſtere. C'étoit ſous le pape Jean XV. qu'il ne trouva pas tel qu'il devoit être, mais intereſſé & prêt à tout vendre. Il en eut horreur, & aïant viſité les lieux ſaints, il acheta des étoffes de ſoye, pour faire des ornemens d'égliſe, & revint chez lui. Le pape Jean XV. mourut d'une fievre violente l'an 996. vers la fin d'Avril après

après dix ans de pontificat. Le roi Otton III. étoit alors en Italie, & après avoir celebré à Pavie la fête de Pâques, qui fut le douziéme d'Avril, il étoit logé près de Ravenne. Là il reçut des députés du Senat & des premiers de Rome, qui témoignoient le desir qu'ils avoient de l'y voir : car il n'y avoit point encore été depuis la mort de son pere ; & ils demandoient ses ordres touchant le pape qu'ils devoient élire. Le roi Otton avoit dans le clergé de sa chapelle son neveu Brunon, fils de sa sœur Judith & d'Otton marquis de Verone. Il étoit d'un beau naturel, bien instruit des lettres humaines, & parloit les trois langues, l'Allemand, le Latin literal & le vulgaire, mais il n'avoit gueres que vingt-quatre ans. Le roi resolut de le faire pape, & l'aïant fait élire par le clergé & le peuple, il le fit conduire à Rome par Villegise archevêque de Mayence, & un autre évêque nommé Adelbalde. Il y fut reçû avec honneur & ordonné pape sous le nom de Gregoire V. C'est le premier Allemand qui ait été élevé sur le saint siege ; mais tout jeune qu'il étoit il ne le tint que deux ans & neuf mois. Le roi Otton vint ensuite à Rome, & y fut couronné empereur par le nouveau pape le jour de l'Ascension vingt-cinquiéme de Mai la même année 996. Puis aïant tenu conseil avec les Romains, il resolut d'exiler le senateur Crescence, qui avoit souvent maltraité le pape precedent ; mais à la priere du pape Gregoire, il lui pardonna.

AN. 996. *Chr. Hild. to. 3. Duchesne p. 516. Chr. Saxo. Vita S. Adalb. Prag. n. 30.*

Epitaph. apud Bar. an. 989.

Herlouïn élû évêque de Cambray, n'avoit pû se faire sacrer par l'archevêque de Reims son métropolitain, à cause de la division entre Arnoul & Gerbert, qui se disputoient ce siege. Il vint à Rome, où il fut ordonné évêque par le pape Gregoire V. & s'étant plaint dans un concile, des seigneurs qui pilloient les biens de son égli-

AN. 996. *Tom. 3. conc. p. 1245.*

égliſe, il obtint du pape une lettre menaçante contre-eux, dattée du mois de Mai de cette année 996.

XLVII S. Adalbert renvoïé en Boheme.

Pendant ce ſejour de Rome, l'empereur voïoit ſouvent ſaint Adalbert de Prague, qui étoit toûjours au monaſtere de ſaint Boniface. L'empereur le tenoit auprès de lui familierement & l'écoutoit volontiers: mais l'archevêque de Mayence renouvelloit ſon ancienne plainte, de ce qu'Adalbert, ſon ſuffragant, avoit quitté l'égliſe de Prague, & le preſſoit inſtamment d'y retourner. Même dans un concile que tint le pape, il allegua les canons pour autoriſer ſa plainte; & ſoûtint publiquement, qu'il n'étoit pas juſte, que cette égliſe fut la ſeule privée de ſon paſteur. Etant parti pour retourner en Allemagne, il ne ceſſa pendant le voïage d'écrire ſur ce ſujet, juſques à ce que le pape lui eût accordé ce qu'il deſiroit. Saint Adalbert étoit fort affligé de quitter ſon monaſtere, ſçachant bien qu'il n'y avoit rien à gagner ſur ſon peuple de Boheme: mais il ſe conſoloit dans l'eſperance qu'il avoit, d'accomplir ſa miſſion pour les infidéles étrangers.

Aïant donc quitté ſon cher monaſtere, non ſans beaucoup de larmes, il paſſa les Alpes avec Notger, évêque de Liege, homme fort ſage; & après environ deux mois, ils arriverent à Mayence, où l'empereur s'étoit arrêté au retour d'Italie. S. Adalbert y demeura aſſez longtems, vivant avec ce prince dans une grande familiarité & attaché à lui jour & nuit comme les officiers de ſa chambre. Il lui diſoit avec une ſainte liberté: Ne ſongez pas que vous êtes un grand empereur, mais que vous êtes un homme qui mourrez; & que ce beau corps ſera reduit en pouſſiere & en corruption. Car l'empereur Otton III. étoit très-bien fait de ſa perſonne.

ne. Sur ce fondement S. Adalbert l'exhortoit à mépriſer cette vie, aſpirer aux biens éternels, AN. 996. & pratiquer toutes ſortes de bonnes œuvres. Cependant, pour s'exercer lui-même à l'humilité, il rendoit tous les ſervices poſſibles à ceux qui logeoient dans le palais, juſques à nettoïer la nuit pendant qu'ils dormoient leurs bottines & leurs ſouliers.

Durant ce tems-là il paſſa en France pour viſiter les lieux de devotion. Il vint à Paris prier ſur le tombeau de S. Denis, à Tours ſur celui de S. Martin, & à Fleury ſur celui de ſaint Benoît. Puis il retourna trouver l'empereur, & l'aïant embraſſé pour la derniere fois, il prit le chemin de ſon dioceſe. Mais avant que d'y arriver, il apprit que les Bohemiens, en haine de lui, avoient maſſacré ſes freres. Il en avoit ſix, dont le plus jeune nommé Gaudence l'accompagnoit, l'aîné étoit à la guerre au ſervice de l'empereur avec le duc de Pologne : les quatre autres étoient demeurés dans le païs, & les Bohemiens leur avoient juré ſûreté. Mais comme ils étoient à la meſſe dans une ville nommée Lubic, où ils celebroient la fête de S. Venceſlas le vingt-huitiéme de Sep- *Chr. Magd.* tembre : ces perfides entrerent dans l'égliſe & 995. tuerent tout indifferemment hommes & femmes, entre autres les quatre freres d'Adalbert qu'ils décollerent devant l'autel : puis aïant mis le feu à la ville, ils s'en retournerent chargés de butin.

Le S. évêque aïant appris ce deſaſtre, alla trouver Boleſlas duc de Pologne, auprès duquel étoit ſon frere aîné, & le pria de faire ſonder les Bohemiens s'ils voudroient le recevoir. Ils répondirent aux envoïés du duc : Nous ſommes des pecheurs endurcis, c'eſt un ſaint & un ami de Dieu, nous ne pouvons compatir en-

enſemble. Mais encore pourquoi revient-il nous
AN. 997. chercher, après nous avoir quittés tant de fois? Nous voïons bien ce qu'il prétend ſous cette apparence de charité : il veut venger ſes freres, & nous ne voulons point le recevoir. Saint Adalbert aïant reçû cette réponſe, ſe regarda comme déchargé du ſoin de ſon égliſe, & tourna toutes ſes penſées à la converſion des infidéles. S'étant determiné à aller en Pruſſe, comme à un païs plus voiſin & plus connu du duc de Pologne, il s'embarqua dans un bâtiment que le duc lui donna avec trente ſoldats d'eſcorte, & arriva premierement à Dantzic. Là il baptiſa un grand nombre de perſonnes, & aïant celebré la meſſe & communié les nouveaux baptiſés, il garda ce qui reſtoit de la ſainte euchariſtie, pour ſervir de viatique.

XLVIII. Martyre de ſaint Adalbert.

Le lendemain aïant pris congé d'eux, il s'embarqua ſur la mer, & après quelques jours de navigation il mit pied à terre, renvoïa le vaiſſeau & l'eſcorte, & demeura avec deux moines : dont l'un nommé Benoît étoit prêtre, l'autre étoit ſon jeune frere Gaudence. Ils entrerent dans une petite iſle que formoit une riviere, & commencerent à y prêcher JESUS-CHRIST avec une grande confiance : mais les maîtres du lieu ſurvinrent & les chaſſerent à coups de poing. L'un d'eux aïant pris un aviron d'une barque, s'approcha de S. Adalbert, comme il chantoit des pſeaumes, & lui donna un grand coup entre les épaules. Le livre lui échappa des mains, & il tomba étendu par terre. Je vous rends graces, dit-il, Seigneur, de ce que j'aurai du moins ſouffert un coup pour celui qui a été crucifié pour moi. Il paſſa de l'autre côté de la riviere & s'y arrêta le ſamedi : le ſoir le maître du village l'y amena : Le peuple s'aſſembla de toutes parts;

ils

ils jettoient des cris furieux, & attendoient ce que l'on feroit de lui, ouvrant la bouche comme pour le dévorer. On lui demanda qui il étoit, & pourquoi il étoit venu. Il répondit : Je suis Sclave de nation nommé Adalbert, moine de profession, autrefois évêque, maintenant vôtre apôtre. La cause de mon voïage est vôtre salut, afin que vous laissiez vos idoles sourdes & muettes, & que vous reconnoissiez vôtre Créateur, qui est le seul Dieu ; & que croïant en son nom vous aïez la vie, & receviez pour recompense une joïe éternelle dans le ciel. Les barbares s'étant retenus avec peine, s'écrierent en lui disant des injures & le menaçant de mort. Ils frappoient la terre avec des bâtons, puis les approchoient de sa tête, grinçant les dents & lui disant : Tu es bien heureux d'être demeuré impuni jusques à present ; retourne promptement si tu veux sauver ta vie. Tout ce roïaume, dont nous sommes l'entrée, n'a qu'une loi & une maniere de vivre : pour vous qui avez une autre loi inconnuë, si vous ne vous retirez cette nuit, demain vous perdrez la tête. On les embarqua la nuit même, & on les fit retourner jusques à un certain bourg, où ils demeurerent cinq jours. Alors S. Adalbert dit à ses deux compagnons : Nôtre habit ecclesiastique choque ces païens. Laissons-nous croître les cheveux & la barbe, & nous habillons comme eux. On ne nous connoîtra point, nous converserons familierement avec eux, & nous vivrons du travail de nos mains. Il avoit même resolu de passer chez les Lutiziens ; où il vouloit aller d'abord, dont il sçavoit la langue, & où il n'étoit point encore connu. Le lendemain ils partirent chantant des pseaumes le long du chemin, & après avoir traversé des bois, ils vinrent dans une plaine sur le midi. AN. 997.

La

AN. 997. La Gaudence celebra la meſſe, ils communierent, puis ils mangerent; & aïant encore un peu marché ils ſe ſentirent fatigués, s'arrêterent pour ſe repoſer & s'endormirent.

Cependant les païens ſurvinrent, & s'étant jettés ſur eux ils les lierent. Saint Adalbert exhortoit ſes compagnons à ſouffrir courageuſement pour JESUS-CHRIST, quand Siggo, chef de la troupe & ſacrificateur des idoles, s'avança en furie, & lança de toute ſa force un dard, dont il lui perça le cœur. D'autres le frapperent à ſon exemple, & il reçut dans ſon corps juſques à ſept dards. Son ſang couloit à grands flots : il levoit les yeux au ciel, & quand on l'eut delié, il étendit les mains en croix & prioit à haute voix pour ſon ſalut & pour celui de ſes perſecuteurs. Après qu'il fut mort, les barbares accoururent, lui couperent la tête, la planterent ſur un pieu & s'en retournerent avec de grands cris de joïe. Saint Adalbert ſouffrit ainſi le martyre le vendredi vingt-troiſiéme d'Avril 997. & l'égliſe honore ſa memoire le même jour. Boleſlas duc de Pologne racheta ſa tête & ſon corps, que les païens avoient jetté dans un lac, & l'empereur aïant appris ſa mort à Rome, rendit graces à Dieu d'avoir couronné ce martyr durant ſon regne.

XLIX. Jean XVI. antipape.

L'empereur étoit retourné à Rome pour châtier la revolte de Creſcence. Car ſi-tôt qu'il fut repaſſé en Allemagne, Creſcence chaſſa de Rome le pape Gregoire V. qui s'enfuit dépoüillé de tout; premierement en Toſcane, puis en Lombardie. A ſa place Creſcence fit élire pape un Grec nommé Philagathe, qui prit le nom de Jean XVI. Il étoit né à Roſſane en Calabre de baſſe condition, & avoit embraſſé la vie monaſtique. Il s'inſinua dans les bonnes graces de l'empereur Otton II. par l'entremiſe de l'imperatrice,

Chr. Saxo. Petr. Dam. 1. ep. ult. ad Cadal.

l'imperatrice Theophanie son épouse qui étoit Grecque. D'abord on le nourrissoit par charité, peu à peu il eut l'adresse de se mettre au rang des premiers courtisans, & il s'y maintint jusques à la mort d'Otton II. Il eut encore plus de credit pendant le bas âge d'Otton III. ensorte que l'évêque de Plaisance étant mort, il fit chasser un bon sujet que l'on avoit élû pour remplir ce siege, & se le fit donner avec le titre d'archevêché : le tirant injustement de la dépendance de l'église de Ravenne. L'empereur Otton III. l'avoit envoïé à C. P. avec un évêque, pour demander en mariage la fille de l'empereur Grec : car Philagathe avoit grand credit en l'une & l'autre cour. Il revint à Rome en 997. Crescence le reçut avec grand honneur ; & gagné par ses presens, car il apportoit de C. P. de grandes richesses, il le fit élire pape. AN. 997. *Greg. V. ep. 1.*

Le pape Gregoire V. tint cette année 997. un grand concile à Pavie, où il excommunia Crescence, & quand on eut appris l'élection de Jean XVI. il fut excommunié par tous les évêques d'Italie, de Germanie, de France & de Gaule. L'empereur Otton voulant donc remedier aux desordres de Rome, partit pour l'Italie, & laissa le gouvernement de son roïaume de Germanie à sa tante Mathilde abbesse de Quedlimbourg, qui s'en acquitta avec une prudence au dessus de son sexe. L'empereur rencontra à Pavie le pape Gregoire, ils marcherent ensemble à Rome, d'où l'antipape Jean s'enfuit, & Crescence s'enferma au château Saint-Ange : mais quelques serviteurs de l'empereur poursuivirent l'antipape & le prirent : puis craignant que s'ils le menoient à l'empereur il ne le laissât impuni, ils lui couperent la langue & le nez & lui arracherent les yeux ; & on le mit en prison en cet état. *Chr. Hildes.* *Chr. Sanct.*

AN. 997. L. Saint Nil à Rome. *Vita S. Nili p. 151.*

Saint Nil en aïant appris la nouvelle, vint au ſecours de ce malheureux qui étoit ſon compatriote. Dès qu'il ſçut qu'il avoit envahi le ſaint ſiege, il lui écrivit pour l'exhorter à quitter la gloire de ce monde, dont il devoit être raſſaſié, puiſqu'il étoit parvenu au comble des grandeurs ; & de retourner au repos de la vie monaſtique. Philagathe diſoit toûjours, qu'il s'y preparoit, juſques à ce qu'il fut pris & traité comme il vient d'être dit. Alors S. Nil aïant le cœur ſaiſi de douleur, ſe crut obligé d'aller à Rome nonobſtant ſon grand âge, ſa maladie & la circonſtance du tems ; car c'étoit en carême. L'empereur Otton & le pape Gregoire aïant appris ſon arrivée, allerent au devant de lui ; & le prenant chacun par une main, le menerent au palais patriarchal & le firent aſſeoir au milieu d'eux, lui baiſant les mains chacun de leur côté. Le ſaint homme gemiſſoit de ce traitement, & le ſouffroit toutefois, dans l'eſperance d'obtenir ce qu'il deſiroit. Il leur dit donc : Epargnez-moi pour Dieu, je ſuis le plus grand pecheur de tous les hommes, un vieillard demi mort & indigne de ces honneurs : c'eſt plûtôt à moi à me proſterner à vos pieds, & à honorer vos dignités ſupremes. Ce n'eſt pas le deſir de la gloire ou des biens qui m'a fait venir à vous. C'eſt pour celui qui vous a tant ſervi & que vous avez ſi maltraité : qui vous a levés l'un & l'autre des fonts de baptême, & à qui vous avez fait arracher les yeux. Je vous ſupplie de me le donner, afin qu'il ſe retire avec moi, & que nous pleurions enſemble nos pechés.

A ce diſcours l'empereur répandit quelques larmes : car il n'approuvoit pas tout ce qui s'étoit paſſé, & il répondit à ſaint Nil : Nous ſommes prêts d'accomplir tout ce que vous deſirez

sirez si de vôtre côté vous avez égard à nôtre priere ; & si vous voulez bien prendre dans cette ville un monastere tel qu'il vous plaira, & demeurer toûjours avec nous. Comme le saint vieillard refusoit de demeurer dans la ville, l'empereur lui proposa le monastere de saint Anastase, comme hors du tumulte & de tout tems affecté aux Grecs. Saint Nil l'avoit accepté par le desir d'obtenir ce qu'il demandoit : mais le pape, non content de ce que Philagathe avoit souffert, le fit promener par toute la ville de Rome, revêtu d'un habit sacerdotal, que l'on avoit déchiré sur lui, & monté à rebours sur un âne dont il tenoit la queüe entre ses mains. AN. 997. *Petr. Dam. lib. 1. epist. ultim. ad Cadal.*

Saint Nil en fut si affligé, qu'il ne demanda plus Philagathe à l'empereur. Ce prince lui envoïa un archevêque de sa suite, qui étoit un beau parleur, & le saint vieillard lui dit : Allez dire à l'empereur & au pape : Voici ce que dit ce vieux radoteur : Vous m'avez accordé cet aveugle, non par la crainte que vous aviez de moi, ni à cause de ma grande puissance, mais pour le seul amour de Dieu : ainsi ce que vous lui avez fait souffrir de plus, ce n'est pas à lui, c'est à moi que vous l'avez fait : ou plûtôt, c'est Dieu même à qui vous avez fait injure. Sçachez donc, que comme vous n'avez point eu pitié de celui que Dieu avoit livré entre vos mains, vôtre pere celeste n'aura point pitié de vos pechés. Comme l'archevêque ne cessoit point de parler, pour excuser l'empereur & le pape, le saint vieillard baissa la tête feignant de s'endormir, & le prelat voïant qu'il ne l'écoutoit point se retira. Saint Nil monta aussi-tôt à cheval avec les freres qui l'avoient suivi, & marchant toute la nuit, il retourna à son monastere.

LI. Monaſtere de S. Nil près Gaëte. *Sup. n.* 11. *Vita p.* 146.

Ce n'étoit plus Valdeluce auprès du Mont-Caſſin, il l'avoit quitté après y avoir demeuré environ quinze ans. Ce monaſtere étant devenu nombreux, opulent & renommé, le ſaint abbé voioit les moines ſe relâcher de leur premiere obſervance : à quoi contribuoit la mauvaiſe conduite de Manſon abbé du Mont-Caſſin, homme intereſſé & ennemi de la pieté. Saint Nil ſortit donc de Valdeluce, & chercha un lieu où les moines ne puſſent ſubſiſter que par le travail, & où la diſette les retînt dans le devoir. C'eſt ce qui lui fit refuſer les offres de pluſieurs villes des environs, qui vouloient lui donner de leurs biens, & même des monaſteres tout preparés : mais il n'y trouvoit point ce qu'il cherchoit, la ſolitude, le repos, & l'éloignement des hommes. Car, diſoit-il, la vie commode & ſans aucun ſoin ne convient pas aux moines de ce tems : ils n'emploïent pas leur loiſir à la priere, la meditation & la lecture de l'écriture : mais à de vains diſcours, de mauvaiſes penſées & des curioſités inutiles. La diſtraction que cauſe le travail détourne ces penſées & une infinité de maux ; & rien n'eſt tel que de manger ſon pain à la ſueur de ſon viſage. Quelques-uns des moines ne pouvant goûter cette ſeverité du ſaint abbé demeurerent à Valdeluce : mais ils tomberent dans la diviſion, l'independance & le deſordre ; & enfin on les en chaſſa entierement.

Cependant S. Nil, avec Etienne & les autres qui le ſuivirent, trouva près de Gaëte un lieu deſert, aride & étroit, dont il fut charmé, & s'y logea. D'abord ils y manquoient de tout : mais bien-tôt pluſieurs freres ſe joignirent à eux, & ils furent dans l'abondance par leur travail aſſidu, accompagné de pſalmodie continuelle, de frequentes genuflexions, d'une abſtinence volon-

Digitized by Google

volontaire & d'une obéiſſance ſans contrainte. Le ſaint vieillard croiſſoit en ferveur à meſure que ſes forces corporelles diminuoient, & ne relâchoit rien de ſes auſterités, ni pour ſes infirmités, ni pour ſon grand âge, car il vêcut juſques à quatre-vingt-quinze ans. Jamais il ne bût ni mangea avant l'heure reglée, jamais il ne mangea de chair, ni ne ſe baigna. Son abſtinence étoit tellement tournée en habitude, qu'il n'auroit pû la rompre quand il auroit voulu. Souvent il avoit des abſtractions d'eſprit, qui l'empêchoient de voir ceux qui étoient preſens; & cependant il recitoit quelques pſeaumes, ou quelques paroles de la liturgie, comme le *Sanctus*. Quand il étoit revenu & qu'on lui demandoit ce qui lui étoit arrivé, il répondoit : Je ſuis vieux, mon enfant, je radote, je ſuis obſedé du demon, & je ne ſçai ce que je fais.

La princeſſe de Gaëte pria ſon mari qu'ils allaſſent enſemble voir le ſaint abbé. Faiſons-lui ſçavoir auparavant, dit le prince, de peur qu'il ne le trouve mauvais, qu'il ne s'enfuïe & que nous ne le perdions. Car on ſçavoit qu'il évitoit avec grand ſoin la rencontre des femmes, & que jamais aucune n'entroit dans ſon monaſtere. Il répondit à celui qui vint de la part du prince : Pour Dieu aïez compaſſion de moi : quand j'étois dans le monde j'ai été agité du demon : j'ai été gueri depuis que je ſuis moine, mais ſi je voi une femme, le demon revient auſſi-tôt me tourmenter. Cette réponſe ne fit qu'enflammer davantage le deſir de la princeſſe; & elle fit tant, qu'il lui permit de le venir voir, mais à condition qu'elle ne ſeroit ſuivie d'aucune autre femme. Le ſaint homme après l'avoir un peu entretenue de la pureté, de l'aumône & de la crainte de Dieu, la renvoïa avec joïe. La rencontre des grands de la terre lui étoit

AN. 998. fort à charge, il l'évitoit ſoigneuſement comme une ſource de vanité ; & il n'avoit de commerce avec eux, même par lettres, que pour les ſecourir dans leurs beſoins & leurs mauvaiſes affaires.

LII. S. Romuald près de l'empereur. *Chr. Saxo. an. 998. Vita S. Rom. n. 35.*

L'empereur Otton celebra à Rome la fête de Pâques, qui cette année 998. fut le dix-ſeptiéme d'Avril ; & après l'octave il fit attaquer avec des machines & des échelles la fortereſſe où Creſcence s'étoit enfermé, c'eſt-à-dire, le château ſaint Ange, qui paſſoit pour imprenable. L'empereur craignant de le manquer, emploïa un Allemand nommé Thamme, qu'il cheriſſoit juſques à le faire manger à ſon plat & le vêtir de ſes habits. Celui-là, par ordre de l'empereur, & de concert avec le pape, promit ſûreté à Creſcence avec ſerment : mais quand il fut ſorti de ſa fortereſſe, l'empereur lui fit couper la tête, & après l'avoir jetté du haut de la tour, on le pendit par les pieds. Toutefois l'empereur prit enſuite ſa femme pour concubine.

Vita S. Rom. n. 31.

Les Tiburtins s'étoient auſſi revoltés contre l'empereur & avoient tué Mazolin leur duc : mais ſaint Romuald fit leur paix, étant venu trouver l'empereur à l'occaſion que je vais dire. Ce prince voulant reformer l'abbaïe de Claſſe, donna le choix aux moines d'un tel abbé qu'ils voudroient : ils choiſirent tout d'une voix Romuald : & l'empereur craignant que le ſaint homme ne voulût pas venir à la cour, alla le trouver lui-même, coucha ſur ſon lit, & le lendemain l'amena à ſon palais, où il le preſſa d'accepter cette abbaïe. Comme il refuſoit abſolument, l'empereur le menaça de le faire excommunier par tous les évêques, & l'obligea enfin à accepter. Il s'appliqua à rétablir en ce monaſtere l'obſervance exacte de la regle, ſans donner aucune diſpenſe en faveur de la no-

noblesse ou de la doctrine. Cette severité fit repentir les moines de l'avoir choisi, ils commencerent à murmurer fortement contre lui : ensorte que voïant qu'il ne pouvoit les convertir, & se sentoit déchoir de la perfection, il vint trouver l'empereur devant Tibur, & en sa presence & de l'archevêque de Ravenne, jetta le bâton pastoral & renonça à l'abbaïe. AN. 998.

Il sembloit que la providence l'eût envoïé pour sauver les habitans de Tibur. Car il les fit convenir de se rendre à l'empereur, faisant abattre une partie de leurs murailles & lui donnant des ôtages ; & de livrer le meurtrier du duc à sa mere, qu'il obligea à lui pardonner. Ce fut aussi à Tibur qu'il convertit Thamme, qui avoit trompé Crescence. Il lui representa si fortement l'énormité de sa supercherie & de son parjure, qu'il lui persuada de quitter le monde ; & l'empereur qui aimoit l'ordre monastique lui en accorda volontiers la permission. n. 54.

L'empereur lui-même s'étant confessé de ce crime à saint Romuald, fit par penitence nuds pieds le pelerinage de Rome à saint Michel du mont Gargan. Il demeura dans le monastere de Classe pendant tout le carême suivant de l'an 999. jeûnant & psalmodiant autant qu'il le pouvoit, portant un cilice sur la chair, quoique pardessus il fût vêtu d'or & de pourpre, & aïant un lit de parade il couchoit sur une natte de jonc. Enfin il promit à saint Romuald de quitter l'empire & prendre l'habit monastique, mais il n'accomplit pas cette promesse.

LIII. L'empereur visite S. Nil. *Vita S. Nili.* p. 155.

En revenant du mont Gargan, l'empereur passa au monastere de saint Nil. Quand il en fut proche, voïant de la hauteur les cabanes des moines dressées autour de l'oratoire, il dit : Voilà

Voilà les tabernacles d'Iſraël dans le deſert : voilà les citoïens du roïaume des Cieux, ils ne demeurent point ici comme habitans, mais comme paſſagers. Saint Nil faiſant brûler de l'encens, s'avança au devant de lui avec toute ſa communauté, & le ſalua avec toute ſorte d'humilité & de reſpect. L'empereur ſoûtenant de ſa main le ſaint vieillard, entra avec lui dans l'oratoire, & après la priere il lui dit : Avant que d'aller au ciel aïez ſoin de vos enfans, de peur qu'après vous l'incommodité de ce lieu ne les oblige à ſe ſeparer. Je leur donnerai un monaſtere & des revenus en tel lieu de mon empire que vous ordonnerez. Le ſaint répondit : S'ils ſont de vrais moines, celui qui a pris ſoin d'eux avec moi juſques à preſent, en aura encore plus de ſoin ſans moi. Après pluſieurs autres diſcours, l'empereur ſe leva pour s'en aller, & ſe retournant vers le Saint, il lui dit : Demandez-moi comme à vôtre fils tout ce qu'il vous plaira. Saint Nil portant la main ſur la poitrine de l'empereur répondit : Je ne demande autre choſe à vôtre majeſté, que le ſalut de ſon ame. Tout empereur que vous êtes vous mourrez comme un autre homme, & vous rendrez compte de toutes vos actions. A ces mots, l'empereur répandit des larmes, & mettant ſa couronne entre les mains du Saint, il reçut ſa benediction avec ceux de ſa ſuite & pourſuivit ſon chemin. Les moines murmuroient contre le ſaint vieillard, de ce qu'il n'avoit pas reçû la grace que le prince leur vouloit faire de leur donner un monaſtere : mais ſaint Nil leur dit : J'ai parlé comme un inſenſé, je l'avouë, mais vous verrez dans peu de tems ſi vous avez raiſon. Quand ils apprirent enſuite la mort de l'empereur Otton, ils admirerent la diſcretion du Saint.

En

LIV. Francon & Bouchard évêques de Wormes. *Vita Burch. Worm. Ditm. lib. 4. p. 47.*

En ce ſecond voïage d'Italie, l'empereur Otton avoit amené avec lui Francon, à qui il avoit donné depuis peu l'évêché de Wormes après la mort d'Hildebalde. Francon étoit jeune, mais de grand merite; l'empereur avoit en lui une confiance particuliere, & ne prenoit guere de reſolution ſans le conſulter. Pendant le ſejour qu'il fit à Rome, il s'enferma ſecrettement avec cet évêque dans une grotte de l'égliſe de ſaint Clement; & ils y paſſerent quatorze jours nuds pieds & revêtus de cilices, dans les jeûnes, les veilles & les prieres.

L'évêque y eut revelation de ſa mort qui étoit proche, & il le dit à l'empereur, qui le preſſa avec beaucoup de larmes, de lui nommer celui qu'il deſiroit pour ſon ſucceſſeur. Francon lui nomma ſon frere Bouchard, & l'empereur promit avec ſerment de lui donner l'évêché de Wormes; & pour s'en ſouvenir, il s'en fit donner une requête par Francon, & la mit dans le ſac des memoires deſtinés pour ſon teſtament.

Francon mourut en effet comme il l'avoit predit, & fut enterré à Rome, n'aïant tenu le ſiege de Wormes guere plus d'un an, qu'il avoit paſſé en Italie près de l'empereur. Après ſa mort, l'empereur oublia ſa promeſſe, & cedant aux importunités de ceux qui lui demanderent cet évêché, le donna de ſuite à deux autres: dont l'un vêcut ſeulement trois jours après ſa nomination, & l'autre quatorze. L'empereur étant de retour en Saxe, raconta cet évenement à Villegiſe archevêque de Mayence, qui l'étoit venu voir accompagné de Bouchard ſon éleve. L'empereur connoiſſoit auſſi Bouchard, & l'avoit ſouvent fait venir près de lui & chargé de preſens. L'aïant donc vû à la ſuite de

l'archevêque, il l'appella, lui dit ce qu'il avoit promis à ſon frere, & le preſſa d'accepter l'évêché de Wormes; mais Bouchard ne pût s'y reſoudre, qu'après avoir conſulté l'archevêque, qui le ſacra quelques jours après. C'étoit environ l'an mille.

Bouchard étoit né dans la province de Heſſe de parens nobles, qui le mirent premierement à Coblents pour le faire inſtruire: de là il paſſa en divers lieux pour continuer ſes études, entre autres à l'abbaïe de Lobes & à Liege, où on dit qu'il fut chanoine. Enfin il s'attacha à Villegiſe archevêque de Mayence, qui l'éleva dans les ordres ſacrés juſques au diaconat; & lui donna le gouvernement d'une égliſe très-pauvre, que Bouchard rétablit magnifiquement, & pour le temporel & pour le ſpirituel: enfin l'archevêque le fit maître de ſa chambre, & le premier de la ville de Mayence.

LV. Abbon de Fleury à Rome. *Vita Abb. c. 1. Mabill. præf. ſæc. 6. §. 6.*

Abbon de Fleury fit un ſecond voïage à Rome ſous le pape Gregoire V. qui menaçoit de jetter un anathême ſur tout le roïaume de France, ſi on ne rétabliſſoit Arnoul dans le ſiege de Reims, prétendant qu'il en avoit été privé ſans jugement legitime. Le roi Hugues étoit mort dès l'an 996. le vingt-quatriéme d'Octobre, après avoir regné neuf ans & près de cinq mois; & le roi Robert ſon fils, avoit épouſé Berte veuve d'Eudes I. comte de Blois & de Chartres. Elle étoit fille de Conrard roi de Bourgogne, & de Mathilde ſœur de Lothaire roi de France, dont la mere Gerberge étoit ſœur d'Advige ayeule de Robert: ainſi ils étoient couſins iſſus de germains. Le roi Robert, dans l'eſperance de faire confirmer ce mariage, avoit promis à Leon abbé de ſaint Boniface de Rome, de rétablir Arnoul dans l'archevêché de Reims.

Gerb. ep. 159. Mabill. ibid. §. 17.

Ce

Ce fut donc principalement pour ce sujet, que le roi Robert pria Abbon d'aller à Rome.

Quand il y fut arrivé il n'y trouva pas le pape, & il alla le chercher vers Spolete. Il le salua de la part du roi; & le pape lui témoigna, que sur sa reputation il desiroit de le voir depuis long-tems. Dans leurs entretiens le pape lui demanda comment le corps de saint Benoît avoit eté transferé en France, & quelle histoire on en avoit par-deçà, le priant de la lui envoïer: ce qu'Abbon executa à son retour. Le pape le tint environ huit jours avec lui, le faisant souvent manger à sa table; & le renvoïa, après lui avoir accordé tout ce qu'il demandoit. Loin de lui demander de l'argent, comme son predecesseur, il lui donna de l'encens & une chasuble, pour s'en servir à la messe. Il lui accorda un privilege pour l'abbaïe de Fleury; portant entre autres choses, que l'évêque d'Orleans n'y viendroit point sans être invité, & qu'aucun évêque ne pourroit le mettre en interdit, quand même on y mettroit toute la Gaule.

LVI. Gerbert archevêque de Ravenne.

Quand il fut de retour en France, il rétablit Arnoul, que le roi avoit délivré de prison, & lui donna le pallium qu'il avoit reçû pour lui de la main du pape. Il rendit compte au pape par une lettre, de la fidelité avec laquelle il avoit executé ses ordres, & de la soumission du roi Robert: le priant d'exhorter Arnoul à réünir son clergé, & faire rendre à son église les biens qu'elle avoit perdus, à l'occasion de son different avec Gerbert. Abbon se dit en cette lettre ami de l'un & de l'autre. *Abbo. ep. 2.*

Gerbert ainsi depouillé de l'archevêché de Reims, se retira près de l'empereur Otton; & étant avec lui à Magdebourg, il y fit une horloge

AN. 998. loge dont il regla la poſition ſur l'étoile polaire. Enſuite l'empereur le fit archevêque de Ravenne ; & en cette qualité, le pape Gregoire V. lui envoïa le pallium avec une lettre, par laquelle il faiſoit de grandes donations à cette égliſe, & lui confirmoit tous ſes anciens privileges. Cette lettre eſt dattée du mois d'Avril indiction onziéme, qui eſt l'an 998. L'année precedente, le même pape avoit rendu à Jean archevêque de Ravenne, predeceſſeur de Gerbert, l'égliſe de Plaiſance, que le pape Jean XV. lui avoit ôtée injuſtement, pour en faire un archevêché en faveur de Philagathe : Gregoire V. lui ſoûmet auſſi l'évêché de Monteſeltro. Le premier jour de Mai de la même année 998. indiction onziéme, l'archevêque Gerbert tint un concile à Ravenne, où aſſiſterent avec lui neuf évêques, tous ſes ſuffragans. On y fit trois canons, dont le premier condamne la mauvaiſe coûtume introduite à la conſecration des évêques, qu'un ſousdiacre leur vendoit le corps de N. S. c'eſt-à-dire, l'hoſtie qu'ils recevoient en cette ceremonie. On défend auſſi de vendre le ſaint chrême aux archiprêtres. On recommande l'obſervation des canons, touchant les irregularités qui doivent empêcher l'ordination. On défend de rien exiger pour les ſepultures.

Greg. 5. ep. 2.

To. 9. conc. p. 753.

Greg. 5. ep. 1.

To. 9. conc. p. 766.

c. 3.

LVII. Concile de Rome. On rapporte à la même année 998. un concile que le pape Gregoire V. tint à Rome en preſence de l'empereur Otton III. vingt-huit évêques y aſſiſterent, preſque tous d'Italie, dont les deux premiers ſont le pape & Gerbert, comme archevêque de Ravenne. On y fit huit canons, dont le premier porte, que le roi Robert quittera Berte ſa parente, qu'il a épouſée contre les loix, & qu'il fera ſept ans de penitence, ſuivant les degrés preſcrits par l'é-

Tom. 9. conc. p. 772.

Digitized by Google

l'égliſe : le tout ſous peine d'anathême ; & le même eſt ordonné à l'égard de Berte. Archembauld archevêque de Tours, qui leur a donné la benediction nuptiale, & tous les évêques qui y ont aſſiſté, ſont ſuſpendus de la communion, juſques à ce qu'ils viennent faire ſatisfaction au ſaint ſiege. AN. 998. c. 1.

Etienne évêque du Puy en Velai eſt depoſé pour avoir été élû par Gui ſon oncle & ſon predeceſſeur, ſans le conſentement du clergé & du peuple, & ordonné après ſa mort par deux évêques ſeulement, & qui n'étoient pas de même province. C'étoit Daibert archevêque de Bourges, & Rodene évêque de Nevers : qui ſont ſuſpendus de la communion, juſques à ce qu'ils viennent faire pour ce ſujet ſatisfaction au ſaint ſiege. Le peuple & le clergé de Velai a le pouvoir d'élire un autre évêque, & il ſera conſacré par le pape. Le roi Robert ne donnera aucune protection à l'évêque Etienne depoſé : au contraire, il favoriſera l'élection du clergé & du peuple, ſans préjudice de l'obéïſſance qui lui eſt dûë. Ainſi on ne croïoit pas que la penitence impoſée au prince, ni l'anathême dont il étoit menacé, donnaſſent aucune atteinte à ſa ſouveraineté. c. 5. c. 6. c. 7. c. 8.

Dans le même concile, on ordonna le rétabliſſement de l'évêché de Mersbourg, érigé dans un concile par le pape & par l'empereur Otton I. & ſupprimé ſans concile par l'empereur Otton II. Et comme Giſilier avoit quitté le ſiege de Mersbourg pour paſſer à celui de Magdebourg, qui en étoit la metropole, il fut dit que s'il pouvoit prouver canoniquement, qu'il eût été transferé à l'inſtance du clergé & du peuple, il demeureroit dans la metropole : s'il l'avoit fait ſans y être invité par eux, & toutefois ſans ambition & ſans avarice, il retourneroit c. 3. c. 4.

à

An. 998. à Mersbourg : mais s'il ne peut ſe juſtifier d'ambition & d'avarice, il perdra l'un & l'autre ſiege.

Le roi Robert n'obéit pas ſi-tôt à l'ordonnance de ce concile, & garda Berte encore deux ou trois ans. Il demeura donc excommunié, & la cenſure eccleſiaſtique fut ſi exactement obſervée, que perſonne ne vouloit avoir aucun commerce avec lui, excepté deux ſerviteurs pour les choſes neceſſaires à la vie : encore jettoient-ils au feu tous les vaſes dont il s'étoit ſervi pour boire ou manger. C'eſt ainſi que le raconte Pierre Damien, qui écrivoit environ ſoixante ans après. Il dit auſſi que de ce mariage vint un monſtre qui avoit la tête & le cou d'un oye.

Epiſt. 5. ad Deſid. Caſſ.

La même année de ce concile, c'eſt-à-dire, le vingtiéme de Septembre indiction douziéme, & la troiſiéme année du pontificat de Gregoire V. qui eſt 998. l'empereur étant à Pavie, fit une conſtitution par laquelle il reprime l'abus des emphyteoſes, des contrats libellatiques & autres ſemblables : qui ſervoient de pretexte aux eccleſiaſtiques, pour ne point faire de réparations, & ne point rendre au prince le ſervice qu'ils lui devoient à cauſe de leurs fiefs. Il ordonne donc que ces contrats n'auront effet, que pendant la vie de celui qui aura fait la conceſſion, & n'obligeront point ſon ſucceſſeur.

To. 9. conc. p. 774.

LVIII. Egliſe d'Eſpagne. *Sup. liv. LVI. n. 43. Pelag. Ov. p. 71.*

En Eſpagne Bermond II. gouvernoit le roïaume de Leon depuis l'an 982. Il fit arrêter ſans ſujet Goudeſte évêque d'Oviedo, & le tint en priſon trois ans : mais on attribua à cette injuſtice une grande ſechereſſe qui ſurvint, & qui attira la famine ; le roi en étant touché, délivra l'évêque, & la pluie vint auſſi-tôt. Bermond écouta auſſi les rapports de trois ſerfs de l'égliſe de Compoſtelle, qui accuſerent leur évêque Athaül-

Athaülfe d'un crime abominable. Le roi le fit expoſer à un taureau furieux, mais on dit qu'il laiſſa ſes cornes entre les mains de l'évêque. Ce roi quitta ſa femme legitime pour en épouſer une autre, & de plus, entretenoit deux concubines qui étoient ſœurs. *Roderic. lib. V. p. 4.*

On regarda comme la punition de tous ces pechés l'irruption des Arabes dans ſes états, ſous la conduite de Mahomet Almanſor premier miniſtre d'Iſſem, prince faineant qui regnoit à Cordouë. Almanſor étoit accompagné de quelques comtes, que le roi Bermond avoit exilés. Sur la nouvelle de ſa marche, on enleva les reliques de Leon & d'Aſtorga, & même les corps des rois qui y étoient enterrés, pour les mettre en ſûreté. Almanſor aſſiegea Leon près d'un an, la prit & en abatit les portes & les tours. Il prit auſſi Aſtorga & pluſieurs autres villes, enleva tous les treſors des égliſes, & pilla entre autres celle de ſaint Jacques. Enfin pendant douze ans qu'il fit la guerre aux Chrétiens, il les mit plus bas qu'ils n'avoient été depuis le tems du roi Rodrigue & l'entrée des Arabes. Toutefois à la fin Bermond roi de Leon, ſecouru par Garcia le trembleur roi de Navarre & par Garcia Fernandes comte de Caſtille, gagna contre les Arabes une grande victoire, dont Almanſor mourut de regret l'an de l'hegire 393. de J. C. 1003. Le roi Bermond II. mourut de la goutte après l'an mille, laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Alfonſe V. âgé de cinq ans, qui en regna vingt-neuf. *Roder. hiſt. Arab. c. 31.*

Du tems de Bermond II. l'évêque de Leon étoit Froïlan, illuſtre par ſa ſainteté. Il nâquit à Lugo en Galice, où ſa mere Froïla eſt honorée comme ſainte. Dès l'âge de dix-huit ans il embraſſa la vie monaſtique, & quelques années après il ſe retira dans un deſert : mais pluſieurs *Acta SS. Ben. ſæc. 6. p. 58. & 82.*

Digitized by Google

ſieurs diſciples s'étant attachés à lui, il fonda un monaſtere où ſaint Attilan fut prieur ſous lui. Celui-ci né à Taragone de parens nobles vers l'an 939. les quitta dès l'âge de quinze ans pour entrer dans un monaſtere, d'où il ſortit quelque tems après, attiré par la reputation de ſaint Froïlan. Le roi Ramir III. fit venir Froïlan à Leon, & lui donna beaucoup d'argent, avec permiſſion de choiſir tel lieu qu'il lui plairoit de ſon roïaume, pour y bâtir un monaſtere, où l'on priât Dieu pour la tranquillité de l'état, qui n'étoit pas moins troublé au-dedans par les Chrétiens rebelles, que par les infidéles au-dehors. Froïlan fonda donc le monaſtere de Tabare, puis celui de Morcruele, où il aſſembla au moins deux cens moines & en rétablit pluſieurs autres.

L'évêque de Leon étant mort, le roi Bermond II. lui donna Froïlan pour ſucceſſeur malgré ſa reſiſtance : il gouverna ce ſiege environ ſeize ans, & mourut l'an 1006. le troiſiéme d'Octobre, jour auquel l'Eſpagne l'honore comme Saint. En ce même tems où ſaint Froïlan fut fait évêque de Leon, ſaint Attilan ſon diſciple le fut de Zamora, & on dit qu'ils furent ſacrés enſemble le jour de la Pentecôte. Attilan quitta ſon ſiege au bout de dix ans, & alla en pelerinage par eſprit de penitence : deux ans après il revint, gouverna ſon égliſe encore huit ans, & mourut le cinquiéme d'Octobre 1009. âgé de ſoixante & dix ans. Il eſt honoré comme Saint par toute l'égliſe.

Martyr. R. 5. Octob.

LIX. *Mort de Gregoire V. Silveſtre II. pape.*

Le pape Gregoire V. tout jeune qu'il étoit, ne tint le ſiege que deux ans & neuf mois, & mourut le dix-huitiéme de Février 999. Il fut enterré à ſaint Pierre près S. Gregoire le grand. L'empereur Otton fit élire pape à ſa place ſon

maî-

maître Gerbert, après qu'il eut tenu le siege de Ravenne environ un an. Il prit le nom de Silvestre II. & comme il étoit fort âgé, il ne garda guere que quatre ans le siege de Rome. Peu de tems après qu'il y fut placé, l'empereur Otton donna à sa priere à l'église de Verceil la ville même de Verceil, son comté & le comté de sainte Agathe avec toute la puissance publique: défendant à qui que ce soit de troubler l'évêque en cette possession, sous peine de mille livres d'or. La donation est du septiéme de Mai 999. indiction douziéme à Rome; & c'est la premiere où j'aie remarqué la puissance publique donnée si expressement à une église.

AN. 999. *Papebr. Conat. Epitaph. Greg. ap. Baron. an. 999. in fi.*

Quoiqu'Arnoul archevêque de Reims eût été rétabli par l'autorité de Gregoire V. nous avons une lettre de Silvestre II. par laquelle il lui permet de faire ses fonctions, de porter le pallium, de sacrer les rois de France & les évêques ses suffragans, & d'exercer toute l'autorité dont jouissoient ses predecesseurs: avec défense à qui que ce soit, de lui reprocher le crime pour lequel il avoit été deposé. Peut-être Arnoul fut-il bien aise d'être confirmé dans le siege de Reims par celui même qui le lui avoit disputé; & peut-être Gerbert, pour effacer le reproche d'avoir usurpé le siege de Reims, voulut laisser un témoignage autentique, que la condamnation d'Arnoul n'avoit pas été revoquée comme injuste en soi, mais faute d'avoir été autorisée par le pape; comme il le dit expressement en cette lettre.

LX. Fin de sainte Adelaïde.

La même année de la mort du pape Gregoire, l'empereur Otton III. déja fort affligé de cette perte, en fit encore deux autres, qui lui furent plus sensibles. La premiere fut de sa

Chr. Saxo. an. 999.

AN. 999. ſa tante Mathilde ſœur d'Otton II. abbeſſe de Quedlimbourg ; qui en l'abſence de l'empereur ſon neveu avoit eu grande part au gouvernement du roïaume de Germanie. L'autre perte fut de l'imperatrice Adelaïde, ayeule de l'un & de l'autre.

Après la mort de ſon fils unique l'empereur Otton II. elle eut beaucoup à ſouffrir de la part de ſa bru l'imperatrice Theophanie Grecque & & emportée, mais qui mourut devant elle. Adelaïde ſignala ſa pieté par la fondation d'un grand nombre de monaſteres : car elle en bâtit autant qu'elle poſſeda de roïaumes avec les trois empereurs ſon époux, ſon fils & ſon petit-fils. En Saxe elle donna de grands biens aux monaſteres de filles, par les conſeils de l'abbeſſe Mathilde ſa fille unique ; & environ douze ans avant ſa mort, elle fonda la ville & le monaſtere de Salſe ou Schlen dans le dioceſe de Straſbourg ; & elle y mit pour abbé Eccemagne, qu'elle avoit continuellement auprès d'elle, pour lui enſeigner les ſaintes lettres. Elle fit de grandes liberalités à quantité d'autres communautés de chanoines & de moines ; & au lieu d'emploïer l'or & les pierreries à ſe parer, elle en ornoit des croix & des évangiles, ou en faiſoit des aumônes.

Vita bibl. Clun. p. 356.

La derniere année de ſa vie, elle alla dans le roïaume de Bourgogne, pour mettre la paix entre les vaſſaux du roi Raoul ſon neveu. Etant à ſaint Maurice en Valais, elle apprit que Francon évêque de Wormes étoit mort à Rome ; & elle le regretta pour ſa vertu, craignant même pour l'empereur ſon petit-fils, auprès duquel il étoit : De-là elle alla à Geneve, puis à Lauſane, & enfin à Orbe, d'où elle envoïa des preſens à quantité d'égliſes : à ſaint Benoît ſur Loire, à Clugny, à ſaint Martin de Tours, pour

Sup. n. 54.

pour rétablir l'égliſe brûlée depuis peu. Elle ſe recommanda aux prieres d'Odilon abbé de Clugny dont elle baiſa l'habit, & lui declara qu'elle ne le verroit plus : enſuite elle retourna à Salſe, & y étant attaquée de la fievre, elle mourut après avoir reçû l'extrême-onction & le viatique le ſeiziéme de Decembre 999. âgée d'environ cinquante-huit ans. Elle fut enterrée au même lieu, & ſa vie fut écrite par l'abbé Odilon, avec un livre ſeparé de ſes miracles. AN. 999.

LXI. Archevêché de Gneſne.

L'empereur Otton reçut encore en Italie cette triſte nouvelle ; & à ſon retour aïant appris les miracles qui ſe faiſoient au tombeau de ſaint Adalbert de Prague, il reſolut d'y aller faire ſes prieres. Ce ſaint martyr étoit enterré à Gneſne alors capitale de la Pologne, dont le duc Boleſlas avoit racheté ſes reliques. Il vint au-devant de l'empereur, & le reçut avec tout l'honneur poſſible. L'empereur voïant de loin la ville de Gneſne, ſe mit nuds pieds pour y arriver ; & fut reçû par l'évêque Ungar, qui le mena dans l'égliſe, où il implora l'interceſſion du ſaint martyr avec beaucoup de larmes. Pour l'honorer davantage il érigea à Gneſne un archevêché, au lieu qu'elle n'étoit pas même ville épiſcopale, mais du dioceſe de Poſnanie. *Ditm. lib. 4. p. 43. Frag. ſac. 5. act. Ben. p. 871.*

L'empereur y mit pour premier archevêque Gaudence frere de S. Adalbert, & lui donna trois ſuffragans, ſçavoir les évêques de Sals-Colberch, de Cracovie & de Vratiſla, ou Breſlau en Sileſie. Mais comme Ungar évêque de Poſnanie ne conſentit point à cette érection, il le laiſſa ſous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, dont il étoit ſuffragant. Cette érection eſt marquée par les auteurs du tems comme irreguliere, étant faite ſans le conſentement de l'évêque dioceſain & du metropolitain.

Quant

AN. 1000. *Act. Ben. p. 870.* Quant à l'évêché de Prague, dès l'année 997. incontinent après la mort de S. Adalbert, Boleſlas duc de Boheme envoïa prier l'empereur, de donner un évêque à cette égliſe deſolée, de peur qu'elle ne retombât dans le paganiſme, dont elle venoit de ſortir : declarant qu'il n'y avoit perſonne en toute la Boheme digne de remplir cette place. L'empereur & toute ſa cour jetterent les yeux ſur un de ſes chapelains nommé Thietdag, qui bien que Saxon de naiſſance, ſçavoit parfaitement la langue Sclavone. L'empereur l'envoïa donc à l'archevêque de Mayence, lui ordonnant de le ſacrer évêque de Prague, ce qui fut fait le ſeptiéme de Juillet 998. ſon clergé & ſon peuple le reçurent avec joïe, & il fut inthroniſé au coin de l'autel de S. Vitus patron de la cathedrale.

Chr. Saxo. 1000. *Dlum. lib. 4 p. 43.* Au retour de Pologne, l'empereur Otton vint à Magdebourg, où il celebra le dimanche des Rameaux l'an mille de N. S. Le lendemain lundi il tint un concile avec les évêques, où il preſſa Giſilier de renoncer à l'archevêché de Magdebourg, & ſe contenter de Mersbourg ſon premier ſiege. Ce prince emploïa l'argent au défaut des raiſons, & fit remettre l'affaire à l'aſſemblée plus nombreuſe, qui ſe devoit tenir à Quedlimbourg pour la fête de Pâques. Mais la maladie l'empêchant de s'y trouver, il envoïa s'excuſer par un de ſes clercs nommé Rotman, & par Valtard prevôt de l'égliſe de Magdebourg ; & fit encore remettre l'affaire au concile, qui ſe tiendroit à Aix-la-Chapelle en preſence de l'empereur. Giſilier y vint en effet avec ceux qui le favoriſoient ; & le legat du pape, archidiacre de l'égliſe Romaine, le preſſa encore juſques à trois fois de faire juger ſa cauſe : mais il eut l'adreſſe de la faire remettre à un concile general, qui devoit

voit se tenir à Rome ; car l'empereur se preparoit d'y aller. AN. 1000.

Tandis que ce prince étoit à Aix-la-Chapelle, il eut la curiosité de faire ouvrir le tombeau de Charlemagne, d'où il tira la croix d'or qui pendoit à son col, une partie des vêtemens qui se trouverent encore entiers, & remit le reste avec beaucoup de respect. *Chr. Ademar. p. 169.* *Dit. p. 44.*

LIVRE CINQUANTE-HUITIÉME.

L'Empereur Otton III. passa les Alpes l'an 1000. & fit quelque séjour à Pavie. Alors par le conseil de saint Romuald, il fonda près de Ravenne un monastere en l'honneur de saint Adalbert ; & comme saint Romuald le pressoit d'embrasser la vie monastique, suivant la promesse qu'il lui en avoit faite à l'autre voïage, l'empereur lui assura qu'il le feroit, après qu'il auroit soûmis Rome revoltée contre lui, & qu'il seroit revenu victorieux à Ravenne. Mais saint Romuald lui dit : Si vous allez à Rome, vous ne verrez plus Ravenne. Il lui declara nettement, que sa mort étoit proche, & ne pouvant le détourner de son entrepriſe, il se retira.

I. Dernier voïage d'Otton III. en Italie. *Vita Rom. n. 52.* *Sup. liv. LVII. n. 52.*

L'empereur Otton étant arrivé à Rome y celebra la fête de Noël, & fit bâtir dans l'isle du Tibre une église en l'honneur de saint Adalbert de Prague, dont il avoit apporté les mains ornées d'or & de pierreries ; & voulant enrichir cette église de plusieurs autres reliques, il en fit chercher par tout. On lui dit, qu'il y avoit plusieurs corps de martyrs dans l'église des saints Abundius & Abundantius, près du mont Soracte ; il y envoïa des évêques, des clercs & des

Chr. Hildes. Fragm. sac. 5. act. Ben. p. 873.

des moines, & les fit apporter avec grande ſo-
AN. 1000. lemnité à l'égliſe de ſaint Adalbert.

Chr. Caſſ. l. 11. c. 24. On dit qu'il y voulut auſſi mettre le corps de l'apôtre S. Barthelemi : & que l'aïant demandé aux citoïens de Benevent, comme ils n'oſoient le lui refuſer ouvertement, ils le tromperent ; & lui donnerent en la place le corps de S. Paulin de Nole. Quoi qu'il en ſoit, on croit à Rome avoir l'un & l'autre dans cette même égliſe, qui depuis long-tems a pris le nom de ſaint Barthelemi, auſſi bien que l'iſle où elle eſt bâtie.

Ditm. l. b. IV. p. 47. Otton fit auſſi rapporter de Hambourg à Rome les os du pape Benoît V. ſuivant ſa prédiction. Car on dit que pendant ſon exil il avoit dit : Je dois mourir en ce païs, enſuite il ſera deſolé par les armes des païens, & deviendra l'habitation des bêtes ſauvages. Il n'aura point de paix ſolide avant ma tranſlation : mais quand je ſerai retourné chez moi, j'eſpere que par l'interceſſion des ſaints apôtres, les païens demeureront en repos. L'évenement fut conforme à cette prédiction : car les Sclaves ravagerent long-tems les égliſes de Saxe. Celui qui prit ſoin de la tranſlation de Benoît, par ordre de l'empereur, fut Racon de Breme, un des chapelains de ce prince, qu'il voulut faire évêque, & lui donna le bâton paſtoral, comme il étoit au lit griévement malade : mais il mourut avant que d'être ſacré.

II.

Saint Bernoüard d'Hildesheim à Rome.

Comme l'empereur Otton III. étoit à Rome, Bernoüard évêque d'Hildesheim y arriva le quatriéme de Janvier l'an mille un. L'empereur ravi de la venuë de ce prelat, qui avoit été ſon precepteur, alla au-devant de lui juſques à ſaint Pierre, à deux milles de ſon palais. L'aïant embraſſé tendrement il l'entretint long-tems, & pendant les ſix ſemaines qu'il demeura auprès

Vita Ber. n. 21. ſæc. 6. Act. Ben. p. 213.

de

de lui, il le fit défraïer liberalement. Le ſujet du voïage de l'évêque étoit un differend avec l'archevêque de Mayence ſon metropolitain, pour un monaſtere de filles, nommé Gandersheim : où l'évêque d'Hildesheim avoit toûjours été reconnu pour dioceſain, juſques à ce que Sophie fille de l'empereur Otton II. étant prête à s'y conſacrer à Dieu, dédaigna de prendre le voile de la main d'un prelat, qui ne portoit pas le pallium ; & deſira que ce fût Villigiſe archevêque de Mayence. L'évêque s'y oppoſa autant qu'il lui fut poſſible : mais enfin à la priere de l'imperatrice Theophanie mere de la religieuſe, il conſentit que l'archevêque & lui fiſſent la ceremonie en commun : enſorte que l'on vit, ce qui parut très-nouveau, deux évêques revêtus pontificalement aſſis des deux côtés d'un même autel. L'évêque ne laiſſa pas de demander au roi Otton III. qui étoit preſent, s'il conſentoit à l'engagement de ſa ſœur ; puis il lui demanda à elle-même, ſi elle lui promettoit obéiſſance à lui & à ſes ſucceſſeurs ; & proteſta publiquement, que l'archevêque n'avoit aucun droit dans cette égliſe. Les choſes demeurerent en cet état ſous cet évêque & ſon ſucceſſeur, & les ſept premieres années de Bernoüard. Mais Sophie ſe regardant plus comme princeſſe que comme religieuſe, ſortit du monaſtere malgré l'abbeſſe, pour aller à la cour, où elle demeura un an ou deux, aux dépens de ſa reputation. Bernoüard l'avertit doucement de rentrer dans ſon devoir ; & comme il continuoit, elle évita ſa rencontre, & chercha l'appui de l'archevêque de Mayence : diſant ; que c'étoit de lui qu'elle avoit reçû le voile, que le monaſtere étoit dans ſon dioceſe, & qu'elle ne dépendoit en rien de l'évê-

AN. 1000. *n.* 13. 14. *&c.*

An. 1001. l'évêque d'Hildesheim. Etant de retour à Gandersheim, elle sema ces discours parmi les religieuses, & réüssit si bien à les aliener de l'évêque, que quand il y vint il fut reçû avec indifference comme un évêque étranger, & ses remontrances ne furent pas écoutées. Enfin pour faire la dedicace de l'église du monastere, les religieuses appellerent l'archevêque Villigise, & l'évêque Bernoüard fut seulement averti d'y assister.

Il y envoïa Ecquehard évêque de Slesvic, qui étant chassé de son siege par les guerres, s'étoit retiré auprès de lui, & le servoit dans ses fonctions. Il declara que Bernoüard étoit retenu par le service de l'empereur, & pria l'archevêque de ne point entreprendre de faire cette dedicace à son préjudice. Villigise vouloit passer outre, étant jaloux de son côté de la faveur de Bernoüard auprès de l'empereur : mais les protestations réiterées de celui-ci l'arrêterent. Bernoüard fut conseillé de porter sa plainte au pape & à l'empereur; & telle fut la cause de son voïage à Rome. Henri duc de Baviere, & proche parent de l'empereur, auprès duquel il se trouvoit alors, prenoit aussi les interêts de l'évêque, & pressoit le jugement de ce different, pour rétablir la paix dans l'église.

n. 24.

III. Concile en faveur de S. Bernoüard.

Le pape Silvestre assembla donc un concile de vingt évêques, dix-sept d'Italie : & trois d'Allemagne. L'empereur & le duc Henri y assisterent, avec tout ce qu'il y avoit à Rome de personnes constituées en dignité. Après qu'on eut lû l'évangile & quelques canons, le pape donna la benediction, on s'assit, on fit silence; puis l'évêque Bernoüard expliqua son affaire, se plaignant principalement, que depuis son départ l'archevêque de Mayence avoit tenu un synode dans son dioceſe, c'est-à-dire dans le monastere de

de Gandeſem, malgré ſes proteſtations. Le pape demanda au concile, ſi l'on devoit tenir pour ſynode une aſſemblée, que cet archevêque avoit tenuë avec ceux qu'il avoit amenés, dans une égliſe, que les évêques d'Hildesheim avoient toûjours poſſedée; vû principalement que l'évêque étoit abſent, & s'étoit venu plaindre au ſaint ſiege, pour le même ſujet. Le concile demanda permiſſion de deliberer en particulier; & le pape l'aïant accordée, les évêques Romains ſortirent ſeuls. Puis le concile declara, que ce ſynode étoit un acte ſchiſmatique, & qu'on devoit rejetter, ſelon les canons, ce qui y avoit été fait. AN. 1001.

Alors le pape prononça ainſi: Par l'autorité des apôtres & des peres, nous caſſons ce qui en l'abſence de nôtre confrere Bernoüard a été fait à Gandeſem, dans ſon dioceſe, par l'archevêque Villigiſe & ſes complices. Puis il ajoûta: Nôtre frere Bernoüard, demande-t-il qu'on lui rende l'inveſtiture, que l'archevêque lui a ôtée? Le concile répondit: Il n'eſt point neceſſaire, mais puiſqu'il le demande inſtamment, rendez-lui, s'il plaît à l'empereur. Le pape donna donc à l'évêque ſa ferule ou bâton paſtoral, diſant: Je vous rends & vous confirme la poſſeſſion du monaſtere de Gandeſem, avec ſes dépendances; & je défends à qui que ce ſoit de vous y troubler, ſinon entant que les canons le permettent.

Enfin on reſolut d'écrire à l'archevêque de Mayence, pour le blâmer d'une telle entrepriſe, & l'exhorter à ſe deſiſter de ſa prétention. On convint auſſi d'indiquer un concile des évêques de Saxe, & d'envoïer un legat du pape pour y preſider. Le lieu fut marqué à Polden près de Brandebourg, & le jour au vingt-uniéme de Juin: on nomma pour legat Frideric prêtre car-

AN. 1001. cardinal de l'égliſe Romaine, & depuis archevêque de Ravenne, Saxon de naiſſance & jeune, mais d'une grande probité. Avant que de partir pour retourner en Saxe, l'évêque Bernoüard avec le pape reduiſit à l'obéïſſance de l'empereur la ville de Tibur, qui s'étoit encore revoltée. Y étant entrés ils perſuaderent aux habitans de ſe rendre à diſcretion, & à l'empereur de leur pardonner. Mais les Romains indignés de ce qui les Tiburtins avoient fait leur paix, ſe revolterent à leur tour, pouſſés par un nommé Gregoire, que l'empereur cheriſſoit, & qui le voulut prendre en trahiſon. On ferma donc les portes de Rome, on ne laiſſoit entrer ni ſortir perſonne : & il y eut même quelques-uns des amis de l'empereur de tués. L'évêque Bernoüard fit confeſſer les gens du palais, & leur donna le viatique à la meſſe : puis les aïant exhortés, il marcha à leur tête, portant la ſainte lance, que les empereurs Allemands regardoient comme leur ſauve-garde. Mais les rebelles jetterent les armes, & demanderent la paix : l'empereur leur fit une harangue, où il leur reprocha leur ingratitude, & la ſedition fut appaiſée. L'empereur & le pape ne laiſſerent pas de ſortir de Rome le dimanche de la Sexageſime, qui cette année 1001. étoit le ſeiziéme de Fevrier, & camperent aſſez proche. L'évêque Bernoüard prit congé de l'empereur avec beaucoup de larmes de part & d'autre : & il s'en retourna chez lui chargé de preſens & de reliques.

Ditmar. lib. 4. p. 44.

Sup. liv. LV. n. 18.

IV. Autres conciles en Allemagne, *n.* 28. Le cardinal Frideric arriva auſſi en Allemagne, revêtu des ornemens du pape avec les chevaux enharnachés d'écarlate, pour montrer qu'il le repreſentoit. On tint le concile a Polden le vingt-deuxiéme de Juillet : mais l'archevêque de Mayence & ceux de ſon parti, qui n'y étoient

étoient qu'à regret, y firent beaucoup de bruit. AN. 1001.
Le legat aſſis entre Lievezon archevêque de Hambourg & l'évêque Bernoüard, exhorta d'abord doucement les évêques à la paix ; & aïant enfin obtenu du ſilence, il fit lire la lettre du pape à l'archevêque de Mayence : qui demanda conſeil aux évêques ſes confreres, & principalement à l'archevêque de Hambourg. Celui-ci lui conſeilla de ſatisfaire l'évêque d'Hildesheim, au jugement du concile. Là-deſſus on ouvrit les portes de l'égliſe, pluſieurs laïques entrerent faiſant grand bruit, criant aux armes, & menaçant terriblement le legat & l'évêque Bernoüard. Ils ne s'émûrent ni l'un ni l'autre ; & quoiqu'ils euſſent des troupes plus nombreuſes, s'ils euſſent voulu en venir aux armes, ils ſe contenterent d'appaiſer doucement le tumulte, & les autres évêques furent d'avis de remettre l'affaire au lendemain ; ſe rendant caution pour l'archevêque de Mayence, qu'il y viendroit & executeroit ce qui ſeroit juſte. Mais il ſe retira ſecrettement dès le grand matin ; & le legat l'aïant demandé en plein concile, le ſuſpendit de toute fonction épiſcopale, juſques à ce qu'il ſe repreſentât devant le pape, au concile, qui ſe devoit tenir à Rome à Noël, & qu'il dénonça à tous les évêques.

Le cardinal étant retourné en Italie, rendit compte de ſa legation au pape & à l'empereur : qui fort indignés de ce qui s'étoit paſſé, ordonnerent à tous les évêques d'Allemagne, de ſe rendre auprès d'eux vers Noël, non ſeulement pour le concile, mais pour ſervir l'empereur à la guerre, avec tous leurs vaſſaux. Peu de tems après le cardinal Frideric obtint l'archevêché de Ravenne, vaquant par la demiſſion de Leon ou Neon, qui avoit ſuccedé à Gerbert, & qui peu après étoit tombé en paralyſie. Fride-

Pet. Dam. Opuſc. XVII. c. ult.

AN. 1001. ric lui aſſigna de grandes terres pour ſa ſubſiſtance.

Vita S. Bern. n. 30. En Allemagne l'archevêque de Mayence aïant inſulté de nouveau l'évêque de Hildesheim : on tint un concile à Francfort, après l'Aſſomption de la ſainte Vierge, où ſe trouverent les trois archevêques de Mayence, de Cologne & de Treves, avec quatre évêques. Mais dans ce concile on ne jugea rien definitivement, à cauſe de l'abſence de Bernoüard, qu'une indiſpoſition avoit empêché de s'y trouver. On convint ſeulement que ni lui ni Villigiſe n'exerceroient aucun droit ſur l'abbaïe de Gandeſem, juſques à l'octave de la Pentecôte, où les évêques s'aſſembleroient à Friſlar.

Cependant l'évêque Bernoüard deſiroit ardemment de retourner en Italie, tant pour ſatisfaire à l'ordre du pape que pour voir l'empereur, qu'il aimoit tendrement. Ne pouvant y aller, il y renvoïa le prêtre Tangmar doïen de ſon monaſtere, qui l'y avoit accompagné l'année precedente, & qui depuis ſa jeuneſſe avoit été occupé à inſtruire les enfans, & avoit été maître de l'évêque même. Il trouva l'empereur vers Spolete, & eut ordre d'attendre le concile, qui ſe tint dans la ville de Todi, le jour de ſaint Jean l'Evangeliſte, indiction quinziéme cette même année 1001. & fut compoſé d'environ trente évêques, aïant à leur tête le pape & l'empereur.

Le prêtre Tangmar y fut introduit par un ſousdiacre oblationaire, & le pape lui aïant demandé ce qu'il deſiroit : il ſe proſterna aux pieds du pape & de l'empereur, & s'étant relevé, raconta ce qui s'étoit paſſé au concile de Francfort, ſe rapportant du ſurplus à l'archevêque de Ravenne, qui étoit preſent. L'archevêque fit le récit de ſa legation ; & le procedé de l'archevêque de Mayence fut deſapprouvé par tous les évê-

évêques Romains. Toutefois on resolut d'attendre l'archevêque de Cologne & les autres évêques, qui devoient arriver incessamment : mais comme ils tardoient, le prêtre Tangmar demanda son congé, & partit l'onziéme de Janvier chargé de presens de l'empereur pour son maître, entre autres de medicamens & d'épiceries. An. 1002.

V. S. Heribert de Cologne. *Vita ap. Boll. 16. Mart. To. 7. p. 467.*

Heribert archevêque de Cologne arriva enfin, & fut reçû avec grande joïe par l'empereur, dont il étoit un des principaux confidens. Il étoit né à Wormes de parens nobles, & avoit été élevé dans l'abbaïe de Gorze : le roi Otton III. le prit auprès de lui, pour être son chancelier, & on voit par diverses lettres qu'il exerçoit cette charge, tantôt pour Villigise archevêque de Mayence archichancelier de Germanie, tantôt pour Pierre évêque de Come archichancelier d'Italie, selon les lieux où l'empereur se trouvoit. L'évêché de Virsbourg étant venu à vaquer en 995. ce prince voulut obliger Heribert à le prendre : mais il le fit donner à Henri son frere cadet, & demeura attaché à l'empereur, qu'il accompagnoit en ses voïages. L'archevêque de Cologne étant mort le quatorziéme de Juillet 998. le clergé & le peuple demeurerent assez long-tems divisés, au sujet de l'élection : enfin un des élûs renonça à son droit, & proposa d'élire le chancelier Heribert. Tous en convinrent : on envoïa une députation en Italie, pour le demander à l'empereur, qui l'accorda avec joïe, & lui en écrivit de sa main : car il l'avoit laissé à Ravenne, pour appaiser une sedition. Il obéit avec peine, & aïant reçû du pape le pallium, il se rendit à Cologne, où il fut sacré la veille de Noël l'an 999. Tel étoit donc Heribert archevêque de Cologne.

AN. 1002. *Ditmar. lib. 4. p. 44.* L'empereur conſolé de ſon arrivée & de celle de ſes autres ſerviteurs, qui lui amenoient du ſecours, témoignoit de la joïe à l'exterieur, mais il gemiſſoit en ſecret penſant à ſes pechés; & dans le filence de la nuit il veilloit en priere & répandit beaucoup de larmes : ſouvent il jeûnoit toute la ſemaine, excepté le jeudi; & il faiſoit des grandes aumônes. En marchant avec l'archevêque, ils s'entretenoient de ce qu'ils pourroient faire pour le ſalut de leur ame : ils convinrent que celui des deux qui retourneroit ſain & ſauf en Allemagne fonderoit un monaſtere en l'honneur de la ſainte Vierge; & l'empereur donna pour cet effet pluſieurs terres à l'archevêque, qui depuis executa ce deſſein, par la fondation de la celebre abbaïe de Duit près de Cologne.

Vita Herib. c. 2. n. 11.

VI. Mort d'Otton III. S. Henri roi de Germanie.

L'empereur Otton III. étoit malade depuis quelque tems, & comme l'on croit, du poiſon que lui avoit donné la veuve de Creſcence, qu'il avoit priſe pour concubine. Enfin il mourut le vingt-huitiéme de Janvier l'an 1002. âgé d'environ vingt-trois ans, dont il avoit regné dix-neuf comme roi, & cinq comme empereur. Il mourut à Paterno petite ville d'Italie dans la campagne de Rome, & l'archevêque de Cologne prit ſoin de tranſporter ſon corps à Aix-la-Chapelle. On laiſſa ſes entrailles à Ausbourg, où elles furent inhumées dans l'oratoire de S. Udalric, & le corps arriva à Cologne la ſemaine ſainte. On le porta les trois premiers jours à differentes égliſes, & le jeudi ſaint à ſaint Pierre, qui eſt la cathedrale : où après que les penitens eurent été introduits ſelon la coûtume, & eurent reçû l'abſolution, l'archevêque la donna auſſi à l'ame du defunt empereur en preſence de ſon corps, & recommanda aux prêtres d'en faire memoire. Le vendredi

Ditm. lib. 4. p. 54.

di matin on partit pour porter le corps à Aix-la-Chapelle, où le jour de Pâques cinquiéme d'Avril il fut enterré dans l'égliſe de Nôtre-Dame au milieu du chœur. AN. 1002.

Henri duc de Baviere fut élû roi de Germanie le fixiéme de Juin ſuivant. Il étoit petit-fils de Henri frere d'Otton premier, & par conſequent le plus proche parent d'Otton III. qui étoit mort ſans enfans, on le nomme Henri II. par rapport à Henri l'Oiſeleur, on le nomme auſſi le boiteux : mais il eſt plus connu par le titre de ſaint, qu'il reçut après ſa mort. La dignité roïale lui avoit été prédite par ſaint Volfang évêque de Ratisbonne. Car le duc Henri, pere de celui-ci, lui aïant amené ſes enfans, pour recevoir ſa benediction : le ſaint évêque nomma Henri roi, Brunon ſon frere évêque, Giſele ſa ſœur aînée reine, & il nomma abbeſſe la cadette qu'il avoit baptiſée. La prediction fut accomplie de point en point. Brunon fut évêque d'Ausbourg, & Giſele reine de Hongrie. Après la mort de ſaint Volfang, le jeune duc Henri étant venu prier à ſon tombeau, le ſaint lui apparut en ſonge & lui dit : Regardez attentivement ce qui eſt écrit ſur la muraille. Henri n'y pût lire que ces deux mots : Après ſix. Etant éveillé, il crut que c'étoit à dire, qu'il mourroit ſix jours après, & donna beaucoup aux pauvres. Au bout de ſix jours, voïant qu'il ſe portoit bien, il crut que c'étoit ſix mois ; & au bout de ſix mois il crut devoir mourir après ſix ans : mais la ſeptiéme année il fut élû roi, & connut le ſens de la prediction. Il fut couronné à Mayence par l'archevêque Villigiſe le huitiéme dimanche après la Pentecôte dix-neuviéme jour de Juillet, & on lui donna la ſainte lance, comme la marque de ſon pouvoir. Le dixiéme d'Août jour

Ditm. lib. 5. p. 54.

Vita S. Volf. c. 30.

c. 42.

Vita S. Bern. p. 34. 35.

Chr. Saxo. de ſaint Laurent, Cunegonde épouſe du roi Henri fut couronnée reine à Paderborn par le même archevêque de Mayence ; elle a été miſe auſſi au nombre des ſaintes. Le roi Henri vécut avec elle en continence parfaite, comme ſi elle eût été ſa ſœur ; & Dieu permit que pour rendre public cet exemple ſi rare de vertu, Cunegonde fut expoſée à une rude épreuve. Sa reputation fut attaquée, & Henri lui même entra en ſoupçon de ſa fidelité. Elle offrit de ſe juſtifier par le fer chaud, ſuivant les loix du païs ; & marcha nuds pieds ſur des coutres de charruë rougis au feu, ſans en ſentir aucun mal.

Vita S. Cuneg. ſec. 6. Act. B. p. 456. Boll. 3. Mart.

VII. Converſion des Hongrois.

Giſele ſœur du roi Henri fut auſſi épouſe d'un ſaint, ſçavoir d'Etienne roi de Hongrie. Il étoit fils de Geiſa quatriéme duc des Hongrois depuis leur entrée en Pannonie ; prince ſevere envers les ſiens juſques à la cruauté, mais humain & liberal à l'égard des autres, particulierement des chrétiens. Il leur permit même par un édit public d'entrer dans ſes états ; ordonnant d'exercer envers eux l'hoſpitalité ; il trouvoit bon que les clercs & les moines vinſſent devant lui, & les écoutoit volontiers. Enfin il ſe convertit lui-même avec ſa famille, il reçut le baptême, & promit de faire embraſſer le chriſtianiſme à tous ſes ſujets.

Glab. III. c. 1. Vita per Chart. ap. Sur. 20. Aug.

Comme il étoit en peine de ce qu'il devoit faire pour abolir le paganiſme, & affermir la vraïe religion par de nouveaux évêchés, il vit la nuit en ſonge un jeune homme d'une beauté merveilleuſe, qui lui dit : Ce que tu penſes ne s'executera point par toi, tes mains ſont ſoüillées de ſang humain : mais tu auras un fils qui accomplira ton deſſein, il ſera du nombre des élûs de Dieu ; & après avoir regné ſur la terre, il regnera éternellement. Cependant reçois avec honneur un homme qui viendra exercer près de toi une

une ambaſſade ſpirituelle, & profite de ſes inſtructions. Cet ambaſſadeur celeſte fut ſaint Adalbert de Prague, qui vint en Hongrie peu de tems après; & par ſon conſeil le duc Geiſa aſſembla par tout ſes ſujets : le ſaint évêque les prêcha, un grand nombre furent baptiſés, on bâtit des égliſes en pluſieurs lieux. *Sup. liv. LVII. n. 45.*

La ducheſſe eut auſſi une viſion. Car étant devenuë groſſe & prête d'accoucher, elle vit ſaint Etienne le premier martyr : qui lui dit, qu'elle auroit un fils, qui ſeroit le premier roi de ſa nation, & lui ordonna de le nommer comme lui. L'enfant étant né, ſaint Adalbert le baptiſa & le nomma Etienne. Il nâquit à Strigonie, y apprit la grammaire, & fut élevé avec ſoin. Quand il fut hors de l'enfance, le duc ſon pere aſſembla les grands & les autres ordres de ſon roïaume : & de leur conſentement le declara ſon ſucceſſeur, & lui fit prêter ſerment. Le duc Geiſa déja avancé en âge, mourut enſuite l'an 997.

VIII. S. Etienne roi de Hongrie.

Le jeune duc Etienne ſongeant aux moïens, d'achever la converſion de ſon peuple, commença par établir la paix avec tous ſes voiſins : mais ſes ſujets païens avec les ſeigneurs à leur tête ſe revolterent, pilloient ſes villes & ſes terres, tuoient ſes officiers & lui inſultoient à lui-même. Le duc aſſembla des troupes, & portant à ſes enſeignes ſaint Martin & ſaint George, il marcha contre les rebelles, qui aſſiegeoient Veſprim. Les aïant vaincus, il conſacra à Dieu leurs terres, & en fonda un monaſtere en l'honneur de ſaint Martin de Tours, que la Pannonie où il nâquit a toûjours honoré. Le duc fonda ce monaſtere en un lieu nommé le mont-Sacré, où l'on tenoit que ſaint Martin étant dans le païs alloit faire ſes prieres.

Après cette victoire, le duc Etienne ne ſongeoit

geoit qu'à la propagation de l'évangile; & pour attirer le ſecours de Dieu, il faiſoit de grandes aumônes, & prioit ſouvent avec larmes, proſterné ſur le pavé de l'égliſe. Il envoïoit de tous côtés pour appeller des ouvriers évangeliques : ce qui lui attira des prêtres & des clercs zelés; des abbés & des moines, qui renoncerent volontiers à leur païs pour une ſi bonne œuvre. Le plus celebre fut Aſtric, autrement nommé Anaſtaſe. C'étoit un des ſix moines que ſaint Adalbert de Prague amena du monaſtere de ſaint Boniface de Rome, quand il revint la derniere fois en Boheme; & il le fit abbé du monaſtere de Breunove que fonda le duc Boleſlas le pieux. Mais la revolte des Bohemiens aïant obligé ſaint Adalbert à quitter le païs, Aſtric paſſa en Hongrie avec ſes moines; & le duc Etienne les aïant très-bien reçûs, leur bâtit un monaſtere en l'honneur de ſaint Benoît, & prenoit plaiſir à s'entretenir ſouvent avec eux. Ils lui furent d'un grand ſecours pour la converſion de ſes ſujets; & il fit ſi bien, tant par perſuaſion que par crainte, qu'il bannit entierement l'idolâtrie de ſes états. Il vint auſſi de Pologne deux ſaints perſonnages, l'un nommé Zoërard ou Suirard & ſurnommé André, l'autre nommé Benoît, qui embraſſerent la vie éremitique. Benoît aïant été tué par des voleurs, fut tenu pour martyr : André fit pluſieurs miracles.

Sup. liv. LVII. n. 44. Elog. Anaſ. 6. Ben. p. 72.

Elog. ſac. 6. aoû. B. p. 75.

Chart. c. 7. Cependant le duc Etienne voïant bien que cette égliſe naiſſante ne pouvoit ſubſiſter ſans paſteurs, diviſa tout le païs en dix évêchés, dont il voulut que Strigonie fût la metropole; & il y mit pour archevêque Sebaſtien, moine de grande vertu du monaſtere de ſaint Martin. Quant à l'abbé Aſtric, il le fit élire évêque de Colocza, & lui donna le nom d'Anaſtaſe.

naſtaſe. Puis la quatriéme année après la mort de ſon pere, c'eſt-à-dire, l'an mille, il le renvoïa à Rome, pour demander au pape la confirmation de ces évêchés, & la couronne roïale pour le duc, afin que cette dignité lui donnât une autorité plus grande, pour l'execution de ſes bons deſſeins. Anaſtaſe étant arrivé à Rome, raconta au pape tout ce que le duc Etienne avoit fait dans ſes états pour la religion; & le pape lui accorda volontiers la couronne, y ajoûtant une croix pour porter devant le nouveau roi comme un ſigne de ſon apoſtolat. Car, dit-il, je ſuis l'apoſtolique, mais il merite le nom d'apôtre, puiſqu'il a acquis un ſi grand peuple à JESUS-CHRIST. Depuis pluſieurs ſiecles l'on donnoit au pape le titre d'apoſtolique.

L'évêque Anaſtaſe aïant apporté en Hongrie les lettres du pape, avec la couronne & la croix, les prelats, les ſeigneurs, le clergé & le peuple s'aſſemblerent, & le duc Etienne fut reconnu roi, ſacré & couronné ſolemnellement. Enſuite il fit un édit, pour empêcher les violences & les oppreſſions, & pour établir la paix & les bonnes mœurs dans ſon roïaume. Il fit auſſi couronner reine Giſele ſon épouſe, ſœur de l'empereur Henri : princeſſe très-pieuſe, qui de ſon côté fit de grands biens aux égliſes & aux monaſteres : entre-autres à l'égliſe de Veſprim, qu'elle bâtit de fond en comble, & l'enrichit d'ornemens & de vaſes ſacrés. Le roi donna de grands revenus à la metropole & aux autres cathedrales qu'il avoit établies : leur aſſignant de grands dioceſes, & leur donnant de dignes prelats. Il donna auſſi aux abbaïes des terres & des familles de ſerfs avec une magnificence roïale, augmentant ſes liberalités pendant toute ſa vie, afin qu'aucun beſoin temporel ne

détournât les moines du ſervice de Dieu. Cependant il s'informoit avec ſoin, tantôt par lui-même, tantôt par d'autres, de leur vie & de leur conduite : reprenant les negligens, & donnant aux plus fervens des marques d'amitié. Quant aux chanoines, il les recommandoit à la conduite des évêques.

Sebaſtien archevêque de Strigonie étant devenu aveugle : le roi, du conſentement du pape, lui donna pour ſucceſſeur Anaſtaſe évêque de Colocza : mais au bout de trois ans, Sebaſtien recouvra la vûe ; & Anaſtaſe lui cedant la place retourna à ſon égliſe, gardant toutefois le pallium avec l'approbation du pape. Le roi Etienne, par un vœu particulier, mit ſa perſonne & ſon roïaume ſous la protection de la ſainte Vierge, & fit bâtir en ſon honneur une égliſe magnifique à Albe-roïale. Les murailles du chœur étoient ornées de ſculptures, le pavé étoit de marbre : il y avoit pluſieurs tables d'autel d'or pur, enrichies de pierreries ; & ſur l'autel un ciboire ou tabernacle pour l'euchariſtie d'un ouvrage merveilleux. Le treſor étoit plein de vaſes d'or & d'argent, de criſtal & d'onyx, & de riches paremens. Le roi voulut que cette égliſe ne dépendît que de lui ſeul, ſans être ſoûmiſe à aucun évêque. Aux jours auſquels il faudroit y donner l'abſolution aux penitens, ou y faire le ſaint chrême, le roi devoit choiſir un évêque, pour faire ces fonctions ; auſſi-bien que pour y celebrer la meſſe en ſa preſence. En l'abſence du roi, aucun évêque ne pouvoit y exercer aucune fonction, ſans la permiſſion du prevôt & des moines : qui prenoient auſſi les dîmes ſur le peuple dépendant de cette égliſe, ſans qu'aucun évêque les pût prétendre. Je n'ai point encore obſervé juſques à ce tems d'exemption ſemblable ; & je doute

que

que ce ſaint roi l'eût établie, s'il eût été ſuffiſamment inſtruit de la diſcipline eccleſiaſtique.

Son zele ne ſe renfermoit pas dans ſon roïaume. A Jeruſalem il fonda un monaſtere, & lui donna des revenus ſuffiſans en terres & en vignes : à Rome il fonda une collegiale de douze chanoines ; & des maiſons d'hoſpitalité, pour les Hongrois qui alloient en pelerinage à ſaint Pierre : enfin il bâtit une très-belle égliſe à C.P. La reputation de ſa pieté fit, que la plûpart des pelerins d'Italie & de Gaule qui alloient à Jeruſalem, quitterent le chemin ordinaire, qui étoit par mer, & paſſerent par la Hongrie. Le roi Etienne les recevoit comme ſes freres & leur faiſoit de grands preſens : ce qui attira une grande multitude, tant des nobles que du peuple, à faire ce pelerinage. *Glab. lib. III. c. 1.*

IX. Fin de S. Nil. *Vita p. 159.*

En Italie ſaint Nil perdit Etienne ſon cher diſciple, qui lui ſervoit de modéle ou d'inſtrument, ſi l'on peut parler ainſi, pour corriger les autres. Car ſi quelqu'un s'endormoit dans l'égliſe pendant qu'il parloit, c'eſt ſans doute Etienne qui ronfle, diſoit-il, & il le mettoit dehors : ſouvent il le faiſoit lever de table comme mangeant indécemment : enfin il ſe prenoit à lui de tout ce que faiſoient les autres, afin de les inſtruire en exerçant la vertu d'Etienne. Il fut ſenſiblement touché de ſa mort, & lui fit faire un ſepulcre double des autres, pour y être enterré avec lui quand il mourroit. Mais le prince de Gaëtte qui étoit fort pieux, & avoit une grande foi au merite de ſaint Nil, aïant appris la raiſon de ce double ſepulcre, dit à ceux qui étoient preſens : Penſez-vous quand ce pere mourra que je le laiſſe là, & que je ne l'apporte pas dans ma ville pour lui ſervir de ſauvegarde ? Saint Nil aïant appris ce diſcours, en fut fort affligé, & reſolut de changer de demeure

meure pour aller en un lieu où il ne fut connu de perſonne ; car il eût mieux aimé mourir miſerablement, que d'être eſtimé ſaint par qui que ce fût. Au contraire, il affectoit de paroître colere & emporté, juſques à ſcandaliſer en effet pluſieurs ignorans. Voulant donc quitter le monaſtere de Serperis, où il avoit demeuré environ dix ans, il monta à grande peine ſur un cheval, tant il étoit affoibli de vieilleſſe, & s'en alla vers Rome. Comme les freres s'affligeoient de ſon départ, il leur dit : Je vais preparer un monaſtere, où je raſſemblerai tous mes enfans diſperſés.

Il arriva à Tuſculum à douze milles de Rome, qui ſont quatre lieües, près d'un petit monaſtere de Grecs nommé de ſainte Agathe. Il choiſit ce lieu pour ſa derniere demeure, & il ne fut plus poſſible de l'en arracher : quelques efforts que fiſſent les freres qui l'accompagnoient, & les grands de Rome, qui le venoient voir, & le conjuroient d'y venir du moins à cauſe des apôtres. Il répondoit : Je ne ſuis pas digne de nommer les ſaints apôtres : mais quand on a tant ſoit peu de foi, on peut auſſi-bien les honorer ici. Je n'y ſuis venu que pour mourir. Gregoire comte de Tuſculum, fameux par ſa tyrannie & ſes injuſtices, mais homme d'eſprit & de ſens, vint trouver ſaint Nil, ſe jetta à ſes pieds & lui dit : Mes grands pechés me rendent indigne de recevoir ſous mon toit un ſerviteur de Dieu comme vous : toutefois puiſque à l'exemple de vôtre maître vous m'avez preferé aux juſtes, tout pecheur que je ſuis, voilà ma maiſon, ma ville & tout ſon territoire devant vous, ordonnez-en comme il vous plaira. Saint Nil lui demanda un lieu pour prier en repos, & Gregoire le lui accorda volontiers. C'étoit un petit reſte de la maiſon de campagne

V. Kircheri p. 57.

pagne de Ciceron, nommée la Grotte ferrée.

Mais les freres qui étoient demeurés au monaſtere de Serperis, aïant appris au bout de deux mois, que le pere Nil ne reviendroit plus chez eux: prirent leurs manteaux, leurs peaux de mouton & le reſte de leurs petits meubles, & vinrent au lieu deſtiné pour le nouveau monaſtere, c'eſt-à-dire à la Grotte ferrée. Saint Nil l'aïant appris s'en réjoüit en eſprit & leur manda: C'eſt aſſez, mes freres, que vous aïez pris la peine de venir juſques là pour l'amour de moi: demeurez-y juſques à ce que j'aille vous trouver. Il ſe diſpoſoit en effet à y aller à pied de ſainte Agathe, qui en étoit à trois milles, quand il ſe ſentit près de ſa fin. Il appella donc les freres qui l'avoient ſuivi, & Paul deſtiné depuis long-tems à être leur ſuperieur: il leur diſtribua ſes haillons, qui étoient tout ſon bien, & les pria de lui faire recevoir les ſaints myſteres: puis il leur dit: Je vous prie, ſi je meurs, de ne point tarder à couvrir mon corps de terre: ne m'enterrez pas dans une égliſe, & ne faites ſur moi ni voute ni aucune décoration. Il leur donna ſa benediction, puis s'étendit ſur ſon lit, & demeura deux jours ſans parler ni ouvrir les yeux, ſeulement il paroiſſoit prier, car on lui voïoit rmuer les levres, & faire de la main droite le ſigne de la croix.

Le comte Gregoire aïant appris qu'il étoit à l'extremité, accourut, lui amenant Michel excellent medecin. Gregoire ſe jetta ſur le ſaint fondant en larmes & diſant: Mon pere, mon pere, pourquoi m'abandonnez-vous ſi-tôt? c'eſt que vous avez horreur de mes pechés. Et lui baiſant les mains il ajoûtoit: Vous ne m'empêchez plus de vous baiſer les mains, comme vous faiſiez auparavant, en diſant: Je ne ſuis ni évêque, ni prêtre, ni diacre, je ne ſuis qu'un pauvre petit caloïer. Gregoire parlant ainſi, répandoit

pandoit tant de larmes, qu'il en tiroit des yeux de tous les aſſiſtans. Le medecin tâtant le poux du ſaint vieillard, aſſuroit qu'il n'avoit ni fievre ni aucun ſigne de mort.

Après qu'ils ſe furent retirés, & que l'heure des vêpres fut venue, les freres reſolurent de porter le ſaint homme dans l'égliſe. Car c'étoit la fête de ſaint Jean l'évangeliſte, que les Grecs celebrent le vingt-ſixiéme de Septembre; & ils ſçavoient quelle devotion il avoit pour les fêtes des ſaints, & qu'il diſoit toûjours qu'un moine
p. 168. doit mourir dans l'égliſe. Ils le firent donc, & l'office des vêpres étant fini & le ſoleil couché, le ſaint expira. Ils paſſerent toute la nuit à chanter des pſeaumes & les prieres des funerailles; & le matin ils prirent le lit où étoit le corps, & l'emporterent avec les cierges & l'encens, juſques au lieu où les autres freres l'attendoient, c'eſt-à-dire, à la Grotte ferrée. La rencontre des deux troupes de moines renouvella leur douleur; & le comte Gregoire avec les gens du païs qui étoient accourus en foule ſuivoient le convoi en pleurant. Toute la communauté avec l'abbé Paul demeura auprès du tombeau de ſaint Nil, travaillant de leurs mains & gagnant leur pain avec peine, à cauſe de la pauvreté du lieu: mais il devint bien-tôt un celebre monaſtere.
Martyr. R. 26. *Sept.* L'égliſe honore la memoire de ſaint Nil le jour de ſa mort, & ſa vie a été fidélement écrite en grec par un de ſes diſciples.

X. Concile de Rome. *To.* 9. *conc. p.* 1246. Sur la fin de l'an 1002. c'eſt-à-dire le troiſiéme de Decembre indiction premiere, le pape Silveſtre II. tint un concile à Rome dans le palais de Latran, où Pierre ſcriniaire dit: Seigneur, vôtre abbé de ſaint Pierre près de Perouſe, qui eſt ici preſent, ſe plaint que l'évêque Conon l'a fait tirer à main armée de ſous l'autel de vôtre monaſtere, & mettre hors de l'égliſe

gliſe & de la maiſon : que tout ce qui y étoit pour l'utilité des moines a été abandonné au pillage, & que l'évêque y a part. L'évêque Conon répondit : Je ſuis prêt à montrer que cette violence ne s'eſt faite, ni par mon ordre, ni de mon conſentement : mais vous m'avez confié l'égliſe de Perouſe, & fait jurer que je n'en diminuerois point les droits : or ce monaſtere appartient à mon égliſe ; & ſi on l'examine juridiquement, vôtre Sainteté n'y a aucun droit particulier. Le pape ſoûtint qu'il avoit trouvé ce monaſtere dans le domaine de ſon égliſe, & fit lire pour le prouver les privileges des papes. L'évêque de Perouſe prétendit, que le premier avoit été fait ſans le conſentement de ſon predeceſſeur : mais tout le clergé de l'égliſe Romaine declara, qu'il avoit vû la lettre du predeceſſeur, par laquelle non ſeulement il conſentoit à la choſe, mais la demandoit inſtamment. Après quoi l'évêque, ſuivant le jugement du concile, renonça au monaſtere de ſaint Pierre en faveur du pape, & donna à l'abbé le baiſer de paix. AN. 1002.

Cet abbé de ſaint Pierre de Perouſe, nommé auſſi Pierre, étoit le premier qui avoit établi ce monaſtere du conſentement de l'évêque Honeſtus, dans l'égliſe qui étoit l'ancienne cathedrale. Il mourut l'an 1007. le dixiéme de Juillet, & eſt compté entre les ſaints. *Mabill. ſæc. 6. p. 70.*

XI. Mort de Silveſtre II. Jean XVII. pape.

Le pape Silveſtre II. mourut l'année ſuivante 1003. le douziéme de Mai, après avoir tenu le ſaint ſiege plus de quatre ans. Il fut enterré à ſaint Jean de Latran ; & comme on rebâtiſſoit cette égliſe en 1648. on le trouva dans un cercuëil de marbre, revêtu d'habits pontificaux, la mitre en tête, les bras en croix, & il en ſortit une odeur agréable. Mais ſi-tôt qu'il eut pris l'air tout fut reduit en cendres ; *Epitaph. ap. Baron. Raſpon. p. 75*

&

AN. 1003. & il ne reſta qu'une croix d'argent & l'anneau paſtoral. Outre les lettres dont j'ai parlé, on a de lui un diſcours fait aux évêques depuis qu'il fut pape, où il leur repreſente leurs devoirs, & parle fortement contre la ſimonie. Il y fait dire à un nouvel évêque : J'ai été ordonné par l'archevêque, à qui j'ai donné pour cet effet cent ſous d'or ; mais ſi je ſuis aſſez heureux pour vivre, j'eſpere bien les regagner, en ordonnant pour de l'argent des prêtres, des diacres & d'autres miniſtres de l'autel : j'en uſerai de même pour la benediction des abbés & des égliſes. Il marque que le peuple crioit à l'ordination d'un évêque : Il eſt digne & juſte. Le ſucceſſeur de Silveſtre fut Jean XVII. autrement nommé Sicco, qui ne tint le ſaint ſiege qu'environ cinq mois, & mourut le dernier d'Octobre 1003. il fut enterré au monaſtere de ſaint Sabas. Le ſaint ſiege vaqua enſuite quatre mois & demi ; & le dix-neuviéme de Mars 1004. fut ordonné pape Jean XVIII. autrement nommé Faſan, Romain de naiſſance comme le precedent ; & il tint le ſiege cinq ans. On trouve dans un auteur du même ſiecle, qu'il y avoit dans Rome vingt monaſteres de religieuſes, quarante de moines, ſoixante de chanoines ; ſans ceux qui étoient hors de la ville.

Mabill. Anal. to. 2. p. 16. p. 230.

Arnulf. com. to. 2. antiq. lect. Caniſ. p. 114.

XII. S. Henri roi d'Italie. Depuis la mort d'Otton III. Henri n'étoit point encore reconnu pour roi en Italie. Au contraire, un ſeigneur Lombard nommé Ardoüin ou Harduic avoit été couronné roi à Pavie dès le dimanche quinziéme de Fevrier 1002. trois ſemaines après la mort d'Otton. C'eſt ce qui obligea le roi Henri à paſſer les monts au printems de l'an 1004. Il campa dans la plaine de Verone, & y celebra la fête de Pâques, qui cette année étoit le dix-ſeptiéme d'Avril : puis il

Muratori Anald. to. 2. c. 204.

Ditm. lib. 6. p. 61. Chr. Saxo. 1004.

il passa la Brenta pour attaquer Ardoüin campé de l'autre côté, qui s'enfuit sans oser l'attendre. A Bresse Henri fut reçû par l'archevêque de Ravenne & ses suffragans : à Bergame il reçut le serment de l'archevêque de Milan : qui l'aïant suivi à Pavie, le conduisit à l'église de saint Michel, où les grands du païs aïant à leur tête le même archevêque, élurent Henri pour roi & le couronnerent à la mi-Mai, après qu'Ardoüin eut regné deux ans & deux mois. Mais son parti n'étant pas encore éteint, excita une violente sedition, où la plus grande partie de Pavie fut brûlée ; & le roi Henri aïant soûmis les rebelles, revint si promptement en Allemagne, qu'il celebra la saint Jean à Strasbourg. AN. 1004

XIII. Mort de S. Abbon de Fleury. *Vita c. 16. 17. &c. Glab. III. c. 3.*

En France Abbon de Fleury fit un second voïage en Gascogne, pour reformer le monastere nommé en Latin *Regula*, en langue vulgaire, la Reole. Il fut reçû avec honneur par les abbés & les seigneurs qui se trouverent sur le chemin ; & arriva sur le lieu vers la saint Martin. Ses gens aïant pris querelle avec les Gascons pour la nourriture des chevaux, il les reprit fortement de leur imprudence, dans un lieu où ils n'étoient pas les plus forts ; & les exhorta à attendre le comte de Bourdeaux & le vicomte, qui étoit l'avoüé de ce monastere. Car ils devoient arriver incessamment, & lui prêter main forte, pour l'établissement de la reforme. Ensuite il visita les lieux, & voïant la situation avantageuse de ce monastere, il dit en riant : Je suis maintenant plus puissant que le roi de France nôtre maître, aïant une telle maison en un lieu où personne ne craint son pouvoir.

Le lendemain lundi treiziéme de Novembre 1004. l'abbé fit une reprimande à un des moines

AN. 1004. nes Gascons, d'avoir mangé sans son congé hors du monastere. Il ne répondit rien à l'abbé; mais il témoigna son dépit à ceux qui étoient presens, & il s'éleva un cri de femmes, comme pour exciter sedition. Cependant les Gascons & les François se disoient des injures, & un des François impatient, donna à un Gascon un tel coup de bâton, qu'il l'abbatit à terre. Ils commencerent à se jetter des pierres de part & d'autre; l'abbé sortit du monastere pour les appaiser: mais un des Gascons lui porta un tel coup de lance au côté gauche, qu'il traversa les côtes. Il ne cria point, & dit sans s'émouvoir: Celui-ci y va tout de bon. Le moine Aimon, qui le suivoit & qui a écrit sa vie, voïant le sang couler en abondance de sa plaïe, devint pâle & tremblant; mais l'abbé lui dit d'un visage serein: Que feriez-vous donc si vous étiez blessé vous-même? Il mourut le même jour, & il y en eut encore quelques-uns des siens de tués & de blessés. Il fut enterré dans l'église du même lieu, & honoré comme martyr: on rapporte même quelques miracles faits à son tombeau. Bernard duc de Gascogne fit punir les coupables de ce meurtre, dont les uns furent pendus, les autres brûlés; & adjugea au monastere de Fleury celui de la Reole, qui lui appartenoit de droit, mais dont la possession étoit disputée.

Ademar. Chr.

XIV. Concile de Poitiers & autres. *Tom. 9. conc. p. 780.*

Vers le même tems, mais on ne sçait pas l'année, il se tint un concile à Poitiers le treiziéme de Janvier. Il fut convoqué par Guillaume V. surnommé le grand, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, prince illustre par sa pieté. Cinq évêques y assisterent, sçavoir Seguin de Bourdeaux, Gislebert de Poitiers, Hilduin de Limoges, Grimoard d'Angoulême, Islo de Saintes & douze abbés. On y fit trois canons, dont

dont le premier touchant la paix fut reçû par le duc & les ſeigneurs, qui promirent de l'obſerver ſous peine d'excommunication, & en donnerent des ôtages.

Il porte que pour toutes les choſes qui ont été uſurpées depuis cinq ans, ou qui le ſeront à l'avenir, on viendra demander juſtice au prince, ou au ſeigneur particulier. Celui qui ne voudra pas s'y ſoûmettre, le prince ou le ſeigneur en fera juſtice, ou perdra ſon ôtage. Que s'il ne peut en faire juſtice, il aſſemblera les ſeigneurs & les évêques, qui ont aſſiſté au concile : ils marcheront contre le rebelle, & feront le dégât chez lui, juſques à ce qu'il ſe ſoûmette à la raiſon. Les ôtages furent donnés, & l'excommunication prononcée conformément aux trois canons du concile de Charroux, tenu dans la même province en 989. Ils portoient anathême contre ceux qui briſeroient les égliſes, pilleroient les pauvres ou frapperoient les clercs deſarmés ; & par ces deux conciles, on voit clairement juſques où s'étendoient les pillages & les hoſtilités, contre leſquelles il falloit de tels remedes. Les deux autres canons du concile de Poitiers défendent aux évêques de rien prendre pour la penitence, ou pour la confirmation, & aux prêtres ou diacres d'avoir des femmes chez eux. *Tom. 9. conc. p. 733.*

On tint vers le même tems pluſieurs autres conciles en Italie & en Gaule. On défendit aux évêques d'ordonner des jeûnes entre l'Aſcenſion & la Pentecôte, excepté la veille de la Pentecôte : mais on permit les jeûnes de devotion. On ſe plaignit que les moines chantoient le *Te Deum* pendant l'Avent & le Carême, contre l'uſage de l'égliſe Romaine ; mais ils répondirent, qu'ils le faiſoient ſuivant la regle de ſaint Benoît, approuvée par ſaint Gregoire :

&

& les évêques les laiſſerent dans leur uſage. On mit auſſi en queſtion, ſi la fête de l'Annonciation, que l'on celebroit dès-lors le vingt-cinquiéme de Mars, ne devoit pas être plûtôt celebrée hors du Carême, & quelques-uns propoſoient de la mettre au dix-huitiéme de Decembre, à l'exemple des Eſpagnols : mais l'ancienne coûtume l'emporta.

Glab. III. c. 4. Dans ce commencement de l'onziéme ſiecle, on rebâtit les égliſes, principalement en Italie & en Gaule, quoique la plûpart n'en euſſent pas beſoin : mais les peuples à l'envi ſe piquoient d'en avoir de plus belles. On renouvella donc preſque toutes les cathedrales, les monaſteres, & juſques aux moindres oratoires des villages. Entre les autres l'égliſe de ſaint Martin de Tours fut abbatuë, & rebâtie par les ſoins d'Hervé ſon treſorier.

XV. Hervé treſorier de Tours. *Glab. ibid.* Il étoit des plus nobles d'entre les François, & aïant commencé d'étudier les arts liberaux, le deſir d'aſſurer ſon ſalut le fit entrer ſecrettement dans un monaſtere : mais les moines à cauſe de la nobleſſe craignant le reſſentiment de ſes parens, n'oſerent le recevoir ; & lui promirent ſeulement de le faire, s'ils n'en étoient empêchés par violence. Son pere aïant appris où il étoit, vint tout furieux l'arracher du monaſtere ; & après lui avoir fait de grands reproches, le mena par force à la cour du roi Robert, qu'il pria de le détourner de ce deſſein, par les promeſſes de ſes bienfaits. Mais le pieux roi l'exhorta au contraire à perſeverer dans ſa bonne reſolution, & le fit treſorier de ſaint Martin de Tours : ſe propoſant de le faire enſuite évêque, ce qu'il tenta pluſieurs fois, mais Hervé refuſa toûjours l'épiſcopat.

Il eut même de la peine à accepter la treſorerie de ſaint Martin ; & quoiqu'il portât l'habit blanc

blanc de chanoine, il pratiquoit autant qu'il pouvoit la vie monaſtique. Il avoit un cilice ſur la chair, jeûnoit continuellement, veilloit & prioit avec aſſiduité, & faiſoit de grandes aumônes. Enfin il forma le deſſein de rebâtir l'égliſe de ſaint Martin plus grande & plus magnifique, & l'aïant commencée dès les fondemens, il l'acheva. Il invita pluſieurs évêques à venir en faire la dedicace, & quelques jours auparavant, on dit qu'il pria Dieu de faire quelque miracle, tel qu'il en avoit fait autrefois en pareille occaſion. Comme il étoit proſterné, faiſant ſa priere, ſaint Martin lui apparut, & lui dit : Vous pourriez, mon fils, obtenir de Dieu de plus grandes choſes : mais les miracles des ſiecles paſſés doivent ſuffire pour ce tems-ci, où la fin du monde approche. Il ne faut demander que le ſalut des ames ; & c'eſt à quoi je ne manque pas, priant particulierement pour ceux qui ſervent cette égliſe. La dedicace ſe fit le jour de la tranſlation de ſaint Martin, quatriéme de Juillet, & ce bâtiment ſubſiſte encore aujourd'hui.

Hervé ſe retira enſuite dans une cellule près de l'égliſe, redoublant ſes auſterités & ſes prieres. Quatre ans après, il ſçût que ſa mort étoit proche, & tomba malade. Pluſieurs perſonnes le venoient voir, s'attendant qu'à ſa mort il ſe feroit quelque miracle : mais il leur dit, qu'ils n'en verroient point, & qu'ils ne ſongeaſſent qu'à prier Dieu pour lui ; ainſi il mourut ſaintement l'an 1024.

XVI. Egliſe de Lo.hes. *Glab. lib. II. c. 4.*

Foulques comte d'Anjou, touché de la crainte de l'enfer, pour avoir répandu beaucoup de ſang en divers combats, fit le pelerinage de Jeruſalem ; & au retour reſolut de bâtir un monaſtere dans une de ſes terres, où ſes moines priaſſent jour & nuit pour le ſalut de ſon ame.

Il

Il fonda donc le monaſtere de Beaulieu, à mille pas de Loches; & l'égliſe, qui étoit très-belle, aïant été promptement achevée, il envoïa prier Hugues archevêque de Tours, dans le dioceſe duquel elle étoit, de venir en faire la dedicace. L'archevêque répondit : Je ne puis offrir à Dieu les vœux d'un homme qui a pris à mon égliſe pluſieurs terres & pluſieurs ſerfs : qu'il commence par rendre aux autres, ce qu'il leur a ôté injuſtement.

Le comte fort indigné de cette réponſe, fit de grandes menaces contre l'archevêque, & prenant quantité d'or & d'argent, il s'en alla à Rome; & aïant expoſé l'affaire au pape Jean, il lui fit de grands preſens, & le pria de faire dédier ſon égliſe. Le pape envoïa avec lui un cardinal, nommé Pierre, avec ordre de faire hardiment ce que le comte deſiroit. Les évêques des Gaules blâmerent cet attentat, & trouverent fort indecent, que le pape donnât l'exemple de violer les canons, qui défendent à un évêque de rien entreprendre dans le dioceſe d'un autre, ſans ſon conſentement. Le jour de la dedicace fut marqué dans le mois de Mai, il s'y trouva un peuple innombrable : mais il n'y eut d'évêques, que ceux de la domination du comte, & malgré eux. La ceremonie étant faite, le jour même, vers l'heure de none, le tems qui étoit fort beau changea tout à coup, & il vint un orage ſi furieux, qu'après avoir long-tems ſecoüé la nouvelle égliſe, il en emporta le toit avec toute la charpente. Cet accident fut regardé de tout le monde comme une punition de l'attentat, contre la diſcipline de l'égliſe. Car encore que la dignité du ſiege apoſtolique rende le pape le plus reſpectable de tous les évêques du monde, il ne lui eſt pas permis en rien de violer les canons; & comme chaque

chaque évêque eſt l'époux de ſon égliſe, dans laquelle il repreſente le Sauveur; il ne convient à aucun évêque, ſans exception, de rien entreprendre dans le dioceſe d'un autre. Ce ſont les paroles de Raoul Glaber hiſtorien du tems, qui toutefois étant moine de Clugny, ne reconnoiſſoit pour ſuperieurs que ſon abbé & le pape.

XVII. Réforme de Feſc. *Sup liv. XXXIX. n. 30. Vita Guill. act. SS. Ben. ſec. 6. p. 341. 351.*

Richard I. duc de Normandie, entreprit de rétablir l'abbaïe de Feſcamp, fondée pour des religieuſes dans le ſeptiéme ſiecle, puis ruinée par les Normans païens, & alors occupée par des chanoines déreglés. Le duc Richard envoïa donc à Clugny prier ſaint Mayeul, qui en étoit alors abbé, de venir rétablir ce monaſtere. Le ſaint abbé répondit, qu'il entreprendroit ce voïage, à condition que le duc aboliroit par tout ſon duché le droit de pânage, qui ſe prend pour mener les porcs paître dans les forêts, & qu'il ne permettroit à aucun des ſeigneurs ſes vaſſaux de l'exiger. Le duc ne jugea pas à propos d'accepter cette condition, & l'affaire demeura pour lors.

Après la mort de ſaint Mayeul, le duc Richard aïant oüi parler du merite de Guillaume ſon diſciple, abbé de ſaint Benigne de Dijon, lui envoïa des députés, pour lui faire la même priere, de venir à Feſcamp établir un monaſtere ſelon la regle de ſaint Benoît. L'abbé Guillaume répondit : Mes enfans, nous avons oüi dire, que les ducs des Normans ſont des hommes barbares & feroces, qui loin de bâtir des égliſes & des monaſteres, les abattent & diſperſent les moines. Retournez donc à vôtre duc, & lui dites, que nous n'avons aucuns preparatifs pour une telle entrepriſe; & que nous manquons de chevaux, pour nous monter, nous & nos freres, & pour porter nôtre bagage.

Sur cette réponſe, le duc craignant de manquer ſon deſſein, envoïa quantité de chevaux, & l'abbé conſiderant ſa perſeverance, partit avec un grand nombre de ſes moines pour l'aller trouver. Le duc le reçût, comme s'il eût reçû JESUS-CHRIST même, & le ſervit de ſes propres mains. Il chaſſa de Feſcamp les chanoines ſeculiers, & donna ce monaſtere dédié à la ſainte Trinité à l'abbé Guillaume & à ſes moines. C'étoit l'an 1001. Le duc Richard le vieux mourut l'année ſuivante, & fut enterré dans l'égliſe de ce monaſtere. Son fils Richard II. lui ſucceda, & n'eut pas moins d'affection pour l'abbé Guillaume, & pour la maiſon de Feſcamp. Souvent il ſervoit à table les moines, & s'aſſeoit enſuite auprès d'eux à la derniere place. Pour les mettre plus en liberté de maintenir leur obſervance, il aſſembla à Feſcamp les évêques & les ſeigneurs de toute la Normandie; & fit déclarer ce monaſtere exempt de toute ſujettion aux évêques. La charte de cette exemption fut ſouſcrite par Robert archevêque de Roüen, dans le dioceſe duquel eſt Feſcamp, & par tous les autres évêques & les ſeigneurs. Cette exemption fut depuis confirmée par le roi Robert & par le pape Benoît VIII.

Dudo. p. 198.

XVIII. Robert archevêque de Roüen.

Sup. liv. LV. n. 27. Order. Vit. lib. V. c. 44. Mabill. Anal. tom. 2. p. 438.

Robert archevêque de Roüen donna la même exemption à douze autres égliſes, en conſideration de la memoire du duc ſon pere, & ſuivant la volonté du duc ſon frere. Car il étoit fils de Richard I. qui en 989. après la mort de Hugues, lui donna cet archevêché avec le comté d'Evreux : auſſi vivoit-il en prince, & non en évêque, étant tout occupé de ſes affaires temporelles & de ſes plaiſirs, & continuant le ſcandale qu'avoit donné ſon predeceſſeur. Il épouſa une femme nommée Herleve, avec laquelle

quelle il vivoit publiquement, & en eut trois fils, Richard, Raoul & Guillaume, auſquels il diſtribua le comté d'Evreux, & d'autres grandes dignités. Robert eſt toutefois loüé pour ſa liberalité envers les égliſes, principalement ſa cathedrale, qu'il commença à rebâtir dès les fondemens, & en fit une grande partie : il tint l'archevêché de Roüen quarante-huit ans, c'eſt-à-dire, juſques à l'an 1037. & fit penitence à la fin de ſes jours.

XIX. Leutard fanatique *Glab. lib. II. c. 12.*

Vers la fin de l'an mille, une homme du peuple, nommé Leutard, du bourg de Vertus, au dioceſe de Châlons, s'érigea en prophete & ſeduiſit pluſieurs perſonnes. Il étoit un jour dans les champs à travailler : s'étant endormi de laſſitude, il s'imagina ſentir un grand eſſain d'abeilles lui entrer dans le corps par en bas, & ſortir par ſa bouche, avec un grand bruit : puis ces abeilles le piquoient & l'agitoient, & après l'avoir tourmenté long-tems, lui parloient & lui commandoient de faire pluſieurs choſes impoſſibles aux hommes. Fatigué de cette viſion, il vint chez lui, & quitta ſa femme, prétendant ſuivre un precepte de l'évangile. Il ſortit comme pour aller faire ſa priere, & étant entré dans l'égliſe, il prit la croix & la briſa avec l'image du crucifix. Ceux qui le virent en furent effraïés, & le crurent inſenſé : mais comme c'étoit des païſans ſimples & credules, il leur perſuada qu'il faiſoit tout cela en vertu d'une merveilleuſe revelation, qu'il avoit reçûë de Dieu.

Il parloit beaucoup, & vouloit paroître un grand docteur ; mais ſes diſcours avoient auſſi peu de ſolidité que de verité. Il diſoit qu'il ne faiſoit croire qu'une partie de ce qu'avoient dit les prophetes, & que le reſte étoit inutile. Il diſoit auſſi qu'il étoit ſuperflu de donner

les dîmes. Il s'acquit la reputation d'un ſaint homme, & s'attira en peu de tems une grande partie du peuple. Gebouin alors évêque de Châlons, vieillard très-ſçavant, le fit venir, & l'interrogea ſur tout ce qu'il avoit oüi dire de ſes diſcours & de ſes actions. Leutard voulut cacher ſes erreurs & emploïer des autorités de l'écriture, qu'il n'avoit pas étudiée : mais l'évêque le convainquit de contradiction & d'extravagance, & deſabuſa le peuple qu'il avoit ſeduit. Le malheureux Leutard, ſe voïant confondu & abandonné, ſe precipita dans un puits.

XX. Autre fanatique. *Glab. II. c. 12.*

Vers le même tems de Leutard, il parut à Ravenne un autre fanatique, nommé Vilgard grammairien de profeſſion, ſuivant l'uſage des Italiens, qui preferoient alors cette étude à toutes les autres. Une nuit, il crut voir en ſonge les trois poëtes Virgile, Horace & Juvenal, qui lui rendoient graces de l'affection qu'il avoit pour leurs écrits, & du ſuccés avec lequel il publioit leurs loüanges, lui promettant qu'il auroit part à leur gloire. Enflé de cette viſion, il commença à debiter pluſieurs dogmes contraires à la foi ; & à ſoûtenir, qu'il falloit croire en tout ce qu'avoient dit les poëtes. Enfin étant convaincu d'hereſie, il fut condamné par l'archevêque de Ravenne. On en trouva pluſieurs autres en Italie infectés de cette erreur, qui perirent par le fer ou par le feu. Vers le même tems ſortirent des heretiques de l'iſle de Sardaigne, fertile en ſemblables maux, qui corrompirent une partie des Chrétiens d'Eſpagne, & furent auſſi exterminés par les Catholiques. Ce débordement d'erreurs parut être l'accompliſſement de la prophetie de S. Jean, qui a dit que ſatan ſeroit lâché après mille ans. *Apoc. XX. 7.*

En

En Allemagne le roi Henri s'appliquoit à regler les affaires, que la jeuneſſe de l'empereur Otton & ſa mort precipitée l'avoient empêché de terminer. Une des principales étoit le rétabliſſement de l'évêché de Mersbourg, ſupprimé par Otton. Le roi Henri aïant donc celebré à Polden la fête de Noël, la ſeconde année de ſon regne : vint à Dornbourg, d'où il envoïa à Magdebourg Villigiſe archevêque de Maïence, avec d'autres hommes ſages, vers Giſilier archevêque de Magdebourg, dangereuſement malade depuis long-tems. Le roi lui mandoit de rentrer en lui-même, de reconnoître la main de Dieu, qui le châtioit ſi viſiblement, de quitter le ſiege de Magdebourg, qu'il avoit uſurpé, de reprendre celui de Mersbourg qui lui appartenoit legitimement, & de reparer tout le mal qu'il avoit fait en le détruiſant. Il étoit ſi éloigné de le faire, qu'il avoit peine même à en écouter la propoſition : toutefois il répondit en peu de mots, que dans trois jours il iroit rendre au roi une réponſe certaine. Il ſe fit donc monter ſur un chariot, la ſeule voiture dont il uſoit depuis long-tems, & ſe fit mener à ſa maiſon de Tribur, où conſumé de maladie il mourut au bout de deux jours, le vingt-cinquiéme de Janvier l'an 1004.

AN. 1004. XXI. Mort de Giſilier. Tagmond archevêque de Magdebourg. *Chr. Saxo.* 1004. *Ditmar. lib. 5. p. 57.*

Le roi Henri l'aïant appris, s'y rendit pour accompagner le corps juſques à Magdebourg ; & y envoïa devant Vigbert ſon chapelain, avec ordre de faire élire Tagmon pour archevêque. Cependant Valthard prevôt de l'égliſe de Magdebourg aſſembla le clergé, pour leur déclarer que l'archevêque étoit mort, & que le roi venoit les viſiter : leur demandant en même tems leur avis ſur l'élection d'un ſucceſſeur. Ils déclarerent tout d'une voix qu'ils l'éliſoient lui-même, quoiqu'il le refusât humblement. Le corps de l'ar-

An. 1004. chevêque Giſilier étant arrivé à Magdebourg, & le roi enſuite, il envoïa le lendemain Arnoul évêque d'Halberſtad, pour perſuader au clergé & aux vaſſaux de l'égliſe vacante d'élire Tagmon. Le prevôt Valthard répondit, qu'il renonçoit volontiers à l'élection faite en ſa faveur: mais qu'il prioit le roi au nom de tous, de leur laiſſer la liberté d'une élection canonique, & de ne pas ſouffrir que la dignité de leur égliſe fût avilie de leur tems. Sur cette réponſe le roi fit venir le prevôt & les principaux de l'égliſe de Magdebourg ſeparement; & fit ſi bien par prieres & par promeſſes, qu'ils élurent Tagmon: à qui auſſi-tôt il donna le bâton paſtoral de l'évêque Arnoul, pour ſigne de l'inveſtiture de cette égliſe; & l'inſtala dans la chaire pontificale, avec les acclamations ordinaires. Enſuite on celebra les funerailles de Giſilier.

Dithmar. lib. 5. p. 58. Sup. liv. LVI. n. 42. LVII. 36.

Tagmon étoit diſciple de ſaint Volfang évêque de Ratisbonne, qui l'avoit élevé dès l'enfance, comme ſon fils; & quand il fut plus avancé, lui donna l'intendance de tous ſes biens. Il le mit ſi bien dans l'eſprit de l'empereur & du duc de Baviere, qu'il ne doutoit point qu'il ne fût un jour ſon ſucceſſeur. Mais étant prêt de mourir, il le fit venir & lui dit: Mettez vôtre bouche ſur la mienne, & recevez du Seigneur le ſouffle de mon eſprit, pour temperer en vous l'ardeur de la jeuneſſe par celle de la charité. Si vous êtes maintenant privé de ma dignité, ſçachez que dans dix ans vous en recevrez une plus grande. Saint Volfang mourut en 994. & Tagmon étant élû tout d'une voix pour lui ſucceder au ſiege de Ratisbonne, vint trouver l'empereur: mais il n'obtint pas ſon conſentement, & ce prince donna l'évêché de Ratisbone à Gebehard ſon chapelain. Celui-ci traita honnêtement Tagmon, que l'empereur lui avoit

avoit recommandé : mais la diverſité de leurs mœurs ne permit pas qu'ils demeuraſſent long-tems enſemble, & Tagmon s'attacha à Henri alors duc de Baviere, qui l'aima particuliérement, à cauſe de la pureté de ſa vie ; & qui étant devenu empereur, le fit archevêque de Magdebourg, au bout de dix ans, ſuivant la prédiction de ſaint Volfang. Il fit de grands preſens au roi & à la reine, & à ceux qui les ſervoient avec lui, pour témoigner ſa reconnoiſſance. AN. 1004.

XXII. Vigbert évêque de Mersbourg.

Le roi Henri paſſa enſuite à Mersbourg, pour conſoler cette égliſe veuve depuis ſi long-tems, & la rétablit dans ſa premiere dignité. Ce fut là que Tagmon fut ſacré archevêque de Magdebourg le jour de la purification ſecond de Février l'an 1004. Il fut ſacré par Villigiſe archevêque de Maïence, du conſentement des ſuffragans de l'un & de l'autre qui ſe trouverent preſens, & du legat du pape, qui y aſſiſta. Il auroit dû être ordonné par le pape même : mais l'état des affaires ne lui permettoit pas d'aller à Rome. En même tems le roi donna l'évêché de Mersbourg à Vigbert ſon chapelain : lui rendant tout ce que Giſilier avoit injuſtement ôté à cette égliſe ; & pour ſigne d'inveſtiture, il lui mit en main publiquement le bâton paſtoral de l'archevêque Tagmon, qui ſacra le nouvel évêque ce jour-là même, aſſiſté de quatre de ſes ſuffragans. Pour recompenſer l'égliſe de Magdebourg de cette diſtraction, le roi lui donna une terre de ſon domaine, & une partie conſiderable des reliques de S. Maurice, qu'il tira de ſa chapelle. On les transfera ſolemnellement du mont ſaint Jean dans la ville ; & quoique l'hyver fût très-rude & la terre couverte de neige, le roi porta lui-même cette relique nuds pieds.

AN. 1004. *Ditm. l. b. 6. p. 68.* Vigbert évêque de Mersbourg nâquit dans la Turinge, & fut inſtruit par Otric dans l'école de Magdebourg. Son beau naturel étant cultivé par une bonne éducation, l'archevêque Giſilier le prit à ſon ſervice, le tint long-tems auprès de lui dans une intime confiance, & le fit archiprêtre. Enfin aïant écouté de mauvais raports contre lui, il aliéna tellement Vigbert, qu'il quitta tous les avantages, qu'il avoit auprès de lui, & s'attacha au roi Henri, dont il gagna les bonnes graces. Vigbert étoit bien fait & de belle taille, la voix très-belle, de bon conſeil, éloquent, agréable en converſation, d'une liberalité ſans bornes. Il enrichit ſon égliſe de pluſieurs terres, de quantité de livres & d'autres meubles neceſſaires au ſervice divin.

Ibid. p. 75. Quant à l'archevêque Tagmon, il étoit d'une vie très-pure, plein de juſtice & de charité, doux, mais ferme & prudent : ſous l'habit de chanoine il menoit la vie d'un moine. Aucun évêque de ſon tems n'étoit plus familier avec ſon clergé, il les aimoit & les loüoit devant le peuple. Il diſoit tous les jours la meſſe & le pſautier, s'il n'en étoit empêché par maladie, & ne pouvant jeûner, il y ſuppleoit par de grandes aumônes. Ses veilles étoient grandes. Il étoit très-ſerieux avant la meſſe, & plus gai enſuite : il aimoit les nobles, ſans mépriſer ceux qui ne l'étoient pas. Il acquit à ſon égliſe trois villes, & une terre, & des ornemens épiſcopaux magnifiques.

XXIII. Bamberg évêché. *Ibid. p. 66.* Le roi Henri deſiroit depuis long-tems d'ériger un évêché à Babemberg ou Bamberg en Franconie. Il aimoit dès l'enfance cette ville qui étoit de ſon patrimoine ; & quand il fut roi, il commença à y bâtir une égliſe, & y amaſſer peu à peu tout ce qui étoit neceſſaire pour

pour le ſervice divin. Comme Bamberg étoit du dioceſe de Virsbourg, le roi pria l'évêque de la lui ceder avec ſon territoire, lui offrant d'autres terres en échange. L'évêque y conſentit, à condition qu'il deviendroit archevêque, & que le nouvel évêque de Bamberg lui ſeroit ſoûmis. Le roi donc celebrant la pentecôte à Maience le vingt-cinquiéme de Mai, la ſixiéme année de ſon regne, qui étoit l'an 1007. déclara ſon deſſein touchant l'érection de cet évêché. N'eſperant point d'enfans, puiſqu'il gardoit la continence avec la reine, il vouloit faire Dieu même heritier de ſon patrimoine ; & contribuer à la deſtruction du paganiſme chez les Sclaves, dont Bamberg ſe trouvoit proche. Pour lui faire un dioceſe, il reçut de Henri évêque de Virsbourg un comté, & partie d'un autre territoire, lui donnant en échange cent cinquante manſes ou familles. Ce traité ſe fit du conſentement des évêques, qui aſſiſterent à l'aſſemblée de Mayence ; ſçavoir l'archevêque Villigiſe, Bouchard de Wormes, & quatre autres de ſes ſuffragans : Liudolfe de Treves & ſes ſuffragans : Theodoric de Mets & les évêques de Toul & de Verdun : Heribert archevêque de Cologne, & Notger évêque de Liege ſon ſuffragant, & Erluin de Cambrai ; Tagmon archevêque de Magdebourg, & Hidolfe évêque de Mantoüe. AN. 1007. *To. 9. conc. p. 785.*

Enſuite le roi Henri envoïa à Rome deux de ſes chapelains, Alberic & Louis, chargés de ſes lettres & de celles de l'évêque de Virsbourg, pour obtenir du pape la confirmation de cette érection. Le pape Jean XVIII. l'accorda dans un concile, & en écrivit à tous les évêques de Gaule & de Germanie. Dans ſes lettres il marque, que la nouvelle égliſe dediée à ſaint Pierre ſera ſous la protection particuliere de l'égliſe

AN. 1007. Romaine, & toutefois soumise à l'archevêque de Maïence son metropolitain. La date est du mois de Juin indiction cinquiéme, qui est la même année 1007.

Tom. 9. conc. p. 784. Ditm. p. 67. Les chapellains du roi étant revenus en Allemagne, il tint un grand concile à Francfort le premier de Novembre de la même année. L'évêque de Virsbourg y fut appellé ; mais sçachant qu'il n'avoit pas obtenu le titre d'archevêque, il refusa d'y venir & d'accomplir sa promesse. Les évêques étant assemblés, le roi se prosterna devant eux jusques à terre ; mais il fut relevé par Villigise archevêque de Maïence, dans le diocese duquel le concile se tenoit. Le roi expliqua son intention touchant le nouvel évêché, ajoûtant qu'il avoit le consentement de la reine son épouse, à qui il avoit donné Bamberg pour son doüaire, & de son frere son heritier présomptif. Il pria que l'absence de l'évêque de Virsbourg ne lui nuisît pas, offrant quand il se presenteroit d'en passer par l'avis du concile.

Alors Berniger chapelain de l'évêque de Virsbourg & son député dit, que la crainte du roi avoit empêché son maître de venir au concile ; qu'il n'avoit jamais consenti au dommage de l'église qui lui étoit confiée, & qu'il conjuroit les assistans de ne pas permettre qu'elle en souffrît en son absence. Puis on fit lire à haute voix les privileges de cette église. Les évêques s'étant mis à déliberer, le roi se prosternoit toutes les fois qu'il voïoit balancer leurs avis. Enfin l'archevêque de Maïence demandant ce qu'il falloit décider, Tagmon archevêque de Magdebourg répondit le premier, que l'on pouvoit legitimement accorder ce que le roi desiroit : tous les autres s'y accorderent & souscrivirent la lettre de confirmation donnée par

par le pape. On y voit les noms de trente-cinq évêques : premierement de Villigiſe archevêque de Mayence avec ſes ſuffragans : de Liudolfe archevêque de Treves, Hartung de Juvave ou Salsbourg, Heribert de Cologne, Tagmon de Magdebourg, Bouchard de Lyon, Badolfe de Tarantaiſe & Anaſtaſe archevêque des Hongrois, c'eſt-à-dire, de Strigonie : ces trois derniers ſans ſuffragans. Le roi Henri donna le nouvel évêché de Bamberg à Eberard ſon chancelier, qui fut ſacré le même jour par l'archevêque de Mayence : & dans la ſuite Heribert archevêque de Cologne remit l'évêque de Virsbourg dans les bonnes graces du roi. Outre l'égliſe cathedrale dediée à ſaint Pierre & à ſaint George, le roi bâtit à Bamberg un monaſtere de chanoines du côté du midi en l'honneur de ſaint Etienne, & au ſeptentrion un monaſtere de moines en l'honneur de ſaint Michel & de ſaint Benoît. AN. 1007.

XXIV. S. Aufrid évêque d'Utrecht. *Mabill. ſæc. 6. Ben. p. 85. Boll. 3. Mai to. 12. p. 428.*

Entre les évêques ſuffragans de Cologne qui aſſiſterent au concile de Francfort, on trouve Ansfrid évêque d'Utrecht, que d'autres nomment Aufrid. Il étoit très-noble, & fut élevé par ſon oncle paternel Robert archevêque de Treves. Enſuite aïant embraſſé la profeſſion des armes ſelon ſa naiſſance, il ſervit Brunon archevêque de Cologne, & l'empereur Otton le grand, qui avoit en lui une confiance particuliere. Comme il étoit fort inſtruit des loix divines & humaines, il avoit une grande autorité, ſoit dans les jugemens, ſoit dans les diettes ou aſſemblées : mais les ignorans voïant qu'il emploïoit à la lecture des heures de loiſir, diſoient qu'il menoit la vie d'un moine. Il fut comte de Louvain, & emploïoit les armes pour reprimer les pillages frequens en Brabant comme ailleurs.

Il fonda avec Hilſuinde ſon épouſe le monaſtere de Thoren ; dont leur fille Benedicte fut la premiere abbeſſe, & la mere s'y retira & y mourut ſaintement. Alors le comte Aufrid ſe trouvant libre, avoit reſolu d'embraſſer la vie monaſtique : mais Baudri évêque d'Utrecht, étant mort l'an 995. l'empereur Otton III. lui donna cet évêché. Il s'en défendoit ſur ce qu'il étoit avancé en âge, & avoit paſſé ſa vie dans l'exercice des armes : mais enfin ne pouvant reſiſter aux inſtances de l'empereur, il prit ſon épée, la mit ſur l'autel de la Vierge, c'étoit à Aix-la-Chapelle, & dit : Juſques ici j'ai emploïé ma puiſſance temporelle contre les ennemis des pauvres : deſormais je recommande à la ſainte Vierge & ma nouvelle dignité & mon ſalut. Sur la fin de ſa vie il devint aveugle, & ſe retira dans un monaſtere qu'il avoit fondé ; mais quoiqu'il eût pris l'habit, il ne laiſſoit pas d'aſſiſter aux conciles & aux diettes. Il mourut l'an 1010. le troiſiéme jour de Mai, & eſt compté entre les ſaints, auſſi-bien qu'Hilſuinde ſon épouſe.

XXV. Religion du roi Robert.

Mabill. præf. 1. ſæc. S. 7.

En France le roi Robert, touché des cenſures eccleſiaſtiques, & des exhortations d'Abbon de Fleury, renvoïa la reine Berthe dès l'an 1001. puis il délibera long-tems ſur le choix d'une autre épouſe, & enfin vers l'an 1006. il prit Conſtance fille de Guillaume comte d'Arles. Ce roi fit tenir un concile à Chelles en ſon palais l'an 1008. le dix-ſeptiéme de Mai, où aſſiſterent treize évêques. Les plus connus ſont Leutheric archevêque de Sens & Hugues de Tours, Fulbert évêque de Chartres depuis l'année precedente 1007. & Adalberon de Laon, qui devoit être fort âgé. Il ne reſte de ce concile qu'une charte en faveur de l'abbaïe de ſaint Denys, où le roi dit, que depuis le regne de l'empereur Charles III. c'eſt

To. 9. conc. p. 787.

Char-

Charles le gros, ce monaſtere avoit été tellement negligé, que les moines en étoient venus à la pompe ſeculiere ; ce qui avoit cauſé la diſſipation de leurs biens, & la diminution de leurs privileges. C'eſt pourquoi le roi Hugues y avoit établi un abbé capable nommé Vivien, à qui le roi Robert accorda quelques nouveaux droits.

Leutheric archevêque de Sens étoit dans l'erreur touchant le corps de N. S. & s'en ſervoit quelquefois pour éprouver les coupables, ſuivant un abus qui avoit cours en ce tems-là. Le roi Robert lui en écrivit en ces termes : Puiſque le corps de N. S. doit être le ſalut de l'ame & du corps de celui qui le reçoit, ſuivant les paroles que prononce le prêtre en le donnant : comment avez-vous la temerité de dire : Reçois-le ſi tu en es digne, puiſque perſonne n'en eſt digne ? pourquoi attribuez-vous à la divinité les ſouffrances corporelles ? Je jure par la foi que je dois à Dieu, que ſi vous ne vous corrigez, vous ſerez privé de l'honneur du ſacerdoce. L'archevêque profita de cette reprimande, & ceſſa d'enſeigner ſa mauvaiſe doctrine, qui commençoit à s'étendre dans le monde. Nous ne voïons point clairement quelle étoit cette erreur : mais nous voïons par la lettre du roi, que l'on uſoit de paroles differentes des nôtres en adminiſtrant l'euchariſtie ; & qu'au lieu que nous diſons : Que le corps de N. S. J. C. conſerve ton ame pour la vie éternelle, on diſoit : Que le corps de N. S. J. C. ſoit pour toi le ſalut de l'ame & du corps. *Helgald. to. 4. Duchesne p. 64.*

XXVI. *S. Bonifa-ce martyr chez les Ruſſes.*

Cependant Brunon, autrement nommé Boniface, alla prêcher chez les Ruſſes. Il étoit de la premiere nobleſſe de Saxe & parent des rois. Sa mere l'envoïa à Magdebourg étudier ſous Giddon le philoſophe ; & après S. Adalbert de

Act. SS. Ben. ſæc. 6. p. 79. Dom. lib. 6. p. 81. Vita S. Romualdi. n. 39. 40.

de Prague, il gouverna cette école. L'empereur Otton III. l'aïant fait venir auprès de lui, il ſervit quelque tems à ſa chapelle, & l'empereur l'aimoit ſi tendrement, qu'il l'appelloit ſon ame. Mais Brunon quitta bien-tôt la cour & embraſſa la vie monaſtique vers l'an 997. Il vivoit du travail de ſes mains, & ſouvent ne mangeoit que deux fois la ſemaine, le dimanche & le jeudi : il alloit toûjours nuds pieds, & quelquefois ſe rouloit dans des orties ou des épines, témoignant une grande ardeur pour le martyre.

En quittant l'empereur Otton, il s'attacha à ſaint Romuald, qu'il ſuivit d'abord au Mont-Caſſin, puis à Perée près de Ravenne ; & après avoir long-tems mené la vie eremitique, voulant prêcher aux infidéles, il alla à Rome en demander la permiſſion au pape. Il fit ce voïage, non ſeulement à pied, mais nuds pieds, marchant loin devant les autres, & chantant continuellement des pſeaumes. Il mangeoit tous les jours, pour ſoûtenir le travail du voïage : mais ſeulement un demi pain, y ajoûtant les jours de fête des fruits ou des racines, & ne buvoit que de l'eau. Le pape lui accorda la permiſſion, non ſeulement de prêcher, mais de ſe faire conſacrer archevêque, lui donnant par avance le pallium. En retournant en Allemagne il alloit à cheval, mais toûjours nuds pieds, même par les plus grands froids, enſorte qu'il falloit quelquefois de l'eau chaude, pour détacher ſon pied collé à l'étrier.

Dom. p. 82. Il vint à Mersbourg trouver le roi Henri, & par ſa permiſſion Tagmon archevêque de Magdebourg le ſacra & lui donna le pallium, que lui-même avoit apporté. Depuis ſa conſecration il recitoit tous les jours l'office monaſtique & l'office

l'office canonique ; & continuoit de mortifier ſon corps par les jeûnes & les veilles, nonobſtant ſes grands voïages. Boleſlas duc de Pologne, & les autres ſeigneurs, lui firent de grands preſens ; mais il donna tout aux égliſes, à ſes amis & aux pauvres, ſans ſe rien reſerver. AN. 1009.

Enfin la douziéme année de ſa converſion il alla prêcher en Pruſſe, mais ſans effet. Il s'avança ſur les confins de la Ruſſie, & commença à y annoncer l'évangile, ſans s'arrêter à la défenſe des habitans, qui l'en vouloient empêcher. Enfin comme il continuoit toûjours, ils le prirent & lui couperent la tête avec dix-huit des ſiens, le quatorziéme de Fevrier l'an 1009. Les corps de ces martyrs demeurerent ſans ſepulture, juſques à ce que Boleſlas les acheta, pour être la protection de ſa maiſon. L'égliſe honore ce ſaint martyr, ſous le nom de Brunon, le quinziéme jour d'Octobre. *Martyr. R. 15. Oct.*

XXVII. Mort de Jean XVIII.

La même année 1009. le dix-huitiéme de Juillet mourut le pape Jean XVIII. après avoir tenu le ſaint ſiege cinq ans & quatre mois. De ſon tems l'égliſe de C. P. étoit unie à l'égliſe Romaine, & l'on y recitoit à la meſſe le nom de ce pape, avec ceux des autres patriarches. Le ſaint ſiege vaqua environ trois mois : puis on élût Pierre évêque d'Albane, Romain de naiſſance, qui prit le nom de Sergius IV. & fut couronné le dimanche ſecond jour d'Octobre 1009. C'eſt le premier pape Romain de naiſſance, que je trouve avoir changé de nom : ſoit par reſpect pour ſaint Pierre, ſoit parce qu'il ſe nommoit auſſi Bouche de porc, comme Ditmar le témoigne. Il avoit été cinq ans évêque d'Albane, & fut pape deux ans & neuf mois. Sergius IV. pape. *Papebr. conat. Epiſt. Pet. Antioch. to. 2. Monum. Cotel. p. 148. C.* *Epitaph. ap. Baron. 1012. Ditm. lib. 6. p. 84. Mabill. ſæc. 6. p. 81.*

La même année 1009. mourut ſaint Ardoüin prê-

AN. 1009. prêtre de Rimini. Après la mort de ſon pere, il s'attacha au prêtre Venerius recteur de l'égliſe de ſaint Gregoire, homme de vie exemplaire, avec lequel il s'appliqua à la priere, & à tous les exercices de pieté. Pour y vaquer plus librement, ils ſe retirerent hors de la ville à ſaint Apollinaire, où ils joignoient le travail à la priere. Ardoüin aïant été ordonné prêtre, pluſieurs venoient lui demander ſes inſtructions & ſes conſeils; & il reprenoit hardiment les pecheurs, même Rodolfe comte de Rimini. On lui faiſoit beaucoup de preſens, mais il donnoit tout aux pauvres. L'évêque Jean aïant donné à Venerius l'abbaïe de ſaint Gaudence, Ardoüin s'y retira avec lui, & y finit ſaintement ſes jours le quinziéme d'Août 1009. & il ſe fit à ſon tombeau un grand nombre de miracles.

Pet. Dam. opuſc. VI. c. 26.

XXVIII. Egliſe du ſaint Sepulcre abattuë.

On apprit peu de tems après, que le prince de Babylone avoit fait abattre l'égliſe du ſaint ſepulcre à Jeruſalem; & il paſſa pour conſtant en France, que c'étoit à la pourſuite des Juifs. Voici comme le moine Glaber le raconte. Les Juifs étoient indignés de voir une multitude innombrable de chrétiens aller en pelerinage au ſaint ſepulcre. Il y avoit grand nombre de Juifs à Orleans, où le roi Robert faiſoit ſouvent ſon ſéjour, & c'étoient les plus fiers & les plus hardis de tous. Ils gagnerent donc par argent un nommé Robert ſerf fugitif du monaſtere de Melleray, qui couroit le monde en habit de pelerin; & l'envoïerent avec des lettres écrites en caracteres hebraïques, & enfermées dans un bâton, adreſſées au prince de Babylone: qui portoient que s'il ne faiſoit promptement détruire cette maiſon ſi venerable aux chrétiens, ils le dépoüilleroient bien-tôt de ſon roïaume. Le prince allarmé envoïa des gens à Jeruſalem, qui renverſerent l'égliſe de fond en comble. Ils s'ef-

Glab. III. hiſt. c. 7. V. Chr. Adem. ari. p. 175.

Digitized by Google

s'efforcerent même de rompre avec des maſſes de fer la grotte du ſaint ſepulcre, mais ils ne purent. C'eſt la ſeconde fois que cette égliſe fut ruinée : la premiere fut au mois de Juin 613. quand elle fut brûlée par les Perſes. AN. 1010. *Sup. liv. XL. n. 54. Liv. XXXVIII. n. 10. Chr. Paſch. p. 385.*

On ſçût enſuite par tout le monde, que ce deſaſtre étoit arrivé par la malice des Juifs ; & les Chrétiens reſolurent d'un commun conſentement de les bannir de toutes leurs terres : Ainſi la haine publique éclatant contre eux : on les chaſſa des villes, pluſieurs furent noïés ou tués par le fer, & par d'autres genres de mort ; & quelques-uns ſe tuerent eux-mêmes : enſorte qu'il en paroiſſoit peu dans la Chrétienté. Les évêques firent défenſe à tous les Chrétiens d'avoir avec eux aucun commerce d'affaires : ordonnant toutefois de recevoir ceux qui voudroient ſe convertir. Ainſi pluſieurs ſe firent baptiſer, par la crainte de la mort, & revinrent peu après à leur ancienne façon de vivre.

Le porteur de la lettre, qui avoit cauſé tant de mal, revint à Orleans, & fut reconnu par un pelerin, qui avoit voïagé avec lui en Levant, & qui le trouva encore en grande liaiſon avec les Juifs, dont il avoit reçû de grandes recompenſes. Il fut pris & foüetté ſi rudement, qu'il confeſſa ſon crime ; & auſſitôt les officiers du roi le condamnerent au feu, & il fut brûlé hors la ville, à la vûë de tout le peuple. Cinq ans après la ruine de cette égliſe, les Juifs qui s'étoient cachés en divers lieux, recommencerent à paroître, & ſe rétablirent comme auparavant. La même année la mere du prince de Babylone, qui étoit Chrétienne ; & ſe nommoit Marie, commença à rebâtir l'égliſe du ſaint Sepulcre ; & une multitude incroïable de gens de tout païs allerent

à

AN. 1010. *Chr. Saxo.* 1012. à Jeruſalem, & donnerent de grandes ſommes pour contribuer à ce bâtiment. Tel eſt le recit de Glaber. Peu de tems après, c'eſt-à-dire l'an 1012. le roi Henri fit auſſi chaſſer les Juifs de Mayence.

Cedr. p. 706. Les Grecs comptent la choſe ainſi : L'an du monde 6518. indiction huitiéme, c'eſt l'an de JESUS-CHRIST 1010. Aziz qui commandoit en Egypte, aïant rompu les traités avec les Romains, pour un très-petit ſujet, renverſa le temple magnifique du ſaint Sepulcre à Jeruſalem, ruina les monaſteres, & en chaſſa les moines, qui s'enfuirent de toutes parts.

XXIX. Califes Fatimites. *Sup. liv. LV. n. 13.* Mais les hiſtoires Orientales nous apprenent, que ce deſtructeur du ſaint Sepulcre fut le troiſiéme des Califes Fatimites Haquembiamrilla, & non pas ſon pere Aziz : ce qu'il faut reprendre de plus haut. J'ai marqué le commencement de la puiſſance des Fatimites en Afrique, & les deux premiers princes de cette race, Mahomet le Mehedi & ſon fils Caïm. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Almanſor, & celui-ci ſon fils Moëzlidinilla ; qui conquit l'Egypte en 358. de l'hegire, 969. de JESUS-CHRIST & y fut reconnu Calife ; faiſant ceſſer la priere, qui ſe faiſoit au nom du Calife Abbaſide, reſidant à Bagdad : ce qui produiſit un ſchiſme entre les Muſulmans. Car une partie reconnoiſſoit toûjours le Calife Abbaſide, & l'autre le Calife Fatimite, & ce ſchiſme dura environ deux cens ans. En 362. 971. Moëz fit bâtir une nouvelle ville, qui devint ſa capitale, & qui fut nommée Alcaïra, c'eſt-à-dire la victorieuſe, parce qu'elle fut fondée ſous l'aſcendant de la planete de Mars : c'eſt le grand Caire. Moëz mourut en 365. 975. & eut pour ſucceſſeur ſon fils Aziz-billa.

Elm. lib. 3. p. 227. Bib. Or. Moëz. p. 595.

Celui-ci avoit épouſé une Chrétienne, dont il

il eut une fille, & en ſa conſideration il fit patriarches ſes deux freres Jeremie de Jeruſalem & Arſene d'Alexandrie, tous deux Melquites. Arſene obtint du Calife l'égliſe de Nôtre-Dame, occupée juſques-là par les Jacobites, & elle devint l'égliſe patriarcale des Melquites. Aziz mourut en 386. 996. & eut pour ſucceſſeur ſon fils Haquembiamrilla, âgé d'onze ans, qui en regna vingt-cinq. *Elm.p.247.* *Elm.p.243.*

Il fut méchant, impie, extravagant, inconſtant en ſes reſolutions, & cruel : juſques à faire brûler une grande partie du Caire, & maſſacrer grand nombre des habitans. Il perſecuta les Chrétiens & les Juifs, & ruina leurs égliſes & leurs ſynagogues, ce qui en fit apoſtaſier pluſieurs, pour ſe rendre Muſulmans : mais enſuite il leur permit de retourner à leur religion, & de rebâtir leurs oratoires. Enfin il vouloit ſe faire adorer, & avoit une liſte de ceux qui le reconnoiſſoient pour Dieu, où il en comptoit juſques à ſeize mille. Il fut aidé dans ce deſſein par un impoſteur Perſan, nommé Mahomet fils d'Iſmaël, & ſurnommé Darari, qui vint en Egypte l'an 408. 1017. Il ſe mit au ſervice de Haquem, gagna ſes bonnes graces, & s'attira ſes bienfaits, en publiant que ce prince étoit Dieu le créateur de l'univers. Le peuple en fut tellement irrité, qu'il reſolut la perte de Darari, & un Turc le tua dans le chariot même du Calife : puis ſa maiſon fut pillée, on ferma les portes du Caire ; & dans le tumulte, qui dura trois jours, il y eut quelques Dararіens de tués ; car cet impoſteur avoit fait des ſectateurs. *Elm.p.259.* *Abulfarag. p.221.* *Bibl. Or. Hakemben-rilla p.411.* *Elm.p.464.* *Bibl. Orient. Dararicum. p.287.*

Il eut même un ſucceſſeur Perſan comme lui, nommé Hamza fils d'Ahmed, & ſurnommé Alhadi, c'eſt-à-dire le directeur. Il eut grand nombre de diſciples, & établit des docteurs dans

dans l'Egypte & la Syrie. Car elle etoit compriſe dans la domination des Califes Fatimites, qui s'étendoit même bien avant dans l'Arabie, Hamza prêchoit le libertinage, permettant aux ſiens d'épouſer leurs ſœurs, leurs filles & leurs meres, diſpenſant de tous les exercices de religion, du jeûne, de la priere, du pelerinage. Ses ſectateurs étoient en grand nombre : le Calife Haquem le protegeoit ouvertement, & ſuivoit lui-même ſes maximes, negligeant ſes fonctions de Calife, & de chef de la religion : qui étoient de faire la priere, & prêcher dans la moſquée le vendredi. Il ne jeûnoit point le Ramadan ; ne celebroit point les deux fêtes des Muſulmans, & fit même ceſſer le pelerinage de la Meque, pendant quelques années.

XXX. Egliſes d'Orient.

Chr. Orient p. 132. *Sup. liv. LV. n.* 13. *Elm. p.* 229.

Ce tyran perſecuta cruellement Zacarie patriarche Jacobite d'Alexandrie : mais il faut reprendre la ſuite de ces patriarches. Gabriel qui mourut l'an 938. eut pour ſucceſſeur Coſme, qui tint le ſiege douze ans, puis Macaire pendant vingt ans, puis Theophane élû l'an 345. de l'hegire, 956. de JESUS-CHRIST. Il ſe fit renegat, c'eſt pourquoi les évêques de ſa communion s'éleverent contre lui, & l'aïant mis dans une barque, le tuerent & jetterent ſon corps dans la mer. Il avoit tenu le ſiege quatre ans & demi, & on le compte pour le ſoixantiéme patriarche. Son ſucceſſeur fut Menas, ordonné l'an 350. 961. puis Ephrem Syrien fut ordonné l'an 367. 977. & après trois ans & demi de pontificat, il fut empoiſonné par un écrivain Chrétien, à qui il ne vouloit pas ſouffrir d'entretenir une concubine. Ce patriarche donna tout ſon bien aux pauvres, & abolit l'uſage ſimoniaque, de prendre de l'argent pour les ordinations. Sa vertu le fit aimer du Calife Moëz, qui le faiſoit ſouvent venir à ſon palais, & lui rendoit beaucoup d'honneur.

p. 230. *p.* 246.

Du

Du tems de ce patriarche, vivoit Severe fils d'Elmocfah évêque d'Aſmonin, un des plus celebres docteurs entre les Jacobites. Ils le regardoient comme un grand Theologien, il étoit très-ſçavant dans la langue Coptique ou Egyptienne, & très-éloquent en Arabe. Par cette raiſon le patriarche Ephrem le choiſit pour diſputer contre un Juif Africain, qui avoit demandé au Calife Fatimite Moëz la permiſſion d'avoir en ſa preſence une conference avec les Chrétiens, où il ſe vantoit de les confondre : mais Severe le confondit lui-même publiquement. Il fut auſſi en grande liaiſon avec Vaza fils de Reja, qui aïant été converti par un miracle, attribué à ſaint Mercure, embraſſa la vie monaſtique dans le monaſtere de ſaint Macaire, écrivit pluſieurs ouvrages, entre autres ſa vie, & ſouffrit enfin le martyre. *Elm. p. 246.*

Severe d'Aſmonin eſt principalement connu par ſes ouvrages, qui ſe trouvent manuſcrits dans les bibliotheques, particulierement dans celle du roi. Un des principaux eſt l'hiſtoire des patriarches d'Alexandrie, depuis ſaint Marc juſques à Dioſcore, & depuis Dioſcore juſques à ſon tems ; mais dans cette ſeconde partie, il ne fait mention que des Jacobites. Il dit que pour cet ouvrage, il s'étoit ſervi des anciens livres Grecs, Coptes & Arabes, qui étoient dans le monaſtere de ſaint Macaire. C'eſt dans cette hiſtoire qu'il rapporte, l'apparition d'un enfant dans l'euchariſtie, que Vaza fils de Reja rapporte auſſi dans ſa vie, diſant l'avoir appriſe de Severe. *Perpetuité. to. 3.*

Les autres ouvrages de Severe, ſont partie de theologie, partie de morale. Une expoſition abregée de la foi ſelon les Jacobites. Une réponſe au traité du patriarche Melquite Eutychius contre les Jacobites, ſur le myſtere de l'In-

Digitized by Google

l'Incarnation. Un traité de l'unité de Dieu contre les Juifs & les Motazales ou Epicuriens Mahometans. Refutation d'un ouvrage d'Ebn-Obeïd metropolitain Neſtorien de Damas ſur le ſymbole. Des réponſes canoniques, & quelques autres traités de diſcipline. Ces ouvrages ſont cités avec éloge par la plûpart des auteurs, qui ont écrit depuis : même par les Melquites, quoiqu'orthodoxes. Car ils ſe ſervent quelquefois des écrits de Severe ſur l'euchariſtie & les autres matieres, qui ne ſont point controverſées avec les Jacobites, & peuvent être utiles à tous les Chrétiens. Mais alors ils citent ces écrits ſans nommer l'auteur.

Après Ephrem, Philothée fut mis ſur le ſiege d'Alexandrie l'an 371. 981. & le tint vingt-quatre ans. Il aimoit l'argent & la bonne chere, & étoit toûjours dans le bain. Il rétablit la ſimonie dans les ordinations, & mourut de fraïeur, d'une viſion qu'il eut en celebrant la meſſe dans l'égliſe de ſaint Marc. De ſon tems Arſene fut patriarche des Melquites, comme j'ai dit, & c'eſt le ſeul que je trouve depuis Eutychius.

Edm p.263. Le ſucceſſeur de Philothée fut Zacarie, ordonné patriarche des Jacobites l'an 393. 1003. qui étoit la ſeptiéme année du Calife Haquem, & il tint le ſiege vingt-huit ans. Ce tyran le fit expoſer à des lions affamés, qui toutefois ne lui firent aucun mal : mais il ſe tint caché pendant neuf ans. Les égliſes demeurerent long-tems fermées, ſans que perſonne oſât celebrer la meſſe, que dans l'égliſe de ſaint Maurice ; & le Calife obligea les Chrétiens à porter une croix penduë au cou, & les Juifs la tête d'un veau. Enfin ce tyran fut tué par l'ordre de ſa ſœur, qu'il vouloit faire mourir l'an 411. de l'hegire, 1020. de JESUS-CHRIST.

Chr. Or.

En

Digitized by Google

En Eſpagne le roi Alfonſe V. vint à Leon capitale de ſon roïaume, avec la reine Eluire ſon épouſe, & y aſſembla tous les évêques, les abbés & les ſeigneurs, le jour de ſaint Jacques vingt-cinquiéme de Juillet Ere 1050. qui eſt l'an 1012. & de ce concile il nous reſte ſept canons. Le premier porte qu'à l'avenir dans tous les conciles on commencera par juger les cauſes de l'égliſe. C'eſt que ces conciles étoient auſſi des aſſemblées politiques, où on traitoit des affaires temporelles. Après la cauſe de l'égliſe, ajoûte le concile, on traitera celle du roi, puis celle des peuples. Les abbés & les moines demeureront ſous la juriſdiction de leurs évêques, & les uns ne recevront point ceux des autres. Le reſte de ces canons regarde la conſervation du temporel des égliſes ; & l'on y voit qu'on les pilloit en Eſpagne, comme ailleurs. Le roi Alfonſe rebâtit & repeupla la ville de Leon, qu'Almanſor & ſon fils Abdelmelic avoient détruite. Il rétablit les loix Gotiques, & y en ajoûta d'autres. Après avoir regné vingt-neuf ans, il fut tué d'un coup de fleche près Viſeu en Portugal, & enterré à Leon l'an 1028. Son fils Veremond III. lui ſucceda.

XXXI. Concile de Leon. *Pelag. Ovet. p. 64. Tom. 9. conc. p. 817.* c. 6. c. 3.

En Angleterre ſaint Elfege, quatriéme archevêque de Cantorbery depuis ſaint Dunſtan, s'efforçoit de rétablir la diſcipline de l'égliſe, déchûë après la mort de ce grand homme. Elfege étoit né vers l'an 955. de très-noble race ; mais dès ſa jeuneſſe il quitta le monde, pour embraſſer la vie monaſtique ; & après avoir paſſé quelques années ſous l'obéïſſance, il fonda le monaſtere de Bath, & en fut abbé. Après la mort de ſaint Ethelvolde arrivée en 984. il fut ordonné évêque de Wincheſtre par ſaint Dunſtan, de la maniere que j'ai rapportée, & ſe rendit recommandable par toutes ſortes de vertus.

XXXII. Saint Elfege de Cantorbery. *Vita ſæc. 6. Bened. p. 115. Boll. 19. Apr. to. 10. p. 630.* *Sup. liv. LVII. n. 13.*

L'hiver

L'hiver par le plus grand froid il ſe levoit la nuit nuds pieds, en chemiſe, & ſortoit dehors pour prier : quelquefois il ſe mettoit dans la riviere juſques à la ceinture, pendant ſa priere. Il ne mangeoit jamais de chair, s'il n'étoit malade. Il avoit un ſi grand ſoin des pauvres, qu'il ne ſouffroit point qu'aucun de ſon dioceſe mendiât publiquement, ni qu'aucun pauvre étranger en ſortît les mains vuides ; & quand les autres fonds lui manquoient, il leur faiſoit diſtribuer le treſor de l'égliſe.

Saint Dunſtan ſe voïant près de ſa fin, pria Dieu inſtamment de lui donner Elfege pour ſucceſſeur, & il l'obtint : car après ſaint Dunſtan Ethelgar fut archevêque de Cantorbery pendant un an : puis en 989. Siric auparavant évêque de Vilton ; & en 996. Alfric, qui lui avoit ſuccedé en ce ſiege, lui ſucceda auſſi en celui de Cantorbery. Il le tint dix ans, & eſt loüé non ſeulement pour ſa vertu, mais pour ſa doctrine. Il compoſa une grammaire & un dictionnaire, & traduiſit en Saxon, c'eſt-à-dire en Anglois, les premiers livres de l'écriture & quelques autres ouvrages. Il en compoſa auſſi pluſieurs en cette langue : entre autres une hiſtoire de ſon égliſe, & cent quatre-vingts ſermons. Nous avons entre les conciles une lettre d'Alfric à un évêque nommé Vulfin, avec un modéle d'inſtruction pour ſon clergé : comme pour des gens peu inſtruits, même des premiers devoirs de leur profeſſion. Il inſiſte principalement ſur l'obligation de la continence. Alfric mourut l'an 1006. après avoir tenu dix ans le ſiege de Cantorbery, & eſt compté entre les Saints.

Wilhelm. de geſt. Pontif. p. 203. Mabill. ſæc. 6. Ben. p. 61.

To. 9. conc. p. 1003.

Ce fut donc après ſa mort, qu'Elfege aïant gouverné vingt-deux ans l'égliſe de Vinceſtre, fut transferé à Cantorbery à l'âge de cinquante-

te-deux ans. Il alla à Rome recevoir du pape le pallium ; & y apprit par revelation la mort de Quenulfe ſon ſucceſſeur dans le ſiege de Vincheſtre, qui avoit acheté cette dignité. A ſon retour, le roi Ethelrede, par ſon conſeil & par celui d'Oulſtan archevêque d'Yorc, convoqua un concile en un lieu nommé Enham, où tous les évêques & les ſeigneurs Anglois furent appellés, & on y fit trente-deux canons, pour la reformation des mœurs & de la diſcipline, particulierement des moines & des religieuſes. Les prêtres mépriſoient tellement les canons, que quelques-uns avoient deux femmes ou plus, & cet abus avoit paſſé en coûtume : le concile leur ordonne de les quitter, promettant que ceux qui garderont fidélement la continence, ſeront traités comme les nobles. On ordonne d'abolir les ſuperſtitions païennes, & de chaſſer du païs les devins, les enchanteurs & les ſorcieres. Défenſe de vendre un Chrétien, pour l'envoïer hors du païs, principalement chez les infidéles. Défenſe de ſe marier dans le ſixiéme degré de parenté, ou du vivant de la premiere femme. On recommande de païer toutes les redevances dûës à l'égliſe, particulierement le denier ſaint Pierre : d'obſerver les fêtes & le jeûne du vendredi, ſe confeſſer ſouvent, & communier au moins trois fois l'année. Les amendes des crimes commis contre Dieu, quoique decernées par le juge ſeculier, ſont appliquées à l'égliſe.

Tom. 9. conc. p. 789.

c. 2.

c. 4.

c. 6.

c. 8.

c. 9 10. 11. 15. 16. 17.

c. 20.

c. 31.

Cependant les pirates Danois attaquoient l'Angleterre, qui n'étoit pas en état de leur reſiſter. Elfege s'efforçoit de les arrêter par ſes exhortations, & même de les convertir : il rachetoit les captifs, & nourriſſoit le peuple reduit à la famine, qui le chargeoit de benedictions, tandis que les infidéles s'en moquoient. Enfin

XXXIII. Martyre de S. Elfege. *Vita n. 6.*

Roger. Hoved. p. 431.

l'an 1011. les Danois aſſiegerent Cantorbery, & la prirent de force; tout paſſa par le fer & par le feu, ſans épargner les femmes ni les enfans. Saint Elfege s'échapant des mains de ſes moines, qui le retenoient dans l'égliſe, accourut au milieu des corps morts, & ſe preſentant aux ennemis, s'écria : Epargnez ces innocens, il n'y a point de gloire à les maſſacrer. Tournez plûtôt vôtre colere contre moi, qui vous ai ſouvent reproché vos crimes, qui ai nourri, revêtu & racheté ceux que vous teniez captifs. Ils le prirent auſſi-tôt, lui ſerrerent la gorge, pour l'empêcher d'en dire davantage, lui lierent les mains, lui déchirerent le viſage de leurs ongles, lui donnerent dans les côtés des coups de poing & de pied. Ils brûlerent l'égliſe, & paſſerent le peuple & le clergé au fil de l'épée, ne reſervant que le dixiéme; enſorte qu'il ne reſta que quatre moines & quatre-vingts hommes ſeculiers. Ils laiſſerent aller Elmer abbé de ſaint Auguſtin, mais ils prirent Godoüin évêque de Rocheſtre, & Leofrune abbeſſe de ſainte Mildrithe.

Ils tinrent ſaint Elfege ſept mois dans une étroite priſon : mais la maladie ſe mit dans leurs troupes, & en peu de tems il en mourut deux mille, avec de grandes douleurs d'entrailles. Excités par les Chrétiens, qui regardoient ce mal comme une punition divine, ils vinrent demander pardon à l'archevêque, & le tirerent de priſon. Il leur dit : Quoique vous ne meritiez point de grace, nous devons imiter l'exemple du Sauveur, qui lava les pieds, même au diſciple qui l'alloit trahir, releva ceux qui venoient le prendre après les avoir terraſſés, & pria pour ceux qui l'avoient crucifié. Aïant ainſi parlé, il benit du pain, dont il leur donna à manger à tous, & ils furent délivrés de cette calamité.

Alors

Alors ils lui envoïerent quatre de leurs chefs, qui le remercierent de la grâce qu'il leur avoit faite : mais ils ajoûterent, que s'il vouloit joüir de la vie & de la liberté, il leur païât trois mille marcs d'or. Comme il le refusa, ils le lierent de nouveau, & lui donnerent la question avec des tourmens inoüis, le propre jour de Pâques treiziéme d'Avril 1012. puis le remirent en prison. AN. 1012.

Le samedi suivant ils l'en tirerent, & l'aïant mis sur un cheval, le menerent avec une troupe de gens armés, pour le juger. Ils lui dirent : Païe-nous l'or que nous demandons, si tu ne veux être aujourd'hui donné au monde en spectacle. Il répondit : Je vous propose l'or de la sagesse, qui est de quitter vôtre superstition, & vous convertir au vrai Dieu. Si vous vous obstinez à mépriser mon conseil, vous perirez plus malheureusement que Sodome, & ne prendrez point racine en ce païs. Alors ils se jetterent sur lui, l'abbatirent à terre : le frappant du dos de leurs haches, le chargeant de pierres, d'os & de têtes de bœuf. Il se mit à genoux & pria pour eux : puis étant tombé il se releva & recommanda son église au bon pasteur. Enfin un Danois qu'il avoit confirmé la veille, par une compassion barbare, pour l'empêcher de languir davantage, lui donna sur la tête un coup de hache dont il mourut. C'étoit le samedi de la semaine de Pâque dix-neuviéme d'Avril l'an 1012. Il avoit été six ans archevêque de Cantorberi, & en avoit vécu cinquante-huit. Les chefs des Danois vouloient faire jetter son corps dans la riviere : mais ceux qu'il avoit convertis, & qui étoient en grand nombre, vinrent à main armée le revendiquer : & il fit plusieurs miracles. Les habitans de Londres l'aïant appris, le rachete- *Vita n.* 13.

AN. 1012. rent pour une grosse somme d'argent, & l'enterrerent chez eux : mais dix ans après il fut transferé à Cantorberi. L'église l'honore comme martyr le jour de sa mort.

Martyr. R. 19. Apr.

XXXIV. Valtherd & Geron archevêques de Magdebourg.

La même année 1012. l'église cathedrale de Bamberg étant achevée, le roi Henri la fit dédier solemnellement le jour de sa naissance sixiéme de Mai. Il s'y trouva plus de trente-six évêques avec Jean patriarche d'Aquilée qui fit la ceremonie. Les deux abbesses Sophie & Adelaïde sœur de l'empereur Otton III. y assisterent ; & en cette joïe publique le roi accorda le pardon à plusieurs coupables, & le promit à plusieurs autres. Il celebra la pentecôte de la même année à Mersbourg, où Tagmon archevêque de Magdebourg devoit chanter la messe le jour de la fête ; mais il tomba malade, & Ditmar évêque de Mersbourg eut ordre de faire cette fonction. Tagmon mourut le huitiéme de Juin, après huit ans & quatre mois de pontificat ; & le roi en aïant été averti, envoia Henri évêque de Virsbourg, pour apprendre l'intention du chapitre & des vassaux, touchant le choix du successeur, sans qu'ils fissent d'élection en forme. Ils témoignerent tous d'une voix souhaiter pour archevêque le prevôt Valtherd, que le roi manda, le fit entrer seul dans sa chambre, & l'entretint long-tems. En sortant, Valtherd montra à ceux qui l'avoient accompagné, l'anneau qu'il portoit à la main, disant : Voilà le gage de la grace que le roi m'a faite. Ensuite il vinrent tous devant le roi, qui s'étendit sur les loüanges de Valtherd : ils l'élurent en forme, & aussi-tôt le roi lui donna le bâton pastoral. Après lui avoir prêté serment, il fut mêné à l'église, & les assistans chanterent les loüanges de Dieu.

Ditm. lib. 6. p. 74. Chr. Saxo. an. 1012.

C'est Ditmar qui rapporte ces circonstances auf-

auſquelles il fut preſent, & on y voit tout ce qui s'obſervoit en Allemagne ſous le ſaint roi Henri pour remplir les évêchés. Si-tôt qu'un évêque étoit mort, on en donnoit avis au roi, on attendoit ſon agrément pour proceder à l'élection, il la confirmoit en donnant à l'élû l'anneau & le bâton paſtoral ; & il recevoit ſon ſerment avant qu'il prît poſſeſſion. Nous verrons ſous les regnes ſuivans l'importance de ces faits. AN. 1012.

Le ſamedi ſuivant Arnoul évêque d'Halberſtad inthroniſa Valtherd par ordre du roi, & le dimanche vingt-deuxiéme de Juin, il fut ſacré par ſes cinq ſuffragans. Mais il ne remplit le ſiege de Magdebourg que ſept ſemaines, & mourut le douzieme d'Août la même année 1012. Il étoit ſevere en apparence, mais doux en effet, juſte & ferme dans ſes reſolutions, & courageux à défendre les droits de l'égliſe. Quand on le vit prêt à rendre l'ame, on le tira de ſon lit, on le mit ſur un cilice avec de la cendre dans les mains, une croix ſur ſa poitrine & des cierges allumés. Il avoit amaſſé quantité de livres qui furent pillés à ſa mort avec le reſte des meubles. Thierri neveu de l'évêque Ditmar avoit été élu archevêque de Magdebourg : mais le roi fit élire Geron ſon chapelain, & prit Thierri à ſa place. Geron fut ordonné le jour de ſaint Maurice vingt-deuxiéme de Septembre 1012. *Ditm. p. 77. 78.* *p. 79.*

Après la ſaint Martin le roi Henri vint à Coblents, & y tint un grand concile pour la condamnation de Thierri évêque de Mets & des autres rebelles de Lorraine. Thierri étoit frere de la reine Cunegonde, & dès l'an 1010. il s'étoit revolté contre le roi ſon beau-frere : parce qu'il avoit donné à l'égliſe de Bamberg les terres du doüaire de ſa ſœur. Le roi avoit fait des *Chr. Sanct.* 1012. *Id.* 1010.

An. 1012. *Ditm. lib. 6. p. 54. p. 80.* plaintes contre lui au concile de la dédicace de Bamberg ; & en celui de Coblents, il fut ſuſpendu de la celebration de la meſſe, juſques à ce qu'il ſe fût juſtifié.

XXXV. Mort de Sergius IV. Benoît VIII. pape. *Chr. Saxo. 1013. Ditm. p. 84. Pap. conat.* Le roi Henri celebra à Polden en Saxe la fête de Noël 1012. Là vint le nouveau pape Benoît VIII. avec tout l'appareil de ſa dignité, & raconta devant tout le monde d'une façon lamentable, comment il avoit été chaſſé. Le pape Sergius IV. étoit mort la même année 1012. le treiziéme de Juillet, après avoir tenu le ſaint Siege deux ans & neuf mois. Il fut enterré à ſaint Jean de Latran. & après ſa mort les Romains ſe partagerent ; les uns élûrent un nommé Gregoire, les autres Jean évêque de Porto, fils de Gregoire comte de Tuſculum. Celui-ci l'emporta, & étant reconnu pape, il prit le nom de Benoît VIII. & tint le ſaint ſiege près de douze ans. Toutefois la faction de Gregoire s'étant relevée, Benoît fut obligé de ſortir de Rome, & d'aller implorer le ſecours du roi Henri.

Chr. Caſſ. lib. 11. c. 27.

XXXVI. Mort de S. Libentius. Unvan archevêque de Breme. *Sup. liv. LVII. n. 16. Mabill. ſæc. 6. p. 129. Ditm. lib. 6. p. 80. Sup. liv. LVI. n. 11.* Au commencement de l'année ſuivante 1013. mourut S. Libentius ou Liévize archevêque de Breme & de Hambourg, après une longue maladie. La nuit de devant ſa mort, il dit à ceux qui étoient auprès de lui : Mes enfans, apprenez par mon exemple à ne vous jamais defier de la bonté divine. J'ai ſuivi le pape Benoît exilé en ces quartiers, quoique l'on fît pour m'en détourner. Je l'ai ſervi tant qu'il a vêcu, & après ſa mort j'ai rendu toutes ſortes de ſervices à mon ſeigneur Adaldague. Il me donna le ſoin de ſes pauvres, puis il me fit ſon camerier : je lui ay ſuccedé, tout indigne que je ſuis, par vôtre choix & par la grace du roi. Remettons-nous de bon cœur toutes les fautes que nous avons faites les uns contre les autres. Je vous con-

Digitized by Google

conſeille d'élire pour gouverner nôtre égliſe Otton vôtre confrere, & de prier Dieu que le roi l'ait agréable. Ils promirent tous de ſuivre ce conſeil. AN. 1013.

Le S. prelat mourut le lendemain dimanche quatriéme de Janvier, après vingt-cinq ans de pontificat. Le roi Henri en aïant appris la nouvelle, le regretta & témoigna une grande confiance en ſes prieres : mais quand Otton vint ſe preſenter à lui avec les deputés de l'égliſe vacante, il refuſa de confirmer ſon élection, donna l'archevêché de Hambourg à Unvan ſon chapellain, & y fit conſentir les députés, quoiqu'avec repugnance. Puis prenant Otton par la main, il promit de lui faire quelque autre grace. Il donna donc à Unvan le bâton paſtoral, & le fit ſacrer *Chr. Sanct.* en ſa preſence par Geron archevêque de Magdebourg, aſſiſté de deux évêques. Unvan reçut enſuite le pallium du pape Benoît VIII. & tint le ſiege de Breme & de Hambourg pendant ſeize ans. Il étoit d'une grande nobleſſe, riche & liberal, particulierement envers ſon clergé, & ſe faiſoit aimer de tout le monde. 1013. *Adam. lib.* II. *c.* 33.

XXXVII. Egliſe de Saxe affligée.

Pendant les dernieres années de l'archevêque Libentius, la baſſe Saxe ſouffrit beaucoup de la part des Sclaves. Car apres la mort de l'empereur Otton III. ces peuples prenant avantage *Ibid. c.* 30. de la diviſion qui fut entre les Saxons pour la ſucceſſion du roïaume, ſecoüerent le joug, & prirent les armes pour recouvrer leur liberté. Ils y furent encore pouſſés par la dureté des gouverneurs chrétiens, Car Bennon duc de *Helmod. lib.* Saxe, homme diſtingué par ſa vertu & protecteur des égliſes, étant mort, ſon fils Bernard mit le païs en trouble, par ſa revolte contre le roi Henri, & attaqua toutes les égliſes, particulierement celles qui l'avoient pas voulu ſuivre ſon parti. D'ailleurs oubliant la prudence I. *c.* 16.

AN. 1013. avec laquelle ſon pere & ſon aïeul avoient ménagé les Sclaves, il les opprima par avarice, & les traita ſi cruellement, qu'il les mit au deſeſpoir : tandis que le marquis Theodoric ne les traittoit pas mieux dans la Saxe orientale.

Ces peuples donc encore barbares & foibles dans la foi, renoncerent en même tems au Chriſtianiſme & à l'obéïſſance des Saxons. Ils ravagerent premierement par le fer & par le feu le païs qui eſt au nord de l'Elbe. Ils brûlerent toutes les égliſes, & les ruinerent juſques aux fondemens : ils firent mourir par divers ſupplices les prêtres & les autres miniſtres des autels : enfin ils ne laiſſerent au delà de l'Elbe aucune trace de Chriſtianiſme. A Hambourg ils emmenerent pluſieurs captifs, tant du clergé que des habitans, & en tuerent encore plus en haine de la religion. A Aldinbourg, qui étoit la ville la plus peuplée de Chrétiens, après avoir tué le reſte comme des bêtes, ils garderent ſoixante prêtres pour s'en joüer cruellement ; & après leur avoir coupé en croix la peau de la tête, ils leur ouvrirent l'os, enſorte que la cervelle paroiſſoit : puis ils les promenerent par toutes les villes des Sclaves, les mains liées derriere le dos, les frappant & les tourmentant juſques à la mort. On eût fait un livre entier des martyrs qui ſouffrirent en cette occaſion. C'eſt ainſi que tous les Sclaves d'entre l'Elbe & l'Eider renoncerent au Chriſtianiſme, après l'avoir conſervé plus de ſoixante & dix ans, c'eſt-à-dire, durant tout le tems des Ottons.

XXXVIII. S. Henri couronné empereur. Cependant le roi Henri paſſa en Italie, & celebra à Pavie la fête de Noël de l'an 1013. Le pape Benoît VIII. étoit déja de retour à Rome, & le roi y étant auſſi arrivé, y fut couronné em-

empereur le vingt-deuxiéme de Février 1014 jour de la chaire de saint Pierre : ce qui se passa ainsi. Henri étoit accompagné de la reine Cunegonde son épouse, & entouré de douze sénateurs, dont six avoient la barbe rase à la Romaine, six de longues moustaches à la Françoise, & des bâtons à la main. Il arriva ainsi à l'église de saint Pierre où le pape l'attendoit, & avant qu'il y entrât, il lui demanda s'il vouloit être le protecteur & le défenseur de l'église, & fidéle en tout à lui & à ses successeurs. Le roi le promit, & alors le pape le sacra & le couronna empereur avec la reine son épouse ; & fit suspendre devant l'autel de saint Pierre la couronne que Henri portoit auparavant. Le même jour le pape donna un grand souper à l'empereur & à l'imperatrice dans le palais de Latran. C'est ainsi que le raconte l'évêque Ditmar. AN. 1014. *Chr. Saxo. Ditm. lib. 7. init. Muratori Anecd. to. 2. p. 204.*

Le moine Glaber ajoûte, que le pape avoit fait faire une pomme d'or ornée de deux cercles de pierreries croisés, avec une croix d'or plantée dessus. La pomme representoit le monde, la croix figuroit la religion dont l'empereur doit être le protecteur, & les pierreries les vertus dont il doit être orné. La pomme pour figurer le monde, n'étoit pas une invention nouvelle : on en voit à la main des empereurs dans les medailles antiques. Le pape donna cette pomme en presence de tout le peuple à l'empereur Henri, qui la reçût avec plaisir ; & dit au pape : Vous voulez, saint pere, m'apprendre par là comment je dois gouverner. Puis en regardant la pomme, il ajoûta : Ce present ne peut mieux convenir à personne, qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes du monde pour suivre plus librement la croix ; & il l'envoïa au monastere de Clugny, esti- *Lib. 1. hist. c. ult.*

AN. 1014. mé alors le plus regulier de tous, & auquel il avoit déja fait de riches preſens. Glaber dit au même endroit : Il paroît très-raiſonnable & très-bien établi, afin de maintenir la paix, qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, ſinon celui que le pape aura choiſi pour ſon merite, & à qui il aura donné la marque de cette dignité. C'eſt un témoignage de l'opinion du tems : car cette hiſtoire eſt adreſſée à ſaint Odilon, mort en 1049.

Bern. Aug. de Miſſa. c. 3. Pendant que l'empereur Henri étoit à Rome, il demanda aux prêtres pourquoi après l'évangile ils ne chantoient pas le ſymbole, comme on faiſoit dans les autres égliſes. Ils répondirent, que l'égliſe Romaine n'aiant jamais été infectée d'aucune hereſie, n'avoit pas beſoin de déclarer ſa foi par le ſymbole. Toutefois l'empereur perſuada au pape Benoît, de le faire chanter à la meſſe ſolemnelle. C'eſt ce que témoigne Bernon abbé de Richenou, qui étoit preſent.

XXXIX. Concile de Ravenne. *Dism. p. 15.* L'empereur avoit déja donné l'archevêché de Ravenne à ſon frere Arnoul : mais comme la poſſeſſion lui en étoit diſputée, il le fit alors introniſer de nouveau, & conſacrer ſur le lieu par le pape. Il vouloit auſſi faire dégrader Adalbert, uſurpateur de ce ſiege : mais à la priere des gens de bien, il lui donna l'évêché d'Aricie. Le pape dépoſa quatre évêques ordonnés par l'archevêque Leon ; depuis qu'il avoit perdu la parole. *Sup. n. 3.*

Tom. 9. conc. p. 833. Le nouvel archevêque Arnoul tint un concile la même année 1014. le dernier jour d'Avril, dans l'égliſe de la Reſurrection à Ravenne : où aſſiſterent Sigefroi évêque de Plaiſance & pluſieurs autres, des provinces d'Emilie, de Flaminie & de Pentapole. On rapporta à ce concile, que pendant la vacance du ſiege de Ra-

Ravenne, qui avoit duré onze ans depuis la mort de Frideric arrivée en 1003. il s'étoit commis pluſieurs deſordres dans la province : entre-autres des ordinations illicites, & des dedicaces irregulieres d'égliſes. C'eſt pourquoi à la premiere ſeſſion du concile il fut dit, que tous ceux qui avoient été ainſi ordonnés, demeureroient ſuſpens, juſques à une diſcuſſion plus exacte. Le lendemain le concile ordonna, que toutes les égliſes & les oratoires conſacrés par Adalbert ſeroient interdits, & la benediction déclarée nulle. Le troiſiéme jour, défenſes furent faites ſous peine d'anathême à tous les évêques de la province, de vendre le ſaint chrême, les recommandations des ames, les ſepultures des morts, & tout ce qui avoit été défendu par les archevêques Gerbert & Frideric : défenſe aux archiprêtres, de donner au peuple la benediction, ou la confirmation par le ſaint chrême : fonctions reſervées aux ſeuls évêques. AN. 1014.

XL. Religion de S. Henri. *Dim. p. 85.*

Tandis que l'empereur Henri étoit en Italie, il fonda un évêché à Bobio, par le conſeil des évêques de la province, qui le jugerent neceſſaire. C'eſt le lieu où mourut ſaint Colomban, & où repoſent ſes reliques. L'empereur aïant celebré à Pavie la fête de Pâques, qui cette année 1014. étoit le vingt-cinquiéme d'Avril, repaſſa les Alpes, & viſita avec peu de ſuite divers lieux de pieté. Cependant Ardoüin, qui ſe prétendoit toûjours roi de Lombardie, ravi du départ de Henri, s'empara de Verceil, dont l'évêque Leon eut de la peine à ſe ſauver. Mais Ardoüin fut enfin obligé de ſe ſoûmettre ; & abandonnant le monde, il ſe retira dans le monaſtere de Frutare, où il mourut l'an 1018. le ſecond jour de Mars ; & quelques-uns le comptent entre les ſaints. *Mabill. act. Ben. ſæc. 6. p. 350.*

AN. 1014. *Vita S. Meinverc. n. 26. Boll. 5. Jun. to. 19. p. 521. Chr. Adam. p. 171.*

L'empereur Henri retournant en Allemagne, vint à Clugny voir l'abbé ſaint Odilon, pour lequel il avoit une telle affection, qu'il le viſitoit ſouvent, & le menoit quelquefois à ſa cour. A cette viſite, il donna au monaſtere ſa couronne, ſon ſceptre, ſa pomme, ſon habit imperial & un crucifix, le tout d'or, du poids de cent livres. Après avoir obtenu d'être aſſocié à cette ſainte communauté, il ſe recommanda à leurs prieres, & leur donna des terres conſiderables en Alſace. Saint Meinverc évêque de Paderborn, qui accompagnoit l'empereur, profita de cette occaſion, pour demander à ſaint Odilon des moines, afin de fonder un monaſtere près de ſa ville. Il emporta auſſi le poids du pain, la meſure du vin, le livre de la regle, celui des hymnes, & un antiphonier; & quand il fut de retour il fonda près de Paderborn une chapelle en l'honneur de ſaint Benoît, qui devint depuis un monaſtere fameux.

Chr. Saxo. L'empereur celebra à Bamberg la Pentecôte, puis il vint au monaſtere de Corbie en Saxe: où la vie relâchée des moines lui déplût tellement, qu'il entreprit de les reformer, & *Vita t. 10. p. 370.* en fit empriſonner ſeize des plus rebelles. Comme ce monaſtere étoit du dioceſe de Paderborn, ſaint Meinverc en aïant été chaſſé honteuſement; l'empereur, ſur ſa remontrance, fit *Dim. p. 88.* dépoſer l'abbé, & mit en ſa place Drutmar moine de Loresheim, l'an 1015. ce qui affligea tellement les moines, qu'ils ſe retirerent tous, excepté neuf. Pluſieurs toutefois revinrent enſuite, & ſe ſoûmirent à la regle.

Miræt. B. Rich. n. 8. Sæc. 6. Ben. p. 533. Le zele de l'empereur Henri pour la vie monaſtique le porta juſques à vouloir en faire profeſſion lui-même. Il aimoit particulierement Richard abbé de ſaint Vannes de Verdun; & lui

lui avoit fait ſouvent de riches preſens, en or, en argent, & en ornemens. Un jour il vint voir les nouveaux bâtimens des lieux reguliers, que l'abbé avoit rétablis ; & en entrant dans le cloître, ſoûtenu d'un côté par l'évêque Heimon, & de l'autre par l'abbé Richard, il dit ces paroles du pſeaume ; C'eſt ici mon repos pour toûjours, c'eſt l'habitation que j'ai choiſie. *Pſ. CXXXI. 14.* L'évêque remarqua cette parole de l'empereur, & dit à l'abbé en particulier : Si vous retenez ce prince, & le faites moine, comme il le deſire, vous perdrez tout l'empire. L'abbé y fit une ſerieuſe reflexion, & trouva un expedient pour contenter l'empereur, ſans nuire à l'état.

Il le fit venir au milieu de la communauté, & l'interrogea ſur ſon deſſein. L'empereur répondit avec larmes : qu'il avoit reſolu de quitter l'habit ſeculier, & ſervir Dieu en ce lieu même, avec les moines. Voulez-vous, dit l'abbé, ſuivant la regle & ſuivant l'exemple de JESUS-CHRIST, être obéïſſant juſques à la mort ? Il dit qu'oüi, & de tout ſon cœur. Et moi, dit l'abbé, je vous reçoi pour moine ; & dès ce jour je me charge du ſoin de vôtre ame. C'eſt pourquoi je veux que vous faſſiez, avec la crainte de Dieu, tout ce que je vous ordonnerai. Henri le promit : & l'abbé Richard continua : Je veux donc, & je vous ordonne, que vous retourniez gouverner l'empire, que Dieu vous a confié ; & que par vôtre fermeté à rendre juſtice, vous procuriez, ſelon vôtre pouvoir, le ſalut de tout l'état. L'empereur obéït, bien qu'à regret ; & reprit le gouvernement de l'empire : mais il viſitoit ſouvent l'abbé Richard, & regloit par ſon conſeil les affaires les plus importantes de l'état.

Saint

XLI. Saint Meinverc de Paderborn.

Saint Meinverc de Paderborn fut tiré du clergé d'Halberſtat, pour venir à la cour de l'empereur Otton III. dont il étoit parent, & qui le fit ſon chapellain. L'évêque de Paderborn étant mort en 1009. le roi Henri fit appeller Meinverc, & en ſoûriant il lui donna un gant, & lui dit : Prenez. Que prendrai-je ? répondit Meinverc. L'évêché de Paderborn, réprit le roi. Le chapellain répondit : Que me doit cet évêché? J'ai aſſez de bien pour en fonder un meilleur. C'eſt ce que je conſidere, dit le roi, & je deſire que vous ſubveniez à la pauvreté de cette égliſe. Il répondit gaïement : Je l'accepte à cette condition; & fut ſacré par Villigiſe archevêque de Mayence ſon metropolitain, aſſiſté des évêques qui ſe trouverent preſens. Si-tôt qu'il eut pris poſſeſſion, il commença à rebâtir magnifiquement dès les fondemens ſa cathedrale, que les barbares avoient ruinée : & pour reparer la pauvreté de ſon égliſe, il obtint du roi Henri pluſieurs bienfaits, tant en terres qu'autrement. Il fit auſſi donner à ſon égliſe, par pluſieurs ſeigneurs, par des eccleſiaſtiques, & par divers particuliers, un ſi grand nombre de fonds de terres, qu'il y a dequoi s'étonner de la devotion du peuple, & de l'induſtrie de l'évêque. Elle n'étoit pas moindre pour conſerver, que pour acquerir : il avoit ſoin que les ſerfs, qui cultivoient ces terres, ne manquaſſent de rien : châtioit les pareſſeux, & recompenſoit ceux qu'il trouvoit laborieux & fidéles. Il viſitoit ſon dioceſe avec tant de ſoin, que quelquefois il alloit ſeul par les villages; deguiſé en marchand, pour connoître mieux l'état des peuples. Il eut grand ſoin des études & de l'inſtruction de la jeuneſſe : en ſorte que ſous Imade ſon neveu & ſon ſucceſſeur, l'école de Paderborn fut très-floriſſante. On y apprenoit

Vita c. 1. n. 4.

c. 3. n. 17.

c. 6. 7. 8.

c. 10. n. 72. & 61.

n. 78.

les

les ſept arts liberaux, on y étudioit les poëtes, & les hiſtoriens, on s'appliquoit à bien écrire & à peindre. De cette école ſortirent Annon archevêque de Cologne, Frideric de Mayence, Altman de Paſſau, & pluſieurs autres. Saint Meinverc gouverna vingt-ſept ans l'égliſe de Paderborn, & mourut l'an 1036. le ſamedi de la Pentecôte cinquiéme de Juin. AN. 1016.

XLII. Le pape repouſſe les Sarraſins. *Ditmar. lib. 7. p. 96.*

L'année 1016. les Sarraſins venant par mer en Italie, prirent Lune en Toſcane, chaſſerent l'évêque & ſe rendirent maîtres du païs. Le pape Benoît l'aïant appris, aſſembla tous les évêques & les défenſeurs des égliſes, & leur ordonna de venir avec lui attaquer les ennemis, eſperant avec l'aide de Dieu les mettre à mort. En même tems il envoïa ſecrettement une grande multitude de barques, pour leur couper le chemin à leur retour. Le roi des Sarraſins s'en étant apperçu, ſe ſauva avec peu de ſuite; ſes troupes s'aſſemblerent, & d'abord eurent grand avantage ſur les Chrétiens, trois jours durant: enfin ils prirent la fuite, & furent tous tués, juſques au dernier; enſorte que les Chrétiens ne pouvoient compter le nombre des morts, ni la quantité du butin. Leur reine fut priſe, & pour punir ſon audace eut la tête coupée: le pape prit pour lui l'ornement d'or & de pierreries, qu'elle portoit ſur ſa tête; & envoïa à l'empereur ſa part du butin, eſtimée mille livres. Après le partage du butin, les Chrétiens victorieux s'en retournerent chacun chez eux rendre graces à Dieu. Le roi des Sarraſins irrité de la mort de ſa femme, & de la perte de ſes troupes, envoïa au pape un ſac plein de châtaignes; & lui fit dire par le porteur, que l'été ſuivant il lui ameneroit autant de ſoldats. Le pape lui envoïa un petit ſac plein de millet, en diſant: que s'il n'étoit pas content du tort qu'il

An. 1016. qu'il avoit fait au patrimoine de saint Pierre; il vint une seconde fois, & qu'il trouveroit autant ou plus de gens armés.

Chr. Ademari. p. 177. Vers le même tems il y eut à Rome un tremblement de terre, qui commença le vendredi saint, après l'adoration de la croix. Un Juif de la synagogue Grecque donna avis au pape, qu'à la même heure les Juifs traitoient avec dérision l'image du Crucifix. Le pape s'en étant informé exactement, & aïant trouvé qu'il étoit ainsi : condamna les coupables à perdre la vie, & après qu'ils eurent été décapités, la fureur des vents cessa.

XLIII. Normans en Italie. *Gab. liv. 1.* Cependant il vint à Rome un seigneur Normand nommé Raoul, qui s'étant attiré l'indignation du duc Richard, étoit sorti du païs avec tout ce qu'il avoit pû emporter. Il expliqua son avanture au pape Benoît, qui le jugeant brave guerrier, lui exposa les entrepriſes des Grecs sur l'empire d'Occident. Car l'empereur Basile avoit ordonné au Catapan, c'est-à-dire au gouverneur de ce qui lui restoit en Italie, d'exiger le tribut qu'il prétendoit lui être dû; & en execution de cet ordre, le Catapan avoit subjugué une partie de la province de Benevent. Le pape se plaignit donc à Raoul, qu'il ne trouvoit personne dans le païs capable de repousser les Grecs. Il s'y offrit, le pape l'envoïa à Benevent; & il conduisit si bien les Italiens, qu'il leur fit remporter des avantages considerables.

Les Normans étoient déja connus en Italie; car seize ans auparavant, c'est-à-dire, vers l'an mille, quarante Normans revenant du pelerinage de Jerusalem, arriverent à Salerne, qu'ils trouverent assiegée par les Sarrasins. Les Italiens admirerent la grande taille de ces étrangers, leur bonne mine & leur adresse à manier les armes.

Chr. Cass. lib. 11. c. 37

armes. Gaimar prince de Salerne leur donna des armes & des chevaux ; & ils firent une sortie sur les infidéles si imprévuë & si vigoureuse, qu'ils les forcerent à se retirer. Le prince de Salerne les combla de loüanges, leur offrit de grands presens, & les pressa instamment de demeurer avec lui : mais ils répondirent, qu'en ce qu'ils avoient fait, ils n'avoient eu autre motif que l'amour de Dieu & de la religion, refuserent les presens, & retournerent en leur païs. Le prince de Salerne envoïa avec eux des députés en Normandie, avec des citrons, des amandes & d'autres fruits d'Italie, des étoffes pretieuses & des harnois dorés pour les chevaux : afin d'exciter d'autres Normans à venir dans un païs, qui produisoit ces richesses.

Le bruit des victoires de Raoul s'étant répandu de tous côtés, une multitude innombrable de Normans sortirent de leur païs avec leurs femmes & leurs enfans, non seulement par la permission du duc Richard, mais par ses ordres pressans. Après plusieurs victoires sur les Grecs, Raoul voïant que ses troupes diminuoient, & que les Italiens étoient peu propres à la guerre : passa les monts avec peu de suite, & alla trouver l'empereur Henri, pour lui exposer l'état des choses. L'empereur, qui sur sa reputation desiroit de le voir, le reçut très-bien, & lui fit divers presens. Nous verrons les grandes suites de cette entrée des Normans en Italie. *Glab. ibid.*

XLIV. Eglise d'Allemagne. *Vita sec. 6. Ben. p. 174. Bell. 20. Apr. to. 10.*

Entre les évêques chéris de l'empereur S. Henri, on compte S. Volbodon de Liege, qui étant né en Flandre d'une famille illustre, fut élevé dans le chapitre d'Utrect, en gouverna l'école & en fut prevôt. Après la mort de Baudri successeur de Notger, l'empereur donna à Volbodon.

don l'évêché de Liege en 1017. il fut ſacré par S. Heribert de Cologne, & il contribua enſuite à le reconcilier avec l'empereur. Il ne tint le ſiege que quatre ans, & mourut le vingtiéme d'Avril 1021. Son ſucceſſeur fut Durand né ſerf; mais tellement diſtingué par ſa ſcience & ſa vertu, que S. Volbodon l'avoit recommandé à l'empereur, qui l'éleva à cette dignité, & le mit ainſi au deſſus de ſes anciens maîtres.

Dithm. lib. 7. p. 91. En Saxe Eiſi évêque de Meiſſen revenant de Pologne, mourut à Leipſic le vingtiéme de Decembre 1015. Aïant été élevé dans la communauté de Magdebourg, il n'accepta la dignité épiſcopale que pour gagner des ames à Dieu; & quoiqu'il fut noble & riche en fonds de terres, il donna un illuſtre exemple de pauvreté évangelique. Il ne portoit point de linge & peu d'habits: quelquefois il étoit ſi tranſi de froid, qu'a peine le pouvoit-on réchauffer dans un poîle. Il jeûnoit rigoureuſement, & marchoit plus à pieds nuds qu'à cheval. Quand la nourriture lui manquoit dans ſes voïages, où qu'il ſe trouvoit en quelque autre embarras, il remercioit Dieu, & ordonnoit à ceux qui l'accompagnoient d'en faire de même. Il étoit continuellement occupé à prêcher, à baptiſer, à confirmer, non ſeulement dans ſon dioceſe, mais en pluſieurs autres. Il conſacra pluſieurs égliſes, & ſouvent ſans dire la meſſe: car il la diſoit rarement, faiſoit rarement le ſaint Chrême, & ordonnoit peu de clercs. Ses larmes continuelles lui avoient affoibli la vûë. De ce qu'il épargnoit ſur la dépenſe de ſa maiſon, il acquit à ſon égliſe près de deux cens manſes ou maiſons de ſerfs. Il pratiqua pendant vingt-trois ans cette maniere de vie ſi laborieuſe, qui n'étoit pas approuvée des autres évêques, comme de ſon côté il n'approuvoit pas la leur.

Sa

Sa mort fut ſuivie de près de celle de Meingaud archevêque de Treves; & l'empereur donna ce ſiege à Poppon fils du marquis Leopold, & prevôt de l'égliſe de Bamberg. Il le fit ſacrer par Archambauld archevêque de Mayence, nonobſtant les remontrances de Thierri évêque de Mets, qui prétendoit que c'étoit à lui comme premier ſuffragant à ordonner ſon metropolitain.

Ditmar évêque de Mersbourg, qui nous a conſervé la mémoire de ces faits, mourut lui-même quatre ans après, ſçavoir le premier de Decembre 1019. Il étoit de la premiere nobleſſe de Saxe : ſes ancêtres paternels & maternels avoient commandé des armées, & rempli les premiers emplois depuis le regne de Henri l'Oiſeleur : ſon pere Sigefroi fut un des plus fidéles ſerviteurs de l'imperatrice Adelaïde, pendant le bas âge d'Otton III. & eut enſuite grande part à la confiance de ce prince. Ditmar fut premierement élevé à Quedlimbourg près d'une tante, puis à Magdebourg, où il embraſſa la vie monaſtique, ſans toutefois renoncer à la poſſeſſion de pluſieurs grandes terres ; & ce ne fut qu'à condition d'en donner une bonne partie à l'égliſe de Mersbourg, que le roi Henri lui donna cet évêché en 1009. après la mort de Vigbert. Il avoit trente-trois ans quand il entra dans ce ſiege, & le tint dix ans & ſept mois. Il eut grand ſoin de faire rendre à ſon égliſe les terres qui lui avoient été ôtées, quand l'empereur Otton la réünit à Magdebourg, & de lui en acquerir encore de nouvelles. Mais ce qui l'a rendu plus recommandable à la poſterité, c'eſt l'hiſtoire qu'il nous a laiſſée. Elle commence au regne d'Henri l'Oiſeleur, & finit l'an 1018. marquant exactement les dates dans les dernieres années. Ditmar y fait

Vita per Rein. & antiqua p. 120.

Chr. Saxo. 1009.

Ditm. lib. 6. p. 69.

Digitized by Google

fait ſon portrait avec beaucoup d'humilité, ſe dépeignant de petite taille & de mauvaiſe mine, & avoüant ingenûment ſes fautes. Entre un grand détail de faits peu importans, il en rapporte pluſieurs conſiderables, principalement touchant les vertus des évêques qu'il avoit connus. Il ſe plaint ſouvent des vexations des ſeigneurs, qui en Allemagne, comme en France & en Italie, pilloient les biens des égliſes & inſultoient les évêques, reſpectant peu l'autorité du ſouverain.

XLV. Egliſe de Pologne. *lib. 7. p. 113.* Il raconte à la fin de ſon hiſtoire les avantages de Boleſlas duc de Pologne ſur le prince des Ruſſes : dont il prit la capitale nommée Kiovie, & en enleva de grands tréſors. Cette ville avoit un archevêque & plus de quatre cens égliſes. Après cette victoire, Boleſlas enrichit conſiderablement les égliſes de Pologne, fondées par ſon pere Miciſlas : il leur donna des terres & des villes entieres, des vaſes d'or & d'argent, & tout ce qui étoit neceſſaire pour le ſervice. Il ordonna que les dîmes fuſſent exactement païées, & fonda pluſieurs paroiſſes nouvelles.

L'engin. an. 1022. Mais l'exaction des dîmes penſa peu de tems après renverſer la religion en Pologne. Car quelques ſeigneurs en prirent pretexte de dire, que le Chriſtianiſme étoit inſupportable. Ils vouloient ne plus aller aux égliſes, en chaſſer les prêtres & les clercs, & retourner à leurs anciennes ſuperſtitions. Boleſlas aïant été averti de cette conjuration, la prevint en faiſant arrêter les chefs, dont quelques-uns furent même punis de mort.

XLVI. Le pape en Allemagne. *Chr. Saxo.* Le pape Benoît VIII. vint lui-même en Allemagne, apparemment pour preſſer le ſecours contre les Grecs, & celebra à Bamberg avec l'empereur Henri le jeudi ſaint & la fête de Pâques

Pâques de l'an 1020. qui étoit le dix-septiéme d'Avril. Le dimanche ſuivant le pape conſacra l'égliſe de S. Etienne ; & l'empereur donna la ville de Bamberg & l'évêché à l'égliſe Romaine, avec une redevance annuelle d'un cheval blanc enharnaché, & de cent marcs d'argent. AN. 1020. *Vita S. Meinverc. n. 82. Vita S. Henri.*

Ce fut vraiſemblablement en cette occaſion, que l'empereur Henri renouvella & confirma les donations que ſes predeceſſeurs avoient faites à l'égliſe Romaine, de la ville de Rome, de l'exarcat de Ravenne, & de tant d'autres domaines en Italie. La donation de Henri ſemble copiée ſur celle d'Otton I. & on y voit, comme dans les precedentes, la reſerve de la ſouveraineté de l'empereur. Cette derniere eſt ſouſcrite par l'empereur Henri, puis par douze évêques, tous d'Allemagne, dont les premiers ſont Archambauld de Mayence, Heribert de Cologne, Poppon de Treves, Thierri de Mets & Eberard de Bamberg, puis trois abbés & pluſieurs ſeigneurs. Le pape s'en retourna à Rome chargé de preſens. *Vita S. Cuneg. 3. Mar. Boll. to. 6. p. 272. Chr. Caſſ. lib. 11. c. 46. ap. Baron. an. 1014. to. 9. conc. p. 813. Sup. liv. LVI. n. 1.*

XLVII. Concile de Pavie.

On peut croire auſſi, que le pape fit confirmer en cette occaſion un concile tenu à Pavie le premier jour d'Août, où il avoit preſidé. Les actes qui nous en reſtent commencent par un grand diſcours, où il ſe plaint que la vie licentieuſe du clergé deshonore l'égliſe, & qu'ils diſſipent les grands biens qu'elle a reçûs de la liberalité des princes, les emploïant à entretenir publiquement des femmes, & à enrichir leurs enfans. Il montre enſuite, que les clercs ſont obligés à la continence par le canon de Nicée, qui leur défend de loger avec des femmes, & par les decretales de S. Sirice & de S. Leon, dont le premier défend le mariage même aux ſousdiacres. Après avoir ainſi établi en general, que tous les enfans des clercs nés depuis *Tom. 9. conc. p. 819.* *Sup. liv. XVIII. n. 35. XXVI. n. 53.*

AN. 1022. depuis leur engagement ſont illegitimes : il vient à ceux qu'un clerc né ſerf de l'égliſe avoit eus d'une femme libre. On prétendoit que ces enfans étoient libres, ſuivant la regle de droit, que hors le mariage legitime l'enfant ſuit la condition de la mere : mais le pape ſoûtient, que cette regle ne doit s'appliquer qu'aux enfans des laïques. Premierement, parce que les laïques, qui ont fait cette loi, n'ont aucun pouvoir de regler les droits de l'égliſe : enſuite, parce qu'ils n'ont pû, en la faiſant, avoir en vûë les enfans des clercs, puiſque les clercs ne doivent point avoir d'enfans. Les clercs concubinaires objectoient ce paſſage de ſaint Paul : Que chacun ait ſa femme pour éviter la fornication : mais le pape répond, que l'Apôtre ne parle que des laïques, & que c'eſt l'hereſie de Jovinien de l'appliquer indifferement à tout le monde. Il allegue une loi de Jovinien, qui en certain cas declaroit ſerfs les enfans des ſerfs, quoique nés de femmes libres ; & ſe plaint hautement des juges, qui jugeoient ſuivant la maxime ordinaire.

1. Cor. VII. 2.

Après cette preface eſt le decret du pape diviſé en ſept articles. Il renouvelle la défenſe
c. 1. 2. d'avoir ni femme ni concubine ; & ſemble l'étendre à tous les clercs ſans exception. Il de-
c. 3. clare que les enfans des clercs ſont ſerfs de l'égliſe en laquelle ſervent leurs peres, quoique
c. 4. leurs meres ſoient libres, & prononce anathême
c. 5. contre le juge qui les declarera libres. Aucun ſerf de l'égliſe, clerc ou laïque, ne pourra faire aucune acquiſition ſous le nom d'un homme libre, ſous peine de foüet & de priſon, juſques
c. 6. à ce que l'égliſe ait retiré tous les titres de l'acquiſition. L'homme libre qui a prêté ſon nom, donnera à l'égliſe ſes ſûretés, ſous peine d'être traité comme ſacrilege ; & le juge ou le tabellion

lion qui aura reçû le contrat, ſera frappé d'anathême. Ce decret eſt ſouſcrit par ſept évêques, dont les premiers ſont le pape Benoît, Aribert archevêque de Milan, & Raynald évêque de Pavie. AN. 1021. c. 7.

L'empereur Henri à la priere du pape confirma ce decret, comme il étoit neceſſaire, puiſqu'il regardoit le temporel; & fit une ordonnance de ſept articles, conformes à ceux du decret. Elle porte confiſcation de biens & exil contre les juges, qui declareront libres les enfans des clercs, & contre les meres, la peine du foüet & de l'exil, pour ôter l'occaſion du mal. Enfin ſur chaque article elle joint les peines temporelles aux ſpirituelles. n. 4.

XLVIII. L'empereur ſe reconcilie avec S. Heribert.

L'empereur Henri étoit irrité depuis longtems contre Heribert archevêque de Cologne, qui n'avoit pas aſſiſté à ſon élection, étant occupé aux funerailles de l'empereur Otton, & avoit tardé à lui apporter les ornemens imperiaux, & l'on avoit perſuadé à Henri, que l'archevêque vouloit un autre empereur. Au commencement de l'an 1021. l'empereur aſſiegea le comte Otton dans ſon château d'Hamerſtein près de Coblents, parce qu'il pilloit les terres de l'égliſe de Mayence, en haine de l'archevêque, qui l'avoit excommunié dans un concile, pour un mariage illicite. L'empereur étant donc à ce ſiege, manda à l'archevêque de Cologne de venir le trouver avec ſes troupes. Heribert étant malade d'une groſſe fiévre, ne pût y venir; & l'empereur croiant que c'étoit un pretexte, dit en colere: Eh bien, puiſqu'il eſt malade, j'irai le viſiter. En effet, ſi-tôt qu'il eut ſoûmis le comte, il marcha vers Cologne, & les ennemis de l'archevêque ne manquoient pas de l'échauffer encore contre lui. *Vita S. Herib.* 16. *Mart. c.* 5. n. 23. *Boll. to.* 7. *Vita S. Meinv. n.* 83. *Boll. to.* 19. *p.* 539.

Quand

Quand il y fut entré, l'archevêque le reçut avec l'honneur convenable; & la nuit ſuivante, l'empereur vit en ſonge un homme venerable revêtu d'ornemens pontificaux, qui lui dit: Prend garde, empereur, de rien faire contre mon confrere Heribert: ſçache que c'eſt un homme agréable à Dieu, & que ſi tu l'offenſe, tu en porteras infailliblement la peine. Le matin l'empereur envoïa querir l'archevêque, qui ſe preſenta les yeux baignés de larmes, voulant ſe plaindre de ce qu'il étoit irrité contre lui, ſans ſujet: mais l'empereur ſe levant de ſon ſiege, courut l'embraſſer, & pour le remettre de ſon étonnement, il lui dit: J'avouë, mon pere, que depuis que je ſuis venu à la couronne, je me ſuis prevenu d'averſion contre vous, & ne vous ai pas fait juſtice: mais le ciel ſe declare pour vous, & Dieu m'a fait connoître que vous êtes du nombre de ſes élûs. Aïant ainſi parlé, il l'embraſſa encore juſques à trois fois: & le fit aſſeoir auprès de lui: mais non content de cette ſatisfaction, la nuit ſuivante après matines, il prit un clerc avec lui, & alla à la chambre du prelat. Il ne l'y trouva pas, il étoit en priere, ſuivant ſa coûtume, dans un oratoire de ſaint Jean là proche. L'empereur ôta ſon manteau, & ſe proſterna à ſes pieds, le priant de lui remettre par ſa puiſſance ſacerdotale tous les pechés qu'il avoit commis contre lui. L'archevêque releva l'empereur, & lui donna l'abſolution qu'il demandoit: puis il lui dit en ſecret: ſçachez qu'après vôtre départ nous ne nous verrons plus en ce monde. L'empereur attendri de cette prédiction, l'embraſſa de nouveau en pleurant, & lui baiſa les yeux & les mains. Saint Meinverc évêque de Paderborn étoit à Cologne avec l'empereur, lors de cette reconciliation; & il exhorta le prince à reparer par quelque aumô-

ne

ne, l'injure qu'il avoit faite au saint archevêque; c'est pourquoi l'empereur donna une terre en Westphalie au nouveau monastere de Paderborn. AN. 1021.

Saint Heribert mourut en effet le seiziéme de Mars la même année 1021. & fut assisté à la mort par Elie abbé de saint Martin de Cologne Ecossois de nation, & compté aussi entre les saints. Saint Heribert fut enterré au monastere de Duit, qu'il avoit fondé. L'église honore sa memoire le jour de sa mort. Il avoit rempli le siege de Cologne vingt-deux ans, & eut pour successeur Pilegrim chapelain de l'empereur, qui le tint quinze ans. *Elog. sac. 6. Ben. p 468.* *Martyr. R. 16. Mart.*

XLIX. Victoires de l'empereur en Italie.

Il suivit l'empereur Henri en Italie l'année suivante 1022. Car ce prince y passa sur les instantes prieres des Normans, des Italiens & du pape, pour s'opposer aux Grecs qui menaçoient Rome même. Il marcha le long de la mer Adriatique avec le corps de son armée qui étoit immense; & envoïa par le païs des Marses Poppon archevêque de Treves, avec un détachement d'onze mille hommes, & Pilegrim archevêque de Cologne à Rome avec vingt mille hommes, pour prendre le prince de Capouë & l'abbé du Mont-Cassin, qui étoient d'intelligence avec les Grecs. L'abbé nommé Atenulfe s'enfuit, resolu de passer à C. P. & s'embarqua à Otrante: mais il perit en mer. Pandulfe son frere prince de Capouë se rendit à l'archevêque Pilegrim, qui lui sauva la vie, quoiqu'avec peine, parce qu'il l'avoit pris sous sa foi; car les seigneurs l'avoient condamné à mort. *Chr. Sako.* *Chr. Cassin. lib. II. c. 39.* *c. 40.*

Du tems de l'abbé Atenulfe, quelques moines venant de Jerusalem, apporterent au Mont-Cassin une petite partie du linge dont Nôtre-Seigneur essuïa les pieds de ses apôtres. Comme plusieurs ne vouloient point croire que cette *Chr. Cassin. lib. II. c. 33.*

AN. 1022. relique fut veritable, ceux qui l'avoient apportée la mirent ſur le feu de l'encenſoir, où d'abord elle prit la couleur du feu : mais quand on eut retiré les charbons, elle revint à ſon état naturel. On la mit donc dans un reliquaire precieux, & on l'expoſoit tous les ans le jeudi ſaint, pendant le lavement des pieds. Cette épreuve des reliques par le feu eſt remarquable ; & nous en trouvons un autre exemple du même tems dans la vie de ſaint Meinverc. Car aïant reçû du patriarche d'Aquilée le corps d'un ſaint Felix, pour le nouveau monaſtere qu'il avoit fondé près de Paderborn : il fit allumer un grand bucher au milieu du cloître, & y mit le corps, juſques à ce que le feu fût éteint & reduit en cendres : ce qu'il réïtera juſques à trois fois, & le corps ſaint ſoûtint cette épreuve.

Vita S. Meinv. n. 111. Boll. to. 19. p. 549.

Glab. lib. III. c. 1.

L'empereur Henri prit Benevent & toutes les places, que les Grecs lui avoient enlevées : mais il trouva grande reſiſtance à Troyes en la Poüille, qui attendoit du ſecours de l'empereur Baſile. Après trois mois de ſiege, les habitans reſolurent de ſe rendre ; & aïant appellé un ſolitaire, comme il y en avoit un grand nombre en Italie, ils lui firent prendre une croix, & envoïerent avec lui tous les enfans de la ville, criant *Kyrie eleiſon.* Ils vinrent juſques à la tente de l'empereur, qui demanda ce que c'étoit ; & on lui dit qu'ils demandoient miſericorde pour la ville. Il répondit : Celui qui connoît les cœurs, ſçait que ce ſont les peres de ces enfans qui les font perir, & non pas moi. Il répandit des larmes, & les fit reconduire en ſûreté. Ils revinrent le lendemain matin, criant de même ; & il dit en les voïant cette parole de Nôtre-Seigneur. J'ai pitié de ce peuple ; & reçût la ville à compoſition. Car il avoit menacé, s'il la prenoit, de la brûler, & de faire pendre tous les hommes.

L'em-

L'empereur Henri aïant reglé toutes ſes affaires, alla viſiter le Mont-Caſſin avec le pape Benoît ; & ils aſſiſterent à l'élection que firent les moines, ſelon la regle, d'un abbé à la place d'Atenulfe. Quelques-uns donnoient leurs ſuffrages à l'abbé Jean, qui avoit renoncé en 997. pour ſe retirer dans la ſolitude, & ſe trouvoit preſent à cette aſſemblée : mais les plus ſages repreſenterent que ſon âge decrepit ne lui permettoit plus de porter une telle charge ; & tous enfin s'accorderent à choiſir Thibaud prevôt de ſaint Liberateur, qui reçût la benediction abbatiale, le jour de ſaint Pierre vingt-neuviéme de Juin.

AN. 1022. L. L'empereur au Mont-Caſſin. *Chr. Caſſ. c. 42. Mabill. ſæc. 6. p. 101.*

Il ſortit du monaſtere, comme pluſieurs autres, ſous l'abbé Manſon, & fit le voïage de Jeruſalem : à ſon retour l'abbé Jean II. le fit prevôt du Mont-Caſſin, & quelques années après il lui donna la prevôté de ſaint Liberateur, dans le comté de Theate ou Chieti ſa patrie. Pendant quinze ans qu'il gouverna ce monaſtere, il en rétablit magnifiquement l'égliſe & les autres bâtimens, & lui acquit pluſieurs terres : mais il ne fit pas moins de bien au Mont-Caſſin, durant les treize ans qu'il en fut abbé.

Sup. liv. LVII. n. 39.

Pendant que l'empereur Henri étoit en ce monaſtere, il fut gueri d'une colique, & vuida trois petites pierres : ce qu'il attribua à l'interceſſion de ſaint Benoît, qu'il avoit vû en ſonge lui predire ſa gueriſon, & l'aſſûrer que ſes reliques étoient au Mont-Caſſin. Car l'empereur croïoit comme tous les autres juſques alors, qu'elles étoient en France à Fleury ſur Loire, où elles avoient été apportées vers l'an 653. L'empereur Henri fit donc à cette occaſion de riches offrandes à l'égliſe du Mont-Caſſin : ſçavoir un livre d'évangiles couvert d'or, un calice d'or orné de pierreries & pluſieurs ornemens

c. 43.

Sup. liv. XXXVIII. n. 60.

Digitized by Google

AN. 1022. precieux ; & confirma les privileges & les donations faites au profit du monaſtere. Le pape & l'archevêque de Cologne firent auſſi leurs offrandes en actions de graces de la gueriſon de l'em-

c. 44. pereur. Dès-lors ce prince demeura ſi perſuadé que les reliques de ſaint Benoît étoient au Mont-Caſſin, qu'il fit brûler l'hiſtoire de ſa tranſlation en France, par tout où il la trouva.

V. Mabill. Diſſert. ſæc. 2. act. SS. Ben. p. 337 Ce qui n'a pas empêché les François, & la plûpart des autres ſçavans, de ſoûtenir la verité de cette tranſlation, & de continuer à en celebrer la fête l'onziéme de Juillet. Il n'y a guere que les Italiens qui perſiſtent ſur le fondement de cette revelation & de quelques autres ſemblables, à ſoûtenir que le corps de ſaint Benoît eſt toûjours demeuré au Mont-Caſſin, ou qu'il y a été rapporté.

LI. La mortalité qui ſe mit dans l'armée de l'empereur, l'obligea à repaſſer les Alpes en diligence, & il tint un concile à Selingſtad près de Mayence, l'onziéme d'Août de la même année 1022. indiction cinquiéme. Aribon, qui preſida à ce concile, avoit depuis peu ſuccedé à Erkembold ou Archembaud dans le ſiege de Mayence, & il le tint environ dix ans. En ce concile il fut aſſiſté des cinq évêques, de Wormes, de Strasbourg, d'Ausbourg, de Bamberg & de Virsbourg, tous ſuffragans de Mayence.

Concile de Selingſtad. *Chr. Saxo. To. 9. con. p.* 844. *Serrar. Mogunt. p.* 729.

c. 1. Ce concile fit vingt canons. On ordonne l'abſtinence de la chair quatorze jours avant la ſaint Jean, autant avant Noël, & jeûne en pluſieurs vigiles, qui ſont marquées, entre autres

c. 5. la veille de l'Epiphanie. Défenſe à un prêtre de

6. dire plus de trois meſſes par jour. Défenſe de jetter un corporal dans le feu, pour éteindre

8. une incendie. Défenſe de porter une épée dans

10. l'égliſe, excepté celle du roi. Défenſe de faire dire par ſuperſtition & pour deviner des meſſes de

de la Trinité ou de S. Michel. Ordonné d'abattre les bâtimens attenant aux égliſes, & défenſe à d'autres qu'aux prêtres de loger dans le parvis. Qui n'obſervera pas le jeûne denoncé par l'évêque, nourrira un pauvre le même jour. Le penitent, pendant le cours de ſa penitence, demeurera dans le lieu où il l'a reçûë, afin que ſon propre prêtre puiſſe rendre témoignage de ſa conduite; & le prêtre ne pourra lui partager ſa penitence, ni le faire rentrer dans l'égliſe, ſans ordre de l'évêque. Et parce que pluſieurs chargés de grands crimes, refuſoient de recevoir la penitence de leurs paſteurs, & s'en alloient à Rome, croïant que le pape leur remettroit tous leurs pechés: le concile déclare, qu'une telle abſolution ne leur ſervira de rien, mais qu'ils doivent premierement accomplir la penitence, qui leur ſera impoſée par leurs paſteurs: après quoi s'ils veulent aller à Rome, ils prendront des lettres de leur évêque au pape. En general, il eſt défendu d'aller à Rome, ſans la permiſſion de l'évêque ou de ſon vicaire. Enſuite de ces canons, on trouve la forme de tenir un concile. On voit ici que le pape étoit regardé comme un évêque étranger, quant à l'adminiſtration de la penitence: comme dans le capitulaire d'Heiton évêque de Baſle deux cens ans auparavant.

AN. 1022. 12. 15. 19. 17. 20. 18. 16.

Sup. liv. XLVI. n. 55. To. 7. conc. p. 1522.

C'eſt Bouchard évêque de Wormes, qui aïant aſſiſté à ce concile, nous en a conſervé les decrets, à la fin de ſon recueil de canons; & c'eſt par cet ouvrage qu'il eſt devenu fameux. Il y fut aidé par Vautier évêque de Spire, par Brunechon prevôt de ſon égliſe de Wormes, & principalement par Olbert moine de Lobes, & depuis abbé de Gemblous. Car comme Bouchard encore jeune avoit une grande ardeur pour l'étude, il pria Baudri évêque de Liege,

LII. Bouchard de Vormes. Son decret.

Vita Bur. h. cum. Decr. Edit. Colon. Vita Olberti. n. 3. Sec. 6. Ben. p. 600.

AN. 1022. avec lequel il avoit lié à la cour une amitié particuliere, de lui envoïer un homme de lettres, pour l'aider dans l'étude des écritures. Baudri ne trouva perſonne plus capable de cet emploi que le moine Olbert; qui avoit étudié premierement ſous Heriger abbé de Lobes, puis à ſaint Germain de Paris, à Troyes & à Chartres ſous l'évêque Fulbert. Etant abbé il amaſſa à Gemblous plus de cent volumes d'auteurs eccleſiaſtiques, & cinquante d'auteurs profanes, ce qui paſſoit pour une grande bibliotheque. Bouchard profita ſi bien de ſes inſtructions, qu'il devint le plus ſçavant prelat de ſon tems, & compoſa avec lui le grand recueil de canons que j'ai marqué.

Bouchard en explique lui-même le deſſein dans la preface adreſſée au prevôt de ſon égliſe. C'étoit pour l'inſtruction des prêtres chargés de la conduite des ames, & principalement pour le rétabliſſement des penitences canoniques, ignorées ou negligées pour la plûpart. L'ouvrage eſt diviſé en vingt livres, & commence par l'autorité du pape, l'ordination des évêques, leurs devoirs, & la maniere de les juger. Puis il parle du reſte du clergé, des égliſes & de leurs biens temporels: & enfin des ſacremens. Au ſixiéme livre il commence à parler des crimes & de leurs penitences: & c'eſt ce qui compoſe la plus grande partie de l'ouvrage. Il explique dans un grand détail la maniere d'impoſer & de pratiquer la penitence: mais il explique auſſi les moïens de la racheter, afin de ne pas mettre au deſeſpoir ceux qui ne la pouvoient accomplir.

lib. 1. 2. 3. 5. 7. 8. *&c.* 19.

12. Par exemple, celui qui ne peut jeûner, pour un jour de jeûne au pain & à l'eau, chantera cinquante pſeaumes à genoux dans l'égliſe, & nourrira un pauvre ce jour-là: moïennant quoi

il prendra telle nourriture qu'il lui plaira, excepté le vin, la chair & la graiſſe. Cent genuflexions tiendront lieu de cinquante pſeaumes; & les riches pourront ſe racheter pour de l'argent. Mais il faut bien remarquer, que ce rachat de penitence n'étoit que pour ceux à qui il étoit impoſſible de l'accomplir à la lettre; & que cette impoſſibilité n'étoit pas une cauſe pour en diſpenſer abſolument, mais ſeulement pour la commuer, afin que le pecheur ſe punît de la maniere qu'il le pouvoit. AN. 1022. c. 14. c. 15. 22.

Ce recueil de Bouchard, comme les autres du tems, eſt rempli des fauſſes decretales, dont l'autorité s'établiſſoit de plus en plus: & les pieces dont il eſt compoſé ne ſont pas tirées des livres originaux, mais des recueils precedens, particulierement de celui de Reginon: dont Bouchard a ſouvent copié les fautes, & y en a ajoûté de nouvelles. Bouchard rempliſſoit d'ailleurs tous les devoirs d'un digne évêque, ſuivant l'état où l'égliſe étoit de ſon tems. Aïant trouvé la ville de Wormes preſque deſerte, & devenuë une retraite de voleurs & de bêtes ſauvages, il en rebâtit les murailles, rappella les habitans diſperſés à la campagne, & la rétablit en cinq ans malgré l'oppoſition du duc Otton, qui aïant une fortereſſe dans la ville, y donnoit retraite aux pillards. Mais enſuite par l'autorité du roi Henri, Otton ceda à l'évêque cette fortereſſe en échange d'une terre; & Bouchard l'aïant fait abattre, en emploïa les materiaux à bâtir un monaſtere de chanoines. Il ſe fit auſſi une maiſon dans une forêt à deux milles de Wormes, pour ſe retirer du tumulte des affaires; & ce fut là qu'il compoſa ſon decret ou recueil de canons. Il donna des loix à la famille de ſaint Pierre, c'eſt-à-dire, aux habitans des terres de ſa cathedrale, pour regler *Baluz. præf. in Regin. n 12.* *in edit. Colon.*

gler leurs affaires, tant civiles que criminelles. Il fonda pluſieurs monaſteres, & par ſes exhortations pluſieurs perſonnes illuſtres quitterent le monde pour embraſſer la vie monaſtique. Toutefois voïant que cette ferveur alloit trop loin, il appella un jour les freres de toutes les communautés; & leur repreſenta l'importance de ſuivre chacun ſa vocation de chanoine, de moine ou de laïque, & de demeurer ferme dans l'état qu'on a embraſſé.

L'évêque Bouchard ne vivoit ordinairement que de pain, de legumes & de fruits, & ne bûvoit que de l'eau. Souvent il paſſoit une partie de la nuit à viſiter les pauvres par tous les quartiers de la ville, & leur diſtribuer des aumônes abondantes. Il s'enfermoit tous les matins avant le jour pour prier juſques à prime, & celebroit tous les jours la meſſe pour les vivans & pour les morts. Il ne ſurvêcut que quatre ans au concile de Selingſtad; & ſe voïant près de ſa fin, il donna l'abſolution à tous ceux qu'il avoit excommuniés : puis il ſe baigna, ſe fit raſer la barbe & la couronne, & ſe revêtit d'habits propres. Il fit entrer ſes vaſſaux & les autres qui s'y trouverent, & leur fit une exhortation touchante ſur la vanité des grandeurs & des richeſſes par ſon propre exemple. Il mourut ainſi l'an 1026. & on ne lui trouva d'argent que trois deniers dans ſon gant : mais on trouva dans un coffret un cilice très-rude, & une chaîne de fer uſée d'un côté à force de l'avoir portée.

LIII. Manichéens en France. *To. 2. Spicileg. p. 670.*

Vers le tems du concile de Selingſtad, on découvrit en France une dangereuſe hereſie; & on la condamna dans un concile tenu à Orleans cette même année 1022. Il y avoit un ſeigneur Normand nommé Arefaſte, homme de probité, de bon conſeil & éloquent, qui par

cette

cette raiſon avoit été ſouvent emploïé dans des negociations auprès du roi de France & des autres ſeigneurs. Il avoit chez lui un clerc nommé Herbert, qui alla étudier à Orleans, & ſe rendit diſciple de deux clercs, qui y étoient en très-grande reputation de doctrine & de ſainteté, & faiſoient de grandes aumônes : leurs noms étoient Etienne & Liſoye. On les eſtimoit à la cour : le roi Robert les aimoit, & Etienne fut quelque tems confeſſeur de la reine Conſtance, & étoit chef de l'école de ſaint Pierre Puellier : Liſoye étoit chanoine de ſainte Croix, qui eſt la cathedrale. Mais ils s'étoient laiſſé ſeduire, comme pluſieurs autres, par une femme venuë d'Italie : qui leur avoit communiqué une hereſie, dont le fonds étoit la doctrine des Manichéens.

AN. 1022. *Tom. 9. conc. p. 838. Labbe Meſl. cur. p. 562. Ademar. Chr. p. 180.*

Glab. lib. III. c. 8.

Ils traitoient de rêveries tout ce qu'on lit dans l'ancien & le nouveau teſtament, touchant la Trinité & la création du monde : diſant, que le ciel & la terre avoient toûjours été comme nous les voïons, ſans avoir ni auteur ni commencement. Ils nioient que JESUS-CHRIST fût né de la Vierge Marie, qu'il eût ſouffert pour les hommes, qu'il eût veritablement été mis dans le ſepulcre, ni qu'il fût reſſuſcité. Ils diſoient encore, que le baptême ne lavoit point les pechés, que le corps & le ſang de JÆSUS-CHRIST ne ſe faiſoient point par la conſecration du prêtre, qu'il étoit inutile de prier les ſaints, ſoit martyrs, ſoit confeſſeurs. Enfin que les œuvres de pieté étoient un travail inutile, dont il n'y avoit aucune recompenſe à eſperer, ni aucune peine à craindre pour les voluptés les plus criminelles. Ils condamnoient le mariage, & défendoient de manger de la chair. Herbert aïant appris cette doctrine, croïoit être arrivé au comble de la ſageſſe ; & quand il fut retourné en Normandie

Fragm. ap. Baron. an. 1017.

AN. 1022. chez Arefaſte ſon maître, il s'efforça par l'affection qu'il avoit pour lui de l'attirer à ſes ſentimens : diſant qu'il n'y avoit point de ville comparable à Orleans, pour la ſcience & la pieté. Arefaſte aïant apperçû ſon erreur, en avertit Richard duc de Normandie, & le pria d'écrire au roi Robert, pour lui découvrir le mal caché dans ſon roïaume, avant qu'il y fît plus de progrés ; & l'exhorter à donner à Arefaſte lui-même le ſecours neceſſaire pour y remedier. Le roi ſurpris d'une ſi étrange nouvelle, manda qu'Arefaſte ſe rendît à Orleans en diligence avec Herbert ſon clerc, lui promettant toute ſorte d'aſſiſtance.

Arefaſte ſe mit en chemin ſuivant l'ordre du roi ; & paſſant à Chartres, il vouloit conſulter ſur cette affaire l'évêque Fulbert celebre alors pour ſa doctrine : mais il apprit qu'il étoit allé à Rome par devotion. Il s'adreſſa au treſorier de l'égliſe de Chartres nommé Ebrard, homme ſage ; & lui aïant découvert le ſujet de ſon voïage, il lui demanda ſon conſeil, ſur les moïens de combattre ces heretiques, & de ſe garantir de leurs artifices. Ebrard lui conſeilla d'aller tous les matins à l'égliſe faire ſa priere, pour implorer le ſecours de Dieu, & ſe fortifier par la ſainte communion : puis qu'aïant fait le ſigne de la croix, il allât trouver ces heretiques, qu'il les écoutât ſans les contredire en rien, & fît ſemblant d'être leur diſciple.

Quand Arefaſte fut arrivé à Orleans, il pratiqua de point en point tout ce qu'Ebrard lui avoit conſeillé ; & dans la maiſon de ces nouveaux maîtres, il ſe tenoit aſſis le dernier comme le moindre de leurs diſciples. D'abord ils lui donnoient des exemples & des comparaiſons tirées de l'écriture, & l'exhortoient à rejetter la mauvaiſe doctrine qu'il avoit crûë juſqu'alors ; pour re-

recevoir la leur, comme venant du Saint-Eſprit. Et voïant qu'il rendoit graces à Dieu de tout ce qu'ils lui diſoient, ils crurent l'avoir gagné, & commencerent à lui découvrir leur doctrine : ſans l'envelopper comme auparavant d'expreſſions de l'écriture. Il leur demanda en quoi il devoit mettre ſon eſperance, puiſqu'ils lui défendoient de croire la paſſion de JESUS-CHRIST & l'efficace des ſacremens de baptême & d'euchariſtie ; & ils lui répondirent : Vous avez été juſques ici dans l'abîme de l'erreur avec les ignorans ; & vous venez d'ouvrir les yeux de l'eſprit à la lumiere de la verité. Nous vous ouvrirons la porte du ſalut ; & quand vous y ſerez entré, vous ſerez purifié de tous vos pechés par l'impoſition de nos mains, & vous ſerez remplis du don du Saint-Eſprit, qui vous fera penetrer la profondeur des écritures. Enſuite étant nourri d'une viande celeſte, vous verrez ſouvent avec nous les anges ; & par le ſecours de ces viſions, vous pourrez en un moment vous tranſporter où il vous plaira, & vous ne manquerez jamais de rien, parce que Dieu ſera toûjours avec vous. ANI022.

Ce qu'ils appelloient la viande celeſte ſe faiſoit en cette maniere. Ils s'aſſembloient certaines nuits dans une maiſon marquée, chacun une lampe à la main, & recitoient les noms des demons, en forme de litanie, juſques à ce qu'ils viſſent un demon deſcendre tout d'un coup entr'eux, ſous la forme d'une petite bête. Auſſi-tôt ils éteignoient toutes les lumieres, & chacun prenoit la femme qu'il trouvoit ſous ſa main, pour en abuſer. Un enfant né d'une telle conjonction, étoit apporté au milieu d'eux, huit jours après ſa naiſſance, mis dans un grand feu & reduit en cendre. Ils recüeilloient cette cendre, & la gardoient avec autant de veneration que les Chrétiens gardent le corps de JESUS- *Anon. to. 2. Spicil.*

AN. 1022. CHRIST pour le viatique des malades. Cette cendre avoit une telle vertu, qu'il étoit preſque impoſſible de convertir quiconque en avoit avalé, pour peu que ce fût.

Sup. liv. LII. n. 21. Ce recit a tant de rapport avec les calomnies, dont on chargeoit les premiers Chrétiens, qu'il ſemble en être imité : mais la choſe eſt rapportée ainſi par un auteur du tems. Un autre dit ſeulement, que ces heretiques portoient avec eux de la poudre d'enfans morts, & que s'ils pouvoient en faire prendre à quelqu'un, ils le rendoient auſſi-tôt Manichéen comme eux.

Ademar. Chr. p. 180.

LIV. Concile d'Orleans. *Chr. S. Pet. to. 2 Spicil p. 740.* Sur les avis d'Arefaſte, le roi Robert & la reine Conſtance ſe rendirent à Orleans, avec pluſieurs évêques, entre autres Leoteric archevêque de Sens ; & le lendemain on tira tous ces heretiques de la maiſon où ils étoient aſſemblés, & on les amena dans l'égliſe de ſainte Croix devant le roi, les évêques & tout le clergé. Arefaſte fut amené avec eux, comme priſonnier, & prenant le premier la parole, il dit au roi : Seigneur, je ſuis vaſſal du duc de Normandie, qui eſt le vôtre, & c'eſt ſans ſujet, qu'on me tient enchaîné devant vous. Le roi lui répondit : Dites-nous pourquoi vous êtes venu ici, afin que nous voïons s'il faut vous garder ou vous renvoïer comme innocent. Arefaſte répondit : Aïant oüi parler de la ſcience & de la pieté de ceux, que vous voïez ici avec moi dans les fers, je ſuis venu en cette ville, pour profiter de leurs inſtructions. C'eſt aux évêques, qui ſont aſſis avec vous, à voir ſi en cela je ſuis coupable.

Les évêques dirent : Si vous nous expliquez ce que vous avez appris de ces gens ci, touchant la religion, nous en jugerons facilement. Arefaſte répondit : Commandez-leur, le roi & vous,

vous, de dire eux-mêmes, en vôtre preſence, ce qu'ils m'ont enſeigné. Le roi & les évêques le leur ordonnerent : mais les heretiques ne vouloient point s'expliquer ; ils diſoient autre choſe que ce qu'on leur demandoit, ils n'entroient point dans le fonds de leur doctrine, & plus on les preſſoit, plus ils emploïoient d'artifice pour s'échaper. Alors Arefaſte voïant qu'ils ne cherchoient qu'à gagner tems, & à couvrir leurs erreurs de belles paroles, leur dit : J'ai crû avoir des maîtres, qui m'enſeignoient la verité, & non pas l'erreur : vû l'aſſurance avec laquelle vous me propoſiez cette doctrine, que vous nommiez ſalutaire, ſoûtenant que vous n'y renonceriez jamais, par la crainte des tourmens ni de la mort même : & je voi maintenant que vous n'oſez l'avoüer, & ne vous mettez pas en peine du peril où vous me laiſſez. Il faut obéïr au roi & aux évêques, afin que je ſçache ce que je dois ſuivre & ce que je dois rejetter. Vous m'avez enſeigné, que par le baptême on ne pouvoit obtenir la remiſſion des pechés : que JESUS-CHRIST n'étoit point né de la Vierge, n'avoit ni ſouffert pour les hommes, ni été enſeveli, ni reſſuſcité ; & que le pain & le vin, qui étant mis ſur l'autel par les mains des prêtres, devient le ſacrement, par l'operation du Saint-Eſprit, ne pouvoit être changé au corps & au ſang de JESUS-CHRIST. AN. 1022.

Après qu'Arefaſte eut ainſi parlé, Guerin évêque de Beauvais s'adreſſa à Etienne & à Liſoye, comme aux docteurs des autres, & leur demanda ſi c'étoit là leur créance. Ils déclarerent hardiment, qu'ils croïoient ainſi depuis long-tems. Et nous nous attendons, ajoûterent-ils, que vous & tous les autres embraſſerez cette doctrine, qui eſt la pure verité. L'évêque leur dit : JESUS-CHRIST a voulu naître de la Vierge, parce

AN. 1022. ce qu'il l'a pû ; & il a voulu ſouffrir en ſon humanité pour nôtre ſalut, afin de reſſuſciter par la vertu de ſa divinité, & nous montrer que nous reſſuſciterons auſſi.

Ils répondirent : Nous n'y étions pas preſens, & nous ne pouvons croire que cela ſoit vrai. L'évêque de Beauvais leur dit : Croïez-vous avoir eu un pere & une mere ? Ils en convinrent, & il reprit : Si vous croïez être nés de vos parens, lorſque vous n'étiez pas, pourquoi ne voulez-vous pas croire, que le Dieu engendré de Dieu ſans mere, avant tous les ſiecles, ſoit né d'une Vierge, à la fin des tems, par l'operation du Saint-Eſprit ? Ils répondirent : Ce qui repugne à la nature ne s'accorde point avec la création. L'évêque reprit : Avant que rien ſe fît par la nature, ne croïez-vous pas que Dieu le pere a tout fait de rien par ſon Fils ? Ils répondirent : Vous pouvez dire ces contes à ceux qui ont des penſées terreſtres, & qui croïent les inventions des hommes charnels, écrites ſur la peau des animaux : pour nous qui avons une loi écrite par le Saint-Eſprit dans l'homme interieur, & qui n'avons d'autres ſentimens, que ce que nous avons appris de Dieu même, c'eſt en vain que vous nous parlez ainſi : finiſſez & faites de nous ce que vous voudrez. Nous voïons déja nôtre roi, regnant dans le ciel, qui nous appelle de la main à des triomphes immortels.

LV. Manichéens brûlés. *Glab.* On diſputa contr'eux depuis la premiere heure du jour, juſques à none, c'eſt-à-dire juſques à trois heures après midi ; & on fit tous les efforts poſſibles pour les tirer de leur erreur. Comme on les vit endurcis, on leur declara, que s'ils ne changeoient, ils ſeroient auſſi-tôt brûlés par ordre du roi, & du conſentement de tout le peuple. Ils dirent qu'ils ne craignoient rien,

rien, & qu'ils ſortiroient du feu ſans aucun mal, ils ſe moquoient même de ceux qui les vouloient convertir. Alors on les fit revêtir chacun des ornemens de ſon ordre, & auſſi-tôt les évêques les dépoſerent : la reine par ordre du roi ſe tint à la porte de l'égliſe, de peur que le peuple ne ſe jettât dedans pour les tuer ; mais comme on les en faiſoit ſortir, la reine, d'une baguette qu'elle tenoit à la main, creva un œil à Etienne, qui avoit été ſon confeſſeur. On les mena hors de la ville, ſous une cabane, où on avoit allumé un grand feu. Ils y alloient gaïement, diſant tout haut, qu'ils ne deſiroient autre choſe. De treize qu'ils étoient, ils n'y eut qu'un clerc & une religieuſe qui ſe convertirent : les autres furent brûlés avec la poudre abominable, dont il a été parlé. Toutefois, quand ils commencerent à ſentir le feu, ils ſe mirent à crier qu'ils avoient été trompés, & qu'ils avoient eu de mauvais ſentimens de Dieu Seigneur de l'univers. Quelques-uns des aſſiſtans touchés de leurs cris, voulurent les retirer du feu, mais il n'étoit plus tems ; & ils furent tellement reduits en cendres, qu'on ne trouva pas même leur os. On découvrit que le chantre de l'égliſe d'Orleans, nommé Theodat, & mort trois ans auparavant, étoit dans la même hereſie, ſuivant le témoignage des catholiques & des heretiques mêmes : c'eſt pourquoi l'évêque Odalric le fit ôter du cimetier, & jetter à la voirie. AN. 1022. *Ademar.*

On brûla de même ceux de cette ſecte, qui furent trouvés ailleurs : particulierement à Toulouſe, comme témoigne Ademar moine d'Angoulême auteur du tems. Il ajoûte, que ces émiſſaires de l'Antechriſt étoient répandus en differentes parties de l'Occident ; & ſe cachoient avec ſoin, ſeduiſant tous ceux qu'ils pouvoient, hom-

AN. 1022. hommes & femmes. Il les nomme expreſſément Manichéens, & dit qu'ils commettoient en ſecret des abominations qu'il n'eſt pas même permis de dire : & toutefois à l'exterieur, ils *Cod. c. 8.* feignoient d'être vrais Chrétiens. On voit encore que c'étoient des Manichéens par les raiſons qu'emploïe le moine Glaber pour refuter leur doctrine. Il montre premierement la neceſſité de croire un Dieu ſouverain auteur de toutes les ſubſtances corporelles & incorporelles. Il marque la ſource du mal, en ce que la créature s'eſt écartée de l'ordre preſcrit par le créateur. Il dit que l'homme étant placé au milieu, entre la créature purement ſpirituelle, & celle qui n'eſt que corporelle, s'eſt abaiſſé au deſſous de lui : que Dieu pour le relever a fait de tems en tems des miracles, & lui a donné les ſaintes écritures dont il eſt l'auteur : que quiconque blaſpheme contre l'ouvrage de Dieu, ne connoît point Dieu : que par les ſaintes écritures, nous connoiſſons la ſainte Trinité, particulierement le Fils de Dieu, de qui, par qui & en qui eſt tout ce qui eſt veritablement. Il vient enſuite à l'incarnation, dont le deſſein eſt de rétablir en l'homme l'image de Dieu effacée par le peché ; & enfin il montre, que le merite des ſaints n'eſt que de s'être attachés à JESUS-CHRIST par la foi & la charité.

LVI. Gauſlin archevêque de Bourges. *Fragm. Duch. t. 4. p. 86. A.*

Vers le même tems il arriva un prodige en Aquitaine, près la côte de la mer. Trois jours avant la ſaint Jean, il tomba du ciel une pluïe de ſang, qu'on ne pouvoit laver, quand elle tomboit ſur la chair d'un homme, ſur de l'étofe ou ſur de la pierre ; mais ſi elle tomboit ſur du bois on la lavoit bien. Guillaume duc d'Aquitaine en manda la nouvelle au roi Robert ; le priant par la même lettre de conſulter les ſçavans de ſon *Ap. Fu'b. ep. 95.* roïaume, ſur la ſignification de ce prodige. Le

roi

roi en écrivit à Gauſlin ſon frere naturel archevêque de Bourges, le priant de lui écrire promptement, ſi l'on trouvoit dans les hiſtoires, qu'il fût jamais arrivé quelque prodige ſemblable ; & ce qui s'en étoit enſuivi. AN. 1022.

L'archevêque Gauſlin répondit au roi, en rapportant pluſieurs exemples de prodiges ſemblables, tirés des anciennes hiſtoires, & donnant à celui-ci des ſignifications myſterieuſes. Fulbert évêque de Chartres, que le roi avoit auſſi conſulté, ne lui rapporte qu'un grand paſſage de Gregoire de Tours, avec une explication ſemblable : qui montre qu'on ne mettoit pas alors en queſtion, que ces prodiges ne ſignifiaſſent quelque choſe. *Ep. 96.* *Ep. 95. p. 90.*

Gauſlin archevêque de Bourges étoit fils naturel du roi Hugues Capet. Il fut élevé dès l'enfance à ſaint Benoît ſur Loire, & diſciple du ſçavant Abbon ; après la mort duquel, le roi Robert ſon frere lui donna cette abbaïe : nonobſtant la reſiſtance des moines, qui ne vouloient point le recevoir, à cauſe de ſa naiſſance. Après la mort de Dâbert archevêque de Bourges, le roi l'éleva encore à cette dignité l'an 1013. Mais le peuple de Bourges refuſa cinq ans durant de le recevoir : criant tout d'une voix, que le fils d'une proſtituée ne devoit pas gouverner l'égliſe. Enfin par l'entremiſe de ſaint Odilon abbé de Clugny, la volonté du roi prévalut, Gauſlin fut reçû dans le ſiege de Bourges, & le remplit juſques à ſa mort, qui arriva l'an 1030. *Ademar. Chr. p. 172.*

LVII. Fulbert évêque de Chartres.

Fulbert évêque de Chartres n'étoit recommandable, comme il l'avoue lui-même, ni par ſa naiſſance ni par ſes biens. Il ſemble marquer qu'il étoit Romain : il eut de bons maîtres dès l'enfance, & il en profita ſi bien, qu'il devint un des plus fameux docteurs de ſon ſiecle. Il enſeigna long-tems à Chartres, & fut chancelier *Carm. p. 179. Ep. 2. fol. 12. & 15.*

lier de cette égliſe. On voit par quelques-unes de ſes lettres, qu'il ſçavoit la medecine, & donnoit des medicamens : mais il n'en compoſoit plus depuis qu'il fut évêque. Comme il étoit eſtimé des rois, des évêques & des peuples, ſon merite le fit élire évêque de Chartres, après la mort de Rodolfe, quoiqu'il fût encore jeune, c'étoit l'an 1007. Foulques étoit encore évêque d'Orleans, & Fulbert lui écrivit, pour le conſoler de la foibleſſe du roi Robert, qui ſe laiſſoit ſurprendre par des méchans, & ne ſoûtenoit pas la juſtice avec la vigueur neceſſaire. Il l'exhorte à ſe faire rendre par l'abbé de Fleury la ſoumiſſion qui lui étoit dûë, ſelon les canons : & y exhorte auſſi l'abbé, qui étoit Gauſlin, depuis archevêque de Bourges.

Ep. 10. 46. 113. *V. Mabill. ſæc.* 6 *p.* 254. *n.* 3. *Epiſt.* 41. *Ep.* 73.

Ep. 61. Après la mort de Foulques, Thierry aïant été élû évêque d'Orleans, Fulbert refuſa d'aſſiſter à ſon ordination, au jour marqué : parce que Thierry étoit accuſé d'homicide, & que le pape en étant averti avoit défendu de l'ordonner. De plus on ſe plaignoit, que ſon élection avoit été extorquée par l'autorité du prince, contre la liberté du clergé & du peuple. Toutefois Fulbert aïant reconnu ſon innocence, concourut à ſon ordination, & cultiva depuis ſon amitié. Auſſi Thierry d'Orleans eſt-il compté entre les ſaints, & honoré le vingt-ſeptiéme de Janvier. Il étoit fils du ſeigneur de Château-Thierry ſur Marne, & petit-fils de celui qui bâtit cette fortereſſe, dont elle a gardé le nom.

V. Mabill. ſæc. 6 *p.* 192. *Ep.* 62. 63. *Boll. to.* 2. *p.* 788.

Fulbert témoigne lui-même la crainte qu'il avoit de n'avoir pas été bien appellé à l'épiſcopat, par des vers, dont les ſentimens ſont plus eſtimables que le ſtile. Mon créateur, dit-il, ma vie, mon unique confiance, donnez-moi

Gavm. p. 279.

moi vôtre conſeil, & la force de le ſuivre, dans l'incertitude où je ſuis. Je crains qu'étant entré temerairement dans l'épiſcopat, je ne ſuis plus nuiſible qu'utile au troupeau : c'eſt pourquoi je crois devoir ceder à ceux qui en ſont plus dignes. Mais quand je penſe, que ſans appui de richeſſes ou de naiſſance, je ſuis monté ſur cette chaire, comme le pauvre élevé de ſon *Pſ. CXII.* fumier ; je crois que c'eſt l'effet ordinaire de vô- 7. tre providence, & je n'oſe changer de place, ſans vôtre ordre, quoique j'en ſois ſollicité par le reproche de ma conſcience. Vous ſçavez, Seigneur, ce qui vous eſt le plus agréable & le plus utile pour moi : inſpirez-le moi, je vous ſupplie, & m'aidez à l'executer.

Il fut raſſuré dans ſes craintes par ſaint Odi- *Ep. 66.* lon de Clugny, avec lequel il étoit lié d'une étroite amitié, & qu'il eſtimoit juſques au point de le nommer l'archange des moines. Odilon lui con- *Ep. 68.* ſeilla de demeurer évêque ; après quoi Fulbert prétendoit qu'il étoit obligé à lui donner ſon conſeil & ſon ſecours en toutes ſes peines.

Le roi Robert lui aïant fait demander ſon con- *Ep. 88.* ſentement pour l'élection de Francon à l'évêché de Paris : il répondit, qu'il y conſentoit, en cas que ce fût un homme de beaucoup de lettres, & qui prêchât facilement : à quoi, dit-il, tous les évêques ne ſont pas moins obligés qu'à l'action. Il ſuppoſe encore que l'élection ait été jugée canonique par l'archevêque de Sens & par les évêques de la province. Depuis que Francon fut *Ep. 11. 20.* ordonné évêque, Fulbert l'aida de ſes conſeils en diverſes affaires : le conſolant dans les perſecutions, que l'égliſe ſouffroit de la part des ſeigneurs ; & l'exhortant à ne pas ceder à ſon reſſentiment, juſques à prendre les armes. De peur, ajoûte-t-il, que ſi vous emploïez un glaive étranger, vous ne faſſiez qu'on ne craigne plus le vôtre.

vôtre. Il l'exhorte encore à retirer en faveur des pauvres l'uſufruit des autels, que ſes predeceſſeurs avoient accordés à des laïques.

Ep. 45. Après la mort d'un ſousdoïen de l'égliſe de Chartres, Robert évêque de Senlis demanda cette place, pour lui ou pour Guy ſon frere. Fulbert répondit : Qu'elle ne convenoit ni à Robert, parce qu'il étoit évêque, ni à Guy, parce qu'il étoit trop jeune, & la donna à un de ſes prêtres nommé Evrard, ſçavant & vertueux. L'évêque de Senlis & ſa mere en furent ſi irrités, qu'ils firent de terribles menaces contre Evrard, en preſence de pluſieurs témoins. En effet, quelques-uns de leurs domeſtiques vinrent à Chartres, où s'étant tenus cachés pendant le jour, ils attaquerent de nuit le prêtre Evrard, comme il alloit à matines, & le tuerent à coup de lances & d'épées, dans le parvis de la grande égliſe. Ses clercs, qui vinrent un peu plus tard, le trouverent, qui en expirant prioit pour ſes meurtriers, à l'exemple de ſaint Etienne. Quelque ſoin qu'ils euſſent pris de ſe cacher, le crime fut découvert par des indices, qui joints aux menaces précedentes, faiſoient une entiere conviction. Fulbert en écrivit à Adalberon évêque de Laon, comme au plus ancien de la province de Reims, dont apparemment le ſiege étoit vacant : l'exhortant à faire juſtice d'un tel
Ep. 29. 60. crime, & à excommunier les coupables. Pour lui il les excommunia, & refuſa ce qu'ils offroient pour ſe faire abſoudre, nonobſtant les conſeils & les inſtances de l'archevêque de Sens.
Ep. 48. 49. Quant à l'évêque de Senlis, il ne vouloit faire aucune ſatisfaction pour ce meurtre, ni avoüer qu'il en fût coupable.

Chr. Albert. 1023. Marlot. lib. 4. c. 20. Le ſiege de Reims aïant vaqué quelque tems après la mort de l'archevêque Arnoul, Ebles encore laïque fut élû pour lui ſucceder, par le clergé

clergé & le peuple de la ville, du consentement du roi & de la plûpart des évêques de la province : mais Gerard de Cambray s'y opposa, insistant sur ce qu'Ebles étoit neophyte, & prétendant qu'il n'étoit point instruit de la discipline, & ne sçavoit qu'un peu de dialectique, pour imposer aux ignorans. Guy nouvel évêque de Senlis faisoit difficulté de prendre part à son ordination : mais Fulbert le rassura, *Ep. 38.* lui apportant les exemples de saint Ambroise & de saint Germain d'Auxerre, & lui representant le besoin de relever l'église de Reims, notablement déchûë. Ebles fut en effet sacré archevêque l'an 1024. & remplit dignement ce siege pendant neuf ans. Fulbert le consola dans *Ep. 53.* les traverses qu'il souffroit de la part d'Eudes comte de Champagne, & le reprit de ce qu'il vouloit abandonner son troupeau ; disant, que ce ne seroit pas agir en pasteur.

Guillaume V. duc d'Aquitaine, connoissant *Chr. Adem.* le merite de Fulbert de Chartres, le fit venir *p. 173.* auprès de lui, le retint quelque tems, & lui donna la tresorerie de saint Hilaire de Poitiers: *V. ep. 16.* mais Fulbert le pria enfin de l'en décharger, *18.* ne pouvant y aller souvent à cause de l'éloignement des lieux ; & protestant qu'il n'en seroit *Ep. 103.* pas moins attaché à son service. Dans une de *130.* ses lettres il lui explique ce que renferme le serment de fidelité, & les devoirs reciproques du vassal & du seigneur. *Ep. 101.*

Ce duc Guillaume, que quelques-uns nomment le grand, étoit un des plus puissans princes de ce tems-là, & des plus religieux. C'étoit le défenseur des pauvres, le pere des moines, le protecteur des églises. Dès sa jeunesse, il prit la coûtume d'aller à Rome tous les ans, & s'il y manquoit une année, il alloit à saint Jaques en Galice. Soit qu'il marchât, soit

LVIII. Guillaume duc d'Aquitaine. *Chr. Adem. p. 172.*

Digitized by Google

ſoit qu'il tînt ſa cour, il paroiſſoit un roi plûtôt qu'un duc : auſſi étoit-il abſolu dans toute l'Aquitaine, & lié d'amitié avec le roi Robert & avec les princes étrangers, Alfonſe roi de Leon, Sanche de Navarre, Canut de Danemarc & d'Angleterre, & l'empereur Henri : ils ſe faiſoient reciproquement des preſens. S'il trouvoit un clerc recommandable par ſa ſcience, il en prenoit un ſoin particulier : ainſi il donna l'abbaïe de ſaint Maixent au moine Rainald ſurnommé Platon. Le duc avoit été bien inſtruit dans ſa jeuneſſe, il avoit quantité de livres dans ſon palais, liſoit lui-même; & à l'imitation de
p. 177. Charlemagne y emploïoit ſes heures de loiſir, &
p. 173. principalement dans les longues nuits de l'hiver. Il n'étoit guere ſans quelques évêques auprès de lui. Il donna des terres à pluſieurs monaſteres, entre autres à ſaint Martial de Limoges, à ſaint Michel en l'Erme & à Clugny. Car il honoroit ſingulierement les moines reguliers & les abbés, & ſe ſervoit de leurs conſeils dans le gouvernement de ſon état. Il cheriſſoit ſur tout ſaint Odilon abbé de Clugny, qu'il s'attacha par de grandes liberalités, le conſiderant comme un temple du Saint-Eſprit, & lui donna à reformer quelques monaſteres de ſon obéïſſance.

Chr. Malleac. p. 206. V. Mabill. ſec. 6. act. p. 133. Bibl. P. Labbe. to. 2. p. 222. Chr. ap. Beſſi. Annal. Ben. lib. XXX. n. 14. Poſt. Op. Cypr. Ademar. p. 178.

Il fonda de nouveau l'an 1010. celui de Maillezais en Poitou, qui fut érigé en évêché trois cens ans après. Il fonda l'abbaïe de Bourgueil en Anjou dans une terre de ſon propre. De ſon tems & la même année 1010. on trouva au monaſtere d'Angeli en Saintonge le chef ſaint Jean, que l'on prétendoit y avoir été apporté dès le tems de Pepin roi d'Aquitaine, fils de Loüis le Debonnaire, fondateur de ce monaſtere. Nous avons encore l'hiſtoire de cette tranſlation, mais ſi groſſierement fabriquée, que l'on en voïoit la fauſſeté dès l'onziéme ſiecle. Toutefois la découverte

découverte de ce chef, que l'on croïoit être celui de saint Jean-Baptiste, reveilla merveilleusement la devotion des fidéles. On y accourut de toutes les provinces de Gaule, d'Italie & d'Espagne. Le roi Robert y vint avec la reine, & y offrit une conque d'or du poids de trente livres, avec des ornemens precieux. Sanche roi de Navarre y vint aussi, le duc de Gascogne, le comte de Champagne, & tous les autres seigneurs, les évêques & les abbés, tous avec de riches offrandes. On y apportoit en procession les reliques les plus fameuses, même celles de saint Martial tenu pour l'apôtre d'Aquitaine. L'effet le plus solide de cette découverte, fut le rétablissement de l'observance reguliere au monastere de saint Jean d'Angeli. Le duc Guillaume fit venir saint Odilon, qui y mit un abbé nommé Reinald, & après la mort de celui-ci un autre nommé Aimeric. Le duc Guillaume mourut à Maillezais, revêtu de l'habit monastique & âgé de soixante & onze ans, le dernier jour de Janvier 1030. *Chr. Malleac. p. 207.*

LIX. Pieté du roi Robert.

Le roi Robert eut toûjours une affection particuliere pour la ville d'Orleans, parce qu'il y étoit né, y avoit été baptisé & couronné roi. Il rendit à l'église cathedrale de sainte Croix, des terres que l'évêque Foulques avoit données à Hugues de Beauvais, pour en avoir du secours; & donna à la même église des vases sacrés & des ornemens precieux. Il en donna aussi à l'abbaïe de Fleury, dont il confirma les privileges. Car il regardoit saint Benoît comme un de ses principaux protecteurs : avec la sainte Vierge, saint Martin, saint Aignan, saint Corneille, saint Cyprien, saint Denys & sainte Genevieve. Il fit bâtir à Orleans un nouveau monastere en l'honneur de saint Aignan : deux églises de Nôtre-Dame, & un monastere de saint Vincent. Un de saint Paul à Chanteuge en Auvergne, de saint *Helg. p. 68. p. 72. C. p. 77.*

Digitized by Google

ſaint Medard à Vitri, de ſaint Leger dans la forêt Iveline, de Nôtre-Dame à Melun, de ſaint Pierre & ſaint Rieul à Senlis. A Eſtampes le monaſtere de Nôtre-Dame & une autre égliſe dans le palais. A Paris dans la cité, ſaint Nicolas qui étoit la chapelle du palais, le monaſtere de ſaint Germain l'Auxerrois, l'égliſe de ſaint Michel dans la forêt de Bievre, qui eſt celle de Fontaine-bleau, le monaſtere de ſaint Germain de Paris avec l'égliſe de ſaint Vincent dans la forêt de Laye. A Gomé une égliſe de ſaint Aignan, une autre égliſe de ſaint Aignan à Fay: le monaſtere de Nôtre-Dame à Poiſſi, celui de Caſſien à Autun. Ce ſont quatorze monaſteres & ſept autres égliſes.

p. 64. C. Sa devotion pour le ſaint Sacrement de l'Euchariſtie étoit telle qu'il lui ſembloit y voir Dieu dans ſa gloire, plûtôt que ſous une forme étrangere; & c'eſt ce qui le rendoit ſi ſoigneux de fournir des vaſes & des ornemens pour celebrer dignement le ſaint ſacrifice. Il ſe plaiſoit auſſi à orner richement les reliques des Saints; & on en découvrit un grand nombre ſous ſon regne, qui avoient été long-tems cachées, particulierement vers l'an 1008. & dans la ville de Sens, ſous l'archevêque Leoteric. Il y eut un grand concours, non ſeulement des Gaules, mais d'Italie & d'Outre-mer; & pluſieurs malades y furent gueris: enſorte que la ville de Sens en fut enrichie. Mais la découverte des reliques la plus celebre, fut celle des martyrs ſaint Savinien & ſaint Potentien apôtres de Sens. Ils étoient demeurés cachés dans des cavernes, de peur des païens, depuis le tems de l'archevêque Guillaume, qui vivoit l'an 940. Mais l'archevêque Leoteric les aïant trouvés vers l'an 1015. les fit enfermer ſoigneuſement dans des coffres de plomb. Enfin le roi Robert & la reine Conſtance,

Glab. III. c. 6.

Act. SS Ben. ſæc. 6. p. 254.

Gall. Chr.

ſtance, firent mettre le corps de ſaint Savinien dans une chaſſe d'or & d'argent ornée de pierreries, que le roi rapporta lui-même ſur ſes épaules avec le prince Robert ſon fils. Cette derniere tranſlation ſe fit le vingt-cinquiéme d'Août vers l'an 1025. & un aveugle nommé Mainard, du village de Fontaines en Gâtinois, y recouvra la vûë, qu'il avoit perduë depuis trois ans.

Le roi étoit très-aſſidu aux offices de l'égliſe, faiſoit des prieres & des genuflexions ſans nombre : liſoit tous les jours le pſautier, enſeignoit aux autres les leçons & les hymnes. Il paſſoit ſans dormir les nuits entieres de Noël, de Pâques & de la Pentecôte. Depuis la Septuageſime juſques à Pâques il couchoit ſur la terre, & paſſoit le carême en pelerinages. Les aumônes ordinaires du roi Robert à Paris, à Orleans, & aux autres villes où il ſejournoit, étoient de nourrir trois cens pauvres, & quelquefois juſques à mille, leur faiſant donner du pain & du vin en abondance. En carême, quelque part qu'il fût, on donnoit tous les jours à cent ou deux cens pauvres du pain, du vin & du poiſſon. Le jeudi ſaint il en ſervoit au moins trois cens le genou en terre, donnant à un chacun du pain, des legumes, du poiſſon & un denier, & cela à tierce. Il en faiſoit autant à ſexte, puis il ſervoit cent pauvres clercs, donnant à chacun douze deniers & chantant toûjours des pſeaumes. Enfin après ſon repas, revêtu ſeulement d'un cilice, il lavoit les pieds à cent ſoixante ou plus, & donnoit deux ſols à chacun. Ces ſous & ces deniers étoient d'argent. En l'honneur des douze apôtres il menoit par tout avec lui douze pauvres, qui marchoient devant montés ſur des ânes & loüant Dieu. *Helg. p. 72.*

Ce bon roi portoit la compaſſion pour les pau-

vres & la patience, juſques à laiſſer prendre en ſa preſence l'argenterie de ſa chapelle, & ſouffrir que l'on coupât les ornemens d'or ou de fourrures qu'il portoit ſur lui. Helgaud moine de Fleury, qui a écrit ſa vie, en rapporte pluſieurs
p. 64. exemples, comme ſes plus belles actions. Il dit auſſi qu'à Compiegne, le bon prince fit arrêter le jeudi ſaint douze hommes, qui avoient conjuré contre ſa vie : qu'il les fit garder dans la maiſon de Charles le Chauve, nourrir ſplendidement, & le jour de Pâques leur fit donner la communion. Le lundi ils furent jugés & condamnés tout d'une voix : mais le roi leur fit grace, en conſideration de la nourriture celeſte qu'ils avoient reçûë, & les renvoïa, ſe contentant de leur défendre de rien faire de ſemblable.
p. 66. c. Pour prévenir les faux ſermens alors ſi frequens, il avoit fait faire un reliquaire de criſtal, orné d'or, mais ſans reliques, ſur lequel il faiſoit jurer les ſeigneurs; & un autre d'argent renfermant un œuf de grifon, où il faiſoit jurer les gens du commun, comme ſi la validité du ſerment n'eût dépendu que des reliques.

Mais ce prince faiſoit mieux paroître ſon zele
Glab. lib. III. c. 2. dans le choix des évêques. Car, dit Glaber, quand un ſiege étoit vacant, il ne ſongeoit qu'à le remplir d'un digne ſujet, fût-il de la plus baſſe naiſſance. Ce qui lui attira l'indignation & la deſobéïſſance des ſeigneurs de ſon roïaume, qui ne choiſiſſoient pour ces places que des nobles comme eux : car la plûpart, à l'imitation des rois, ſe rendoient maîtres des élections. Le roi Robert trouvoit donc ſouvent de la reſiſtance de la part des ſeigneurs ſes vaſſaux : mais il étoit en paix avec les princes ſouverains ſes voiſins, ſçavoir l'empereur Henri, Ethelred roi d'Angleterre, Raoul roi de Bourgogne, & Sanche roi de Navarre.

Son

Son amitié avec l'empereur parut principalement dans leur entrevûë de l'an 1023. près de la Meuſe qui ſeparoit leurs états. Pluſieurs de leur ſuite diſoient, qu'il n'étoit pas de leur dignité de paſſer l'un du côté de l'autre, & qu'ils devoient ſe voir ſur des barques au milieu de la riviere : mais l'humilité & l'amitié ſincere l'emporta. L'empereur Henri ſe leva de grand matin, & paſſa avec peu de ſuite du côté du roi Robert : ils s'embraſſerent tendrement, entendirent la meſſe celebrée par les évêques, & dînerent enſemble. Le roi offrit à l'empereur de grands preſens en or, en argent & en pierreries, avec cent chevaux richement enharnachés, & ſur chacun l'armure du cavalier : mais l'empereur ne prit qu'un livre d'évangile & un reliquaire contenant une dent de ſaint Vincent. L'imperatrice prit une paire de gondoles d'or. Le lendemain le roi avec ſes évêques paſſa aux tentes de l'empereur, qui lui offrit de ſon côté cent livres d'or, mais le roi ne prit non plus que deux gondoles. Ils renouvellerent leur traité d'alliance, s'entretinrent des interêts de l'égliſe & de l'état, & convinrent de ſe trouver à Pavie avec le pape, pour lui faire confirmer ce qu'ils avoient reſolu. *Sigeb. an. 1023 Glab. ibid.*

LX. Richard abbé de Verdun. *Vita ſæ. 6. Act. Ben. p. 519. Hugo Flav. Chr. Vird. c. 160. Bibl. Lab.*

Richard abbé de Verdun, cheri de ces deux princes, travailla utilement à leur union. Etant né dans le dioceſe de Reims de parens très-nobles, il fit ſes études à la cathedrale, qui étoit alors l'école la plus celebre de toutes les égliſes de la Gaule Belgique, tant pour la doctrine que pour les mœurs. Richard fut pourvû de la dignité de chantre de cette égliſe, puis de celle de doïen, dont il s'acquitta avec tant de prudence & de capacité, qu'il ſe fit eſtimer & reſpecter de tout le monde. Il étoit aſſidu à l'oraiſon & recitoit le pſautier tous les jours, partie proſterné,

né, partie debout. Se ſentant fortement appellé à la perfection, il redoubla ſes aumônes, & diſtribua tous ſes biens aux pauvres: mais il doutoit s'il demeureroit entre les ſiens, pour leur donner bon exemple, ou s'il quitteroit ſon païs, pour ſe délivrer des tentations qu'attire l'amour des parens.

Il déliberoit encore, quand il reçut chez lui Frideric comte de Verdun, qui ſous l'habit ſeculier ſervoit Dieu depuis long-tems avec un grand zele. Son frere Adalberon II. évêque de Verdun étant mort, il donna le comté à cette égliſe, s'en reſervant toutefois la joüiſſance ſa vie durant. Le motif de cette donation fut de reparer les torts que les ancêtres de Frideric avoient faits à cette égliſe. Il la fit l'an 997. & la même année il alla en pelerinage à Jeruſalem.

Eng. ſæc. 6. act. Ben. p. 185.

Ce fut au retour de ce voïage qu'il vint à Reims, & logea chez le doïen Richard, qui le reçut avec beaucoup de charité. Frideric voulut profiter de l'occaſion, pour conſulter un ſi habile homme, ſur le deſſein qu'il avoit de quitter le monde. Richard s'ouvrit à lui de ſon côté; & ils convinrent enſemble de ſe retirer à ſaint Vannes de Verdun. Ce monaſtere ſubſiſtoit dès le milieu du huitiéme ſiecle, mais il avoit été ruiné par les Normans: on avoit commencé à le rétablir foiblement, & il n'étoit alors habité que de ſept Ecoſſois, ſous la conduite d'un ſaint homme de la même nation nommé Fingen abbé de ſaint Felix de Mets. Les deux amis y aïant été reçûs, n'y trouverent pas la regularité qu'ils croïoient; & s'en allerent à Clugny conſulter ſaint Odilon, ſur le parti qu'ils devoient prendre. Aïant reconnu leur merite & leur zele, il n'écouta point l'amour propre, qui lui auroit conſeillé de les retenir chez lui: mais

Act. SS. Ben. ſæc. 6. p. 25.

il

il les renvoïa au monaſtere de ſaint Vannes, perſuadé que Dieu les deſtinoit à y rétablir l'obſervance reguliere.

A leur retour l'abbé Fingen fit difficulté de les recevoir, craignant que des perſonnes élevées dans l'opulence, euſſent peine à s'accommoder de la pauvreté de ce monaſtere. Il ceda toutefois à leurs inſtances : mais il mourut environ trois mois après les avoir reçûs. Alors Heimon évêque de Verdun mit à ſa place Richard, & le fit abbé de ſaint Vannes, malgré la reſiſtance des moines Ecoſſois. C'étoit l'an 1004. & il gouverna cette abbaïe quarante-deux ans. Frideric ne le regarda plus que comme ſon maître, montrant aux autres l'exemple d'une obéïſſance & d'une humilité parfaite.

La reputation de l'abbé Richard s'étendit bientôt, non ſeulement dans la France dont il étoit ſorti, mais dans tout le roïaume de Lorraine : enſorte que l'empereur Henri en aïant oüi parler, le fit venir auprès de lui, l'entretint avec plaiſir, & le renvoïa chargé de preſens. Il en uſa ainſi pluſieurs fois, & s'étant informé de l'origine & de l'état de ſon monaſtere, il lui donna de quoi le rétablir & le rebâtir magnifiquement. Dans un de ces voïages l'abbé mena avec lui le moine Frideric, qui étant connu de toute la cour, & parent de l'empereur, étoit toûjours traité avec grand honneur. Un jour l'empereur étant avec les évêques & les ſeigneurs, Frideric, que l'on avoit placé avec eux, vit ſon abbé aſſis beaucoup plus bas. Il ſe leva d'auprès de l'empereur, portant ſon marchepied, ſur lequel il s'aſſit aux pieds de l'abbé. Cette action fut admirée & loüée de tout le monde ; & fut cauſe que l'empereur fit aſſeoir auprès de ſoi l'abbé Richard & le moine Frideric enſuite.

Tandis qu'on rebâtiſſoit le monaſtere de ſaint Vannes, Frideric voïant des moines ſes confreres, qui avoient honte de remuer la terre & enlever les décombres : leur en montroit l'exemple le premier, auſſi-bien que de prendre l'oiſeau ſur ſes épaules & porter le mortier. Le duc Godefroi ſon frere le trouva un jour dans la cuiſine lavant les écuelles ; & dit en ſortant, que cette occupation ne convenoit guere à un comte : mais Frideric lui dit, qu'il ſe tenoit fort honoré de rendre de tels ſervices à ſaint Pierre & à ſaint Vannes, patrons du monaſtere. Un des moines voulant un jour le déchauſſer par charité, il lui dit avec une ſainte indignation : Que me ſert, mon frere, d'avoir quitté les honneurs du ſiecle, ſi je reçois de mes freres ſans neceſſité les ſervices que l'on m'eût rendus dans le ſiecle ? Je ne ſuis venu ici que pour ſervir les autres. Son exemple excita pluſieurs ſeigneurs de ſes parens, non ſeulement à donner de grands biens à cette maiſon, mais à embraſſer eux-mêmes la vie monaſtique. L'abbé Richard aïant été chargé du monaſtere de ſaint Vaſt d'Arras, lui en donna la conduite en qualité de prevôt, & il y mourut l'an 1022.

L'abbé Richard devint un des trois reſtaurateurs de la diſcipline monaſtique dans l'empire François, les deux autres étoient Odilon de Clugny & Guillaume de Dijon. On nommoit le premier Odilon le pieux ou le debonnaire, à cauſe de ſa bonté : on nommoit le ſecond Guillaume par-deſſus la regle, à cauſe de ſa ferveur auſtere ; & Richard étoit ſurnommé la grace de Dieu, à cauſe de ſa douceur. Baudri évêque de Liege lui donna l'abbaïe de Lobes, qui étoit très-riche, pour y rétablir l'obſervance, & enſuite celle de ſaint Laurent

de

de Liege. Roger évêque de Châlons lui donna de même l'abbaïe de saint Pierre : le roi Robert lui donna celle de Corbie : Baudoüin comte de Flandres lui en donna plusieurs, saint Pierre de Gand, saint Amand, saint Riquier, saint Josse. Enfin on comptoit jusques à vingt & un monasteres, dont il avoit pris la conduite, tant à la priere des évêques que des princes. Après les avoir reformés, il y mit des abbés, qu'il choisit entre ses disciples ; mais il en gouverna trois par lui-même, outre saint Vannes. En 1011. il alla à Rome, & gagna les bonnes graces du pape Benoît VIII. Les princes avoient un tel respect pour lui, que souvent il accommodoit leurs differends. Il pardonna à un moine, qui avoit voulu le tuer ; & le voïant sincerement converti, en fit un de ses plus fidéles disciples.

LXI. Enguerran abbé de S. Riquier. *Vita sec. 6. Ben. p. 494.*

Un autre abbé cheri du roi Robert, fut Enguerran de saint Riquier. Il n'étoit pas de grande naissance ; mais dès l'enfance il fit paroître une grande inclination pour les lettres. Il embrassa la vie monastique dans l'abbaïe de Centule, qui aïant été fondée par saint Riquier vers l'an 725. & ruinée par les Normans dans le siecle suivant, venoit d'être rétablie par l'abbé Ingelrad, auparavant moine de Corbie. Cet abbé permit au jeune Enguerran d'aller étudier à Chartres sous l'évêque Fulbert, où il apprit la grammaire, la musique & la dialectique. Cependant le roi Robert voulant faire par devotion le voïage de Rome, faisoit chercher des ecclesiastiques instruits, pour l'accompagner ; & sur la reputation d'Enguerran, il le mena avec lui, & fut très-content de sa doctrine & de ses mœurs. Ce voïage fut environ l'an 1020. & le roi resolut dès lors de placer Enguerran en quelque dignité ecclesiastique.

Etant retourné à ſon monaſtere, il y ranima les études, enſorte que l'on s'appliqua à chercher des livres, à en tranſcrire de nouveau, & à inſtruire la jeuneſſe. Cependant l'abbé Ingelrad mourut, & toute la communauté élût Enguerran pour lui ſucceder : excepté quelques-uns qui s'y oppoſoient, parce qu'ils étoient enflés de leur nobleſſe. Le roi ravi de trouver cette occaſion de placer Enguerran, vint auſſi-tôt à ſaint Riquier : mais celui-ci l'aïant appris par avance, ſe cacha dans les bois. Le roi étant arrivé, le fit ſi bien chercher qu'on le trouva; & quand on le lui eut amené, il entra dans l'égliſe, & en preſence de tous ceux qui s'y trouverent, il le mit en poſſeſſion, en lui faiſant toucher les cordes des cloches. Car les inveſtitures ſe faiſoient toûjours par quelque ſigne ſenſible.

Le nouvel abbé eut grand ſoin de reparer les bâtimens du monaſtere, d'orner l'égliſe & retirer les biens uſurpés : d'empêcher par ſa fermeté les uſurpations nouvelles, & d'augmenter au contraire le temporel, par diverſes donations qu'il reçût. Il écrivit par le conſeil de l'évêque Fulbert ſon maître la vie, les miracles & la tranſlation de ſaint Riquier en quatre livres, & compoſa quelques ouvrages en vers. Il vêcut juſques à l'an 1045. Guy alors archidiacre, & depuis évêque d'Amiens, fit ſon épitaphe. Il avoit été ſon diſciple, & fut un poëte fameux en ſon tems.

LIVRE

LIVRE CINQUANTE-NEUVIÉME.

L'Archevêque Aribon invita l'empereur saint Henri, à venir celebrer à Mayence la fête de la Pentecôte, l'an 1023. & ce prince y assembla un concile national d'Allemagne, où par le conseil des évêques il corrigea plusieurs desordres. Il voulut entre autres separer Otton comte de Hamerstein, d'avec Irmengarde, qui n'étoit point sa femme legitime : le comte le promit, partie par la crainte de l'empereur, partie sur les remontrances des évêques : mais la femme mépriſa ouvertement leurs défenses.

I. Eglise d'Allemagne. *Vita S. Godeh. n. 24. ſac. 6. Bzn. p. 410. Sup. liv. LVIII. n. 51.*

Godehard nouvel évêque d'Hildesheim vint au concile. Car Bernoüard étoit mort l'année precedente 1022. le vingtiéme de Novembre, après trente ans d'épiſcopat. Il ſe fit plusieurs miracles à ſon tombeau, auſſi fut-il depuis canoniſé par Celeſtin III. en 1194. L'empereur Henri aïant appris la nouvelle de ſa mort, prit en particulier Godehard abbé d'Altaha, & lui declara qu'il vouloit lui donner cet évêché. L'abbé le refuſa abſolument ; & ne ſe rendit point aux inſtances des évêques, que l'empereur lui fit parler. Il dit ſeulement, que ſi on le jugeoit digne de l'épiſcopat, il attendroit que Ratisbone ou Paſſau vinſſent à vaquer, afin de pouvoir être utile aux ſiens : car il étoit né dans le dioceſe de Paſſau. Toutefois un ſonge qu'il eut huit jours après, & qu'il crut venir du ciel, le determina à accepter le ſiege d'Hildesheim ; & il fut ſacré le jour de ſaint André vendredi trentiéme de Novembre 1022. par Aribon archevêque de Mayence ſon metropolitain. Godehard avoit été offert à Dieu dès l'enfance, dans le monaſtere d'Al-

Vita n. 48. eod. ſac. 6. p. 229. 771. Vita S. Godeh. n. 18. Arnold. Lubec. IV. c. 29.

An 1023. d'Altaha ou Altach, dont l'empereur Henri n'étant encore que duc de Baviere, le fit abbé, & lui donna enſuite pluſieurs autres monaſteres à reformer. Il étoit déja vieux, & ne ſongeoit qu'à ſe preparer à la mort, quand l'empereur l'obligea à ſe charger de l'épiſcopat : toutefois il vêcut encore quinze ans, juſques au quatriéme de Mai 1038. qu'il mourut. Il fut canoniſé dans le ſiecle ſuivant, aïant fait pluſieurs miracles devant & après ſa mort.

La même année 1023. le vingt-deuxiéme d'Octobre, mourut Geron archevêque de Magdebourg, après avoir fait beaucoup de bien à ſon égliſe : comme avoit fait à la ſienne Arnoul évêque d'Halberſtat, qui mourut la même année, & qui étoit en reputation pour ſa ſcience & ſon éloquence. L'empereur paſſa cette année la fête de Noël à Bamberg, où le peuple de ces égliſes vacantes vint apprendre quels paſteurs il leur donneroit. Aïant donc déliberé avec ceux qui paſſoient pour les plus ſages, il donna l'archevêché de Magdebourg à Hunfroi, tiré du clergé de Virsbourg, & l'évêché d'Halberſtat à Brandag abbé de Fulde. La même année 1023. mourut ſaint Hartuic archevêque de Salsbourg, après trente-deux ans d'épiſcopat.

Chr. Saxo.

Vita ap. Canif. t. 2. p. 315.

On peut juger du ſoin qu'apportoit l'empereur Henri au choix des évêques, par le grand nombre des ſaints perſonnages qui remplirent de ſon tems les ſieges d'Allemagne. On remarque entre autres à Treves Meingaud & Poppon : à Cologne Heribert & Pilegrim : à Mayence Villigiſe, Archambauld & Aribon : à Wormes Burchard, à Utrecht Ansfrid & Athalbalde : à Munſter Thierry & Sigefroi : à Oſnabruc Thietmar, à Hildesheim Bernoüard & Godehard, à Minden Sibert & Brunon, à Strasbourg Verinhaire, à

Vita S. Mainveri. n. 100.

à Virsbourg Geron & Hunfroi, à Breme Unuan, à Paderborn Meinverc. Car encore que quelques-uns fuſſent en place avant le regne de Henri, il eſt à croire qu'ils lui aiderent par leurs conſeils à choiſir les autres.

II. Mort de S. Henri. Conrad roi.

L'empereur Henri affligé de diverſes incommodités, demeura long-tems à Bamberg, où il avoit paſſé la fête de Noël en 1023. puis aiant repris ſes forces, il ſe mit en chemin pour aller à Magdebourg. Mais il fut obligé de s'arrêter en chemin, & n'y arriva que le ſamedi ſaint, accompagné de tous les grands & de l'imperatrice Cunegonde, & y celebra la fête de Pâque, qui étoit le cinquiéme d'Avril en 1024. De là il paſſa à Halberſtad, puis à Goſlard, & enfin à Grone, où la maladie ſe renforçant l'obligea de s'arrêter.

Se ſentant près de la mort, il appella les parens de l'Imperatrice ſon épouſe, & leur dit : Je vous la rends vierge, comme vous me l'avez donnée ; puis il mourut le quatorziéme de Juillet 1024. âgé de cinquante-deux ans, après en avoir regné vingt-deux comme roi, & dix comme empereur. Son corps fut porté à Bamberg, & enterré dans la cathedrale, dediée à ſaint Pierre, comme il l'avoit ordonné. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau, il fut canoniſé dans le ſiecle ſuivant, & l'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort.

Vita Henr. n. 27. ap. Sur. 14. Jul. Sifrid. epit. p. 689. Vita S. Meinverci. n. 101. Martyr. R. 14. Jul.

Après ſept ſemaines d'interregne, les ſeigneurs élurent pour roi Conrad, qui fut couronné à Maïence par l'archevêque Aribon le huitiéme de Septembre 1024. Il étoit fils d'Henri, fils d'Otton, fils de Ludolf, fils aîné d'Otton le grand. Il fut élevé à Wormes, ſous la conduite de l'évêque Bouchard, qui le voïant mépriſé de ſes parens, à cauſe de ſon humeur douce, & de l'innocence de ſa vie : le prit auprès de lui,

Vita Burch.

AN. 1024. & le nourrit comme ſon fils, l'inſtruiſant dans la crainte de Dieu, & l'aimant particulierement pour la fermeté de ſon courage. On dit que ſaint Henri l'avoit lui-même deſigné pour ſon ſucceſſeur. Il eſt connu ſous le nom de Conrad le Salique, & il regna quinze ans.

III. Mort de Benoît VIII. Jean XIX. pape. *Papebr. Conat. Chr. Caſſ. II. c. 57. Glab. IV. c. 1.*

Le pape Benoît VIII. étoit mort la même année 1024. le dixiéme de Juillet, après avoir tenu le ſaint ſiege près de douze ans, & fut enterré à ſaint Pierre. Son ſucceſſeur fut Jean ſon frere fils de Gregoire comte de Tuſculum. C'étoit un pur laïque, qui fut élû pape à force d'argent : on le nomme Jean XIX. & il tint le ſaint ſiege neuf ans. Le patriarche de C. P. de concert avec l'empereur Baſile, & avec quelques autres Grecs, eſſaïa d'obtenir le conſentement de ce pape, pour ſe donner le titre d'évêque univerſel dans l'égliſe Orientale, comme le pape le prenoit par toute l'égliſe. Le patriarche envoïa donc à Rome des deputés chargés de grands preſens, tant pour le pape que pour les autres, qu'ils trouveroient favorables à ſa prétention ; & comme l'avarice dominoit alors à Rome plus qu'en lieu du monde, les Grecs furent écoutés, & les Romains chercherent les moïens de leur accorder ſecrettement ce qu'ils deſiroient. Mais le bruit s'en étant répandu par toute l'Italie, cette nouveauté excita un grand tumulte. On en murmura juſques en France, & l'abbé Guillaume de Dijon écrivit au pape ſur ce ſujet une lettre très-forte quoique très-reſpectueuſe. Enfin les Grecs furent obligés de retourner à C. P. ſans avoir rien fait, & de ſe deſiſter pour lors de cette prétention.

IV. Egliſe de C. P.

Le patriarche qui fit cette tentative, étoit Euſtathe, ſucceſſeur de Sergius. Car celui-ci aïant tenu vingt-cinq ans entiers le ſiege de C. P.

C. P. mourut au mois de Juillet indiction seconde, l'an du monde 6527. de JESUS-CHRIST 1019. & ordonna patriarche Euſtathe, qui étoit le premier des prêtres de l'égliſe du palais: il tint le ſiege ſix ans & cinq mois, & mourut au mois de Decembre 6534. 1025. indiction neuviéme Peu de jours après, l'empereur Baſile tomba ſubitement malade; & le moine Alexis, abbé du monaſtere de Stude, l'étant venu viſiter avec le chef de ſaint Jean-Baptiſte, il le declara patriarche, & l'envoïa inthroniſer ſur le champ, par le protonotaire Jean ſon miniſtre d'état. L'empereur Baſile mourut le ſoir même, aïant vêcu ſoixante & dix ans & regné cinquante; & fut enterré, comme il avoit deſiré, dans l'égliſe de ſaint Jean à l'Hebdome. Ce prince eſt fameux par ſes victoires contre les Bulgares. Son frere Conſtantin, qui regnoit avec lui depuis cinquante ans, en regna ſeul encore trois; & le patriarche Alexis tint le ſiege de Conſtantinople dix-ſept ans.

AN. 1025. *Cedr. p. 717.* *p. 719.*

En France l'hereſie qui avoit été découverte & reprimée à Orleans deux ans auparavant, n'étoit pas éteinte; & on en trouva des ſectateurs à Arras en 1025. Gerard qui en étoit évêque auſſi-bien que de Cambrai, avoit été inſtruit dans l'école de Reims ſous l'archevêque Adalberon dont il étoit parent. Cet évêque aïant paſſé à Cambrai la fête de Noël & celle de l'Epiphanie, vint faire quelque ſejour à Arras: où s'entretenant des devoirs de ſon miniſtere, il apprit qu'il y étoit venu d'Italie des hommes, qui introduiſoient une hereſie nouvelle: faiſant profeſſion d'une certaine juſtice, par laquelle ſeule iis prétendoient qu'on étoit purifié; & ne reconnoiſſoient dans l'égliſe aucun autre ſacrement utile au ſalut. L'évêque Gerard ordonna de chercher ces heretiques, & V. Synode d'Arras. *Syn. Attrebat. c. 13. Spicil. tom.*

& de les amener en ſa preſence : eux ſçachant
An. 1025. pourquoi on les cherchoit, ſe diſpoſoient à s'enfuir ſecrettement : mais ils furent prévenus & amenés à l'évêque. Comme il étoit alors fort occupé à d'autres affaires, il ſe contenta de leur faire quelques queſtions ſur leur créance : & voïant qu'ils étoient dans l'erreur, il les fit mettre en priſon juſques au troiſiéme jour. Le lendemain il ordonna un jeûne aux clercs & aux moines, pour la converſion de ces heretiques.

Le troiſiéme jour, qui étoit un dimanche, l'évêque vint à l'égliſe de Nôtre-Dame revêtu de ſes ornemens, accompagné de ſes archidiacres auſſi revêtus, avec les croix & les évangiles, & environné de toute la multitude du
Pſ. 67. clergé & du peuple. On chanta le pſeaume *Exurgat Deus* : puis l'évêque s'étant aſſis avec les abbés & les autres, ſelon leur rang, il fit amener les priſonniers, & fit au peuple un ſermon ſur leur ſujet en general. Enſuite s'adreſſant aux priſonniers, il leur demanda, quelle étoit leur doctrine & leur culte, & quel en étoit l'auteur. Ils répondirent, qu'ils étoient diſciples d'un nommé Gandulfe d'Italie ; & qu'il leur avoit appris à ne recevoir point d'autre écriture que les évangiles & les écrits des apôtres. Mais il étoit venu à la connoiſſance de l'évêque, qu'ils rejettoient le baptême, l'euchariſtie, la penitence, le mariage ; & qu'ils mépriſoient les égliſes, & ne reconnoiſſoient point pour ſaints les confeſſeurs, mais ſeulement les apôtres & les martyrs. C'eſt pourquoi il les interrogea ſur ces articles, & commençant par le baptême, il leur dit : Puiſque vous prétendez recevoir la doctrine évangelique, vous devez auſſi recevoir ce ſacrement. Car l'évangile rapporte que JESUS-CHRIST dit

dit à Nicodeme : Quiconque ne renaîtra point de l'eau & de l'eſprit, n'entrera point dans le roïaume des cieux. AN. JC 25. *Jo. III. c. 5.*

Ils répondirent : La doctrine que nous avons appriſe de nôtre maître eſt conforme à l'évangile. Car elle conſiſte à quitter le monde, reprimer les deſirs de la chair, vivre du travail de ſes mains, ne faire tort à perſonne, & exercer la charité envers tous ceux qui ont du zele pour nôtre inſtitut. Nous croïons qu'en gardant cette juſtice on n'a point beſoin de baptême ; & que ſi on la viole, le baptême ne ſert de rien pour le ſalut. Or le baptême eſt inutile pour trois raiſons : la premiere eſt la mauvaiſe vie des miniſtres, qui ne peuvent procurer le ſalut : la ſeconde eſt la rechûte dans les vices, auſquels on a renoncé dans le baptême : la troiſiéme, qu'il ne ſemble pas qu'un enfant, qui ne deſire & ne connoît pas même ſon ſalut, puiſſe profiter de la volonté & de la foi d'autrui.

A cela l'évêque répondit par un diſcours, dont voici la ſubſtance. JESUS-CHRIST qui eſt juſte par lui-même & ſource de toute juſtice, n'a pas laiſſé de recevoir le baptême, pour accomplir toute juſtice, c'eſt-à-dire, pour nous en donner l'exemple. Il a voulu que par ce ſigne ſenſible de l'ablution du corps, nous connuſſions la purification inviſible de l'ame ; & ſaint Pierre ne laiſſa pas de baptiſer Corneille avec l'eau, quoiqu'il eût reçû le Saint-Eſprit par avance. L'indignité du miniſtre ne nuit point au ſacrement, parce que c'eſt le Saint-Eſprit qui opere ; & Judas baptiſoit comme les apôtres. Les enfans peuvent profiter de la foi d'autrui, comme le paralytique de l'évangile & la fille de la Cananée. Enfin vous qui ne voulez dans l'égliſe aucune ceremonie ſenſible, pourquoi obſervez-vous ſi religieuſement de vous laver les pieds les uns *Matth. III. 15.* *Act. X. 47.* *p. 7.* *p. 12.* *Matth. IX. 2.*

uns aux autres ? Venant au ſacrement de l'Euchaan.1025. riſtie, il dit : Quand nous offrons ce ſacrifice, c.2. le pain & le vin mêlé d'eau, ſanctifiés ſur l'autel par la croix & les paroles de JESUS-CHRIST deviennent ſon vrai & propre corps, & ſon vrai & propre ſang, quoiqu'ils paroiſſent être autre choſe. L'évêque répondit enſuite à quelques objections, & rapporta quelques hiſtoires miraculeuſes, pour montrer la verité du changep.21. ment du pain & du vin au corps & au ſang de JESUS-CHRIST.

A ce diſcours, tous les fidéles qui étoient preſens fondoient en larmes, & loüoient la puiſſance & la miſericorde de Dieu. L'évêque ſe tournant vers les heretiques, leur demanda s'ils avoient quelque choſe à répondre. Ils dirent avec de grands ſoupirs, que ce qu'ils venoient d'entendre leur fermoit la bouche, & ils avoüerent leur faute, ſe frappant la poitrine & ſe proſternant par terre. Ils admiroient la bonté de Dieu, qui les avoit ſoufferts ſi long-tems à la honte du nom Chrétien ; & ils craignoient qu'il n'y eût plus de pardon pour eux, après en avoir ſeduit pluſieurs autres. L'évêque leur dit : Vous auriez raiſon de craindre, vous qui défendiez aux pecheurs d'eſperer aucun fruit de la penitence : mais ſi vous rejettez de bonne foi vos erreurs, pour recevoir la doctrine Catholique, je vous promets avec confiance le pardon de la part de Dieu.

Il continua donc de les inſtruire, premierement touchant les égliſes materielles, qu'ils mé-
c.3. priſoient, comme n'étant que des amas de
c.4.5. pierres : touchant l'autel, l'encens & les clo-
c.6. ches. Il leur expliqua tous les ordres, depuis le portier juſques à l'évêque : car ces heretiques ne vouloient aucun culte exterieur ; & tenoient pour indifferent quels fuſſent les miniſtres de leur

leur religion, & en quels lieux ils en fiſſent l'exercice : dans des bois, dans des carrefours, dans des cloaques. Ils ne ſe mettoient point en peine non plus en quel lieu on les enterrât : diſant, que les ceremonies des funerailles n'étoient qu'une invention de l'avarice des prêtres. L'évêque les inſtruiſit enſuite ſur la penitence : montrant qu'elle eſt utile même aux morts, pour leſquels on fait des prieres, des aumônes, ou d'autres œuvres penales. Car, dit-il, un ami peut ſuppléer à la penitence que ſon ami n'a pû accomplir, étant prevenu par la mort. AN. 1025. c. 7. c. 8. 9.

Il paſſe au mariage, & dit, qu'il ne faut ni le défendre generalement, ni le permettre indifferemment à tous : parce qu'il n'eſt plus permis à ceux qui ſe ſont une fois engagés au ſervice de l'égliſe. Il montre que l'on doit honorer les ſaints confeſſeurs auſſi-bien que les martyrs. Il juſtifie la pſalmodie, la veneration de la croix & des images : l'ordre des dignités eccleſiaſtiques. Enfin il établit la neceſſité de la grace, contre la fauſſe juſtice de ces heretiques. Sur tous ces points, il rapporte, autant qu'il eſt poſſible, des preuves tirées du nouveau teſtament, par les diſcours & les exemples de JESUS-CHRIST & des apôtres : mais il en allegue auſſi pluſieurs de l'ancien teſtament. c. 10. c. 11. c. 12. 13. 14. c. 15. c. 16.

Cette inſtruction de l'évêque dura juſques à la fin du jour ; & comme il vit que les heretiques paroiſſoient convaincus, il leur ordonna de condamner leurs erreurs : & lui-même en prononça ainſi la condamnation avec tous les abbés, les archidiacres & le clergé. Nous condamnons & anathematiſons cette hereſie, qui dit que le baptême ne ſert de rien, pour effacer le peché originel & les pechés actuels : que les pechés ne peuvent être remis par la penitence : que c. 17.

AN. 1025. que l'égliſe, l'autel, le ſacrement du corps & du ſang de Nôtre-Seigneur, ne ſont autre choſe que ce que l'on voit des yeux du corps, regardant ce ſacrement comme une choſe vile; & qui rejette les mariages legitimes. Nous condamnons cette hereſie & tous ceux qui la ſoûtiennent. Ils ajoûterent une profeſſion de foi contraire à ces erreurs, où ils diſent en parlant de l'euchariſtie : Nous declarons que c'eſt la même chair, qui eſt née de la Vierge, qui a ſouffert ſur la croix, qui étant ſortie du ſepulcre, a été élevée au-deſſus des cieux, & eſt aſſiſe à la droite du pere.

Cette condamnation fut prononcée en latin : mais parce que ceux qui avoient profeſſé l'hereſie ne l'entendoient pas bien, on la leur fit expliquer en langue vulgaire par un interprete ; & ils declarerent qu'ils acquieſçoient à la condamnation & à la profeſſion de foi. On la leur fit ſouſcrire, comme ils pouvoient, en faiſant une croix ; & tous les aſſiſtans rendant graces à Dieu, ſe retirerent avec la benediction de l'évêque. Il envoïa la relation de ce ſynode à un évêque voiſin, que l'on croit être Rainauld de Liege : pour le précautionner contre ces heretiques, qui avoient ſçû ſe déguiſer ſi bien dans ſon dioceſe, qu'il les avoit laiſſé aller impunis. Gerard ajoûte : Ceux qu'ils avoient envoïés chez nous pour en ſeduire d'autres, aïant été pris, reſiſtoient avec une grande diſſimulation, & on ne pouvoit tirer leur confeſſion par aucuns tourmens, juſques à ce qu'étant convaincus par ceux qu'ils avoient preſque infectés de leur erreur, ils nous en expliquerent une partie.

VI. Retraite de ſainte Cunegonde.

En Allemagne l'imperatrice Cunegonde ſe trouvant libre par le decés de ſaint Henri ſon époux, ſe retira au monaſtere de Caufunge en Heſſe

Heſſe près de Caſſel, qu'elle avoit fondé, & dont elle fit dédier l'égliſe le jour de l'anniverſaire de ſaint Henri, quinziéme de Juillet 1025. Pendant la meſſe elle ſe preſenta devant l'autel, revêtuë de tous les ornemens imperiaux, & offrit premierement une particule de la vraïe croix. Après l'évangile, elle ſe dépoüilla de la pourpre, & ſe revêtit d'une tunique brune qu'elle avoit faite de ſes mains, & que les évêques avoient benie : elle ſe fit couper les cheveux, qui furent gardés en ſon honneur dans le monaſtere, & reçut des évêques le voile & l'anneau, chantant les prieres marquées pour la conſecration ſolemnelle des vierges. Aïant ainſi fait profeſſion, elle paſſa dans ce monaſtere les quinze ans qu'elle vêcut encore, mais en ſimple religieuſe, ſoumiſe à toutes ſes ſœurs, & humble ſans oſtentation. Comme elle excelloit dans les ouvrages de broderie, elle travailloit de ſes mains : ſçachant, dit l'auteur de ſa vie, qu'il eſt écrit : que qui ne travaille point ne doit point manger. Elle avoit toûjours l'eſprit occupé de priere ou de lecture, qu'elle faiſoit elle-même, ou qu'elle écoutoit : elle viſitoit les ſœurs malades, & prenoit grand ſoin des pauvres. Enfin conſumée de veilles & d'auſterités, elle mourut le troiſiéme de Mars 1040. & fut enterrée à Bamberg, près de l'empereur ſon époux; mais elle défendit qu'on lui fît de pompe funebre. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau, & elle fut canoniſée en 1200. par le pape Innocent III. l'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort.

AN. 1025. *Vita n. 7. ſæc. 6. Ben. p. 458. & apud Boll. 3. Mart. to. 6. p. 266.*

Pontific. Rom. de conſecr. Virg.

2. *Theſſ. III. 10.*

Martyr. R. 3. Mart.

La même année 1025. on tint un concile à Anſe près de Lyon, où aſſiſterent douze évêques, ſçavoir : Bouchard archevêque de Lyon, l'archevêque de Vienne nommé auſſi Bouchard ; l'archevêque de Tarantaiſe, les évêques d'Autun, de Mâcon, de Châlons, d'Auxer-

VII. Concile d'Anſe. *To. 9. p. 859.*

An. 1025. d'Auxerre, de Valence, de Grenoble, d'Uzez, d'Aouſte & de Maurienne. Comme ils traitoient de pluſieurs ſujets, touchant les affaires eccleſiaſtiques, & l'utilité du peuple : Gauſlin évêque de Mâcon ſe leva au milieu de l'aſſemblée, & forma ſa plainte contre Bouchard archevêque de Vienne : qui ſans ſa permiſſion & ſon conſentement avoit contre les canons ordonné des moines dans le dioceſe de Mâcon, c'eſt-à-dire dans le monaſtere de Clugny. L'archevêque de Vienne nomma l'abbé Odilon, qui étoit preſent, pour auteur & pour garant de ces ordinations. Odilon ſe leva avec ſes moines, & montra un privilege qu'ils avoient reçû de l'égliſe Romaine, pour n'être ſujets ni à l'évêque, dans le territoire duquel ils demeuroient, ni à aucun autre : mais avoir la liberté d'amener tel évêque, & de tel païs qu'ils voudroient, pour faire les ordinations & les conſecrations dans leur monaſtere : par les conſecrations, j'entens les dedicaces d'égliſes.

Alors on lut les canons du concile de Calcedoine & de pluſieurs autres, qui ordonnent qu'en chaque païs les abbés & les moines ſoient ſoûmis à leur propre évêque ; & défendent à aucun évêque de faire dans le dioceſe d'un autre, ni ordination ni conſecration, ſans ſa permiſſion. En conſequence de ces canons, les évêques declarerent nul le privilege, qui non ſeulement ne s'y accordoit pas, mais y contrevenoit formellement ; & deciderent, que l'abbé de Clugny n'étoit pas un garant ſuffiſant du procedé de l'archevêque de Vienne. L'archevêque convaincu par ces raiſons, demanda pardon à l'évêque de Mâcon ; & par maniere de ſatisfaction, lui promit ſur telle caution qu'il voulut, de lui fournir tous les ans, tant qu'ils vivroient l'un & l'autre, pendant le Carême, la quan-

Digitized by Google

quantité neceſſaire d'huile d'olives, pour faire le ſaint Chrême. Cet exemple & celui de la dedicace du monaſtere de Loches, montrent que les évêques de ce tems-là ne croioient pas le pape au-deſſus des canons. *Sup. liv. LVIII. n. 16.*

VIII. Suite de la vie de ſaint Romuald. *Sup. liv. LVII. n. 58. Vita n. 53. ſæc. 6. act. Ben. p. 296.*

Il eſt tems de reprendre la ſuite de la vie de ſaint Romuald, & de voir ſa bienheureuſe fin. Après qu'il eut quitté l'empereur Otton III. & lui eut prédit ſa mort, il ſe retira à Parenzo, ville ſituée dans une peninſule de l'Iſtrie, & y demeura trois ans : pendant la premiere année il fonda un monaſtere, & y établit un abbé, les deux autres années il demeura reclus. Là Dieu l'éleva à une ſi haute perfection, qu'il connoiſſoit l'avenir, & penetroit pluſieurs myſteres de l'ancien & du nouveau Teſtament. Il y reçut tout d'un coup le don des larmes, auſquelles auparavant il s'excitoit inutilement; & il lui dura tout le reſte de ſa vie. Souvent dans la contemplation il s'écrioit, tranſporté de l'amour divin : Mon cher JESUS, mon doux JESUS, mon deſir ineffable, douceur des ſaints, ſuavité des Anges; & d'autres paroles au-deſſus du langage humain. Il ne vouloit plus celebrer la meſſe devant beaucoup de monde, parce qu'il ne pouvoit retenir l'abondance de ſes larmes; & comme ſi ſes diſciples avoient reçû le même don, il leur diſoit : Prenez garde de ne pas répandre trop de larmes, elles affoibliſſent la vûë, & nuiſent à la tête.

Il ſortit de cette retraite, cedant à l'inſtante priere des freres de ſes autres monaſteres : mais l'évêque de Parenzo l'aïant appris en fut ſi affligé, qu'il fit publier, que quiconque donneroit une barque à Romuald pour repaſſer en Italie, ne rentreroit plus à Parenzo. Il arriva deux barques de dehors, dont les mariniers le reçurent avec joïe, s'eſtimant heureux de porter *n. 55.*

un

un ſi grand treſor ; mais dans le paſſage il ſurvint une ſi violente tempête, que tous ſe crurent prêts à perir : les uns ſe dépoüilloient pour nager, les autres s'attachoient à une planche : Romuald aïant abaiſſé ſon capuce, & mis ſa tête entre ſes genoux, pria quelque tems en ſilence ; puis il dit à l'abbé Anſon, qui étoit près de lui, de declarer aux mariniers qu'ils n'avoient rien à craindre, & peu de tems après ils arriverent heureuſement à Caorle.

n. 58. Romuald vint à ſon monaſtere de Bifolco, dont il trouva les cellules trop magnifiques, & ne voulut loger que dans une, qui n'avoit guere que quatre coudées. N'aïant pû perſuader à ſes moines de ſe ſoûmettre à la conduite d'un abbé ; il les quitta, & envoïa demander une retraite aux comtes de Camerin. Ils lui offrirent avec grande joïe toutes les terres de leur état, deſertes ou cultivées ; & il choiſit un lieu nommé Val de Caſtro, qui eſt une plaine fertile & bien arroſée, entourée de montagnes & de bois. Il y avoit déja une petite égliſe & une communauté de penitentes, qui lui cederent la place. Romuald commença donc à y bâtir des cellules, & à y habiter avec ſes diſciples ; & il y fit des fruits incroïables. On venoit à lui de tous côtés chercher la penitence : les uns donnoient leurs biens aux pauvres, les autres quittoient le monde entierement, & embraſſoient la vie monaſtique. Le ſaint homme étoit comme un ſeraphin, tellement embraſé de l'amour de Dieu, qu'il l'allumoit dans les cœurs de tous ceux qui l'écoutoient. Souvent lorſqu'il prêchoit les larmes lui coupoient la parole tout d'un coup, & il s'enfuïoit comme un inſenſé : Quand il étoit à cheval avec les freres, il marchoit loin après les autres, chantant toûjours des pſeaumes, & répandant continuellement des larmes.

Ceux

Ceux qu'il reprenoit avec plus de severité, n. 60.
c'étoit les clercs seculiers ordonnés par simonie : leur declarant qu'ils étoient perdus, s'ils ne renonçoient volontairement aux fonctions de leurs ordres. Ce discours leur parut si nouveau, qu'ils le voulurent tuer : car la simonie étoit tellement établie en tout ce païs, que jusques au tems de Romuald, à peine y avoit-il quelqu'un qui sçût que c'étoit un peché. Il leur dit, apportez-moi les livres des canons, & voïez si je vous dis la verité. Les aïant examinés, ils reconnoissoient leur crime & le déploroient. Le saint homme persuada à plusieurs chanoines & à d'autres clercs, qui vivoient comme des laïques, d'obéir à des superieurs, & de vivre en commun : ce qui semble être le commencement des chanoines reguliers, que nous verrons dans la suite. Quelques évêques, qui étoient entrés dans leurs sieges par simonie, vinrent le consulter; & s'étant mis sous sa conduite, promirent de quitter l'épiscopat, & d'embrasser la vie monastique. C'est saint Pierre Damien qui raconte tout ceci dans la vie de saint Romuald; & il ajoûte : Je ne sçai toutefois si le saint homme en put convertir un seul en toute sa vie. Car cette venimeuse heresie est très-dure & très-difficile à guerir, principalement dans les évêques : on promet toûjours, & on differe de jour en jour : ensorte qu'un Juif est plus facile à convertir.

Saint Romuald quitta Val de Castro, y laissant n. 61.
quelques-uns de ses disciples, & passa au païs d'Orviette : où il bâtit un monastere, par le secours principalement du comte Farulfe. Car ne pouvant contenter son zele, il formoit toûjours de nouveaux desseins, il sembloit qu'il voulût changer tout le monde en desert, & engager tous les hommes à la vie monastique.

Aïant

n. 63 Sup. liv. LVIII. n. 26.

Aïant appris le martyre de ſaint Boniface ſon diſciple, tué par les Ruſſes l'an 1009. il ſentit un ſi grand deſir de répandre ſon ſang pour JESUS-CHRIST qu'il reſolut auſſi-tôt d'aller en Hongrie : mais depuis qu'il eut conçû ce deſſein, il bâtit en peu de tems trois monaſteres: celui de Val de Caſtro, dont je viens de parler, un autre près de la riviere d'Eſino, & le troiſiéme près la ville d'Aſcoli. Enſuite aïant obtenu la permiſſion du ſaint ſiege, il partit avec vingt-quatre diſciples, dont deux avoient été ſacrés archevêques pour cette miſſion. Car ils avoient tous un ſi grand zele pour le ſalut du prochain, qu'il lui étoit difficile d'en mener moins. Mais lorſqu'ils furent entrés dans la Pannonie, qui eſt la Hongrie, Romuald fut attaqué d'une maladie, qui l'empêcha de paſſer outre. Elle fut longue, & ſi-tôt qu'il avoit reſolu de retourner, il ſe portoit mieux : mais quand il vouloit aller plus avant, ſon viſage s'enfloit, & ſon eſtomac ne gardoit plus de nourriture. Il aſſembla donc ſes diſciples, & leur dit : Je voi que Dieu ne veut pas que je paſſe outre : mais parce que je n'ignore pas vôtre deſir, je n'oblige perſonne à retourner, je vous laiſſe une entiere liberté; mais je ſçai qu'aucun de ceux qui demeureront ne ſouffrira le martyre. En effet, de quinze qui s'avancerent en Hongrie, quelques-uns furent fuſtigés, pluſieurs vendus & reduits en ſervitude; mais ils n'arriverent point au martyre.

Romuald revint à ſon monaſtere d'Orviette, dont il trouva que l'abbé ne ſuivoit pas ſes maximes. Car il vouloit qu'un abbé, comme étant veritablement moine, aimât l'extrême abjection, n'eut point d'affection pour le temporel, & emploïât les biens du monaſtere pour l'utilité des freres, ſans faire aucune dépenſe par vanité. N'étant pas écouté, il quitta ce monaſtere,

Digitized by Google

monaſtere, & s'alla loger avec ſes diſciples près du château de Rainier, qui fut depuis marquis de Toſcane. Ce ſeigneur aïant quitté ſa femme, ſous pretexte de parenté, avoit épouſé la veuve d'un de ſes parens. C'eſt pourquoi Romuald ne voulut point demeurer gratuitement dans ſes terres, afin de ne paroître pas approuver ſa conduite; mais il lui païoit une piece d'or pour l'eau, & une autre pour le bois; & il le contraignit à les recevoir, en le menaçant de ſe retirer. Rainier diſoit: Il n'y a ni empereur ni homme vivant, qui me donne tant de crainte, que le viſage de Romuald. Je ne ſçai que dire devant lui, & ne trouve point d'excuſes pour me défendre. En effet le ſaint homme avoit ce don de Dieu, que tous les pecheurs, principalement les grands du ſiecle trembloient devant lui, comme en preſence de la majeſté divine.

IX. Divers monaſteres de S. Romuald.

Il changea encore pluſieurs fois de demeure, faiſant du fruit par tout, & convertiſſant pluſieurs pecheurs. Ce qui l'obligeoit à changer ſi frequemment, c'eſt que par tout où il demeuroit, une foule innombrable le venoit chercher. Ainſi quand il avoit rempli un monaſtere, il y mettoit un ſuperieur, & ſe preſſoit d'en aller remplir un nouveau. Entre autres monaſteres, il alla habiter la montagne de Sitrie dans l'Ombrie: où il ſouffrit une calomnie atroce de la part d'un de ſes moines, nommé Romain. Car voulant le corriger de ſes impuretés, non ſeulement par des reprimandes, mais par de rudes diſciplines: celui-ci l'accuſa d'un crime de même genre; & quoique ſon âge décrepit & ſon corps attenué l'en rendiſſent incapable, la calomnie trouva créance, & les diſciples du ſaint homme le mirent en penitence, & lui défendirent de celebrer les ſaints myſteres. Il s'y

n. 75.

n. 78.

ſoûmit, & fut environ ſix mois ſans approcher de l'autel. Enfin, Dieu lui commanda, ſous peine de perdre ſa grace, de quitter cette ſimplicité indiſcrete, & de celebrer hardiment la meſſe. Il le fit le lendemain, & pendant la meſſe, il fut long-tems ravi en extaſe, & reçût ordre de donner une expoſition des pſeaumes, que l'on garde encore à Camaldule écrite de ſa main.

n. 79. Etant à Sitrie, il demeura ſept ans enfermé, gardant continuellement le ſilence ; & toutefois il ne fit jamais plus de converſions, & ne ren-
n. 80. ferma plus de penitens. Il ne relâcha rien dans la vieilleſſe de l'auſterité de ſa vie. Pendant un carême il ne vêcut que de boüillon fait d'un peu de farine, avec quelques herbes, & il faiſoit ainſi diverſes experiences, pour éprouver ſes forces. Pendant l'été, de deux ſemaines il en paſſoit une jeûnant au pain & à l'eau, l'autre il ajoûtoit quelque choſe de cuit le jeudi. S'il étoit tenté de manger quelque viande plus de ſon goût, il la faiſoit preparer ; & après en avoir ſenti l'odeur, il ſe reprochoit ſa ſenſualité, & la renvoïoit ſans y toucher. Il avoit deux ou trois cilices, pour en changer tous les mois ; & ſe coupoit lui-même la barbe & les cheveux, mais fort rarement. Pendant le carême il ne ſortoit point ſans une neceſſité indiſpenſable. Mais ces auſterités n'empêchoient pas qu'il ne
n. 81. *&c.* montrât un viſage ſerain & une gaïeté conti-
n. 88. nuelle. On raconte pluſieurs gueriſons miraculeuſes qu'il fit, mais évitant autant qu'il étoit poſſible qu'on les lui attribuât. Quand il envoïoit quelque part ſes diſciples, il leur donnoit un pain, un fruit ou quelque autre choſe qu'il avoit benie ; & ſes diſciples guerirent pluſieurs malades, en leur en faiſant manger.

n. 93. Les moines de Sitrie vivoient dans une grande

de perfection. Tous marchoient nuds pieds, pâles, negligés, & toutefois contens dans leur extrême pauvreté. Quelques-uns demeuroient enfermés dans leurs cellules comme en des sepulchres. Personne n'y goûtoit jamais de vin. Non seulement les moines, mais leurs serviteurs & ceux qui gardoient les bestiaux, jeûnoient, observoient le silence, se donnoient la discipline l'un à l'autre, & demandoient penitence pour les moindres paroles oiseuses. Quand Romuald y vit un si grand nombre de moines, qu'à peine pouvoient-ils demeurer ensemble : il leur donna un abbé & se retira à Bifolco, gardant étroitement le silence.

Cependant l'empereur saint Henri étant venu en Italie, envoïa prier saint Romuald de le venir trouver, promettant de faire tout ce qu'il lui ordonneroit. Le saint homme refusoit absolument d'y aller & de rompre son silence; mais ses disciples lui dirent : Considerez que nous sommes tant ici, que nous ne pouvons plus y loger commodement : demandez, s'il vous plaît, à l'empereur quelque grand monastere. Le saint homme leur écrivit : Sçachez que l'empereur vous donnera le monastere du mont Amiat, voïez seulement quel abbé vous y mettrez. Il vint donc trouver l'empereur, qui se leva aussi-tôt, & dit avec un grand sentiment : Plût à Dieu que mon ame fût dans vôtre corps ! Il le pria de lui parler : mais il ne put ce jour-là lui faire rompre son silence. Le lendemain, quand Romuald vint au palais, les Allemans vinrent en foule le saluer en baissant la tête, & s'empressoient à arracher les poils de sa fourrure, pour les emporter en leurs païs comme des reliques : dequoi le saint homme fut si affligé, que sans ses disciples il seroit aussi-tôt retourné à sa cellule. Etant entré chez *n.* 94.

l'empereur, il lui parla beaucoup de la reſtitution des droits des égliſes, de la violence des puiſſans & de l'oppreſſion des pauvres. Enfin il demanda un monaſtere pour ſes diſciples ; & l'empereur lui donna le mont Amiat, dont il chaſſa un abbé coupable de pluſieurs crimes.

Ital. ſac. to. 3. p. 667. Ce monaſtere ſitué en Toſcane dans le territoire de Cluſium, avoit été fondé vers l'an 743. par Rachis roi des Lombards.

Mabill. obſerv. ad vit. p. 278. Id. Iter. Italic. p. 180. Une des dernieres fondations de ſaint Romuald, mais qui par la ſuite eſt devenue la plus celebre de toutes, fut celle de Camaldule. Ce lieu nommé alors Campo-Malduli, eſt ſitué au milieu des plus rudes montagnes de l'Apennin dans le dioceſe d'Areze. Mais c'eſt une plaine agréable arroſée de ſept fontaines. Saint Romuald le choiſit comme propre à ſes diſciples, & y bâtit une égliſe de ſaint Sauveur & cinq cellules ſeparées pour autant d'ermites, à qui il donna pour ſuperieur le venerable Pierre. Cet établiſſement ſe fit du conſentement de Theodalde évêque d'Areze, qui entra dans ce ſiege l'an 1023.

X. Fin de S. Romuald. *Vita n. 100.* Saint Romuald ſentant approcher ſa fin, revint à ſon monaſtere de Val de Caſtro ; & ſe tenant aſſuré qu'il mourroit bien-tôt, il ſe fit bâtir une cellule avec un oratoire, pour s'y enfermer & y garder le ſilence juſques à la mort. Vingt ans auparavant il avoit prédit à ſes diſciples, qu'il mourroit en ce monaſtere, ſans que perſonne fût preſent à ſa mort. Sa cellule de recluſion étant faite, il ſentit augmenter ſes infirmités, principalement une fluxion ſur la poitrine, qui le preſſoit depuis ſix mois : toutefois il ne voulut ni ſe coucher ſur un lit, ni relâcher la rigueur de ſon jeûne. Un jour comme il s'affoibliſſoit peu à peu, le ſoleil étant vers ſon coucher, il ordonna à deux moines

qui

Digitized by Google

qui étoient près de lui, de ſortir & de fermer après eux la porte de la cellule, & de revenir au point du jour, pour dire auprès de lui matines, c'eſt-à-dire, laudes. Comme ils ſortoient à regret, au lieu de s'aller coucher, ils demeurerent près de la cellule ; & quelque tems après écoutant attentivement, comme ils n'entendirent ni mouvement ni voix, ils ſe douterent de ce qui en étoit : ils pouſſerent promptement la porte, & aïant pris de la lumiere ils le trouverent mort couché ſur le dos. Il vêcut ſix vingt ans, dont il en paſſa vingt dans le monde, trois dans le monaſtere, quatre-vingt-treize dans la vie éremitique. C'eſt ce que nous liſons dans ſa vie, écrite quinze ans après par ſaint Pierre Damien : toutefois on croit qu'il y a du méconte, ſoit par la faute des copiſtes ou autrement, & que ſaint Romuald ne peut avoir vêcu plus de quatre-vingt-dix ans. Il mourut l'an 1027. le dix-neuviéme de Juin, & l'égliſe honore ſa memoire le même jour : mais à Rome ſa fête a été fixée au ſeptiéme de Fevrier, jour de la ſeconde tranſlation. Incontinent après ſa mort, il ſe fit quantité de miracles à ſon tombeau : ce qui fut cauſe que cinq ans après, les moines obtinrent du ſaint ſiege la permiſſion d'élever un autel ſur ſon corps : c'étoit alors une maniere de canoniſer les ſaints.

Mabill. p. 279. Boll. 7. Febr. to. 4. p. 103.

Martyr. R. 19. Jun. & 7. Febr.

Vitan. 102. 105.

Mabill. præfat. ad. p. 5. n. 98.

Dans le même tems ſous le pape Jean XIX. & Theodalde évêque d'Areze, vivoit le fameux muſicien Gui, moine de la même ville, qui inventa la game & les ſix notes *ut. re. mi. fa. ſol. la*, par le moïen deſquelles un enfant apprend en peu de mois, ce qu'un homme apprenoit à peine en pluſieurs années. Il prit ces ſyllabes des trois premiers vers de l'hymne de ſaint Jean *Ut queant laxis* ; & écrivit ſur ſa nouvelle me-

XI. Gui d'Areze muſicien.

thode à Michel, moine de Pompoſie, monaſtere alors celebre près de Ferrare, qui l'avoit aidé dans cette entrepriſe. J'eſpere, dit-il, que ceux qui viendront après nous, prieront pour la remiſſion de nos pechés, puiſqu'au lieu qu'en dix ans, à peine pouvoit-on acquerir une ſcience imparfaite du chant, nous faiſons un chantre en un an, ou tout au plus en deux. Et enſuite :

ap. Baron. an. 1022. & ſac. 6. Bened. p. 50.

Le pape Jean qui gouverne à preſent l'égliſe Romaine, aïant oüi parler de nôtre école, & comment par le moïen de nos antiphoniers les enfans apprennent les chants, qui leur étoient inconnus : en fut fort ſurpris, & m'envoïa trois meſſages pour me faire venir. J'allai donc à Rome avec Gregoire abbé de Milan, & Pierre prevôt des chanoines de l'égliſe d'Areze, homme très-ſçavant pour nôtre tems. Le pape m'aïant témoigné beaucoup de joïe de mon arrivée, m'entretint long-tems, me fit pluſieurs queſtions ; & feüilleta ſouvent mon antiphonier, qu'il regardoit comme un prodige. Il en medita les regles, & ne ſe leva point du lieu où il étoit aſſis, qu'il n'eut appris un verſet qu'il n'avoit jamais oüi chanter, & n'éprouvât ainſi en lui-même ce qu'il avoit peine à croire des autres. Ma mauvaiſe ſanté ne me permit pas de demeurer à Rome : parce que la chaleur de l'été m'étoit mortelle, en des lieux maritimes & marecageux. Je promis de revenir à l'entrée de l'hyver, pour expliquer cet ouvrage au pape & à ſon clergé. Peu de jours après, j'allai viſiter vôtre pere Gui abbé de Pompoſie, homme cheri de Dieu & des hommes pour ſa vertu & ſa ſageſſe, que je deſirois voir comme le pere de mon ame. Cet homme ſi éclairé approuva mon antiphonier ſi-tôt qu'il l'eût vû, ſe repentit d'avoir ſuivi le ſentiment de mes en-

envieux, m'en demanda pardon, & me conſeilla étant moine, de préferer aux villes épiſcopales les monaſteres, dont Pompoſie eſt à preſent par ſes ſoins le premier en Italie. C'eſt donc pour lui obéïr, que je veux illuſtrer vôtre monaſtere par cet ouvrage : vû principalement que les évêques étant maintenant preſque tous condamnés pour ſimonie, je crains de communiquer avec eux. Le moine Gui intitula Micrologue ſon livre de la muſique, & le dédia à Theodalde évêque d'Areze, ſon dioceſain, qui l'avoit pris auprès de lui, pour lui aider à l'inſtruction de ſon clergé & de ſon peuple.

XII. Brunon évêque de Toul. *Vita Leon. IX. ſec. 6. Ben par. 2. p. 53. Boll. 19. Apr. to. 10. p. 648.*

Le roi Conrad étoit entré en Italie dès l'an 1025. aïant à ſa ſuite Brunon ſon parent, clerc de l'égliſe de Toul. Il étoit né en Alſace, & dès l'âge de cinq ans, ſes parens le donnerent à Bertold évêque de Toul, pour le faire inſtruire. Etant devenu grand, ils l'envoïerent à la cour du roi Conrad, dont il ſe fit ſingulierement aimer ; & dès-lors, prévoïant qu'il ſeroit appellé à l'épiſcopat, il reſolut de preferer une égliſe pauvre à toute autre. Il étoit âgé de vingt-trois ans & diacre quand il ſuivit le roi en ce voïage de Lombardie, étant chargé de la conduite des troupes de l'évêque de Toul, qui n'y pouvoit aller en perſonne. Brunon s'acquitta mieux de cet emploi que ne promettoit ſon peu d'experience, & prit grand ſoin des campemens & de la ſubſiſtance des troupes.

Herman évêque de Toul étant mort l'année ſuivante 1026. pendant le carême, le clergé & le peuple élut tout d'une voix Brunon qui étoit encore avec le roi en Italie, & en écrivit à l'un & à l'autre : repreſentant que l'évêque, ſuivant les canons, doit être pris du clergé de la même égliſe, & que l'on ne doit jamais donner

An. 1026. à aucune un évêque qui ne lui ſoit pas agréable. Le roi Conrad avoit grande repugnance à cette élection, tant à cauſe de la pauvreté de l'égliſe de Toul, que pour ſa ſituation dans l'extrêmité de ſon roïaume, où il ne paſſoit preſque jamais. Au contraire c'étoit la pauvreté de cette égliſe, qui determinoit Brunon à l'accepter : ainſi il fit tant d'inſtances auprès du roi, qu'il la lui accorda. Il ſe mit donc en chemin pour revenir d'Italie, & aïant évité les embûches des Lombards revoltés contre le roi, il arriva à Toul le jour de l'Aſcenſion, & fut mis en poſſeſſion par ſon couſin Thierry évêque de Mets.

Le roi Conrad vouloit que Brunon differât ſon ſacre juſques à Pâques de l'année ſuivante 1027. où il devoit être couronné empereur, afin de le faire ſacrer en même tems par le pape : mais Brunon ne voulut point contrevenir aux droits de l'archevêque de Treves ſon metropolitain. Toutefois il ſe trouva une difficulté : car l'archevêque prétendoit que ſes ſuffragans, avant que de recevoir l'ordination, devoient prêter ſerment, de ne jamais rien faire ſans exception, que par ſon ordre ou ſon conſeil : ce que Brunon croïoit impraticable, & ne vouloit rien jurer qu'il ne pût tenir. Enfin le roi Conrad les accommoda, reduiſant la pretention de l'archevêque aux affaires eccleſiaſtiques, ſuivant l'ancien droit des metropolitains. Brunon fut donc ſacré évêque de Toul le neuviéme de Septembre 1026.

Sup. liv. LII. n. 5.

XIII. Conrad Empereur. *Vip. vita Chunr. p. 433.*

Le roi Conrad vint à Rome l'année ſuivante, & y fut couronné empereur le jour de Pâques vingt-ſixiéme de Mars par le pape Jean XIX. la reine Giſele ſon épouſe fut auſſi couronnée Imperatrice. Deux rois aſſiſterent à cette ceremonie : ſçavoir Rodolfe roi de Bourgogne, oncle

cle de Giſele, & Canut roi d'Angleterre & de Danemarc, qui étoit venu à Rome pour accomplir un vœu. Il ſe plaignit au pape, à l'empereur & aux autres ſeigneurs qui ſe trouverent preſens, des vexations que ſouffroient ſes ſujets tant Anglois que Danois, lorſqu'ils alloient à Rome en pelerinage ou en marchandiſe, & on lui promit exemption des impoſitions & liberté des chemins, particulierement le roi Rodolfe, qui étoit maître de la plûpart des paſſages des Alpes. Canut ſe plaignit auſſi au pape des ſommes immenſes, que l'on exigeoit de ſes archevêques, quand ils alloient demander le pallium ; & il fut reſolu qu'on ne le feroit plus à l'avenir. C'eſt ce qui paroît par la lettre qu'il en écrivit aux prélats, aux ſeigneurs & au peuple d'Angleterre : à qui il recommanda de païer exactement à Rome le denier de ſaint Pierre & les autres redevances aux égliſes. AN. 1027. *Tom. 9. conc. p. 361. ex Will. Malmesb.*

L'empereur Conrad étant de retour en Allemagne, aſſiſta la même année 1027. à un concile aſſemblé à Francfort par Aribon archevêque de Maïence, où ſe trouverent vingt-trois évêques. A l'Orient devant l'autel, étoit aſſis l'archevêque de Maïence avec ſes ſuffragans : à l'Occident l'empereur, aïant à ſa droite Pelegrim archevêque de Cologne & ſes ſuffragans ; & à ſa gauche Hunfroi archevêque de Magdebourg avec les ſiens : au midi d'autres évêques, & au Septentrion pluſieurs abbés. En ce concile l'archevêque Aribon renouvella ſa prétention contre ſaint Godehard de Hildesheim, touchant le monaſtere de Gandesheim : mais Godehard, qui étoit preſent, prouva ſon droit par le témoignage de ſept évêques, qui avoient aſſiſté au traité de Gandesheim. Néanmoins l'archevêque l'inquieta encore pour ce ſujet en deux conciles, tenus les deux années ſuivantes.

AN. 1027. tes. Enfin en 1030. il ſe deſiſta, reconnut qu'il avoit failli, & ſe reconcilia avec le ſaint évêque.

XIV. Canut roi de Danemarc & d'Angleterre.

Canut ou Cnuto, fils & ſucceſſeur de Suein ou Suenon roi de Danemarc, paſſa comme lui en Angleterre, pour venger ſa nation des cruautés du roi Ethelred, à qui il fit long-tems la guerre, & à ſon fils Edmond Côte-de-fer. Enfin après la mort de ce dernier, il demeura ſeul maître de l'Angleterre l'an 1017. & y regna près de vingt ans. Il étoit Chrétien, & d'uſurpateur il devint un roi très-bon & très-ſage; enſorte qu'il merita le ſurnom de Grand. Ce fut par les conſeils de ſaint Elnoth ou Egelnoth archevêque de Cantorberi. Ce prelat aïant été moine de Glaſtemburi, ſucceda l'an 1020. à l'archevêque Living ſucceſſeur de ſaint Elfege; & deux ans après il alla à Rome, & reçut le pallium du pape Benoît VIII. A ſon retour, paſſant à Pavie, il acheta un bras de ſaint Auguſtin cent marcs d'argent & un marc d'or, & enrichit de cette relique l'égliſe d'Angleterre.

Elog. ſec. 6. Bened. p. 447. Sup. liv. LVIII. n. 81.

Ce fut donc par ſes exhortations, que le roi Canut fit vœu d'aller à Rome pour l'expiation de ſes pechés, & l'accomplit comme nous venons de voir. Ce fut par ſes conſeils qu'il renouvella les loix tant eccleſiaſtiques que civiles, comme il paroît par le recueil, qui en reſte contenant pluſieurs reglemens importans ſur les matieres de la religion, conformes à ceux des rois precedens. Ce fut encore par le conſeil de l'archevêque, que le roi Canut étendit ſes liberalités ſur les égliſes étrangeres; comme on voit par celle de Chartres, où il envoïa une ſomme conſiderable, du tems de l'évêque Fulbert, qui l'en remercia par une lettre, & emploïa cet argent à rebâtir ſon égliſe, qui avoit été

Tom. 9. conc. p. 314.

Fulb. ep. 97.

été brûlée. L'archevêque Egelnoth mourut l'an 1038. & eſt compté entre les ſaints.

Le roi Canut emmena en Danemarc pluſieurs évêques d'Angleterre, dont il mit Bernard en Sconie ou Schonen, Gerbrand en Zelande, Reinher en Finlande. Unuan archevêque de Brême, reçut bien l'évêque Gerbrand ; mais il l'obligea à le reconnoître pour ſon ſuperieur, & à lui promettre fidelité. L'aïant pris en amitié, il ſe ſervit de lui pour envoïer au roi Canut des deputés avec des preſens, le congratulant des victoires qu'il avoit remportées en Angleterre, mais le reprenant de ce qu'il avoit oſé en enlever ces évêques. Le roi Canut prit en bonne part la reprimande, & vêcut ſi bien depuis avec l'archevêque, qu'il ne faiſoit rien que par ſon avis : juſques-là qu'il fut le médiateur de la paix entre ce prince & le roi Conrad le Salique. *Adam. Brem. l. c. 38.* *c. 39.*

XV. Saint Olaf roi de Norvege.

Le roi Canut fut continuellement en guerre avec Olaf roi de Norvege, prince juſte toutefois, & zelé pour la religion Chrétienne. Il s'appliqua particulierement à purger la Norvege des devins, des magiciens & des enchanteurs, dont elle étoit pleine ; & il avoit auprès de lui des évêques & des prêtres venus d'Angleterre, qui l'aidoient par leur doctrine & leurs conſeils. Les plus diſtingués pour la ſcience & pour la vertu, étoient Sigefroi, Grimquil, Rodulfe & Bernard : qui par l'ordre du roi Olaf allerent prêcher l'évangile en Suede, en Gothie, & aux iſles qui ſont au delà de la Norvege. Ce prince envoïa auſſi des deputés à l'archevêque Unuan avec des preſens : le ſuppliant de recevoir favorablement ſes évêques, & de lui en envoïer de ſa part, pour affermir la religion en Norvege. *c. 40.*

En même tems regnoit en Suede un autre *c. 41.*

Olaf nouveau Chrétien, dont le roi de Norvege avoit épouſé la fille, & qui n'étoit guere moins zelé que ſon gendre pour la religion Chrétienne. Il fit de grands efforts pour faire abattre le temple des idoles, qui étoit à Upſal, au milieu de ſon roïaume ; & les païens craignant qu'il n'en vînt à bout, convinrent avec lui, que puiſqu'il vouloit être Chrétien, il choisît le meilleur païs de la Suede pour y établir une égliſe & l'exercice de ſa religion : ſans faire violence à perſonne, pour quitter le ſervice des dieux. Le roi fort content de ce traité, fonda une égliſe & un ſiege épiſcopal dans la Gothie occidentale, proche du Danemarc & de la Norvege. Ce fut à Scaren, ville alors très-grande, à preſent peu conſiderable, où à la priere du roi de Suede, Turgot fut ordonné premier évêque par l'archevêque Unuan ; & il s'acquitta ſi bien de ſon miniſtere, qu'il convertit à la foi deux peuples celebres des Goths. Le roi Olaf de Suede fit baptiſer ſa femme & ſes deux fils Edmond & Anond, & il fit donner à ce dernier le nom de Jaques au baptême: ce prince tout jeune qu'il étoit, ſurpaſſa en ſageſſe & en pieté tous ſes predeceſſeurs, & aucun roi ne fut ſi agréable aux Suedois que fut Anond.

Cependant Olaf roi de Norvege fut chaſſé
643. de ſon roïaume par la faction des ſeigneurs, dont il avoit fait mourir les femmes, a cauſe de leurs malefices. Le roi Canut, qui lui faiſoit toûjours la guerre, ſe prévalut de cette revolte, & fut reconnu roi de Norvege : ce qui n'étoit encore arrivé à aucun des rois de Danemarc. Olaf mettant toute ſon eſperance en Dieu, entreprit de ſe rétablir, pour reprimer l'idolâtrie ; & par le ſecours du roi de Suede ſon beau-pere, & des inſulaires, il aſſembla une gran-

grande armée, & reconquit ſon roïaume. Alors il crut que Dieu l'avoit rétabli, afin de ne plus pardonner à perſonne, qui voulût demeurer magicien, ou qui refusât de ſe faire Chrétien. Il y réüſſit pour une grande partie : mais quelque peu de magiciens qui reſtoient, le firent mourir ſecrettement, tant pour venger les autres, que pour faire plaiſir au roi Canut. Ainſi mourut le roi Olaf de Norvege, & fut regardé comme martyr. On l'enterra avec honneur à Drontheim capitale du roïaume : il ſe fit à ſon tombeau grand nombre de miracles, & il fut depuis en grande veneration à tous les peuples voiſins. Il mourut l'an 1028. le vingt-neuviéme de Juillet, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. *Martyr R. 29. Jul.*

Vers le même tems, un Anglois nomme Volfred, étant entré en Suede, commença à prêcher l'évangile avec une grande confiance, & convertit pluſieurs païens. Il oſa même dans leur aſſemblée maudire leur idole, nommée Torſtan, & aïant pris une cognée, il la mit en pieces. Auſſi-tôt les barbares le percerent de mille coups, & après avoir déchiré ſon corps, & s'en être joués long-tems, ils le jetterent dans un marêt. *Adam c. 44.*

L'archevêque Unuan profitant de la paix ſolide entre les Sclaves & les Saxons d'outre l'Elbe, rétablit la métropole de Hambourg, ruinée par les Normans en 845. & y raſſembla une grande multitude d'habitans & de clercs. Il y demeuroit ſouvent, juſques à y paſſer la moitié de l'année, & y donnoit rendez-vous au roi Canut & aux princes des Sclaves. Enfin après avoir gouverné ſon égliſe pendant ſeize ans, & s'être dignement acquitté de ſa miſſion chez les infidéles : il mourut le vingt-ſeptiéme de Janvier 1029. & eut pour ſucceſſeur Libentius II. neveu *c. 42. Sup. liv. XLVIII. n. 31. c. 44. c. 45.*

An 1027. veu du premier, grand prevôt de la cathedrale. Il fut élû par la faveur de l'Imperatrice Gisele, reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Jean XIX. mais il ne tint le siege de Brême & de Hambourg que quatre ans.

XVI. Constitution du patriarche Alexis.

Jus Græcorum-Rom. lib. 4. p. 250.

Post Zonar. p. 786. v. Sup. XXVIII. n. 19.

Sup. liv. LVI. n. 22.

A Constantinople le patriarche Alexis fit une constitution avec le concile des évêques qui se trouvoient à la cour nommé *synodos endemoûsa*, par laquelle ils reglerent divers points de discipline. Premierement plusieurs évêques faisoient retomber sur les métropolitains les charges de leurs dioceses; & pour en éviter le paiement détournoient leurs revenus, & s'absentoient eux-mêmes. Je croi qu'il s'agit des contributions que l'empereur prenoit sur les évêques, comme nous avons vû; & que l'on rendoit les métropolitains responsables des nonvaleurs de leur province. Pour remedier à ce desordre, il est ordonné, que les métropolitains établiront des œconomes dans les dioceses, dont leur est venu la perte, jusques à ce qu'ils en soient indemnisés; & que dans les dioceses, dont ils craignent pareil dommage, par la negligence ou la malice des évêques, ils établiront des commissaires, pour prendre connoissance avec les évêques du revenu des églises, en faire rendre compte tous les ans, & emploïer le revenant-bon à l'indemnité du métropolitain, ou le conserver à l'église.

On se plaint même des évêques, qui dissipoient les biens de leurs églises, qui prenoient des terres à ferme, & se mêloient indignement d'affaires temporelles; & on les menace de déposition, s'ils ne se corrigent. On se plaint de ceux qui se dispensoient d'assister aux conciles provinciaux, sans excuse legitime; & de ceux qui entreprenoient sur les droits de leurs confreres, en ordon-

Digitized by Google

donnant des clercs étrangers. On défend aux clercs de passer d'une province à l'autre, sans permission par écrit de leur évêque. Ce qui regardoit principalement C. P. où venoient de tous côtés des clercs coupables ou innocens, ordonnés ou non ; & y faisoient impunément leurs fonctions. An 1027.

On recommande d'observer les bornes de la juridiction ecclesiastique : sçavoir, que les differends des clercs ou des moines entre-eux soient jugés par l'évêque : ceux des évêques par le métropolitain ; ou en cas de recusation, par le patriarche & son concile : avec défense expresse à tous clercs ou moines de s'adresser à des juges seculiers, suivant les ordonnances des empereurs mêmes ; & nonobstant le privilege prétendu par les monasteres imperiaux.

La séance des évêques est reglée suivant le rang de leurs métropolitains. Enfin on condamne l'abus des oratoires domestiques, où les personnes puissantes affectoient de faire sonner, d'assembler le peuple, de celebrer l'office, & même des baptêmes, sous pretexte qu'on y avoit planté une croix par l'autorité du patriarche, ou de l'évêque. On défend aux évêques de donner de telles permissions, & aux prêtres sous peine de déposition de celebrer en ces oratoires autre office que la messe, & encore aux jours de fêtes : menaçant d'anathême les laïques qui refuseront de s'y soûmettre. Cette constitution porte les noms de ving-deux métropolitains & de neuf archevêques, par lesquels elle fut acceptée. Elle étoit scellée en plomb à l'ordinaire, & dattée du mois de Janvier de l'an 6536. qui est l'an 1027.

XVII. Monasteres en commande.

Cette constitution parle aussi des monasteres donnés à des étrangers. On rapportoit le commencement de cet abus aux Iconoclastes, particulierement à Constantin Copronyme, ce mortel *Jo. Antioch. tom. 1. Mon.*

An 1027. Gr. Conſt. p. 170.

tel ennemi des moines. Après l'extinction de cette hereſie, leurs biens leur furent rendus ; toutefois les empereurs & les patriarches s'accoûtumerent à donner des monaſteres & des hôpitaux à des perſonnes puiſſantes & charitables : non pour en profiter, mais pour les rétablir, quand ils tomboient en ruine, pour en être les bienfacteurs & les protecteurs. Ce fut un pretexte, pour donner enſuite ces maiſons abſolument : premierement les moindres, puis toutes generalement, ſoit à des évêques, ſoit à des laïques, à des hommes mariés, à des femmes, à des païens mêmes. Ces donations ſe faiſoient à vie, & quelquefois pour deux perſonnes de ſuite. On donnoit à des hommes des monaſteres de femmes, & à des femmes des monaſteres d'hommes ; & une même perſonne en avoit quelquefois pluſieurs. Ces donataires, que l'on nommoit Chariſticaires, joüiſſoient de tous les revenus, ſans en rendre compte ; & ſouvent negligeoient les reparations des égliſes & des bâtimens, l'entretien du ſervice divin, les aumônes accoûtumées, & même la ſubſiſtance des moines, qui faute du neceſſaire tomboient dans le relâchement. Ils étoient les maîtres des abbés, & les obligeoient à recevoir tels moines qu'il leur plaiſoit, ou à loger dans le monaſtere des ſeculiers, preſque en auſſi grand nombre que les moines.

Les évêques donc qui ſe trouverent au concile de C. P. du mois de Janvier 1027. ſe plaignirent que ces Chariſticaires tournant à leur profit les revenus des monaſteres les reduiſoient à une ruine totale, & les changeoient en habitations ſeculieres, parce que la pauvreté obligeoit les moines à les abandonner. C'eſt pourquoi le concile permit aux moines de ſe pourvoir contre les Chariſticaires, pour les obliger à reparer le tort

fort qu'ils avoient fait au monaſtere, ou pour leur en ôter entierement la joüiſſance : ordonnant toutefois de ne s'adreſſer pour ce ſujet qu'au concile du patriarche, & non aux juges ſeculiers. AN. 1027.

Dans une autre conſtitution du mois de Novembre, indiction onziéme, qui eſt la même année 1027. le patriarche Alexis défend aux Chariſticaires de faire paſſer leurs monaſteres à d'autres. Car il y en avoit qui les vendoient comme des biens profanes. Il défend à toute perſonne, de quelque condition qu'elle ſoit, de poſſeder un monaſtere de l'autre ſexe. Il défend auſſi les alienations des fonds dependans des monaſteres, ſinon par l'autorité du patriarche ou du métropolitain. Enfin les évêques qui ont reçû des monaſteres de la liberalité des métropolitains, ſeront obligés de les leur rendre, quand les métropoles ſe trouveront reduites à l'indigence par les contributions neceſſaires pour les beſoins de l'état. Cette conſtitution fut luë en preſence de ſeize métropolitains & de cinq archevêques : la datte eſt du mois de Novembre, indiction onziéme la même année 1027.

XVIII. Mort de Conſtantin. Romain Argyre empereur. *Cedr. p.* 719. *p.* 722.

L'année ſuivante l'empereur Conſtantin mourut, après avoir regné cinquante ans avec ſon frere, & trois ans ſeul : ne ſongeant qu'à ſon plaiſir. Il étoit tout occupé de courſes de chevaux, entouré de boufons & de plaiſans, & donnoit les gouvernemens & les emplois à des eunuques yvrognes & à d'autres perſonnes indignes. Il tomba ſubitement malade le neuviéme de Novembre, l'an du monde 6537. de JESUS-CHRIST 1028. & ſe voïant abandonné des medecins, il ſongea à ſe choiſir un ſucceſſeur. Il fit venir le patrice Romain Argyre, & lui dit : Choiſiſſez de quitter vôtre femme, & d'épouſer une de mes filles, ou d'avoir les yeux crevés. Romain étoit fort embaraſſé : mais ſa femme

AN. 1028. me pour le tirer de ce peril, ſe fit couper les cheveux, & entra en religion. L'empereur Conſtantin avoit trois filles, dont l'aînée nommée Eudocie ſe fit religieuſe : Theodora, qui étoit la troiſiéme, refuſa d'épouſer Romain Argyre, ſoit à cauſe de la parenté, ſoit parce que ſa femme vivoit encore. Mais la ſeconde, nommée Zoë, accepta volontiers ce mariage. La queſtion de la parenté fut agitée & decidée par le patriarche Alexis avec ſon clergé. Romain & Zoë reçurent la benediction nuptiale : il fut declaré empereur, & Conſtantin mourut trois jours après âgé de ſoixante & dix ans.

Cang. famil. p. 154. Romain Argyre en regna cinq & demi. Il étoit d'une famille ancienne & illuſtrée par pluſieurs grandes dignités, & il fit beaucoup de bien pendant ſon regne. Sçachant que la grande égliſe de C. P. dont il avoit été œconome, n'avoit pas aſſez de revenu, il lui aſſigna quatre-vingt livres d'or par an ſur le treſor imperial. Il éleva trois ſyncelles à la dignité de métropolitains : mettant à Epheſe Cyriaque frere du patriarche, à Cyzique Demetrius, avec lequel avant que d'être empereur il étoit lié d'une amitié particuliere, & Michel parent de Demetrius à Euchaïte. Il ſoulagea dans leurs beſoins pluſieurs perſonnes tombées dans la pauvreté, particuliérement des miniſtres de l'égliſe ; il fit de grandes aumônes pour le repos de l'ame de l'empereur ſon beau-pere, & donna des biens ou des honneurs à ceux que ce prince avoit maltraités.

XIX. Fin de Fulbert de Chartres. L'an 1029. l'égliſe de France perdit une de ſes plus grandes lumieres, Fulbert évêque de Chartres. Il s'étoit attiré la colere de la reine Conſtance, en s'oppoſant au deſir qu'elle avoit de faire couronner roi Robert ſon dernier fils, au préjudice de Henri qui étoit l'aîné ; & que le roi

roi ſon pere vouloit faire reconnoître roi. Pour exclure Henri, on l'accuſoit d'être diſſimulé, pareſſeux, mou, capable de negliger ſes droits comme ſon pere ; & on prétendoit que ſon frere avoit toutes les bonnes qualités contraires. Fulbert étoit pour Henri, ſuivant l'intention du roi : quoiqu'il fût bien averti que pluſieurs évêques l'en blâmoient en ſecret, & que pluſieurs en prenant un tiers parti, étoient d'avis de ne couronner ni l'un ni l'autre du vivant du pere. Enfin la volonté du roi prévalut, & Henri fut couronné à Reims le jour de la Pentecôte, quatorziéme de Mai l'an 1027. mais Fulbert s'excuſa de ſe trouver à ſon ſacre, pour ne pas s'expoſer inutilement à la colere de la reine.

AN. 1029. *Glab. lib. III. c. 9. Ap. Fulb. ep. 106. al. 50.* *Ep. 59.*

Fulbert mourut l'an 1029. le dixiéme d'Avril, laiſſant pluſieurs diſciples & quelques écrits, entre autres des lettres au nombre de plus de cent : mais courtes pour la plûpart, à cauſe, comme il le dit ſouvent, de la multitude de ſes occupations. Outre celles dont j'ai parlé, en voici qui me paroiſſent remarquables. La premiere qui eſt une lettre dogmatique, où en expliquant les principaux points de la religion Chrétienne, il dit, que l'euchariſtie n'eſt pas le ſymbole d'un vain myſtere, mais par l'operation du Saint-Eſprit le vrai corps de JESUS-CHRIST. Et enſuite : Il n'eſt pas permis de douter, que celui qui a tout fait de rien, ne change par la même puiſſance la matiere terreſtre en la ſubſtance de JESUS-CHRIST.

Ep. 1. p. 8. *p. 10.*

Dans la ſeconde lettre, Fulbert répond à une conſultation touchant l'uſage qui s'obſervoit alors en pluſieurs égliſes, que le prêtre, à ſon ordination, recevoit de l'évêque une hoſtie conſacrée, qu'il devoit conſumer peu à peu, en prenant tous les jours une particule quarante jours

Ep. 2.

Digitized by Google

jours durant. Je croïois, dit-il, que cet uſage fût établi dans toutes les égliſes, enſorte que perſonne ne dût en être ſurpris : car les évêques de nôtre province l'obſervent tous. Il parle du païs de ſa naiſſance. Puis il raconte un fait, qui lui avoit donné occaſion de chercher la raiſon de cette coûtume. Un prêtre aïant reçû à ſon ordination l'hoſtie de la main de l'évêque, l'envelopa dans un parchemin deſtiné à cet uſage, qu'il ouvroit tous les jours en celebrant la meſſe, & en prenoit une petite partie proportionnée au nombre des jours. Il arriva une fois, qu'aïant dit la meſſe, en pliant les ornemens & le corporal, il oublia le parchemin où étoit l'hoſtie; & le lendemain l'heure de la meſſe étant venuë, il ne la trouva plus, quelque mouvement qu'il ſe donnât pour la chercher. L'évêque l'aïant appris, ordonna à tous les freres de faire une penitence pour lui; & lui en impoſa à lui-même une ſevere.

Je pris cette occaſion de demander à l'évêque, s'il ne jugeroit pas à propos, ſans préjudice de la religion, de conſumer l'hoſtie toute entiere le premier ou le ſecond jour: voïant qu'on ne pouvoit ſans peril la prendre peu à peu pendant ſi long-tems, & qu'il y avoit peu de prêtres capables d'en prendre un ſi grand ſoin. Il répondit, que cette ceremonie repreſentoit les apparitions de Jesus-Christ à ſes diſciples pendant quarante jours après ſa reſurrection. Car pour aider leur foi encore foible, il ne ſe contenta pas de ſe montrer une fois à eux : mais avant que de les envoïer dans le monde, il les fortifia pendant quarante jours de la vûë de ſon corps, comme d'une nourriture celeſte. Ainſi l'évêque qui tient la place de Jesus-Christ étant prêt à envoïer les prêtres au peuple qui lui eſt ſoumis, leur donne l'euchariſtie pour quarante jours, afin de

de les faire ſouvenir de cette conduite du Sauveur. C'eſt ce que rapporte Fulbert; & on trouve encore la même obſervance marquée dans un pontifical de l'égliſe de Soiſſons, écrit avant ſix cens ans, où on lit ces paroles après la ceremonie de l'ordination : Les prêtres doivent recevoir de l'évêque des particules du corps de Nôtre-Seigneur, pour en communier pendant quarante jours : à l'exemple de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST qui converſa quarante jours avec ſes diſciples après ſa reſurrection. On trouve toutefois dans un ancien ordre Romain, que les nouveaux prêtres ne communioient que pendant ſept jours, de l'hoſtie qu'ils avoient reçûë de l'évêque. Ce qui ſuffiſoit pour montrer l'unité du ſacrifice de l'évêque & du prêtre : qui eſt encore une raiſon rapportée par Fulbert. *Marten. de Antiq. rit. to. 2. p. 322. 396.* *p. 14.*

Dans une autre lettre il répond ainſi à un prêtre qui l'avoit conſulté : je vous conſeille, pour le plus ſûr, de vous abſtenir de celebrer la meſſe, plûtôt que de la dire ſans avoir au moins deux ou trois aſſiſtans. Quant à l'offrande, on peut dire que ceux pour qui nous ſacrifions, offrent à Dieu par nos mains le ſacrifice de loüange. Il répond à une autre conſultation ſur un prêtre, convaincu d'avoir celebré la meſſe ſans communier, qu'il en faut exactement rechercher la cauſe. Si c'eſt par erreur contre la foi, ou pour quelque autre crime abſolument mortel, il faut le depoſer ; ſi c'eſt pour yvreſſe ou impureté, comme ce ſont auſſi des pechés mortels, quoique pluſieurs prêtres l'ignorent ou feignent de l'ignorer, il faut l'interdire & le châtier par l'abſtinence, juſques à ce qu'il ſoit corrigé. Si c'eſt par dégoût, à cauſe de la frequente celebration, il faut le priver de la communion pendant un an entier, ſuivant le concile de Tolede. Si c'eſt une crainte exceſſive pour une *Ep. 52.* *Ep. 83.*

faute

faute legere, il faut le corriger avec charité ſuivant le capitulaire. Si c'eſt une maladie d'eſtomac ou de cerveau, il doit s'abſtenir du miniſtere, juſques à ce qu'il recouvre la ſanté. Dans une autre lettre il dit : Quant au divers nombre de pſeaumes, que quelques-uns ajoûtent dans le tems du jeûne, à la fin de chacune des heures canoniales, je n'en trouve point de regle : & j'eſtimerois ces pſeaumes ſuperflus, s'ils n'étoient autoriſés par la devotion de ceux qui les diſent. Outre les lettres de Fulbert, nous avons de lui quelques ſermons, particulierement contre les Juifs, & ſur la nativité de la ſainte Vierge, dont il inſtitua la fête dans ſon dioceſe. Entre ſes ſermons on trouve quelques regles de penitences canoniques pour les plus grands crimes.

Ep. 72.

p. 167.

Après la mort de Fulbert, le roi Robert fit élire évêque de Chartres Thierry, qui fut ordonné par Leotheric archevêque de Sens : nonobſtant l'oppoſition des chanoines de Chartres qui avoient élû leur doïen, & lui en avoient notifié l'élection à lui & au roi. Ils en écrivirent à cet archevêque, pour ſe plaindre de ſon procedé & de la contravention aux canons. Ils en écrivirent auſſi à Guerin évêque de Beauvais, à Odolric d'Orleans, & à Arnoul archevêque de Tours : ſe plaignant de leur archevêque & du roi, qui vouloient leur donner pour évêque, malgré eux, un homme indigne & ignorant. Sçachez, ajoûtent-ils, que le comte Eudes ne le recevra jamais dans ſa ville, que vous n'aïez examiné s'il doit être reçû ; & ne craignez point de manquer à la fidelité que vous devez au roi, vous ne la lui pouvez mieux témoigner qu'en l'obligeant à corriger les deſordres de ſon roïaume. Enfin ils écrivirent à ſaint Odilon de Clugny, craignant qu'il ne perſuadât au comte de

Ap. Fulb. ep. 131.

Ep. 132.

Ep. 133.

Char-

Chartres, de s'accommoder avec Thierry : mais tous leurs efforts furent inutiles, & Thierry demeura évêque de Chartres. AN. 1029.

XX. Dedicace de saint Agnan d'Orleans. *Holg. p. 73.*

Il assista en cette qualité à la dedicace de l'église de saint Agnan d'Orleans, que le roi Robert fit faire cette année 1029. avec grande solemnité. Cette église avoit quarante-deux toises de long, douze de large, dix de haut, cent vingt-trois fenêtres. Il y avoit dix-neuf autels, dont le principal fut dedié à saint Pierre : la chasse de saint Agnan étoit d'argent, ornée par-devant d'or & de pierreries. A cette dedicace se trouverent par l'ordre du roi trois archevêques, Gauslin de Bourges, Leotheric de Sens & Arnoul de Tours : avec cinq évêques, Odolric d'Orleans, Thierry de Chartres, Bernier de Meaux, Guerin de Beauvais & Raoul de Senlis, saint Odilon de Clugny y assista aussi, & plusieurs autres hommes de merite, avec lesquels le roi aimoit à s'entretenir. Le roi porta sur ses épaules la chasse de saint Agnan, & après la ceremonie il se mit à genoux devant le grand autel, se dépoüilla de sa pourpre ; & fit publiquement une priere d'action de graces.

Entre autres offrandes qu'il fit à cette église de saint Agnan, il lui laissa après sa mort sa chapelle, qui consistoit en ce qui suit. Dix-huit belles chapes, deux livres d'évangiles garnis d'or, deux d'argent, deux autres petits avec un missel d'outremer garni d'yvoire & d'argent, douze reliquaires d'or, un autel orné d'or & d'argent, avec un onyx au milieu, trois croix d'or, la plus grande du poids de sept livres. Cinq cloches, dont l'une pesoit deux mille six cens, qu'il avoit fait baptiser solemnellement & nommer Robert. Ce sont les paroles du moine Helgaud, qui montrent que dès-lors on nommoit baptême la benediction

Digitized by Google

An 1030. diction des cloches ; & il remarque qu'on y employoit l'huile & le chrême.

Glab. III. hiſt. c. 9. Les deux fils de ce bon prince, irrités par les mauvais traitemens de leur mere, s'accorderent à prendre les armes contre lui & à piller ſes terres. Le jeune roi Henri ſe ſaiſit de Dreux, & Robert ſon frere d'Avalon & de Beaune. Le roi marcha contre lui en Bourgogne avec des troupes : & conſulta l'abbé Guillaume à Dijon, ſur ce qu'il devoit faire en cette occaſion, ſe recommandant lui & ſes enfans à ſes prieres. Le ſaint abbé lui répondit : Vous devez, ſeigneur, vous ſouvenir des chagrins que vous avez donnés en vôtre jeuneſſe à vôtre pere & à vôtre mere, & conſiderer que Dieu permet que vos enfans vous traitent de même. Le roi ſouffrit patiemment cette remontrance, ſe reconnoiſſant coupable ; & après quelque degât dans l'une & l'autre province, il fit la paix avec ſes enfans.

XXI. Fin de l'abbé Guillaume de Dijon.

C'étoit en 1030. & la même année l'abbé Guillaume, au retour d'Italie, viſita le monaſtere de Gorze, qu'il avoit autrefois reformé comme pluſieurs autres : puis il vint à Feſcamp, où il tomba malade ; & vers la fête de Noël, ſentant que ſa fin étoit proche, il aſſembla les freres, & regla avec eux ce qu'il y avoit à faire dans tous les monaſteres dont il avoit la conduite. Il demanda le viatique, puis demeura toute l'octave ſans parler, levant ſeulement les yeux au ciel. Enfin il mourut le vendredi jour de la Circonciſion premier de Janvier l'an 1031. indiction quatorziéme, âgé de ſoixante & dix ans : quarante ans depuis ſon arrivée d'Italie en France. Il gouvernoit environ quarante monaſteres, dans leſquels il y avoit plus de douze cens moines, qui étoient fermement perſuadés, que tant qu'ils

f Vita n. 29. ac. 6. Act. Ben. p. 334.

Vita n. 24.

qu'ils ſuivroient ſes inſtructions, ils n'avoient rien à craindre en ce monde & ne manqueroient de rien. Entre ces monaſteres, il ne faut pas oublier celui de Frutare au dioceſe d'Yvrée, que ſes freres & lui fonderent de leur patrimoine, & dont il fit confirmer les privileges par le pape Benoît VIII. dans un concile de plus de quarante évêques, tenu à Rome le troiſiéme de Janvier 1015. L'abbé Guillaume forma grand nombre de diſciples : pluſieurs abbés & pluſieurs évêques Italiens quitterent leurs ſieges pour vivre ſous ſa conduite, & pluſieurs moines qu'il avoit élevés devinrent enſuite abbés ou évêques.

AN. 1031. *p.* 346. *Tom. 9. conc. p.* 834. *Sæc. 6. B. p.* 340.

La même année 1031. le roi Robert à ſon retour de Bourgogne, paſſa le carême en pelerinages à ſaint Etienne de Bourges, à ſaint Mayeul, à ſaint Julien de Brioude, à ſaint Antonin, à ſaint Geraud d'Aurillac, & à d'autres lieux de pieté : puis il revint à Bourges pour le dimanche des Rameaux, & de-là à Orleans celebrer la fête de Pâques. En ce voïage il fit quantité d'offrandes aux lieux ſaints, & répandit de grandes aumônes. On dit même qu'il guerit pluſieurs malades, en faiſant ſur eux le ſigne de la croix. Enfin il mourut à Melun le mardi vingtiéme de Juillet, âgé de ſoixante ans, dont il avoit regné trente-trois depuis la mort de ſon pere. Il fut porté à Paris & enterré à ſaint Denis, mais ſans épitaphe ni aucun ornement à ſon tombeau : l'image de pierre qui s'y voit aujourd'hui n'aïant été faite que pluſieurs ſiecles après. Son fils Henri déja ſacré quatre ans auparavant, en regna encore vingt-neuf.

XXII. Mort de Robert. Henri roi. *Heldalg. p.* 76.

Gauſlin archevêque de Bourges étoit mort l'année precedente 1030. après avoir tenu le ſiege dix-ſept ans ; & Aimon, de la maiſon

XXIII. Concile de Bourges.

AN. 1031. des ſeigneurs de Bourbon, lui avoit ſuccedé. Il tint un concile le premier jour de Novembre 1031. où aſſiſterent avec lui Etienne évêque du Puy, Rencon de Clermont, Raimond de Mende, Emile d'Albi, & Deus-dedit de Cahors. Il nous reſte de ce concile vingt-cinq canons: dont le premier porte, que dans toutes les égliſes ſoumiſes à ces évêques, le nom de ſaint Martial docteur de l'Aquitaine ne ſera plus propoſé entre les confeſſeurs, mais entre les apôtres: comme le ſaint ſiege de Rome & pluſieurs anciens peres l'ont défini. En effet, le pape Jean XIX. avoit envoïé une lettre ſur ce ſujet, adreſſée à tous les évêques, les abbés & les autres fidéles de toute la Gaule, & elle fut lûë en ce concile. Deux ans devant, c'eſt-à-dire, l'an 1029. on avoit decidé de même en faveur de l'apoſtolat de ſaint Martial, dans un concile de Limoges; & Jourdain, qui en étoit évêque, avoit défendu ſous peine d'anathême, de plus agiter cette queſtion dans ſon dioceſe.

to. 9. p. 864.

Tom. 9. conc. p. 687. E.

c. 8. On ordonna encore au concile de Bourges, que les enfans illegitimes, principalement des prêtres & des autres clercs, ne ſeroient point admis dans le clergé; & que ceux qui y étoient déja, ne ſeroient point promûs aux ordres ſuperieurs.

c. 9. Que les ſerfs ou les affranchis n'entreroient point dans le clergé, qu'ils n'euſſent reçû de leurs ſeigneurs une entiere liberté.

c. 15. Défenſe de faire des voitures le dimanche, ſoit par charroi, ſoit par bêtes de ſomme, ſinon

c. 21. en grande neceſſité. Défenſe aux ſeculiers, de prendre droit de fief ſur les prêtres, pour les biens eccleſiaſtiques, que l'on appelloit fiefs preſbyteraux. On traita auſſi dans ce concile de la paix que l'on vouloit établir, pour arrêter le cours des guerres particulieres.

Le jeudi dix-huitiéme du même mois de Novembre

vembre 1031. on tint un concile à Limoges, où l'archevêque Aimon presida, & neuf évêques y assisterent : sçavoir, les cinq qui avoient été au concile de Bourges ; & de plus Jourdain de Limoges, Isembert de Poitiers, Arnaud de Perigueux, Rohon d'Angoulême. L'évêque Jourdain fit l'ouverture de la premiere session, en se plaignant des violences que les seigneurs de son dioceſe commettoient contre l'église & contre les pauvres, sans vouloir écouter les propositions de paix. Tous les évêques dirent, que ceux qui troubloient ainsi l'église, étoient dignes d'anathême. Alors Odolric abbé de saint Martial de Limoges, qui étoit assis auprès de l'évêque, & revêtu des ornemens sacerdotaux, se leva au milieu des évêques, & quand on eut fait silence, il dit : Je vous prie, venerable évêque, qu'avant que l'on traite d'aucune affaire, on termine la question de l'apostolat de saint Martial, pour laquelle principalement nous avons procuré vous & moi la convocation de ce concile. Jourdain évêque de Limoges dit : Comme cette verité a été autorisée, premierement par le pape, ensuite par le concile de Bourges, tenu le premier jour de ce mois de Novembre, où je n'étois pas present : je veux aussi que la question soit ici maintenant decidée, en ma presence, pour finir la dispute par ce troisiéme jugement.

AN. 1031. XXIV. Concile de Limoges. S. Martial. *to.* 9. *p.* 869.

Engelric chanoine du Puy, estimé fort docte, se leva, & dit : Une infinité d'ignorans disent, qu'il n'est point apôtre, parce qu'il n'est point du nombre des douze ; mais saint Jerôme dit, que tous ceux qui avoient vû le Seigneur en sa chair, & qui prêcherent ensuite son évangile furent nommés apôtres ; & ceux que les apôtres avoient ordonnés, comme Epaphrodite,

Silas & Judas. On apporta dans le concile le
An. 1031. commentaire de saint Jerôme sur l'épître aux Galates, & on verifia le passage.

Azenaire abbé de Massiac & de Fleury, qui étoit venu avec l'archevêque de Bourges, dit qu'à la cour & dans tous les monasteres de France, il avoit toûjours vû nommer saint Martial entre les apôtres : mais que le roi Robert lui aïant donné cette abbaïe en Berri, il y avoit trouvé un autre usage, & l'avoit corrigé. Car, ajoûta-t-il, allant à Jerusalem, & me trouvant à C. P. le samedi de la Pentecôte, j'entendis que les Grecs dans leurs litanies nommoient saint Martial entre les apôtres. Odolric abbé de saint Martial de Limoges dit encore : Autrefois lorsque j'étudiois à saint Benoît en France, sous le sçavant Abbon ; je trouvai que la coûtume y étoit de nommer saint Martial entre les apôtres, & de même sous Gauslin son successeur. Mais du tems du roi Robert, Hugues mon predecesseur étant à sa cour à Paris, il s'émût sur ce sujet une dispute, entre les François & les Limousins, à laquelle je fus present. Les Limousins disoient : Vous ne faites pas bien de nommer saint Martial le dernier des apôtres : nous faisons mieux de le nommer le premier des confesseurs. L'archevêque Gauslin soûtint l'opinion des Fran-
p. 873. çois, disant que saint Martial devoit être reconnu apôtre, puisqu'il étoit né de la race d'Abraham, parent de saint Pierre & de saint Etienne, disciple du Seigneur, baptisé par son ordre & de la main de saint Pierre, ordonné évêque par J. C. même le jour de son ascension ; & envoïé par lui dans les Gaules, après avoir reçû le Saint-Esprit avec les apôtres, le jour de la Pentecôte. Ce discours de l'archevêque fut approuvé du roi & de tous les assistans.

On

On voit ici le fondement de cette opinion, touchant l'apoſtolat de ſaint Martial. C'étoit une hiſtoire de ſa vie compoſée ſous le nom d'Aurelien ſon diſciple, où ſe trouvent tous ces faits; mais qui étoit inconnuë avant le dixiéme ſiecle, & que tous les ſçavans reconnoiſſent aujourd'hui pour apocryphe. Ce que nous ſçavons de plus certain touchant ſaint Martial, eſt le peu qu'en dit Gregoire de Tours : ſçavoir qu'il fut envoïé en Gaule par le pape avec ſaint Denis & les autres premiers évêques, vers l'an 250. qu'il fut évêque de Limoges, & y prêcha l'évangile avec grand ſuccés : enfin qu'il étoit honoré comme confeſſeur. AN. 1031. *Greg. l. hiſt. Fr. c. 31. Glor. conf. c. 27. Sup. liv. VI. c. 49. Tillem. to. 4. p. 475. cent. p. 874.*

Gerauld abbé de Solignac ſe leva enſuite dans le concile de Limoges, & dit : Nous avons chez nous de très-anciens livres où ſaint Martial eſt nommé apôtre; mais la negligence des eccleſiaſtiques l'a fait mettre depuis entre les confeſſeurs : croïant lui faire plus d'honneur en le mettant le premier entre ceux-ci, que le dernier entre les apôtres. Un ſçavant clerc d'Angoulême dit entre autres choſes : Il y a pluſieurs années qu'il vint chez nous deux moines du mont Sinaï, ſçavans & vertueux, l'un nommé Simeon, l'autre Coſme. Je leur demandai ſi les Orientaux connoiſſoient ſaint Martial; & ils répondirent tout d'une voix, qu'ils le connoiſſoient pour apôtre & pour un des ſoixante & douze diſciples. Pluſieurs autres parlerent encore dans le concile, alleguant en general d'anciens livres & une ancienne tradition : mais ſans ſpecifier aucun tems precis, & ſe fondant toûjours ſur les prétendus actes de ſaint Martial, dont perſonne ne conteſtoit l'autorité. Après de longs raiſonnemens ſur ce ſujet, Aimon archevêque de Bourges dit : Nous fîmes lire, il y a quinze jours, *p. 878.* *p. 887.*

An. 1031. dans le concile de Bourges, la lettre du pape Jean, envoïée à tous les évêques des Gaules; & tous les doctes qui y étoient approuverent ce qu'elle contient, & que vous avez institué. Ensuite Jourdain évêque de Limoges raconta ce qui s'étoit passé au concile tenu en 1029. & tous se trouvant du même avis, les évêques se p. 890. leverent pour aller celebrer la messe dans l'église de saint Sauveur : car on tenoit le concile dans la cathedrale dediée à saint Etienne. L'archevêque de Bourges officia à la priere de l'évêque de Limoges ; & après la premiere oraison, il en ajoûta une de saint Martial comme apôtre.

XXV. Paix ordonnée. Après l'évangile l'évêque Jourdain prêcha contre les pillages & les violences, exhortant tous les seigneurs à se trouver au concile le lendemain & le troisiéme jour, pour y traiter de la paix, & de la garder en venant au concile, pendant le sejour & après le retour, sept jours durant : sans s'attaquer l'un l'autre pendant tout ce tems, sous quelque pretexte que ce fût. Ensuite le diacre, qui avoit chanté l'évangile, lût par ordre des évêques, & en leur nom, une excommunication contre les chevaliers du diocese de Limoges, qui refusoient ou avoient refusé, de promettre à leur évêque par serment la paix & la justice comme il l'exigeoit. Cette excommunication étoit accompagnée de maledictions terribles ; & en même tems les évêques jetterent à terre les cierges allumés qu'ils tenoient & les éteignirent. Le peuple en fremit d'horreur, & tous s'écrierent : Ainsi Dieu éteigne la joïe de ceux qui ne veulent pas recevoir la paix & la justice. L'évêque Jourdain dit au peuple : Cette même malediction vient d'être prononcée au concile de Bourges ; & nous souhaitons que la paix s'établisse en Limousin, comme elle s'est éta-

établie en Berri. Tous les évêques l'un après l'autre, & l'archevêque le dernier, appuïerent ce discours : déclarant qu'ils entendoient lier ceux que l'évêque de Limoges auroit liés, & benir ceux qu'il auroit benis. Enfin lorsque l'archevêque, en continuant la messe, fut venu à la fraction de l'hostie : il donna selon la coûtume, la benediction solemnelle, où il ne manqua pas d'inserer le nom de l'apôtre saint Martial. AN. 1031.

Le lendemain vendredi dix-neuviéme de Novembre, on tint la seconde session du concile, où l'archevêque confirma ce qui avoit été declaré touchant saint Martial ; & prétendit montrer qu'il étoit apôtre à bien meilleur titre, que les évêques des Gaules saint Denis, saint Saturnin, saint Ursin, saint Austremoine, saint Front de Perigueux, saint Julien du Mans : en ce qu'il avoit reçû de JESUS-CHRIST même son ordination & sa mission. L'archevêque vouloit prononcer dès-lors l'excommunication contre ceux qui le contesteroient encore : mais l'évêque de Limoges obtint un délai.

Ensuite l'archevêque fit lire les canons du concile de Bourges, qui furent acceptés par l'évêque de Limoges, hors le second, qui ordonnoit de renoûveller l'eucharistie tous les dimanches. Il dit, qu'il suffisoit de la renouveller douze fois l'année, aux principales fêtes, qui se rencontrent à peu près de mois en mois. Quant aux monasteres reguliers, ajoûta-t-il, nous nous en rapportons à leurs abbés : parce qu'on y observe avec plus de soin & de propreté tout ce qui regarde le service de l'autel, comme je l'ai vû de mes yeux. p. 897.

On se plaignit au concile, que le monastere de Beaulieu du dioceſe de Limoges avoit pour abbé un clerc seculier, qui avoit succedé à son oncle par l'autorité des seigneurs du païs. Les

An. 1031. moines de Beaulieu demanderent, qu'on leur donnât un abbé regulier : l'abbé ſeculier fut appellé, il ſe mit à genoux devant les évêques, & les pria lui-même de reformer cet abus ; & l'évêque de Limoges fut chargé d'y mettre avant Noël un abbé ſelon la regle.

On demanda ſi des moines pouvoient quitter un monaſtere relâché pour paſſer à un plus regulier, & il fut decidé qu'oüi : puiſque l'abbé même peut quitter des moines indociles. L'évêque de Limoges rendit témoignage, que dans ſon dioceſe il avoit pluſieurs monaſteres bien reglés : ſçavoir ſaint Martial, ſaint Martin & ſaint Auguſtin de Limoges ; Chambon, Solignac, & Uſerche. Il ſe plaignit toutefois de l'abbé de ce dernier monaſtere, que l'on accuſoit d'y avoir enterré le vicomte d'Aubuçon excommunié & tué en pillant. L'abbé d'Uſerche interrogé ſur ce fait, dit à l'évêque de Limoges : Seigneur, on ne vous a pas rapporté la verité. Dieu me garde de recevoir un excommunié ſans vôtre permiſſion : plus nôtre état eſt élevé, plus nous devons être ſoumis aux évêques. Je prouve par témoins dignes de foi, que ce vicomte a été porté dans nôtre monaſtere par ſes vaſſaux à mon inſçû. Nous n'avons ni reçû ni enterré ſon corps, nous l'avons fait reporter de-là l'eau ſans aucun ſervice divin, & ſans qu'il y ait eu aucun clerc preſent quand ſes vaſſaux l'y ont enterré.

p. 900.

p. 902.

Alors l'évêque de Cahors dit : Dernierement après le concile de Bourges, un chevalier excommunié fut tué dans mon dioceſe : quelque priere que me fiſſent ſes amis & ſes parens, je ne voulus jamais l'abſoudre, pour donner de la crainte aux autres. Ses gens l'enterrerent dans une égliſe, ſans mon ordre & ſans aſſiſtance de prêtre. Le matin on trouva ſon corps jetté nud ſur

ſur la terre, aſſez près du cimetiere, quoique le tombeau fût en ſon entier ; & ſes gens l'aïant ouvert, n'y trouverent que les draps dont il étoit enveloppé. Ils y remirent le corps, & par-deſſus quantité de terre & de pierres. Mais le lendemain ils trouverent encore le corps jetté & le ſepulcre entier : ce qui arriva juſques à cinq fois. Enfin ils enterrerent ce corps loin du cimetiere, & les ſeigneurs épouvantés jurerent la paix comme nous ſouhaitions. An. 1031.

Odolric abbé de ſaint Martial dit aux évêques : Si les ſeigneurs du Limouſin s'oppoſent à vôtre deſſein d'établir la paix, que ferez-vous ? Les évêques le prierent de leur donner conſeil, & il ajoûta : Jettez ſur tout le Limouſin une excommunication generale, enſorte qu'on ne donne la ſepulture à perſonne, ſinon aux clercs, aux pauvres mendians, aux paſſans, aux enfans de deux ans & au-deſſous. Que l'office divin ſe faſſe en cachette dans toutes les égliſes : mais qu'on donne le baptême à ceux qui le demanderont. Vers l'heure de tierce on ſonnera les cloches dans toutes les égliſes, & tous proſternés ſur le viſage, prieront pour la paix. On donnera la penitence & le viatique à la mort. On dépoüillera les autels dans toutes les égliſes, comme le vendredi ſaint, & on couvrira les croix & les ornemens. On ne revêtira les autels que pour les meſſes, & elles ſe diront à huis clos. Pendant cette excommunication perſonne ne ſe mariera, perſonne ne ſe ſaluera par le baiſer, perſonne ne mangera de chair ni d'autres viandes, que celles dont on uſe en carême, perſonne ne ſe coupera le poil. Tout cela juſques à ce que les ſeigneurs obéiſſent au concile.

On demanda, ſi on recevroit l'obéiſſance d'un ou deux ſeigneurs, ſans les autres ; & il fut decidé qu'oüi, parce qu'on doit toûjours recevoir

An. 1031. cevoir les pecheurs à penitence. La terre de ce particulier, ajoûta-t-on, ſera donc en liberté, tandis que les autres ſeront en interdit. Que ſi tous les ſeigneurs conſentent à la paix, enſorte qu'il n'y ait que quelques gentilshommes deſobéiſſans, ils ſeront en particulier ſeparés de la communion du corps & du ſang de Nôtre Seigneur, n'entreront point dans l'égliſe, ne mangeront, ne boiront, ni ne marcheront avec les Chrétiens, ne porteront point de linge, ne mangeront point de chair, & ne boiront point de vin, ne couperont point leur poil, ne ſeront viſités par aucun clerc dans leurs maladies, & s'ils meurent ils ſeront laiſſés à la même place, ſans les couvrir de bois ni de pierres : perſonne ne recevra de leurs biens en aumône, pour le repos de leurs ames. Si un évêque ſe laiſſe fléchir, pour ne pas obſerver les reglemens du concile, il demeurera interdit tant que les autres évêques jugeront à propos.

On ſe plaignit au concile que l'on baptiſoit dans le monaſtere de ſaint Martial à Pâques & à la Pentecôte, & que l'on y affranchiſſoit des ſerfs : ce que les clercs de la cathedrale ſoûtenoient ne ſe devoir faire que chez eux. Mais on repreſenta, que c'étoit un ancien privilege de ſaint Martial, & de quelques autres monaſteres : à la charge que ceux qui auroient été baptiſés ſeroient preſentés le même jour devant l'évêque dans la cathedrale, pour la confirmation. Quant aux affranchiſſemens, on montra que l'on pouvoit les faire en toutes les égliſes.

p. 905.

On decida, que l'on pouvoit prêcher, non ſeulement à la cathedrale, mais dans toutes les égliſes : pourvû que le predicateur clerc ou moine eût au moins l'ordre de lecteur ; & que l'évêque devoit non ſeulement ordonner de faire cette

cette fonction si necessaire, mais en prier tous ceux qu'il en verroit capables, parce que les ouvriers n'étoient que trop rares dans la moisson du Seigneur. On decida, qu'un homme après avoir commis un homicide volontaire, étant devenu moine ne pouvoit être promû aux ordres. Sur quoi on rapporta l'exemple d'un particulier, qui aïant tué Etienne évêque de Clermont, s'étoit rendu moine à Clugny, pour faire penitence. L'abbé Odilon le trouvant capable, vouloit le faire ordonner; & consulta le pape, qui répondit: Il est impossible qu'un tel homme soit promû à aucun ordre, puisqu'il ne doit même ni offrir entre les mains des prêtres, ni communier, sinon à la mort en viatique. An. 1031. p. 907. C.

XXVI. Absolution du pape. p. 908.

On se plaignit, de ce que les excommuniés obtenoient du pape la penitence & l'absolution, à l'insçû de leurs évêques; & que ces absolutions injustes ruineroient la paix & les decrets du concile. Surquoi Engelric chanoine du Puy parla ainsi: Il y a quelques années qu'Etienne évêque de Clermont excommunia Ponce comte d'Auvergne, pour avoir quitté sa femme legitime, & en avoir épousé une autre. Comme il ne vouloit point l'absoudre qu'il ne se fût corrigé, le comte obtint à Rome son absolution du pape, qui ne sçavoit pas qu'il fût excommunié. L'évêque s'en plaignit au pape par lettres; & le pape lui répondit: Ce n'est pas ma faute, c'est la vôtre de ne m'avoir pas averti par vos lettres, avant que ce coupable vînt à Rome; je l'aurois absolument rejetté, & j'aurois confirmé vôtre excommunication. Car je déclare à tous mes confreres les évêques, que loin de les contredire, je prétens les aider & les consoler. Dieu me garde de faire schisme avec eux. Ainsi je casse & annulle cette absolution obtenuë par

AN. 1031. ſurpriſe ; & le coupable n'en doit eſperer que malediction, juſques à ce que vous l'abſolviez juſtement, après la ſatisfaction convenable.

Les évêques louerent cette conduite du pape, & ajoûterent : Nous avons appris des papes & des autres peres, que ſi un évêque a mis en penitence ſon dioceſain, & l'envoïe au pape, pour juger ſi la penitence eſt proportionnée à la faute : le pape peut par ſon autorité la confirmer, la diminuer, ou y ajoûter. De même, ſi un évêque envoïe ſon dioceſain au pape, avec des témoins ou des lettres, pour recevoir penitence, comme on fait ſouvent pour les grands crimes: il eſt permis à ce pecheur de la recevoir du pape. Mais il n'eſt loiſible à perſonne de recevoir du pape la penitence & l'abſolution, ſans le congé de ſon évêque. Nous n'avons pas la fin des actes de ce concile de Limoges. p. 909.

XXVII. Saint Simeon de Treves. *Sup. n. 14. Vita ſæc. 6. Ben. p. 372. Boll. 1. Jun. to. 19. p. 87.*

Le moine Simeon qui y fut cité comme témoin de la créance des Orientaux, ſur l'apoſtolat de ſaint Martial, étoit un des grands ſaints de ce ſiecle. Il nâquit à Syracuſe en Sicile, de parens Grecs & très-nobles, qui l'éleverent chrétiennement. Il n'avoit que ſept ans, quand ſon pere le mena à C. P. où il le fit inſtruire par les plus ſçavans maîtres. Etant devenu plus grand, l'exemple des Occidentaux, qu'il voïoit aller à Jeruſalem, lui donna le deſir de faire le même voïage. Après avoir viſité les ſaints lieux, il demeura en Paleſtine, & paſſa ſept ans à conduire les pelerins, avec un ſaint homme nommé Hilaire. Puis il s'attacha à un reclus, qui demeuroit dans une tour ſur le bord du Jourdain. Un jour comme le jeune Simeon regardoit avec trop de curioſité par une fenêtre des femmes qui venoient abreuver des chameaux : le reclus qui étoit en haut l'appella, lui reprocha, ſans l'avoir vû, ce qu'il avoit fait, & même

ce

ce qu'il avoit penſé : puis il ajoûta : De quoi vous ſert, mon fils, d'avoir quitté les biens de vôtre pere, ſi vous gardez dans vôtre cœur les deſirs du monde ; & ſi vous êtes ſenſible aux appas de la chair ? Comme il vit que Simeon rougiſſoit, il continua : Ne craignez point, mon enfant, j'ai une bonne eſperance de vous, par la grace de Dieu. C'eſt à vous de combattre l'ennemi, & à Dieu de vous donner ſon ſecours pour le vaincre. Je le prie de vous recompenſer du ſervice, que vous m'avez rendu pendant ces années : mais je ne puis plus ſouffrir le concours du peuple, il faut que je me retire. En effet il ſe déroba de Simeon, & s'enfuit ailleurs.

Simeon avoit un grand deſir d'être ermite : mais aïant appris par la lecture des vies des peres, qu'il falloit commencer par pratiquer l'obéïſſance dans une communauté : il alla à Bethléem, & ſe rendit moine au monaſtere de ſainte Marie, où il demeura deux ans, & exerça les fonctions de diacre. Enſuite il alla au monaſtere, qui étoit au pied du mont Sinaï ; & après y avoir demeuré quelques années il ſe retira par permiſſion de l'abbé dans une petite caverne, ſur le bord de la mer rouge, & y vêcut ſeul près de deux ans. Mais commençant à y être viſité par ceux qui navigeoient ſur cette mer, il revint au monaſtere, d'où il fut envoïé pour rétablir celui du haut de la montagne, qui étoit demeuré deſert, à cauſe des courſes des Arabes.

Cependant quelques-uns des freres avoient été envoïés en Occident pour les neceſſités du monaſtere : c'eſt-à-dire, pour recevoir l'argent, que leur envoïoit Richard II. duc de Normandie. Car ce prince faiſoit de grandes offrandes aux égliſes, preſque par tout le monde ; il envoïa *Glab. lib. 1. c. 5.*

Digitized by Google

voïa cent livres d'or au ſaint ſepulcre de Jeruſalem, & faiſoit des preſens à tous ceux qui vouloient y aller en pelerinage. Enfin il venoit tous les ans à Roüen des moines du mont Sinaï, recevoir les liberalités du duc, & ils en rapportoient quantité d'or & d'argent. Ceux donc qui avoient été envoïés pour recevoir cette rente, étant morts : le duc garda l'argent, & manda qu'on envoïât un moine fidéle pour l'emporter. Simeon fut choiſi, par un commun avis, pour ce voïage ; & quoiqu'avec une grande repugnance, il obéït. Entre autres raiſons qui purent le faire choiſir, c'eſt qu'il ſçavoit cinq langues, l'Egyptien, le Syriaque, l'Arabe, le Grec & le Latin.

Il paſſa en Egypte, & s'embarqua ſur le Nil dans un vaiſſeau marchand de Veniſe. Mais ils furent rencontrés par des pirates, & tous maſſacrés, excepté Simeon, qui ſe ſauva à la nage & arriva à grande peine par terre à Antioche, où les Chrétiens le reçurent charitablement, & il fut bien-tôt connu des principaux & du patriarche même. Il y rencontra Richard abbé de ſaint Vannes de Verdun, qui revenoit de Jeruſalem, avec lequel il lia amitié, & s'attacha à lui comme à ſon pere. Simeon amena d'Antioche un moine nommé Coſme, avec lequel il arriva en France, & fut bien reçû par un comte nommé Guillaume, que l'on croit être le duc d'Aquitaine. Il demeura chez lui quelque tems, pendant lequel le moine Coſme mourut. Simeon vint donc ſeul à Roüen, où il trouva que le duc Richard étoit mort, & ne pût apprendre aucune nouvelle de la rente ou aumône annuelle, qui étoit dûë au monaſtere de Sinaï. A Roüen Simeon fut logé par un ſeigneur nommé Goſſelin, qui par ſon conſeil bâtit un monaſtere ſur la montagne la plus proche de

Sup. liv. LVIII. n. 57.

Chr. Virdun. p. 182.

Digitized by Google

de Rouen, en l'honneur de la ſainte Trinité; & Simeon y laiſſa des reliques de ſainte Catherine, qu'il portoit avec lui. Cette égliſe en garda le nom; & ce fut alors, ſi je ne me trompe, que ſainte Catherine commença à être connuë en France. Richard II. duc de Normandie mourut en 1028. & Robert II. ſon frere lui ſucceda. *Bon. p. 91. Mabill. 4. p. 376.*

Simeon ſe voïant ainſi fruſtré de ce qui étoit le ſujet de ſon voïage : alla trouver l'abbé Richard à Verdun, & demeura long-tems auprès de lui. Cependant Poppon archevêque de Treves, aïant la devotion d'aller à Jeruſalem, le prit pour compagnon de ſon voïage; & à ſon retour lui offrit tel lieu qu'il lui plairoit, pour demeurer dans ſon dioceſe. Simeon choiſit une petite loge dans une tour, près une porte de la ville de Treves : où l'archevêque l'enferma ſolemnellement en preſence du clergé & du peuple le jour de ſaint André 1028. Simeon acheva ſaintement ſes jours en cette recluſion, où il vêcut près de ſept ans. *Vita n. 10.*

XXVIII. Tentatives pour la paix.

Dans les deux conciles de Bourges & de Limoges tenus l'an 1031. il eſt ſouvent parlé de la paix, que les évêques vouloient établir en France. Pour en entendre le ſujet, il faut ſe ſouvenir, que depuis près de deux cens ans, c'eſt-à-dire depuis le regne foible de Louis le Debonnaire, l'autorité ſouveraine étoit peu reſpectée par tout l'empire François, en France, en Allemagne, en Italie : chaque Seigneur pretendoit avoir droit de ſe faire juſtice à main armée; & comme les ſeigneurs ſe multiplioient à l'infini, ce n'étoit que pillages & violences : elles avoient paſſé en coûtume, & n'étoient plus regardées comme des crimes. Ceux qui s'y trouvoient les plus expoſés étoient les marchands, les artiſans, les laboureurs, & le reſte du menu peu-

peuple, encore ſerfs pour la plûpart : mais ſur tout les moines & les clercs, à qui leur profeſſion défendoit l'uſage des armes.

On cherchoit depuis long-tems le remede à un mal ſi contraire, non ſeulement à la religion Chrétienne, mais à la ſocieté civile, dont il ſappoit les fondemens ; & nous avons vû dès le regne de Charles le Chauve un grand nombre de decrets des conciles & d'ordonnances des princes contre les rapines, les oppreſſions des pauvres, & l'uſurpation des biens conſacrés à Dieu. Mais ces loix s'obſervoient mal ; & ce fut du tems du roi Robert, que l'on commença, principalement en Aquitaine, à emploïer un remede plus efficace. J'en trouve le premier reglement dans un ſynode tenu au dioceſe d'Elne en Rouſſillon l'an 1027. le ſeiziéme de Mai.

to. 9. p. 1249.

Marca Concord. IV. c. 14. p. 435.

Oliba évêque d'Auſone, aujourd'hui Vic en Catalogne, preſida à ce ſynode, au lieu de Berenger évêque d'Elne abſent outre-mer : l'archiprêtre, l'archidiacre & les autres chanoines y aſſiſterent, & le peuple y étoit preſent. On confirma les ſtatuts que ces deux évêques avoient déja faits, & qui étoient mal obſervés ; & on ordonna que dans tout le comté de Rouſſillon perſonne n'attaqueroit ſon ennemi depuis l'heure de none du ſamedi, juſques au lundi à l'heure de prime, pour rendre au dimanche l'honneur convenable. Que perſonne n'attaqueroit, en quelque maniere que ce fût, un moine ou un clerc marchant ſans armes, ni un homme allant à l'égliſe ou en revenant, ou marchant avec des femmes : que perſonne n'attaqueroit une égliſe ou les maiſons d'alentour à trente pas. Le tout ſous peine d'excommunication, qui au bout de trois mois ſera convertie en anathême : mais pendant les trois mois on fera des

des prieres publiques pour la converſion des excommuniés.

Le moine Glaber qui vivoit dans le même tems rapporte, que vers l'an 1030. le deregle- *Tom. 9. conc. p. 910. Glab. liv. hiſt. c. 4.* ment des ſaiſons cauſa une famine affreuſe; juſques-là que pluſieurs en France furent brûlés publiquement, pour avoir mangé de la chair humaine. Comme on ne pouvoit ſuffire à enterrer les corps; des perſonnes charitables bâtirent en quelques lieux des charniers, où on les jettoit en confuſion. Pour ſubvenir à la miſere publique, on vendit les ornemens des égliſes, & on vuida leurs treſors, ſuivant les decrets des peres. Cette calamité dura trois ans : mais loin de ſervir à la converſion des hommes, elle ne fit que les endurcir pour la plûpart & les rendre inſenſibles.

La ſterilité fut ſuivie d'une grande abondance; & alors les évêques & les abbés commencerent en Aquitaine à aſſembler des conciles. On ordonna enſuite d'en tenir dans la province d'Arles, dans celle de Lyon, par tout le roïaume de Bourgogne, & juſques aux extrêmités de la France. Les ſeigneurs étoient invités à s'y trouver avec les évêques, & le peuple s'y rendit avec joïe. Tous, grands & petits, étoient diſpoſés à recevoir l'ordre des évêques, comme s'il venoit du ciel : tant ils craignoient de retomber dans la miſere paſſée. On dreſſa donc des articles, tant des crimes que l'on devoit éviter, que des bonnes œuvres que l'on devoit promettre à Dieu. Le principal article étoit de la paix, que les hommes de l'une & de l'autre condition, j'entends libres ou ſerfs, devoient inviolablement garder : marchant ſans armes & ſans crainte, quelque differend qu'ils euſſent auparavant. *c. 5.*

Glaber ajoûte, que ceux qui pilleroient ou uſur-

uſurperoient le bien d'autrui, devoient être punis ſuivant les loix, des peines pecuniaires ou corporelles. Que les égliſes devoient être des lieux de ſûreté, pour tous ceux qui s'y refugieroient, quelque crime dont ils fuſſent prevenus, excepté d'avoir violé cette paix. Car ceux-là devoient être pris même à l'autel. Les clercs, les moines & les religieuſes, devoient être en ſûreté avec ceux qui les accompagnoient par le païs. On ordonna de plus, que toutes les ſemaines on s'abſtiendroit de vin le vendredi & de chair le ſamedi, ſinon en cas de grieve maladie ou de fête ſolemnelle, qui ſe rencontrât ces jours-là. Celui qui en étoit diſpenſé pour ſa maladie, devoit nourrir trois pauvres; enfin on ordonna que l'on s'aſſembleroit tous les cinq ans, pour renouveller la promeſſe de cette paix.

Balder. Chr. Camerac. lib. III. c. 52. Sigeb. Chr. an. 1031.

Baudri évêque de Noïon, qui mourut au commencement du ſiecle ſuivant, ajoûte: qu'un évêque de France diſoit avoir reçû des lettres du ciel, qui avertiſſoient de renouveller la paix ſur la terre. Il le manda aux autres, & leur donna ces preceptes pour les impoſer aux peuples. Que perſonne ne portât les armes, ſoit pour repeter ce qui lui avoit été pris, ſoit pour venger le ſang de ſon parent: mais qu'il fut obligé de pardonner aux meurtriers. Que l'on jeûnât tous les vendredis au pain & à l'eau, & que l'on s'abſtînt de chair le ſamedi; diſant que ce jeûne ſuffiroit pour la remiſſion de tous les pechés, ſans y ajoûter aucune autre penitence. Tout cela devoit être promis par ſerment; & qui refuſeroit de le faire ſeroit excommunié, enſorte que perſonne ne le viſiteroit à la mort, ni ne le mettroit en ſepulture. Ils ordonnerent, ajoûte l'auteur, pluſieurs autres choſes inſupportables, qui font même peine à raconter.

Plu-

Pluſieurs les embraſſoient volontiers, par l'amour de la nouveauté ; mais Gerard évêque de Cambrai, qui ſeul du roïaume de Lorraine dépendoit de la France, comme ſuffragant de Reims, ne put jamais être perſuadé de recevoir ces reglemens. Il diſoit, que le genre humain a été dès le commencement diviſé en trois ; ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui cultivent la terre ; dont chacun a beſoin des deux autres, & les deux du troiſiéme. On doit donc, ajoûtoit-il, porter les armes, & faire rendre ce qui a été pris par force : on ne doit pas irriter celui qui pourſuit la vengeance d'un meurtre, le contraignant à l'abandonner, ſans recevoir la ſatisfaction convenable : mais le reconcilier avec le meurtrier, ſuivant l'évangile. Il ne faut pas impoſer à tout le monde le jeûne du vendredi ou du ſamedi, parce que tous n'ont pas la même force, ni pretendre que ce ſeul jeûne ſuffiſe à tous, parce que tous ne doivent pas faire la même penitence. Il n'eſt pas à propos de promettre par ſerment toutes ces pratiques, & s'expoſer au peril d'un parjure. Enfin il eſt deteſtable d'excommunier ceux qui refuſent de s'y ſoûmettre, & de refuſer la viſiter aux malades, & la ſepulture aux morts. Il faut nous contenter des decrets autentiques des peres, & des penitences qu'ils ont reglées, pour les avoir mépriſés. Telles étoient les remontrances de l'évêque de Cambrai.

XXIX. Remontrance de Gerard de Cambrai.

Quelque tems auparavant, deux évêques de la même province, Berold de Soiſſons & Guerin de Beauvais, voïant que par la foibleſſe du roi Robert, le roïaume ſe ruinoit, les coûtumes du païs étoient mépriſées & la juſtice abandonnée : crurent rendre ſervice à l'état, en établiſſant cette paix, ſuivant la reſolution des évêques de Bourgogne. Ils voulurent y faire conſentir

Baldr. lib. III. c. 27.

sentir Gerard de Cambrai : mais examinant la chose plus à fond, il le refusa. Il disoit, que c'étoit troubler l'église, en entreprenant sur l'autorité roïale. Car, ajoûtoit-il, c'est aux rois qu'il appartient de reprimer les seditions par la force, de terminer les guerres, & faire la paix : le devoir des évêques est d'avertir les rois, qu'ils doivent combattre vaillamment pour le salut de la patrie, & de prier Dieu qu'il leur donne la victoire. Les autres évêques murmuroient donc en secret contre Gerard, disant, qu'il n'étoit pas ami de la paix. Enfin il fut tant pressé par les siens, entre autres par Ledvin abbé de saint Vaast d'Arras, & par un autre abbé nommé Rotric, qu'il y consentit, bien qu'à regret. Mais l'évenement fit voir, combien il avoit raison de s'opposer à faire jurer cette paix : car presque tous ceux qui l'avoient jurée, faussérent leur serment.

XXX. Saint Bardon archevêque de Mayence. *Vita sac. 6. Ben. 2. p. 6.*

En Allemagne, Aribon archevêque de Maïence étant mort, saint Bardon lui succeda. Il étoit noble, & aïant fait ses études dans l'abbaïe de Fulde, sous l'abbé Archambaud, depuis archevêque de Maïence, il y embrassa la vie monastique. Comme il lisoit continuellement le pastoral de saint Gregoire, ses confreres lui en demanderent la raison, & il répondit en riant : Peut-être viendra-t-il quelque jour un roi, qui ne trouvant personne qui veuille être évêque, sera assez simple pour me donner un évêché. Richard abbé de Fulde, aïant bâti un nouveau monastere près du grand, en donna la conduite à Bardon ; & l'empereur Conrad étant venu à Fulde, & aïant voulu voir ce nouvel établissement, fut ravi d'y trouver Bardon, qu'il connoissoit déja de réputation, & qui étoit parent de la reine son épouse. Il l'embrassa & promit de l'élever en dignité à la premiere occasion.

Digitized by Google

casion. En effet, il manda peu de tems après à l'abbé Richard de le lui envoïer ; & lui donna l'abbaïe de Vertheine près de Cologne, & quelque tems après celle d'Herfeld près de Fulde, & Bardon fut abbé des deux enſemble. AN 1031.

Aribon archevêque de Maïence ſe trouva avec l'empereur à Paderborn à la fête de Noel 1030. & lui demanda congé d'aller à Rome. Il partit l'année ſuivante après la chandeleur, & au retour, il mourut le treiziéme d'Avril 1031. après avoir tenu le ſiege dix ans. On porta ſon bâton paſtoral à l'empereur Conrad, qui tint conſeil ſur le choix du ſucceſſeur. Après que l'on eut nommé pluſieurs ſujets, quelqu'un dit, que ſuivant les privileges de l'abbaïe de Fulde, on devoit en tirer alternativement l'archevêque de Maïence. L'empereur fut d'avis de differer l'élection ; & il ſe trouva en effet, que les privileges le portoient, & que les rois precedens les avoient ſuivis. Sur ce fondement Richard abbé de Fulde crut que cette dignité le regardoit ; & aïant donné ordre aux affaires de la maiſon, il prit le chemin de la cour. Mais un matin, il dit aux moines qui l'accompagnoient : Ne vous affligez point, mes freres, je ne vous ſerai point ôté. J'ai vû cette nuit nôtre frere Bardon ſur une haute montagne, où je ne pouvois monter. Il avoit une houlette à la main, ſes brebis paiſſoient autour de lui, & une fontaine très-claire ſortoit de deſſous ſes pieds. C'eſt lui qui eſt choiſi, cedons à la volonté ſouveraine. *Chr. Sanct.* 1030.

L'aſſemblée pour l'élection ſe tint au mois de Juin la veille de ſaint Pierre : le roi dit, ſans nommer perſonne, qu'il connoiſſoit un ſujet très-digne : puis il appella Bardon, & declara qu'il lui donnoit le ſiege de Maïence ſuivant le privilege de Fulde. Il fut donc ſacré le lende-

main

main vingt-neuviéme de Juin 1031. étant environ dans ſa cinquantiéme année. L'empereur celebra cette année la fête de Noël à Goſlar, Bardon s'y trouva, & ſuivant le prérogative de ſa dignité, il officia le jour de la fête. Il prêcha en peu de mots après l'évangile; & pluſieurs mal ſatisfaits de ſon ſermon, murmuroient de ce qu'on avoit choiſi un moine pour remplir une ſi grande place. L'empereur même ſe repeatoit de l'y avoir mis. Le lendemain jour de ſaint Etienne, Thierry évêque de Metz celebra la meſſe, & fit un ſermon qui fut loué de tout le monde. C'eſt là, diſoit-on, un évêque. Le jour de ſaint Jean, on envoïa demander à l'archevêque Bardon, qui celebreroit la meſſe. Il répondit que ce ſeroit lui. Ses amis l'en détournoient, ſous prétexte de la fatigue d'officier ſi ſouvent : mais il fit un ſermon qui fut admiré, & fit fondre en larmes tout l'auditoire. L'auteur de ſa vie a eu ſoin de le conſerver. Quand il vint ſe mettre à table avec l'empereur, ſuivant la coûtume, l'empereur dit : C'eſt aujourd'hui Noël pour moi, nos envieux ſont confondus; & il le fit laver le premier. Mais l'archevêque ne fut pas plus touché des louanges de ce jour, que du mépris du jour precedent. Il retourna à ſon dioceſe, & le gouverna vingt ans.

Adam. lib. II. c. 50. A Hambourg l'archevêque Libentius II. mourut le vingt-cinquiéme d'Août 1032. extrêmement regretté; & ſon ſucceſſeur fut Herman, prevôt du chapitre d'Halberſtat. Il reçut le bâton paſtoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Benoît IX. & tint le ſiege de Hambourg environ trois ans. Il avoit plus de ſimplicité que de prudence, & ſuivant les mauvais conſeils de ſes domeſtiques, il viſita

peu

peu ſon dioceſe. La ſeule fois qu'il vint à Hambourg, il y amena une ſi grande ſuite & ſi mal diſciplinée, qu'il ſembloit qu'une armée ennemie y eût paſſé. Entre ſes chapelains étoit Suidger, depuis pape ſous le nom de Clement II. AN. 1033.

XXXI. Mort de Jean XIX. Benoît IX. pape. *Glab. IV. c. 9.*

Il y eut une grande éclipſe de ſoleil le vendredi vingt-neuviéme de Juin fête de ſaint Pierre l'an 1033. & le même jour, quelques-uns des principaux d'entre les Romains conſpirerent contre le pape Jean XIX. le voulant tuer : ce qu'ils ne purent executer, & ils le chaſſerent ſeulement de ſon ſiege. Mais l'empereur Conrad étant venu à Rome avec une armée, le rétablit & ſoûmit tous les rebelles. Le Pape Jean mourut la même année le huitiéme Novembre, après avoir tenu le ſaint ſiege neuf ans & trois mois. On ordonna à ſa place Theophylacte ſon neveu, fils d'Alberic comte de Tuſculum, quoiqu'il n'eût qu'environ douze ans : mais il fut élû à force d'argent. On le nomma Benoît IX. & il occupa le ſaint ſiege onze ans & près de cinq mois, le deshonorant par ſa vie infame. La ſimonie regna ainſi à Rome pendant vingt-cinq ans. *Papebr. comput.* *Glab. IV. c. 5. & V. c. 5.*

XXXII. Fin de ſaint Simeon de Treves. *Mabill. ſæc. 6. Ben. p. 369. Sup. n. 27.*

Poppon archevêque de Treves écrivit à ce pape en ces termes : Pendant que j'étois allé à Jeruſalem par la permiſſion de Jean vôtre predeceſſeur : des méchans commencerent dans nôtre païs à exercer des pillages, dont ils ne peuvent encore s'abſtenir. J'ai ſouvent prié le roi mon maître d'y remedier, & je me ſuis adreſſé au même pape, mais ſans effet. C'eſt pourquoi je vous prie de m'envoïer un homme des plus conſiderables & des plus habiles qui ſoient auprès de vous : pour m'aider contre ces violences, & me conſeiller ſur un autre ſujet que je ne crois pas que vous ignoriez. Il eſt mort

Digitized by Google

mort chez nous ces jours-ci un homme d'une vie très-ſainte, dont nous devons croire qu'il eſt avec les bienheureux, ſi nous avons égard aux miracles que Dieu opere par lui. C'eſt pourquoi nôtre clergé & nôtre peuple nous ont prié inſtamment de vous envoïer ſa vie & ſes miracles, afin que ſi vous le jugez à propos, vous nous donniez vôtre decret, pour permettre d'écrire ſon nom entre ceux des ſaints, & lui rendre les autres honneurs qui leur conviennent.

Sup. n. 27. Ce ſaint homme qui venoit de mourir à Treves, étoit le reclus Simeon. Depuis ſa recluſion il ſouffrit de grandes tentations, tant
Vita n. 3. des demons que des hommes. Etant arrivé un grand débordement d'eaux, le peuple alla ſe figurer, que ce reclus en étoit cauſe, & que ſes crimes avoient attiré cette calamité. Ils demandoient tous les jours à l'archevêque avec de grands cris, de le chaſſer; & vinrent enfin à ſa cellule en foule, jettant des pierres, dont une fenêtre fut briſée, & le voulant lapider: mais Simeon demeuroit immobile, rendant graces à Dieu, & priant pour eux. Quand il ſçut que ſa mort étoit proche, pendant les derniers huit jours il ne voulut parler à perſonne, pas même à celui qui le ſervoit, & mourut ainſi ſeul avec Dieu le premier jour de Juin l'an 1035. Il ſe fit à ſon tombeau grand nombre de miracles, dont l'auteur de ſa vie marque pluſieurs en particulier. Cet auteur eſt Evervin ou Ebroïn, abbé d'un monaſtere de Treves: qui avoit connu le ſaint particulierement, & avoit eu grande part à ſa confidence. Il écrivit ſa vie par ordre de l'archevêque Poppon, & ce fut apparemment celle que l'on envoïa à Rome. Le pape ne répondit pas ſi-tôt à la lettre de l'archevêque: mais enfin, il lui envoïa un legat comme

comme il desiroit, avec des lettres pour la canonisation de saint Simeon, qui fut celebrée à Treves le mercredi dix-septiéme de Novembre 1042. indiction dixiéme ; & toutefois l'église l'honore le jour de sa mort. L'archevêque fonda en son honneur une église collegiale, au lieu de sa recluſion & de sa sepulture ; & cette église subsiste encore. A Cologne l'archevêque Pilegrim mourut l'an 1036. après avoir rempli dignement ce siege pendant quinze ans. Son successeur fut Herman.

Martyr. R. 1. Jun. Chr. Saxo. 1036.

Sup. liv. LVIII. n. 47.

En ce tems étoit celebre saint Poppon abbé de Stavelo au dioceſe de Liege. Il nâquit en Flandres vers l'an 978. & suivit d'abord la profession des armes, ne laissant pas desſors de vivre dans une grande pieté. Il alla en pelerinage à Jerusalem & ensuite à Rome. Le comte de Flandres Baudoüin le barbu, & les principaux seigneurs le cheriſſoient : un d'entre eux voulut même lui donner sa fille ; mais il la refusa, & aïant resolu de quitter le monde, il embrassa la vie monastique à saint Thierry près de Reims : où l'abbé Richard de Verdun l'aïant vû, le prit tellement en affection, qu'il obtint de l'abbé de saint Thierry de le lui envoïer, & le retint auprès de lui à saint Vannes. Poppon y attira ensuite sa mere Adeloüive veuve depuis long-tems : non seulement elle prit le voile, mais elle se fit recluſe, & elle est comptée entre les saintes.

XXXIII. S. Poppon abbé de Stavelo.

Vita ap. Boll. 25. Janu. to. 2. p. 638. sec. 6. Ben. p. 569.

L'abbé Richard aïant reçû du comte de Flandres le monastere de saint Vaast, y envoïa Poppon pour le gouverner en qualité de prevôt : ce qu'il fit avec grande utilité pour le monastere. De là il alla trouver l'empereur saint Henri, pour les affaires de la maiſon ; & gagna l'affection de ce prince, dont il obtint facilement ce

qu'il demandoit. Il le détourna même d'un ſpectacle, auquel il ſe divertiſſoit, qui étoit d'expoſer à des ours un homme nud frotté de miel. Poppon repreſenta ſi bien à l'empereur & aux ſeigneurs l'inhumanité de ce divertiſſement qu'il en fit abolir l'uſage. L'empereur Henri lui donna quelque tems après l'abbaïe de Stavelo, du conſentement de l'abbé Richard, qui l'avoit rappellé à Verdun : & deux ans après il lui donna encore l'abbaïe de ſaint Maximin de Treves, où les moines qu'il vouloit reformer lui donnerent du poiſon, mais ſans effet.

Après la mort de l'empereur ſaint Henri, il s'emploïa avec ſuccés à réünir les princes de l'empire, diviſés entre eux ; & enſuite à faire la paix entre Conrad roi d'Allemagne & Henri roi de France. L'évêché de Strasbourg étant venu à vaquer après la mort, comme l'on croit, de Verner, en 1029. l'empereur Conrad le voulut donner à Poppon : mais il s'en excuſa, diſant qu'il étoit fils d'un clerc, ce qui l'empêchoit d'être évêque, ſelon les canons. L'empereur aïant depuis appris la verité, lui fit des reproches de cette fiction ; & Poppon répondit, qu'il ſe ſentoit incapable même de la charge d'abbé, qu'il exerçoit. L'empereur charmé de ſon humilité, reſolut de lui donner le gouvernement de toutes les abbaïes qui vaqueroient dans ſon roïaume. Ce qui lui donna occaſion d'en reformer pluſieurs, où il mit pour abbés des perſonnes de merite. On compte juſques à quatorze monaſteres rétablis par ſes ſoins. Enfin il mourut le vingt-cinquiéme de Janvier 1048.

XXXIV. Mort de Romain Michel. Paphlag. empereur.

Romain Argyre empereur de C. P. avoit eu à ſon ſervice un eunuque nommé Jean, qui devint très-puiſſant ſous ſon regne. Ce Jean avoit quatre freres, dont l'un nommé Michel, changeur

geur de ſon métier & faux monoïeur, étoit parfaitement bien fait. L'imperatrice Zoé en devint amoureuſe, & s'étant abandonnée à lui ſecrettement, elle fit empoiſonner l'empereur ſon mari, par l'eunuque Jean : mais d'un poiſon lent, qui lui cauſa une longue maladie. La barbe & les cheveux lui tomberent : il ſentoit de grandes douleurs qui le tenoient au lit, & lui faiſoient deſirer ardemment la mort. Enfin le jeudi ſaint onziéme d'Avril indiction ſeconde l'an 6542. autrement 1034. Michel le fit étouffer dans le bain. Il avoit regné cinq ans & demi, & fait beaucoup de bien pendant ſon regne. Il contribua au rétabliſſement de l'égliſe du ſaint Sepulcre à Jeruſalem, qui fut achevée par ſon ſucceſſeur. *Cedr. p. 733.* *p. 731. C.*

La même nuit de ſa mort, comme on chantoit la paſſion, on envoïa dire au patriarche Alexis, de la part de l'empereur, de venir promptement au palais : mais il fut bien ſurpris de trouver que Romain étoit mort. On avoit paré la chambre dorée, & Zoé aſſiſe ſur le thrône preſenta Michel au patriarche, le preſſant de leur donner la benediction nuptiale. Le patriarche demeura tout interdit : mais Zoé & l'eunuque Jean lui donnerent cinquante livres d'or, & autant au clergé ; & perſuaderent ainſi au prelat de faire ce mariage. Michel fut donc declaré empereur : on le diſtingue par le ſurnom de Paphlagonien, & il regna ſept ans. Zoé croïoit regner ſous ſon nom, mais l'eunuque Jean ſe rendit le maître abſolu. Michel tomba peu de tems après en démence, ce que l'on appella poſſeſſion du demon ; & on l'attribua à la vengeance divine, auſſi bien qu'une grêle épouvantable, & d'autres prodiges qui arriverent en même tems : car les Grecs les obſervoient curieuſement. Il y eut une grande ſe- *p. 733. D.*

chereſſe, pour laquelle les freres de l'empereur firent une proceſſion. Jean portoit la ſainte image d'Edeſſe ; le grand domeſtique portoit la lettre à Abgar ; le protoveſtiaire les langes ſacrés. Ils marcherent ainſi à pied depuis le palais juſques à Nôtre-Dame de Blaquerne. Le patriarche fit une proceſſion avec ſon clergé ; mais au lieu de pluïe, il vint une grêle qui briſa les arbres & les tuiles des maiſons.

p. 740. L'eunuque Jean pouſſa ſon ambition juſques à vouloir être patriarche de C. P. & pluſieurs metropolitains entreprirent de faire réüſſir ſon deſſein : les principaux étoient Demetrius de Cyzique & Antoine de Nicomedie eunuque, qui avoit été élevé ſur ce ſiege, ſans autre merite, que d'être parent de l'empereur. Le patriarche Alexis avec ſon clergé leur envoïa un écrit, qui portoit : Puiſque vous prétendez que mon entrée dans ce ſiege n'a pas été canonique, & que je n'y ai pas été placé par le choix des évêques, mais par l'ordre de l'empereur Baſile : il faut dépoſer les metropolitains que j'ai ordonnés pendant onze ans & demi de pontificat, & anathematiſer les trois empereurs que j'ai couronnés : alors je cederai le ſiege à qui le voudra. Demetrius & les autres aïant reçû cette déclaration furent remplis de honte & de crainte, car Alexis les avoit ordonnés pour la plûpart : ils garderent le ſilence, & l'eunuque Jean ſe deſiſta de ſa prétention.

Sup. liv. LVIII. n. 60.

L'an 6546. ou 1038, l'empereur étant à Theſſalonique, reçut des plaintes du clergé contre le metropolitain Theophane, qui ne leur païoit pas leurs penſions. L'empereur l'exhorta premierement avec douceur à les ſatisfaire : mais il s'emporta & refuſa d'obéïr. L'empereur crut qu'il falloit uſer d'adreſſe, & lui envoïa

Digitized by Google

voïa demander par un de ſes officiers cent livres d'or à emprunter, juſques à ce qu'il lui en vint de C. P. L'archevêque proteſta avec ſerment, qu'il n'en avoit pas plus de trente livres; mais l'empereur envoïa ouvrir ſon treſor, & on y trouva trente-trois centenaires d'or, c'eſt-à-dire trois mille trois cens livres. Il prit ſur cette ſomme tout ce qui étoit dû au clergé depuis la premiere année du pontificat de Theophane, & les fit païer juſques au courant: il diſtribua le reſte aux pauvres, chaſſa l'archevêque de ſon ſiege, le relegua à une maiſon de campagne, & mit à ſa place Promethée, qu'il chargea de lui faire une penſion. On voit par-là que l'empereur Michel avoit de bons intervalles.

XXXV. L'empereur Conrad en Italie. *Vippo. p.* 440.

L'empereur Conrad fit épouſer au roi Henri ſon fils en 1036. Chunelinde fille de Canut roi d'Angleterre, & elle fut couronnée reine. La même année l'empereur paſſa en Italie, pour appaiſer une revolte generale des vaſſaux contre leurs ſeigneurs. Car ils diſoient, que ſi l'empereur ne vouloit pas leur rendre juſtice, ils ſe la rendroient eux-mêmes. Il vint donc avec une armée, & paſſa à Verone la fête de Noël, où commençoit l'an 1037. ſuivant la maniere de compter de ce tems-là. Enſuite il vint à Milan, où il fut reçû magnifiquement par l'archevêque Heribert dans l'égliſe de ſaint Ambroiſe. Le même jour le peuple de Milan vint en tumulte demander à l'empereur, s'il vouloit favoriſer leur conjuration. Il en fut indigné, & leur ordonna de ſe trouver au parlement qu'il tiendroit à Pavie. *Chr. Saxo.* 1037.

Là il fit juſtice à tous ceux qui lui porterent des plaintes. Un comte nommé Hugues, & pluſieurs autres Italiens expoſerent les injuſtices que leur avoit faites l'archevêque de Milan:

l'empereur l'aïant appellé, lui ordonna de les ſatisfaire tous : il ſe retira d'abord, puis il revint, & dit inſolemment : Ce que j'ai trouvé dans le domaine de ſaint Ambroiſe, ou que j'ai acquis, de quelque maniere que ce ſoit, je le garderai ſûrement toute ma vie, & je n'en quitterai pas la moindre choſe par l'ordre ou à la priere de qui que ce ſoit. Les ſeigneurs l'exhortoient à excepter au moins la perſonne de l'empereur, mais il repeta le même diſcours. Alors l'empereur comprit qu'il étoit l'auteur de toute cette conjuration d'Italie ; & de l'avis des ſeigneurs, il le fit arrêter, & le mit à la garde de Poppon patriarche d'Aquilée & de Conrad duc de Carinthie. Ils le menerent juſques à Plaiſance avec un moine, qui par compaſſion on lui permit d'avoir auprès de lui. Mais une nuit le moine ſe coucha dans le lit de l'archevêque, qui s'enfuit trompant les gardes, & vint à Milan, où il ſe fortifia, & tint toute l'année contre l'empereur.

Enſuite l'archevêque & les trois évêques de Verceil, de Cremone & de Plaiſance conjurerent ſecrettement avec Otton comte de la haute Bourgogne, pour le faire empereur, après avoir fait mourir Conrad. Mais la conjuration aïant été découverte, l'empereur fit arrêter les trois évêques, & les envoïa en priſon au-delà des Alpes. Quoiqu'il l'eût fait du conſeil des ſeigneurs, pluſieurs trouverent mauvais que des évêques euſſent été condamnés, ſans être jugés canoniquement ; & le jeune roi Henri deſapprouvoit ſecrettement la conduite de ſon pere, à l'égard de l'archevêque & de ces trois évêques. C'étoit avec raiſon : car comme après la ſentence de dépoſition contre un évêque, on ne lui doit plus rendre aucun honneur, ainſi avant le jugement on lui doit un grand reſpect. Ce

ſont

ſont les paroles de Vippon dans la vie de l'empereur Conrad, dont il étoit chapelain, dediée à l'empereur Henri ſon fils.

L'archevêque de Milan ne voulant écouter aucune des propoſitions d'accommodement, qui lui étoient offertes par le pape & par les autres évêques : le pape du conſentement de tous les évêques le frappa d'anathême ; & l'empereur donna l'archevêché de Milan à un homme noble, chanoine de la même égliſe, nommé Ambroiſe. Mais il ne pût le mettre en poſſeſſion : Heribert s'y maintint juſques à la mort, & les Milanois ruinerent toutes les terres qu'Ambroiſe avoit aux environs. Le pape vint à Cremone trouver l'empereur, qui le reçût avec honneur : après quoi il retourna à Rome ; & l'empereur aïant paſſé le Pô, vint à Parme celebrer la fête de Noël. Le jour même de la fête, les habitans aïant pris querelle avec les Allemands, il s'émût une ſedition, où il ſe fit un grand maſſacre, & la ville fut pillée & en partie brûlée.

L'empereur paſſa en la Poüille, & l'impera- *Chr. Caſſin. lib. II. c. 65.*
trice alla à Rome faire ſes prieres ; puis elle rejoignit l'empereur, & ils allerent enſemble au Mont-Caſſin. L'empereur après ſa priere entra *Mabill. ſæc. 6. p. 102.*
dans le chapitre, pour parler à la communauté. Tous les moines ſe proſternerent devant lui, & s'étant relevés, ils dirent : Nous attendons vôtre arrivée, comme les ames des juſtes attendoient dans les enfers la venuë du Redempteur. L'empereur ne pût retenir ſes larmes, & les moines après s'être proſternés une ſeconde fois, lui raconterent les maux que Pandolfe prince de Capouë leur avoit faits depuis douze ans, le conjurant au nom de Dieu & de ſaint Benoît de les en délivrer. L'empereur S. Henri à ſon dernier voïage d'Italie avoit emmené

AN. 1038. *Sup. liv. LVIII. n. 49. Chr. Caſſ. c. 58. 59.*

mené Pandolfe en Allemagne pour le punir de ſes violences : mais après ſa mort l'empereur Conrad lui permit de retourner à Capouë, & il recommença à perſecuter les moines du Mont-Caſſin. Il retint à Capouë l'abbé Theobalde, s'empara de tous les biens du monaſtere, & le fit gouverner par ſes valets : le reduiſant à une telle diſette, que le jour de l'Aſſomption de Nôtre-Dame, on manqua de vin pour le ſervice de l'autel.

Les moines avoient déja porté leurs plaintes à l'empereur Conrad en Allemagne, & cette année même à Milan. Ils les renouvellerent donc au Mont-Caſſin, & l'empereur leur aſſura avec ſerment, qu'il n'étoit venu en ces quartiers-là que pour ce ſeul ſujet ; & qu'il protegeroit ce ſaint lieu toute ſa vie. Enſuite aïant demandé leur benediction, il mit ſur l'autel de ſaint Benoît un tapis de pourpre bordé d'une broderie d'or : fit élire Richer abbé, car Theobalde étoit mort, & confirma tous les biens du monaſtere. Richer le gouverna très-ſagement juſques à l'an 1055. qu'il mourut. On remarque entre les moines du Mont-Caſſin pluſieurs ſaints perſonnages qui vêcurent depuis le commencement de cet onziéme ſiecle juſques au milieu, & on en compte juſques à douze.

Mabill. ſæc. 6. Ben. p. 102.

XXXVI. Mort de Conrad. Henri III. roi. *Vipp. p. 442.*

L'empereur Conrad revint enſuite en Allemagne : mais la peſte cauſée à l'ordinaire par les chaleurs d'Italie, emporta une grande partie de ſon armée, & la jeune reine Ghunelinde épouſe du roi ſon fils. L'empereur lui-même étant à Utrecht à la Pentecôte de l'année ſuivante 1039. mourut ſubitement le lendemain lundi quatriéme de Juin, après avoir regné près de quinze ans. Son fils Henri III. ſurnommé le Noir, lui ſucceda & regna dix-ſept ans.

Saint

XXXVII. Fin de S. Etienne roi de Hongrie.

Saint Etienne roi de Hongrie étoit mort l'année precedente. Dieu l'éprouva par de grandes afflictions : il perdit pluſieurs enfans en bas âge, mais il s'en conſoloit par les grandes eſperances que lui donnoit le ſeul qui lui reſtoit nommé Emeric. Il le fit élever avec grand ſoin, & compoſa pour ſon inſtruction un traité ou decret diviſé en deux livres, dont le premier contient des preceptes generaux pour la religion & les mœurs : le ſecond ſont des loix à peu près ſemblables aux autres loix barbares. Le jeune prince profita ſi bien de la bonne éducation qu'il avoit reçûë, qu'il parvint à une haute pieté, & étant une nuit en prieres, il promit à Dieu de garder la virginité : mais il tint cette reſolution très-ſecrette. Ainſi le roi ſon pere voulant aſſurer la ſucceſſion du roïaume, lui propoſa un mariage, convenable avec une belle princeſſe. Emeric s'en défendit d'abord, puis il ceda à la volonté de ſon pere & ſe maria : mais ſans préjudice de ſon vœu, & il ne toucha point à ſon épouſe : comme elle en rendit témoignage après la mort du prince, qui ſuivit de près ſon mariage. Il fut enterré à Albe-roïale, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau : auſſi l'égliſe l'honore-t-elle entre les Saints le quatriéme de Novembre.

Vita ap. Sur. 20. Aug. c. 191 Poſt Bonfi. Vita S. Emer. ap. Sur. 4. Nov.

Martyr. R. 4. Nov.

Le roi eût beſoin de toute ſa vertu pour ſe conſoler de cette perte ; & afin d'attirer ſur lui la miſericorde de Dieu, il augmenta ſes aumônes, déja très-grandes, ſur tout envers les étrangers. Il fit donc à l'occaſion de cette mort de grandes largeſſes, premierement aux moines & aux clercs, puis aux autres pauvres, & envoïa même des aumônes aux monaſteres des païs étrangers. Il avoit une confiance particuliere en un ſaint ermite nommé Gunther retiré en Boheme, & quand ce ſaint

AN. 1038. homme le venoit voir, il le laiſſoit maître de ſon treſor. Enfin le ſaint roi Etienne aïant été long-tems malade, & ſentant approcher ſa fin, appella les évêques & les ſeigneurs de ſa cour, qui étoient Chrétiens; & leur recommanda ſur tout, de conſerver la religion nouvellement établie en Hongrie. Il mourut le quinziéme d'Août 1038. jour de l'Aſſomption de la ſainte Vierge, & fut enterré dans l'égliſe qu'il lui avoit fait bâtir à Albe-roïale : mais s'y étant fait pluſieurs miracles, ſon corps fut élevé quarante-cinq ans après, & ſa ſainteté reconnuë par un culte public. L'égliſe l'honore le vingtiéme d'Août, jour de ſa tranſlation.

Martyr. R. 20. Aug.

XXXVIII. S. Gunther ermite.

Vita ſec. 6. Ben. p. 475.

L'ermite Gunther ou Gonthier, dont il vient d'être parlé, étoit un ſeigneur de Turinge, illuſtre par ſa naiſſance & ſa dignité, qui touché du repentir des pechés de ſa jeuneſſe, alla trouver ſaint Godehard, depuis peu abbé d'Hersfeld, & enſuite évêque d'Hildesheim. Gunther lui découvrit le fond de ſa conſcience, & l'abbé lui perſuada d'embraſſer la vie monaſtique. Il renonça à ſes biens qui étoient grands, & les donna au monaſtere d'Hersfeld du conſentement de ſes heritiers : ſe reſervant toutefois, pour ſa ſubſiſtance, le monaſtere de Guelingue, dont il joüiſſoit étant ſeculier, ſuivant l'abus de ce tems-là : ce qui fut cauſe que l'abbé differa quelque tems ſa profeſſion. Après l'avoir faite dans le monaſtere d'Altaha ſoûmis au même abbé, il alla par ſa permiſſion, demeurer à celui de Guelingue qu'il s'étoit reſervé. Mais comme il n'étoit accoûtumé ni à la pauvreté ni au travail, il trouvoit de grandes difficultés dans le gouvernement de cette maiſon, & venoit ſouvent demander conſeil à l'abbé Godehard : qui lui dit enfin d'un ton ferme & ſevere : qu'il ſe ſoû-

Sup. liv. LVIII. n. 58.

ſoûmît à l'obéïſſance & à la ſtabilité qu'il avoit promiſe à Dieu, ou qu'il quittât l'habit & retournât dans le ſiecle. Il en parla même à l'empereur ſaint Henri, qui fit venir Gunther, & lui repreſenta fortement, qu'il ne pouvoit ſervir deux maîtres : ainſi il abandonna Guelingue & revint à Altaha ſe ranger à la vie commune.

Il s'y diſtingua bien-tôt par ſa ferveur & ſon auſterité, enſorte que ſaint Etienne roi de Hongrie ſon parent en entendit parler, & deſira ardemment de le voir. Il envoïa deux fois inutilement l'en prier : enfin Gunther ſe rendit à la troiſiéme ; & avec la permiſſion de ſon abbé il alla avec les envoïés du roi, qui le reçut avec une extrême joïe. Il le fit manger à ſa table, mais il ne pût jamais lui perſuader de manger de la viande.

Enſuite le ſaint homme ſe retira par la permiſſion de ſon abbé, avec quelques moines d'Altaha, dans un deſert des forêts de Boheme, où il fonda un ermitage ou nouveau monaſtere l'an 1008. & y-demeura trente-ſept ans. Lui & ſes diſciples vivoient dans une extrême pauvreté, leur nourriture étoit groſſiere, ils ne buvoient que de l'eau, & encore par meſure. Gunther, qui les gouvernoit, étoit un homme ſans lettres, qui n'avoit rien appris que quelques pſeaumes ; mais il avoit été ſi attentif aux lectures de la ſainte Ecriture, & aux diſcours des autres : que ſouvent il en expliquoit les ſens les plus myſterieux, tantôt en ſouriant, tantôt plus ſerieuſement, enſorte qu'il ſe faiſoit admirer. L'auteur de ſa vie dit avoir oüi de lui un diſcours ſur ſaint Jean-Baptiſte, qui tira les larmes de tous les aſſiſtans. Il mourut le neuviéme d'Octobre 1045. & eſt compté entre les ſaints.

XXXIX. Caſimir moine roi de Pologne.

Cependant Miciſlas roi de Pologne étant mort l'an 1034. & ſon fils Caſimir étant encore trop jeune pour gouverner, il y eût ſept ans d'interregne, ou plûtôt d'anarchie. Rixa, veuve du dernier roi, devenuë odieuſe, ſe retira en Saxe, ſous la protection de l'empereur Conrad; & ſon fils Caſimir la quitta quelque tems après pour venir en France; & ſe rendit moine à Clugni ſous le nom de Charles. En Pologne, comme il n'y avoit point de maître, le deſordre étoit extrême: la religion encore nouvelle ſe trouvoit en grand peril, les évêques reduits à ſe cacher, les égliſes expoſées au pillage. Bretiſlas duc de Boheme, ennemi des Polonois, profitant de l'occaſion, entra dans le païs, prit les meilleures villes, entre autres Gneſne, qui étoit la capitale; d'où par le conſeil de Severe évêque de Prague, qui l'accompagnoit, il voulut enlever le corps du martyr ſaint Adalbert leur évêque: mais les Polonois prétendent, que les clercs de l'égliſe de Gneſne tromperent les Bohemiens & leur donnerent à la place le corps de ſaint Gaudence frere de ſaint Adalbert. Les richeſſes de cette égliſe qui étoient grandes furent pillées; entre autres un crucifix d'or du poid de trois cens livres, & trois tables d'or enrichies de pierreries, dont le grand autel étoit orné. Ce pillage de l'égliſe de Gneſne arriva l'an 1038.

Dubran. lib. 7. p. 52.

Sup. liv. LVII. n. 45.

L'année ſuivante Etienne, qui en étoit archevêque, de l'avis des autres évêques de Pologne, envoïa une députation à Rome pour ſe plaindre de ce ſacrilege. Le pape Benoît IX. aïant deliberé ſur cette affaire, on conclut que le duc Bretiſlas & l'évêque Severe ſeroient excommuniés, juſques à l'entiere reſtitution des choſes ſaintes. Toutefois pour ne pas les condamner ſans les oüir, ils furent cités à Rome,

&

Digitized by Google

& y envoïerent des deputés, qui les excuſerent ſur la devotion pour de ſi precieuſes reliques, & ſur le droit de la guerre. Ils promirent que ce qui avoit été pris ſeroit rendu : mais depuis aïant gagné par preſens les cardinaux, ils obtinrent l'abſolution de leur prince, ſans faire aucune reſtitution. AN. 1041.

D'un autre côté, les Polonois ennuïés de l'anarchie, reſolurent de rappeller Caſimir fils de leur dernier roi : mais ne ſçachant ce qu'il étoit devenu, ils envoïerent en Allemagne vers la reine Rixa ſa mere ; qui leur dit qu'il vivoit encore, mais qu'il étoit moine à Clugni : où par la permiſſion de l'abbé ſaint Odilon, ils parlerent à Caſimir. Nous venons, lui dirent-ils, de la part des ſeigneurs & de toute la nobleſſe de Pologne : vous prier d'avoir pitié de ce roïaume, d'en venir appaiſer les diviſions, & le délivrer de ſes ennemis. Caſimir répondit : qu'il n'étoit plus à lui, puiſqu'il n'avoit pû même leur parler ſans l'ordre de ſon abbé. Ils vinrent donc à ſaint Odilon : qui après avoir pris conſeil leur répondit : qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de renvoïer un moine profés & ordonné diacre ; & qu'ils devoient s'adreſſer au pape, qui ſeul avoit dans l'égliſe la puiſſance ſouveraine.

Les deputés de Pologne allerent à Rome, & aïant eu audience du pape Benoît IX. ils lui repreſenterent le triſte état de leur païs, & le beſoin qu'ils avoient du prince Caſimir, pour la conſervation du roïaume & de la religion. Le cas étoit nouveau & la demande extraordinaire : toutefois après avoir bien conſulté, le pape crut devoir l'accorder. Il diſpenſa donc Caſimir de ſes vœux, lui permettant, non ſeulement de ſortir du monaſtere & de rentrer dans le monde, mais de ſe marier : à condition que les nobles de Pologne païeroient tous les ans au ſaint ſiege

AN. 1041. ſiege chacun un denier de redevance. Ainſi Caſimir retourna en Pologne, où il fut reconnu roi, & épouſa Marie ſœur du prince des Ruſſes, dont il eut pluſieurs enfans. Il commença à regner l'an 1041. Ce qui eſt ſurprenant, c'eſt que ni dans la vie de ſaint Odilon, ni dans les autres anciens monumens de Clugni, il ne ſe trouve rien d'une hiſtoire ſi ſinguliere. Nous ne l'apprenons que par les hiſtoriens de Pologne qui ont écrit long-tems après.

Mabill. elog. S. Odil. n. 120. ſec. 6.

XL. Alebrand archevêque de Hambourg.

A Hambourg après la mort de Herman, on élut pour archevêque Bezelin ſurnommé Alebrand, tiré du clergé de Cologne. L'empereur Conrad lui donna le bâton paſtoral & Benoît IX. lui envoïa le pallium. Il fut ordonné à Hambourg avec grande magnificence par ſes ſuffragans avec ſept autres évêques de Saxe, & tint le ſiege dix ans. Ce fut un très-digne prelat, & qui fit de très-grands biens à ſes deux égliſes de Breme & de Hambourg, tant pour le ſpirituel que pour le temporel. Il eut un ſoin particulier de ſon clergé; & pour y faire obſerver la continence, ſuivant le deſſein de Libentius ſon predeceſſeur, il rebâtit le cloître de Breme, & rétablit la vie commune entre les chanoines. Il continua les murs de la ville commencés par Herman; & renouvella celle de Hambourg, ruinée par les Sclaves. Il y bâtit de pierre de taille l'égliſe & la maiſon épiſcopale qui n'étoient que de bois; & cette maiſon étoit comme une forteresſe. Il profitoit de la paix qui étoit avec les Sclaves d'au-delà de l'Elbe, pour y avancer la religion: mais les gouverneurs y mettoient obſtacle, par leur dureté à exiger les tributs. Il ordonna trois évêques pour l'aider en ſa miſſion chez les infidéles, à Sleſvic, à Ripen; & un troiſiéme chez les Sclaves ſans ſiege fixe. Enfin l'archevêque Alebrand mourut l'an 1043. vers le

Adam. lib. II. c. 51.

le quinziéme d'Avril, & fut enterré à Breme. Son ſucceſſeur fut Adalbert prevôt d'Halberſtat, homme très-noble, bien fait de ſa perſonne & orné de grands talens. Il reçut le bâton paſtoral de l'empereur Conrad & le pallium du pape Benoît IX. & fut ordonné à Aix-la-Chapelle, en preſence de l'empereur & des ſeigneurs, & de douze évêques qui lui impoſerent les mains. Il tint le ſiege vingt-neuf ans. AN. 1041. *Lib. III. c. 1.*

En France, après les tentatives que l'on avoit faites dix ans auparavant, pour établir la paix: comme on en vit la difficulté, on ſe reduiſit à une treve, pour certains jours: c'eſt-à-dire que depuis le mercredi au ſoir juſques au lundi matin, perſonne ne prendroit rien par force, ne tireroit vengeance d'aucune injure, & n'exigeroit point de gage d'une caution. Quiconque y contreviendroit, païeroit la compoſition des loix, comme aïant merité la mort, ou ſeroit excommunié & banni du païs. On nomma cette convention la Treve de Dieu, & l'on crut qu'il l'avoit approuvée, par un grand nombre de punitions exemplaires: ſur ceux qui l'avoient violée. Il eſt aiſé de voir, que l'on y avoit conſacré ces jours de la ſemaine plûtôt que les autres, en vûë des myſteres qui y furent accomplis: la cene de Nôtre-Seigneur, ſa paſſion, ſa ſepulture & ſa reſurrection. XLI. Treve de Dieu. *Sup. n. 28. V. not. Coſſart. to. 9. conc. p. 913. Glab. V. c. 1. p. 55. V. Marca. concord. IV. c. 14.*

Cette treve fut établie par les évêques en pluſieurs conciles; & deux ſaints abbés y travaillerent puiſſamment, ſçavoir Odilon de Clugni & Richard de Verdun. Ce dernier fut chargé de la faire recevoir en Neuſtrie, comme elle l'avoit été premierement en Aquitaine, puis en Auſtraſie: les Neuſtriens ne voulant pas s'y ſoûmettre ſuivant ſes exhortations, furent frappés de la maladie des ardens, c'eſt-à-dire, d'un feu qui leur devoroit les entrailles. Mais pluſieurs *Chr. Hug. Flav. p. 187. Sup. liv. LVIII. n. 57.*

An. 1041. ſieurs venant trouver Richard, furent gueris par ſes prieres ; & ſon monaſtere étoit plein de troupes de ces malades. Il leur donnoit à boire du vin où avoient trempé des reliques, entre autres de la pouſſiere raclée de la pierre du ſepulcre de Nôtre-Seigneur, & leur faiſoit jurer la treve. On ne faiſoit cette ablution des reliques qu'après la meſſe : mais il y avoit toûjours un vaiſſeau plein de ce breuvage, pour ſatisfaire à la devotion des malades, qui arrivoient à tous momens.

XLII. S. Odilon refuſe l'archevêché de Lyon. *Glab. V. c. 4.*

Saint Odilon venoit de refuſer l'archevêché de Lyon. Après la mort de l'archevêque Bouchard, ce grand ſiege fut diſputé par pluſieurs contendans, qui n'avoient autre merite que leur ambition. Le premier fut Bouchard neveu du défunt & évêque d'Aouſte, qui quitta ſon ſiege & s'empara inſolemment de celui de Lyon : mais après avoir fait beaucoup de maux, il fut pris par les vaſſaux de l'empereur, & condamné à un exil perpetuel. Enſuite un comte nommé Girard y mit de ſa ſeule autorité ſon fils encore enfant, qui peu de tems après fut reduit à s'enfuir & ſe cacher. Le pape informé de ces deſordres, fut conſeillé par des gens de bien d'emploïer ſon autorité, pour faire enſorte que l'abbé Odilon fût ſacré archevêque de Lyon, ſuivant le deſir de tout le clergé & de tout le peuple. Auſſi-tôt le pape lui envoïa le pallium & l'anneau, avec ordre d'accepter cette dignité. Mais le ſaint homme conſiderant la profeſſion humble qu'il avoit embraſſée, refuſa abſolument l'archevêché, & garda le pallium & l'anneau pour le futur archevêque.

Jo. ep. 2. to. 9. conc. p. 858. & to. 2. Spicil. p. 387.

Le pape, c'étoit Jean XIX. écrivit ſur ce ſujet à l'abbé Odilon en ces termes : Saint Gregoire nous enſeigne, que pluſieurs choſes paroiſſent

roiſſent bonnes qui ne le ſont pas, & qu'y a-t-il de meilleur en un moine que l'obéïſſance? Vous ſçavez combien ſaint Benoît la releve. Nous avons appris l'injure que vous avez faite à l'égliſe de Lyon, qui vous demandoit pour époux, & dont vous refuſez le gouvernement par attachement à vôtre repos. Je ne dis point que vous avez mépriſé l'autorité de tant de prelats, qui vous prioient d'accepter la dignité épiſcopale : mais nous ne pouvons laiſſer impunie vôtre deſobéïſſance à l'égard de l'égliſe Romaine & de nous, ſi vous ne la reparez par la ſoûmiſſion. Autrement vous vous rendrez coupable de la perte de tant d'ames, à qui vous pourriez être utile par vôtre exemple & vôtre doctrine. Je laiſſe le reſte à dire à l'évêque Geofroy, qui vous expliquera ma volonté, à vous & à vos confreres. Nonobſtant cette lettre ſi preſſante, Odilon perſiſta dans ſon refus ; & le pallium avec l'anneau demeurerent à Clugny. Cependant Henri roi d'Allemagne & d'Auſtraſie, qui comprenoit la Bourgogne, affligé de voir l'égliſe de Lyon ainſi abandonnée, voulut en donner la conduite à Halinard abbé de ſaint Benigne de Dijon. Mais il repreſenta qu'un moine comme lui étoit incapable d'une ſi grande charge ; & qu'il valoit bien mieux la donner à Odalric archidiacre de Langres, qui avoit l'âge, la vertu & la ſcience, & qui ſe trouvoit alors à Beſançon où étoit le roi, mais il n'en étoit pas aſſez connu. Le roi admirant ce deſintereſſement, & voïant qu'Odalric étoit ſouhaité par les évêques & par le peuple, pour l'archevêché de Lyon, le lui donna ; & il le gouverna dignement pendant cinq ans. *Glab. V. t. 1.*

XLIII. Fin de Richard abbé de Verdun.

L'abbé Richard avoit auſſi refuſé l'évêché de Verdun : mais il faut reprendre la ſuite de ſa vie. Il s'oppoſa fortement à Heimon ſon évêque,

Vita ſec. 6. Act. Ben. p. 526.

que, qui emploïant ſes richeſſes à rebâtir les murs de la ville, vouloit y comprendre le monaſtere de ſaint Vannes : l'abbé Richard lui repreſenta, qu'il ne convient pas aux moines d'être renfermés dans les villes, de peur que leur repos ou leurs prieres nocturnes ne ſoient troublés par le bruit & les cris du peuple. L'évêque, qui comme grand ſeigneur ne ſouffroit pas aiſément de contradiction, demeura ferme dans ſon deſſein : & l'abbé eut recours à l'empereur Henri, qui envoïa ordre à l'évêque de ne point paſſer outre. Il en eut du dépit, & l'abbé cedant à ſon indignation, ſe retira à Remiremont, où il paſſa cinq ans en retraite. Pendant ce tems il fit deux miracles : un lepreux fut gueri, pour être entré dans le bain après lui ; & un aveugle recouvra la vûë, aïant lavé ſes yeux de l'eau dont le ſaint abbé avoit lavé ſes mains. L'évêque en aïant oüi parler fut touché de repentir, & l'envoïa prier de revenir à ſon monaſtere : à quoi il obéït.

L'abbé Richard entreprit enſuite le pelerinage de Jeruſalem, qu'il deſiroit ardemment
i p. 550. depuis long-tems, & le duc de Normandie, qui l'aimoit tendrement, fit les frais du voïage, qui furent grands ; car l'abbé mena avec lui juſques à ſept cens pelerins, & les défraïa tous. Etant arrivé à Conſtantinople il y ſejourna quelque tems, pour viſiter les lieux de devotion, & ſa reputation vint bien-tôt aux oreilles du patriarche & de l'empereur. Ils voulurent l'entretenir l'un & l'autre : l'empereur lui fit de riches preſens, & le patriarche lui donña pluſieurs reliques, entre autres de la vraïe croix. Quand il fut ſur les terres des infidéles, il continua comme il avoit accoûtumé tous les jours de dire l'office pendant le chemin, & même de celebrer la meſſe : ce qu'il fai-

faiſoit hors des villes, mais quelquefois tout proche de la muraille, ſans ſe mettre en peine des inſultes des infidéles, qui lui jettoient quantité de pierres : enſorte que ceux de ſa ſuite étoient obligés de ſe retirer hors la portée de leurs coups. Pour lui il demeuroit ferme juſques à ce qu'il eût achevé le ſaint ſacrifice, ſans que jamais il fut atteint d'aucune pierre. Les infidéles eux-mêmes en étoiens ſurpris, & venoient l'accompagner avec honneur quand il partoit.

Etant arrivé à Jeruſalem, il viſita tous les ſaints lieux avec une extrême tendreſſe de devotion. Il y paſſa la ſemaine ſainte ; & le ſamedi aſſiſta à la ceremonie du feu nouveau, que l'on croïoit dès-lors deſcendre par miracle au ſaint ſepulcre. Il ſe baigna dans le Jourdain, & viſita toute la terre ſainte. Le patriarche de Jeruſalem, qui l'avoit reçû avec grand honneur, le renvoïa chargé de quantité de reliques. Paſſant à Antioche à ſon retour, il prit avec lui le ſaint moine Simeon, comme il a été dit ; & enfin après un ſi long voïage il arriva à Verdun, où il fut reçû avec une joïe incroïable. *Sup. n. 27*

Heimon évêque de Verdun étant mort l'an 1024. ſon ſucceſſeur fut Rambert, qui tint le ſiege quatorze ans ; & ce fut après ſa mort que le roi Henri le noir, la premiere année de ſon regne, c'eſt-à-dire l'an 1039. donna l'évêché de Verdun à l'abbé Richard ; mais il le refuſa, & fit ordonner à ſa place Richard ſon filleul, fils du comte Hildrade. Le ſaint abbé, qui étoit déja fort âgé, ſurvêcut encore ſept ans, & mourut le quatorziéme de Juin 1046. On enterra avec lui les reliques qu'il portoit ſur ſa poitrine.

XLIV. Michel Calafate

L'empereur Michel Paphlagonien ſe ſentant preſſé de ſa maladie, & deſeſperant d'en guerir, ſe

AN. 1041. empereur, puis Conſtantin Monomaque. *Cedr. p. 749.*

ſe fit couper les cheveux, & reçut l'habit monaſtique des mains du moine Coſme, qui étoit toûjours avec lui & l'aſſiſtoit de ſes conſeils. Enfin il mourut, témoignant de grands ſentimens de penitence des crimes qu'il avoit commis contre ſon predeceſſeur : car du reſte il avoit aſſez bien vêcu. Il mourut le dixiéme Decembre l'an du monde 6550. de JESUS-CHRIST 1041. indiction dixiéme, aïant regné ſept ans & huit mois. Zoé ſe trouva ainſi délivrée de l'eunuque Jean, qui gouvernoit ſous le nom de Michel ſon frere. Elle eût bien voulu regner ſeule ; mais voïant qu'il ne lui étoit pas poſſible, elle adopta pour ſon fils un autre Michel, neveu du défunt empereur, ſurnommé Calafate, parce que le patrice Etienne ſon pere avoit été calfateur de navires : mais elle lui fit promettre ſous les plus terribles ſermens, que toute ſa vie il la tiendroit pour ſa maîtreſſe & ſa mere, & ne feroit qu'executer ſes ordres.

Toutefois au bout de quatre mois le nouvel empereur ſe laiſſa perſuader d'entrer en défiance de l'imperatrice Zoé, & de craindre qu'elle ne le fit perir comme ſes deux predeceſſeurs : car on prétendoit qu'elle les avoit empoiſonnés. Il reſolut de la prevenir ; & croïant s'être aſſuré l'affection du peuple, il envoïa de nuit Zoé dans l'iſle du prince, fit arrêter le patriarche Alexis ; & le lendemain lundi d'après l'octave de Pâques, il fit lire au peuple une declaration pour juſtifier ſa conduite. Mais le peuple s'écria : Nous ne voulons point pour empereur le parjure Calafate, mais l'heritiere de l'empire nôtre mere Zoé. On rappella Theodora ſœur de Zoé, du monaſtere où elle avoit été enfermée malgré elle ; & Michel après avoir eſſaïé de ſe ſoûtenir par la force, fut reduit à s'enfermer dans le monaſtere de Stude, & y prendre l'habit monaſtique

le

le mercredi de la même semaine vingt-uniéme d'Avril 1042. Mais le peuple l'en tira de force, lui creva les yeux, & le relegua dans un autre monastere. AN. 1042.

Zoé vouloit encore regner seule, mais le peuple l'obligea d'associer à l'empire sa sœur Theodora, & elles regnerent environ trois mois ensemble. Ce fut la premiere fois qu'on vit l'empire soumis à deux femmes; & néanmoins tout trembloit devant elles, tant on avoit de respect pour le sang de Basile le Macedonien. Zoé quoique plus vive dans ses sentimens, étoit plus retenuë à parler, mais elle étoit liberale jusques à la prodigalité: Theodora plus tranquille, parloit plus & donnoit moins; mais ni l'une ni l'autre n'étoit capable de gouverner. Elles mêloient aux affaires les plus serieuses des amusemens de femmes, & leur principale occupation étoit de composer des parfums. C'étoit l'unique plaisir de Zoé, son appartement étoit un laboratoire, où on voïoit un grand amas de drogues aromatiques, & des fourneaux allumés, même dans la plus grande chaleur de l'été. Elle ne laissoit pas d'avoir de la pieté, au moins exterieure; & honoroit particulierement la fameuse image de JESUS-CHRIST nommée Antiphonetés, qu'elle avoit ornée avec grand soin. Elle se prosternoit souvent devant cette image, se frappant la poitrine, & répandant beaucoup de larmes: elle lui parloit comme à une personne vivante, & selon que l'image lui paroissoit avoir plus ou moins d'éclat, elle en tiroit des presages pour l'avenir. *Psellus M.S. to. 6.* *Sup. liv. XLII. n. 5.*

Enfin au bout de trois mois, Zoé vit elle-même la necessité de faire un empereur; & après avoir éloigné de la cour sa sœur Theodora, elle rappella Constantin Monomaque, exilé

An. 1043. lé par l'eunuque Jean. Bien qu'elle fût âgée de plus de ſoixante ans, elle ne laiſſa pas de l'épouſer en troiſiéme nôce : ils furent mariés l'onziéme de Juin, la même année 6550. 1042. le lendemain il fut couronné par le patriarche *Cedr. p. 758.* Alexis, & regna douze ans. L'année ſuivante 1043. indiction onziéme, le vingtiéme de Fevrier, mourut le patriarche Alexis : après *Sup. liv. LVIII. n. 61.* avoir tenu le ſiege de C. P. dix-ſept ans. On trouva dans ſa maiſon vingt-cinq centenaires, c'eſt-à-dire deux mille cinq cens livres d'or, qu'il avoit amaſſées, & que l'empereur fit enlever. Son ſucceſſeur fut Michel Cerularius, c'eſt-à-dire le cirier, qui s'étoit fait moine depuis que l'eunuque Jean l'avoit exilé pour crime d'état. Il fut introniſé le jour de l'Annonciation vingt-cinquiéme de Mars ; & le ſecond de Mai l'eunuque Jean eut les yeux crevés, & mourut quelques jours après.

XLV. Revolution en Hongrie. *3. Chr. Jo. d. Thwrocz. c. 35. 36.* En Hongrie après la mort de ſaint Etienne, Pierre fils de ſa ſœur fut reconnu roi : mais comme il étoit de race Allemande, il voulut donner à des Allemands les gouvernemens & les charges ; dequoi les Hongrois irrités, choiſirent pour roi Ouon ou Aba beau-frere de ſaint Etienne ; & Pierre obligé de s'enfuir la troiſiéme année de ſon regne, ſe retira en *Vita S. Gerardi. Sur. 24. Sept. & Acta Ben. ſæc. 6. p. 630.* Allemagne près le roi Henri le noir. Cependant Ouon répandit beaucoup de ſang, & fit mourir cruellement les perſonnes les plus conſiderables du conſeil, durant le carême, apparemment de l'an 1041. Enſuite il vint pour celebrer la Pâque à Chonad capitale de la province Moriſſene, dont Gerard étoit évêque. Ce prelat étant invité de la part des évêques & des ſeigneurs, à venir couronner le nouveau roi, le refuſa ; mais les autres évêques lui mirent la couronne. Car c'étoit l'uſage de ce tems-là, que les rois

rece-

recevoient des évêques la couronne à toutes les grandes fêtes.

Le roi Ouon entra donc dans l'égliſe couronné, avec une grande ſuite de clergé & de peuple : mais l'évêque Gerard monta à la tribune, & parla ainſi au roi par interprete, car il ne parloit pas Hongrois : le carême eſt inſtitué pour procurer le pardon aux pecheurs & la recompenſe aux juſtes. Tu l'as profané par des meurtres. & en me privant de mes enfans, tu m'as ôté le nom de pere. C'eſt pourquoi tu ne merites point aujourd'hui de pardon ; & comme je ſuis prêt à mourir pour JESUS-CHRIST je te dirai ce qui te doit arriver. La troiſiéme année de ton regne le glaive vengeur s'élevera contre toi, & tu perdras avec la vie le roïaume que tu as acquis par la fraude & la violence. Les amis du roi, qui entendoient le latin, ſurpris de ce diſcours faiſoient ſigne à l'interprete de ſe taire : voulant garantir l'évêque de la colere du roi : mais l'évêque voïant que la crainte faiſoit taire l'interprete, lui dit : Crains Dieu, honore le roi, declare les paroles de ton pere. Enfin il l'obligea à parler ; & l'évenement fit voir que l'évêque avoit l'eſprit de prophetie. Il prédit encore qu'il s'éleveroit dans la nation une violente ſedition, dans laquelle il mourroit lui-même.

XLVI. Saint Gerard de Hongrie.

Gerard étoit Venitien, & dès l'enfance avoit reçû l'habit monaſtique. Aïant entrepris d'aller en pelerinage à Jeruſalem, il paſſa en Hongrie, où le roi ſaint Etienne goûta tellement ſa doctrine & ſa vertu, qu'il le retint malgré lui, juſqu'à lui donner des gardes. Gerard ſe retira dans le monaſtere de Beel, que le ſaint roi avoit bâti à la priere de l'ermite Gunther ; & y paſſa ſept ans, s'exerçant au jeûne & à la priere, & n'aïant pour toute compagnie que le

le moine Maur, qui fut depuis évêque de Cinq-Egliſes. Le roi ſaint Etienne aïant établi la tranquillité dans ſon roïaume, tira Gerard de ſa ſolitude, le fit ordonner évêque, & l'envoïa prêcher à ſon peuple : dont il ſe fit tellement aimer, que tous le regardoient comme leur pere. Le nombre des fidéles croiſſant, le ſaint roi fonda des égliſes dans les principales villes, & mit l'évêque Gerard dans celle de Chonad dediée à ſaint George. Là il y avoit un autel de la Vierge ; devant lequel étoit un encenſoir d'argent, où deux vieillards faiſoient brûler continuellement des parfums, & tous les ſamedis on y diſoit l'office de la Vierge à neuf leçons. Car le roi Etienne & toute la Hongrie avoient une devotion particuliere à la ſainte Vierge.

L'évêque Gerard avoit grand ſoin de tout ce qui regarde le ſervice divin, diſant que la foi doit être aidée par ce qui eſt agréable aux ſens. C'eſt pourquoi il gardoit le meilleur vin pour le ſaint ſacrifice ; & l'été il le faiſoit mettre à la glace. Pour ſe mortifier il ſe levoit la nuit, prenoit une coignée, & alloit ſeul à la forêt couper du bois. Dans ſes voïages, il ne montoit pas à cheval, mais dans un chariot pour s'occuper de ſaintes lectures. Il trouva moïen d'accorder la vie ſolitaire avec l'épiſcopat, bâtiſſant des cellules près des villes où il alloit prêcher, dans les lieux des forêts les plus écartés, pour y paſſer la nuit. Tel étoit ce ſaint évêque.

Herm. Chr. 1042. Ouon pour ſe venger du roi d'Allemagne, qui avoit reçû chez lui le roi Pierre, entra en Baviere l'an 1042. & y fit de grands ravages. Cette guerre dura deux ans : mais enfin l'an 1044. le roi Henri remit en poſſeſſion Pierre, qui peu de tems après prit Ouon ; & lui fit couper

couper la tête. Ainſi fut accomplie la prophetie de ſaint Gerard. AN. 1044.

La même année 1044. le roi Henri aſſiſta à un concile tenu à Conſtance, où il remit premierement tout ce qui lui étoit dû ; puis il reconcilia tous les ſeigneurs de Souabe & tous les autres qui avoient des inimitiés : enfin il établit une paix inoüie juſques alors, & la confirma par édit, non ſeulement dans cette province, mais dans toutes les autres de ſon roïaume. Enſuite Henri, qui étoit veuf, épouſa Agnés, fille de Guillaume V. duc d'Aquitaine : & la fit couronner à Mayence. *Herm.* 1043. *Marian.* 1044.

Cependant le pape Benoît IX. ſe rendoit de jour en jour plus odieux par ſa vie infame, & par les rapines & les meurtres qu'il exerçoit contre le peuple Romain : qui ne pouvant plus le ſouffrir, le chaſſa de Rome vers la fête de Noël, l'an 1044. douziéme de ſon pontificat. On mit à ſa place Jean évêque de Sabine, ſous le nom de Silveſtre III. mais il n'entra pas gratuitement dans le ſaint ſiege, & ne le tint que trois mois. Car Benoît qui étoit de la famille des comtes de Tuſculum, inſultoit Rome avec les ſecours de ſes parens, & fit ſi bien qu'il y rentra. Mais comme il continuoit toûjours ſa vie ſcandaleuſe, & ſe voïoit mépriſé du clergé & du peuple, il convint de ſe retirer, pour s'abandonner plus librement à ſes plaiſirs ; & moïennant une ſomme de quinze cens livres de deniers, il ceda le pontificat à l'archiprêtre Jean Gratien, qui étoit le plus eſtimé pour ſa vertu de tout le clergé de Rome. Benoît ſe retira donc dans ſes terres hors de la ville ; & Jean Gratien fut ordonné pape le dimanche vingt-huitiéme d'Avril 1045. Il prit le nom de Gregoire VI. & tint le ſaint ſiege environ vingt mois. Le moine Glaber auteur du tems finit ſon hiſtoire par

XLVII. Silveſtre III. puis Gregoire VI. papes. *Papebr. conat. Deſid. Caſſin. lib. 3. dialog. Sæc. 4. act. Ben. to. 2. p. 451.*

par ces mots, après avoir parlé de l'expulsion
An. 1045. du pape Benoît : On mit à sa place un homme très-pieux & d'une sainteté connuë, Gregoire, Romain de naissance, dont la bonne reputation répara tout le scandale qu'avoit causé son predecesseur.

Pierre Damien abbé de Font-Avellane, personnage dès-lors distingué par son merite, écrivit au pape Gregoire VI. sur sa promotion, pour
Petr. Dam. epist. 1. lui en témoigner sa joie & celle de toute l'église : par l'esperance de voir sous son pontificat abolir la simonie. Mais, ajoûte-t-il, on jugera de ce qu'on en doit esperer par l'église de Pesaro : car si elle n'est ôtée des mains de cet adultere, cet incestueux, ce parjure, ce voleur, l'esperance des peuples sera entierement frustrée: s'il est rétabli, on n'attendra plus du saint
ep. 2. siege rien de bon. Il écrivit encore au même pape une seconde lettre, où il dit : Sçachez que pour nos pechés on ne trouve point de clercs en nos quartiers qui soient dignes de l'épiscopat. Ils le desirent assez, mais ils ne cherchent pas à le meriter. Toutefois selon la qualité du tems & la disette des sujets, il me semble que cet archiprêtre peut être promû à l'évêché de Fossembrune, quoiqu'il l'ait ardemment desiré : puisqu'il est un peu meilleur que les autres, & qu'il a l'élection du clergé & du peuple. Qu'il fasse penitence de son ambition, & qu'il soit sacré selon ce que Dieu vous inspirera. Je vous prie seulement, si vous ne le sacrez pas, de ne point remplir ce siege sans m'avoir parlé.

XLVIII. Commencement de S. Pierre Damien. Pierre Damien nâquit à Ravenne l'an 1007. Comme il étoit le dernier d'un grand nombre d'enfans, un des aînés fit des reproches à sa mere, de ce qu'elle leur donnoit tant de coheritiers ; & elle en fut si touchée, que tordant

les

les mains, elle se mit à crier qu'elle étoit une misérable qui ne meritoit pas de vivre. Elle cessa de nourrir ce pauvre enfant, qui devint bientôt livide de faim & de froid, & n'avoit presque plus de voix : quand une femme, qui étoit comme domestique dans cette maison, survint & dit à la mere : Est-ce agir en mere Chrétienne, madame, que de faire pis que les tigresses & les lionnes, qui n'abandonnent pas leurs petits ? cet enfant ne sera peut-être pas le moindre de la famille. Elle s'assit auprès du feu, & aïant frotté l'enfant de quantité de graisse, lui fit revenir la chaleur & la couleur : la mere rentra en elle-même, le reprit & acheva de le nourrir. *Vita fan. 6 Bened. part 2. p. 247.*

Il étoit encore en bas âge quand il perdit son pere & sa mere. Un des freres qui étoit marié, se chargea de son éducation : mais lui & sa femme étoient avares & durs, & traiterent cet enfant comme un esclave. Ils ne le regardoient que de travers, lui donnoient la nourriture la plus grossiere, le laissoient nuds pieds & mal vêtu, le chargeoient de coups : enfin quand il fut un peu plus grand, ils l'envoïerent garder les pourceaux. En cet état il trouva un jour une piece d'argent; & se croïant riche, il étoit en peine de ce qu'il en acheteroit qui lui fît le plus de plaisir. Enfin il dit en lui-même : Ce plaisir passeroit bien vîte, il vaut mieux donner cet argent à un prêtre, afin qu'il offre le saint Sacrifice pour mon pere; & il le fit.

Un autre de ses freres nommé Damien le tira de la misere, le prit chez lui, & le traita avec une douceur & une tendresse paternelle. Ce Damien fut archiprêtre de Ravenne & ensuite moine, & on croit que ce fut de lui que Pierre prit le surnom qui le distingue.

Par les ſoins de ce frere il étudia premierement à Faïence, puis à Parme, où il eut Ives pour maître; & il fit un ſi grand progrés dans les lettres humaines, qu'il fût bien-tôt en état de les enſeigner, & ſa reputation lui attiroit de tous côtés un grand nombre de diſciples. Se voïant ainſi riche & honoré dans la vigueur de la jeuneſſe, il ne ſuccomba pas aux tentations de vanité & de plaiſir; mais il fit ces reflexions ſalutaires: M'attacherai-je à ces biens qui doivent perir? & ſi je dois y renoncer pour de plus grands, ne ſera-t-il pas plus agréable à Dieu de le faire dès à preſent? Il commença dès-lors à porter un cilice ſous des habits de fines étoffes, à s'appliquer aux jeûnes, aux veilles & aux prieres. La nuit, il ſentoit des mouvemens exceſſifs de ſenſualité, il ſe levoit & ſe plongeoit dans la riviere: puis il viſitoit les égliſes & diſoit tout le pſautier avant l'office. Il faiſoit de grandes aumônes, nourriſſoit ſouvent des pauvres, & les ſervoit de ſes mains. *Opuſc. 45. c. 6.*

Il reſolut enfin de quitter entierement le monde, & d'embraſſer la vie monaſtique; mais hors de ſon païs, de peur d'en être détourné par ſes parens & ſes amis. Comme il étoit dans cette penſée, il rencontra deux ermites du deſert de Font-Avellane, dont il avoit oüi parler; s'étant ouvert à eux, ils le fortifierent dans ſon deſſein, & comme il témoigna vouloir ſe retirer avec eux, ils lui promirent que leur abbé le recevroit. Il leur offrit un vaſe d'argent pour porter à leur abbé: mais ils dirent qu'il étoit trop grand, & qu'il embarraſſeroit dans le chemin; & il demeura fort édifié de leur deſintereſſement. Pour s'éprouver il paſſa quarante jours dans une cellule ſemblable à celle des ermites: puis aïant pris ſon tems, il ſe déroba des ſiens & ſe rendit à Font-Avellane, où ſuivant l'uſage

on

Digitized by Google

on le mit entre les mains d'un des freres pour l'inſtruire. Celui-ci l'aïant mené à ſa cellule, lui fit ôter ſon linge, le revêtit d'un cilice & le ramena à l'abbé, qui le fit auſſi-tôt revêtir d'une cuculle. Pierre s'étonnoit qu'on lui donnât l'habit tout d'abord ſans l'avoir éprouvé, & ſans le lui faire demander : mais il ſe ſoumit à la volonté du ſuperieur, quoiqu'alors la priſe d'habit ne fût point ſeparée de la profeſſion.

Le deſert de Font-Avellane, dedié à ſainte Croix, étoit en Umbrie dans le dioceſe d'Eugubio, & ſaint Romuald y avoit paſſé quelque tems. Les ermites qui l'habitoient, demeuroient deux à deux en des cellules ſeparées, occupés continuellement à la pſalmodie, à l'oraiſon & à la lecture. Ils vivoient de pain & d'eau quatre jours de la ſemaine : le mardi & le jeudi ils mangeoient un peu de legumes, qu'ils faiſoient cuire eux-mêmes dans leurs cellules. Les jours de jeûne ils prenoient le pain par meſure ; ils n'avoient du vin que pour le ſaint ſacrifice, ou pour les malades. Ils marchoient toûjours nuds pieds, prenoient la diſcipline, faiſoient des genuflexions, ſe frappoient la poitrine, demeuroient les bras étendus, chacun ſelon ſes forces & ſa devotion. Après l'office de la nuit ils diſoient tout le pſautier avant le jour. Pierre veilloit long-tems avant que l'on ſonnât matines, & ne laiſſoit pas de veiller encore après, comme les autres : perſuadé que les devotions particulieres ſe doivent pratiquer ſans préjudice de l'obſervance generale.

Ces veilles exceſſives lui cauſerent une inſomnie dont il eut peine à guerir : mais depuis il ſe conduiſit avec plus de diſcretion, & donnant un tems conſiderable à l'étude, il devint auſſi ſçavant dans les ſaintes écritures, qu'il l'avoit été dans les livres profanes. Il commença donc,

An. 1046. par ordre de ſon ſuperieur, à faire des exhortations à ſes confreres; & ſa reputation venant à s'étendre, le ſaint abbé Gui de Pompoſie près *Sup. hoc n.* de Ferrare pria l'abbé de Font-Avellane, de le lui envoïer, pour inſtruire quelque tems ſa communauté qui étoit de cent moines. Pierre Damien y demeura deux ans, prêchant avec un grand fruit; & ſon abbé l'aïant rappellé, l'envoïa quelque tems après faire la même fonction au monaſtere de ſaint Vincent près Pierre-pertuſe, qui étoit auſſi très-nombreux. Enfin l'abbé d'Avellane le déclara ſon ſucceſſeur du conſentement des freres, mais malgré lui; & après la mort de cet abbé, non ſeulement il gouverna & augmenta cette communauté, mais il en fonda cinq autres ſemblables. Gui abbé de Pom-*Acta SS. Ben. ſæc. 6. p. 508. Bol. 31. Mart.* poſie mourut le trente-uniéme Mars 1046. après avoir gouverné ce monaſtere quarante-huit ans, tant par lui que par d'autres abbés qu'il mettoit à ſa place pour vivre en ſolitude, & il eſt compté entre les ſaints.

XLIX. Gregoire VI. cede Clement II. pape. Le pape Gregoire VI. trouva le temporel de l'égliſe Romaine tellement diminué, qu'excepté quelque peu de villes proche de Rome, & les oblations des fidéles, il ne lui reſtoit preſque rien pour ſa ſubſiſtance: tous les patrimoines éloignés aïant été occupés par des uſurpateurs. Dans toute l'Italie les grands chemins étoient ſi remplis de voleurs, que les pelerins ne pouvoient marcher en ſûreté, s'ils ne s'aſſembloient en aſſez grandes troupes pour être les plus forts: auſſi peu de gens entreprenoient-ils ce voïage. A Rome même tout étoit pleins d'aſſaſſins & de voleurs; on tiroit l'épée juſques ſur les autels & ſur les tombeaux des apôtres, pour enlever les offrandes ſi-tôt qu'elles y étoient miſes, & les emploïer en feſtins & à l'entretien des femmes perduës.

Gre-

Gregoire commença par les exhortations, en repreſentant l'horreur de ces crimes, & promettant de pourvoir aux beſoins de ceux qui y étoient pouſſés par la pauvreté. Il écrivit aux uſurpateurs des patrimoines de l'égliſe de les rendre, ou de prouver juridiquement le droit qu'ils avoient de les retenir. Comme les exhortations faiſoient peu d'effet, le pape emploïa l'excommunication : mais elle ne fit qu'irriter les coupables. Ils vinrent en armes autour de Rome, avec de grandes menaces & penſerent même tuer le pape. Ainſi il fut reduit à emploïer la force de ſon côté, à amaſſer des armes & des chevaux, & à lever des troupes. Il commença par ſe ſaiſir de ſaint Pierre, & tuer ou chaſſer ceux qui voloient les offrandes : puis il retira pluſieurs terres de l'égliſe, & rétablit la ſûreté des chemins. Les pelerins s'en rejoüiſſoient, mais les Romains accoûtumés au pillage, diſoient, que le pape étoit un homme ſanguinaire & indigne d'offrir à Dieu le ſaint ſacrifice, étant complice de tant de meurtres, les cardinaux mêmes approuvoient les diſcours du peuple. AN. 1046.

Ce furent apparemment ces plaintes qui obligerent le roi d'Allemagne Henri le Noir de paſſer en Italie, & travailler à la réünion de l'égliſe. Car Benoît IX. & Silveſtre III. prenoient toûjours le titre de papes ; & comme il étoit certain que Benoît avoit reçû de l'argent pour ceder à Gregoire, on prétendoit que celui-ci étoit entré dans le ſaint ſiege par ſimonie. Le roi paſſa à Aix-la-Chapelle la fête de la Pentecôte l'an 1046. & fit venir près de lui Vidger, qui aïant été élû archevêque de Ravenne, occupoit ce ſiege depuis deux ans, ſe gouvernant déraiſonnablement & cruellement; c'eſt pourquoi il lui ôta l'archevêché. Il entra en *Herm. Chr.* 1046.

An. 1046. Italie ſur la fin de la même année, & fit tenir un concile à Pavie : puis étant venu à Plaiſance, il y reçut honorablement le pape Gregoire VI. qui vint l'y trouver.

Vers la fête de Noël il fit tenir un concile à Sutri près de Rome, où Gregoire fut invité, & s'y trouva, eſperant d'être reconnu ſeul pape legitime : mais l'affaire aïant été examinée, il fut convaincu, comme diſent la plûpart des auteurs, d'être entré irregulierement dans le ſaint ſiege. D'autres croïent, qu'il ceda volontairement pour le bien de la paix ; & qu'il pouvoit ſe juſtifier, puiſque l'on avoit pû, ſans ſimonie, donner de l'argent à Benoît pour en délivrer l'égliſe. Ce qui eſt de certain, c'eſt que Gregoire renonça au pontificat, ſortit du ſiege, ſe dépoüilla des ornemens, & remit le bâton paſtoral, après avoir été pape environ vingt mois. Le ſaint ſiege étant ainſi déclaré vacant, le roi Henri vint à Rome avec les évêques qui avoient tenu le concile de Sutri ; & d'un commun conſentement, tant des Romains que des Allemands, il fit élire pape Suidger, Saxon de naiſſance, évêque de Bamberg : parce qu'il ne ſe trouvoit perſonne dans l'égliſe Romaine digne d'en remplir la premiere place. Adalbert archevêque de Hambourg qui accompagnoit le roi Henri, penſa être élû pape en cette occaſion ; mais il aima mieux faire tomber le choix ſur ſon collegue Suidger. Le nouveau pape prit le nom de Clement II. fut ſacré le jour de Noël, & le jour même on couronna empereur le roi Henri & la reine Agnés imperatrice.

Deſid. Caſſ. dialog. 3.

Baron. an. 1046. Papebr. comm.

Adam. lib. III. c. 8.

L. Halinard archevêque de Lyon. *Vita ſæc. 6. Ben. par. 2. p. 34.*

Henri fut ſuivi en ce voïage par Halinard nouvel archevêque de Lyon. Il étoit né en Bourgogne, & de chanoine de Langres, il ſe rendit moine à ſaint Benigne de Dijon ſous l'abbé Guillaume, qui le fit prieur, & après la mort duquel

il

il fut élû abbé. Robert & Henri rois de France l'aimerent, auſſi-bien que les empereurs Conrad & Henri ; & nous avons vû comme celui-ci le voulut faire archevêque de Lyon après le refus de ſaint Odilon. Odolric, à qui Halinard avoit cedé cette dignité, ne la remplit que cinq ans, après leſquels il fut empoiſonné par des envieux. Alors tout le clergé & le peuple de Lyon envoïa au roi une députation, demandant inſtamment Halinard pour archevêque. Le roi l'accorda avec joïe : mais Halinard refuſoit toûjours, juſques à ce que le pape Gregoire VI. lui commanda abſolument d'accepter. *Sup. n. 42.*

Quand il vint pour recevoir l'inveſtiture, le roi voulut à l'ordinaire lui faire prêter ſerment : il répondit : L'évangile & la regle de ſaint Benoît me défendent de jurer : ſi je ne les obſerve pas, comment le roi pourra-t-il s'aſſurer que je garderai plus fidélement ce ſerment ? Il vaut mieux que je ne ſois point évêque. Les évêques Allemands, principalement celui de Spire où étoit la cour, vouloient qu'on l'obligeât à jurer comme eux : mais Thierri de Mets, Brunon de Toul & Richard abbé de Verdun, amis d'Halinard, qui connoiſſoient ſa fermeté, conſeillerent au roi de ne le pas preſſer. Le roi dit : Qu'il ſe preſente au moins, afin qu'il paroiſſe avoir obſervé la coûtume. Mais Halinard dit : Le feindre, c'eſt comme ſi je le faiſois. Dieu m'en garde. Il fallut donc que le roi ſe contentât de ſa ſimple promeſſe. Il aſſiſta à ſon ſacre & donna tout ce qui fut neceſſaire pour cette ceremonie. Halinard fut ainſi ordonné archevêque de Lyon l'an 1046. par Hugues archevêque de Beſançon, & ſuivit le roi à Rome la même année. Il ſe fit extrêmement aimer des Romains pour ſon affabilité & ſon *Matth. v.* 34. *Regul. c.* 4.

AN. 1047. éloquence. Car il prenoit l'accent de toutes les nations qui uſoient de la langue latine, comme s'il eût été né dans le païs même : c'eſt-à-dire, comme je crois, qu'il parloit bien l'Italien, le François & les autres langues vulgaires, qui commençoient dès-lors à ſe former de la corruption du Latin.

LI. Concile de Rome. *Tom. 9. conc. p. 1251. Herm. Chr. 1047.*

Incontinent après l'ordination de Clement II. c'eſt-à-dire, au commencement de Janvier 1047. il tint un concile à Rome, où fut reglée la conteſtation pour la preſéance, qui duroit depuis long-tems entre l'archevêque de Ravenne & celui de Milan. Car chacun d'eux prétendoit être aſſis auprès du pape au côté droit. L'archevêque de Ravenne élû & non encore ſacré, étoit Humfroi chancelier de l'empereur en Italie, à qui il venoit de donner cet archevêché. Le premier jour du concile, l'archevêque de Milan n'étant pas encore venu, le patriarche d'Aquilée s'aſſit à la droite du pape ; laiſſant toutefois le ſiege de l'empereur Henri, que l'on croïoit prêt à venir. L'archevêque de Ravenne étoit aſſis à la gauche. Alors ſurvint l'archevêque de Milan, qui voulut ſe mettre à la droite ; mais l'archevêque de Ravenne ſe recria, que c'étoit ſa place, & le patriarche d'Aquilée en dit autant.

On produiſit un catalogue des archevêques, qui avoient aſſiſté au concile du pape Symmaque, où l'archevêque de Milan étoit le premier : mais on rapporta au contraire un decret du pape Jean ſucceſſeur de Symmaque, portant que l'archevêque de Ravenne avoit cedé la preſéance pour cette ſeule fois, ſans tirer à conſequence ; & qu'il devoit toûjours avoir la droite, à moins que l'empereur ne fût preſent, auquel cas il paſſeroit à la gauche. Le patriarche d'Aquilée avoit auſſi un privilege du pape Jean XIX.

qui

Digitized by Google

qui lui donnoit la séance à la droite. Ensuite on demanda les avis, premierement aux évêques Romains & au clergé de Rome, qui avoient plus d'autorité & de connoissance de l'affaire, puis aux Allemands venus avec l'empereur. Jean évêque de Porto & Pierre diacre & chancelier de l'église Romaine opinerent en faveur de l'église de Ravenne : Poppon évêque de Brixen fut du même avis, & tout le concile les suivit. AN. 1047.

Ce fut apparemment en ce même concile que pour commencer à extirper la simonie, qui regnoit impunément dans tout l'Occident, l'on resolut entre autres choses, que celui qui auroit été ordonné par un simoniaque, sçachant qu'il l'étoit, ne laisseroit pas de faire les fonctions de son ordre, après quarante jours de penitence. L'empereur Henri aïant fait peu de sejour à Rome passa outre vers la Poüille, emmenant avec lui le pape Clement, qu'il obligea d'excommunier les citoïens de Benevent, parce qu'ils ne l'avoient pas voulu recevoir. Le pape étant à Salerne accorda à la priere du prince Gaimar la translation de Jean évêque de Pestane à l'archevêché de Salerne, avec pouvoir d'ordonner sept évêques du voisinage, sans que le pape pût les ordonner à l'avenir. La bulle est du 21. de Mars 1047.

Glab. lib. V. c. ult. Petr. Dam. Opusc. VI. Gratif. c. 27. 35.

Chr. Cassin.

Herman Chr.

To. 9. conc. p. 945.

Tandis que l'empereur étoit en Italie, il manda Pierre Damien, pour venir aider le pape de ses conseils : mais Pierre s'en excusa, écrivant au pape en ces termes : L'empereur m'a ordonné plusieurs fois, & si je l'ose dire, m'a fait l'honneur de me prier, de vous aller trouver, & vous dire ce qui se passe dans les églises de nos quartiers, & ce que je croi que vous devez faire ; & comme je m'en excusois, il me l'a commandé absolument. Il m'a même envoïé

Epist. 3.

An. 1047. une lettre pour vous, que je vous prie de voir, & de m'ordonner ſi je dois me rendre près de vous. Car je ne veux pas perdre mon tems à courir de côté & d'autre ; & toutefois je ſuis percé de douleur, voïant les égliſes de nos quartiers dans une entiere confuſion, par la faute des mauvais évêques & des mauvais abbés. Et à quoi nous ſert de dire que le ſaint ſiege eſt revenu des tenebres à la lumiere, ſi nous demeurons encore dans les mêmes tenebres ? Que ſert d'avoir des vivres ſous la clef, ſi l'on meurt de faim, ou d'avoir au côté une bonne épée, ſi on ne la tire jamais ? Quand nous voïons le voleur de Fano, qui avoit été excommunié même par les faux papes, celui d'Oſſimo chargé de crimes inoüis, & d'autres auſſi coupables, revenir triomphans d'auprès de vous : nôtre eſperance ſe tourne en triſteſſe. Or nous eſperions que *Luc. XXIV. 21.* vous ſeriez le redempteur d'Iſraël. Travaillez donc, ſaint pere, à relever la juſtice, & emploïer la vigueur de la diſcipline, enſorte que les méchans ſoient humiliés, & les humbles encouragés.

Herman. Chr. 1047. L'empereur s'acheminant vers l'Allemagne, celebra à Mantouë la fête de Pâques, qui cette année 1047. fut le 19. d'Avril. Il enleva de Parme le corps de ſaint Guy abbé de Pompoſie, mort l'année precedente, & déja celebre par pluſieurs miracles, pour le transferer à Spire. Il arriva à Ausbourg aux rogations, & l'évêque Gebehard étant mort à ſon arrivée, il mit à ſa place Henri ſon chapelain. Il celebra la Pentecôte à Spire ; & donna l'évêché de Mets à Adalberon, après la mort de Thierry ; & après la mort de Poppon archevêque de Treves, il mit à ſa place Eberard prevôt de Wormes. Peu de tems auparavant il avoit donné l'évêché de Conſtance à Thierry ſon archichapelain & prevôt d'Aix-

Digitized by Google

d'Aix-la-Chapelle : celui de Strasbourg à Herrand prevôt de Spire, & celui de Verdun à Thierry prevôt de Bâle. AN. 1047.

Le pape Clement II. qui avoit ſuivi l'empereur en Allemagne mourut cette même année le neuviéme d'Octobre, après neuf mois & demi de pontificat ; & fut enterré à Bamberg, dont il avoit été évêque, & où l'on voit encore ſon tombeau. Après ſa mort les Romains demanderent pour pape Halinard archevêque de Lyon : car l'empereur avoit exigé d'eux, moïennant une grande ſomme d'argent, de ne point élire de pape ſans ſa permiſſion. Mais Halinard évita d'aller à la cour, juſques à ce que l'on eut élû un autre pape. *Papebr. Conat.*

LII. Martyre de S. Gerard de Hongrie. *Jo. de Thurocz. c. 30.*

Cependant les Hongrois toûjours mécontens du roi Pierre, rappellerent trois ſeigneurs fugitifs, Endré, Bela & Leventé freres, de la famille de ſaint Etienne. Mais quand ils furent arrivés, ils leur demanderent opiniâtrement la permiſſion de vivre en païens, ſuivant leurs anciennes coûtumes, de tuer les évêques & les clercs, d'abattre les égliſes, de renoncer au chriſtianiſme, & d'adorer les idoles. Endré & Leventé, car Bela n'étoit pas encore revenu, furent obligés de ceder à la volonté du peuple : qui ne promettoit de combattre contre le roi Pierre qu'à ces conditions. Un nommé Vatha fut le premier qui profeſſa le paganiſme, ſe raſant la tête à la reſerve de trois flocons de cheveux qu'il laiſſoit pendre. Par ſes exhortations tout le peuple commença à ſacrifier aux demons, & à manger de la chair de cheval. Ils tuerent les Chrétiens, tant clercs que laïques, & brûlerent pluſieurs égliſes. Enfin ils ſe revolterent ouvertement contre le roi Pierre, ils firent mourir honteuſement tous les Allemands & les Latins, qu'il avoit répandus par

AN. 1047. par la Hongrie pour divers emplois : & envoïerent dénoncer à Pierre, que l'on feroit mourir les évêques avec leur clergé & ceux qui levoient les dîmes : que l'on rétabliroit le paganiſme, & que la memoire de Pierre periroit à jamais.

Enſuite Endré & Leventé s'avancerent avec leurs troupes juſques à Peſth ſur le Danube : quatre évêques, Gerard, Beztrit, Buldi & Benetha l'aïant appris, ſortirent d'Albe pour aller au-devant d'eux & les recevoir avec honneur. Etant arrivés à un lieu nommé Giod, ils entendirent la meſſe que Gerard celebra : mais auparavant il leur dit : Sçachez, mes freres, que nous ſouffrirons aujourd'hui le martyre, excepté l'évêque Benetha. Il communia tous les aſſiſtans, puis ils ſe rendirent à Peſth, où Vatha & pluſieurs païens avec lui les environnerent, jettant ſur eux quantité de pierres. L'évêque Gerard, qui étoit ſur ſon chariot, n'en fut point bleſſé, & ne ſe défendoit qu'en leur donnant ſa benediction, & faiſant continuellement ſur eux le ſigne de la croix. Les païens renverſerent le chariot, & continuoient de lapider l'évêque tombé par terre. Il s'écria à haute voix : Seigneur JESUS-CHRIST ne leur imputez pas ce peché, ils ne ſçavent ce qu'ils font. Enfin on lui perça le corps d'un coup de lance dont il mourut. On tua auſſi les deux évêques Beztrit & Buldi avec un grand nombre de Chrétiens. Mais le duc Endré étant ſurvenu, délivra de la mort l'évêque Benetha : ainſi fut accomplie la prophetie de Gerard, que l'égliſe honore comme martyr le jour de ſa mort vingt-quatriéme de Septembre.

Vita S. Ger. ſæc. 6. Ben. p. 630.

Martyr. R. 24. Sept.

Le roi Pierre fut pris & aveuglé, & mourut de douleur peu de jours après ; & le duc Endré ou André fut couronné roi à Albe-Roïale le même

même année 1047. par trois évêques qui restoient après ce massacre des Chrétiens. Alors il ordonna à tous les Hongrois, sous peine de la vie, de quitter le paganisme, revenir à la religion Chrétienne, & vivre en tout suivant la loi que leur avoit donnée leur roi saint Etienne. Heureusement Leventé mourut dans le même tems : car s'il avoit vêcu davantage & fût devenu roi, on ne doute pas qu'il n'eût soûtenu le paganisme. Le roi André fit bâtir un monastere en l'honneur de saint Agnan, en un lieu nommé Tyhon ; & depuis son regne la Hongrie demeura Chrétienne. AN. 1047.

LIII. S. Barthelemi de Tusculum. *Mss. ap. Pagebr. Chr. Cass. lib. II. c. 81. Vita Barth. in Thesaur. ascet. Pass. p. 429.*

A Rome cependant Benoît IX. rentra pour la troisiéme fois dans le saint siege le jour des quatre Couronnés, qui étoit le dimanche huitiéme de Novembre 1047. & s'y maintint huit mois & dix jours, jusques au jour de saint Alexis dix-septiéme de Juillet 1048. Enfin touché de repentir il appella Barthelemi abbé de la Grotte-ferrée, lui decouvrit ses pechés & lui en demanda le remede. Le saint abbé sans le flatter, lui déclara qu'il ne lui étoit pas permis d'exercer les fonctions du sacerdoce ; & qu'il ne devoit penser qu'à se reconcilier à Dieu par la penitence. Benoît suivit son conseil, & renonça aussi-tôt à sa dignité.

L'abbé Barthelemi étoit né à Rossane en Calabre, de parens pieux originaires de C. P. ils le firent bien étudier & le mirent très-jeune dans un monastere voisin, où dès-lors il se distingua par sa vertu. Aïant oui parler de la vie admirable de saint Nil son compatriote, il quitta secrettement son païs & l'alla trouver en Campanie, où le saint abbé avoit déja soixante moines sous sa conduite : mais il trouva tant de merite au jeune Barthelemi, qu'il le preferoit à tous les autres. Celui-ci suivit saint Nil à la Grot-

Digitized by Google

AN. 1048. Grotte-ferrée près Tuſculum, & après ſa mort on le voulut faire abbé ; mais il s'en excuſa ſur ſa jeuneſſe. Toutefois après deux autres il ne pût l'éviter, & fut ainſi le troiſiéme ſucceſſeur de ſaint Nil.

Etant abbé, il continuoit de travailler à tranſcrire des livres, car il avoit la main très-bonne. Il compoſa pluſieurs chants eccleſiaſtiques à la loüange de la Vierge, de ſaint Nil & d'autres ſaints : il bâtit de fond en comble l'égliſe du monaſtere dediée à la Vierge, & accrut notablement la communauté. Il avoit un grand talent pour la converſion des pecheurs ; & s'étoit acquis une telle autorité, que le prince de Salerne aïant fait priſonnier celui de Gaëte, il lui perſuada, non ſeulement de le délivrer, mais de lui donner encore une autre principauté.

LIV. Damaſe II. pape. Puis Leon IX. *Herm. Chr.* 1048.

Le même jour que le pape Benoît ſe retira, c'eſt-à-dire, le dix-ſeptieme de Juillet 1048. on couronna pape Poppon évêque de Brixen, que l'empereur avoit choiſi en Allemagne & envoïé à Rome, où il fut reçû avec honneur. Il prit le nom de Damaſe II. mais il ne vêcut ſur le ſaint ſiege que vingt-trois jours, & mourut à Preneſte le huitiéme d'Aout 1048. Il fut enterré à ſaint Laurent hors de Rome, & le ſaint ſiege vaqua ſix mois. Cependant en une diete ou aſſemblée des prelats & des ſeigneurs que l'empereur tint à Wormes l'automne ſuivant, on élut pour pape tout d'une voix Brunon évêque de Toul, qui étoit preſent, mais qui ne penſoit à rien moins. Il étoit âgé de quarante-ſix ans, & en avoit vingt-deux d'épiſcopat, qu'il avoit dignement emploïés. D'abord il s'appliqua à reformer les monaſteres par le moïen de Guidric abbé de ſaint Apre, diſciple de ſaint Guillaume de Dijon. Brunon fut em-

Vita Leon. IX. ſæc. 6. Ben. par. 2. p. 68. Boll. 19. Apr. to. 10. p. 696.

emploïé avec ſuccès pour traiter la paix entre Rodolfe roi de Bourgogne & Robert roi de France. Sa vertu ſoûtenuë de ſa bonne mine & de ſes manieres agréables, le faiſoit aimer de tout le monde. Il aimoit la muſique & en ſçavoit même la compoſition. Il avoit une telle devotion à ſaint Pierre, qu'il alloit tous les ans à Rome, & quelquefois avec une ſuite de cinq cens hommes. Tel étoit l'évêque Brunon quand il fut élû pour être pape. AN. 1049.

Il refuſa très-long-tems cette dignité ; & comme on le preſſa de plus en plus, il demanda trois jours pour déliberer, pendant leſquels il demeura abſolument ſans boire ni manger, occupé uniquement de prieres. Puis il fit une confeſſion publique de ſes péchés : croïant par là faire connoître ſon indignité. Les larmes qu'il répandit en cette action, en tirerent de tous les aſſiſtans, ſans leur faire changer leur reſolution. Brunon fut donc contraint d'accepter le pontificat : mais il declara en preſence des deputés de Rome, qu'il ne l'acceptoit, qu'à condition d'avoir le conſentement du clergé & du peuple Romain. Il retourna à Toul, où il celebra la fête de Noël accompagné de quatre évêques, Hugues Italien deputé des Romains, Eberhard archevêque de Treves, Adalberon évêque de Mets & Thierry de Verdun.

Brunon partit de Toul en habit de pelerin pour aller à Rome, s'occupant continuellement de prieres pour le ſalut de tant d'ames dont il étoit chargé. A Ausbourg étant en oraiſon, il entendit une voix qui diſoit : Le Seigneur dit : Je penſe des penſées de paix ; & le reſte de cet introïte tiré de Jeremie. que l'on chante aux derniers dimanches d'après la Pentecôte. Encouragé par cette revelation & accompagné d'une in- *Jerem. XXIX. 11. 12. 14.*

An. 1049. infinité de perſonnes qui accouroient de toutes parts, il arriva à Rome. Toute la ville vint au devant de lui avec des cantiques de joïe : mais il deſcendit de cheval, & marcha long-tems nuds pieds. Après avoir fait ſa priere, il parla au clergé & au peuple, leur expoſa le choix que l'empereur avoit fait de ſa perſonne, les priant de declarer franchement leur volonté quelle qu'elle fût ; & ajoûta, que ſuivant les canons, l'élection du clergé & du peuple doit preceder tout autre ſuffrage ; & que comme il n'étoit venu que malgré lui, il s'en retourneroit volontiers, à moins que ſon élection ne fût approuvée d'un conſentement unanime. On ne répondit à ce diſcours, que par des acclamations de joïe ; & il reprit la parole, pour exhorter les Romains à la correction des mœurs, & demander leurs prieres. Il fut donc introniſé le douziéme de Février 1049. qui étoit le premier dimanche de carême, il prit le nom de Leon IX. & tint le ſaint ſiege cinq ans.

Quand il arriva à Rome, il ne trouva rien dans les coffres de la chambre apoſtolique, & tout ce qu'il avoit apporté avec lui étoit conſumé tant aux frais du voïage qu'en aumônes. Il ne reſtoit rien non plus à ceux de ſa ſuite : mais le jour qu'ils étoient prêts à l'abandonner pour ſe retirer ſecrettement, arriverent les deputés des nobles de la province de Benevent, avec des preſens magnifiques pour le pape, dont ils demandoient la benediction & la protection. Il fit des reproches aux ſiens de leur peu de foi, leur apprenant par cet exemple à ne ſe défier jamais de la providence. Dans la ſuite comme ſa reputation attira à Rome un nombre extraordinaire de pelerins, qui mettoient quantité d'offrandes à ſes pieds : il n'en prenoit rien pour lui

lui ni pour les siens, tout étoit pour les pauvres.

La seconde semaine d'après Paques, qui cette année 1049. fut le vingt-sixiéme de Mars le pape Leon IX. tint un concile à Rome, où il appella non seulement les évêques d'Italie, mais ceux de Gaule; & on y declara nulles toutes les ordinations des simoniaques : ce qui causa un grand tumulte. Les prêtres & même les évêques disoient que les fonctions ecclesiastiques & principalement les messes alloient cesser presque en toutes les égliſes : ce qui mettoit tous les fidéles au desespoir ; & tendoit au renversement de la religion. Après de longues disputes, on representa au pape le decret de Clement II. sçavoir que ceux qui étoient ordonnés par les simoniaques pourroient exercer leurs fonctions après quarante jours de penitence. Ce qui fut suivi par Leon IX. En ce même concile il ordonna que tous les clercs qui quitteroient les heretiques pour se réünir à l'égliſe catholique, demeureroient dans leur rang : mais sans pouvoir être promûs aux ordres superieurs. An 1049. LV. Concile de Rome. *To. 9. conc. p. 1049. Herman. Chr. 1049.*

En ce même concile le pape approuva la translation de Jean évêque de Toscanelle au siege de Porto, comme utile & même necessaire : confirmant à lui & à ses successeurs tous les biens de l'égliſe de Porto, entre autres l'isle de saint Barthelemi à Rome, qui lui étoit disputée par l'évêque de sainte Sabine. Le pape lui confirma aussi le droit de faire toutes les fonctions épiscopales au dela du Tibre; ce qui marque que le dioceſe de Rome étoit borné à la ville seule. C'est ce qui paroît par la bulle, dattée du vingt-deuxiéme d'Avril 1049. indiction seconde, & souscrite par quinze évêques, dont les deux premiers sont Eberhard archevêque de Treves & Halinard de Lyon.

Après ce concile le pape en tint un à Pavie *Herm. Chr.* la

AN. 1049. la ſemaine de la Pentecôte, qui cette année étoit le quatorziéme de Mai : puis il paſſa le Montjou, & vint deça les Alpes ſuivi de pluſieurs Romains. Il alloit en Allemagne trouver l'empereur, avec lequel il celebra à Cologne la fête de ſaint Pierre. En ce voïage il confirma l'exemption de l'abbaïe de Clugni, par une bulle dattée de l'onziéme de Juin, & adreſſée à l'abbé Hugues : car il y avoit ſix mois que ſaint Odilon étoit mort.

LVI. Fin de S. Odilon. *Vita c. 14. ſæc. 6. Ben. p. 688.*

Il fut affligé de maladies très-douloureuſes pendant les cinq dernieres années de ſa vie ; & ſentant ſa mort prochaine, il fit encore le voïage de Rome, dans l'eſperance d'y mourir ſous la protection des Apôtres, comme il l'avoit toûjours ſouhaité. Il y demeura quatre mois très-malade, du tems du pape Clement II. qui le voïoit & l'entretenoit ſouvent. Il y étoit auſſi viſité par quantité de moines & de clercs, entre autres par Laurent évêque d'Amalfi, auparavant moine benedictin, homme très-ſçavant dans les livres des Grecs & des Latins. Odilon étant gueri contre ſon eſperance, revint à Clugni, & preſque toute une année s'appliqua aux jeûnes, aux prieres & aux veilles, autant que ſon peu de ſanté lui permettoit. Il avoit reſolu de viſiter ſes monaſtères pour inſtruire & encourager les freres, & attendre la mort au lieu où il ſe rencontreroit. Aïant commencé cette viſite il vint à Souvigny, où ſaint Mayeul ſon predeceſſeur étoit mort. Là il eut une nouvelle attaque des douleurs de colique, qui le tourmentoient depuis long-tems, & deſeſpera de ſa vie. On lui donna l'extrême onction & la communion, & on mit devant lui un crucifix, dont la vûe l'excitoit à des ſentimens d'une tendre pieté. La fête de Noël approchoit : il parla la veille à la communauté, auſſi-bien

si-bien qu'il eût fait de sa vie, consolant les freres de sa perte. Le jour de la fête il se fit porter à l'église, tout mourant qu'il étoit, & là il commençoit les pseaumes & les antiennes, donnoit les benedictions & faisoit toutes les fonctions qu'il pouvoit, avec une gayeté merveilleuse; esperant fermement de mourir à la fête de la Circoncision, comme son cher ami l'abbé Guillaume de Dijon. Pendant tout ce tems Odilon ne prenoit presque point d'autre nourriture que la sainte eucharistie. Quand on le vit à l'extrêmité, on le mit à terre sur un cilice couvert de cendre, où il expira doucement, les yeux arrêtés sur la croix, la nuit du dimanche premier jour de Janvier 1049. dans la quatre-vingt-septiéme année de son âge, & la cinquante-sixiéme de sa prelature. L'église honore sa memoire le jour de sa mort. AN. 1049. *Martyr. R. 1. Jann.*

LVII. Commemoration des Trépassés.

L'action de sa vie qui l'a rendu le plus celebre, est l'institution de la commemoration generale des Trépassés. On raconte diversement la revelation, que l'on dit y avoir donné occasion : mais voici ce qui m'en paroît le plus vrai-semblable. Un pieux chevalier revenoit du pelerinage de Jerusalem : s'étant égaré de son chemin, il rencontra un ermite, qui apprenant qu'il étoit de Gaule, lui demanda s'il connoissoit le monastere de Clugny & l'abbé Odilon. Le pelerin aïant dit qu'il le connoissoit, l'ermite lui dit : Dieu m'a fait connoître qu'il a le credit de délivrer les ames des peines qu'elles souffrent en l'autre vie. Quand donc vous serez de retour, exhortez Odilon & ceux de sa communauté à continuer leurs prieres & leurs aumônes pour les morts. *Vita Sac. 6. Ben. part. 1. c. 13. Eleg. ibid. n. 112. Glab. lib. 5. c. 1.*

Quoiqu'il en soit de cette revelation, nous avons le decret fait à Clugny, pour l'institution

tion de cette ſolemnité, en ces termes : Il a été ordonné par nôtre bien-heureux pere Dom Odilon, du conſentement & à la priere de tous les freres de Clugny, que comme dans toutes les égliſes on celebre la fête de tous les Saints le premier jour de Novembre, de même chez nous on celebrera ſolemnellement la commemoration de tous les fidéles Trépaſſés, qui ont été depuis le commencement du monde juſques à la fin, en cette maniere. Ce jour après le chapitre, le doïen & les celleriers feront l'aumône de pain & de vin à tous venans, & l'aumônier recevra tous les reſtes du dîner des freres. Le même jour après vêpres on ſonnera toutes les cloches, & on chantera les vêpres des morts. Le lendemain après matines on ſonnera encore toutes les cloches & on fera l'office des morts. La meſſe ſera ſolemnelle : deux freres chanteront le traict, tous offriront en particulier, & on nourrira douze pauvres. Nous voulons que ce decret s'obſerve à perpetuité, tant en ce lieu que dans tous ceux qui en dépendent ; & ſi quelqu'un ſuit l'exemple de cette inſtitution, il participera à nos bonnes intentions. Tel eſt le decret de Clugny : cette pratique paſſa bien-tôt à d'autres égliſes, & devint enfin commune à toute l'égliſe Catholique.

Saint Odilon favoriſa & excita les études dans ſes monaſteres. Ce fut par ſon ordre que Raoul Glaber écrivit l'hiſtoire du tems ; & Odilon lui même compoſa pluſieurs écrits, dont il nous reſte la vie de ſaint Mayeul ſon predeceſſeur, celle de ſainte Adelaïde imperatrice, quelques lettres & quelques ſermons ſur les principales fêtes. Il forma pluſieurs diſciples, & fut conſulté par les plus grands perſonnages de ſon tems. Peu avant ſa mort étant interrogé ſur ſon ſucceſſeur, il répondit : Je le laiſſe à la diſpo-

Bibl. Clun. p. 349.

Vita c. 24.

diſpoſition de Dieu & au choix des freres. Craignant peut-être que s'il marquoit ſon ſucceſſeur, comme avoient fait les quatre abbés ſes predeceſſeurs, l'uſage ne s'en établît à Clugny, au préjudice de l'élection ordonnée par la regle de ſaint Benoît. Après ſa mort Hugues fut élû tout d'une voix. AN. 1049.

LVIII. Saint Hugues abbé de Clugny. *Vita Bibl. Clun p. 414. Boll. 29. Apr. to. II. p. 628.*

Il nâquit dans le dioceſe d'Autun l'an 1024. ſon pere Dalmace comte de Semur vouloit l'élever pour les armes; mais ſa mere croïant qu'il étoit deſtiné au ſacerdoce, vouloit l'élever pour l'égliſe. Son inclination ſuivit celle de ſa mere, il ne ſe plaiſoit point aux exercices des chevaux & des armes, & avoit horreur des pillages, alors ſi frequens. Il obtint enfin avec peine d'aller faire ſes études auprès de Hugues ſon grand oncle évêque d'Auxerre & comte de Châlon. Aïant commencé d'apprendre la grammaire, il renonça au monde, & entra à Clugny dès l'âge de quinze ans. Quelques années après ſaint Odilon voïant ſon merite extraordinaire le fit prieur, tout jeune qu'il étoit, & l'envoïa en Allemagne : où il remit dans les bonnes graces de l'empereur Henri les moines de Paternac au dioceſe de Lauſane. Il y apprit la mort de ſaint Odilon, & revint à Clugny chargé de preſens, que l'empereur y envoïoit. On proceda à l'élection d'un abbé : Adalman le plus ancien de la communauté nomma le prieur Hugues, tous ſuivirent ſon avis : ainſi malgré ſa reſiſtance, il fut élû & reçut la benediction abbatiale de Hugues archevêque de Beſançon le jour de la Chaire de ſaint Pierre 1049. n'étant âgé que de vingt-cinq ans, & il fut ſoixante ans abbé de Clugny.

LIX. Le pape Leon en France.

Il aſſiſta en cette qualité au concile de Reims, que le pape Leon IX. tint la même année. Il avoit promis à Herimar abbé de ſaint Remi, d'al-

d'aller faire la dedicace de la nouvelle égliſe que cet abbé avoit bâtie ; & comme Henri roi de France étoit à Laon à la Pentecôte de la même année 1049. l'abbé l'y alla trouver & le pria d'honorer cette dédicace de ſa preſence, & d'y faire aſſiſter les évêques de ſon roïaume. Le roi le promit, & l'abbé envoïa des lettres par la France & les provinces voiſines, invitant les fidéles de ſe trouver à cette ſolemnité. Le pape étant parti de Cologne, vint à Toul à l'exaltation de la ſainte Croix ; & de là il envoïa ſes mandemens aux évêques & aux abbés, pour ſe rendre à Reims le premier jour d'Octobre, où il prétendoit tenir un concile après la dédicace.

An. 1049. *Hiſt. dedic. n. 7. ſec. 6. Bon. p. 715.*

Alors quelques ſeigneurs laïques qui ſe ſentoient coupables de mariages inceſtueux & d'autres crimes contre la diſcipline de l'égliſe ; des évêques & des abbés, qui craignoient qu'on n'examinât leur entrée dans ces dignités, & la conduite qu'ils y avoient tenuë, repreſenterent au roi de France, que la gloire de ſon roïaume ſeroit avilie, s'il permettoit au pape d'y exercer ſon autorité, & s'il aſſiſtoit lui-même à ce concile : qu'on ne trouvoit point qu'aucun de ſes ancêtres eût permis à un pape l'entrée dans les villes de France pour un tel ſujet. Ils ne connoiſſoient pas, ſans doute, le concile de Troyes tenu par Jean VIII. Enfin ils ajoûtoient, que la tenuë des conciles demandoit des tems paiſibles & tranquilles ; & qu'alors il y avoit de grands troubles, par le peu de ſoûmiſſion de pluſieurs ſeigneurs, qui uſurpoient les terres & les châteaux du roi même. C'eſt pourquoi il devoit plûtôt s'appliquer à pourvoir au bien de ſon état, qu'à tenir des conciles : qu'il devoit faire marcher contre les rebelles les ſeigneurs de ſon roïaume : même les évêques & les abbés,

abbés, qui y poſſedoient de ſi grandes terres. Et ſur tout l'abbé de ſaint Remi, qui enflé de ſes richeſſes, avoit eu la vanité de faire venir le pape pour dedier ſon égliſe. Gebuin évêque de Laon, & Hugues comte de Braine étoient à la tête de ceux qui s'oppoſoient à ce concile. Le roi perſuadé de leurs raiſons, manda au pape par l'évêque de Senlis, que lui, ſes évêques & ſes abbés, étoient obligés à reprimer des rebelles; qu'ils ne pouvoient ſe rendre au terme prefix pour le concile, & qu'ainſi le pape differât ſa venuë en France à un autre tems, où le roi, délivré de ſes affaires, pût le recevoir avec l'honneur convenable. Le pape répondit, qu'il ne pouvoit manquer à la promeſſe qu'il avoit faite à ſaint Remi; qu'il iroit faire la dedicace, & tiendroit le concile avec ceux qui s'y trouveroient. Le roi aïant reçû cette réponſe, ne laiſſa pas de marcher contre les rebelles avec une grande armée: où les évêques & les abbés le ſuivoient malgré eux, excepté ceux qui craignoient de rendre compte au pape de leurs actions: car ceux-là marchoient volontiers à la guerre. On amenoit avec eux l'abbé de ſaint Remi bien affligé: mais après un jour de marche, on lui permit de retourner chez lui. AN. 1049.

Le pape étant parti de Toul, arriva à Reims le jour de ſaint Michel, accompagné des trois archevêques, de Treves, de Lyon & de Beſançon, de Jean évêque de Porto, & de Pierre diacre & prefet de Rome. Trois évêques de France qui ſe trouvoient à Reims, ſçavoir ceux de Senlis, d'Angers & de Nevers, allerent au-devant de lui en proceſſion, ſuivis du clergé, des abbés & des moines; & le reçurent à ſaint Remi, qui étoit alors hors des murailles. A l'entrée de la ville il fut reçû par l'archevêque de Reims & ſon clergé, & conduit à l'égliſe me-

An. 1049. tropolitaine : il s'aſſit dans le ſiege de l'archevêque, qui ſe mit à ſa droite, & l'archevêque de Treves à ſa gauche. Le pape celebra la meſſe, puis l'archevêque de Reims lui donna à dîner dans le grand palais près de l'égliſe.

LX. Dédicace de l'égliſe de S. Remi.

Le lendemain dernier jour de Septembre, le pape craignant la foule du peuple, ſortit la nuit pendant matines, accompagné ſeulement de deux chapelains, & retourna à ſaint Remi : où il ſe baigna & ſe fit raſer, pour ſe preparer à la ceremonie du lendemain : puis il s'enferma dans une maiſon joignant à l'égliſe, & y fit dire la meſſe devant lui. Car la foule étoit ſi grande, que les moines mêmes ne pouvoient faire l'office dans l'égliſe. C'eſt qu'il étoit venu, non ſeulement du voiſinage, mais des païs éloignés une multitude innombrable de l'un & de l'autre ſexe & de toutes conditions, des villes & de la campagne. Tous s'empreſſoient à baiſer le tombeau de ſaint Remi & à y mettre leurs offrandes ; & ceux qui ne pouvoient en approcher les jettoient de loin, enſorte qu'il en étoit comblé. Quand ils étoient trop fatigués de la foule, ils venoient tour-à-tour reſpirer dans le parvis ; & là le pape ſe montroit à eux, du plus haut étage de la maiſon, où il s'étoit enfermé, leur donnoit ſa benediction, & leur faiſoit une exhortation morale ; ce qu'il fit par trois fois en cette journée.

Le ſoir par ordre du pape, on fit ſortir tout le monde de l'égliſe de ſaint Remi, pour y celebrer l'office de la nuit : mais le peuple demeura dehors en foule avec quantité de lumieres. Le lendemain matin, le pape reçut dans l'égliſe le corps de ſaint Corneille, que le clergé de Compiegne avoit apporté, à cauſe des violences que l'on faiſoit à leur égliſe. A tierce le pape revêtu pontificalement, alla au tombeau de

de saint Remi avec les encensoirs & les croix, accompagné des quatre archevêques & de plusieurs abbés. On tira la châsse du Saint, que le pape porta d'abord lui-même sur ses épaules; & l'aïant donnée à d'autres, il se retira dans une chapelle : on ouvrit les portes de l'église, le peuple entra en foule, ensorte qu'il y en eut d'étouffés & d'écrasés : on porta le corps saint dans la ville, fendant la presse avec beaucoup de peine, & on le déposa dans l'église metropolitaine de Nôtre-Dame. Le lendemain second jour d'Octobre, on le porta autour de la ville, & cependant le pape avec les évêques faisoit la dedicace de l'église du monastere, où le corps saint fut rapporté & descendu par une fenêtre, à cause de la foule. Le pape ne le fit pas encore mettre à sa place, mais sur le grand autel, pour y demeurer exposé pendant le concile, & tenir en plus grand respect les assistans. Il ordonna que personne ne celebreroit la messe sur cet autel, que l'archevêque de Reims & l'abbé de saint Remi; & deux fois l'année sept prêtres choisis de l'église de Reims. Enfin il donna une absolution solemnelle au peuple qui s'étoit trouvé à cette fête; & ordonna aux évêques & aux abbés de revenir le lendemain pour le concile.

AN. 1049. 1. *Octob.* 2. *Octob.*

La premiere session se tint donc le troisiéme d'Octobre dans l'église de saint Remi. Il y avoit vingt évêques, près de cinquante abbés, & plusieurs autres ecclesiastiques. Alors se renouvella l'ancienne dispute entre le clergé de Reims & celui de Treves : ceux de Reims disoient, que leur archevêque étoit primat dans la Gaule, & que par consequent il devoit avoir la premiere place : ceux de Treves attribuoient au leur la même dignité & le même rang. Le pape ne croïant pas le tems convenable pour terminer ce differend, ordonna que les sieges

LXI. Concile de Reims : premiere session. 3. *Octob.*

Sup. liv. LI. *n.* 25.

An. 1049. 3. Octobre. des évêques fussent mis en rond & le sien au milieu, & que l'archevêque de Reims reglât les places. L'ordre de la séance fut tel. Le pape au milieu du chœur, tourné vers l'Orient, & vis-à-vis de lui l'archevêque de Reims à la droite, & celui de Treves à la gauche. Après l'archevêque de Reims quatre évêques, Berold de Soissons, Drogon de Teroüane, Frolland de Senlis & Adalberon de Mets. Au midi, Halinard archevêque de Lyon, Hugues évêque de Langres, Joffroi de Coutances, Ives de Sées, Hebert de Lisieux, Hugues de Bayeux, Hugues d'Avranches, Thierry de Verdun. Au Septentrion, Hugues archevêque de Besançon, Hugues évêque de Nevers, Eusebe d'Angers, Pudique de Nantes, Duduc évêque de Veli en Angleterre, & Jean évêque de Porto. Derriere les évêques étoient assis aussi en rond les abbés, dont les premiers étoient Herimar de saint Remi, Hugues de Clugny, Sigefroi de Gorze, Foulques de Corbie, Robert de Prum, Rainold de saint Medard, Giruin de saint Riquier & Godefroi de Vezelai. Il y avoit aussi deux abbés Anglois, envoïés avec l'évêque de Veli par le roi Edouard.

Après qu'on eut fait silence, Pierre diacre & chancelier de l'église Romaine proposa, par ordre du pape, le sujet du concile : sçavoir les abus qui se pratiquoient dans les Gaules contre les canons, c'est-à-dire, la simonie, les fonctions ecclesiastiques & les églises usurpées par les laïques, les exactions que l'on levoit sur les églises, les mariages incestueux ou adulterins, l'apostasie des moines & des clercs qui renonçoient à leur habit & à leur profession, le port d'armes par les clercs, les pillages & les détentions injustes des pauvres, la sodomie, & quelques heresies qui s'élevoient en ces quartiers.

Après

Après cette propoſition il exhorta tous les aſſiſtans à donner aide & conſeil au pape pour l'extirpation de ces abus, & s'adreſſant aux évêques, il les avertit, que ſous peine d'anathême ils euſſent à déclarer publiquement, ſi quelqu'un d'eux avoit reçû ou donné les ordres ſacrés par ſimonie. AN. 1049. 3. *Octobre.*

L'archevêque de Treves ſe leva le premier & dit, qu'il n'avoit rien donné ni promis pour obtenir l'épiſcopat, ni vendu les ſaints ordres à perſonne: l'archevêque de Lyon & celui de Beſançon proteſterent de même de leur innocence ſur ce point. Alors le diacre ſe tourna vers l'archevêque de Reims, & lui demanda ce qu'il en diſoit. L'archevêque demanda delai juſques au lendemain, diſant qu'il vouloit parler au pape en particulier: ce qui lui fut accordé. Tous les autres évêques ſe levant de ſuite ſe purgerent de même du ſoupçon de ſimonie: à la reſerve de quatre, ſçavoir ceux de Langres, de Nevers, de Coutances & de Nantes, dont la cauſe fut remiſe à examiner; & le diacre s'adreſſa aux abbés & leur fit la même admonition. L'abbé de ſaint Remi ſe leva le premier & ſe purgea de ce reproche, puis l'abbé de Clugny & pluſieurs autres: mais il s'en trouva qui n'oſerent rien répondre.

Alors l'évêque de Langres forma de grandes plaintes contre l'abbé de Poutieres ſon dioceſain, diſant, qu'il vivoit dans l'incontinence; & qu'aïant été excommunié faute de païer le cens annuel qu'il devoit à l'égliſe Romaine, il n'avoit pas laiſſé de celebrer la meſſe & de venir au concile. L'abbé qui étoit preſent fut examiné, & n'aïant pû ſe juſtifier il fut depoſé de ſa dignité. Enſuite on denonça ſous peine d'anathême, que ſi quelqu'un ſoutenoit qu'un autre que le pape fût chef de l'égliſe univerſelle,

AN. 1049. il eût à le déclarer. Tous ſe tûrent ; & on lût les autorités des peres ſur la primauté du pape. Enfin le pape défendit, ſous peine d'excommunication, que perſonne ſe retirât ſans permiſſion avant la fin du troiſiéme jour du concile ; & comme la nuit approchoit, il congedia l'aſſemblée.

LXII. Seconde ſeſſion. 4. *Octobre.* Le lendemain quatriéme jour d'Octobre, les évêques, les abbés & le reſte du clergé s'étant rendus dans la même égliſe de ſaint Remi : le pape ſe retira avec quelques prelats dans la chapelle de la ſainte Trinité, où l'archevêque de Reims lui fit ſa confeſſion en particulier, & on parla long-tems des affaires de l'égliſe : puis le pape en ſortit, & on commença la ſeconde ſeſſion du concile par les prieres & la lecture de l'évangile. Quand les prelats eurent pris leurs places, le diacre Pierre ſomma l'archevêque de Reims de ſe défendre ſur l'accuſation de ſimonie, pour laquelle il avoit obtenu delai : l'accuſant encore de pluſieurs autres crimes, qu'il diſoit avoir appris par la commune renommée. L'archevêque demanda permiſſion de prendre conſeil ; & l'aïant obtenuë, il aſſembla les évêques de Beſançon, de Soiſſons, d'Angers, de Nevers, de Senlis & de Teroüane, & conſulta ſecrettement avec eux ; puis étant revenu, il obtint du pape, que l'évêque de Senlis parlât pour lui. Cet évêque déclara, que l'archevêque n'étoit point coupable de ſimonie : après quoi le pape ordonna à l'archevêque de l'affirmer par ſerment & fit lire la ſentence de ſaint Gregoire touchant la juſtification de Maxime de Salone. L'archevêque de Reims demanda encore un delai, qui lui fut accordé, avec ordre de ſe trouver à Rome au concile qui s'y devoit celebrer à la mi-Avril. On ſurſit auſſi à l'examen des autres reproches avancés contre lui,

Sup. liv. XXXVI. n. 8.

Digitized by Google

lui, parce qu'il ne paroiſſoit point d'accuſateur legitime. Le pape ſe plaignit enſuite, que l'on avoit ſouſtrait à l'égliſe de Toul l'abbaïe de Mouſtier-en-Der, qu'il prétendoit lui appartenir, & fit faire lecture de ſes titres. L'archevêque de Reims ſoutint qu'il en avoit de plus anciens en ſa faveur : ſur quoi le pape ordonna, qu'ils ſeroient cherchés dans les archives de l'égliſe de Reims, & rapportés le lendemain. Alors le clergé de Tours, par la bouche de l'archevêque de Lyon, ſe plaignoit de l'évêque de Dol en Bretagne, qui s'étoit ſouſtrait à l'archevêque de Tours, avec ſept ſuffragans, & s'étoit attribué induëment le nom d'archevêque. Pour l'examen de cette affaire, l'évêque de Dol fut cité au concile qui ſe devoit tenir à Rome à la mi-Avril.

AN. 1049. 4. *Octobre.*

Sup. liv. LXVIII. n. 44.

Enſuite le diacre Pierre, promoteur du concile, attaqua l'évêque de Langres : l'accuſant d'avoir obtenu ſon évêché par ſimonie, vendu les ordres ſacrés, porté les armes, commis des homicides, des adulteres & des impuretés encore pires ; & traité tyranniquement ſon clergé. Ces crimes étoient prouvés par pluſieurs delateurs preſens : entre leſquels étoit un clerc qui aſſura, que lorſqu'il étoit encore laïque, l'évêque lui avoit enlevé ſa femme de force, & après en avoir abuſé l'avoit fait religieuſe. Il ſe trouva auſſi un prêtre, qui ſe plaignoit, que l'évêque l'avoit pris & livré à ſes ſatellites, qui l'avoient tourmenté d'une maniere honteuſe & cruelle, enſorte qu'ils avoient extorqué de lui dix livres de deniers.

Sur ces plaintes l'évêque de Langres demanda permiſſion de prendre conſeil ; & l'aïant obtenuë, il appella les archevêques de Beſançon & de Lyon, confera ſecrettement avec eux & les pria d'être ſes avocats : mais l'archevê-

An. 1049. que de Beſançon voulant entreprendre ſa défenſe, perdit tout d'un coup la parole : ce qui fut regardé comme une punition divine de l'évêque de Langres, qui la veille avoit accuſé & fait condamner l'abbé de Poutieres moins coupable que lui. L'archevêque de Beſançon ne pouvant parler, fit ſigne à celui de Lyon de le faire à ſa place. Il dit, que l'évêque de Langres avoüoit qu'il avoit vendu les ſaints ordres, & extorqué à ce prêtre la ſomme marquée : mais non pas qu'il l'eût fait tourmenter de la maniere qu'il diſoit ; & qu'il nioit abſolument tout le reſte. Le pape voïant que la diſcuſſion de cette affaire ne pouvoit être achevée ce jour-là, parce que la nuit approchoit : fit ſeulement lire les canons, touchant ceux qui vendent les ſaint ordres, particulierement le ſecond canon du concile de Calcedoine, & congedia l'aſſemblée.

LXIII. Troiſiéme ſeſſion. 5. Oct. Le lendemain cinquiéme jour d'Octobre, on tint la troiſiéme ſeſſion, où le diacre Pierre dit, qu'il falloit commencer par où avoit fini la precedente. L'évêque de Langres ne ſe trouva point : le promoteur du concile l'appella trois fois de la part du pape : on envoïa même à ſon logis les évêques de Senlis & d'Angers, pour le ramener au concile, s'ils le trouvoient. En attendant leur retour, le promoteur s'adreſſa à ceux qui ne s'étoient pas encore purgés du ſoupçon de ſimonie. L'évêque de Nevers confeſſa, que ſes parens avoient donné beaucoup d'argent pour cet évêché, mais à ſon inſçû : que depuis qu'il en étoit pourvû, il avoit commis pluſieurs fautes contre les regles de l'égliſe, qui lui faiſoient craindre la vengeance divine. C'eſt pourquoi il déclara, que ſi le pape & le concile le trouvoient bon, il aimoit mieux renoncer à ſa dignité, que de la garder au préjudice

Digitized by Google

dice de ſon ame. Aïant ainſi parlé, il jetta ſa croſſe aux pieds du pape : qui touché de ſon repentir, & avec l'approbation du concile, le fit jurer que cet argent avoit été donné ſans ſon conſentement ; & lui rendit les fonctions épiſcopales, avec une autre croſſe. AN. 1049. 5. Oct.

Cependant on apporta un titre, par la lecture duquel il parut que l'abbaïe de Mouſtier-en-Der appartenoit à l'archevêque de Reims. Ceux qui avoient été envoïés chercher l'évêque de Langres, dirent, que la crainte de l'examen de ſes crimes lui avoit fait prendre la fuite : alors le pape fit lire les autorités des peres, & par le jugement de tout le concile, l'évêque fut excommunié. Sur quoi l'archevêque de Beſançon déclara, comme il avoit perdu la parole lorſqu'il avoit entrepris ſa défenſe : demandant pardon au concile d'avoir celé ce miracle juſques alors. Le pape fut attendri juſques aux larmes & dit : Saint Remi vit encore. Alors par ſon ordre tous ſe leverent, & allerent avec lui chanter l'antienne de ſaint Remi, proſternés devant ſon ſepulcre.

L'évêque de Coutances confeſſa qu'à ſon inſçû un de ſes freres lui avoit acheté l'évêché ; & ajoûta que l'aïant ſçû il avoit voulu s'enfuir, pour n'être pas ordonné contre les regles : mais que ſon frere l'aïant pris de force l'avoit fait ordonner évêque malgré lui. On lui ordonna de l'affirmer par ſerment, ce qu'il ne refuſa pas ; & on jugea qu'il n'étoit point coupable de ſimonie. L'évêque de Nantes déclara que ſon pere étant évêque de la même ville, lui avoit donné l'évêché de ſon vivant, & qu'après ſa mort il lui avoit ſuccedé moïennant de l'argent. C'eſt pourquoi par le jugement du concile il fut privé des fonctions épiſcopales, en lui ôtant l'anneau & la croſſe ; & on lui laiſſa

seulement les fonctions de prêtre, à la priere
An. 1049. des évêques.
5. Oct. Enfin le pape exhorta les archevêques preſens à déclarer publiquement s'ils connoiſſoient quelqu'un de leurs ſuffragans coupable de ſimonie. Ils dirent qu'ils n'en avoient aucune connoiſſance ; & on parla des évêques, qui étant invités au concile, n'y avoient pas voulu venir, & n'avoient point envoïé d'excuſe par écrit. C'eſt pourquoi après avoir fait lire les autorités des peres, on les excommunia, avec tous ceux qui craignant la venuë du pape, avoient ſuivi le roi à la guerre ; & nommément l'archevêque de Sens & les évêques de Beauvais & d'Amiens. On excommunia encore l'abbé de ſaint Medard, qui s'étoit retiré du concile ſans congé ; & l'archevêque de ſaint Jacques en Galice, qui s'attribuoit le titre apoſtolique, reſervé au pape.

Enſuite on fit douze canons, pour renouveller les decrets des peres, mépriſés depuis longtems ; & on condamna, ſous peine d'anathême, pluſieurs abus qui avoient cours dans l'égliſe Gallicane. C'étoit ceux dont le promoteur s'étoit plaint, dès l'entrée du concile, entre autres les promotions d'évêques, ſans élection du clergé & du peuple. On y ajoûta la défenſe de rien exiger pour la ſepulture, le baptême, l'euchariſtie ou la viſite des malades ; & de prendre des uſures. Et parce qu'il s'élevoit de nouveaux heretiques dans les Gaules, le concile les excommunia avec ceux qui recevroient d'eux quelques ſervices, ou qui leur donneroient protection. Il excommunia quelques ſeigneurs laïques en particulier, ſçavoir les comtes Engelrai & Euſtache, pour inceſte : & Hugues de Braine, qui aïant quitté ſa femme legitime en avoit épouſé une autre. Il défendit à Baudoüin

Can. 1.
c. 5.
c. 7.

comte

comte de Flandres de donner ſa fille en mariage à Guillaume duc de Normandie, & à ce duc de la recevoir. Il cita le comte Thibaud, parce qu'il avoit quitté ſa femme. Il cita Geofroi comte d'Anjou au concile qui ſe tiendroit à Mayence, pour y être excommunié, s'il ne relâchoit Gervais évêque du Mans, qu'il tenoit en priſon. Enfin il excommunia ceux dont le clergé de Compiegne avoit fait ſa plainte; & quiconque apporteroit quelque empêchement à ceux qui retourneroient du concile, que le pape congedia, en donnant ſa benediction. AN. 1049.

Le lendemain ſixiéme jour d'Octobre, il vint au chapitre des moines de ſaint Remi, & leur demanda la ſocieté de leurs prieres, en leur accordant la ſienne: ils ſe proſternerent, il leur donna l'abſolution, & les embraſſa tous l'un après l'autre. Enſuite il aſſembla ce qui reſtoit de prelats du concile, entra à l'égliſe, & fit celebrer la meſſe: puis il alla prendre le corps de ſaint Remi ſur l'autel; & le portant ſur ſes épaules le remit à ſa place: ainſi il prit congé, & ſe mit en chemin pour retourner. En conſequence de cette quatriéme tranſlation de ſaint Remi, il ordonna par une bulle adreſſée à tous les fidéles du roïaume de France, de celebrer la fête de ce ſaint le premier jour d'Octobre, comme nous faiſons encore.

LXIV. Concile de Mayence. *To. 9. Conc. p.* 1046.

Le pape repaſſa en Allemagne, & cette même année 1049. celebra à Mayence le concile qu'il y avoit indiqué. Il s'y trouva environ quarante évêques, à la tête deſquels étoient cinq archevêques, Bardon de Mayence, Eberard de Treves, Herman de Cologne, Adalbert de Hambourg & Engelhard de Magdebourg. L'empereur Henri y étoit preſent avec les ſeigneurs du roïaume. Sibicon évêque de Spire y fut

An. 1049. accuſé d'adultere, & s'en purgea par l'examen du ſaint ſacrifice : mais il ſe parjura ; & depuis la bouche lui demeura tournée par paralyſie, ce qui fut regardé comme la punition de ſon parjure. En ce même concile on défendit la ſimonie & les mariages des prêtres ; & Adalbert archevêque de Hambourg étant de retour chez lui, pour faire mieux obſerver ce reglement, excommunia les concubines des prêtres, & les chaſſa de la ville : voulant ôter même le ſcandale que leur vûe pouvoit donner.

Adam lib. 2. c. 31.

Adalbert étoit un des plus eſtimés entre les prelats de ſon tems, cheri du pape & de l'empereur, & on ne traitoit aucune affaire publique ſans ſon conſeil. Juſques-là que l'empereur Grec Conſtantin Monomaque, & le roi de France Henri envoïant des ambaſſadeurs à l'empereur d'Allemagne, écrivirent auſſi à l'archevêque Adalbert, pour lui faire compliment ſur les grandes choſes que l'empereur ſon maître avoit faites par ſes conſeils. Ce prelat enflé de ces bons ſuccés, & principalement de la faveur du pape & de l'empereur, conçut le deſſein d'établir un patriarchat à Hambourg. La penſée lui en vint, premierement de ce que le roi de Danemarc ſouhaita d'avoir un archevêché dans ſon roïaume ; & il l'obtint du pape, pourvû que l'archevêque de Hambourg y conſentit. Adalbert y avoit repugnance : toutefois il le promit, à condition que le pape accorderoit à ſon égliſe l'honneur du patriarchat. Il ſe propoſoit de ſoumettre à ſa metropole douze évêchés, & les avoit déja deſignés : mais la mort du pape Leon, & celle de l'empereur Henri, qui la ſuivit de près, arriverent avant que l'on eût pû convenir des conditions : ainſi ces grands deſſeins demeurerent ſans execution.

Le

Le pape Leon IX. ne manqua pas de tenir à Rome vers la mi-Avril de l'année 1050. le concile qu'il avoit indiqué l'année precedente, & dont il eſt fait mention dans celui de Reims; & ce fut dans ce concile de Rome qu'il condamna pour la premiere fois la nouvelle hereſie de Berenger. Berenger étoit né à Tours vers le commencement de ce ſiecle; & fit ſes premieres études à l'école de ſaint Martin, où Vautier ſon oncle étoit chantre. Il alla les continuer à Chartres ſous Fulbert, qui lui recommanda de ſuivre toûjours les traces des peres, ſans jamais donner dans aucune nouveauté. Berenger étant revenu à Tours, fut reçû dans le chapitre de ſaint Martin du vivant du roi Robert; & quelque tems après y fut Maître-école : car on y nomme ainſi cette dignité. Il étoit archidiacre d'Angers dès l'an 1040. mais il ne ceſſa pas pour cela d'enſeigner à Tours; & il y eut pour diſciple Euſebe, autrement Brunon, qui fut évêque d'Angers en 1047.

An. 1050. LXV. Hereſie de Berenger. *Mabill. præf. ſæc. 6. part. 2. Vita S. Leon. 19. Apr. Bull. to. 10. p. 645.*

Cependant Lanfranc, moine du Bec en Normandie, commença à enſeigner dans ce monaſtere avec un tel ſuccés, qu'on y venoit de toute la Gaule. Berenger chagrin de ſe voir abandonné, ſe mit à publier des opinions ſingulieres de theologie, auſquelles il n'avoit pas fait tant d'attention dans ſa jeuneſſe, & dont il avoit été juſques alors détourné par d'autres études. Il cherchoit les dogmes qui pouvoient par leur nouveauté le faire admirer & lui attirer des diſciples. Ainſi il combattit les mariages legitimes & le baptême des enfans : mais il attaqua principalement la doctrine commune de l'égliſe touchant l'euchariſtie, relevant Jean Scot & rejettant Paſcaſe, auteurs du neuviéme ſiecle dont j'ai parlé en leur tems.

Sup. liv. XLVII. n. 35. XLIX. n. 51.

Lanfranc l'ayant appris, témoigna publiquement;

ment, qu'il condamnoit l'erreur de Berenger ; ſur quoi Berenger lui écrivit en ces termes : J'ai appris, mon frere Lanfranc, une choſe qu'Enguerran de Chartres a oüi dire, & dont je n'ai pas dû manquer de vous avertir : C'eſt que vous deſaprouvez & que vous tenez même pour heretiques les ſentimens de Jean Scot ſur le ſacrement de l'autel, qui ne s'accordent pas avec ceux de vôtre favori Paſcaſe. S'il eſt ainſi, mon frere, en portant ce jugement precipité, vous n'avez pas bien uſé de l'eſprit que Dieu vous a donné & qui n'eſt pas mépriſable : car vous n'avez pas encore aſſez étudié l'écriture ſainte, avec ceux que vous eſtimez les plus habiles. Et maintenant quelque peu inſtruit que je ſois, je voudrois vous entendre ſur ce ſujet, ſi j'en avois la commodité, en preſence de tels juges convenables, ou de tels auditeurs que vous voudriez. En attendant, ne regardez pas avec mépris ce que je vous dis. Si vous tenez pour heretique, Jean, dont nous approuvons les ſentimens ſur l'euchariſtie, vous devez tenir pour heretique ſaint Ambroiſe, ſaint Jerôme, ſaint Auguſtin, pour ne point parler des autres. Avant cette lettre, Berenger en avoit écrit une autre à Lanfranc dès-lors prieur du Bec, qui ne lui aïant point été renduë, fut lûe de pluſieurs perſonnes, & leur donna occaſion de ſoupçonner Lanfranc d'être dans les ſentimens de Berenger : ce qui montre que ce n'étoit pas la lettre que je viens de rapporter.

Poſt Lanf. p. 68. Le premier qui écrivit contre Berenger fut Hugues évêque de Langres, qui le traite de très-reverend prêtre : parce que l'égliſe n'avoit encore rien prononcé contre lui. Il rapporte ainſi l'opinion de Berenger. Vous dites que le corps de JESUS-CHRIST eſt de telle ſorte en ce ſacrement, que la nature & l'eſſence du pain & du vin n'eſt point

point changée ; & vous rendez intellectuel ce corps que vous aviez nommé crucifié ; en quoi vous le declarez manifeſtement incorporel, & vous ſcandaliſez toute l'égliſe. Car ſi la nature du pain & du vin demeure réellement après la conſecration, on ne peut comprendre qu'il y ait rien de changé ; & ſi ce qu'il y a de plus ſe fait par la ſeule puiſſance de l'entendement, on ne comprend pas comment il ſubſiſte : puiſque l'entendement examine ſeulement les choſes & ne les produit pas. Il finit en l'exhortant à n'avoir point de ſentimens ſinguliers ; & ajoûte : Vous dites que vous voïez ce ſacrement avec d'autres yeux que le commun. J'en parle par experience, je vous ai oüi, ſans quoi je ne le croirois pas. Hugues de Langres avoit compoſé cet écrit avant le concile de Reims de l'an 1049. où il fut dépoſé pour ſimonie. AN. 1050. *Sup. n. 62.*

LXVI. Concile de Rome. *Herm. contr. an. 1050. Lanfr de Corp. D. c. 4.*

Le concile de Rome fut tenu après Pâques, qui cette année 1050. étoit le quinziéme d'Avril. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, d'abbés & d'autres perſonnes pieuſes de divers païs, entre leſquels étoit Lanfranc. Le pape Leon, à qui l'hereſie de Berenger avoit été déferée, fit lire devant tout le concile ſa premiere lettre à Lanfranc touchant l'euchariſtie, qui avoit été apportée à Rome par un clerc de Reims. Car l'envoïé de Berenger qui en étoit porteur, n'aïant point trouvé Lanfranc en Normandie, donna cette lettre à quelques clercs : qui l'aïant lûe & l'aïant trouvée contraire à la foi commune de l'égliſe, la firent lire à d'autres & en expliquerent le ſens fort au long. De là vint que Lanfranc fut ſoupçonné d'approuver les ſentimens d'un ami qui lui écrivoit de la ſorte.

Par la lecture de cette lettre, le concile vit que Berenger relevoit Jean Scot, condamnoit Paſ-

Paſcaſe, & avoit des ſentimens contraires à la
AN. 1050. foi touchant l'euchariſtie. C'eſt pourquoi on prononça une ſentence de condamnation, par laquelle il fut privé de la communion de l'égliſe. Enſuite le pape ordonna à Lanfranc de ſe lever, & pour diſſiper les mauvais bruits répandus contre lui, d'expliquer ſa foi & la prouver par des autorités, plûtôt que par des raiſonnemens. Il ſe leva, expliqua ſes ſentimens, & les prouva ſi bien, qu'ils furent approuvés de tous, ſans que perſonne y trouvât rien à redire. Après quoi le pape indiqua le concile qu'il devoit tenir à Verceil le premier de Septembre prochain.

A ce concile de Rome ſe preſenterent les deputés de l'archevêque de Tours, pour confirmer la plainte qu'il avoit formée au concile de Reims l'année precedente, contre le prétendu archevêque de Dol & les évêques de Bretagne, que l'on accuſoit même d'être ſimoniaques. Le pape leur avoit ordonné de venir au concile de Rome ; mais il n'y vint que les deputés de Tours, les Bretons n'y comparurent point. C'eſt
epiſt. 12. pourquoi le pape écrivit au duc de Bretagne & aux ſeigneurs du païs une lettre où il dit : Nous avons trouvé dans les écrits des anciens, que tous les évêques de vôtre païs doivent être ſoûmis à l'archevêque de Tours : comme il eſt porté entre autres par les lettres du pape Nico-
Sup. liv. L. n. 58. las à Salomon roi de Bretagne. Enſuite il declare excommuniés les évêques de Bretagne, avec défenſe de celebrer l'office divin & de donner la benediction. Il recommande au duc de ſe ſouſtraire de leur communion : & leur enjoint de ſe trouver au concile de Verceil, s'ils veulent répondre aux plaintes de l'archevêque de Tours & ſe purger de l'accuſation de ſimonie.

Cependant Berenger vint en Normandie, & arri-

arriva à l'abbaïe de Preaux au dioceſe de Liſieux, rétablie dès devant l'an 1035. Il s'expliqua avec l'abbé nommé Ansfroi, qui l'avoit reçû avec beaucoup d'honnêteté; mais qui fut ſcandaliſé de ſes blaſphêmes. Cet abbé qui étoit ſçavant, l'aïant examiné ſoigneuſement ſur pluſieurs points, le reconnut infecté de pluſieurs erreurs. Au ſortir de là, Berenger alla promptement trouver le duc de Normandie Guillaume le bâtard, & tâcha adroitement de l'engager dans ſon erreur. Le duc, tout jeune qu'il étoit, ſuſpendit ſon jugement avec beaucoup de prudence: & retint Berenger auprès de lui, juſques à ce qu'il alla à Briône, petite ville ſur la riviere de Riſle près l'abbaïe du Bec, où il aſſembla les plus habiles gens de toute la Normandie. Le lendemain que le duc y fut arrivé, on ouvrit la conference avec Berenger & avec un clerc qu'il avoit amené, & ſur l'éloquence duquel il comptoit beaucoup. Mais ils furent ſi fortement refutés, qu'on les reduiſit premierement au ſilence, & enſuite à la confeſſion, quoique forcée, de la foi Catholique.

AN. 1050. LXVII. Conference de Briône. *Durand. Troam. p.* 106. *part.* 9.

Berenger étant ſorti ſi honteuſement de la conference de Briône, s'en alla à Chartres, où pluſieurs l'interrogerent ſur cette queſtion de l'Euchariſtie: car le bruit de ce qui s'étoit paſſé étoit déja répandu bien loin. Mais il ne voulut rien répondre aux clercs de Chartres: il promit ſeulement de le faire quand on lui en donneroit la commodité. Cependant il leur écrivit une lettre contenant pluſieurs abſurdités & pluſieurs erreurs contre la foi catholique. Il eut même la temerité d'y traiter d'heretique l'égliſe Romaine, ſans en excepter le pape Leon, dont la foi & le merite étoient ſi connus. Car il diſoit, qu'il ne differoit de répondre, que juſques à ce qu'il eût convaincu le pape & les Ro-

AN. 1050. Romains, dans le concile indiqué à Verceil, dont le jour étoit proche.

LXVIII. Mauger archevêque de Roüen. *Gesta Guill. duc. p. 194. 195. hist. Norm. Order. Vital. lib. V. c. 45. to. 9. p. 1047.*

L'archevêque de Rouen étoit alors Mauger fils de Richard II, duc de Normandie, & successeur de son oncle Robert, dont il imita la vie scandaleuse, ne songeant qu'à son plaisir : mais il fit encore pis, en dissipant les biens de son église. Il ne laissa pas vers cette année 1050. de tenir un concile avec deux de ses suffragans Hugues d'Evreux & Robert de Coutances : où d'abord il se plaint des mauvais princes, parce qu'il étoit mal avec le duc Guillaume son neveu. On y fit dix-neuf canons, où l'on blâme ceux qui briguent l'épiscopat en faisant des presens au prince & à ceux qui ont accés auprès de lui : on défend les translations & le mauvais pretexte, tiré de ce que l'évangile ordonne aux Apôtres, de passer d'une ville à l'autre pour éviter la persecution. On défend diverses sortes de simonie & les entrepriſes des évêques & des clercs les uns sur les autres. Le dernier canon porte, que les nouveaux baptisés se presenteront huit jours durant en leurs habits blancs avec des cierges allumés dans l'église où ils ont reçû le baptême & dont ils sont paroissiens. C'est qu'il y avoit encore des Normans païens, qui se convertissoient tous les jours : quoiqu'on puisse aussi l'entendre des enfans.

c. 2.

c. 3.

LXIX. Concile de Verceil. *Lanfr. c. 4.*

Le concile de Verceil fut tenu ; comme il avoit été dit, au mois de Septembre de la même année 1050. le pape Leon y presida, & il y vint des évêques de divers païs. Berenger n'y vint point, quoiqu'il y eut été appellé : mais Lanfranc s'y trouva, aïant été retenu par le pape depuis le concile de Rome. En celui de Verceil on lut publiquement le livre de Jean Scot touchant l'Eucharistie, qui fut condamné & brûlé : on expliqua aussi l'opinion

Digitized by Google

pinion de Berenger, & elle fut condamnée. Deux clercs qui se disoient envoïés de sa part, voulant le défendre, furent d'abord confondus & arrêtés. En ce même concile le pape suspendit de ses fonctions Hunfroi archevêque de Ravenne, pour quelque differend qu'il avoit avec l'église Romaine; mais il accorda le pallium à Dominique patriarche de Grade, avec le droit de faire porter la croix devant lui, & écrivit aux évêques de Venetie & d'Istrie de lui obéir comme à leur primat. AN. 1050. *Herm. Chr.* 1050. *Dandul. ap. Baron. an.* 1050. *Ital. sac. to.* 10. *p.* 1189.

Après ce concile le pape Leon passa les Alpes & vint à Toul, où il accorda un privilege au monastere de saint Mansui en date du vingt-deuxiéme d'Octobre 1050. Il transfera aussi solemnellement les reliques de saint Gerard évêque de Toul, qu'il avoit canonisé au concile de Rome. Enfin il demeura en Lorraine & en Allemagne jusques au mois de Fevrier de l'année suivante. *Vitalib. II. c.* 6.

LXX. Lettres de Berenger. *Durand.*

En France on parloit beaucoup de l'heresie de Berenger, qui commençoit à s'étendre secrettement, & les gens de bien en étoient allarmés. Le roi Henri en aïant oui parler, de l'avis des évêques & des seigneurs de son roïaume, indiqua un concile à Paris pour le seiziéme d'Octobre, & ordonna à Berenger de s'y trouver. Cependant Berenger écrivit en ces termes à Ascelin moine du Bec, qui avoit assisté à la conference de Briône.

Apud Lanfr. p. 24. *Tom. 9. conc. p.* 1056.

Il auroit fallu vous écrire bien autrement, si la puissance divine m'en avoit laissé la liberté: mais puisque cela n'est pas, j'ai crû vous devoir écrire comme je puis. J'avois donc resolu en passant chez vous, de ne traiter de l'eucharistie avec qui que ce fût, avant que de satisfaire, selon l'Evangile & l'Apôtre, aux évêques que j'allois trouver. De là vient que je ne

vous

AN. 1050. vous ai presque rien opposé ni accordé dans cette conference où vous étiez venu si indignement, pour ne pas dire le reste, comme vous verrez bien, si vous y faites reflexion. C'est la conference de Briône. Il continue : De là vient aussi que je n'ai rien dit sur cette proposition sacrilege de Guillaume, que toute personne doit s'approcher à Pâques de la sainte table. Ce Guillaume étoit un autre moine du Bec, depuis abbé de Cormeilles. Berenger continuë :

Pour venir donc au fait, j'ai appris que Guillaume m'accuse à present, de n'avoir pû nier, que Jean Scot ne soit heretique ; vous m'êtes témoin que cela est faux, si vous vous souvenez bien de mes paroles : quoique vous-même teniez Jean Scot pour heretique. Je prie Dieu de ne vous pas permettre d'ignorer plus long-tems, combien ce sentiment est inconsideré, impie, & indigne de vôtre sacerdoce. Car vous démentez toutes les raisons de la nature, la doctrine de l'évangile & de l'Apôtre : si vous croïez avec Paschase ce qu'il s'imagine lui seul, que dans le sacrement du corps du Seigneur, la substance du pain se retire absolument. Or voici ce que j'ai dit de Jean : que je n'avois pas vû entierement tout ce qu'il a écrit, comme il est vrai encore à present ; & que ce que j'en avois vû sur ce sujet, je pouvois le montrer dans les écrits de ceux que l'on devoit tenir pour heretiques, si Jean l'étoit, comme j'avois marqué dans ma lettre à Lanfranc. C'est-à-dire saint Ambroise, saint Jerôme & saint Augustin.

Il continuë : Je disois au reste, que si je trouvois dans Jean Scot quelque chose qui ne fût pas assez exact, je le desapprouverois facilement. En parlant ainsi je disois vrai, & j'évi-

j'évitois d'entrer en passant dans aucune discussion, pour la raison que j'ai dite. Ce brave homme (c'est Guillaume) avança seulement deux propositions qu'il avoit oüi dire que je soûtenois. Que les paroles mêmes de la consecration prouvoient, que la matiere du pain ne se retire pas du sacrement; & que la verge épiscopale n'est pas le soin des ames. Quant à la premiere proposition, je l'ai soûtenuë, comme vous pouvez vous en souvenir; & elle est si claire, qu'un jeune écolier peut la prouver, pourvû qu'il sçache passablement la force de la construction des paroles. Quant à la seconde proposition, j'ai dit au contraire, & je le soûtiens encore, que la verge épiscopale est le soin des ames. Et maintenant ce que je devois dire devant les évêques, je voudrois, s'il y avoit sûreté, le dire au moins devant vous en presence de qui on voudroit. Mais tant que je ne le puis, je vous conjure au nom du Seigneur, de ne pas vous rendre faux témoin, en disant, que j'ai condamné Jean Scot; & je vous avertis de craindre la malediction de l'évangile, contre ceux qui aïant la clef de la science n'y entrent pas & empêchent les autres d'y entrer, & le reproche du prophete contre ceux, qui disent aux voïans de ne pas voir. Comme Arnoul me dit en vôtre presence, de vous permettre de croire ce qu'on vous avoit appris. Quoique toute mon application soit d'empêcher que l'on ne passe les bornes des Peres, de l'Evangeliste, de l'Apôtre, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jerôme. Si j'ai la liberté d'en parler avec vous, je m'assure de vôtre penetration, que vous le verrez plus clair que le jour. Je vous ai écrit comme j'ai pû, attendant du Seigneur la commodité de conferer avec vous. Adieu. Telle est la lettre de Berenger,

AN. 1050.

Luc XI. 52.

Isa. XXX. 10.

Digitized by Google

AN. 1050. renger, où l'on croit, que les évêques dont il parle, ſont ceux qui devoient s'aſſembler au concile de Paris.

Aſcelin lui répondit : J'ai reçû vôtre lettre avec joïe, eſperant voir bien-tôt vôtre correction : mais l'aïant lûe, ma joïe, s'eſt tournée en triſteſſe. O Dieu, où eſt cette vivacité, cette ſubtilité, ce bon ſens, dont vous étiez ſi bien pourvû ! puiſque vous avez même oublié, ſi vous ne le feignez pas, ce qui s'eſt paſſé dans nôtre conference. Je veux dire, cette propoſition de Guillaume, que tout homme doit à Pâques s'approcher de la table du Seigneur. Car nous ſommes témoins qu'il a dit ſeulement, qu'on devoit s'en approcher, à moins que l'on eût commis quelque crime, qui obligeât à s'en éloigner ; ce qui ne ſe devoit faire que par l'ordre du confeſſeur, autrement c'eſt rendre inutiles les clefs de l'égliſe.

Quant à moi, j'ai ſoûtenu ce que moïennant la grace de Dieu, je croirai toute ma vie comme certain & indubitable : ſçavoir, que le pain & le vin ſur l'autel, par la vertu du Saint-Eſprit & le miniſtere du prêtre, deviennent le vrai Corps & le vrai Sang de JESUS-CHRIST. Et je ne juge point inconſiderement de Jean Scot ; puiſque je vois qu'il ne tend qu'à me perſuader, que ce que l'on conſacre ſur l'autel, n'eſt ni le vrai corps ni le vrai ſang de Nôtre-Seigneur. Enſuite : Vous dites que vous n'aviez pas lû ſon livre juſques à la fin ; en quoi je ne puis aſſez admirer qu'un homme auſſi ſenſé que vous loüe ſi fort ce qu'il ne connoît pas. Au reſte, je crois avec Paſcaſe & les autres Catholiques, que les fidéles reçoivent à l'autel le vrai corps & le vrai ſang de JESUS-CHRIST, & je ne combats point en cela les raiſons de la nature : car je n'appelle nature que la volonté de Dieu, qui

qui eſt toute-puiſſante. Il lui ſoûtient enſuite, qu'il a été obligé d'abandonner Jean Scot ſur un mauvais ſens qu'il donnoit à une oraiſon de ſaint Gregoire. Il lui reproche d'être d'un autre ſentiment que l'égliſe univerſelle ; & ſoûtient que le chantre Arnoul a eu raiſon de lui dire : Laiſſez-nous croire comme nous avons été inſtruits. Il vouloit, dit-il, vous détourner de changer ce chemin droit & battu que nous ont montré nos maîtres ſi ſaints, ſi ſages & ſi catholiques. Il finit en l'exhortant à abandonner ce livre, qui avoit été condamné au concile de Verceil, qu'il nomme concile plenier ; & à revenir à la tradition catholique. AN. 1050.

Theoduin ou Deoduin évêque de Liege, aïant appris que l'on devoit tenir un concile à Paris ſur l'affaire de Berenger, écrivit auſſi à Henri roi de France : Le bruit s'eſt répandu au-delà des Gaules & dans toute la Germanie, que Brunon évêque d'Angers & Berenger de Tours, renouvellant les anciennes hereſies, ſoûtiennent que le corps du Seigneur n'eſt pas tant ſon corps, que l'ombre & la figure de ſon corps : détruiſent les mariages legitimes, & renverſent autant qu'il eſt en eux le baptême des enfans. On dit que par le zele que vous avez pour l'égliſe, vous avez convoqué un concile pour les convaincre publiquement, & délivrer de cet opprobre vôtre illuſtre roïaume. Mais nous n'eſperons pas qu'on le puiſſe faire : puiſque Brunon eſt évêque, & qu'un évêque, ne peut être condamné que par le pape. C'eſt ce qui nous afflige ſenſiblement tous tant que nous ſommes d'enfans de l'égliſe. Car nous craignons, que ſi ces malheureux ſont oüis dans un concile, où ils ne peuvent être punis, leur impunité ne produiſe un grand ſcandale. *To. 6. conc. p. 1061. to. 4. Analect. p. 396.*

C'eſt pourquoi nous prions tous vôtre majeſté

An. 1050. ſté de ne les point écouter, juſques à ce que vous aïez reçû du ſaint ſiege le pouvoir de les condamner. Encore ne faudroit-il point les entendre: il ne faut ſonger qu'à les punir. On a dû écouter les heretiques, lorſque les queſtions n'avoient pas encore été bien examinées: maintenant tout eſt ſi bien éclairci par les conciles & par les écrits des Peres, qu'il ne reſte rien de douteux. Deoduin rapporte enſuite pluſieurs paſſages des peres contre les erreurs de Berenger, & conclut ainſi: Nous croïons donc que Brunon & Berenger ſont déja anathematiſés; & par conſequent vous n'avez qu'à déliberer avec vos évêques & les nôtres, avec l'empereur vôtre ami, & avec le pape même, de la punition qu'ils meritent.

On rapporte au même tems la lettre écrite à Berenger par Adelman, alors ſcolaſtique ou écolâtre de Liege, & depuis évêque de Breſſe, qui commence ainſi: Je vous nomme mon frere de lait, à cauſe de la douce ſocieté où nous avons ſi agréablement vêcu à l'école de Chartres vous plus jeune, moi un peu plus grand, ſous nôtre venerable Socrate. Il veut dire l'évêque Fulbert. Enſuite il fait ſouvenir Berenger des entretiens que ce ſaint évêque avoit le ſoir avec eux en particulier dans un petit jardin près de la chapelle: où leur parlant avec tant de tendreſſe, que ſouvent les larmes coupoient la parole, il les exhortoit à ſuivre le grand chemin & à marcher ſoigneuſement ſur les traces des peres, ſans jamais s'en écarter. Il ajoûte: Dieu vous garde, mon ſaint frere, de donner dans les ſentiers détournés: qu'il montre au contraire la fauſſeté des bruits qui ſe répandent de tous côtés contre vous, même en Allemagne, où je ſuis depuis long-tems comme étranger.

On prétend que vous vous êtes ſeparé de l'unité

nité de l'égliſe, en diſant, que ce que l'on immole tous les jours ſur l'autel par toute la terre, n'eſt pas le vrai corps & le vrai ſang de JESUS-CHRIST, mais une figure & une reſſemblance. L'aïant oüi dire il y a deux ans, je reſolus de vous écrire & d'en apprendre de vous-même la verité. Mais ſçachant que vôtre ami Paulin primicier de Mets étoit un peu plus proche de vous, je le priai de s'en charger, & il le promit. Il l'a negligé juſques ici, mais Dieu m'a fait trouver une autre occaſion de vous écrire. Je vous conjure donc par la miſericorde de Dieu, & par la memoire ſi chere de Fulbert, de ne point troubler la paix de l'égliſe catholique, pour laquelle tant de milliers de martyrs & tant de ſaints docteurs ont combattu; & qu'ils ont ſi bien défenduë, que tous les heretiques ſont demeurés confondus. Il établit enſuite la créance commune de l'euchariſtie ſur les paroles de l'écriture; & montre que c'eſt toûjours JESUS-CHRIST qui conſacre, comme c'eſt toûjours lui qui baptiſe. AN. 1050.

LXXI. Concile de Paris. *Durand. Tream.*

Le concile de Paris ſe tint au jour nommé ſeiziéme d'Octobre 1050. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, de clercs, de nobles laïques, & le roi même y aſſiſta: mais Berenger n'y vint point, quoiqu'il en eût reçû ordre, & demeura avec ſon évêque Brunon, qu'il avoit engagé dans ſes erreurs. Cependant Iſembert évêque d'Orleans produiſit publiquement dans le concile une aſſez grande lettre & dit: Ordonnez, je vous prie, qu'on liſe cette lettre de Berenger. Je ne l'ai pas reçûë de lui, mais je l'ai interceptée comme il l'envoïoit par un courier à un de ſes amis nommé Paul. On croit que c'eſt Paulin primicier de Mets. Cette lettre fut lûë & écoutée avec une extrême attention: mais le concile en fut ſi ſcandaliſé, qu'il en interrom-

AN. 1050. pit pluſieurs fois la lecture, pour témoigner ſon indignation. On condamna donc tout d'une voix Berenger avec ſes complices : on condamna auſſi le livre de Jean Scot, d'où les erreurs que l'on condamnoit étoient tirées ; & on déclara, que ſi Berenger ne ſe retractoit avec ſes ſectateurs, toute l'armée de France aïant le clergé à la tête en habit eccleſiaſtique, iroit les chercher quelque part qu'ils fuſſent, & les aſſieger juſques à ce qu'ils ſe ſoumiſſent à la foi catholique, ou qu'ils fuſſent pris pour être punis de mort. Telle fut la concluſion du concile de Paris.

Comme le roi étoit abbé de ſaint Martin de Tours, il donna ordre d'ôter à Berenger le revenu qu'il tiroit en qualité de chanoine de cette égliſe : dequoi Berenger ſe plaignit par lettre à un abbé nommé Richard, qui avoit accés auprès du roi. Il le prie d'exciter ce prince à reparer par quelque liberalité la perte qu'il lui fait ſouffrir ſans ſujet. Enſuite il offre de montrer au roi & à qui il lui plaira, que c'eſt très-injuſtement qu'au concile de Verceil on a condamné Jean Scot & approuvé Paſcaſe. Le roi doit ſçavoir, ajoûte-t-il, que Jean Scot n'a écrit qu'à la priere du grand Charles ſon predeceſſeur, ſi zelé pour la religion. De peur que l'erreur des hommes groſſiers & ignorans de ce tems-là ne prévalût, il chargea ce ſçavant homme de recueillir dans les écritures dequoi les deſabuſer. C'eſt Charles le Chauve dont il parle.

to. 2. Spicil. p. 510.
to. 9. conc. p. 1062.

LXXII. Commencemens de Lanfranc.

Vita ſac. 6. Ben. par. 2. p. 635. Boll. 28. Mai. to. 17. p. 834.

Lanfranc cet illuſtre adverſaire de Berenger, étoit Italien né à Pavie, d'une famille de ſenateurs, & ſon pere étoit du nombre des conſervateurs des loix de la ville. Lanfranc le perdit en bas âge, & comme il devoit lui ſucceder dans ſa dignité, il quitta Pavie pour aller faire ſes études ; & après y avoir donné beaucoup de tems,

Digitized by Google

tems ; il revint parfaitement inſtruit de toutes les lettres humaines. Enſuite il ſortit de ſon païs, paſſa les Alpes, & vint en France du tems du roi Henri & de Guillaume duc de Normandie. Il arriva en cette province ſuivi de pluſieurs écoliers de grande reputation, & s'arrêta à Avranches, où il enſeigna quelque tems. Mais conſiderant combien il eſt vain de chercher l'eſtime des créatures, il reſolut de chercher uniquement de plaire à Dieu, & voulut même éviter les lieux où il y avoit des gens de lettres, qui pourroient lui rendre honneur.

Cependant comme il alloit à Roüen, ſur la fin du jour paſſant par une forêt au-delà de la riviere de Riſle : il rencontra des voleurs, qui lui aïant ôté tout ce qu'il avoit, lui lierent les mains derriere le dos, lui couvrirent les yeux du capuce de ſa chape, l'éloignerent du chemin & le laiſſerent dans des brouſſailles épaiſſes. En cette extrêmité, ne ſçachant que devenir, il plaignoit ſon infortune. Quand la nuit fut venuë, étant rentré en lui-même, il voulut chanter les loüanges de Dieu & ne pût, parce qu'il ne l'avoit point appris. Alors il dit : Seigneur, j'ai tant emploïé de tems à l'étude, j'y ai uſé mon corps & mon eſprit, & je ne ſçai pas encore comment je dois vous prier. Délivrez-moi de ce peril ; & avec vôtre ſecours je reglerai ma vie de telle ſorte, que je puiſſe vous ſervir. Au point du jour il oüit des voïageurs qui paſſoient, & ſe mit à crier pour leur demander du ſecours. D'abord ils eurent peur, puis remarquant que c'étoit la voix d'un homme, ils s'approcherent ; & aïant appris qui il étoit, ils le délierent & le ramenerent dans le chemin. Il les pria de lui montrer le plus pauvre monaſtere qu'ils connuſſent dans le païs. Ils lui répondirent : Nous n'en connoiſſons point de plus

pauvre que celui qu'un certain homme de Dieu bâtit ici proche ; & lui en aïant montré le chemin, ils ſe retirerent.

C'étoit l'abbaïe du Bec commencée ſept ans auparavant par le venerable Helloüin. Quand Lanfranc y arriva, il trouva ce bon abbé occupé à bâtir un four où il travailloit de ſes mains. Après s'être ſalués, l'abbé lui demanda s'il étoit Lombard, le reconnoiſſant apparemment à ſon langage. Oüi, répondit Lanfranc, je le ſuis. Que deſirez-vous ? dit Helloüin. Je veux être moine, répondit-il. Alors l'abbé commanda à un moine nommé Roger, qui travailloit de ſon côté, de lui donner le livre de la regle, comme ſaint Benoît ordonne de la faire *lire* aux poſtulans. Lanfranc l'aïant lûë toute entiere dit, qu'avec l'aide de Dieu il obſerveroit volontiers tout ce qu'elle contenoit : après quoi l'abbé ſçachant qui il étoit & d'où il venoit, lui accorda ſa demande. Il ſe proſterna ſur le viſage, & baiſa les pieds de l'abbé, dont il admiroit dèslors l'humilité & la gravité.

Reg. c. 58.

LXXIII. Helloüin abbé du Bec.

Helloüin, ou comme on diſoit alors Herluin, étoit un gentilhomme du païs. Son pere Anſgot deſcendoit des premiers Normans qui vinrent de Danemarc : ſa mere Heloïſe étoit parente des comtes de Flandres. Helloüin fut élevé par Giſlebert comte de Brione, petit-fils du duc Richard premier ; & de tous les ſeigneurs de ſa cour, c'étoit celui qu'il cheriſſoit le plus. Car il paſſoit pour un des plus braves & des plus adroits aux armes de toute la Normandie : ſon merite étoit connu du duc Robert & des princes étrangers. Il avoit déja trente-ſept ans, & vivoit dans l'état le plus agréable ſelon le monde, quand il commença à s'en dégoûter & à rentrer en lui-même. Il alloit plus ſouvent à l'égliſe, où il prioit avec larmes

Vita ſæc. 6. Ben. par. 2. p. 343.

&

& y paſſoit quelquefois les nuits. Il venoit plus rarement à la cour du comte de Brione : ce n'étoit plus la même application aux armes, la même propreté en ſes habits, tout ſon exterieur étoit negligé. Souvent il jeûnoit tout le jour, & mangeant à la table du comte, il ne prenoit que du pain & de l'eau ; il en vint juſques à ne vouloir plus monter à cheval, & à ne marcher que ſur un âne. On s'en moquoit & on le traitoit d'inſenſé ; mais il demeuroit ferme en ſa ſainte reſolution, & paſſa trois ans en cet état.

Ce qui le retenoit à la cour étoit le deſir de conſerver les terres qu'il tenoit du comte, pour les conſacrer à Dieu. Outre qu'il ne ſçavoit quel genre de vie embraſſer, & à qui s'adreſſer pour ſa conduite : tant la Normandie étoit alors dépourvûë de bons guides pour la vie ſpirituelle. Les prêtres & les évêques mêmes étoient mariés publiquement & portoient les armes comme des laïques : tous gardoient encore les mœurs des anciens Danois. Enfin il découvrit au comte le deſſein qu'il avoit de ſe retirer dans un monaſtere, & obtint de lui pour recompenſe de ſes ſervices la diſpoſition de ſes biens & de tous ceux de ſa famille. Auſſi-tôt il commença à bâtir un monaſtere dans une de ſes terres nommée Borneville, & non content de conduire l'ouvrage, il y travailloit de ſes mains. Il creuſoit la terre, portoit ſur ſes épaules les pierres, le ſable & la chaux, maſſonnoit lui-même, & en l'abſence des autres, il amaſſoit ce qui étoit neceſſaire pour leur travail. Il jeûnoit tous les jours & ne mangeoit qu'à la fin de la journée après avoir fini ſon ouvrage. C'étoit l'an 1034. & *Chr. Bec.* Helloüin qui avoit alors quarante ans, ne ſçavoit pas lire, ſuivant les mœurs de la nobleſſe de ce tems-là, qui mépriſoit entierement les lettres.

A cet âge il commença à apprendre le pſautier. & y emploïoit preſque toute la nuit, pour ne rien perdre du travail de la journée. Il ne laiſſa pas depuis d'entendre ſi bien le ſens des ſaintes écritures, qu'il étonnoit les gens de lettres.

Voulant apprendre la vie monaſtique, il alla à un certain monaſtere; & après avoir fait ſa priere, il s'approcha avec grand reſpect de la porte de la maiſon, comme ſi c'eut été la porte du paradis. Mais voïant des moines bien éloignés de la gravité de leur profeſſion, il en fut troublé, & ne ſçavoit plus quel genre de vie il devoit embraſſer. Alors le portier le voïant entrer plus avant, & le prenant pour un voleur, le ſaiſit par le cou de toute ſa force & le tira hors la porte le tenant aux cheveux. Helloüin ſouffrit cet affront ſans dire une parole. A Noël il alla à un autre monaſtere de plus grande reputation. Mais il y vit les moines pendant la proceſſion ſaluer en riant les ſeculiers, d'une maniere indecente, montrer avec complaiſance leurs beaux ornemens, & s'empreſſer à qui entreroit le premier, juſques là que l'un d'eux donna à celui qui le preſſoit un tel coup de poing, qu'il le fit tomber à la renverſe: tant les mœurs des Normans étoient encore barbares. Toutefois la nuit ſuivante étant demeuré pour prier en un coin de l'égliſe, il vit avec grande conſolation un moine, qui ſans le voir ſe vint mettre auprès de lui, & demeura en prieres juſques au jour, tantôt proſterné, tantôt à genoux.

Ne trouvant donc point de monaſtere à ſon gré, il revint à celui qu'il bâtiſſoit, & en fit conſacrer l'égliſe par Herbert évêque de Liſieux, qui en même tems lui donna l'habit monaſtique; & trois ans après, comme il avoit déja raſſemblé pluſieurs diſciples, il l'ordonna prêtre & abbé. Helloüin continua à montrer l'exemple du travail.

Oderic lib. 5.

Après

Après que l'office étoit achevé à l'égliſe, il marchoit le premier aux champs, ſoit pour labourer, ſoit pour ſemer, ſoit pour porter du fumier ou le répandre, ſoit pour arracher des épines : tous travailloient & revenoient à l'égliſe à toutes les heures de l'office. Leur nourriture étoit du pain de ſeigle & des herbes cuites au ſel & à l'eau : encore n'avoient-ils que de l'eau bourbeuſe. La mere de l'abbé ſe donna auſſi à Dieu & ſe retira près de lui, pour laver les habits des moines & leur rendre toutes ſortes de ſervices.

Quelque tems après Helloüin quitta Borneville, pour transferer ſon monaſtere à un lieu plus commode nommé le Bec, du nom d'un petit ruiſſeau qui y paſſe ; & en peu d'années il y bâtit une égliſe & des lieux reguliers. Mais comme les beſoins du monaſtere l'obligeoient d'agir beaucoup en dehors : il lui falloit un homme capable de contenir les moines en dedans, & il étoit fort en peine de le trouver, quand Dieu lui envoïa Lanfranc l'an 1041. de la maniere que j'ai dit. Helloüin crût alors, que ſes prieres étoient exaucées, & ils ſe reſpectoient mutuellement. L'abbé admiroit l'humilité d'un ſi ſçavant homme, qui lui obéiſſoit en tout avec une ſoumiſſion parfaite. Lanfranc admiroit la ſcience ſpirituelle de ce laïque converti & élevé au ſacerdoce depuis ſi peu de tems ; & il reconnoiſſoit que l'eſprit ſouffle où il veut. Hellouin étoit d'ailleurs très-habile pour les affaires du dehors, pour les bâtimens, pour le ſoin de la ſubſiſtance, ſans que cette application portât préjudice à ſon interieur. Comme il ſçavoit très-bien les loix du païs : il ſoûtenoit parfaitement ſes droits, & étoit l'arbitre des differends entre les autres.

Vita Lanfr. n. 3.

Jo. III. 8.

Lanfranc paſſa trois ans dans une entiere ſolitude, s'inſtruiſant des devoirs de la vie monaſti-

naſtique, & particulierement des divins offices, ſuivant la promeſſe qu'il avoit faite à Dieu, quand il fut pris par des voleurs. Il parloit à peu de perſonnes & étoit peu connu même dans le monaſtere. Mais enſuite le bruit de ſa retraite ſe répandit; & la reputation qu'il avoit déja acquiſe, rendit fameux le monaſtere du Bec & l'abbé Helloüin. Les clercs y accouroient, les grands y envoïoient leurs enfans, les maîtres des écoles les plus fameuſes venoient l'écouter; & en ſa conſideration pluſieurs ſeigneurs donnerent des biens à l'abbaïe. Il n'en étoit pas moins humble; & un jour comme on liſoit au refectoire, le ſuperieur le reprit ſur un mot qu'il avoit bien prononcé, & il le prononça mal par obéïſſance. Il ſongea même à ſe retirer, voïant l'indocilité & la groſſiereté des moines du Bec, dont quelques-uns envieux de ſon merite, craignoient de l'avoir pour ſuperieur. Il ſe propoſoit donc de vivre en ermite: mais l'abbé Helloüin en fut averti par revelation, & le conjura tendrement de ne le pas abandonner. Lanfranc ſe voïant découvert lui demanda pardon, promit de ne le quitter jamais & de lui obéïr en tout. Helloüin le fit prieur, lui donnant toute l'intendance du monaſtere; & depuis ils vêcurent toûjours dans une parfaite union.

LXXIV. Egliſe d'Eſpagne. *Sup. liv. LVIII. n.* 31.

En Eſpagne Alfonſe V. étant mort l'an 1028. ſon fils Veremond III. lui ſucceda & regna dix ans: mais il mourut jeune & ſans enfans, & laiſſa le roïaume de Leon à Ferdinand I. qui avoit épouſé ſa ſœur. Il étoit fils de Sanche le grand roi de Navarre, & aïant auſſi le comté de Caſtille il en prit le nom; & eſt compté pour premier roi de Caſtille. Il commença à regner l'an 1038. & regna vingt-neuf ans: on lui donne comme à ſon pere le ſurnom de grand. Il fit tenir un concile à Coyac dans le dio-

Digitized by Google

dioceſe d'Oviedo l'an 1050. Ere 1088. où aſſiſterent neuf évêques. Sçavoir ceux d'Oviedo, de Leon, d'Aſtorga, de Palencia, de Viſeu, de Calahorra, de Pampelune, de Lugo & d'Iria ou Compoſtelle : ii y avoit auſſi pluſieurs abbés & tous les grands du roïaume. La reine Sancha eſt nommée ici en tête de ce concile avec le roi ſon époux, parce que c'étoit elle qui étoit proprement reine de Leon. AN. 1050. *to. 9. p.* 1063.

On y fit treize canons, entre leſquels il y a quelques reglemens pour le temporel, auſſi étoit-ce une aſſemblée mixte. On y ordonna la reſidence aux évêques & aux clercs : on leur défend de porter des armes ou des habits indecens & de loger avec des femmes : de ſacrifier dans des calices de bois ou de terre, ce qui montre la pauvreté du païs. On recommande aux archidiacres & aux prêtres, d'inviter à la penitence les adulteres, les homicides & les autres pecheurs, & s'ils ne la font, de les ſeparer de l'égliſe. On recommande d'obſerver le dimanche, en commençant aux vêpres du ſamedi, & aſſiſtant le dimanche à la meſſe & à toutes les heures. Défenſe aux Chrétiens de loger ou manger avec les Juifs. Ordonné de jeûner le ſamedi. Tous les moines & les religieuſes ſuivront la regle de ſaint Benoît & ſeront ſoûmis aux évêques. *c.* 7. 8. 10. 13. *c.* 1. *c.* 3. *c.* 4. *c.* 6. *c.* 11. *c.* 2.

Au commencement de l'année ſuivante 1051. le pape Leon IX. étoit encore en Allemagne, & il celebra la Purification à Ausbourg avec l'empereur Henri & un grand nombre d'évêques & de ſeigneurs. L'archevêque de Ravenne Hunfroi s'y trouva par ordre de l'empereur : & aïant rendu au pape tout ce qu'il avoit uſurpé ſur l'égliſe Romaine, il lui demanda l'abſolution de l'excommunication prononcée contre lui au concile de Verceil l'année precedente. Comme il étoit proſterné aux pieds du pape, & LXXV. Actions de Leon IX. *Herm. an.* 1051. *Vita Leon. lib. II. c.* 7.

AN. 1050. que tous les évêques preſens intercedoient pour lui : le pape dit : Dieu lui donne l'abſolution de tous ſes pechés ſelon ſa devotion. L'archevêque ſe leva avec un ris moqueur ; & le pape fondant en larmes, dit tout bas à ceux qui étoient proche : Helas ! ce miſerable eſt mort. L'archevêque de Ravenne fut à peine arrivé chez lui qu'il mourut ſubitement, & à ce que l'on diſoit, de poiſon.

Herman. Enſuite le pape retourna à Rome, & après Pâques y tint un concile, où il excommunia Gregoire évêque de Verceil pour adultere, commis avec une veuve fiancée à ſon oncle. Cette cenſure avoit été prononcée en l'abſence & à l'inſçu de l'évêque : mais il vint peu après à Rome : & aïant promis ſatisfaction, il fut rétabli dans ſes fonctions. On rapporte à ce concile un decret du pape Leon, portant que les femmes, qui dans l'enceinte des murs de Rome ſe ſeroient proſtituées à des prêtres, ſeroient à l'avenir adjugées au palais de Latran comme eſclaves. Ce qui fut depuis étendu aux autres égliſes.

Petr. Dam. opuſc. XVIII. c. 7.

Tom. 9. conc. p. 985. Le même pape donna à l'égliſe de ſaint Pierre de Rome la dîme des oblations que l'on y offroit ſur l'autel, & en marqua l'emploi pour les reparations, la décoration & le luminaire de la même égliſe. Ce qui peut faire juger combien ces offrandes étoient abondantes. Ce pape, par une lettre adreſſée au clergé & au peuple d'Oſſimo, condamna la mauvaiſe coûtume de quelques lieux : où après la mort de l'évêque le peuple entroit à main armée dans ſa maiſon, pilloit tous ſes biens, brûloit les maiſons de campagne, coupoit les vignes & les arbres. Quand l'évêque auroit offenſé quelqu'un pendant ſa vie, dit le pape, quel mal a fait JESUS CHRIST à qui cette égliſe eſt demeurée en garde ? & faut il que la ſubſiſtance des pauvres periſſe ? il défend donc ce ſacrilege ſous peine d'anathême. Pierre

Epiſt. 10.

Da-

Damien se plaignoit quelques années auparavant au pape Clement II. de ce que les crimes de l'évêque d'Ossimo demeuroient impunis; & ce fut apparemment la mort de ce scelerat, qui donna occasion à la lettre de Leon IX. Ce fut aussi à Rome & vers ce même tems, qu'il se choisit un successeur pour le siege de Toul : sçavoir Udon primicier, qu'il avoit déja fait bibliothecaire & chancelier de l'église Romaine; & qu'il aimoit comme son fils, pour son zele & ses autres bonnes qualités. Il envoïa un exprés à l'empereur pour avoir son agrément, & Udon tint le siege de Toul jusques en 1070. L'empereur celebra à Goslar la fête de Noël en 1051. & y trouva des Manichéens qu'il fit pendre de l'avis de toute l'assemblée, de peur que cette heresie ne s'étendît plus loin.

AN. 1051. *Petr. Dam. 1. epist. 3. Vita Leon. lib. II. c. 8.* *Herman. 1052.*

On peut rapporter à ces tems-là, c'est-à-dire aux premieres années de Leon IX. l'écrit que Pierre Damien lui adressa pour avoir sa decision, touchant les clercs infectés des pechés abominables. Il y en a, dit-il, qui veulent bien recevoir la penitence quelque rude qu'elle soit : mais ils ne peuvent se resoudre à perdre leur rang dans l'église; quelques évêques peut-être trop indulgents, ne jugent dignes d'être deposés, que ceux qui sont tombés dans le dernier degré de corruption. Pour nous il nous semble, que quiconque est dans ces habitudes criminelles, doit être exclu des ordres, ou en décheoir s'il y est déja promû. On objecte la necessité de trouver des ministres pour le service de l'église : mais par cette raison on mettra des coupables même dans les premieres places. Et ne peut-on pas dire que ceux-là sont tombés dans le sens reprouvé, qui après de telles chûtes veulent encore demeurer dans le ministere ecclesiastique ? L'apôtre juge dignes de mort, non seulement ceux qui commettent ces crimes, mais encore ceux qui y consentent : toutefois il

LXXVI. Ecrit de P. Damien contre les clercs impud. *Petr. Dami. opusc. VII. c. 2.* *c. 3.* *c. 4.* *c. 5.* *Rom. 1. 32.*

ne parle que des Gentils. Qu'auroit-il dit, s'il avoit vû cette plaïe dans le corps même de l'é-
§. 6 gliſe & juſques dans le clergé ? L'abus eſt venu dans un tel excés, que les peres ſpirituels pechent
§. 7. avec leurs propres enfans ; & que les coupables ſe confeſſent à leurs complices, qui ne leur impoſant point de penitences convenables, ne leur donnent point les moïens de ſe relever de leurs
§. 10. chûtes. Ils s'appuïent ſur de fauſſes regles que l'on trouve mêlées avec les canons & dont je mettrai ici quelques-unes : pour montrer que toutes les autres ſemblables, quelque part qu'on les rencontre, ſont fauſſes & apocryphes. Si un prêtre qui n'eſt point moine a peché avec une fille, il fera deux ans de penitence, & pendant les trois carêmes il jeûnera au pain & à l'eau le lundi, le mercredi, le vendredi & le ſamedi : ſi c'eſt avec une religieuſe & par habitude, la penitence ſera de cinq ans. Un ſimple clerc qui aura peché avec une fille fera penitence ſix mois : un chanoine de même, ſi c'eſt frequemment, deux ans.

L'auteur rapporte quelques autres exemples de ces faux canons ſur des cas plus infames ; & con-
§. 11. tinue : Quiconque a tant ſoit peu de connoiſſance des canons, ſçait que la penitence d'un prêtre tombé en fornication eſt de dix ans : pour ne point parler des plus ſeveres ; & pour les laïques, de trois ans. Ainſi les clercs, ſuivant ces prétendus canons, qui ne leur impoſent que ſix mois, ſeront traités plus doucement que les laïques.
§. 12. Mais qui a fabriqué ces canons ? Il eſt certain que tous les canons autentiques ont été publiés par les conciles ou par les papes ; & il n'eſt pas permis à aucun particulier d'en faire. Que ſi on demande l'auteur de ceux-ci, on les trouvera differemment marqués en differens exemplaires. Quelques-uns les attribuent à Theodore, d'autres au penitentiel Romain, d'autres les appellent

ca-

canons des apôtres. C'eſt qu'en effet on n'en connoît point les auteurs. Ce Theodore doit être l'archevêque de Cantorberi, à qui l'on a fauſſement attribué pluſieurs canons penitentiaux. *Sup. liv. XXXIX. n. 46.*

Pierre Damien rapporte enſuite les canons du concile d'Ancyre, qui pour les pechés dont il s'agit en ce traité, ordonnent même aux laïques des penitences de vingt-cinq ans. Il ajoûte l'autorité de ſaint Baſile, touchant les moindres approches de ces crimes; & celle du pape Sirice, qui déclare tout laïque mis en penitence indigne de la clericature. Il conclud en priant le pape de decider, après avoir conſulté les canons & les hommes ſpirituels. Le pape lui fit réponſe, loüant ſon ouvrage, & avoüant, que ſelon la ſeverité des canons, les degrés de pechés qu'il a marqués, meritent tous quatre la privation de tous les ordres: toutefois uſant de clemence, il ne prononce la peine de dépoſition que contre les clercs les plus criminels. Ce qui donne lieu de croire, que le nombre des coupables étoit trop grand pour les traiter à la rigueur. Le pape Leon IX. aïant écouté trop facilement les calomnies contre Pierre Damien, ce ſaint homme lui écrivit avec beaucoup d'humilité & de fermeté: le priant de ne point le condamner ſans examen, & ne deſirant ſes bonnes graces qu'autant qu'elles lui étoient utiles pour ſon ſalut. *c. 13. Sup. liv. X. n. 16. Conc. Ancyr. c. 16. c. 15. c. 16. Leo epiſt. 17. Lib. 1. epiſt. 4.*

Pendant le carême de l'an 1052. l'empereur Henri donna l'archevêché de Ravenne à Henri, à qui Pierre Damien adreſſa peu de tems après un écrit, qui commence ainſi: J'ai crû ne vous pouvoir offrir de preſent plus convenable au commencement de vôtre épiſcopat, que celui que j'ai compoſé ſur le ſacerdoce. Je crois que vous n'ignorez pas combien depuis trois ans on a diſputé en trois conciles de Rome, touchant ceux *LXXVII. Livre Gratiſſimus. Herm. Chr. 1052. Opuſc. VI.*

Digitized by Google

ceux que les ſimoniaques ont ordonnés gratuitement, & combien on en diſpute encore tous les jours en ces quartiers : juſques-là que quelques évêques ont reordonné les clercs, que ces ſimoniaques avoient ordonnés. C'eſt pourquoi la plûpart de nos freres me preſſent d'en dire mon avis ; & je m'en ſuis défendu juſques à preſent, eſperant en recevoir la permiſſion du pape : car on diſoit qu'il paſſeroit bien-tôt par ici. Mais me ſouvenant que dans le dernier concile il a prié tous les évêques de demander à Dieu de les éclairer ſur ce point : j'ai crû que j'obéïſſois à ſon ordre, en m'efforçant de reſoudre cette queſtion.

c. 1. 2. Entrant en matiere, il montre que JESUS-CHRIST étant la ſource de toutes les graces qui *c.* 3. ſe répandent dans ſon égliſe, c'eſt lui qui confere tous ſes ſacremens par ſes miniſtres ; & que comme c'eſt lui qui baptiſe, c'eſt lui auſſi qui *c.* 9. 10 *&c.* donne l'ordination. Par conſequent il n'eſt pas *c.* 16. plus permis de reordonner que de rebaptiſer : parce que la validité du ſacrement ne dépend *Suo. liv.* point de la vertu du miniſtre. De là vient que *XIII. n* 46. toutes les ordinations faites par le pape Libere heretique & ſeditieux, ont été reconnuës bonnes, *Suo. liv.* quoiqu'il ait vêcu ſix ans après ſon apoſtaſie. De *XXII. n.* même, quoique le pape Vigile fût un ſcelerat *57.* & un impie, aucun de ſes ſucceſſeurs n'a penſé *c.* 18. à caſſer ce qu'il avoit fait. L'auteur rapporte enſuite les exemples de pluſieurs pecheurs publics de ſon tems, qui paſſoient pour avoir fait des miracles. Sçavoir Raimbauld évêque de Fie-*c.* 19. ſole ſimoniaque & concubinaire ; Marin prêtre concubinaire, & deux autres prêtres qu'il ne nomme point, dont la vie étoit toute ſeculiere. Au contraire il rapporte pluſieurs exemples de ſaints perſonnages, qui bien qu'ordonnés par des ſimoniaques, avoient offert le ſaint ſacrifice tou-

Digitized by Google

toute leur vie, ſçavoir Ronald de Camerino, Amique de Ramibone, Gui de Pompoſie, Firman de Fermo, & pluſieurs autres. Sur les corps deſquels, ajoûte-t-il, par l'autorité du concile, on a dreſſé des autels où il ſe fait des miracles. Ubert évêque de Rimini avoit acheté ce ſiege neuf cens livres monoïe de Pavie, & toutefois c'eſt lui qui avoit ordonné prêtre le bienheureux Ardoüin, par qui Dieu fait tant de miracles, & qui a offert le ſaint ſacrifice juſques à la fin de ſa vie.

Il montre l'inconvenient de l'opinion contraire, ſuivant laquelle depuis plus d'un ſiecle il n'y avoit plus de Chriſtianiſme en Italie, mais ſeulement une vaine apparence de religion; & les peuples ſeroient obligés de quitter leurs évêques, pour s'adreſſer à ceux qui ſeroient validement ordonnés: ce qui confondroit tout l'ordre de la hierarchie. Il exhorte les évêques à *c.* 34. s'oppoſer à cette erreur; & à conſeiller au pape de ne pas envelopper les innocens dans la même condamnation avec les coupables. Il rapporte ce que le pape Leon avoit déja ordonné ſur ce ſujet; & loüe l'empereur Henri, d'avoir emploïé ſon autorité pour exterminer la ſimonie. Cet ouvrage fut nommé *Gratiſſimus*, c'eſt-à-dire très-agréable, à cauſe du plaiſir qu'il fit à ceux dont les ordinations étoient revoquées en doute. *c.* 35. *c.* 36.

LXXVIII. Egliſes de France. *to. 9. conc. p.* 1068.

En France Jourdain évêque de Limoges étant mort, pluſieurs du clergé & de la nobleſſe allerent trouver Guillaume duc d'Aquitaine, le priant de leur donner un évêque. Il prit le conſeil des ſeigneurs de toute l'Aquitaine, des clercs & des vaſſaux de l'égliſe vacante; & après une meure déliberation, Irier fut élû, du conſentement du duc & du vicomte Ademar, par les ſuffrages de tout le clergé & le peuple le quatriéme

AN. 1052. triéme de Janvier l'an 1052. la vingt-deuxiéme année du roi Henri. Il fut ordonné par les évêques qui étoient preſens, ſçavoir Aimon archevêque de Bourges, Rencon évêque de Clermont & Gerard de Perigueux, du conſentement des évêques de Rodes, d'Albi & de Cahors. Il eſt remarquable que dans cet acte le roi n'eſt nommé que pour la datte.

Vita ſæc. 6. Ben. par. 2. p. 188. Sup. liv. LIV. n. 22. La même année le pape & le roi autoriſerent la fondation de l'abbaïe de la Cheſe-Dieu en Auvergne. Le fondateur fut Robert, né dans le même païs, & fils d'un Geraud, que l'on croïoit être de la famille de ſaint Geraud d'Aurillac. Robert fut mis dès ſa jeuneſſe entre les chanoines de ſaint Julien de Brioude, & reçut avec le tems tous les ordres, même la prêtriſe, avançant toûjours en vertu. Il avoit un grand zele pour la converſion des pecheurs, & une telle affection pour les pauvres, qu'il fonda un hôpital près de Brioude. L'amour de la retraite lui fit prendre le chemin de Clugni : mais aïant été decouvert, on le ramena malgré lui, tant il étoit aimé de tous, particulierement des pauvres. Il conſerva toutefois le deſſein de ſe retirer dans un deſert avec deux ou trois perſonnes, & d'y bâtir un monaſtere.

Un gentilhomme nommé Etienne, qui ſe ſentant chargé de pechés, étoit touché d'un grand deſir de penitence, s'adreſſa à Robert, qui lui conſeilla de quitter le monde, offrant de ſe retirer avec lui : mais il l'exhorta à chercher un troiſiéme compagnon, & quelque petite égliſe abandonnée dans un deſert, où ils puſſent vivre de leur travail & des racines qu'ils trouveroient. Il vouloit même que ce fût une paroiſſe, afin de ne donner ſujet à perſonne de ſe plaindre qu'il faiſoit un nouvel établiſſement. Un autre gentilhomme nommé Dalmace, ami d'Etienne

tienne, s'offrit pour se joindre à eux, & Robert les aïant trouvés fermes dans leur resolution, ils allerent s'établir à une église abandonnée, qu'Etienne avoit remarquée allant au Puy en Velay, & qu'ils obtinrent facilement avec le desert d'alentour, de deux chanoines du Puy à qui elle appartenoit. Ils eurent beaucoup à souffrir, non seulement par la sterilité du lieu, mais la dureté des voisins, qui les chargeoient d'injures & de menaces, les traitant d'insensés, de venir, sans rien avoir, s'établir dans un lieu où ils n'auroient pû subsister même avec des provisions. AN. 1052.

Robert encourageoit ses deux disciples; & tandis qu'ils travailloient de leurs mains, il s'appliquoit à la lecture & à la priere pour avoir dequoi les instruire. Enfin par leur travail & leur patience, ils surmonterent toutes les difficultés; & adoucirent si bien les esprits farouches de leurs voisins, que plusieurs se joignirent à eux, tant des nobles que des clercs. Les miracles que faisoit Robert, contribuerent beaucoup à lui attirer des disciples: mais il les attribuoit aux martyrs saint Vital & saint Agricole, à qui son église étoit dédiée. Enfin la multitude de ceux qui vouloient vivre sous sa conduite, l'obligea d'accepter les terres & l'argent qu'on lui offroit pour la fondation d'un monastere; & il commença à le bâtir au même lieu par le conseil de Rencon évêque de Clermont dans le diocese duquel il étoit. Robert s'étoit retiré en 1043. il commença son nouveau monastere environ trois ans après, & il l'acheva en 1052. comme il paroît par une bulle du pape Leon IX. dattée du second jour de Mai, & par des lettres patentes du roi de France Henri, dattées du vingtiéme de Septembre, & souscrites de plusieurs évêques & de plusieurs seigneurs, sçavoir Aymon archevêque

Mabill. observ. ad vit. n 3.

Append. ad Luc. Ferr. edit. Baluz. p. 524.

AN. 1052. chevêque de Bourges, Arnould de Tours, Agobert évêque d'Orleans, Helmuin d'Auſtun, Mainard archevêque de Sens, Enzelin évêque de Paris, Gui de Châlon ſur Saone. Les principaux ſeigneurs ſont Odon frere du Roi, Robert duc de Bourgogne, auſſi ſon frere, Guillaume duc d'Aquitaine, Guillaume duc de Normandie. On nommoit dès-lors cette abbaïe, la Cheſe-Dieu, en latin, *Caſa Dei* : c'eſt-à-dire, la maiſon de Dieu. Robert en fut le premier abbé, & y gouverna juſques à trois cens moines. Il repara environ cinquante égliſe abandonnées depuis longtems ; & la Cheſe-Dieu devint dans la ſuite le chef d'un ordre ou grande congregation de pluſieurs monaſteres ſous la regle de ſaint Benoît, dont ſortirent pluſieurs perſonnages illuſtres. Robert mourut l'an 1067. le dix-ſeptiéme d'Avril, & il eſt honoré entre les ſaints.

LXXIX. Fin d'Halinard archevêque de Lyon.

Halinard archevêque de Lyon avoit preſque toûjours ſuivi Leon IX. depuis qu'il fut pape. Il le fit venir avec les autres évêques de Gaule, au concile qu'il tint à Rome dès l'année 1049. premiere de ſon pontificat. Halinard l'accompagna au concile de Reims de la même année ; & enſuite à un autre concile de Rome, après lequel il revint avec lui en France. Etant à Langres il en ordonna évêque Ardoüin, en preſence du pape, à la place de Hugues, depoſé au concile de Reims. L'année ſuivante il retourna à Rome, & ſuivit le pape à Benevent, à Capoüe, au mont-Caſſin & au mont-Gargan. Car comme il étoit puiſſant en paroles & avoit un grand talent de perſuader, il ſervoit au pape de médiateur pour traiter la paix avec les Normans.

Vita Halin. n. 8. ſec. 6. Ben. part. 2. p. 39.

Sup. n. 62.

Le pape étant revenu de ce voïage, & ſe diſpoſant à aller trouver l'empereur ſur la frontiere de Hongrie, ordonna à Halinard de demeurer

meurer à Rome juſques à ſon retour. Alors Hugues ancien évêque de Langres, qui étoit à la ſuite de l'archevêque, pria le pape de lui impoſer une penitence pour obtenir l'abſolution de ſes pechés : mais le pape le voïant touché d'un veritable repentir, dit que ce qu'il avoit ſouffert ſuffiſoit, & lui donna auſſi-tôt l'abſolution. Même à ſon départ il lui fit de grands preſens, & lui permit de rentrer dans ſon évêché : mais il mourut en revenant. Halinard étant donc à Rome, prêt à ſe ſeparer de Hugues & des autres qui retournoient en France, fit un repas avec eux, où on lui ſervit un poiſſon empoiſonné. Tous ceux qui en mangerent en moururent, les uns dans les huit jours, les autres après une longue maladie. L'archevêque Halinard en mourut le vingt-neuviéme de Juillet 1052. après avoir tenu ſept ans le ſiege de Lyon. Les nobles Romains le firent enterrer à ſaint Paul avec grand honneur. Il laiſſa ſes ornemens & ſon argenterie à ſaint Benigne de Dijon dont il étoit abbé depuis vingt ans, il y donna beaucoup de livres ; & entre les ſciences où il s'appliquoit, il étudioit particulierement la geometrie & la phyſique. Son ſucceſſeur dans l'archevêché de Lyon fut Philippe premier du nom. *Alberic. Chr. an. 1051.*

LXXX. Le pape en Allemagne. *Vita ibid.*

Le pape Leon IX. fit donc cette année 1052. un troiſiéme voïage en Allemagne, pour empêcher la guerre entre l'empereur & André roi de Hongrie. Ce prince refuſoit de continuer le tribut, que ſes predeceſſeurs païoient à l'empereur ; & le pape avoit envoïé pluſieurs nonces, pour perſuader aux Hongrois de continuer cette marque de ſujettion. Ils l'avoient promis, pourvû qu'on leur pardonnât le paſſé ; & c'eſt pour y faire conſentir l'empereur, que le pape entreprit ce voïage. Il avoit encore un autre motif

tif & plus preſſant, qui étoit de demander à l'empereur du ſecours contre les Normans établis en Italie : où ils faiſoient de grands deſordres, particulierement contre les égliſes. Le pape étant arrivé en Allemagne, trouva l'empereur diſpoſé à accorder la paix aux Hongrois; mais le roi André qui l'avoit engagé à ce voïage ne la voulut plus ; & le pape indigné de ſe voir ainſi moqué, le menaça d'excommunication. Il revint avec l'empereur, car ils avoient été juſques en Hongrie, & paſſa le reſte de l'année en Allemagne.

Comme il étoit à Ratisbonne, les moines de ſaint Emmeran lui firent voir des reliques, qu'ils diſoient être de ſaint Denis Areopagite & premier évêque de Paris : prétendant qu'elles leur avoient été données par l'empereur Arnoul. On trouve même une bulle ſous le nom de Leon IX. adreſſée au roi de France & à ſes ſujets, qui porte, qu'en la preſence & à la priere de ſes ambaſſadeurs, ces reliques ont été examinées & verifiées être de ſaint Denis. Mais outre que jamais auparavant on n'avoit parlé de cette tranſlation à Ratisbonne, cette bulle datée du ſeptiéme d'Octobre 1052. eſt tenuë pour fauſſe par les ſçavans ; & nous avons une relation, portant que le neuviéme de Juin de l'année ſuivante, Odon frere du Roi Henri ſe tranſporta, par ſon ordre, au monaſtere de ſaint Denis, avec pluſieurs ſeigneurs de ſa cour, pour aſſiſter à la verification des reliques du ſaint, que Dagobert avoit fait mettre avec celles de ſes deux compagnons en deux coffres d'argent, fermés avec grand artifice, & placés derriere l'autel dans une grotte profonde. Cette reconnoiſſance des reliques de ſaint Denis ſe fit en preſence de deux archevêques, Gui de Reims & Robert de Cantorberi, de cinq évêques, dont le premier

to. 9. conc. p. 989. & 1071.

V. Mabill. ſæc. 5. Ben. p. 113.

Duchesne to. 4 p. 157.

mier étoit Imbert de Paris, de ſix abbés & de plusieurs ſeigneurs. AN. 1052.

Le pape & l'empereur celebrerent à Wormes la fête de Noël de l'an 1052. Le pape dit la meſſe ſolemnelle le jour de la fête, & le lendemain fit officier Liupold archevêque de Mayence, parce que c'étoit dans ſa province. Saint Bardon étoit mort l'année precedente 1051. le dixiéme de Juin, après avoir tenu le ſiege plus de vingt ans, & Liupold prevôt de l'égliſe de Bamberg lui avoit ſuccedé. Comme donc il officioit à Wormes, après la premiere oraiſon de la meſſe, un de ſes diacres chanta une leçon; car c'étoit l'uſage de quelques égliſes d'en chanter pluſieurs aux fêtes ſolemnelles: mais comme cet uſage étoit contraire à celui de Rome, quelques-uns des Romains, qui étoient auprès du pape, lui perſuaderent d'envoïer défendre au diacre de chanter. Le diacre, qui étoit un jeune homme fier, refuſa d'obéïr; & quoique le pape lui eût défendu une ſeconde fois, il n'en chanta pas moins haut la leçon. Le pape le fit appeller & le dégrada ſur le champ. L'archevêque de Mayence lui envoïa redemander ſon diacre, le pape le refuſa, & l'archevêque prit patience pour lors: mais après l'évangile & l'offertoire, quand ce vint au ſacrifice, l'archevêque s'aſſit dans ſon ſiege & proteſta, que ni lui ni autre n'acheveroit cet office, ſi on ne lui rendoit ſon diacre: le pape ceda & le lui renvoïa auſſi-tôt revêtu de ſes ornemens, & l'archevêque continua l'office. En quoi, dit l'auteur original, on doit conſiderer la fermeté de l'archevêque à ſoûtenir ſa dignité, & l'humilité du pape, qui voïoit qu'il falloit ceder au metropolitain dans ſa province.

Herm. Chr.

V. Mabill. ſæc. 6. part. 2. p. 3.

Chr. Saxo.

Abb. Urſperg.

En cette même occaſion, comme le pape & l'empereur étoient à Wormes, le pape renouvella les

Herm. Chr.

AN 1052. les inſtances qu'il avoit faites auprès de l'empereur, pour retirer l'abbaïe de Fulde & pluſieurs autres terres & monaſteres d'Allemagne, qui appartenoient à l'égliſe Romaine : ſur quoi ils convinrent d'un échange, & l'empereur gardant ces terres, en céda au pape pluſieurs au-delà des monts, entre autres Benevent pour Bamberg.

Chr. Caſſ. 11. *c.*

Herm. Le pape ſe plaignit auſſi à l'empereur des violences des Normans, qui s'étoient emparés des terres de ſaint Pierre, & l'empereur lui accorda des troupes pour leur faire la guerre. Pluſieurs Allemans volontaires s'y joignirent, dans l'eſperance du butin, & pluſieurs ſcelerats bannis pour leurs crimes, & le pape les reçut tous avec bonté, par le beſoin qu'il en avoit pour cette guerre.

LXXXI. Conciles en Italie.

En retournant en Italie, il celebra à Ausbourg la Purification de l'an 1053. & la Quinquageſime à Mantouë. Là il voulut tenir un concile : mais il fut troublé par la faction de quelques évêques qui craignoient ſa juſte ſeverité. Car leurs domeſtiques vinrent inſulter ceux du pape qui ſe croïoient en ſûreté, étant devant l'égliſe où on tenoit le concile : enſorte que le pape fut obligé de ſe lever & de ſortir devant la porte pour faire ceſſer le bruit. Mais ſans reſpecter ſa preſence, ils s'opiniâtroient de plus en plus, à pourſuivre à main armée ſes gens deſarmés, & les retirer de la porte de l'égliſe où ils vouloient ſe ſauver : enſorte que les fleches & les pierres voloient autour de la tête du pape, & quelques-uns furent bleſſés voulant ſe cacher ſous ſon manteau. On eut tant de peine à appaiſer ce tumulte, qu'il fallut abandonner le concile ; & le lendemain, comme on devoit examiner les auteurs de la ſedition pour les juger ſeverement, le pape leur pardonna, de peur qu'il ne parût agir par vengeance.

Vita II. c. 8.

Il

Digitized by Google

Il arriva à Rome pendant le carême, & tint un concile après Pâques, comme les années precedentes, dont il ne nous reste qu'une lettre aux évêques de Venetie & d'Istrie, en faveur de Dominique patriarche de Grade, autrement la nouvelle Aquilée : portant qu'elle sera reconnuë metropole de ces deux provinces, suivant les privileges des papes ; & que l'évêché de Frioul sera renfermé dans la Lombardie, suivant les constitutions de Gregoire II. & Gregoire III. Ainsi fut terminée cette ancienne contestation. AN 1053. *Leon. ep. 2.* *Sup. liv. XLII. n. 7.*

LXXXII. Le pape pris par les Normans. *Herm. Chr.* *V. Geofr. de Malatre. liv. 1. cap. 14. 15.*

Après ce concile le pape marcha contre les Normans avec ses troupes. Ils demanderent la paix, offrant de se rendre ses vassaux, & de tenir de lui ce qu'ils avoient usurpé des terres de l'église : mais le pape refusa ces propositions, voulant qu'ils rendissent absolument ce qu'ils avoient pris de force, & leur ordonnant de s'en retirer. Les Normans, qui étoient en bien plus grand nombre que les troupes du pape, rejetterent sa proposition comme impossible ; & dirent, qu'ils défendroient par les armes le païs qu'ils avoient conquis par les armes, ou qu'ils y mourroient. Ainsi on en vint à une bataille, qui fut donnée le dix-huitiéme de Juin. Les Allemans, qui chargerent les premiers, battirent les Normans & ils furent presque défaits ; mais leur corps de reserve aïant surpris & environné les troupes du pape, les Italiens lâcherent le pied aussi-tôt ; & la plûpart des Allemans furent tués en se défendant vaillamment. Ainsi les Normans, remporterent une pleine victoire, mais très-sanglante : soit, dit Herman auteur du tems, parce qu'il convenoit mieux au pape de combattre par les armes spirituelles, que par les materielles pour des biens de ce monde : soit parce qu'il menoit avec lui grand nombre de méchans, attirés par l'im-

Digitized by Google

An. 1053. l'impunité de leurs crimes, ou par l'eſperance de contenter leur avarice : ſoit que la juſtice de Dieu punît les nôtres, pour quelque autre cauſe que lui ſeul connoît.

Cav. Caſſ. lib. II. c. 87. Le pape attendoit l'évenement du combat dans une petite ville voiſine, où les Normans l'aſſiegerent ; & ne pouvant s'y défendre, il fut obligé de les abſoudre de l'excommunication prononcée contre eux, & de ſe rendre lui-même. Ils le menerent avec honneur à Benevent, mais ils l'y retinrent la plus grande partie de l'année, c'eſt-à-dire, depuis le vingt-troiſiéme de Juin 1053. juſques au douziéme de Mars 1054. Il prit grand ſoin de la ſepulture de ceux qui avoient été tués en ce combat, & les fit mettre dans une égliſe ruinée qui ſe trouva proche : mais les Normans eux-mêmes la rebâtirent & *Vita c. 12.* y fonderent un monaſtere. Pendant ce ſejour à Benevent, le pape menoit une vie très-auſtere. Il couchoit à terre ſur un tapis, étant revêtu d'un cilice ſur la chair, avec une pierre pour chevet. Il dormoit peu & recitoit toutes les nuits le pſautier avec des genuflexions innombrables. Il diſoit encore le pſautier pendant le jour, outre la meſſe & quantité d'autres prieres. Il faiſoit auſſi des aumônes immenſes à tous les pauvres qui ſe preſentoient.

Fin du douziéme Tome.

TABLE

Digitized by Google

TABLE
DES MATIERES.

A

SAINT ABBON abbé de Fleury. 259. Ses études. 273. Son voïage en Angleterre. 274. Son differend avec l'évêque d'Orleans. 275. 302. Son apologie. 302. Son recueil de canons. 305. Son voïage de Rome ſous Gregoire V. 322. Il eſt tué à la Reole. 356

Abderame prince des Muſulmans d'Eſpagne. 88. Son jugement ſur le roi Otton. 94

Adalberon évêque de Metz. 4. Réforme pluſieurs monaſteres. 42. 89. 94.

Adalberon II. évêque de Metz. 292. Sa mort. 293

Adalberon III. évêque de Metz. 540

Adalberon évêque de Laon. 249

Adalberon archevêque de Reims. Sa mort. 248

Adalbert fils de Berenger gouverneur de Lombardie. 106

S. Adalbert moine de S Max. de Treves, envoïé évêque chez les Ruſſes. 143. Fait premier archevêque de Magdebourg. 144. Sa mort. 210

S. Adalbert évêque de Prague. 211. Quitte ſon peuple indocile. 240. 241. Se retire à Rome dans un monaſtere. 242. Eſt rappellé en Boheme. 295. Prêche en Hongrie. 296. Retourne à Rome. *ibid.* Revient en Boheme. 308. Paſſe en Pruſſe. 310. Son martyre. 312. Otton III. va à ſon tombeau. 331. Bâtit des égliſes en ſon honneur. 333

Adalbert archevêque de Hambourg. 519. Son grand crédit. 564

Adaldagus archevêque de Brême. 26. 64. Ses travaux pour la religion. 74. Sa mort. 243

Adalger prêtre livre Reims au prince Charles. 248. Ses défenſes. 257. Il eſt dépoſé. 272

Adeleïde veuve de Lothaire épouſe Otton I. & le fait roi d'Italie 77. Otton II. ſon fils ſe reconcilie avec elle. 186. Sa pieté. 330. Sa mort. 331

Adelman de Liege. Sa lettre à Berenger. 576
Adegrim ſolitaire compagnon de S. Odon. 8. 9
Affranchiſſemens faits en toutes les égliſes. 490
Agapit II. pape. 63. Sa mort. 95
Agapius évêque d'Alep, puis patriarche d'Antioche. 203
S. Agnan. Le roi Robert lui fait dédier une égliſe à Orleans. 479
Aimard troiſiéme abbé de Clugny. 36. Prend un coadjuteur. 70. Conſerve l'autorité. 179. Sa mort. *ibid.*
Aimon de Bourbon archevêque de Bourges. 481. 482
Alberic fils de Marozie maître de Rome. 16. Sa mort. 95
Alberic évêque de Marſes, veut être abbé du mont-Caſſin. 298
Albe-royale. Egliſe en l'honneur de la Vierge. Ses privileges. 348
Alebrand archevêque de Hambourg. 518. Sa mort. *ibid.*
Alexandrie. Patriarches Melquites inconnus depuis Eutychius. 18
Alexis patriarche de C. P. 445. Ses conſtitutions. 470. 473. On le veut dépoſer. 508. Sa mort. 526
Alfonſe IV. dit le moine roi de Leon. 15
Alfonſe V. roi de Leon. 327. Aſſemble un concile. 383. Meurt. *ibid.*
S. Alfric archevêque de Cantorbery. 384
Aligerne abbé du Mont-Caſſin. 235
André ou Endré roi de Hongrie. 541. 542. Y établit le chriſtianiſme. 543
Angleterre. Concile national ſous S. Dunſtan. 169
Annonciation celebrée en Carême. 358
Anſe. Concile en 1025. où le privilege de Clugny eſt declaré nul. 451
Anthropomorphites dans le dixiéme ſiecle. 196
Antioche repriſe par les Grecs. 159
Antoine Studite, patriarche de C. P. 203. Sa mort. *ibid.*
Apoſtolique, titre reſervé du pape. 563
Apôtres. Autres que les douze. 484. Apôtres des Gaules. 487
S. Ardoüin prêtre de Rimini. 376
Ardoüin Lombard couronné roi à Pavie. 354. Se rend moine. 395
Arefaſte Normand, découvre les Manichéens d'Orleans. 418, 420
Aribon archevêq. de Mayence. 412. Sa mort. 501

Arnoul fils naterel du roi Lothaire archevêq. de Reims. 248. Plaintes portées à Rome contre lui. 249. 260. Plaintes au concile de Reims. 258. Ses défenſes. 259. 268. Sa confeſſion. 269. Sa renonciation. 271. Sa dépoſition caſſée à Rome. 276. Priſonnier à Orleans. 292. Délivré & rétabli. 323. Même par Silveſtre II. 329

Arnoul évêque d'Orleans, promoteur du concile de Reims. 254. Parle hardiment contre la cour de Rome. 261. Correctifs de ſon diſcours. 266

Arnoul archevêque de Ravenne, frere de S. Henri. 394

Arras. Synode en 1025. où les Manichéens convaincus. 445. Leur abjuration. 450

Arſene patriarche Melquite d'Alexandrie. 379

Arnaud archevêque de Reims. 12. En eſt chaſſé. 31. Appelle au pape. 32. Rétabli. 61. Sa mort. 120

Aſcelin moine du Bec. Sa lettre à Berenger. 574

Aſtric ou Anaſtaſe diſciple de ſaint Adalbert prêche en Hongrie. 346. Evêque de Colocza. *ibid.*

Attilan évêque de Zamora. 328

Atton évêque de Verceil. Ses lettres. 106. 108. Son capitulaire. 110

S. Aufrid, ou Ansfrid évêque d'Utrecht. 371

Ausbourg. Concile. 77. Ausbourg aſſiegé par les Hongrois. 84

Avoüés des égliſes. Leur origine & leur abus. 305

Aziz calife Fatimite. 378

B

BAMBERG érigé en évêché. 368. Dedicace de l'égliſe. 388. Donnée à l'égliſe Romaine. 405. Echangée contre Benevent. 598

Baptême donné en quelques monaſteres. 490

S. Bardon moine de Fulde. 500. archevêque de Mayence. 501. Sa mort. 597

S. Barthelemi honoré à Rome. 334

S. Barthelemi abbé de la Grotte ferrée. 543

Baſile frere de Romain le jeune empereur. 160. 203. Sa mort. 445

Baſile Scamandrin patriarche de C. P. 161. Depoſé. 203

Bâtards, irreguliers. 482

Le Bec. Fondation de ce monaſtere. 583

Benevent archevêché. 163

Bennon ermite évêque de Metz. 3

Benoît V. pape. 134. Depoſé. 135.

Digitized by Google

135. Relegué à Hambourg où il meurt. 136. Rapporté à Rome. 334
Benoît VI. pape empoisonné & étranglé. 178
Benoît VII. pape. 178. Sa mort. 237
Benoît VIII. pape Jean évêque de Porto. 390. Chassé. *ibid.* Rétabli. 392. Sa victoire sur les Sarrasins. 399. Vient en Allemagne. 404. Meurt. 444
Benoît ermite en Hongrie martyr. 346
S. *Benoît.* Si ses reliques sont à Fleury ou au Mont-Cassin. 411
Benoît IX. Theophylacte pape. 503. Chassé. 529. Revient & cede à la fin. 543
Berenger roi d'Italie chassé. 77. Gouverne sous Otton. 78. 106
Berenger heresiarque. Ses commencemens. 565. Excommunié au concile de Rome en 1050. 567. Sa lettre à Ascelin. 571. Berenger condamné au concile de Paris. 577
Bermond II. roi de Leon. 199. Ses crimes. 326. Sa mort. 327
Bernon abbé de Clugny. Sa fin. 4. 5
S. *Bernoüard* precepteur d'Otton III. 213. Evêque d'Hildesheim. 293. Son different avec l'archevêque de Mayence. 335. Son voïage à Rome. 336. Sa mort. 441
Biens des églises vacantes pillés. 113. 586. Alienations reprimées. 326
Bobio érigé en évêché. 395
Boleslas le cruel duc de Boheme. 29. Sa mort. 146
Boleslas le bon duc de Boheme. 146
Boniface VII. pape, auparavant Francon, 178. Son retour & sa mort. 237
S. *Boniface* ou Brunon disciple de S. Romuald. Son martyre. 375
Bouchard évêque de Wormes. 322. Son recueil de canons. 414. Ses vertus & sa mort. 416
Bouchard archevêque de Lyon 451. Sa mort. 520
Bourges. Concile en 1031. 483
Briône en Normandie. Conference, où Berenger succombe. 569
Brunon frere d'Otton I. abbé. 62. Ses vertus. 79. 137. Ordonné archevêque de Cologne. 81. Sa mort. 139
Brunon évêque de Langres. 254. Ses plaintes contre Arnoul de Reims. 256
Brunon évêque de Toul. 464. Il est élû pape. 545. Prend le nom de Leon IX. 546. Passe en Allemagne. 548. Vient

Vient à Reims. 553. Revient en Lorraine & en Allemagne. 571. Quitte l'évêché de Toul. 587. Son troiſiéme voïage en Allemagne. 595. Cede à l'archevêque de Mayence dans ſa province. 597. Il marche avec des troupes contre les Normans. 599. Il eſt pris. 600

C

CAHER calife reduit à l'aumône. 19. Le grand *Caire* fondé. 378

Calendes ou conferences des curés. 110

Califes de Bagdad. Chûte de leur puiſſance. 19

Camaldule monaſtere de ſaint Romuald. 460

Canoniſation. Premier acte autentique. 276. Canoniſations des Saints, en permettant d'élever un autel ſur le corps. 461

Cantorbery. Tous ſes évêques moines. 45

Canut le grand roi de Danemarc & d'Angleterre. 466

Capoüe archevêché. 162

Carême. Comment ſaint Ulric le ſolemniſoit. 186. Comment on le doit jeûner. 196

Carmatiens ſecte de Muſulmans. 18

Caſimir fils du roi de Pologne, moine à Clugny. 516. Diſpenſé de ſes vœux par le pape, regne & ſe marie. 517

Mont-*Caſſin.* Pluſieurs Saints en ce monaſtere dans l'onziéme ſiecle. 512

Catapan. Titre du Gouverneur de ce qui reſtoit aux Grecs en Italie. 400

Sainte *Catharine.* Premiere preuve de ſon culte. 103. Depuis quand connuë en France. 495

Chariſticaires, ou commandataires. 472

Charles le Simple. Sa mort. 20

Charles frere du roi Lothaire livré au roi Hugues. 248

Chelles. Concile en 1008. *p.* 372

Chéſe-Dieu. Fondation de ce monaſtere. 594

Chriſtodule patriarche Melquite d'Alexandrie. Sa mort. 17

Clement II. pape. 536. *v.* Suidger. Sa mort. 541

Clergé déreglé en Angleterre. 169

Cloches. Leur benediction. 479. 480

Clugny. Monaſtere diſtingué ſous ſaint Odilon. 10

Commendes. Monaſteres donnés en commende en Orient. 471

Conciles generaux en Orient & pourquoi. 154

Digitized by Google

Confession prise pour l'habit monastique. 15
Confidence. Premier exemple. 16
Conrad le Salique roi d'Allemagne. 443. Couronné empereur. 464. Retourne en Italie. 509. Va au Mont-Cassin. 511. Sa mort. 512
Constantin Porphyrogenete empereur. 54. Ses vices & ses vertus. 104. 105. Sa mort. 106
Constantin frere de Romain le jeune empereur. 160. 203. Regne seul. 445. Sa mort. 473
Constantinople. A qui appartenoit le droit d'ordonner le patriarche. 96
Continence ordonnée aux clercs 78. Inconveniens de leur incontinence. 108. 109. 192. 195. Continence ordonnée en Angleterre. 169. A Pavie. 406
Cosme moine du Mont-Sinaï. 485. Sa mort. 494
Couronne. Les rois la recevoient de la main des évêques aux fêtes. 526. 527
Coyac près d'Oviedo. Concile en 1050. 585
Crescence sénateur puissant à Rome. 307. 312. Sa mort. 318
Crete reprise par les Grecs. 158
Croiland. Discipline de ce monastere. 205
Sainte *Cunegunde* couronnée reine. 344. Son innocence attaquée & justifiée. 344. Sa retraite & sa mort. 450
Cusan monastere en Catalogne. 217

D

SAINT *Dâbert* ou Daïbert archevêque de Bourges. 253
Damase. Fausse decretale sous son nom, alleguée au concile de Reims. 259
Damase II. pape auparavant Poppon évêque de Brixen. 544. Sa mort. *ibid.*
Danemarc. La religion s'y établit. 25
S. *Denis* en France. Concile. 302. Reforme de ce monastere. 372
S. *Denis*. On pretend avoir son corps à Ratisbone. 596
Deposition & dégradation. Leur difference. 270
Diaconesses necessaires dans les premiers tems. 108
Dîmes. Causes d'apostasie en Pologne. 404
Ditmar évêque de Mersbourg historien. 403
Dobrave duchesse de Pologne, convertit son époux. 139
Doctrine. Succession de doctrine en France. 7
Dol en Bretagne prétendu arche-

archevêché. 559
Donation de Pepin confirmée par Otton I. 114
Donus II. pape. 178
S. Dulquite abbé d'Albelade en Navarre. 88
S. Dunſtan abbé de Glaſtemburi 46. Refuſe l'évêché de Vincheſtre. 117. Sa fermeté à l'égard du roi Edui. 117. Dunſtan évêque de Vorcheſtre & de Londres. 118. 119. archevêque de Cantorberi. 120. Sa fermeté & ſa vie épiſcopale. 184. Sa ſeverité pour le roi Edgar. 166. Sa mort. 239
Durand évêq. de Liege. 402

E

EBERARD archevêque de Treves. 540
Ebles archevêque de Reims. 428. 429
Edgar roi d'Angleterre. 119. Son peché. 166. Sa penitence. *ibid.* Ses loix. 167. Sa mort. 204
Sainte *Edithe* fille du roi Edgar. 207
Edmond roi d'Angleterre. Sa mort. 117
S. Edoüard roi d'Angleterre. 204. Martyr. 207
Edrede roi d'Angleterre pieux. 117. Sa mort. *ibid.*
Edui roi d'Angleterre debauché. 117. Chaſſé. 118
Egliſes rebâtis au commencement de l'onziéme ſiecle. 358
Eid évêque de Meiſſen en Saxe. Ses vertus. 402
Einolde ſolitaire, puis abbé de Gorze. 40. 41
S. Elfege évêque de Vincheſtre. 238. 384. Puis archevêque de Cantorbery. 384. Son martyre. 387
Elie. Fête de ſon enlevement au ciel. 155
S. Emeric prince de Hongrie. 513
Enfans élûs évêq. 112. Enfans des clercs déclarés ſerfs de l'égliſe. 406
Enguerran abbé de ſaint Riquier. 439
Enham en Angleterre. Concile. 385
Erford. Concile en 932. *p.* 12
Eſtienne VII. pape. 3. Sa mort. 10
Eſtienne VIII. pape odieux aux Romains. 33. Sa mort. 63
Eſtienne metropolitain d'Amaſée, puis patriarche de C. P. 16
Eſtienne diſciple de ſaint Nil. 226. Sa mort. 349
S. Eſtienne roi de Hongrie, baptiſé par ſaint Adalbert. 296. 345. Etablit la religion dans le roïaume 345. Le pape lui donne la couronne roïale. 347. Se met

ſous la protection de la Vierge. 348. Ses libéralités. 349. Ses loix. *ibid.* Sa mort. 514

Eſtienne confeſſeur de la reine Conſtance, Manichéen. 417

Ethelrede roi d'Angleterre. 208

S. Ethelvolde évêque de Vincheſtre. 170. établit des moines en ſa cathedrale. 171. Sa mort. 237

Euchariſtie. Plus reſpectée dans les premiers tems. 36. comment les Ermites étant ſeuls, doivent communier. 59. communion generale le jeudi, vendredi & ſamedi ſaint. 86. Reſervée le jeudi ſaint. *ibid.* Communion paſcale. 574. Realité. 199. 448. Quand l'euchariſtie doit être renouvellée. 487. Erreur de Berenger ſur le myſtere de l'Euchariſtie. 566

Evêques doivent être fidéles aux princes. 106. Comment doivent être jugés. 111. 255. Comment élûs. 112. Pauvreté des évêques Grecs. 157. 470. Saints évêques en Allemagne du tems de ſaint Henri. 442. Plaintes contre les évêq. Grecs. 470. Evêq. ne doivent être condamnés par les princes ſans jugement canonique. 510

Eupraxius gouverneur de Calabre. Sa converſion. 232

Euſtathe patr. de C. P. prétend le titre d'évêq. univerſel : mais inutilement. 444. 445. Sa mort. 445

Eutychius l'hiſtorien, patriarche Melquite d'Alex. 17

Excommunication tournée en abus. 304

Excommuniés privés de ſepulture. 488

F.

SAINT *Fantin* abbé en Calabre. 223. Sa mort. 225

Fatimites. Secte de Muſulmans 18. 378

Femmes proſtituées aux prêtres, renduës eſclaves. 586

Ferdinand I. roi de Caſtille 584

Fin du monde, erreur ſur ce ſujet. 304

Fingen Ecoſſois, abbé à Metz. 436

Fleury ſur Loire. Les Anglois y venoient apprendre la vie monaſtique. 172

Foi catholique, nom du ſymbole de ſaint Athanaſe. 110

Font-Avellane ermitage. 533

Foulques le Bon, comte d'Anjou. 5. 6

Francfort. Concile en 1007. pour l'évêché de Bamberg. 370. Autre concile en 1027. *p.* 465.

Franco évêq. de Vormes 321. Sa mort. *ibid.*

Franqui-

Franquilan abbé en Galice. 200
Fraſſinet forteresſe des Sarraſins en Lombardie. 21. Ils en ſont chaſſés. 184
Frideric duc de Lorraine. 4
Frideric archevêque de Maïence. 29. 63. Empriſonné à Fulde. 77
Frideric cardinal legat en Allemagne. 338. 339. Archevêque de Ravenne. 339
Frideric comte de Verdun, moine à ſant Vannes. 436. Puis prevôt de ſaint Vaſt d'Arras. 438
Frodoard prêtre de l'égliſe de Reims. 140. Ses écrits. 140. 141
S. Froïlan évêque de Leon. 327
Frutare monaſtere en Lombardie. 481
S. Fulbert évêque de Chartres. 425. Sa mort. 474. Ses écrits. *ibid.* Avis qu'il donnoit à ſes diſciples. 477

G.

GAUSLIN fils naturel de Hugues archevêque de Bourges. 424. Reçû avec peine. 425. Sa mort. 480
Geiſa duc des Hongrois premier chrétien. 344. Sa mort. 345
S. Gerard de Brogne. 37. Monaſteres par lui reformés. 38. Sa mort. 39
Gerard évêque de Cambray. 445. refute les Manichéens. 447. S'oppoſe au nouveau projet de paix. 499
S. Gerard Venitien, évêque en Hongrie. Sa fermeté contre le tyran Ovon 527. Son martyre. 542
Gerbert moine d'Aurillac, puis abbé de Bobio. 251. Gouverne l'école de Reims. 252. Amaſſe des livres. *ibid.* Quitte l'archevêq. Arnoul pour le roi Hugues. 253. Ordonné archevêque de Reims. 272. Soûtient contre le pape ſon ordination. 277. Sa défenſe au concile de Mouſon. 289. Maintenu par le roi Hugues. 292. Chaſſé de Reims, puis archevêque de Ravenne. 323. Enfin pape Silveſtre II. 329. Sa mort. 353. Son diſcours aux évêques. 354
Geron archevêque de Magdebourg. 389. Sa mort. 442
Gervais évêque du Mans, retenu en priſon par Geoffroy comte d'Anjou. 563
Giſele ſœur de S. Henry, reine de Hongrie. 344. 347
Giſiler évêque de Mersbourg. 146. Archevêque de Magdebourg. 210. 211. Renvoïé à Mersbourg. 325. Sa mort.

mort. 365
Raoul *Glaber* moine de Clugny hiſtorien. Son ſentiment ſur le pouvoir du pape. 360. 394. Fin de ſon hiſtoire. 529. 530
Gneſne archevêché. 331. Son égliſe pillée par les Bohemiens. 516
Godefroy duc de Lorraire, aſſiſte au concile de Mouſon. 288. 291
S. Godehard abbé d'Altaha, puis évêque d'Hildesheim. 441
Gonther ermite en Boheme. 513. 514. Sa mort. 515
Grade ou nouvelle Aquilée, metropole de Venetie & d'Iſtrie. 599
Gratiſſimus livre de Pierre Damien. 589. 591
Gregoire V. pape Brunon Alleman. 306. Chaſſé. 312. Rétabli. 313. Sa mort. 328
Gregoire antipape contre Benoît VIII. 390
Gregoire VI. Jean Gratien pape. 529. Triſte état de Rome de ſon tems. 534. Il renonce au pontificat. 536
Grotte ferrée, dernier monaſtere de ſaint Nil. 350
Guerin abbé de ſaint Michel de Cuſan. 217
Guerin évêq. de Beauvais, refute les Manichéens 421. 422
Guerres particulieres par tout l'empire François. 495
Guy marquis de Toſcane & maître de Rome. 3. Sa mort. 10
Guy abbé de Pompoſie. 462. Sa mort. 534. Sa tranſlation à Spire. 540
Guy d'Aréze muſicien auteur de la Game. 461
Guy archevêq. de Reims, accuſé de ſimonie au concile de Reims. 557
Guillaume fils d'Otton I. archevêque de Maïence. 114. Sa mort. 150
Guillaume V. le grand duc d'Aquitaine. 356. Ses vertus. 429. Sa mort. 431
Guillaume diſciple de ſaint Mayeul, abbé de S. Benigne de Dijon. 285. Reforme l'abbaïe de Feſcam. 362. Sa mort. 480
Guillaume le bâtard duc de Normandie reſiſte aux artifices de Berenger. 569
Guillaume moine du Bec, puis abbé de Cormeilles. 572
S. Guiſlain monaſtere. 38
Gylas Turc converti. 56

H.

HALINARD abbé de S. Benigne de Dijon, puis archevêq. de Lyon. 536. Evite d'être pape. 541. Aſſiſte au concile de Reims. 556. Sa mort. 595

Ham-

Hambourg, rétabli par l'archevêque Unni. 25
Haquem calife Fatimite. Ses extravagances. 379. Sa mort. 382
Harold roi de Danemarc chrétien. 25
S. *Harold* roi de Danemarc. Sa converſion. 75. Son martyre. 209
S. *Hartuic* archevêque de Salsbourg. 442
Hebert comte de Vermandois uſurpe l'archevêché de Reims. 1. 11. 12. Sa mort. 60
Hebert évêque d'Auxerre fils naturel de Hugues le grand. 254
Heldric diſciple de S. Mayeul. 70. 181. abbé de S. Germain d'Auxerre. 283
Hellouin fondateur de l'abbaïe du Bec. 580
Henri l'oiſeleur refuſe l'abbaïe de Loresheim à un comte 80
Henri archevêque de Treves. Sa mort. 136
S. *Henri* duc de Baviere, puis roi de Germanie. 343. garde la continence dans le mariage. 344. Couronné roi de Lombardie. 355. Couronné empereur à Rome. 392. 393. Aſſocié à la communauté de Clugny. 396. Veut ſe faire moine à Verdun. 397. Confirme les donations de ſes predeceſſeurs à l'égliſe Romaine. 405. Ses victoires en Italie. 410. Il va au Mont-Caſſin. 411. Saints évêques de ſon tems. 442. Sa mort. 443
Henri I. roi de France s'oppoſe inutilement au concile de Reims. 553
Henri III. le Noir, roi d'Allemagne. 512. Il vient en Italie appaiſer le ſchiſme. 535. 536. Eſt couronné empereur. 536
Hereſies déja condamnées, ne doivent plus être examinées, mais punies. 576
S. *Heribert* archevêque de Cologne. 341. Prend ſoin des funerailles d'Otton III. 342. Saint Henri irrité contre lui. 407. Leur reconciliation. 408. Mort de ſaint Heribert. 409
Heribert archevêque de Milan reſiſte à l'empereur Conrad. 510
Heric docteur. 7
Heriger archevêq. de Maïence. Sa mort. 12
Heriger abbé de Lobes, ſçavant. 414
Herman Contract hiſtorien. Son jugement ſur la guerre du pape contre les Normands. 599

Herman archevêque de Hambourg. 502. Sa mort. 518
Herolde archevêque de Salfbourg, depoſé. 142
Hervé treſorier de ſaint Martin de Tours. 358. Sa mort. 359
Hierothée évêque de Turquie. 56
Hildebert archevêque de Maïence. 12. 27. Sa mort. 29
Hongrois, leurs ravages en Allemagne, en France & en Italie. 30. Saint Adalbert de Prague travaille à leur converſion. 296. Ils ſe font chrétiens. 345. Retombent dans le Paganiſme. *ibid.*
Hugues comte d'Arles roi d'Italie. 2. épouſe Marozie. 10. Chaſſé de Rome. 15. Sa mort. 77
Hugues intrus à cinq ans dans le ſiege de Reims. 2. Chaſſé. 12. Remis & ordonné à vingt ans. 33. Encore chaſſé. 61. Condamné au concile d'Ingelheim. 66. S'efforce inutilement de rentrer après la mort d'Artaud. 120
Hugues indigne archevêque de Roüen. 43
Hugues comte de Paris excommunié au concile de Treves. 67. 68
Hugues Capet roi de France. 247. Aſſiſte au concile de Reims. 270. Sa mort. 322
S. *Hugues* abbé de Clugny. 551.
Hugues évêque de Nevers, ſe confeſſe ſimoniaque au concile de Reims. 560
Hugues évêque de Langres, écrit contre Berenger. 566. Condamné pour ſimonie au concile de Reims. 561. Sa mort. 595
Humbert reclus à Verdun. 39.

I.

JEAN X. pape, approuve l'intruſion de Hugues à Reims. 2
Jean XI. fils de Marozie pape. 10. Sa mort. 20
S. *Jean-Baptiſte*. Une de ſes mains apportée à C.P. 97. Son chef à Angeli. 430
S. *Jean* de Vendieres. 40. Moine à Gorze. 41. Ses études. *ibid.* Son ambaſſade en Eſpagne. 89. Sa fermeté. 92. Son audience. 94. Sa mort. *ibid.*
Jean XII. pape. 95. *v.* Octavien.
Jean XIII. pape chaſſé de Rome. 137. Rappellé. 141. Ses nonces mépriſés à C. P. 155. Sa mort. 178
Jean Gradenic, compagnon de ſaint Romuald. 217. Sa mort. 220

Jean

Jean XIV. pape auparavant Pierre évêque de Pavie. 237. Sa mort. *ibid.*
Jean XV. pape. 237. Sa mort. 306
Jean XVI. pape. Philagathe Grec, archevêque de Plaisance. 312. pris & aveuglé. 313
Jean XVII. pape. Sicco. 354. Sa mort. *ibid.*
Jean XVIII. pape Fasan. 354. Sa mort. 375. Reconnu à C. P. *ibid.*
Jean XIX. pape. 444. Sa mort. 503
Jean Scot soûtenu par Berenger. 565. 572. Condamné à Verceil. 571
Jeremie patriarche Melquite de Jerusalem. 378
Jeûne par superstition défendu. 13. Jeûnes défendus entre l'Ascension & la Pentecôte. 357
Image miraculeuse de JESUS-CHRIST gardée à Edesse. Ce que les Grecs en racontent. 48. Sa translation à C. P. 51
Ingelheim. Concile pour l'affaire des deux archevêques de Reims. 63
Interdit general pour faire recevoir la paix. 489
Investitures des évêques par l'anneau & le bâton pastoral sous saint Henri. 389
Jourdain évêque de Limoges. 482. 483
Iria, siege transferé à Compostelle. 200
Irregularités des bâtards & des serfs. 482. Des homicides. 491
Jurisdiction ecclesiastique. 471
Jutland divisé en trois évêchés : Slesvic, Rippen & Arhus. 75

K

KIOVIE capitale de Russie, pillée par les Polonois. 404

L

LAÏQUES. Défense à eux de mettre des prêtres dans les églises, ou s'attribuer les dîmes. 66
Lambert solitaire extravagant. 39. 40
Lance de Constantin vient à Henri l'oiseleur. 24
Lanfranc moine du Bec, s'oppose à Berenger. 565. 566. Se justifie au concile de Rome en 1050. *p.* 568. Sa conversion. 579. Il se rend moine au Bec. 580
Leon VI. pape. 3
Leon VII. pape. 20. Sa mort. 33
Leon VIII. pape. 128. deposé par Jean XII. 132. Rétabli. 134. Sa mort. 136
Leon abbé de saint Boniface, legat en France. 288

Digitized by Google

Leon ville d'Eſpagne. Concile en 1012. 383
Leon IX. pape. 546. *v.* Brunon évêque de Toul.
Leutard, fanatique. 363
Leuteric archevêque de Sens. Son erreur ſur l'Euchariſtie. 373
Libentius, ou Lievizo archevêque de Brême. 243. Sa mort. 390
Libentius II. archevêque de Brême. 469. Sa mort. 502
Libere Pape heretique, ſelon P. Damien. 590
Limoges. Concile en 1031. touchant l'apoſtolat de ſaint Martial. 483. Election d'Itier évêque de cette ville. 591
Liſoye chanoine de ſainte Croix d'Orleans, Manichéen. 417
Liupold archevêque de Mayence. 597
Liutolfe archevêque de Treves. 288
Liutolfe fils du roi Otton I. 114
Loches, égliſe de Beaulieu, dediée malgré l'archevêque de Treves. 360
Lorc archevêque ſiege transferé à Salsbourg. 22. Separé & metropole de la Pannonie Orientale. 76
Lothaire fils de Hugues & roi d'Italie. Sa mort. 77
Lothaire roi de France. 121. Sa mort. 247
Loüis d'Outremer, roi de France. 21. Legat du pape pour le faire reconnoître. 34. Sa plainte au concile d'Ingelheim. 64. Sa mort. 120
Loüis le fainéant roi de France. 247
S. *Luc* le jeune. 57. Sa mort. 60
Sainte *Ludmille* ducheſſe de Boheme, martyre. 30
Luitprand évêque de Cremone : ambaſſadeur à C. P. 151. Son retour. 156. Son hiſtoire & ſon ſtile. 157

M

MAGDEBOURG, monaſtere nommé Parthenopolis. 29. Erigé en metropole. 116. Son premier archevêque & ſes ſuffragans. 145
Maillezais monaſtere. Sa fondation. 430
Manaſſés archevêque d'Arles poſſede pluſieurs évêchés. 22
Manichéens transportés en Thrace. 161. Manichéens découverts à Orleans. 416. Et brûlés. 422. à Toulouſe. 423. Refutés par R. Glaber. 424. Autres à Arras. 445
Manſon abbé du Mont-Caſſin. 242.

Digitized by Google

242. 297. Ses desordres. 298. Sa mort. 299
Mantouë. Concile troublé par une sedition. 6
Marin II. pape. 63. Sa mort *ibid*.
Morin ermite maître de S. Romuald. 216. Sa mort. 220
Mariage. A qui défendu. 449
Marozie maîtresse à Rome. 4. 10
S. *Martial* declaré apôtre en plusieurs conciles. 482. 483 Son histoire apocryphe. 485.
S. *Martin* de Tours chapitre celebre. 6. Son église rebâtie 359
Martyrs à Simanca au roïaume de Leon. 199
Sainte *Mathilde* reine de Germanie. Ses vertus. 27. Sa retraite. 147. Ses aumônes. 149. Sa mort. 151
Mauger indigne archevêque de Roüen. 570
S. *Maur* des Fossés. Reforme de ce monastere. 284
Mayence. Concile en 1049. 563.
S. *Mayeul* archidiacre de Mâcon. 68. Refuse l'archevêché de Besançon. 69. Devient abbé de Clugni. 70. Gouverne seul. 179. Ses miracles. 180. Cheri de l'empereur Otton I. 181. Pris par les Sarrasins. *ibid*. Refuse d'être pape. 184. Sa mort. 282
S. *Meinard* ermite. 3
S. *Meinverc* évêque de Paderborn. 396. 397. Sa mort. 399
Mersbourg, évêché. 116. Supprimé. 211. Rétabli. 325
Messes. Trois par jour au plus. 167. 412. Messe ne doit être dite sans assistans. 477. Ni sans que le prêtre communie. 477
Michel Paphlagonien empereur de C. P. 506. 507. Punit l'avarice d'un évêque. 508. 509. Sa mort. 524
Michel Calafate empereur de C. P. 524
Miciſlas ou Miseco duc de Pologne premier chrétien. 139. Sa mort. 140
Mlada ou Marie abbesse sœur du duc de Boheme. 146
Moëz Calife Fatimite conquerant d'Egypte. 378
Moines. Ordonnés pour des titres, comme les autres. 47. Peuvent passer à un monastere plus regulier. 488
Monasteres. Déchûs en France. 7. 8. Soumis aux évêq. 78. Monasteres doivent être hors des villes. 522. Monasteres bien reglés en Limousin. 488. Déreglés en Normandie. 582

Monſon. Concile pour l'affaire des deux archevêques de Reims, Hugues & Artauld. 62. Autre concile en 995. touchant Arnould & Gerbert. 288

N

NICEPHORE Phocas empereur de C. P. 129. Son portrait. 151. Ses conquêtes. 158. Ses entrepriſes contre l'égliſe. 159. Sa mort. 159. 160
Nicolas le myſtique patriarche de C. P. Sa mort. 16
Nicolas Chryſoberge patriarche de C. P. 203. Sa mort. 299
S. *Nicon* d'Armenie. 161. Se retire à Lacedemone. 300. Sa mort. 301
S. *Nil* de Calabre. Sa converſion. 220. Sa vie eremitique. 223. Fonde un monaſtere. 227. Répond à des queſtions curieuſes. 229. Son deſintereſſement. 233. 316. Il eſt honoré par l'Emir de Sicile. 234. Il vient au Mont-Caſſin. *ibid.* Il vint à Rome interceder pour Philagathe. 314. Il veut que ſes moines ſoient pauvres. 316. Otton III. lui rend viſite. 319. S. Nil vient à Tuſculum. 350. Sa mort. 352
Normans. Pluſieurs encore païens au milieu du dixiéme ſiecle. 42. Normans en Galice. 201. S'établiſſent en Italie. 400
Notger ou Notcher, évêque de Liege. 308

O

OBEIDALLA chef des Fatimites. 18
Ochtric moine ſçavant, maître de l'école de Magdebourg. 210. Sa mort. 211
Octavien patrice de Rome, puis pape Jean XII. 95. Se revolte contre l'empereur Otton. 121. S'enfuit de Rome. 123. Accuſations contre lui au concile de Rome. 124. Il eſt depoſé. 127. Rentre dans Rome. 130. Sa mort. 134
Odalric archevêque d'Aix refugié à Reims. 11. 12. 62
Odalric archevêque de Lyon. 521. Sa mort. 537
Autre *Odalric* ordonné archevêque de Reims. 120
S. *Odilon* pris pour coadjuteur par S. Mayeul abbé de Clugni. 281. Lui ſuccede. 283. Travaille à la tréve de Dieu. 519. Refuſe l'archevêché de Lyon. 520. Sa mort. 549. Ses écrits. 550
Odincar l'ancien, & Odincar le jeune ſon neveu miſſionnaires dans le Nord. 245
S. *Odon* de Clugni. Ses commen-

mencemens. 5. Se rend moine. 8. Ses conferences. 9. Il eſt élû abbé. *ibid* Appellé à Rome par Leon VII. 20. par Etienne VIII. 34. Sa mort. *ibid.* Monaſteres par lui reformés. 35. Ses écrits. *ibid.*

S. *Odon* évêque de Schireburne, puis archevêque de Cantorberi. 44. Sa ſeverité contre la concubine du roi Edui. 118. Sa mort. 119

S. *Olaf* roi de Norvege. 467. Son martyre. 469.

Olaf roi de Suede chrétien. 467

Olbert abbé de Gemblous ſçavant. 413

Oliban ſeigneur Catalan. Sa converſion. 218. Evêque d'Alzone. 220

Oratoires domeſtiques, divers abus. 471

Ordination. N'eſt permis de la réiterer. 590

Ordogne III. roi de Leon. 15. Sa mort. 87

Ordres mineurs. Comment leurs fonctions ont ceſſé. 190.

Orleans. Concile en 1022. touchant les Manichéens. 420

Oſquetul archevêq. d'Yorck. 173. Sa mort. 205

Oſtages. A quelles conditions on en peut donner. 107

Oſuald évêque de Vorceſtre. 172. Archevêque d'Yorck. 205

Otrante archevêché. 162

Otton I. roi de Germanie. 27. Son couronnement. 27. roi de Lombardie. 77. Appellé en Italie par le pape, &c. 113. Couronné empereur. 114. Sa mort. 176

Otton II. élû roi d'Allemagne. 114. Couronné empereur. 151. Sa mort. 212

Otton III. empereur. 212. Couronné. 307. Ses devotions. 320. 342. Sa mort. *ibid.*

Ovon tyran en Hongrie. 526

P

PAix ordonnée en Aquitaine. 357. 486. 489. En Bourgogne & en France. 497. En Allemagne. 529

Pandulfe prince de Capouë, rebelle à S. Henri pris. 409. Ses vexations contre le Mont-Caſſin. 511. 512

Papes. Jean XII. le premier change de nom. 95. Reglement pour l'élection du pape. 117. Autre. 135. Deſordres des papes du dixiéme ſiecle. 262. Si on peut juger les évêques ſans le pape. 265. Le pape ne doit rien faire dans le dioceſe d'un autre évêque. 360. 361. Regardé comme évêque étranger quant à l'admi-

Digitized by Google

l'adminiſtration de la penitence. 412. Ne peut donner des privileges contre les canons. 452. Comment peut abſoudre ceux que l'évêque a excommunié. 492
Paris. Concile en 1050. 577.
Parthenopolis. V. Magdebourg 29
Paſcaſe condamné par Berenger. 565. 572
Pâques. La ſemaine entiere fêtée. 66
Pavie. Concile en 997. tenu par Gregoire V. 313. Concile ſous Benoît VIII. 405
S. *Paul* de Latre moine. 97. Le pape l'envoïe viſiter. 102. Sa mort. 104
Pax vobis. Quand les évêques le diſent. 23
Penitences données par des moines. 58. Regles touchant la penitence. 110. 168. 413. Rachat de penitences. 168. 414. 415. Cas reſervés. 194. Penitence des rois, ſans préjudice de la ſouveraineté. 325. Penitence ne peut être impoſée par le pape, ſans conſentement de l'évêque. 492. Faux canons penitentiaux. 588
Philagathe. V. Jean XVI. 312
Philippe archevêque de Lyon. 595
Philothée patriarche Jacobite d'Alexandrie voluptueux. 383
S. *Pierre*. Miracle de ſa chaîne à Rome. 163
Pierre Urſeole duc de Veniſe. Sa converſion. 217
S. *Pierre* abbé de ſaint Pierre de Perouſe. 353
Pierre Damien. 530. Ses commencemens. 531. Se rend ermite. 533. Eſt fait abbé. 534. Appellé par l'empereur auprès du pape, s'excuſe d'y aller. 539. Ecrit touchant les clercs impudiques. 587
Pilegrim archevêque de Cologne. 409. Sa mort. 505
Plegmond archevêque de Cantorberi. Sa mort. 43
Poitiers. Concile touchant la paix. 356
Polden en Saxe. Concile en l'affaire de Gandeſem. 338
Polyeucte patriarche de C. P. 96. Odieux à Nicephore Phocas. 129. Sa mort. 162
Pomme d'or donnée à l'empereur par le pape. 393
Poppon prêtre prouve la religion par un miracle. 75. Devient évêque de Sleſvic. 245
Poppon archevêque de Treves. 403. Va à Jeruſalem. 495. Ecrit au pape. 503. Sa mort. 540
S. *Poppon* moine à S. Thierry, puis

Digitized by Google

puis prevôt de saint Vaast. 505. Abbé de Stavelo. 506. Sa mort. *ibid.*
Prague. Fondation de cet évêché. 146
Predication recommandée, & par qui doit être faite. 490
Preſeance diſputée entre Ravenne & Milan. 538. Entre Reims & Treves. 556
Prêtres. Leurs mariages défendus. 23. Leurs enfans admis aux ordres. *ibid.* A leur ordination recevoient l'euchariſtie pour quarante jours. 475. 476
Prêtreſſes femmes de prêtres. 108
Proceſſion de la Pentecôte à C. P. 153
Prodiges. Les ſçavans y croïoient dans l'onziéme ſiecle. 425
Protothrones dépendans de C. P. 97

Q

QUEDLIMBOURG monaſtere. 26

R

RAMIR II. roi de Leon. 15.
Ramir III. roi de Leon. 199. Sa mort. *ibid.*
Ramuold abbé de ſaint Emmeran de Ratisbone. 286
Raoul roi de France. 2. Sa mort. 21
Rathier évêque de Verone. 10. Empriſonné par le roi Hugues. 11. Quitte Verone & ſe retire à Lobes. 82. Fait évêque de Liege. 83. Oté. *ibid.* Rétabli à Verone. 189. Ses plaintes contre ſon clergé. *ibid.* Son ſynode. 192. Ses ſermons. 196. Il revient à Lobes & meurt. *ibid.* Son portrait. 197. Sa lettre ſur l'euchariſtie. 198
Ravenne renduë au pape. 142. Concile ſous Gerbert. 324. Autre ſous Arnoul. 394
Reliques éprouvées par le feu. 410
Reims. Concile pour juger l'archevêq. Arnoul. Recit de Gerbert. 254. Autre recit. 272. Concile en 1049. 555
Remy d'Auxerre docteur. 7
S. *Remy*. Dedicace de ſon égliſe à Reims par Leon IX. 554. Sa fête au premier d'Octobre. 563
La *Reole* monaſtere en Gaſcogne. 355
Réünion à C. P. en 995. touchant les quatriémes nôces. 299
Richard I. duc de Normandie procure la reforme de Feſcam. 361. Sa mort. 362.
Richard II. duc de Normandie. Son affection pour les moines de Feſcam. 362.

Ses

Ses liberalités envers les égliſes. 493
Richard abbé de ſaint Vannes à Verdun. 396. 397. Sa converſion. 435. Eſt un des reſtaurateurs de la diſcipline monaſtique. 438.
Travaille à la tréve de Dieu. 519. Fait le pelerinage de Jeruſalèm. 522. Sa mort. 523
Robert archevêque de Treves. 28. 62
Robert archevêque de Roüen fils de Richard I. Sa vie ſcandaleuſe. 362
Robert évêque de Senlis demande le ſousdoïené de Chartres. 428
Robert roi de France. 247. 322. Son mariage avec Berthe. *ibid.* Declaré nul. 324. Robert excommunié. 326. Quitte Berthe & épouſe Conſtance. 372. Ses fondations. 431. 432. Ses devotions & ſes aumônes. 433. 434. Il va à Rome. 439. Sa chapelle 479.
Reçoit la reprimende de Guillaume de Dijon. 480. Foibleſſe de ſon gouvernement. 499. Sa mort. 481.
Robert fondateur de la Cheſe-Dieu. 592
Rodolfe roi de Bourgogne chaſſé d'Italie. 2
Rogations jeûnées. 66
Roger archevêque de Treves. 13
Romain Lecapene empereur de C. P. 48. Enfermé dans un monaſtere. 54. Sa penitence. 55. Sa mort. 56
Romain le jeune empereur de C. P. 106. Sa mort. 129
Romains. Combien leur nom odieux. 154
Romain Argyre empereur de C. P. 473. Sa mort. 507
Rome. Souveraineté reſervée à l'empereur. 115. Concile en 963. contre Jean XII. 124. Concile tenu par lui contre Leon VIII. 131. Concile de Leon contre Benoît V. 134. Concile ſous Gregoire VII. 324. Autre ſous Silveſtre II. ſur l'affaire de ſaint Bernoüard d'Hildesheim. 336. Autre ſur l'affaire de Perouſe. 352. Nombre des monaſteres dans la ville de Rome. 354. Concile en 1047. *p.* 538. Autre en 1049. *p.* 547. Dioceſe de Rome borné à la ville ſeule. 547. Autre concile en 1050. *p.* 567.
S. Romuald. Sa converſion. 215. Ses auſterités. 218. On le veut tuer pour avoir ſes reliques. 219. Otton III. lui donne l'abbaïe de Claſſe. 318.

Digitized by Google

318. Son don de larmes. 433. Son talent pour la converſion des pecheurs. 455. Son voïage en Hongrie. 456. Ses divers monaſteres. 457. Ses auſteritez. 458. L'empereur ſaint Henri le fait venir. 459. ſa mort. 461

Roüen. Concile vers 1050. *p.* 570

S. Rudeſinde évêque de Dume. 200. Chargé de l'égliſe d'Iria. 201. Sa mort. 202

Ruſſes ou Rugiens. Leur reine demande un évêque. 143. Leur converſion. 246

S

SAINTS d'Italie ordonnés par des ſimoniaques. 590. 591

Salsbourg metropole de la Pannonie occidentale. 76

Salvius abbé d'Albelada. 88

Samedi. Abſtinence de la chair ordonnée. 498. Jeûne. 585

Sanche le gros roi de Leon. 87. ſa mort. 199

Sardaigne. Heretiques en cette Iſle. 364

Sarraſins en Lombardie. 21

Saxe. Cette égliſe affligée par les Sclaves. 392

Sclaves convertis à la foi. 76. Premiers auteurs de leur converſion. 143. Nouveaux évêchés en leur païs. 144. 145. Sclaves en Saxe renoncent au chriſtianiſme. 392

Sebaſtien premier archevêque de Strigonie. 346

Selingſtat. Concile en 1022. *p.* 412

Segnorine abbeſſe en Portugal. 202

Seguin archevêque de Sens. 259

S. Sepulcre égliſe abbatuë par les Muſulmans. 376

Serfs irreguliers. 482

Sergius metropolitain de Damas ſe retire à Rome. 204

Sergius patriarche de C. P. 300. ſa mort. 144. 145

Sergius IV. pape, Pierre évêque d'Albane Bouche de porc. 375. Sa mort. 390

Serment des abbés aux évêques, cauſe d'un different entre eux. 275

Severe évêque d'Aſmonin, docteur Jacobite. 381

Silveſtre II. pape. V. Gerbert. 328

Silveſtre III. pape. 529

Simeon Metaphraſte compilateur des vies des ſaints. 52

Simeon moine du mont-Sinaï. 485. ſes commencemens. 504. Il vient en France. 494. ſe retire à Treves. 495. ſa mort & ſa canoniſation. 504. 505

Digitized by Google

Simonie. Reglement contre cet abus. 547. Examen des évêques sur la simonie au concile de Reims. 556. Défense de rien exiger pour la sepulture, le baptême, &c. 562
Sisenand évêque indigne d'Iria. 200
Sisinnius patriarche de C. P. 300
Sophie fille d'Otton II. religieuse à Gandesem peu soumise. 335
Sorciers. L'église leur sauve la vie. 23
Suede, progrés de la religion. 26
Suen roi de Dannemarc persecuteur. 244
Suidger chapellain de l'archevêque Herman. 503. Depuis évêque de Bamberg & enfin pape Clement II. 536.
Symbole chanté à Rome. 394

T

TAGMON archevêque de Magdebourg. 365. 368. sa mort. 388
Tangmar chef de l'école d'Hildesheim. 213. Envoïé en Italie par saint Bernoüard. 340
Te Deum. En quel tems doit être chanté. 357
Teuton disciple de S Mayeul abbé de saint Maur. 285
Sainte *Theoctiste* de Lesbos. 52
Theodora fille de l'empereur Constantin. 474. Regne avec Zoë 525
Theoduin évêq. de Liege écrit à Henri roi de France au sujet de Berenger. 575
Theophanie veuve de Romain le jeune épouse Nicephore Phocas. 129. Le fait tuer & est chassée. 160. Rappellée. 203
Theophanie imperatrice femme d'Otton II. 213
Theophylacte fils de l'empereur Lecapene patriarche de C. P. 16. sa passion pour les chevaux. 95. sa mort. 96
Theotilon archevêque de Tours. 34
Thierry archevêque de Treves 136
Thierry évêque de Mets. 163
S. Thierry évêque d'Orleans. 426
Thierry évêque de Chartres malgré les chanoines. 478
Trépassez. Commemoraison generale pour eux établie à Clugny, puis reçûë par toute l'église. 549. 550
Treve de Dieu. Ses commencemens 496. son établissement. 519
Treves. Concile en 948. *p.* 66.

Tryphon

Digitized by Google

Tryphon patriarche de C. P. pour un tems. 16
Turpion évêque de Limoges. 9
Turquetul chancelier d'Angleterre. 70. se retire à Croiland & en est fait abbé. 73. sa mort. 206

V

VALBERT archevêque de Milan. 113
Valthard prevôt de Magdebourg. 365. Archevêque. 389. sa mort. *ibid.*
S. *Uldaric* évêque d'Ausbourg. 13. 64. 78. Défend sa ville contre les Hongrois. 83. Est confesseur du roi Otton. 85. sa regle de vie. *ibid.* L'affection de l'empereur Otton pour lui. 174. sa demission en faveur de son neveu desaprouvée 175. 176. sa mort. 177. sa canonisation. 276
S. *Venceslas* duc de Boheme martyr. 30
Vendredi. Défense de le fêter. 108. Jeûne ordonné ce jour-là. 498
Verceil. Concile en 1050. où Berenger est condamné. 570
Veremond ou Bermond III. roi de Leon. 584
Vicfred archevêque de Cologne. 28. sa mort. 81
Vigile pape scelerat selon P. Damien. 590
Vilgard fanatique. 364
Vincheſtre. Concile où les moines des cathedrales sont maintenus. 204
S. *Vitus* honoré dans l'isle de Rugen. 143
Vlodomir prince des Russes premier chrétien. 246
Unni archevêque de Hambourg. 13. ses travaux pour la religion. 25. sa mort. 26
Unvan archevêq. de Brême. 391. sa mort. 469
S. *Volbodon* évêque de Liege. 401
S. *Volfang* évêque de Ratisbone. 186. 188. Rétablit plusieurs monasteres. 285. 286. sa mort. 288
Volfred Anglois martyrisé en Suede. 469
Upsal. Temple d'idoles fameux en Suede. 468

Z

JEAN ZIMISQUE's empereur. 160. son triomphe. 202. sa monnoïe. *ibid.* sa mort. 203
Zoë imperatrice, femme de Romain Argyre. 474. Le fait empoisonner & épouse Michel Paphlagonien. 507 Adopte Michel Calafate. 524. ses amusemens. 525. Epouse Constantin Monomaque. 526
Zoërard surnommé André ermite en Hongrie. 346

Fin de la Table des Matieres.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google